



HAL
open science

L'organisation sociale du sport au GABON, de l'indépendance à nos jours (1960-2012). Analyse socio-historique des facteurs de facilitations et des contraintes. Perspectives comparatives : Caméroun-Sénégal

Ghislain Desire Megne M'Ella

► **To cite this version:**

Ghislain Desire Megne M'Ella. L'organisation sociale du sport au GABON, de l'indépendance à nos jours (1960-2012). Analyse socio-historique des facteurs de facilitations et des contraintes. Perspectives comparatives : Caméroun-Sénégal. Education. Université de Bordeaux, 2014. Français. NNT : 2014BORD0317 . tel-01501204

HAL Id: tel-01501204

<https://theses.hal.science/tel-01501204>

Submitted on 4 Apr 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THESE

Pour le

DOCTORAT DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX

Faculté des Sciences du Sport et de l'Education Physique

Ecole doctorale Sociétés, Politique, Santé Publique

Laboratoire Cultures, Education et Sociétés

Mention : STAPS

Présentée et soutenue publiquement

Le 16 Décembre 2014

Par **MEGNE M'ELLA Ghislain D**

Titre de la Thèse

L'organisation sociale du sport au Gabon, de l'indépendance à nos jours

(1960-2012)

Analyse socio-historique des facteurs de facilitations et des contraintes

Perspectives comparatives: Cameroun-Sénégal

Membres du jury :

Monsieur Comi TOULABOR, *Directeur de Recherche à la Fondation Nationale des Sciences Politiques*

Président

Monsieur Pierre CHAZAUD, *Professeur Emérite à l'Université Lyon 1*

Rapporteur

Monsieur Jean-Christophe LAPOUBLE, *Maître de Conférence-HDR à l'IEP de Bordeaux*

Rapporteur

Monsieur Olivier BESSY, *Professeur à l'Université de Pau et Pays de l'Adour*

Examineur

Monsieur Serge FAUCHE, *Professeur à l'Université de Bordeaux*

Directeur de Thèse

Monsieur Jean-Paul CALLEDE, *Chargé de Recherche au CNRS HDR-GEMASS, Paris*

Co-Directeur de Thèse

Titre : L'organisation sociale du sport au Gabon, de l'indépendance à nos jours (1960-2012). Perspective comparatives : Cameroun-Sénégal

Résumé : L'ambition qui préside ce mémoire de thèse est aussi originale que passionnante : analyser le rôle de l'organisation sociale du sport gabonais dans un contexte de pays en voie de développement, mode d'expression pour les populations autochtones en période de colonisation, puis élément d'intégration dans le concert des nations après les indépendances. Cette recherche vise comme objectif général la compréhension des organisations sportives au Gabon. Précisément, il s'agit de comprendre l'impact et le rayonnement des fédérations sportives depuis son accès à l'indépendance (1960) à la période actuelle (2012). Toutefois, le détour dans le passé nous révèle que les fédérations sportives sont cloisonnées bien sûr dans le rapport culture traditionnelle et culture moderne. Dès lors, on assiste à un déphasage avec les besoins économiques et socio-culturels de l'heure. Au cours de ce voyage dans le temps, cette thèse s'inscrit dans une optique pluridisciplinaire et comparative axée sur les méthodes de la sociologie du sport. Elle s'attache à décrypter les conditions historiques, sociales, politiques, économiques, institutionnelles et les logiques d'acteurs en présence pour comprendre les conséquences qui en résultent et qui témoignent d'une organisation singulière dans un espace francophone, (Gabon, Cameroun, Sénégal). De fait, elle informe sur les politiques sportives. Qui organisent ? Comment ? Et dans l'intérêt de qui ? Tels sont les enjeux principaux, dont la problématique d'ensemble est de se demander : pourquoi l'organisation du sport gabonais privilégie-t-elle le modèle importé ? Plus précisément, Comment la transposition du modèle français influence-t-elle les politiques sportives au Gabon et interagit-t-elle avec les particularismes locaux ? Loin d'être une spécificité gabonaise, le legs colonial reste une propriété consubstantielle aux jeunes Etats africains.

Mot clé : Gabon, Cameroun, Sénégal, sport, organisation, politique, culture, système, évergétisme, fédération, institutions, religion, éducation, développement, spectacle, sociologie.

Title: The social organization of sport in Gabon, from independence to the present day (1960 to 2012). Comparative Perspective: Cameroon, Senegal

Abstract : The ambition that leads this thesis is as original as fascinating: analyzing the role of the social organization of the Gabonese sport in the context of a developing country, the mode of expression of the local people in the colonial period, and the element of integration in the concert of nations after the independences. This research, in general, seeks to comprehend sport organizations in Gabon. It is all about understanding the implication and the impact of sport federations in Gabon from its independence (1960) to now. A trip in the past reveals us that sport federations are separated from the traditional culture and modern culture. Therefore, we can see why they are out of touch with the current economic and socio-cultural needs of the moment. As we travel back in time, the purpose of this thesis is multidisciplinary and comparative, based on the methods of the sociology of sport. It seeks to decrypt historical, social, political, economic and institutional conditions; and the logic of the present actors, so to understand the consequences that follow, and are testimonies of a unique organization a francophone area (Gabon, Cameroon, and Senegal). This thesis informs about the sport policies. Who organizes? How? In whose interest? These principal questions lead us to the overall problematic: Why sport organizations in Gabon favor more imported models of organization. In more detail, how the transposition of the French model influences sport policies in Gabon; and how does it interact with the local particularities. Far from being a Gabonese specificity solely, the colonial input remains a substantial propriety in young African states.

Key words: Gabon, Cameroon, Senegal, sport, organization, policy, culture, system, “évergétisme”, federation, institutions, religion, education, development, spectacle, sociology

Unité de recherche

Laboratoire Cultures, Education et Sociétés

Mention STAPS

Dédicace :

Je dédie ce travail à toute la famille **Akono Ella David**.

A mon défunt papa, à maman **Thérèse Mengue**, à mes frères **Aristide** et **Pamphile**, à mes sœurs **Marceline**, **Gisèle**, **Sylvie**, **Mireille**, **Karelle** et **Lindsey**, pour leur soutien sans faille.

A mon fils **Megne Christ Diether Kross**, que ce travail te serve de socialisation. Affection paternelle, champion.

Remerciements

Remerciements :

Il nous semble que cet usage tienne d'une véritable gageure. Comment n'oublier personne ? Puis, faudra-t-il commencer par ceux, auteurs ou enseignants, qui nous ont stimulés dès notre formation initiale ? Tous ne pourront figurer ici, mais à tous nous témoignons notre reconnaissance pour avoir nourri notre socialisation. En effet, la démarche scientifique dont les résultats sont exposés dans les pages qui suivent est l'aboutissement d'un travail de recherches engagé depuis la licence, grâce au soutien de plusieurs personnes. Qu'il me soit donc permis de leur présenter mes vifs remerciements.

En premier lieu, je ne saurais ne pas exprimer ma gratitude à mes directeurs de thèses, Messieurs **Serge Fauche** et **Jean-Paul Callede**, ces guides ô combien précieux pour le bon avancement de mon travail. Je n'aurais jamais pu voir la lumière de la pensée "*stapsienne*" si Monsieur **Callede** n'avait pas pris sur lui de diriger, mes premiers pas dans le domaine des sciences du sport depuis 2007.

Grâce à son dévouement, mais aussi pour la pertinence de ses remarques, ses suggestions, ses précisions dans le suivi de mon travail de recherche, j'ai pu découvrir un nouvel objectif de recherche et m'inscrire à la Faculté des Sciences du Sport de Bordeaux en 2009. J'ai pu rencontrer le **Pr Serge Fauche**, qui a accepté non seulement de me recevoir au sein de l'équipe dont il a la charge, mais aussi de me donner la chance de travailler sous sa rigoureuse direction. Durant les quatre années qu'a duré ma réflexion, j'ai pu apprécier vos interventions, vos orientations, vos critiques, à justes distance et mots. Que vous trouviez par ce geste, l'expression de ma profonde gratitude.

J'adresse des remerciements à **Anaclet Bissielo, Rose Ondo, Eyallogo Nzang, Lucile Lafont, Marina Honta, Fabien Sabatier, Pierre Ondo Mebiame, Thierry Ekogha, Bernardin Minko Mve, Gilbert Nguema Endamne**, et tous les enseignants qui m'ont fait bénéficier de leur encadrement tout au long de ma formation de jeune chercheur. Qu'ils trouvent ici l'expression de ma reconnaissance.

J'associe à ces remerciements les membres du jury qui me font l'honneur de juger ce mémoire de soutenance, en particulier les **Pr Comi Toulabor, Olivier Bessy, Pierre Chazaud** et **Jean-Christophe Lapouble**.

Remerciements

Ces années de thèse se sont déroulées au laboratoire LACES, mais plus encore à la Bibliothèque des Sciences Techniques des Activités Physiques et Sportives. Aussi je tiens à remercier l'ensemble des collègues, et particulièrement le personnel de la bibliothèque, **Stéphane Arquez, Nadia Barcena De La Mora, Maud Le Reste, Christine Badoc, Marie-Christine Fayssous**, et le plus cartographe des bibliothécaires **Cyril Epaud**. *Akiba abun*.

Je demeure entièrement reconnaissant à mes frères et amis, **Michel Nkoghe, Romaric Pieby, Gatusso MVE, Dany Bekale, Michel Assoumou, Ghislain Moussavou, Emmanuel Mouloungui, Garrel Makinda, Yvan Nze, Patrice Moundounga, Donald Obiang**, et **Axel Nguema Edou**, pour les moments de réconfort et de fous rires.

Au même titre, je tiens à exprimer ma gratitude à mes sœurs et amies, **Juliana Biyogue, Dalia Nstame Ondo, Erzulie Bengha, Josépha Yangou, Armelle Effire, Lyne Ophélie Bangoyi, Valentina Brogna, Elsa Topsoba, Marina Moutsinga, Bérénice Nouhando, Emelie Ondo, Lili Youmssi, Chancia Nguema, Nelly Ndoky Ibrahim**, pour m'avoir soutenu moralement et avoir compris, et supporté, les impératifs de la recherche.

Je tiens également à exprimer ma gratitude à l'association des Gabonais de la Gironde « Mbolo AGG », aux Panthères de Bordeaux, à la maison de quartier Chanteclerc, au Sporting club Cadaujac et aux sportifs gabonais. Trouvez ici ma profonde sympathie.

Je dois évoquer ici, toutes les personnes interviewées et qui se sont prêtées au jeu de l'entretien. Merci d'avoir accepté de me consacrer de votre précieux temps et de m'avoir fourni les informations dont j'avais besoin. A tous, mes sentiments distingués.

A titre personnel, je tiens à remercier chaleureusement **Rose Leila Tokpa** pour son soutien au quotidien, qui m'a permis de surmonter les épreuves en tout genre. *Bisso na bisso*.

A tous ceux qui, de près ou de loin, d'ici et d'ailleurs, ont contribué à l'aboutissement de cette entreprise scientifique et dont les noms ne figurent pas dans cet ouvrage. Qu'ils soient indulgents et me fassent l'honneur de recevoir mes sincères remerciements.

Sigles & abréviations :

AISEEP :	Association Internationale des Ecoles Supérieures d'Education Physique
AEF :	Afrique Equatoriale Française
AFRAM :	Académie Franco-américaine de Management
AHF :	Asian Handball Fédération
ARSU :	Association pour la Relance du Sport Universitaire
APS :	Activités Physiques et sportives
AOF :	Afrique Occidentale Française
ASC :	Association Sportives et Culturelles
ASS :	Association Sportive Scolaire
BAD :	Banque Africaine de Développement
BID :	Banque Islamique de Développement
BDG :	Bloc Démocratique Gabonais
CIO :	Comité international olympique
CIE :	Confédération Internationale des Etudiants
CEEAC :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale.
CEMAC :	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CNI :	Compagnie Nationale de Navigation Intérieure.
CNOG :	Comité National Olympique Gabonais
CNEFOR :	Centre National de l'Education, de la Formation et de la Recherche.
CENAREST :	Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique.
CIRMF :	Centre International de Recherche Médicale de Franceville
CSSA :	Conseil Supérieur du Sport en Afrique
CAHB :	Confédération Africaine de Handball
CNOU :	Centre National des Œuvres Universitaires
CSB :	Cercle Sportif de Batavéa
CUSI :	Confédération Universitaire du Sport Italien
CNO :	Comité National Olympique

CONFESJES : Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des Etats et Gouvernements ayant pour français en partage

DEMGS : Direction Equipement/ Matériel Gestion des Sports

EPS : Education Physique et Sportive

EHF: Fédération Européenne de Handball

FEGASU : Fédération Gabonaise du Sport Scolaire et Universitaire

FEGAFOOT : Fédération Gabonaise de Football.

FEGAHAND : Fédération Gabonaise de Handball

FESAC : Fédération pour l'Enseignement Supérieur pour l'Afrique Centrale

FENASCO : Fédération Nationale des Sports Scolaires

FIFA : Fédération Internationale de Football

FISU : Fédération internationale du sport universitaire

FFF : Fédération Française de Football

FISS : Fédération Internationale du Sport Scolaire.

FEGASS : Fédération gabonaise du sport scolaire

FNDS : Fonds National pour le Développement du Sport

FMI : Fond Monétaire International

GO : Grand Orient de France.

GLNF : Grande Loge Nationale Française

GLF : Grande Loge de France

GES : Gaz à Effet de Serre

HECI : Hautes Etudes Canadiennes Internationales

IRA : Institut de Recherche en Agronomie

IRT : Institut de recherche en technologie

IRSH : Institut de Recherche en Sciences Humaines et Sociales

IRET : Institut de Recherche en Ecologie Tropicale

IPHAETRRRA : Institut Pharmacopée et de Médecine Traditionnelle

IAAF : Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme

INJS : Institut National de la Jeunesse et des Sports

IDH :	Indice de développement humain
LOC :	Libreville Omnisport Clubs
MEN :	Ministère de l'Education Nationale.
METFPIJ :	Ministère de L'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Insertion des Jeunes
MESRIT :	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique
MJS :	Ministère de la Jeunesse et des Sports
OSSG :	Organisation Sociale du Sport Gabonais
OSS :	Organisation Sociale du Sport
OSSUC :	Organisation des Sports scolaires et Universitaire du Cameroun
ONU :	Organisation des Nations Unies
OHF :	Océania Handball Fédération
PAF :	Pays d'Afrique Francophone
PDG :	Parti Démocratique Gabonais
PRI :	Pays à Revenu Intermédiaire
PATHF :	Panaméricain Team Handball Fédération
RGPH :	Recensement Général de la Population Habitat
RNB :	Revenu net brut
SDN :	Société des Nations
STAPS :	Sciences Techniques des Activités Physiques et Sportives
SGEPP :	Société Générale d'Entreposage des Produits Pétroliers
UAM :	Union Africaine et Malgache
UA :	Union Africaine
UAS :	Université Africaine de Science
UIE :	Union Internationale des Etudiants
UASSU :	Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires
UDSG :	Union Démocratique Sociale Gabonais
UDEAC :	Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale

UNG :	Université Nationale Gabonaise
UOB :	Université Omar Bongo
USTM :	Université des Sciences et Techniques de Masuku.
USS :	Université des Sciences de la Santé.
UPK :	Université Polytechnique de Kougouleu
VCM :	Vautour Club Mangoungou

SOMMAIRE :

Dédicace :	2
Remerciements :	3
Introduction générale.....	14
Préalables épistémologiques et construction de l'objet de recherche	15
Première partie	30
Introduction	31
Chapitre I : Présentation générale du Gabon.....	32
1-Rappels historiques du Gabon	34
a- Les premiers contacts avec la France.....	35
b-Histoire du peuplement	38
c- Les empires et royaumes africains précoloniaux.....	41
2- L'éducation religieuse dans le système organisationnel gabonais	42
a-La religion fétichiste	42
b- Les religions révélées au Gabon	44
c-La société ésotérico-religieux exogène	45
d-L'Education au Gabon	47
3- L'Organisation politique	50
a-Présentation du Gabon post-colonial	53
b-Spécification du Gabon par provinces.....	54
c- L'organisation administrative.....	57
4- L'organisation socio-politique du Gabon contemporain	59
a-L'organisation scolaire au Gabon	61
b-L'Organisation universitaire	62
c-L'Organisation des instituts de recherche au Gabon.....	63
d-L'organisation économique.....	65
Chapitre II : Approche définitionnelle et conceptuelle pour une analyse contextualisée de l'organisation du sport au Gabon	68
1-Définition et construction du concept d'organisation	68
a-Approche Socio-historique.....	69
b-Construction socio-historique de l'organisation sportive.....	70
c- De l'organisation sportive patronale à l'organisation sportive ouvrière.....	71
d-Les différents modèles d'organisation	71
2-Approche conceptuelle et historique du Sport	74

a-Construction de l'objet sportif.....	75
b-La notion du sport dans la société moderne	76
c- Définition de la recherche.....	77
d-Présentation des différentes pratiques sportives.....	77
3-Approche conceptuelle du Système	80
a-Approche historique de la notion de Système.....	81
b-Conception des systèmes	82
c-Définition de la recherche.....	83
4-Définition et construction de la notion de politique	84
a-Approche historique de l'objet politique	84
b-Sport et action de politique publique	85
c-L'action politique sportive gabonaise.....	87
5-Approche définitionnelle de la culture	88
a-Approche historique de la notion de culture	89
b-Construction du concept de culture	90
c-L'organisation culturelle gabonaise	92
Chapitre III : Démarche et construction de l'objet de recherche	95
1-La sociologie du sport comme champ scientifique de recherche	95
a- La notion de stratégie	95
b-La notion de structure	96
c-La notion de décision	96
d-La notion d'identité	96
2- Identification de la thématique et formulation de la problématique.....	97
a- Le sport dans la littérature socio-historique	99
b-Socio-histoire du psychisme, des habilités corporelles et de la santé.....	100
c -Sociologie des pratiques sportives.....	102
3-Sport et Société.....	103
a-Sociologie des politiques publiques et sportives	103
b-Sociologie des organisations sportives.....	107
c-Géographie du sport	111
4-Le sport dans la littérature sociologique appliquée au contexte africain.....	114
a-La sociologie des pratiques sportives en Afrique	115
b-Les thèses de doctorat sur le sport africain	116
c- Le sport dans les travaux universitaires gabonais	123
Chapitre IV. Méthodologie de la recherche	126
1-Elaboration du problème de recherche.....	126
a-Le jeu d'hypothèses	127

b- Premier groupe : les Hypothèses principales	128
c- Deuxième groupe : les Hypothèses subordonnées	129
d-Troisième groupe : les Hypothèses complémentaires aux subordonnées.....	129
2-La représentation mathématique du jeu d'hypothèses.....	129
a- Eclairage mathématique.....	130
b-Intérêt de l'analyse comparée.....	131
3-Méthodologie.....	133
a-Recueil des données et champs d'enquêtes	134
b-L'analyse documentaire : textes, images et discours	135
c-Les entretiens.....	136
d-Les documents photographiques	138
4-Lieux d'observation	139
a- Le choix des personnes interrogées	140
b-Présentations des personnes interrogées.....	141
c- Profil des personnes ressources	142
c-Traitement et analyse de données	145
Conclusion.....	147
Deuxième partie :	148
Analyse socio-organisationnelle du sport gabonais	148
Introduction	149
Chapitre V: Le sport gabonais dans un contexte des pays en voie de développement	151
1- L'introduction des pratiques sportives	151
a-Période précoloniale	152
b-Période coloniale	154
c-Période des Indépendances.....	159
2-Rôle et richesse des quelques pratiques corporelles gabonaises	163
a-Pratique thérapeutique manuelle	164
b-Pratiques physiques et sociales	166
c-Pratiques folkloriques.....	168
d-Les jeux de réflexion.....	171
3-L'organisation du sport gabonais.....	173
a-L 'administration sportive au Gabon.....	175
b-Fonctionnement du sport au Gabon.....	176
c-Fondement historique de la politique sportive	181
d- Lois et décrets en faveur du sport au Gabon.....	181
Chapitre VI. Impact et rayonnement des fédérations sportives gabonaise.....	185
1-L'organisation du système sportif fédéral au Gabon.....	185

a- Les fédérations sportives : rappel historique.....	185
b-Rôles et pouvoir des fédérations sportives.....	188
c-Pouvoir public et politique des fédérations sportives gabonaises	190
2- L'organisation du football gabonais.....	193
a-Rappel historique du football gabonais avant les indépendances.....	195
b-Repères chronologiques du football gabonais après les indépendances.....	196
c- L'action du football dans l'organisation sociale gabonaise	207
3 -L'impact du handball gabonais dans le paysage national et international.....	211
a-Repère chronologique de l'évolution du handball gabonais	213
b- L'organisation du handball gabonais	215
c-Résultats et performances du handball gabonais	219
Chapitre VII: L'organisation des institutions sportives universitaires.....	222
1-Rappel historique du sport universitaire.....	222
a- Les mécanismes fonctionnels du sport universitaire	223
b-La question du sport en milieu universitaire.....	224
c-Les fondements du sport universitaire gabonais	225
2- Présentation du sport universitaire gabonais	227
a-Présentation et objectif de la FEGASU	228
b- Le fonctionnement et le financement de la FEGASU	230
c-La politique sportive universitaire et les attentes de la FEGASU.....	232
3- La situation du sport universitaire.....	234
a-La pratique du sport en milieu universitaire.....	236
Figure 9: Nouvelle pratique du football en milieu universitaire	238
b-La pratique sportive à l'université gabonaise	239
c-Les déterminants du sport universitaire gabonais	242
Troisième partie :	247
Essai d'une analyse comparée de l'organisation du sport dans les pays d'Afrique francophone Cameroun-Gabon - Sénégal	246
Introduction	248
Chapitre VIII. Le Cameroun : présentation du pays, essor des pratiques et organisation administrative du sport.....	251
1-Contexte historique.....	253
a-Approche socio-historique du sport camerounais.....	255
b-La pratique du sport camerounais pendant la période coloniale	257
c-Introduction des pratiques sportives dans le Cameroun indépendant	260
2-L'organisation administrative du sport camerounais de 196 à 2012.....	262
a-La politique sportive au Cameroun.....	263

b-L 'action formelle du sport au Cameroun	265
3- De l'organisation coloniale à l'exportation des talents individuels	266
Chapitre IX. Le Sénégal : présentation du pays, essor des pratiques et organisation administrative du sport	270
1-Contexte historique	271
a-Chronologie historique du sport sénégalais avant l'indépendance	273
b-Analyse socio-historique du sport sénégalais après l'indépendance	276
2-L'organisation nouvelle du sport sénégalais	277
a-L'institutionnalisation des pratiques sportives au Sénégal	277
b- Les politiques sportives au Sénégal	278
3-De l'héritage colonial à une organisation indéterminée	281
Essai d'une synthèse de l'analyse comparée	285
Conclusion générale	290
Bibliographie	304
IX- Sitographie	322
Index des auteurs	324
Annexes	327

Introduction générale

Le sport a le pouvoir de changer le monde. Il a le pouvoir d'inspirer. Il a le pouvoir d'unir les gens de manière unique. Il peut créer l'espoir là où il n'y avait que le désespoir. Il est plus puissant que le gouvernement pour briser les barrières raciales. Il rit au visage de toutes les discriminations il parle à la jeunesse un langage qu'elle comprend.

Nelson Mandela (1918-2013)

- Fondement socio-historique de l'objet de recherche

*Hasta la victoria siempre*¹ (toujours jusqu'à la victoire), la manière académique de commencer une thèse de doctorat est de donner une définition de l'objet que l'on va traiter. Comment, en effet, pense le sens commun ? « Définir l'objet d'étude paraît être le b.a.-ba de l'initiateur »² c'est-à-dire « délimiter le cercle des faits sur lesquels va porter la recherche indiquer, à quels signes on les reconnaît et par où ils se distinguent de ceux avec lesquels ils pourraient être confondus. « La définition est le préalable indispensable à toute investigation scientifique ; elle assure une double fonction de détermination et d'identification »³. Par ailleurs, il peut paraître trivial de commencer une thèse en sciences techniques des activités physiques et sportives (STAPS) par un slogan révolutionnaire en langue hispanique.

Ce sujet de thèse a pris corps dès l'année de licence⁴, moment de nos premiers pas de chercheur en sciences humaines et sociales. A ce propos, l'idée de travailler sur cet objet d'étude⁵ a déclenché des railleries et des sarcasmes auprès de l'univers scientifique gabonais, observant avec condescendance le sport comme objet de recherche sans véritable enjeu intellectuel. Bien que la sociologie et l'ethnologie ont pourtant présenté le sport comme un « phénomène social total »⁶, c'est-à-dire un élément culturel contemporain qui renseigne sur les structures sociales, les mutations et les aspirations des individus qui la composent. Dès cet

¹ Slogan des étudiants gabonais emprunté au leader argentin Ernesto Guevara, plus connu sous le nom de CHE Guevara ou le Che 1928-1967, révolutionnaire marxiste de renommée internationale.

² Philippe Bernoux (2007), *La sociologie des organisations*, 6^e édition, Paris, Seuil, p.23.

³ Frédéric Keck et Mélanie Plouviez (2008), *Le vocabulaire d'Emile Durkheim*, Paris, Ellipses, p.25.

⁴ Ghislain Megne (2007), *L'organisation du sport en milieu universitaire*, rapport de licence, U.O.B. 47 p.

⁵ *Ibid.*

⁶ A l'image d'un « fait social total » selon les propos Marcel Mauss dans son ouvrage : « l'essai sur le don ».

instant, le sport peut apparaître comme un objet digne d'analyse scientifique pour un « Gabon émergent ».

S'il est toujours déconcertant de parler de sport, Henri Vaugrand, rappelle qu'«un travail de recherche est aussi une part d'autobiographie. Il est nécessaire d'approfondir cette idée selon laquelle, en fondant une problématique et en objectivant (ou non) une recherche, l'individu-chercheur est autant écrivain de son parcours, scribe besogneux d'un passé qui l'écrit comme d'un avenir qu'il écrit »⁷. Le sport est bien un objet composite, mouvant, vivant⁸... Toute la question étant de savoir comment les chercheurs appréhendent-ils cet objet à et à partir de quelles hypothèses ? Avec quelles précautions ? et quelles inquiétudes, parfois ? Au Gabon, la problématique du sport, dans son besoin d'achèvement comme dans son principe, ne peut être en marge d'un processus rigoureux d'objectivation, car l'exigence épistémologique invite à prendre de la distance avec l'illusion d'un savoir immédiat. Rappelons tout de même, que Gaston Bachelard souligne que « toute connaissance est une réponse à une question. S'il n'y a pas eu de question, il ne peut y avoir connaissance scientifique. Rien ne va de soi. Rien n'est donné. Tout est construit »⁹.

- **Préalable épistémologique de l'objet de recherche**

Acteur sportif¹⁰, l'idée de renouveler une approche du sport semble nécessaire dans un pays où l'étude manque d'intérêt et de questionnement; au Gabon la problématique du sport se situe dans les limbes de la recherche. Au-delà de la spécialisation scientifique « les travaux sociologiques sur le sport peuvent se répartir selon leurs paradigmes théoriques, leurs méthodes ou leurs thèmes »¹¹. Le sport devient en soi un objet inspirant à la fois une forte fascination de la part "des intellectuels" en général (écrivains, artistes, journalistes, élus politiques, voire scientifiques) s'autorisent très régulièrement à des analyses publiques proches du sens commun et qui bien souvent n'engagent que leur propre point de vue

⁷ Henri Vaugrand (1999), *Sociologie du sport théorie des champs et théorie critique*, Paris, l'Harmattan, p.14.

⁸ Nous travaillons en immersion, au contact des acteurs et institutions en charge du dossier sport au Gabon. Notre positionnement est d'être transparent : nous disons ce que nous faisons et recherchons, que nous sommes là pour retracer les trajectoires du sport, les saisir. En leur expliquant que le sport est un objet d'étude sociologique, cela les flatte aussi, c'est la preuve à leurs yeux qu'il est possible de sortir le sport de son assignation à l'éphémère puis à l'oubli. Notre travail est de rendre compte du réel. Notre utilité de chercheur c'est de connaître le mieux possible l'organisation du sport au Gabon. En d'autres termes de l'objectiver.

⁹ Gaston Bachelard (1970), *La formation de l'esprit scientifique*, 7^e édition, Paris, Vrin, p.14.

¹⁰ Ghislain Megne, international universitaire, licencié de 1^{ère} division Jeunesse sportive de Libreville 2005, Telestars 2003-2004, Educateur sportif U13, U18 au Sporting Club Cadaujac, Responsable multisports au centre aéré de Chanteclerc de Bordeaux (2010 à 2014), Moniteur étudiant à la faculté de Sciences de Sports de Bordeaux (2010-2014), Président de l'équipe nationale des gabonais de Bordeaux (2012 ;2014), fondateur de l'équipe de football de la diaspora de Bordeaux.

¹¹ Jacques Defrance (2007), *Sociologie du sport*, 5^e édition, Paris, La Découverte, 2007.p.8.

ethnocentrique sur le fait sportif. « Le sport est tantôt encensé parce qu'il est vecteur de lien social, d'intégration, de santé et autres vertus, tantôt dédaigné parce qu'il ravive les plus bas instincts de l'humanité (la vénalité, la violence, la prédation) »¹². Il reste un objet d'étude particulièrement ambivalent et paradoxal, donnant lieu aussi bien à toutes les formes d'hagiographie qu'aux critiques les plus radicales. Partant de ce constat, William Gasparini et Gilles Vieille Marchiset soulignent que le sport « fait partie de ces mots piégés, de ces signifiants flottants, de ces concepts multi référencés, difficiles à circonscrire »¹³.

Cette forme de décalage pluridimensionnel fait en sorte que la position du sociologue du sport est sans doute la mieux partagée, si l'on admet que la capacité à formuler des évidences « dans un langage abscons n'est pas un critère de différence pertinent pour distinguer les gens (...). Le problème c'est que le travail de réalisation de la sociologie suppose une idiosyncrasie, un habitus, permettant au spécialiste des sciences sociales de ne pas voir ce que tout le monde voit »¹⁴. Autrement dit, la sociologie du sport se constitue comme une science autonome, dès lors qu'elle a adopté un cadre méthodologique rompant avec des considérations morales, esthétiques voire la doxa. L'approche sociologique, se singularise par sa volonté d'expliquer le social par le social et obéit à certaines exigences d'ordre épistémologiques, qui permettent d'aboutir à l'identification du problème posé par l'objet que le chercheur se propose d'étudier.

Dans la société, « les questions posées par le sociologue paraissent, souvent, vues du monde sportif »¹⁵. C'est pourquoi, d'après Raymond Thomas, « le sport est devenu au cours des dernières décennies un phénomène mondial d'une ampleur qui ne trouve pas d'équivalent, ni au niveau des pratiques ni au niveau des spectacles télévisés »¹⁶. Le quotidien de nos contemporains montre que la lecture d'un journal ou l'écoute d'une information sur une chaîne radiophonique est nécessairement assortie de commentaires liés à l'actualité sportive. Cette « surmédiatisation » du sport, telle qu'elle est vécue sur le plan social, trouve son origine en Occident. Elle procède d'abord d'une surdimension dans l'ordre de l'éducation.

Dans cette partie du monde, en effet, le sport et l'éducation ont souvent été rapprochés pour parfaire la formation morale et physique des élèves. Ainsi par exemple, le football va

¹² Ghislain Megne, *op.cit.*, p.16.

¹³ William Gasparini et Gilles Vieille Marchiset (2008), *Le sport dans les quartiers*. Pratiques sociales et politiques publiques, Paris, PUF, p.18.

¹⁴ Dominique Bodin et Stéphane Heas (2002), *Introduction à la sociologie des sports*, Paris, Chiron, 2002. p.17.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ Raymond Thomas (1990) « *Sociologie du sport* », *La sociologie contemporaine*, Paris, Vigot (coll. Essentiel) 1990, p. 542.

connaître une irrésistible ascension au sein du Royaume Uni. Son extension se produit sur un plan national puis international, lorsqu'il gagne "les public schools" et les universités en 1840 (cf. celles de Cambridge et Oxford). Une diffusion initialement liée à l'ère d'influence des Britanniques dans le monde. A tel point qu'aujourd'hui, l'excellence sportive a acquis une cote élevée dans un domaine au départ fermé comme la politique.

Pour preuve, « le champion culturiste Arnold Schwarzenegger¹⁷ [a été] élu gouverneur de la Californie en 2004, (et) la star du football Georges Weah¹⁸ [a été] candidat à la présidence au Liberia en 2005 »¹⁹. A ce jour, Romario De Souza Faria²⁰ footballeur brésilien champion du monde 1994, membre du parti socialiste brésilien est député fédéral depuis octobre 2010. Vitali Volodimirovitch Klistchko²¹, champion du monde des poids lourds, prend la tête de l'Alliance démocratique ukrainienne pour la réforme; il se fait élire comme député en 2012. Ces quelques illustrations démontrent à juste titre que le sport est un modèle d'ascension sociale. Tout bien considéré, « le sport comme toute activité humaine, tel le travail qui a donné naissance à l'ergonomie, nécessite une recherche pluridisciplinaire »²² c'est en cela que Pierre Bourdieu affirme que « la sociologie est un sport de combat »²³ « car elle dérange, en priorité, ceux qui bénéficient de ces mécanismes invisibles par lesquels la domination se perpétue. Elle dérange d'abord ceux qui bénéficient de ces mécanismes et les contrôlent c'est-à-dire les dominants »²⁴. Elle se donne alors pour ambition d'expliquer et de démystifier la complexité sociale.

Dans le même ordre d'idée, on peut constater de façon récurrente que le sport couvre un large éventail d'activités. Il est à la fois un jeu doté d'une certaine gratuité et une activité rationnelle tendue vers une forme d'efficacité directement objectivable dans la performance. « Mais aussi un exemple de caractéristique d'institution dont, tous, nous prenons connaissance à travers un rapport quotidien de familiarité, sur laquelle nous pouvons apprendre par des bribes d'expérience ou par petits fragments d'information »²⁵. Ainsi, la marque d'équipement sportif *Asics* s'est baptisée du sceau de cette maxime antique « *mens sana in corpore sano* »

¹⁷ Arnold Schwarzenegger, né 30-07-47. Acteur culturiste homme politique autrichien naturalisé américain.

¹⁸ Georges Weah, né le 1-10-66. Ancien joueur de football ballon d'or 95. Reconverti homme politique libérien.

¹⁹ Jacques Defrance (2006), *Sociologie du sport*, Paris, 5^e édition, La Découverte, p. 3.

²⁰ Romario De Souza né le 25-01-66. Champion du monde 94, sénateur de l'état fédéral du Brésil.

²¹ Vitali Volodimirovitch Klistchko né le 19-08-71. Boxeur champion du monde poids lourds, homme politique et Maire de Kiev depuis le 25 mai 2014.

²² Raymond Thomas, *op cit.*, p. 542.

²³ Pierre Bourdieu(2001), *La sociologie est un sport de combat*, film de Pierre Carles Production/Montparnasse.

²⁴ Pierre Bourdieu(1999), *L'Université syndicaliste*, Paris, PUF, 1999, p.45.

²⁵ Jacques Defrance, *op. cit.*, p.108.

(Un esprit saint dans un corps sain)²⁶, à l'aide de l'acronyme correspondant : *Anima Sana in Corpore Sano* – *anima* (âme) prenant place de *mens* (esprit) pour rendre le nom davantage prononçable montre que le sport est un extraordinaire adjuvant de la société.

- Identification de l'objet de recherche

En focalisant la recherche sur l'organisation sociale du sport gabonais (OSSG) a-t-on spontanément tendance à gommer que l'opération se fait à partir d'une double logique, l'une procédant du legs colonial et l'autre prenant en compte les fondements socio-historiques du phénomène (car l'évolution des mutations de la société au plan politique, juridique, économique, culturel et social en dépendent) ? En effet, en prenant comme support d'analyse les fédérations sportives depuis l'accès à l'indépendance (1960) jusqu'à la période actuelle (2012), il s'agit de comprendre les mécanismes fonctionnels et organisationnels du sport au Gabon. Toutefois, le détour par le passé montre que les fédérations sportives sont bien sûr cloisonnées dans le rapport culture traditionnelle et culture moderne. Dès lors, on assiste aujourd'hui à un déphasage avec les besoins économiques et socio-culturels. De ce constat, apparaît la nécessité d'adapter les fédérations sportives aux réalités sociales gabonaises afin de comprendre l'impact et le rayonnement des fédérations sportives sur le modèle politico administratif gabonais. Car, et il faut le souligner, suite à l'accession du Gabon à l'indépendance, le pouvoir politique a organisé le sport selon le modèle français, cette transposition a mis en évidence l'inefficacité des politiques sportives. Et par conséquent, n'a-t-elle pas conduit à une relative difficulté ?

Prenons un exemple des pays développés, « la stratification de l'élite sportive se fait, à la base, par un championnat fédéral (cf. Fédérations de basket, de football, de tennis, etc.). C'est grâce à cette organisation structurée que les sélections nationales décèlent des talents, lesquels deviennent, à terme, des stars de renommée planétaire (cf. Michael Jordan, Zinedine Zidane, Roger Federer »²⁷ ...). Les pays occidentaux promeuvent donc une organisation structurée des fédérations, « les pratiques et les cadres institutionnels, dans ce domaine, montrent une extrême variété »²⁸ incluant, tous les paramètres de l'activité sportive (cf. sport professionnel, sport amateur et sport de loisir). L'organisation sociale du sport (OSS) comprend alors une logique de fonctionnement et trois grandes conceptions.

²⁶ Extrait de la dixième des seize Satires de Juvénal pp 90-127.

²⁷ Ghislain Megne M'ella (2010), *Pour une analyse de l'organisation du sport en milieu universitaire* : Cas du Gabon, mémoire de master 2, Université Bordeaux Segalen UFR Staps, p.32.

²⁸ Jean-Paul Callède (1987), *L'Esprit Sportif. Essai sur le développement associatif de la culture sportive*, Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, Presses Universitaires de Bordeaux. Talence, p. 8.

La première conception se caractérise par une prise en charge totale de l'Etat tant du point de vue privé que public, l'Etat accompagne toutes les activités physiques et sportives et quelle que soit la nature de l'activité : (sport de masse ou sport de haut niveau). C'est le cas se réclamant du modèle socialiste avec la (Russie, Chine, Cuba etc...).

La deuxième conception de l'organisation sportive concerne les pays qui accordent la priorité à l'initiative privée par le biais de ses fédérations. Dans ce cas, la gestion et le développement du sport appartiennent au mouvement sportif universitaire à titre d'exemple (les Etats-Unis, le Canada, etc...).

La troisième conception dans l'organisation du sport est partagée entre l'initiative privée et l'étatisation. C'est une organisation française qui repose sur l'idéologie coubertienne²⁹ c'est-à-dire de la masse naîtra l'élite et d'une co-gestion entre l'Etat et le mouvement sportif.

Cette troisième conception fût transposée dans les pays d'Afriques francophones (PAF) après les indépendances (1960). C'est ici que se situe tout l'enjeu de la sociologie des mutations avec Bertrand Badie³⁰ et de l'hybridation institutionnelle avec Jean-François Bayart³¹, Comi Toulabor³² et Achille Mbembe. Car l'objet de notre thèse est de montrer la part réelle du délitement de l'universalisation des politiques sportives souvent transportées vers l'Afrique. Bertrand Badie évoque à ce propos « l'occidentalisation de l'ordre politique mondial »³³.

Dans les pays en voie de développement, notamment au Gabon, l'organisation du sport (OS) est basée sur un fonctionnement centralisé. « L'Etat est en amont et en aval »³⁴ de la politique sportive, c'est une superstructure³⁵ qui « s'articule sur les autres couches superstructurelles de la société »³⁶, il est le principal pourvoyeur des subventions des fédérations, de la construction des équipements, et de la formation des cadres « ce système est dû à la concession par l'Etat d'une partie de pouvoir du ministère en charge du sport pour la gestion des compétitions officielles, la délivrance des titres de champions et le choix des sélections nationales »³⁷.

²⁹ Pierre de Coubertin (1931), *Mémoires olympique*, Paris, Editions Revue EPS, coll. « Archives et mémoire de l'éducation physique et du sport » 1^{er} janvier 1996 (1^{er} ed 1931), p.218

³⁰ Bertrand Badie (1992), *L'Etat importé*, Paris, Fayard, 1992.

³¹ Jean-François Bayart (1989), *L'Etat en Afrique : La politique du ventre*, Paris, Fayard.

³² Jean-François Bayart, Comi Toulabar et Achille Mbembe (2008), *Le politique par le bas en Afrique noire : contribution à une problématique de la démocratie*, Paris, Karthala.

³³ *Ibid.*

³⁴ Propos recueillis auprès de Valéry Ondo par nos soins.

³⁵ Superstructure dans le système marxiste ensemble formé par le système politique l'appareil étatique.

³⁶ Jean-Marie Brohm (1976), *Critique du sport*, Série Rouge, Paris Vie, p.66.

³⁷ Emmanuel Bakena (2007), *L'organisation du double projet au sein des filières accès au sport de haut de niveau et des centres formation de clubs professionnels : l'exemple de la Gironde*, thèse de doctorat, Université de Bordeaux2, p. 11.

Au lendemain des indépendances le Gabon opte pour ce modèle importé du « colonisateur » et dès lors, son organisation trouve son origine dans la politique sportive française dont l'intervention publique remonte à 1921 avec l'institution au Ministère de la Guerre d'un Commissariat à l'Education Physique dont une partie des attributions sera dès 1926, transférée au Ministre de l'instruction publique, ce dernier devenant à partir de 1932, le principal puis l'unique responsable en ce domaine. « Un nouveau pas est franchi avec l'octroi en 1937 à Leo Lagrange d'un seul Secrétariat d'Etat en matière d'éducation physique, de Sports et de Loisirs : une situation qui préfigure celle d'aujourd'hui »³⁸ et l'ensemble des pays d'Afrique francophones. Au moment des indépendances (1960), les premières règles d'organisation contraignantes aux fédérations sportives ne sont qu'un aboutissement chronologique de la politique administrative française menée depuis la III^{ème} République, c'est-à-dire une politique au service des populations pour l'épanouissement de tous et le développement du sport. Pour Colin Miège et Jean-Christophe Lapouble, « les administrations gouvernementales [Africaines] en charge du sport, sont fréquemment calquées de façon artificielle sur celles des pays développés »³⁹.

En l'occurrence, malgré la transposition du modèle français, et l'intérêt porté à la pluralité des textes réglementant la pratique du sport, à savoir la **loi N° 38/61**⁴⁰, l'on constate l'inexistence d'une volonté politique manifeste d'appliquer cette dernière, et d'un schéma directeur de l'organisation du sport. Mais la faible implication des autorités gouvernementales entraîne une absence de structures adéquates et incitatives pour la pratique et le développement du sport. Ce pays souffre d'une absence de lisibilité des relations entre les fédérations sportives et le ministère de tutelle. « L'organisation et la pratique du sport au Gabon relève de la magie »⁴¹ car elle se résume à un « amateurisme total des fédérations sportives, des techniciens d'encadrement qui sans formations, matériels, et moyens financiers,

³⁸ Célestin Allogho-Nze (2011), *Etude de l'organisation et du fonctionnement des institutions sportives au Gabon. Genèse et analyse prospective d'une politique publique*, thèse de doctorat, Université de Bordeaux2 p.21.

³⁹ Colin Miège et Jean- Christophe Lapouble (2004), *Sport et organisations Internationales*, Paris, Economica. p. 57.

⁴⁰ **Annexe 1.** Article 3 du décret N°000602/PR/MJSCA/DS. Portant organisation des sports civils. Libreville 30 juillet 1961. Le Ministère de la Jeunesse, des Sports, de la Culture et des Arts fixe le régime général des sports sur le territoire national. Il oriente et contrôle l'activité de tous les groupements ayant pour but la pratique de l'Education Physique et des Sports et l'Organisation des compétitions sportives. Il apporte à l'Education Physique et aux Sports l'aide morale, technique et matérielle utile à leur essor. Il œuvre au développement de l'Esprit sportif et à la formation d'une élite dans les différentes disciplines sportives. Il est juge, en dernier ressort, de toutes les décisions et mesures individuelles ou collectives prises par les associations, les ligues et les fédérations sportives ».

⁴¹ **Annexe 2.** Propos recueillies par Nicole Asselé, Secrétaire générale n°1 du Ministère de l'Education nationale de l'Enseignement Supérieur et Technique de la formation Professionnelle et de la Recherche Scientifique chargé de la culture de la jeunesse et des sports. Président de la fédération gabonaise de Handball.

coordonnent et organisent des semblants de manifestations sportives »⁴². Toutefois, il importe de rappeler que, « les obstacles au développement sportif sont d'abord imputables aux difficultés économiques qu'il rencontre. L'absence d'équipements sportifs aux normes internationales, la faiblesse des moyens financiers et la rareté des cadres techniques, le manque de système de détection et de formation constituent des entraves très sérieuses au développement du sport »⁴³ africain d'une façon générale et gabonais tout particulièrement.

- Questionnement

Pour comprendre la difficulté à établir des politiques sportives au Gabon, on peut invoquer l'organisation du sport importé. Or il s'agit de concevoir l'organisation sportive non pas comme un état, une nature de la société, mais bien plutôt comme une construction originale qui n'est possible que si la greffe tient compte des dynamiques *du « dedans »* et *du « dehors »* qu'évoque Patrick Champagne⁴⁴. Le sport comme un accomplissement à l'œuvre en Afrique, mais sans les africains expose dès lors le modèle importé à un échec.

Cette organisation transposée, dont il conviendra de vérifier la réalité sociale concrète, conduit à formuler une question majeure autour des cultures corporelles traditionnelles : Jeux, défis d'affrontement physique, danses, et autres techniques du corps liées au sacré, aux activités profanes, à l'identification des classes d'âge et de sexe. Le sport pouvait-il ignorer la migration des cultures corporelles traditionnelles et leurs substrats ?

A cet effet, le constat qui guide ce travail peut se résumer en deux interrogations majeures : **Pourquoi l'organisation du sport gabonais privilégie-t-elle le modèle importé? Plus précisément, Comment la transposition du modèle français influence-t-elle les politiques sportives au Gabon et interagit-t-elle avec les particularismes locaux?**

L'objectif de ce travail est d'appréhender l'organisation sociale du sport gabonais dans toute sa complexité. C'est-à-dire procéder à un examen des politiques sportives, en étudiant notamment leurs évolutions institutionnelles, historiques, les modes d'action qu'exerce la puissance publique sur la société civile en général et singulièrement dans les fédérations sportives. Il s'agit d'abord d'identifier les conditions d'émergence des premières politiques publiques et la nature des relations, entre l'Etat et les fédérations ; car au regard des efforts entrepris par les acteurs du système sportif international pour homogénéiser les institutions,

⁴² Propos recueillis auprès Yannick Aleka par nos soins, Secrétaire général adjoint de la fédération gabonaise de taekwondo.

⁴³ Colin Miège et Jean- Christophe Lapouble , *op., cit.* p. 56.

⁴⁴ Patrick Champagne (1998), *La sociologie*, Les Essentiels Milan, numéro 102. p.37.

on constate que l'organisation du sport gabonais est étroitement tributaire du développement technologique et scientifique des pays développés comme le stipule Frantz Fanon⁴⁵. Le sport comme les autres institutions de classe (université, armée, fédération etc.), jouent un rôle de construit idéologique.

Pour cela, que peut-on apprendre de l'état des lieux de l'organisation sociale du sport gabonais? Est-il en adéquation? En retard? En progrès? En déphasage? Quel est-il par rapport à d'autres pays en voie de développement? Quelles sont les principales séquences qui ont permis d'en arriver à une telle situation? L'impact et le rayonnement des fédérations sportives gabonaises divergent-ils du processus observé dans les autres pays francophones à l'instar du Cameroun et du Sénégal? En effet, il semble indispensable d'ouvrir une perspective comparative car les mêmes causes produisent-elles les mêmes effets? Des causes différentes produisent-elles des effets différents?

Ces interrogations fournissent des indicateurs utilisables pour une analyse socio-historique des facteurs de facilitation et des contraintes de l'activité sportive des pays de la sous région. A cet effet, une première théorie d'inspiration géopolitique synthétisée par Jean-Pierre Augustin⁴⁶ part du principe qu'il existe une étroite corrélation entre les foyers de création du sport moderne et la mondialisation des pratiques. Une deuxième genèse impulsée par Pierre Chiffet et Souaïbou Gouda⁴⁷, évoque que la transposition de systèmes sportifs occidentalisés axés sur la performance, sont inadaptés et ne permettent pas le développement du sport dans son ensemble; c'est en cela que David-Claude Kemo Keimbo montre « que le désengagement total de l'Etat n'est pas gage de développement sportif »⁴⁸. Pour terminer, les travaux de Kane Abdoul-Wahid⁴⁹, sous la direction de Serge Fauché, permettent d'appréhender la politique sportive au Sénégal et surtout les différences qui existent entre ceux de l'Afrique centrale à savoir le Cameroun et le Gabon.

⁴⁵ Fanon Frantz (1921-1961), Psychiatre et essayiste antillais, il épouse la cause de l'Algérie en lutte pour l'indépendance. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages dont *les Damnés de la Terre* en 1976, *Peau Noire masque blanc et sociologie d'une révolution portant sur la situation coloniale* en 1952.

⁴⁶ Jean-Pierre Augustin (2007), *Géographie du sport. Spatialités contemporaines et mondialisation*, Paris, Armand Colin (collection U - Géographie), 224 p.

⁴⁷ Pierre Chiffet et Souïbou Gouda (1992), *Sport et Politique nationale au Bénin de 1975 à 1990*, STAPS, 28, 71-81.1992.

⁴⁸ Davide-Claude Kemo Keimbo (2004), « L'Etat et le sport au Cameroun. Rhétorique et réalité des politiques sportives en Afrique Noire de 1960 à 1996 », *Afrique francophone et développement du sport : du mythe à la réalité ?*, Paris, l'Harmattan, p.13.

⁴⁹ Abdoulaye-wahid Kane (2005), *Le sport au Sénégal. Analyse socio-historique de la diffusion et de l'encadrement des pratiques (1920-2005)*.Thèse de doctorat en STAPS, nouveau régime, n°1232, Université Victor Segalen Bordeaux2.

- Méthode de recherche

En STAPS, il n'y a pas de construction d'objet sans terrain car la complexité croissante du fait sportif impose, à notre sens, de limiter cette recherche à une dimension précise, c'est pourquoi le choix de cette recherche porte sur l'étude qualitative car elle permet de recueillir des éléments qualitatifs, qui sont le plus souvent non directement chiffrable par les individus interrogés ou étudiés. Pour cette thèse, l'étude qualitative a été réalisée par des entretiens individuels menés auprès des différents acteurs du sport gabonais et africains N=37. Le choix de cette méthode vise à comprendre en profondeur les attitudes ou comportements des personnalités qui organisent et qui pratiquent le sport en Afrique francophone plus précisément au Gabon, au Cameroun et au Sénégal. Stéphane Beaud et Florence Weber rappellent que « faire du terrain c'est avoir envie de collecter avec les faits, de discuter avec les enquêtés, de mieux comprendre les individus et les processus sociaux »⁵⁰. Cependant, dans le but d'avoir une vue assez large de l'organisation sociale du sport gabonais, des observations directes et participantes ont été conduites sur le terrain, comme l'affirment Raymond Quivy et Luc Van Campenhoudt « la méthode d'entretien suivie d'une analyse de contenu est certainement la plus utilisée en parallèle avec les méthodes d'observations »⁵¹. Dans ce travail, recourir à l'observation en complément de l'entretien ne renvoie pas tant à respecter cet usage en sciences sociales, mais il s'agit, de comprendre par le fait que ces deux approches sont complémentaires. C'est en ce sens que l'approche méthodologique est fondamentalement nécessaire pour une construction scientifique. De ce fait, la méthode qualitative permet de comprendre l'action publique par « l'analyse des modes de gouvernement du sport effectué ici à différents niveaux décisionnels, sous le double prisme des relations interinstitutionnelles et des échanges entre acteurs politico-administratifs et sportifs »⁵². Aussi, l'hétérogénéité d'un certain nombre d'actions politiques sportives permet de cerner les valeurs et raisons de l'individu qui s'adonne à la pratique du sport c'est-à-dire ses perceptions sur un événement ou sur une situation institutionnelle.

Si l'on tient compte également des lieux où se tiennent ces organisations sportives et par souci de clarté, on partira pour cette thèse sur une analyse du contenu et « du schéma interrogatif classique : « Qui dit quoi, à qui, comment, pour quel effet ? ». Chacune des parties de la question, composant elle-même une question indépendante des autres, peut renvoyer à un

⁵⁰ Stéphane Beaud et Florence Weber (2003), *Guide pratique de l'enquête de terrain. Produire et analyser les données ethnographiques*, Nouvelle édition, Paris, La Découverte p.16.

⁵¹ Raymond Quivy et Luc Van Campenhoudt, *Manuel de recherche...op.cit.*, p.233.

⁵² Marina Honta (2010), *Gouverner le sport. Action publique et territoires*. Grenoble, PUG, Collection Sports, Cultures, Sociétés, p.373.

plusieurs des buts possibles »⁵³. Pour cela deux types d'analyse correspondent à deux enjeux majeurs à savoir : les procédures closes qui impliquent la formulation préalable d'hypothèses et les procédures ouvertes c'est-à-dire aucune hypothèse ne guide l'analyste. Approche souvent mise en œuvre lors des phases exploratoires de recherche ou d'évaluation. L'analyste se centre sur la mise en évidence des différents aspects du discours et doit faire une analyse beaucoup plus systématique de façon à dégager la diversité de ce discours. Cette démarche d'application donne naissance à trois buts possibles suivants:

- « Analyser des caractéristiques du texte tant que tel (« plan horizontal ») ;
- Analyser les causes antécédentes du message (« plan vertical ») ;
- Analyser les effets de la communication »⁵⁴.

Pour terminer, Inscrite dans une perspective socio-historique, cette thèse prend appui sur les documents officiels et autres archives mettant en relief l'histoire et les tribulations de l'organisation du sport au Gabon. Elle procède conjointement de la passation et de l'exploitation d'entretiens semi directifs comme technique de collecte de données. Ce choix n'est pas fortuit car « le sens que les acteurs donnent à leurs pratiques et aux événements auxquels ils sont confrontés : leurs systèmes, leurs repères normatifs, leurs interprétations de situations conflictuelles ou non, leurs lectures de leurs propres expériences, etc. »⁵⁵, répond fondamentalement au besoin d'orienter cette thèse dans une perspective tant descriptive qu'explicative, voire compréhensive des politiques sportives. Les personnes interrogées peuvent parler du point de vue de l'un des différents rôles et l'enquêteur analyser objectivement les documents issus d'une même source ou des sources différentes. Par ailleurs pour des documents avec des catégories externes on cherchera à appréhender les « lois des relations entre les événements dans les messages et les processus sociaux médiatisés par l'individu qui les produit, ce qui revient à chercher les conditions de production des textes et à éviter de mettre l'accent sur le seul individu producteur (considéré comme une entité indépendante de toute procédure sociale »⁵⁶.

⁵³ Rodolphe Ghiglione et Benjamin Matalon (1998), *Les enquêtes sociologiques, théories et pratique*, Paris, Armand Colin, Paris, p.160.

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ Raymond Quivy et Luc Van Campenhoudt (1995), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, p. 196.

⁵⁶ *Ibid.*, p.161.

- **Plan du travail de recherche**

La première partie de la recherche porte sur la description empirique du cadre politico-géographique et la présentation de l'outillage conceptuel de l'étude. Le choix de cette démarche repose sur une série de raisons dont la principale tient une part importante de la méconnaissance du Gabon en général, de la nature de son organisation sociale en particulier, et plus encore de sa politique publique dans le système sportif national et international. La nature de ces aspects donne en effet une orientation particulière au sujet qui est abordé dans cette recherche et dont l'intelligibilité et la compréhension passent finalement par ce préalable.

La première partie de la thèse présente ainsi le cadre socio-historique de la recherche dans un appareillage théorique adéquat, de construire certains termes qu'on va utiliser afin de définir les axes paradigmatiques de l'objet d'étude⁵⁷. Le premier chapitre porte sur les caractéristiques du Gabon colonial et post-colonial. Il faut signaler que la question du sport dans un pays est vraisemblablement liée à l'évolution : historique, démographique, politique, économique, industrielle et sociale du monde. Aussi convient-il de passer en revue les principales réalités gabonaises susceptibles de participer d'une manière ou d'une autre au développement du sport national. Car en se référant à l'histoire du Gabon, on peut considérer que la question du sport est plus que jamais étroitement liée à l'histoire. C'est ce qui justifie, aujourd'hui, que le sport soit un construit idéologique c'est-à-dire la marque de la puissance et « l'impérialisme des pays développés sur les pays en voie en développement »⁵⁸.

Dans ce cas, et compte tenu des bouleversements idéologiques qui marquent le sport des pays en voie de développement, on présente la démarche de l'objet dans le troisième chapitre et la méthodologie de recherche dans le quatrième chapitre. Il s'agit d'appliquer les différents apports théoriques envisagés à notre travail, à savoir « le cadre théorique⁵⁹ » et la « problématique⁶⁰ », c'est-à-dire comprendre la relation qui existe entre l'Etat et les fédérations sportives en matière d'organisation sportive, comprendre la réalité concrète des pratiques sportives sous l'angle du rapport aux fédérations.

⁵⁷ L'organisation du sport au Gabon de l'indépendance à nos jours (1960-2012) impact et rayonnement des fédérations sportives gabonaises analyse socio-historique des facteurs et de facilitation et des contraintes ; Perspectives comparatives ; Gabon- Cameroun-Sénégal.

⁵⁸ Ghislain D Megne M'Ella (2008), *L'organisation sociale du sport en milieu universitaire*, mémoire de maîtrise en sociologie de travail Université Omar Bongo, Faculté des lettres et de sciences humaines, p.26.

⁵⁹ Cadre théorique, *ibid.*

⁶⁰ Michel Beaud (2003), *L'art de la thèse*, Paris, La Découverte, 2003.p.38.

Ce chapitre quatre offre l'opportunité de justifier le « système callédien⁶¹ » avec un jeu d'hypothèses qu'on tâchera de vérifier sur des probabilités plus au moins grandes qui pourraient être destinées à un examen ultérieur qui aboutira à infirmer ou vérifier au cours de l'analyse structurale et fonctionnelle des fédérations sportives gabonaises de « 1960 à 2012⁶² » mais aussi, de justifier le choix méthodologique, de présenter la politique de l'Etat et les contraintes auxquelles nous avons été confrontés, et pour terminer de présenter succinctement ceux et celles qui, par leurs témoignages ou leurs actions ont permis le recueil d'information indispensable au déroulement de cette recherche.

C'est au confluent de ces logiques que réside la spécificité de la politique sportive gabonaise. Organisation du sport « par l'Etat et pour l'Etat », organisation du sport « par les acteurs politiques et pour les acteurs politiques ». Ce qui traduit les notions « d'évergétisme⁶³ » et par un sport « spectacle⁶⁴ », au moins dans sa version gabonaise.

La deuxième partie de la thèse porte sur l'analyse socio-organisationnelle du sport gabonais dans un espace francophone équatorial. Il s'agira de comprendre le tracé historique du sport gabonais de la période pré-coloniale, coloniale et des indépendances dans le chapitre cinq. Quant au chapitre six, il met en avant l'impact et de rayonnement de la pratique sportive par l'entremise de la fédération gabonaise de football (FEGAFOOT) et de la fédération gabonaise de handball, (FEGAHAND). Quant au chapitre sept, il a pour objectif d'appréhender l'organisation des institutions sportives dans le cadre universitaire gabonais. A cet effet, les procédures tendent à faire des fédérations sportives un problème dont les réponses ne sont pas acquises et dont les relations restent à dégager.

C'est pourquoi le choix de la FEGAFOOT, de la FEGAHAND et de la (FEGASU), permet d'embrasser le paradoxe organisationnel qui existe entre les différentes fédérations c'est-à-dire l'inorganisation du sport gabonais. Il s'agit d'identifier les mécanismes et les caractéristiques qui participent au fonctionnement général des fédérations sportives, d'analyser les outils que l'Etat utilise pour inciter les fédérations à plus de performance. Il faut rappeler que l'OSG est

⁶¹ Système callédien nom donné par les étudiants issus de l'accompagnement de Jean-Paul Callède.

⁶² 1960-2012 Périodisation de l'objet d'étude.

⁶³ Paul Veyne (1976), *Le pain et le cirque*, Sociologie historique d'un pluralisme politique, Paris édition, Seuil .pp 175-372. *Evergétisme* est une forme de générosité pratiquée par les notables devenue pratiquement obligatoire pour toute magistrature importante dans le monde, elle consiste à financer les banquets publics, spectacle gratuits, édifices d'utilité publique pour les populations.

⁶⁴ Guy Debord (1992), *La société de spectacle*, Paris Gallimard, 208 p. *Le spectacle* est une forme particulière de propagande de l'idéologie dominante, elle prône une mise en acte de la conscience qu'on a de sa propre vie, envers une illusion pseudo-vie que nous impose le pouvoir en place.

inspirée du modèle français, pays industrialisé et dont les institutions sportives fonctionnent selon des principes démocratiques irréversibles.

La troisième partie de la thèse est consacrée à une analyse comparative du Sénégal et du Cameroun. Cette dernière partie permet de comprendre qu'historiquement « la France et l'Afrique francophone ont une relation sans équivalent, comme le démontre « le Rapport n° 104 du sénat de la session ordinaire du 29 octobre 2013 *l'Afrique est notre avenir* »⁶⁵. Le fait colonial est à l'origine des mutations socioéconomiques et politiques dans chacun des pays étudiés mais et également à l'origine de l'institutionnalisation du sport au Cameroun et au Sénégal. La comparaison a révélé des similitudes et des différences entre ces pays.

Cette dernière partie a pour objectif de mettre en perspective la réalité de la politique sportive gabonaise avec son héritage colonial face aux autres pays. Il s'agit d'étudier, d'abord, la structuration interne de chaque pays dans le contexte environnemental, cadres naturels, poids démographique, l'impact de la colonisation c'est-à-dire leur influence ou leur perte d'influence. Mais aussi la politique de l'action gouvernementale avec la mise en place des agents impliqués, le renouvellement des cadres, le mode de définition et les objectifs des programmes d'action, les moyens mobilisés, les réussites, les échecs, les réajustements, etc.

Pour le sociolinguiste Erving Goffman, « les acteurs agissent en fonction du sens qu'ils attribuent aux choses, que ce sens s'élabore dans et par les interactions de sorte qu'au fil de ces derniers, les interprétations se modifient continuellement »⁶⁶. Dans cette optique, l'orientation vers une lecture méso sociologique paraît pertinente, vu qu'il s'agit de comprendre l'organisation fonctionnelle et interactionnelle des fédérations sportives. C'est par ces modèles théoriques, le « fonctionnalisme⁶⁷ » et « l'interactionnisme⁶⁸ », qu'on va établir un état des lieux du sport gabonais et envisager une perspective comparative avec le Cameroun dans le chapitre huit et le Sénégal dans le chapitre neuf. On terminera cette partie par un essai de synthèse sous forme de grille analytique. En effet, l'incidence de ce choix sur la problématique posée s'impose à nous car les acteurs sont dépendants des règles sociales et la critique sociale est un élément de l'organisation sociale.

⁶⁵ www.senat.fr/Rap/r13-104.

⁶⁶ Jean Nizet et Nathalie Rigaux (2005), *La sociologie de Erving Goffman*, Paris, la Découverte, p. 77.

⁶⁷ Le fonctionnalisme est une doctrine sociologique selon laquelle la société est conçue comme un système dont l'équilibre dépend de l'intégration de ses diverses composantes.

⁶⁸ L'interactionnisme est une analyse de la société comme produit de l'interaction des individus. Elle permet de rendre compte le jeu des acteurs et de la dynamique d'institutionnalisation.

C'est assurément pourquoi la référence à la sociologie des organisations de Michel Crozier⁶⁹ est nécessaire. Celle-ci étudie les différents modes de fonctionnement d'ensemble et qui a pour objectif d'expliquer les comportements des individus ou groupes au sein d'une organisation. Les concepteurs de la théorie de l'organisation (Erhard Friedberg⁷⁰, Philippe Bernaux⁷¹, William Gasparini⁷², etc...) permettent de poursuivre cette réflexion et estiment que la personnalité d'un individu n'est jamais donnée une fois pour toute. Elle est confortée ou modifiée par chacune des relations qu'entretient cet individu avec les autres. L'organisation est alors comme système politique, résultant des jeux où les acteurs savent contourner les règles sociales.

Le dessein de cette thèse s'inscrit dans « l'objectivité de la connaissance dans les sciences sociales et la politique sociale »⁷³. Pour cela, le chercheur doit se soumettre au principe de neutralité axiologique, c'est-à-dire qu'il doit faire preuve de vigilance, refuser à faire œuvre de prophétisme et renoncer à tout espoir de changer le cours de l'histoire.

Mais, comment pouvoir comprendre ce dont la prévisibilité et la prédictibilité semblent n'être pas possibles dans un champ gabonais, eu égard au fait que cela échappe aux lois du déterminisme classique ? Comment accéder aux archives ontologiques⁷⁴ de ce qui est difficile à conceptualiser, compte tenu du fait qu'il est régi par le principe de survenance ? Comment persuader, dans une généreuse intention pédagogique et didactique, faire comprendre le fait sportif, sans tenter vainement de discourir ni de jacasser doctement sur ce dont l'indétermination essentielle en fait quelque chose d'inintelligible en soi ? Ces questions sont autant de défis épistémologiques, pédagogiques et didactiques qu'on tente de relever dans cette thèse.

De nos jours, « le sport n'est pas réservé aux champions. Pas plus qu'aux amateurs ou aux bénévoles. Le sport, c'est aussi une multitude de professionnels avec des statuts variés : fonctionnaires, travailleurs indépendants, saisonnier... »⁷⁵. Encore faut-il ne pas négliger les pratiquants ordinaires, des jeunes scolarisés aux aînés. C'est pourquoi il peut être sagement construit à partir des connaissances de l'anthropologie, de l'histoire, de la géographie, de la

⁶⁹ Michel Crozier (2000), *A quoi sert la sociologie des organisations*, Paris, Edition Séli, Arslan.

⁷⁰ Erhard Friedberg (1997), *Le pouvoir et la règle. Dynamique de l'action organisée*. Paris, Le Seuil.

⁷¹ Philippe Bernaux (2009), *La sociologie des organisations*, Paris, Nouvelle édition Seuil. 466 p.

⁷² William Gasparini (2000), *Sociologie des organisations sportives*, Paris, Edition La Découverte. 115 p.

⁷³ Max Weber (1992), *L'objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociales*, in *Essais sur la théorie de la science*, trad.fr. Paris, Presse Pocket, 1992, pp.117-201 (1^{ère} éd. allemande : 1904).

⁷⁴ Ontologique renvoie à l'étude de l'être, comment le conceptualiser au Gabon ?

⁷⁵ Sophie Blot, Carole Gamelien et Auriane Vigny (2008), *Les métiers du sport. Entraîneur, Professeur, Médecin...* Studyrama, Levallois-Perret, p.10.

psychologie, de la philosophie, du droit, et de la sociologie, etc. Peut être s'agit-il là d'un possible cheminement pour illustrer l'unité des STAPS, prenant racine et inspiration dans la pluridisciplinarité. Pour rappel, s'agissant du Gabon en tant qu'Etat africain et société post-coloniale francophone, il paraît judicieux de rappeler qu'au Gabon l'héritage du passé a profondément influencé la politique publique de ce pays. C'est-à-dire un modèle d'organisation, ni totalement laissé à l'initiative privée (la fameuse « société civile »), ni totalement étatisé (à l'image du « sport des pays communistes »). *In fine*, doit-on considérer qu'il s'agit d'un modèle indéterminé ?

Première partie :

**Préalables épistémologiques et construction de
l'objet de recherche**

Introduction

Notre recherche vise comme objectif général : la compréhension des organisations sportives au Gabon.

Précisément, il s'agit de comprendre l'impact et le rayonnement des fédérations sportives depuis son accès à l'indépendance (1960) à la période actuelle (2012). Pour construire cet argumentaire théorique et méthodologique on s'est intéressé à l'état de l'art qui aborde la problématique du legs colonial en lien direct ou non avec l'histoire du sport gabonais. Mais aussi de l'héritage culturel, de sa politique socio-organisationnelle, pour comprendre surtout la complexité des fédérations sportives dans divers contextes culturels. Pour cette raison, on tente continûment d'articuler ces travaux avec le projet qui est le nôtre, à savoir rendre compte des réalités sociales gabonaises. Car « tout dépend de l'endroit où la discipline se retrouve de la position qu'elle occupe à l'intérieur du champ dans lequel se situe son action »⁷⁶. La nature de ces aspects donne en effet une orientation particulière, compte tenu des bouleversements idéologiques qui guettent le sport des pays en voie développement. Aussi, sans toutefois prétendre à l'exhaustivité, cette première partie consiste à présenter les caractéristiques générales de l'organisation sportive dans un appareillage théorique, de définir les aspects méthodologiques, c'est-à-dire le plan d'action établi, selon les exigences de toute démarche scientifique en vue de soumettre le jeu d'hypothèses à l'épreuve des faits. Ce cheminement permet de constituer, au final, le fil d'Ariane épistémologique de cette thèse.

⁷⁶ Clément J.-P. et Herr M. et al (1993), L'identité de l'Education physique au XX^{ème} siècle. Edition AFRAPS, octobre, p. 24.

Chapitre I : Présentation générale du Gabon

Le Gabon est un pays situé à l'ouest de l'Afrique centrale⁷⁷. Ce pays de l'Afrique équatoriale, traversé par l'équateur, est limité au nord par le Cameroun, à l'est et au sud par le Congo-Brazzaville, à l'ouest par l'océan atlantique. La superficie du pays est de 267 667 Km², soit la moitié de la France. La capitale politique du pays est Libreville et la capitale économique est Port-Gentil. Les plus grandes villes après les capitales sont Franceville et Oyem. Au plan administratif, le Gabon est constitué de neuf provinces: Estuaire, Haut-Ogooué, Moyen-Ogooué, Ngounié, Nyanga, Ogooué-Ivindo, Ogooué-Lolo, Ogooué-Maritime et le Woleu-Ntem.

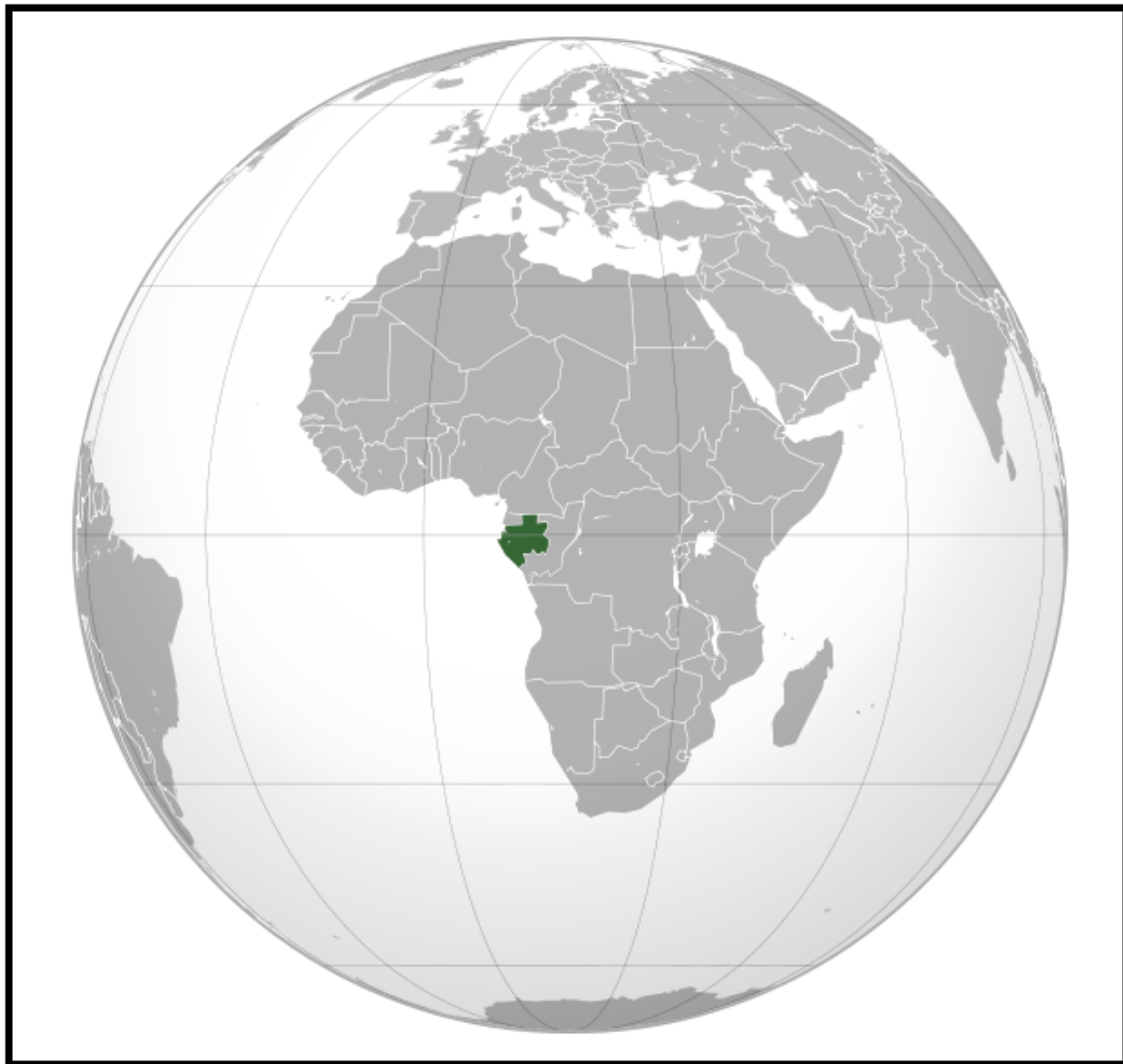
L'économie du Gabon est fortement dépendante de l'extraction des ressources naturelles pour les marchés d'exportation. Les principales richesses sont le pétrole, le bois et le manganèse, le pétrole étant le secteur prédominant. « Quant à l'exploitation forestière qui, avant la découverte des gisements pétroliers, occupait une place prépondérante dans l'activité économique, elle ne représente que 2 % du PIB. L'agriculture, la pêche, et l'élevage restent embryonnaires et le pays importe la quasi-totalité de ses produits alimentaires, malgré la création de quelques complexes agro-industriels comme Agrogabon (huile de palme), Hévégab (hévéa) encore ou la société sucrière du Haut-Ogooué (canne à sucre) »⁷⁸.

En effet, la commercialisation de la production se heurte à l'étroitesse du marché local, à l'absence d'un réseau routier étendu et de bonne qualité ainsi qu'aux prix souvent avantageux des produits importés. La situation économique demeure donc fragile malgré l'importante remontée des recettes pétrolières. Au point de vue démographique, le Gabon reste un petit pays avec un million et demi d'habitants. Le peuple gabonais est composé d'environ 50 ethnies issues des diverses régions. Près de 73 % de la population vit en zone urbaine, dont 35 % dans la capitale Libreville et sa périphérie. L'intérieur du pays est peu peuplé.

⁷⁷ Cf : la carte n°1, présentation du Gabon dans le monde.

⁷⁸ Mireille Minkoue M'Akono (2008), *Francophonie et culture au Gabon*, thèse de doctorat en langue et littérature françaises, Université Jean Moulin- Lyon3, p. 47.

Carte 1: Situation géographique du Gabon dans le monde



Source :: <http://fr.wikipedia.org/wiki/Gabon#mediaviewer/Fichier>

Logé dans le golfe de Guinée et à cheval sur l'Equateur, le Gabon⁷⁹ est situé entre 2°15 Nord et 4° Sud de latitude et, d'autre part entre 8°30 Ouest et 14°30 Est de longitude. Il est limité au Nord-Ouest par la Guinée Equatoriale, au Nord par le Cameroun, à l'Est et au Sud par le Congo Brazaville et à l'Ouest par l'océan Atlantique sur 800 km. La longueur des frontières territoriales est de 2 551 km, dont 350 avec la Guinée Equatoriale, 298 avec le Cameroun, et 1 903 avec le Congo.

⁷⁹ Carte n°1 est extrait : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Gabon#mediaviewer/Fichier>: Gabon_%28orthographic_projection% 29.svg

1-Rappels historiques du Gabon

Le manque d'archives du pays rend difficile la recherche qui nécessite le recours aux sources documentaires. Elle ne permet pas d'avoir une connaissance objective du «Gabon ancien». Comment alors appréhender les traditions orales des différents peuples ? C'est-à-dire déterminer la part de la réalité d'une société donnée s'appuyant sur l'histoire et la transmission des héritages. Avec l'arrivée des navigateurs portugais, en 1472, on commence à disposer de témoignages écrits sur les populations côtières. Pendant trois siècles, la vie du Pongo fut rythmée par la traite des esclaves entre tribus côtières et marchands européens (Portugais et Hollandais, notamment).

Pour les historiens⁸⁰, les premiers habitants du Gabon sont des pygmées émigrés d'Afrique centrale. Ils ont été poussés par les migrations bantoues qui, à leur tour, peuplent le Gabon du XI^e siècle au XIX^e siècle. L'histoire du pays, avant l'arrivée des européens, est une panoplie de récits de chasse, de pêche, de cueillette mais aussi d'agriculture et de guerre des différentes ethnies. Les *Mpongwés*⁸¹ et les *Oroungous* occupent les côtes tandis que les *Loumbous*⁸² exploitent le sel et que les *Akélés*⁸³ et les *Nzebis*⁸⁴ sont connus pour être de hardis chasseurs d'éléphants. Les dernières populations arrivées au XIX^e siècle, les *Fang*⁸⁵, constituent de nos jours un tiers de la population du pays.

A cette période, les « Hommes » (gabonais) trouvent des explications surnaturelles aux phénomènes, naturels pour appréhender leur mode de vie (la tornade, l'éclair, la pluie, la pleine lune etc.) relèvent du sacré. Ainsi, trois notions principales dans la « tradition sociologique analytique, servent de trame essentielle pour comprendre l'organisation d'une

⁸⁰ Mitegue N'nah Frédérique (2006), *Histoire du Gabon des origines à l'aube du XX^{ème} siècle*, Paris, l'Harmattan, Collection. « Etudes africaines ». Frederique Meyo Bibang et Jean Martin Nzamba (1975), *Notre Pays le Gabon*. Edicef. Grebert Fernand (1948), *Au Gabon (Afrique équatoriale française)*, Société des missions évangéliques. Paris.

⁸¹ Les Mpongwés sont un peuple de l'Afrique centrale résident au Gabon ; c'est un sous-groupe de myènè.

⁸² Les *Balumbus* sont une ethnie du Gabon et de la République du Congo. Ils vivent autour de la lagune de Ndougou, au nord de l'embouchure du fleuve Nyanga dans la province de l'Ogooué-Maritime. Les Balumbus sont apparentés aux Eshiras et leur culture a été influencée par leurs voisins du sud, les Vili.

⁸³ Les *Akèlès* (ou Nkèlè, Bakèlè, Bongom, Bougom) forment un groupe ethnique originaire de Mimongo, une région montagneuse située au sud du Gabon. Il est composé des trois sous-groupes suivants : Bungome, on le trouve dans la Ngounié (Mbigou, Lébamba, Mimongo, Bellevue et Sindara) et également dans la province de l'Ogooué-Lolo ; Métombolo, dans la province du Moyen-Ogooué ainsi qu'auprès des lacs suivants : Ezanga, Onangué et Anengué ainsi que dans certains villages au bord de l'Ogooué et de la Ngounié ; Mbahoin, groupe de la province du Haut-Ogooué

⁸⁴ Les *Nzebi* sont un Peule d'Afrique centrale vivant au Gabon et en République du Congo. Parlant plusieurs dialectes dont le bandjabi, l'adouma, l'awandji, le batsiagui, le sihou ou bassissihou. D'après la tradition orale les Nzebis proviendraient du village Koto, situé dans la province de la Ngounié au Gabon.

⁸⁵ Bernardin Minko Mve(2003), *Entre tradition et post-modernité Dynamique des structures d'accueil fang*, Paris, l'Harmattan, p 29.

société donnée à savoir: le système, la structure et la fonction »⁸⁶. Ici la société fait référence à des représentations fondées sur le sacré, l'imaginaire, le transcendant, donc sur quelque chose qui échappe à la connaissance objective de l'« Homme ».

Bernadin Minko Mve rappelle qu'« avant la colonisation, l'organisation sociale traditionnelle s'appuyait sur le groupe tribal et clanique selon l'âge. Les individus formaient tous un groupe : enfants, jeunes, femmes, pères, vieillards, etc. Chacun avait ses droits et ses devoirs, mais aussi ses attitudes spécifiques dans le fonctionnement social »⁸⁷. Ce type de société, sans être exactement semblable aux us et coutumes qui nous intéressent, a été décrit par Varagnac dans « Civilisation traditionnelle et genre de vies »⁸⁸.

a- Les premiers contacts avec la France.

Le contact entre les populations gabonaises et les français remonte au milieu du XIX^{ème} siècle. « Ils découlent de la nouvelle orientation politique française sur la côte d'Afrique. Les nombreuses rivalités avec l'Angleterre poussent la France à créer des points d'appui sur la côte pour favoriser des entreprises commerciales »⁸⁹. La côte gabonaise représente un intérêt, politique et commercial pour la France car « elle masque ses objectifs par une mission humanitaire, celle de lutter contre les négriers pour aider des populations « dégradées » par l'esclavage. La répression de la traite va donc être la conséquence des premiers contacts de la France avec les populations gabonaises »⁹⁰

En 1837, le lieutenant de Vaisseau Bouët Willaumez est chargé de reconnaître les côtes guinéennes pour y établir un point de relâche pour les navires de la marine nationale. En 1839, Willaumez débarque sur l'estuaire du Gabon. Après une période d'observation, il signe le premier traité entre un chef gabonais et un officier français. Le traité est conclu le 9 février avec Antchuwè Kowè Rapotchombo, surnommé le « roi Denis⁹¹ », chef de la rive gauche de l'estuaire. Ce « traité » accorde à la France deux lieues de terres sur la rive gauche de l'estuaire du Como. Il met aussi en place une alliance offensive et défensive. Le 18 mars 1842, Bouët Willaumez signe un nouvel accord avec Ré-Dowé, surnommé « roi Louis ».

⁸⁶ Guy Rocher (1968), *L'Organisation Sociale* Tome II, Paris, Editions HMH, p.148.

⁸⁷ Bernardin Minko Mve, *op.cit.*, p.42.

⁸⁸ André Varagnac (1948), *Civilisation traditionnelle et genre de vies*, Paris, Albin Michel, p.113.

⁸⁹ Mireille Minkoue M'Akono, *op.cit.*, p.47.

⁹⁰ *Ibid.*, p.47.

⁹¹ Denis Rapotchombo (1780-1876). Dit Le roi est un souverain mpongwè, interlocuteur des colonisateurs du Gabon, il signe en 1839 un traité avec l'amiral français Louis Edouard-Willaumez autorisant l'installation des Français dans l'Estuaire.

Cette signature marque véritablement l'installation de la France car le traité accorde à celle-ci, la souveraineté du territoire du « roi Louis ». Celui-ci cède « le terrain de l'ancien village de son père pour y élever telle bâtisse ou fortification qui lui plaira »⁹²

L'installation française se fait progressivement. En 1843 est installé le premier poste français au Gabon, Willaumez est nommé gouverneur du Sénégal. Le poste du Gabon est le fort d'Aumale, construit par le capitaine d'infanterie de marine Guillemain.

Le 24 mars 1844, est conclu un autre accord, celui de Glass. Il est signé avec l'ensemble des chefs de l'estuaire. « Le traité accorde les terres gabonaises au « roi des Français ». Les conditions dans lesquelles furent signées le traité ont provoquées certaines polémiques mais les versions divergent. Selon les sources, le commerçant français Amouroux aurait obtenu la signature de l'accord après une nuit de beuverie.

La polémique arrive jusqu'en Europe. Les Anglais pensent que les habitants ont été abusés et qu'ils n'ont pas bien compris les termes du traité. Des querelles éclatent entre les Français et les Anglais » Finalement, la France parvient à se sortir de cette situation belliqueuse. En 1846, deux chefs « mpongwè », le « roi François » et le « roi Georges » qui n'avaient pas adhéré au traité de Glass s'y ajoutent.⁹³

Jusqu'en 1846, les français consolident leur position dans l'estuaire du Gabon. Parallèlement, des voyages d'explorations sont entrepris. Les explorateurs se heurtent aux difficultés des voyages et à l'hostilité des autochtones. Malgré tout, les voyages se multiplient. Ils constituent une étape préparatoire pour la prise de possession de territoires par la France. Les voyageurs français s'aventurent au départ à partir du bassin supérieur du Como. Ce sont surtout les marins français qui s'élancent dans ces voyages. La première date de septembre 1846. « Le lieutenant de Vaisseau Pigéard a pour mission de prendre contact avec les populations du Haut-Como. Il remonte le fleuve jusqu'à son confluent. Le but de ces voyages est de trouver un chemin accessible menant à l'intérieur de l'Afrique en vue d'une future occupation française. Les explorations du Como par Bouët Willaumez en 1853 et de Touchard en 1857 et 1860 amènent la certitude que le fleuve du Como n'aboutit pas à une voie de communication vers l'intérieur en naviguant »⁹⁴.

⁹² Jacqueline Bouquerel (1970), *Le Gabon, Que sais-je?* Paris, PUF, p. 45-51.

⁹³ François Gaulme (1988), *Le Gabon et son ombre*, Paris, Karthala, p.81-99.

⁹⁴ Mireille Minkoue M' Akono, *op.cit.*, p.47.

C'est pourquoi les navigateurs vont se retourner vers l'Ogooué. Serval et Griffon Du Bellay⁹⁵ cherchent à remonter ce fleuve et pénètrent en son embouchure en juillet 1862. Mais devant l'hostilité de certaines tribus, les deux hommes se voient contraints d'interrompre leur progression. Ils s'occupent un peu plus tard d'une mission de reconnaissance des terres intérieures gabonaises et de ses tribus. Il est évident que les autorités françaises nourrissent dans ces nombreux voyages des aspirations coloniales. Les premiers traités permettent à la France d'imposer sa souveraineté sur le sol gabonais, bien que ceux-ci soient parfois sans valeur aux yeux des chefs gabonais car ils n'ont pas les mêmes notions de possessions de territoires.

En ce qui concerne l'installation et l'administration française au Gabon, on peut dire qu'elle se fait de manière progressive et laborieuse. Les traités signés et l'avancée des explorations permettent à la France d'accroître son influence sur les bords de l'estuaire. Entre 1839 et 1854, le territoire gabonais reste attaché au gouvernement du Sénégal. Cela signifie que pendant toutes ces années, l'administration du comptoir français est limitée puisque les pouvoirs restent concentrés sur le Sénégal entre les mains du commandant de Gorée.

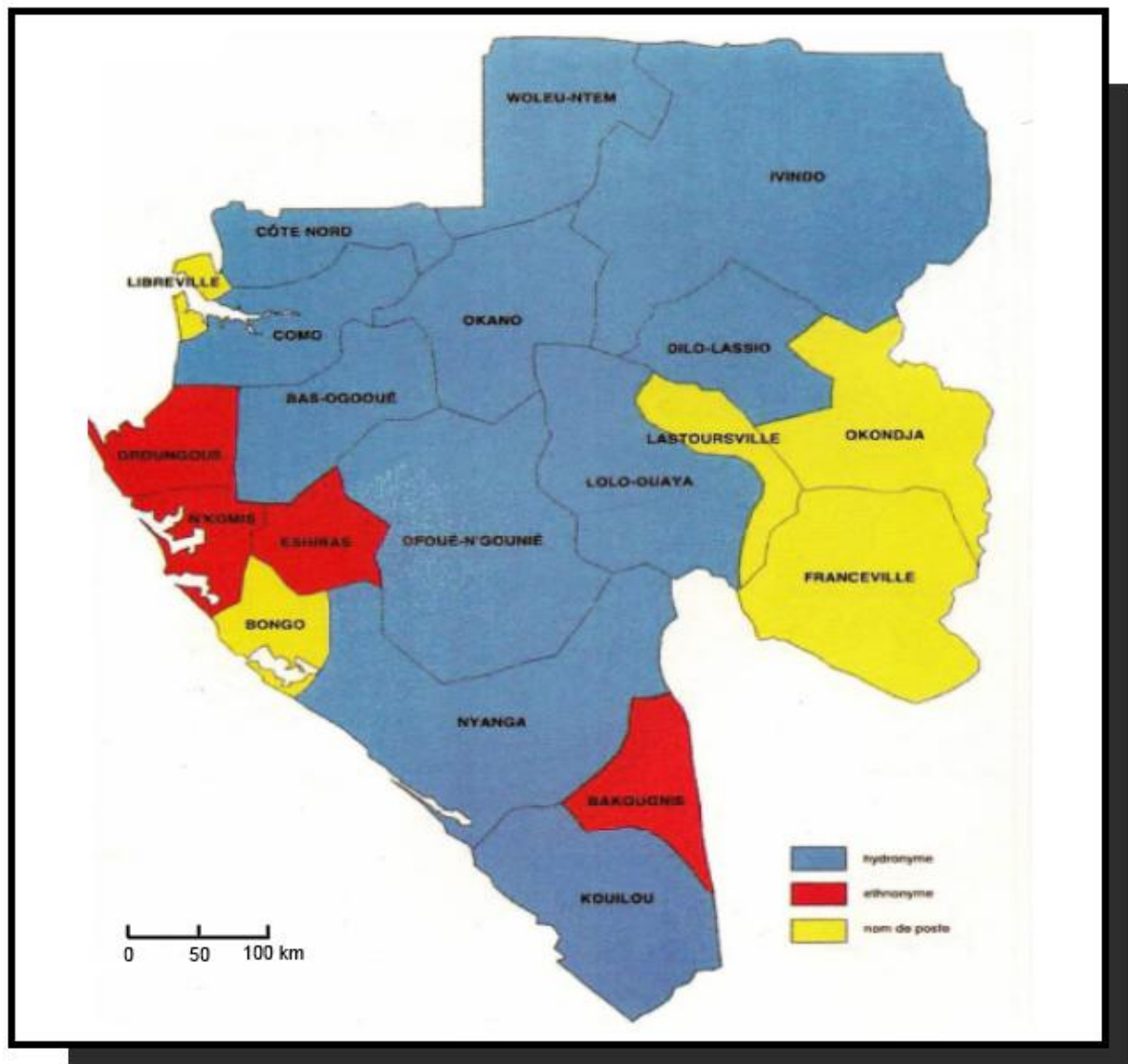
« Les choses vont évoluer, surtout à partir de 1859. En effet, un décret daté du 26 février 1859 réunit les établissements situés au sud de la Sierra-Léone en un groupement administratif indépendant de Gorée. Ce Groupement est appelé dans les textes « Établissement français de la côte d'or et du Gabon »⁹⁶. Le chef-lieu est Libreville et celle-ci devient alors le siège de l'administration centrale du nouveau groupement de territoire. L'administration augmente considérablement en personnel et la garnison militaire est renforcée.

La défaite française de 1870 va causer de fortes difficultés financières et le personnel présent au Gabon va être diminué. La France envisage même, en 1873, de quitter le Gabon. Mais les objections de Monseigneur Bessieux, vicaire de mission catholique, et l'importance stratégique du comptoir vont faire reculer la France qui va se maintenir sur les terres gabonaises et créer une nouvelle administration territoriale. La carte qui suit illustre la nouvelle configuration du pays.

⁹⁵ Griffon du Bellay (1884), (1829-1908), *Le Gabon description et voyage*, édition Berlin et fils, Paris, p.273-<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k846038>.

⁹⁶ *Ibid.*

Carte 2: Le Gabon en 1909: L'avènement de l'administration territoriale de la géographie



Source : Ella Akono Aristide, Démographe et Directeur de la cartographie au RGPH 2003

b-Histoire du peuplement

Le peuplement du Gabon s'est fait par vagues successives d'immigration, jusqu'au XIXe siècle de Pygmées puis plus massivement de Bantous, de nos jours majoritaires. C'est lors de ce processus qu'accostèrent au XVe siècle les premiers européens. Revenons sur cette histoire ancienne. « En 1472, les Portugais furent les premiers européens à pénétrer dans la région de l'Estuaire. Ils baptisèrent le pays Rio de Gabão, du fait de sa forme semblable à un caban (gabão en portugais) »⁹⁷. Le terme gabão se transforma ensuite en Gabon. Jusqu'au XVIII^e siècle, les tribus côtières entretenaient des relations commerciales avec les Européens.

⁹⁷Griffon du Bellay (1829-1908), *Le Gabon description et voyage*, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k846038>.

Les Portugais, puis les Français, les Hollandais, les Espagnols et les Anglais développèrent, au cours des siècles suivants, la traite négrière, à destination des pays du Nouveau Monde.

« En 1839, la France obtint le droit d'installer une base sur la rive gauche de l'Estuaire et, plus tard, sur la rive droite, ce qui marqua le départ de la colonisation française. Dès lors, les missions catholiques françaises se multiplièrent dans le pays »⁹⁸. En général, les missionnaires tentaient de connaître certaines langues locales afin d'évangéliser les autochtones dans leur langue maternelle. En 1870, après la défaite de la France face à la Prusse/Allemagne, l'Afrique offrit aux Français un territoire pour renouer avec une gloire perdue. C'est alors que commença la floraison de l'exploitation coloniale et l'expansion sur tout le territoire gabonais.

Le Gabon devient alors une colonie française faisant partie intégrale du Congo français. La langue de l'administration coloniale est uniquement le français. « L'objectif de la France au Gabon était de faire du français la langue de l'unité nationale et d'assurer la promotion de la culture française »⁹⁹. Les langues gabonaises n'intéressaient nullement le pouvoir colonial. Les sociétés commerciales de la Métropole reçurent de vastes concessions et s'engagèrent dans l'exploitation de l'Okoumé. Cependant, la mise en valeur du territoire demeura toujours très limitée.

La Convention du 4 novembre 1911 reconnaît la cession à l'Allemagne d'une large bande de terrain au nord du Gabon comme le démontre la carte ci-jointe. La Colonie du Congo français fut alors remplacée par la Fédération de l'Afrique Equatoriale Française, qui servira de cadre administratif jusqu'à l'Indépendance. « L'Afrique équatoriale française représentait un corridor territorial français entouré par le Congo belge au sud et le Cameroun allemand au nord. Entre les deux guerres mondiales, le Gabon connut de nouvelles modifications territoriales »¹⁰⁰. Ce fut seulement en 1946 que la région du Haut-Ogooué fut rattachée au Gabon, qui trouva ainsi sa forme actuelle. La carte numéro 3 montre la délimitation périodique du Gabon. Durant le régime français, les autorités coloniales eurent recours au travail forcé, notamment pour la construction du chemin de fer Congo-Océan. Les conditions de vie et de travail furent tellement difficiles sur le chantier que 20 000 à 30 000 hommes y trouvèrent la mort, ce qui suscita les premières révoltes massives contre l'administration française et surtout un nouveau découpage des frontières comme le démontre la carte. L'une

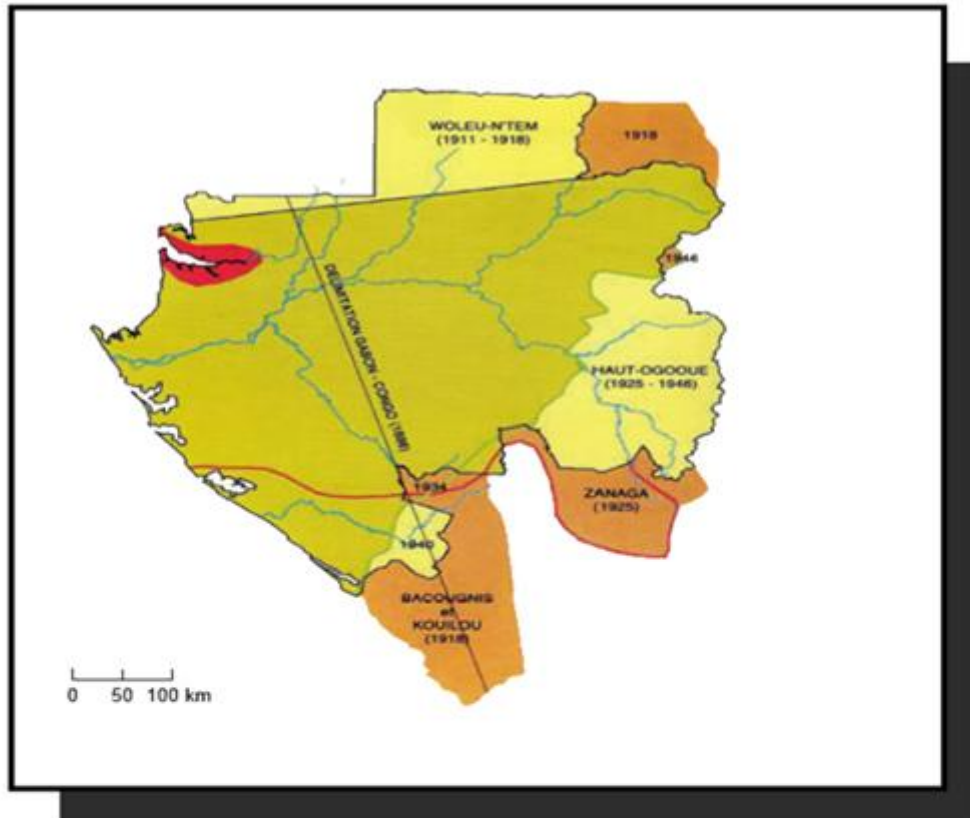
⁹⁸ Mireille Minkoue M'akono, *op.cit.*, p.47

⁹⁹ *Ibid.*








¹⁰⁰ *Ibid.*

des voix qui s'éleva pour dénoncer les abus fut celle de Léon Mba, un Fang nommé chef du canton en 1922. Il fut exilé en Oubangui-Chari (l'actuelle République centrafricaine) en 1933.

Carte 3: Frontières successives du Gabon



Source : Ella Akono Aristide, Démographe et Directeur de la cartographie au RGPH 2003

-  Gabon initial
-  Territoire provisoirement déplacé
-  Territoire définitivement déplacé
-  Espace inchangé
-  Frontière actuelle ou inchangée
-  Délimitation en 1903
-  Délimitation en 1934

c- Les empires et royaumes africains précoloniaux

La « découverte » d'autres continents durant le XIX^{ème} siècle et les premières décennies du XX^{ème} siècle demandent un important travail de collecte de données, qu'elles soient proposographiques, topographiques, ethniques et économiques et elle sera réservé au service géographique des armées. Pour autant, cet organisme va établir des cartes imparfaites aux données de terrains fantaisites par méconnaissance réelle du champ empirique. Puis une meilleure approche à partir des relevés et des descriptions d'itinéraires fournis par les explorateurs, ceux que nomme Joseph Tonda¹⁰¹ « les 4 M »¹⁰² (les Missionnaires, les Militaires, les Marchands et les Malades, ce dernier fait allusion aux autochtones). Durant cette période, nous allons assister à un impérialisme occidental, mais aussi à une division des territoires entre les puissances occidentales. La carte ci-dessous montre les représentations des empires et royaumes mais aussi le mouvement d'émancipation donnant lieu à des indépendances.

Carte 4: Montrant le processus d'indépendance en Afrique



Source : Dani Bekale *op.cit.*, 181.

¹⁰¹ Joseph Tonda (2005), *Le souverain moderne. Le corps du pouvoir en Afrique centrale (Congo, Gabon)*, Paris, Karthala, 297 p.

¹⁰² 4M renvoie à Missionnaires, Marchands, Militaires, Malades (Indigènes).

2- L'éducation religieuse dans le système organisationnel gabonais

« La religion est une chose éminemment sociale. Les représentations religieuses sont des représentations collectives qui expriment des réalités collectives ; les rites sont de manières d'agir qui ne prennent naissance qu'au sein des groupes assemblés et qui sont destinés à susciter, à entretenir ou à refaire certains états mentaux de ces groupes »¹⁰³. L'intérêt ici est de comprendre l'impact et le quotidien des Gabonais en général, de son organisation, qui mêle à la fois le rationnel et l'irrationnel. La population gabonaise partageait son essence sur les croyances animistes caractérisées par le sacré, des rites, des mythes, des légendes variés mais ayant comme points communs, le culte des ancêtres dont l'esprit pouvait toujours influencer sur l'existence des vivants, et le recours à la magie comme le démontre la photo après. « Les gabonais croient au mauvais esprit et redoutent les âmes des morts. A ce respect ou plutôt à cette crainte que leur inspire les âmes errantes des morts, à cette croyance en l'existence de génies puissants pour faire le mal mais peu soucieux du bien »¹⁰⁴. A cela, « si on ajoute une confiance singulière dans la vertu d'une multitude de talismans, de fétiches destinés à les préserver des maladies ou les accidents de la guerre on aura toute leur théogonie »¹⁰⁵ indispensable pour comprendre la structure de la société gabonaise.

a-La religion fétichiste

Au Gabon, les us et les coutumes s'articulent autour d'une vision cosmogonique, car cette dernière trouve des explications surnaturelles aux phénomènes, qu'ils soient purement naturels ou sociaux. Cette connaissance requiert au préalable une initiation malgré la diversité des ethnies et des traditions gabonaises. En effet, « initier, c'est admettre à la participation de mystères religieux, de pratiques secrètes d'une association et par extension, donner les premiers rudiments d'une science, d'un métier. (...) L'initié est celui qui a pénétré dans la connaissance du *numen*, du mobile vital, connaissance s'opposant ici au savoir qui est la conséquence de l'observation sensorielle des apparences »¹⁰⁶. Sachant qu'il est difficile de rendre compte l'ensemble des rites gabonais¹⁰⁷, il importe de montrer que la distinction entre

¹⁰³ Frédéric Keck et Mélanie Plouviez, *op.cit.*, p. 46.

¹⁰⁴ Griffon Du Bellay, *op.cit.*, p.18.

¹⁰⁵ *Ibid.*

¹⁰⁶ Jean-Marie Aubame (2004), *Les betis du Gabon et d'ailleurs*. Croyances, us et coutumes, Tome2, Paris : l'Harmattan, p.107.

¹⁰⁷ Ange Ratanga Atoz, *Les peuples du Gabon occidental* « cosmogonie gabonaise ou la vision du monde par les peuples gabonais du littoral et du bas-Ogooué » chapitre 9, pp. 307-353.

rite et religion rejoue donc, à l'intérieur du domaine des croyances et des pratiques relatives aux choses du sacré l'opposition de l'individuel et du collectif. Mais elle permet en même temps de la problématiser. Les rites et traditions du Gabon diffèrent selon les ethnies ¹⁰⁸(...). Un rituel est pratiqué pour la naissance d'un enfant de sexe masculin ou féminin, des jumeaux de même sexe ou opposé, pour la mort d'un jeune ou d'un vieillard, pour la circoncision des garçons, pour l'initiation des jeunes à la vie adulte, etc.

Parmi les multiples croyances traditionnelles ésotériques au Gabon, le *Bwiti*, le *Mwiri*, le *Djembé* et le *Melane* sont les plus importantes. Le *Bwiti* constitue à la fois un culte, une philosophie, un enseignement initiatique et une thérapie (autant physique que psychologique). « La pratique Bwiti est réservée aux êtres de sexe masculin et elle leur permet d'accéder à l'autre monde, d'entrer en contact avec les êtres spirituels. Les initiés du Bwiti communiquent avec ces êtres spirituels à la suite de l'absorption des râpures d'une plante sacrée, l'iboga, et d'incantations spéciales. Très pratiqué au Gabon, le Bwiti est à la fois un mode de vie et une croyance »¹⁰⁹.

A la différence du *Bwiti*, « le *Mwiri* existe sous des noms divers (...). Il semble s'apparenter, dans les fonctions, au *Ngil* des fang, ainsi qu'au *Ndjobi* ou *Njovi* des *obamba* » cette particularité est la justice sociale au sein du village ou la communauté. Le *Ndjembè* est considéré comme une religion autochtone du Gabon, les rites d'initiation des femmes les amènent à une connaissance très approfondie des plantes et de leurs effets. Le but est la recherche du pouvoir sur le sexe masculin. Elle est essentiellement pratiquée par les femmes des ethnies *Mpongwè*, *Myènè* et *Benga*.

Le rite, dont la pratique s'étend sur l'ensemble du territoire gabonais est le *Melane*¹¹⁰ ou le culte des ancêtres. L'initiation, facultative, devait conférer au bénéficiaire un talisman : « abûb melân » qui était supposé assurer la sauvegarde et la bénédiction des proches des défunts ; faits qui se traduisaient par l'enrichissement de l'initié. L'initiation au *melane* présentait trois articulations : la manipulation des restes des défunts, la drogue et la figuration sur le bois des défunts en question. Et au contraire des rites comme le *Ndjembè*, le *melane* n'excluait personne ; femmes et enfants pouvaient suivre l'initiation cependant que celle des hommes « murs » était plus complexe et renforcée.

¹⁰⁸ Les différents rites ésotérique du Gabon : Bwiti, Ndjembé, Ndobi, Mouiri, Mvett, Byeri, Melane, Ikokhou.

¹⁰⁹ Mireille Minkoue M'Akono, *op.cit.*, p. 58.

¹¹⁰ <http://www.culturevive.com/betifang/rites.htm>

En 1857, la photo ci-joint permet d’appréhender que les miroirs divinatoires sont attestés depuis longtemps, pour preuve l’explorateur Paul du Chaillu assiste chez les *Nkomi* à une séance de divination par le miroir : « [le devin] s’assit sur un escabeau puis déposa devant lui un nouveau coffret, rempli de talismans et surmonté d’un miroir »¹¹¹.

Figure 1: Les miroirs divinatoires, rite traditionnel gabonais au XVIII^e siècle



Source : imagesrevues.revues.org/147

b- Les religions révélées au Gabon

À partir du XIX^{ème} siècle, il y eut une véritable compétition entre missionnaires catholiques et protestants pour évangéliser le Gabon. Il faut souligner qu’en 1842 la communauté protestante américaine est la première à s’installer à Libreville au quartier Baraka¹¹². Celle-ci se fixe comme mission « d’ouvrir des écoles, apprendre des langues autochtones, créer des communautés ecclésiastiques »¹¹³.

Les premières années d’évangélisation renvoient à un enseignement donné en langue vernaculaire. « A la mission de Baraka par exemple, avant 1888, un garçon sur six avaient

¹¹¹ <http://imagesrevues.revues.org/147>

¹¹² Nom d’un quartier Libreville se trouvant au 4^{ème} arrondissement.

¹¹³ Richard (A), Leonard (G), (1993) *Le Gabon*, Paris : E.D.F.I.G-E.D.I.C.E, p. 131.

acquis des connaissances en anglais. Très rapidement, le gouvernement demande aux missions américaines et anglaises de ne plus enseigner l'anglais, faute de quoi elles seraient contraintes d'être fermées»¹¹⁴. Poussé par le nationalisme français, la présence protestante anglo-saxonne cristallise les tensions avec l'administration française qui finit par imposer progressivement le départ des pasteurs presbytériens américains. Au Gabon, la religion catholique voit le jour avec le Père Bessieux¹¹⁵ le 28 septembre 1842. « Dès lors, l'Eglise catholique s'implante sur le territoire gabonais avec la création successive de nombreuses missions catholiques. Elle va participer au devenir de l'histoire du pays aussi bien dans les domaines du social, de l'éducation, de la santé et de la vie politique»¹¹⁶. Elle s'inscrit comme sa devancière, et « se lance aussi dans la promotion des écoles avec le soutien des autorités publiques françaises, en l'absence d'un réseau scolaire public développé»¹¹⁷.

A compter de 1945, la pratique religieuse doit répondre à la nécessité d'établir une véritable Eglise dirigée par des Gabonais. « Ces exigences sont la conséquence d'une double action, celle des autochtones et surtout celle des missionnaires eux-mêmes. L'année 1969, constitue une césure indéniable de l'histoire de l'Eglise catholique au Gabon entre 1945 et 1995. Cette année confirme dans les faits la fin juridique de la mission proclamée dix années auparavant en 1958»¹¹⁸.

Il faut bien admettre que malgré ses multiples tensions entre les catholiques et les protestants, la religion musulmane fait son apparition à la fin du XIXème siècle en empruntant des itinéraires distincts : (c'est-à-dire en passant par) le nord de la cote »¹¹⁹. En 1931 comme un symbole la construction de la première mosquée au Gabon construite par El Hadj N'Dari Mbaye¹²⁰ sur le terrain du premier Hadj gabonais, Feu Ignace Bekale-Be-Ndong, montre l'avènement d'une nouvelle religion

c-La société ésotérico-religieux exogène

En liaison avec le récit merveilleux, la *fama* est la présentation d'une doctrine ésotérique. « Sa critique, parfois acerbe, vise dans le domaine religieux le pape et Mahomet, en philosophie

¹¹⁴ Bernadin Minko Mve, *op.cit.*, 182.

¹¹⁵ Felix-Andy (2005), *Le personnel gouvernemental gabonais 1968-1981 : Approche prosopographique d'une élite politique*, Thèse de Doctorat, Histoire Contemporaine, Université de Bordeaux III, p.168.

¹¹⁶ Michel Assoumou Nsi (2011), *L'église catholique au Gabon. De l'entreprise missionnaire à la mise en place d'une église locale*. Thèse de doctorat, Histoire contemporaine, Université de Pau, p.6.

¹¹⁷ *Ibid.*,p.6.

¹¹⁸ Hervé Essono Mezui (2006), *Eglise catholique, vie et politique et démocratisation au Gabon (1945-1995)*, Thèse de doctorat en Histoire, Université Lumière Lyon2, p.34.

¹¹⁹ Richard (A), Leonard (G), *op. cit.*, p 134.

¹²⁰ *Ibid.*,p.6.

Aristote et les sophistes, en médecine les disciples de Galien, et d'une manière générale les hommes de science prétentieux, imbus de leurs théories périmées »¹²¹.

De plus a coté des grands mouvements de pensée sous-tendus par une cosmogonie, une anthropologie et une eschatologie, qui peuvent avoir préfiguré la philosophie de la *fama* une certaine tradition, convaincue de l'existence d'une société ésotérique secrète longtemps avant son épiphanie en 1614, a cru reconnaître des adeptes de cette société dans plusieurs grands personnages du Moyen Age et de la Renaissance tel que : Dante Alighieri (1265-1321), Bosch Jérôme (1450-1516), Cornelius Agrippa (1486-1535), Paracelse (1493-1541), Giordano Bruno (1548-1600), Khunrath (1560-1605)¹²² montrent déjà la présence des sciences occultes.

Au Gabon, la présence des sociétés secrètes exogènes remonte à la colonisation. Le but principal est de former de nouvelles élites locales, à l'image de celles apparues au XVIII^{ème} siècle sous l'absolutisme royal, mais aussi pour faire un contre poids aux populations colonisées dont le dynamisme lui échappe.

« A la fois protéiforme et hiérarchisée, ordre spirituel et société d'entraide, ambiguë jusque dans ses origines, la franc-maçonnerie paraît parfois insaisissable. La complexité de cette société secrète rend aléatoire toute généralité »¹²³ et se répartit en plusieurs obédiences. A savoir le Grand Orient de France (G.O), la Grande Loge Nationale Française (G.L.N.F) et la Grande loge de France (G.L.F.). « Le clivage le plus net est celui qui sépare le G.O des autres loges. A l'opposé des autres rites, le G.O n'invoque pas, dans sa constitution le Grand Architecte de l'Univers, c'est-à-dire Dieu, et des membres ne prêtent pas serment sur la Bible. La (G.L.F) et la (G.L.N.F) reconnaissant le Grand architecte de l'Univers, mais seule la (G.L.N.F) est reconnue par la loge Unie d'Angleterre, l'obédience mère de la franc-maçonnerie mondiale »¹²⁴ c'est à l'intérieur de la G.L.N.F. dont le nom d'origine est « la Grande loge indépendante et régulière pour la France et les colonies que l'on retrouve « la plupart des chefs d'Etats d'Afrique francophones »¹²⁵.

¹²¹ Roland Edighoffer (1982), *Les roses-croix*, Paris, Que sais-je ? Presses universitaires de France, p.13.

¹²² Lire le chapitre 2 des roses-croix de Roland E, pour comprendre l'histoire des précurseurs.

¹²³ Ghislaine Ottenheimer et Renaud Lecadre (2001), *Les frères invisibles*, Paris : Albin Michel, p.46.

¹²⁴ Claude Wauthier (1997), « L'étrange influence des franc-maçons en Afrique francophone », *Le monde diplomatique*, septembre 1997. pp. 6-7

¹²⁵ Ghislaine Ottenheimer et Renaud Lecadre, *op.cit.*, p 173.

Pour Griffin Ondo Nzuey¹²⁶, la Grande loge du Gabon est au centre de l'administration gabonaise, dans les secteurs de l'éducation, de la santé, des travaux publics, du sport, de l'économie. Bref, aux rites secrets qui confirment la vitalité de la société traditionnelle, les dirigeants gabonais ont superposé ceux, tout aussi secrets, hérités de la puissance dominante (...) ¹²⁷, tous les prétendants au pouvoir doivent également passer par l'initiation à la franc-maçonnerie et cette dernière devient un instrument de puissance aux mains des dirigeants gabonais. « Mieux encore que la tribu, elle permet de quadriller un territoire. A défaut de légitimité, la franc-maçonnerie apporte un semblant de cohérence aux hiérarchies parallèles surtout, elle maintient le lien avec l'ancienne puissance coloniale »¹²⁸. Pour Felix-Andy Makindey, ces réseaux maçonniques deviennent ainsi un des leviers utilisés par (feu) le président Bongo pour étendre son emprise sur les élites gouvernementales. Une élite devenue, par miracle de l'entrisme, la sinécure d'anciens étudiants, jadis opposants auto-proclamés à l'ordre colonial et à ses valets. Par ailleurs, François Owono Nguema relève ce qui suit : « certains croient que pour réussir socialement, il suffit d'être maçon (...) Je pense qu'il faut rétablir la vérité. Nous ne rentrons pas en maçonnerie parce que nous voulons une promotion sociale ou parce que nous recherchons une accélération à notre carrière politique »¹²⁹ mais pour avoir une connaissance éclairée sur tous les secteurs du temps modernes. Ce type de justification est récurrent.

d-L'Éducation au Gabon

Ce domaine est l'enjeu de tensions sociales particulièrement vives c'est pourquoi, l'éducation est l'exemple privilégié par Emile Durkheim pour montrer l'action du social sur les individus. Elle transmet à ce dernier « des savoirs et des techniques qui sont le produit des générations précédentes et qui ne résultent pas de l'intention d'un individu particulier »¹³⁰. Cependant l'éducation doit être soigneusement distinguée de l'enseignement car l'enseignement se borne à assurer la simple transmission de connaissances souvent abstraites et inadaptées, l'éducation vise au contraire la formation globale de la personnalité de l'enfant, c'est-à-dire «sa socialisation ». Ces deux démarches dans l'art de promouvoir l'enfant à l'état d'adulte ont

¹²⁶ Griffin Ondo Nzuey(2013) « *La Grande loge du Gabon : gestionnaire des finances de l'Etat* » A la une économie. <http://gabonreview.com/blog/la-grande-loge-du-gabon-gestionnaire-des-finances-de-letat/>

¹²⁷ Pierre Pean (1983), *Affaires Africaines*, Paris, Fayard, p. 34.

¹²⁸ Felix-Andy Makindey, *op.cit.*, p. 177.

¹²⁹ Quotidien d'information gabonais *L'Union* du 15/02/1996, n°6033, Entretien du ministre François Owono Nguema, grand Maître du Rite Equatorial Gabonais.

¹³⁰ Frédéric Keck et Mélanie Plouviez, *op.cit.*, p.30.

donné lieu à deux types de structures didactiques que les spécialistes de l'éducation appellent « système conventionnel et système non conventionnel d'éducation »¹³¹.

Il ne faut pas croire que l'éducation n'existait pas au Gabon avant l'invasion coloniale. Le phénomène appartient à toute société, et comme dans l'ensemble des sociétés la première forme d'éducation c'est « l'Ecole de la Vie », c'est-à-dire la capacité d'un individu de connaître son milieu, de se réaliser, d'apprendre et surtout de s'adapter aux problèmes sociaux qu'il rencontre tout au long de son existence sur la terre.

Dans un tel contexte, il faut se défaire d'une considération ethnocentriste selon laquelle : « l'inexistence d'une telle forme d'éducation correspondrait à une absence d'éducation »¹³², car il existe des formes non institutionnalisées d'éducation, comme la tradition non écrite au nombre desquelles l'éducation traditionnelle africaine avec ses codes spatio-temporels (us et coutumes).

« L'introduction de l'école au Gabon a provoqué la rencontre de la culture scolaire et des cultures des peuples du Gabon »¹³³, et ce dès 1842. Les premiers établissements sont implantés par des missionnaires protestants américains qui créent la première école à Baraka. Il s'agissait fondamentalement d'écoles primaires qui avaient pour objectif : « la formation des traducteurs et des auxiliaires des pasteurs. En 1844, les missionnaires catholiques de la congrégation des pères du Saint Esprit conduits par le révérend Père Bessieux arrivent au Gabon et fondent la première école catholique en 1845. La formation vise la sélection des élèves doués, pour une carrière cléricale »¹³⁴.

« A la fin du XIX^{ème} siècle, l'administration coloniale fixe de nouveaux objectifs à l'enseignement scolaire au Gabon sur la base des lois de la III^e République portant réorganisation de l'enseignement en France. Ces objectifs « ne renvoient ni à un consensus, encore moins à une définition d'une orientation par les autochtones eux-mêmes. En 1883, le président de la République française, Jules Grévy signe un décret portant organisation de l'instruction primaire au Gabon »¹³⁵. D'autres décrets s'en suivront et en 1907, la III

¹³¹ Any-Gbayere Sahou (2006), *Politique éducative et développement en Afrique*, Paris, l'Harmattan. p.87.

¹³² Jean Ndoume Assebe (1979), *L'enseignement missionnaire au Gabon (1842-1960)*, thèse de doctorat de 3^e cycle en histoire, Université de Paris1 Panthéon Sorbonne, 1979, p. 196.

¹³³ Placide Ondo(2009), « *Culture scolaire et production de l'anomie au Gabon* », la culture en question Gabon», *Revue gabonaise de sociologie*, n°2, Paris, l'Harmattan, p. 91.

¹³⁴ Fidèle-Pierre Nze Nguema (2011), préface, *L'école pour échouer. Une école en danger. Crise du système d'enseignement gabonais*, Paris, Essai publibook, p.11.

¹³⁵ Fidèle Pierre Nze Nguema, préface, *op.cit.*, p.11.

république inaugure l'école laïque au Gabon avec trois conceptions majeures « civiliser, franciser, et former l'élite »¹³⁶.

L'enseignement confessionnel, qu'il soit protestant ou catholique, s'assigne toujours pour principal objectif : l'éducation religieuse. « C'est inéluctablement pour des raisons de tempérance que la mission civilisatrice incombe d'abord aux confessions religieuses. Leur rôle se lit sur un double plan déstructuration des acquis de la société traditionnelle gabonaise et restructuration »¹³⁷. Les établissements d'enseignement secondaire suivront avec la création de l'Union Française¹³⁸ qui permettra « une politique coloniale assimilationniste, institutionnalisée et légitimée »¹³⁹. Rappelons que la terminologie d' « Union Française » fait son apparition au lendemain de la seconde guerre mondiale, en 1945 et 1946. En fait, la France qui a subi l'occupation allemande pendant quatre ans a donné des idées d'émancipation aux peuples colonisés. Il convient donc de mettre en place un contrat plus équitable avec les populations de ses colonies dont les élites ont acquis un haut niveau d'instruction. Henri Culman souligne que « de tout cela ressort que l'Union Française, ayant fait tout son profit des leçons de démocratie prodiguée par la métropole, fait preuve de la plus encourageante vitalité. Elle est, par son assemblée l'école ou peut-être, se prépare d'autres règles plus évoluées et plus libres, pour le gouvernement de ses peuples associés »¹⁴⁰. Pour Dany Bekale, « il faut reconnaître le caractère exogène et imposé des systèmes éducatifs dans les pays du « Sud » et notamment d'Afrique noire »¹⁴¹. Pour comprendre les politiques éducatives gabonaises et ses particularismes locaux propres à son système organisationnel, il ne faut pas perdre de vue l'influence de la France. Le Gabon, à l'instar de ses pairs, signe des accords de coopération multiformes avec l'ancienne métropole dès 1960. Implicitement, dans l'esprit de ces accords, le Gabon doit calquer à l'aveuglette le système scolaire français. Toutefois, on notera ce que l'anthropologue et sociologue Georges Balandier¹⁴² souligne dans une étude publiée en 1965 : « dans les sociétés dites claniques à faibles différenciation du pouvoir, les incidences de l'inégalité sont amorties (...) certains d'entre elles ont été présentées comme égalitaires (fang du Gabon, Nuer du Soudan, etc.) »¹⁴³. En somme,

¹³⁶ *Ibid.*, p.13.

¹³⁷ Gilbert Nguema Endamne, *op.cit.*, p.24.

¹³⁸ Henri Culman (1950), *L'Union Française*, Paris, Presses Universitaires de France, Que sais-je. p.135.

¹³⁹ Jean Ndoume Assébe (1979), *op.cit.*, p.296.

¹⁴⁰ Henri Culman, *op.cit.*, p.122.

¹⁴¹ Dany Daniel Bekale, *op.cit.*, p.14.

¹⁴² *Ibid.*, p.33.

¹⁴³ Georges Balandier (1965), *Problématique des classes sociales en Afrique Noire*, « Cahier internationale de sociologie » Revue publiée par le Centre National de la Recherche Scientifique. Volume XXXVIII. pp.134.

l'idéologie sur laquelle s'est fondée le système éducatif gabonais repose sur legs colonial et fait une totale abstraction de l'histoire et la culture propre au pays.

3- L'Organisation politique

L'enracinement historique permet de s'appuyer sur un passé immédiat pour cerner l'organisation sociale du Gabon post-colonial. En 1957 deux décrets¹⁴⁴ importants sont relatifs à la réorganisation fonctionnelle des fédérations de l'Afrique occidentale française (A.O.F.) et l'Afrique équatoriale française (A.E.F.). Cette période revêt une importance capitale pour plusieurs raisons. « C'est d'abord la première élection au Gabon, mais aussi elle ouvrira aux heureux élus les portes du premier conseil de gouvernement, le tout nouvel exécutif local »¹⁴⁵. Ce scrutin du 31 mars 1957 porte Léon Mba¹⁴⁶ à la tête du conseil de Gouvernement. Pour Wilson-André Ndombet¹⁴⁷, la république gabonaise a hérité de l'administration française ; pour preuve le premier gouvernement gabonais par consensus de Mai 1957 à Novembre 1960 montre la présence indélébile de trois personnalités issues de la colonisation à savoir : **Paul Flandre**, français conseiller territorial de l'Estuaire, ministre des finances et de l'Economie ; **Edouard Duhaut**, français, conseiller territorial de la Ngounié, ministre du commerce ; **Maurice Jourdan**, français, conseiller territorial de l'Ogooué-Maritime, ministre de Santé Publique et de la population.

Le 28 septembre 1958, le Gabon, à l'instar des autres pays francophones, opte pour la communauté proposée par le général de Gaulle et procède à la promulgation de sa première constitution le 19 février 1959, cette constitution qui ressemble à celle de la Vème république française, à quelques exceptions près, réaffirme dans son préambule les droits et les libertés de l'homme définis en 1789 et consacrés par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948. Le 24 octobre 1958, la Communauté française étant nouvellement créée, le Conseil de gouvernement du Gabon s'appuie sur l'article 76¹⁴⁸ de la Constitution, c'est-à-dire

¹⁴⁴ Il s'agit du décret n°57-458 DU 4 avril 1957 portant réorganisation de l'A.O.F et A.E.F, J.O.A.E.F du 1^{er} mai 1957, p 637 et du décret n° 57-459 du avril 1957 fixant les conditions de formation et de fonctionnement de gouvernement de l'A.O.F et de l'A.E.F, J.O.A.E.F. du 1^{er} Mai 1957, p. 642.

¹⁴⁵ Guy Rossatanga-Rignault, *op.cit.*, pp.51-52.

¹⁴⁶ Léon Mba (1902-1967), Premier président du Gabon.

¹⁴⁷ Wilson-André Ndombet (2009), *La transmission de l'Etat colonial au Gabon (1946-1966)*, Institutions, Elites et Crises. Karthala, Paris, p. 82.

¹⁴⁸ L'article 76 de la constitution disposait que les territoires d'outre-mer peuvent garder leur statut au sein de la République. S'ils en manifestent la volonté par délibération de leur assemblée territoriale (...) ils deviennent soit département d'outre-mer de la République soit, groupé ou non entre eux, Etats Membres de la communauté. Autrement dit, aux termes de la constitution, chaque territoire d'outre mer pouvait soit demeurer un territoire d'outre mer, soit devenir un Etat lié à la République française au sein de de la communauté, soit enfin devenir un

devenir un département français. Par referendum, les populations gabonaises approuvèrent la décision par 92% d'adhésion. « Léon Mba, président du Gabon, mandata Louis Sanmarco de présenter la demande auprès du gouvernement métropolitain afin de négocier la départementalisation du Gabon »¹⁴⁹. Dès son arrivée à la capitale métropolitaine, ce dernier fût « reçu à Paris par le ministre de l'Outre-mer, Bernard Cornut Gentile, Louis Sanmarco reçut cette réponse sans ambiguïté : « Sanmarco vous êtes tombé sur la tête ? N'avons-nous pas assez des Antilles ? Allez, indépendance comme tout le monde ! »¹⁵⁰.

La réponse du ministre reflétait la pensée du général de Gaulle, qui confia à Alain Peyrefite de mettre en application sa décision: « Nous ne pouvons pas tenir à bout de bras cette population prolifique comme des lapins (...). Nos comptoirs, nos escales, nos petits territoires d'outre-mer, ça va, ce sont des poussières. Le reste est trop lourd » « (...) Et puis (il baisse la voix), vous savez, c'était pour nous une chance à saisir : nous débarrasser de ce fardeau, ils nous seraient restés attachés comme des pierres au cou d'un nageur »¹⁵¹. Le général de Gaulle s'expliqua en ces termes pour refuser l'adhésion du Gabon. Toutefois, il importe de préciser que la demande du président Léon Mba est légitime car elle s'inscrivait dans le cadre constitutionnel. A contrario, en la révoquant, le Général de Gaulle violait la constitution.

Selon Louis Sanmarco¹⁵², lors de son entretien au sujet de la départementalisation du Gabon, le ministre Alain Peyrefite lui parla d'« indépendance » alors qu'on était en 1958, date à laquelle l'indépendance des territoires d'Afrique noire n'était pas encore d'actualité du moins officiellement sur un plan juridictionnel. S'agit-il d'une confiance? D'une prédiction ? ou d'un lapsus ? Rappelons qu'avant les indépendances (1960) la France devait maintenir dans un cadre « semi-fédéral », l'unité franco-africaine? Comme le démontre le tableau et le drapeau ci-après.

C'est pourquoi dans son article « Aux origines du mal ou l'affaire gabonaise »¹⁵³, Alexandre Gerbi met en lumière que « depuis un demi-siècle, la V^{ème} République vit sur un gigantesque mensonge. Selon l'histoire officielle, la France a perdu malgré elle ses colonies d'Afrique. Or,

département. La demande du Gabon s'inscrivait donc strictement dans le cadre constitutionnel. Par conséquent en la rejetant, le gouvernement métropolitain violait la constitution.

¹⁴⁹ Louis Sanmarco (1983), *Le Colonisateur Colonisé*, Ed. Pierre Marcel Favre ABC, p.211.

¹⁵⁰ Louis Sanmarco et Samuel Mbajum (2007), *Entretien sur les non-dits de la décolonisation*, Ed. l'officine, p.64

¹⁵¹ Charles de Gaulle (1994), cité par Alain Peyrefitte, *in C'était de Gaulle*, Paris, Ed. Fayard, p. 59.

¹⁵² Louis Sanmarco : Gouverneur du Gabon en 1958, ancien chef de division en Haute Volta, chef de cabinet de gouverneur Henrie Pierre Nicolas.

¹⁵³ Alexandre Gerbi (1958), *Aux origines du mal ou l'affaire gabonaise*, Article, mise en ligne le 16 octobre 2008. <http://fusionnisme.blogspot.fr/2008/10/alors-que-la-marseillaise-t-une.html>

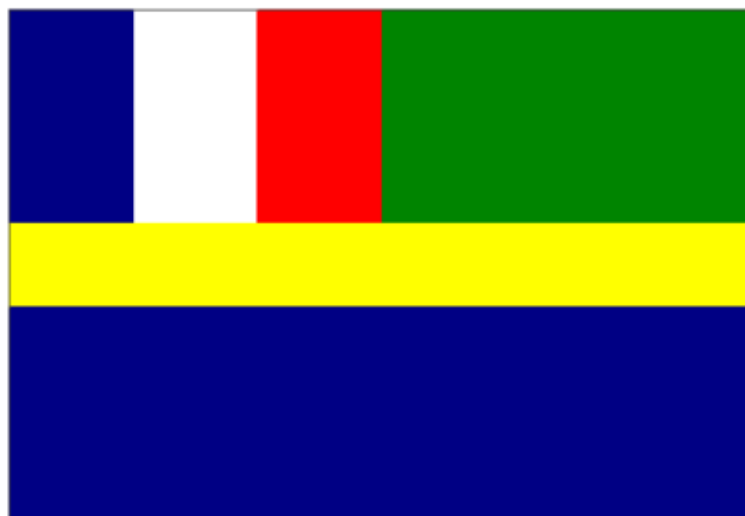
en réalité, c'est essentiellement la France qui a imposé l'indépendance à ses populations africaines, afin d'esquiver la « bougnoulisation » et perpétuer le colonialisme »¹⁵⁴. *In fine*, il serait judicieux de restituer l'histoire franco-africaine dans sa complexité inavouée.

Tableau 1: Présentation du premier gouvernement gabonais par consensus

Noms prénoms	Fonction	Nationalité
Léon MBA	Conseiller territorial de l'Estuaire, vice-président du conseil de gouvernement	Gabonais
Paul FLANDRE	Conseiller territorial de l'Estuaire, ministre des finances et de l'Economie.	Français
Edouard DUHAUT	Conseiller territorial de la Ngounié, ministre du commerce.	Français
Maurice JOURDAN	Conseiller territorial de l'Ogooué-Maritime, ministre de Santé Publique et de la population	Français
André Gustave ANGUILET	Ministre de la production Forestière	Gabonais
Vincent-de-Paul NYONDA	Conseiller territorial de la Ngounié, ministre des travaux publics.	Gabonais
Paul-Marie YEMBIT	Conseiller territorial de la Ngounié de la production agricole.	Gabonais
Jean-Stanislas MIGOLET	Conseiller territorial de l'Ogooué-Lolo, ministre des affaires Intérieures.	Gabonais
Yves EVOUNAH	Conseiller territorial du Woleu-Ntem, ministres des affaires sociales	Gabonais
Jean-François ONDO	Conseiller territorial du Woleu-Ntem, ministre délégué à l'information et aux archives Nationales.	Gabonais

Tableau réalisé par Ghislain MEGNE : la couleur du drapeau français bleu, blanc et rouge montre la présence des Français dans le premier gouvernement gabonais de mai 1957 à 1960.

Figure 2: Drapeau colonial du Gabon avant 1960



¹⁵⁴ *Ibid.*

a-Présentation du Gabon post-colonial

L'intérêt de connaître le Gabon post-colonial vient du fait que pendant la colonisation les délimitations territoriales ne sont pas encore bien définies¹⁵⁵. Cela dit, une contextualisation géographique permet d'appréhender au mieux l'organisation socio-historique du Gabon indépendant¹⁵⁶. Petit émirat de l'Afrique centrale, situé dans le golfe de Guinée le Gabon s'étend sur deux zones géographiques distinctes : le tiers occidental du pays est une région de basses terres bordant 885 km de côtes ; les deux tiers restants occupent le bassin sédimentaire de l'Ogooué. «Le fleuve, né au Congo, coule parallèlement à l'équateur, pour se jeter dans l'Atlantique à Port-Gentil. Les cours d'eau sont navigables sur 3 000 km environ. Le principal fleuve, l'Ogooué, long de 1 200 km, dont 800 km au Gabon, draine 75% du territoire national et se jette dans l'océan atlantique à Port-Gentil. La Nyanga, second fleuve gabonais, draine un bassin de 22 500 km²»¹⁵⁷

Le Gabon possède une superficie de 267 667 km² «dont 80% couverte par la forêt équatoriale qui, avec plus de 400 essences, présente 180 000 km² de réserves forestières. La superficie des forêts protégées et reboisées est respectivement de 2 490 000 et 30 000 hectares. Tandis que la superficie mise en exploitation représente 9 877 622 hectares »¹⁵⁸. Le pays présente des paysages assez variés. Son relief est constitué de plaines côtières, de plateaux et de massifs montagneux situés au-dessus de 800 mètres d'altitude. «Le point culminant est le mont Iboundji, dans le massif du Chaillu (au Sud du pays), avec 1 575 mètres d'altitude. Son climat est de type équatorial, caractérisé par une chaleur constante, une hygrométrie élevée, des précipitations abondantes et fréquentes. Selon les régions, la pluviométrie varie de 1 500 à 3 000 mm d'eau par an. La température moyenne varie entre 22° et 32° Celsius »¹⁵⁹. Elle présente un maximum de février à avril et un minimum entre juillet et août, le cycle climatique comporte quatre saisons : une petite saison sèche de janvier à février, une grande saison des pluies de mars à juin, une grande saison sèche de juillet à septembre et une petite saison des pluies d'octobre à décembre.

Ces diverses caractéristiques ramènent à une stratification de neuf provinces, chacune d'elles étant à son tour subdivisée en départements, chaque département en districts, chaque district en cantons, chaque canton regroupant plusieurs villages. Ces diverses circonscriptions sont

¹⁵⁵ Cf. La carte n°2 page 37, et la carte n°3 page 38.

¹⁵⁶ 1960-2012 périodes de l'objet de recherche

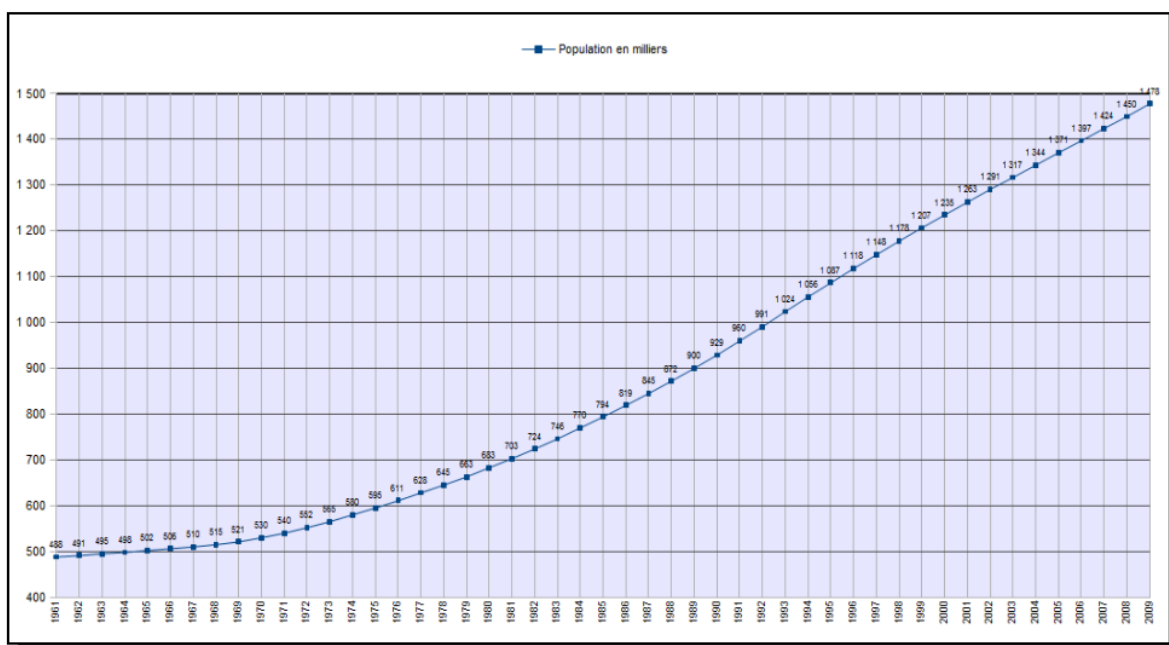
¹⁵⁷ Rapport (2009), Ministère du développement, de la performance publique, de la prospection et de la statistique. *Direction de la statistique et des études économiques 2001-2007*, n°11 Juillet, p.2.

¹⁵⁸ *Ibid.*

¹⁵⁹ *Ibid.*,p.3.

respectivement administrées par un gouverneur (nommé par le chef de l'État), un préfet, un sous-préfet, un chef de canton, un chef de village (nommé par le gouverneur).

La population gabonaise était évaluée à plus 400.000 habitants à son indépendance (1960-1961) et à environ 600.000 habitants en 1970-1971. Mais aujourd'hui, avec l'amélioration des conditions de vie, l'hygiène, la protection de la mère et de l'enfant, l'instruction des adultes et la scolarisation d'un plus grand nombre d'individus la population est en progression constante, c'est ainsi qu'elle est passée de 700.000 habitants en (1980-1981) à 1.014.976¹⁶⁰ habitants en 1993. Dix ans après, soit en 2003, à 1 315 820 habitants. Aujourd'hui avec un taux d'accroissement de 2.68% et pour des raisons d'ordre pratique, les statistiques officielles estiment cette population à 1.670.626¹⁶¹ habitants. Le diagramme qui suit conforte notre argumentaire.



Source : FAO (2011). Évaluation démographique de la population gabonaise 1960-2009

DIAGRAMME 1: POPULATION GABONAISE DEPUIS SON ACCES A L'INDEPENDANCE JUSQU'EN 2009

b-Spécification du Gabon par provinces

Le Gabon est l'un des 11 pays couverts par les forêts du Bassin du Congo, « second massif forestier tropical après le bassin de l'Amazonie avec ses 250 millions d'hectares de superficie. Près de 85% du territoire gabonais est couvert de forêts avec un capital naturel riche et diversifié. Le pays se caractérise par une importante biodiversité et compte 13 parcs nationaux

¹⁶⁰ Ministère de la planification de l'habitat et de l'aménagement du territoire R.G.P.H. (1993).

¹⁶¹ <https://www.google.fr/search?q=population+du+gabon&oq=population+du+gabon&aqs=chrome..69i57j69i60j0l4.9422j0j4&sourceid=chrome&espv=210&es>.

classés aires protégées qui offrent un énorme potentiel dans la perspective du développement de l'écotourisme »¹⁶². Le Gabon dispose également d'un fort potentiel en séquestration additionnelle de carbone et réduction de Gaz à Effet de Serre (GES)¹⁶³.

Avec une superficie de 20 740km², l'Estuaire (G1), du Gabon doit son nom aux Portugais. Il a donné celui-ci au pays et à une province, celle de l'Estuaire du *Komo* qui part du fleuve *M'bé* à *Kango* longe les côtes de Libreville jusqu'au Cap *Estérias* où il rejoint l'océan atlantique. Au nord de Libreville se situe la forêt classée de la *Mondah*, incluse dans le parc national d'*Akanda* on y trouve un autre site classé, sur la rive gauche de l'Estuaire celui de *Pongara*. A l'ouest, l'estuaire est baigné par l'océan atlantique. Au sud, l'estuaire est fermé par la pointe Denis. Sur sa rive droite s'est développé les chefs lieux de Libreville et embrasse les villes de *Cocobeach*, *Ntoum*, *Kango*. Cette ria forme dans le tracé du littoral gabonais une belle entaille de 80 Km de long sur environ 15km dans sa plus grande largeur. Dans l'est de la province, les Monts de Cristal forment un obstacle à la pénétration vers l'intérieur du pays.

Le Haut-Ogooué (G2), comprend les villes de Franceville, *Okondja* et *Moanda*. Sa superficie est de 36 547 km². Elle est constituée de plateaux recouverts de forêts, son sous-sol est riche en minerais notamment en or, en manganèse et en uranium, ce dernier expliquant la présence du réacteur nucléaire naturel d'Oklo près de ville de Franceville chef lieux de la province. Le Moyen-Ogooué (G3), occupe à peu près le centre du Gabon avec une superficie de 18545 km² elle comprend les villes de Ndjolé et Lambaréné capitale de la province cette dernière tient son importance par sa position au confluent de l'Ogooué et de son affluent la Ngounié. C'est le point de passage de la nationale 1 c'est-à-dire la route qui traverse le Gabon, du nord au sud. La Ngounié (G4), doit son nom à la rivière ngounié qui la traverse avec ses nombreux affluents. Situé dans le sud du Gabon, son relief est caractérisé par de grandes plaines forestières qui séparent le massif du Chaillu des monts *Ikoundou*. Avec une superficie de 37 750 km² la Ngounié embrasse les villes de Mouila capitale de la province, Fougamou, M'Bigou, Mimongo, N'Dendé. Cette partie est drainée par la rivière ngounié qui se jette dans l'Ogooué à Lambaréné. La région produit du café, de l'arachide et de l'huile de palme.

La Nyanga (G5), comprend les villes de Tchibanga chefs lieux de la province, Mayumba et Moabi sont les grandes villes de la province sa superficie est 21 258 km² et possède des

162 Rapport(2011), Groupe de la banque africaine de développement République Gabonaise, Document de stratégie pays 2011-2015, Département Régional – ORCE Août, p.8.

163 Le Gabon a bénéficié en 2006 d'un appui du Fonds de l'ONU pour l'Environnement (PNUE) en vue de - «L'Elaboration de la Stratégie pour saisir les Opportunités des Marchés Emergents dans les Domaines de Réduction des Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et de Crédits de Carbone».

ressources naturelles dont les plus importantes sont le pétrole le fer, le marbre, mais aussi 'une immense forêt aux essences prisées comme (*l'Okoumé, le Moabi, le Bilinga, le Padouk*)¹⁶⁴. L'Ogooué-Ivindo (G6), est une région montagneuse et quasi-recouverte de la grande forêt équatoriale, elle est frontalière au Congo-Brazzaville et sa superficie est de 46 075 km² et comprend des villes de Makokou chef-lieu, Mékambo, Booué et Ovan sont les villes annexes de la province. Son sous-sol drainé par l'Ogooué et ses trois affluents: l'Ivindo, l'Ofoué et l'Okano son sol est très riche en fer, en or et d'autres ressources.

La province de l'Ogooué-Lolo (G7), possède une superficie de 25 380 km² frontalière au nord par la province de l'Ogooué-Ivindo, à l'ouest par la province de la Ngounié, à l'est par la province du Haut-Ogooué et au sud par la République du Congo cette dernière est traversée par l'Ogooué le plus grand cours d'eau de la province et qui a donné son nom à chacune des provinces gabonaises qu'il traverse. Le département de Mulundu est situé sur sa rive gauche. Sur sa rive droite, c'est-à-dire au nord de l'Ogooué, s'étend le pays Kota couvert par des plateaux ayant une altitude moyenne de 300 à 400 mètres. Les principales villes sont Koulamoutou, capitale de la province, et Lastourville.

L'Ogooué-Maritime (G8), englobe l'estuaire de l'Ogooué, et s'étend sur près de 400 km, le long du littoral atlantique sa superficie est de 22 890 km². Le chef-lieu de la province, Port-Gentil, nommée du nom d'Emile Gentil, est la deuxième ville du Gabon. Situé sur l'île Mandji, à 144 km au sud-ouest de Libreville, elle est aussi la capitale économique du Gabon et produit environ les trois-quarts de la richesse du pays à travers l'activité pétrolière mais aussi grâce à l'industrie du bois. Le Woleu-Ntem (G9), forme la partie la plus septentrionale du Gabon limitrophe au Cameroun et à la Guinée Equatoriale. Elle possède une superficie de 38 465 km² et comprend les villes suivantes: Oyem chef lieu de la province, Bitam, Medouneu, Minvoul et Mitzic. C'est l'une des régions agricoles les plus riches du pays. On compte 2 000 hectares de grandes plantations d'hévéas, des piscicultures, la culture du café et du cacao.

Dans un contexte descriptif, le tableau n°2 qui suit : présentation chiffrée de la population gabonaise, montre le paradoxe du Gabon, pays peu peuplé dont la moitié de la population vit dans les deux grandes villes (Libreville et Port-Gentil) traduit l'un des plus fort taux d'urbanisation de l'Afrique avec une concentration de peuplement élevé dans les zones

¹⁶⁴ Noms des principales d'essences d'arbres que l'on retrouve dans la forêt équatoriale.

urbaines. En comparaison, à l'intérieur du pays, la densité hors agglomération est similaire à celle des pays désertiques sahariens, inférieure à 2 hab. /km²

Tableau 2: Présentation chiffrée de la population gabonaise 2012

Province	Capitale	Superficie	Population (2012)
Estuaire	Libreville	20 740	662 028
Haut-Ogooué	Franceville	36 547	228 471
Moyen-Ogooué	Lambarené	18 535	60 990
Ngounié	Mouila	37 750	101 415
Nyanga	Tchinbanga	21 285	50 297
Ogooué-Ivindo	Makokou	46 075	64 143
Ogooué-Lolo	Koulamoutou	25 890	64 534
Ogooué-Maritime	Port-Gentil	22 890	128 774
Woleu-Ntem	Oyem	38 465	157 013
Total	GABON	2 667 667 km²	1 517 685

Tableau réalisé par Ghislain MEGNE

c- L'organisation administrative

La république gabonaise a hérité de l'administration française¹⁶⁵, au lendemain de son indépendance, par une déconcentration des pouvoirs au niveau de son administration, des provinces (anciennement régions), des préfetures, des sous-préfetures et des collectivités locales s'estompent progressivement l'omnipotence du pouvoir central et l'omnipotence de l'Etat. « Le Gabon devient administré avec 9 provinces comportant 49 départements, 29 communes de plein exercice, 26 arrondissements, 911 districts, 152 cantons et 2393 villages »¹⁶⁶. Chaque province est coordonnée par un gouverneur, représentant direct du gouvernement, chaque préfeture et chaque sous-préfeture sont administrées respectivement par un préfet et un sous-préfet. Les maires et les chefs de cantons se trouvent à la tête des communes et des cantons. Les institutions politiques gabonaises sont régies par la constitution du 14 mars 1991. Faisant suite au régime du parti unique (le parti démocratique gabonais, PDG) instauré en 1968 par Omar BONGO¹⁶⁷, Cette Constitution établit un régime présidentiel multipartite. Le pouvoir exécutif est détenu par le président, qui est le chef de

¹⁶⁵ Fidèle-Pierre Nze-Nguema (1998), *L'Etat au Gabon de 1929 à 1990. Le partage institutionnel du pouvoir*, voir le chapitre 1 pp.97-140 pour appréhender l'organisation administrative du Gabon.

¹⁶⁶ Rapport (2009), Ministère du développement, de la performance publique, de la prospection et de la statistique. Direction de la statistique et des études économiques 2001-2007, n°11, Juillet, pp.2, 3.

¹⁶⁷ Omar Bongo Ondimba (1935-2009) deuxième Président gabonais. 41 ans au pouvoir.

l'Etat et est élu au suffrage universel direct tous les sept ans, et par le gouvernement, à la tête duquel se trouve le Premier ministre, nommé par le président.

Le pouvoir législatif appartient à l'assemblée nationale qui a vu le jour en 1990 est composée de 120 membres dont 111 sont renouvelés tous les cinq ans et 9 attribués par le président, le sénat fait son apparition six ans plus tard, en 1996, et compte 91 membres. Les députés sont élus au suffrage universel direct à deux tours pour un mandat de 5 ans tandis que les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect pour une durée de 6 ans, au plan local les conseillers municipaux et départementaux sont élus au suffrage direct pour une période 5 ans.

La république ainsi formée assure l'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans distinction d'origine, de race, de sexe, d'opinion ou de religion. L'emblème national est le drapeau tricolore, vert jaune, bleu, à trois bandes horizontales, d'égale dimension. L'hymne national se nomme la «concorde». La devise du Gabon est: «Union Travail Justice». Elle est organisée selon le principe de la souveraineté nationale, de la séparation des pouvoirs exécutifs, législatif et judiciaire et celui de l'Etat de droit. Le Président de la République est le chef de l'Etat. Il veille au respect de la constitution, il assure par arbitrage le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi qu'au respect de la constitution. Il assure par arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'Etat. Il est garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, du respect des accords et des traités. Il détermine aussi, en concertation avec le gouvernement, la politique de la nation et il est le détenteur suprême du pouvoir exécutif qu'il partage avec le Premier ministre et les membres de son gouvernement. Aussi, ils sont les principaux garants l'application des décisions dans les administrations publiques ou privées.

Au Gabon, le pouvoir judiciaire est rendu au nom du peuple gabonais par la cour constitutionnelle, la cour de cassation, le conseil d'Etat, la cour des comptes, les cours d'appel, les tribunaux, la haute cour de justice et les autres juridictions d'exception. La justice est une autorité indépendante du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif. Les éléments constitutifs du pouvoir judiciaire sont les suivants. La cour de cassation est la plus haute juridiction en matière civile, commerciale, sociale et pénale. Elle est divisée en chambre civile, commerciale, sociale et pénale. Dans le même ordre d'idées, le conseil d'Etat est la plus haute juridiction en matière administrative, la cour des comptes quant à elle est chargée du contrôle des finances publiques. En plus, elle assure le contrôle de l'exécution des lois de finances et en informe le parlement et le gouvernement. En outre, elle vérifie la régularité des

recettes et des dépenses décrites dans les comptabilités publiques et services de l'Etat ou par les personnes morales de droit public. Elle assure la vérification des comptes, la gestion des entreprises publiques mais aussi, elle déclare et assure les gestions de fait. *A contrario*, elle sanctionne les fautes de gestion commises à l'égard de l'Etat, des collectivités locales et des organismes soumis à son contrôle. La haute cour de justice est une juridiction d'exception.

Pour terminer rappelons qu'au titre des relations internationales, le Gabon, dont la langue officielle est le français, entretient des rapports avec de nombreux Etats et organismes internationaux, régionaux ou sous-régionaux. « Il est, entre autres, membre de la communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), de l'Organisation de l'Union Africaine (UA) et de l'Organisation des Nations unies (O.N.U) et de ses organes spécialisées le Gabon appartient à la zone Franc et est également membre de la banque africaine de développement(BAD), de la banque islamique de développement (BID), de la banque mondiale et du fond monétaire international (FMI) »¹⁶⁸. En conséquence tous ces représentants doivent faire respecter les décisions gouvernementales, maintenir le contact entre les administrations centrales et les populations et coordonner les actions des différents secteurs. Le Président du Gabon dispose d'un quasi-monopole des pouvoirs décisionnels : « il représente le centre nerveux de l'action politique et administrative »¹⁶⁹.

4- L'organisation socio-politique du Gabon contemporain

Le Gabon est devenu une république à régime présidentiel depuis la constitution de 1961 (révisée partiellement en 1975, et totalement en 1991). Cependant, au lendemain de son indépendance en 1960 cohabitent deux grandes formations politiques à savoir : le Bloc démocratique gabonais (BDG), présidé par Léon Mba¹⁷⁰, et l'Union démocratique sociale gabonaise (UDSG), présidée par Jean Hilaire Aubame. Aucun des deux ne remporte la majorité au cours des premières élections post-indépendances, organisées dans le cadre d'un régime parlementaire. Le BDG obtient le support de trois des quatre députés indépendants et Léon Mba est nommé Premier ministre. Les deux partis décidèrent ensuite de présenter une

¹⁶⁸ Patrice Moundounga Mouety, *op.cit.*, p 77.

¹⁶⁹ Fidèle-Pierre Nze-Nguema, *op.cit.*, p. 100.

¹⁷⁰ Voir le tableau n°3, Constitution du premier gouvernement.

liste commune de candidats. Léon MBA devint Président en 1961, sous le nouveau régime présidentiel. Jean-Hilaire Aubame devint quant à lui ministre des Affaires étrangères¹⁷¹.

Ce système pluripartite reste en vigueur jusqu'en 1963, lorsque les membres du BDG, majoritaires, forcent les membres de l'USDG à intégrer le BDG ou à démissionner. Ces derniers présentent leur démission et Léon Mba organise des élections pour 1964 en réduisant par la même occasion le nombre de députés à l'assemblée nationale, qui passe de 67 à 47. L'USDG ne parvient pas à réunir une liste de candidats susceptibles de remplir les critères du décret électoral. Le BDG est sur le point de remporter les élections, faute d'adversaires, lorsque l'armée dépose le président Léon Mba au cours d'un coup d'État sans effusion de sang. A ce moment-là, le chef de l'Etat cumule les fonctions de Président de la république et de Chef de gouvernement. « Il peut dissoudre l'assemblée et dispose des pleins pouvoirs pour des situations qu'il juge exceptionnelles »¹⁷². À la fin de l'année 1966, une révision de la constitution institue la succession du vice-président au cas où le président viendrait à décéder en fonction. Au mois de mars 1967, Léon Mba et Albert-Bernard Bongo sont élus respectivement Président et vice-président. Léon MBA décède au cours de l'année et Albert-Bernard Bongo devient alors Président.

Après une période de transition pacifique, le Président Omar Bongo est au pouvoir de 1967 à 2009. Des perturbations sociales et politiques aboutissent pendant l'avènement de la démocratie en 1990 avec une conférence nationale qui va engendrer une élection démocratique en 1993 avec la victoire du Président Omar Bongo avec près de 52% des suffrages. L'année suivante, les accords de Paris, qui instituent un cadre pour les élections à venir, les élections locales et législatives sont reportées à 1996 – 1997. En 1997, une révision de la constitution crée un sénat et un poste de vice-président. Omar Bongo est réélu en 1998 avec 66 % des voix face à une opposition divisée, puis le 27 novembre 2005 avec 79,18 % des voix. Les principaux partis d'opposition dénoncent des irrégularités mais les élections ne sont pas suivies d'émeutes comme en 1993. Le président conserve de larges pouvoirs comme celui de dissoudre l'assemblée nationale, déclarer l'état de siège, repousser l'adoption d'une loi, décider d'un référendum ainsi que nommer et renvoyer le Premier ministre et les membres du cabinet ministériel. Il nomme également les gouverneurs des provinces, les préfets et les sous-préfets.

¹⁷¹ Cf, Wilson-André Ndombet (2009), *op.cit.*, pp.80-88.

¹⁷² Fidèle-Pierre Nze-Nguema, *op.cit.*, p. 104.

Après 42 ans de présidence sans partage le Président Omar Bongo décède au pouvoir en Espagne le lundi 8 juin 2009. La cour constitutionnelle gabonaise constate la vacance de pouvoir et le 9 juin 2009, conformément à la constitution, Madame Rose Francine Rogombe présidente du sénat prête serment et devient Chef de l'Etat pendant 45 jours pour préparer la prochaine élection présidentielle du 30 août 2009.

Vice-président du Parti démocratique gabonais, Ali Bongo fils du feu Président Omar Bongo est ministre de l'Intérieur et de la Défense est désigné candidat par le (PDG) pour l'élection présidentielle prévue le 30 août 2009. Prédestinée comme dans la société gabonaise de cour¹⁷³ à remplacer son père au pouvoir, le 3 septembre 2009 les résultats sont rendus publics : Ali Bongo Ondimba est officiellement élu président de la République avec 41,73 % des voix, face au feu Pierre Mamboudou de (25,64 %) et André Mba Obame ancien ministre de l'intérieur du précédent gouvernement de (25,33 %). Ces derniers contestent la légalité de la proclamation des résultats après la validation des résultats par la cour constitutionnelle Ali Bongo est investi le 16 octobre 2009 et il est, jusqu'à ce jour, président du Gabon.

a-L'organisation scolaire au Gabon

L'éducation et la formation de la population ont toujours constitué une préoccupation majeure aux yeux des autorités gabonaises. Dès son accession à l'indépendance, la République gabonaise garantit dans sa Constitution l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. En août 1966, la loi n° 16/66 permet d'organiser un service public, privé et conventionnel avec une triple mission : « l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, la gratuité de l'école de six à seize ans et l'égalité des chances entre les sexes. Au fur et à mesure des décennies suivantes, des initiatives sont entreprises pour améliorer le système éducatif pour tous notamment lors des Etats généraux de l'éducation en 1983»¹⁷⁴.

Pendant les années 90, le mouvement syndical fait évoluer le secteur éducatif avec la mise en place de trois structures administratives pour gérer le système éducatif : Le ministère de l'Education Nationale (MEN) qui coordonne les enseignements pré primaire, primaire et secondaire général dans les secteurs public et privé, le ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Insertion des Jeunes (METFPIJ) qui s'occupe de l'enseignement professionnel et technique. Le ministère de l'Enseignement

¹⁷³ Patrice Moundounga Mouety, *op.cit.*, p.66.

¹⁷⁴ Rapport de l'Education Nationale (2013), *Les cahiers de l'émergence, l'éducation au Gabon*, n°1 p.1.

Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique (MESRIT), réparti lui aussi en deux secteurs, public et privé, est en charge de la recherche.

Une année après son élection à la magistrature suprême le gouvernement d'Ali Bongo organise des Etats généraux de l'éducation le 17 mai 2010, et « un mois plus tard, il débloque 155,9 milliards de FCFA destinés à financer la mise en œuvre des grands projets du gouvernement, et notamment dans les domaines de la formation et des infrastructures »¹⁷⁵ cet investissement donne naissance à une nouvelle loi qui révolutionne le système éducatif gabonais : « la loi 21/2011. Promulguée le 14 février 2012, elle offre de nouvelles perspectives, notamment celle de faire que l'éducation dispensée aux petits comme aux grands soit en parfaite adéquation avec les besoins en développement du pays. Dans cette loi, l'article 12 de la loi 21/11 amène la création prochaine du Conseil National de l'Education, la Formation et la Recherche (CNEFOR) qui va devenir la plus haute instance nationale en matière d'éducation. Il a pour mission d'évaluer la mise en œuvre des offres de formation, des projets d'infrastructures et d'équipements, dans l'enseignement, la formation et la recherche »¹⁷⁶. L'école devient obligatoire à partir de 3ans jusqu'à 16ans.

b-L'Organisation universitaire

Au lendemain de l'éclatement de la Fédération pour l'Enseignement Supérieur pour l'Afrique centrale (F.E.S.A.C.) « créée au moment, de l'indépendance des territoires d'Afrique Equatoriale Française (A.E.F.), avec le soutien de la France pour répondre à leurs besoins en cadres supérieures » les autorités gabonaises avaient à choisir « entre envoyer les étudiants à l'extérieur et/ou créer une structure sur place pour les accueillir étant donné que tous les gabonais y allaient après le bac »¹⁷⁷.

C'est à partir de ce moment que le Gabon prend la décision de créer à Libreville, dans les anciens locaux de la F.E.S.A.C. « la mise en œuvre d'un système d'enseignement supérieur, a cet effet, le conseil des ministres du 12 août 1970 consacre le mois suivant à l'ouverture effective de l'Université Nationale du Gabon (U.N.G) »¹⁷⁸, rebaptisée en 1978 Université Omar BONGO (U.O.B.). La mise en place de l'université se justifie par « la formation sur place des cadres nationaux afin de planifier la formation en fonction des

¹⁷⁵ *Ibid.*,p.1.

¹⁷⁶ Les cahiers de l'émergence, *op.cit.*, p.1.

¹⁷⁷ Extrait de la préface aux *Textes relatifs à l'Université Omar Bongo*, Rectorat UOB de Libreville (2008), Note de présentation, p.2.

¹⁷⁸ *Ibid.*,p.2.

priorités retenues par l'Etat, c'est-à-dire mettre fin à une tendance des étudiants en fin de cycle universitaire qui consiste à émigrer vers d'autres pays »¹⁷⁹. Autant de préoccupations qui marquent non seulement la volonté des autorités gabonaises mais aussi de s'aligner dans l'autonomisation de la formation de ses citoyens.

Pourtant c'est une ordonnance de 1971 qui donne officiellement naissance à l'université gabonaise à savoir l'ordonnance du 30/71 du 19 avril 1971 créant et organisant l'université nationale, soit huit mois après la décision prise en conseil des ministres de la mise en œuvre d'un système d'enseignement supérieur au Gabon. L'ordonnance réitère les missions que la décision du conseil des ministres en lui en ajoutant d'autres. Mais toutes restent déterminées par le développement économique et social du pays qu'il est explicité dans l'article 2 de ladite ordonnance.

En effet, cet article dispose que « l'université nationale a pour mission fondamentale l'élaboration et la transmission de la connaissance le développement de la recherche la formation des hommes elle doit s'attacher à porter au plus niveau et au meilleur rythme de progrès les formes supérieures de la culture et de la recherche et a procuré l'accès à tous ceux qui en ont la vocation et la capacité »¹⁸⁰. Mais aussi fournir au secteur public et privé des cadres dans tous les secteurs d'activité et participer à leur émulation sur le plan politique, économique, culturel, juridictionnel et social. Notons qu'une décennie plus tard, nous assistons à une décentralisation de l'institution universitaire avec la création de nombreux établissements de l'enseignement supérieur tel que l'Université des sciences et techniques de Masuku (U.S.T.M) à Franceville, l'Université des Sciences de la Santé (U.S.S.), l'Université polytechnique de Kougouleu (U.P.K), l'Université Africaine de Sciences (U.A.S), l'Académie Franco-américaine de Management (A.F.R.A.M.), les Hautes Etudes canadiennes internationales (H.E.C.I.).

c-L'Organisation des instituts de recherche au Gabon

« Un institut de Recherche est un établissement public dépendant du ministère de la Recherche. Il participe à des recherches scientifique et technique dans les domaines des sciences humaines, de la santé, de la nature et de la technologie. Il concourt à la diffusion des savoirs dans ces domaines par des publications »¹⁸¹. Au Gabon, les instituts de recherche sont

¹⁷⁹ Ghislain Megne, *op.cit.*, 41.

¹⁸⁰ Ghislain Megne, *op.cit.*, 41.

¹⁸¹ Rapport (2009), Ministère du développement, de la performance publique, de la prospective et de la statistique. Direction de la statistique et des études économiques, *Annuaire statistique 2001-2007*, n°11 P.106.

régis par le Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (C.E.N.A.R.E.S.T.) on y trouve des Recherches en agronomie (I.R.A), en technologie (I.R.T) en sciences humaines et sociales (I.R.S.H.) en écologie tropicale (I.R.E.T) en pharmacopée et de médecine traditionnelle (I.P.H.A.E.T.R.R.A). Par ailleurs il faut spécifier que le Centre International de Recherche Médicale de Franceville (CIRMF) a un fonctionnement autonome. A côté des universités et grandes écoles de formations affiliées au ministère de l'Enseignement Supérieur, du ministère de la Santé, et de l'Education Nationale, il existe des instituts et écoles de formation professionnelles post-universitaires publiques, para-publiques et privées¹⁸² qui préparent des profils professionnalisant. L'entrée dans ces écoles se fait par voie de concours les diplômes délivrés s'obtiennent selon le niveau de formation sollicité par l'institution ou l'école. Pour terminer, le tableau qui suit, présente les différentes écoles gabonaises.

Tableau 3: Présentation des écoles

Ecole de santé	Ecole normale	Grandes Ecoles
Ecole nationale d'actions sanitaire et sociale de Libreville	Ecole normale de Libreville	ENA- ENEF- IEF
Ecole interprovinciale de santé de Libreville	Ecole des instituteurs catholiques et protestants	ENM- EPCA
Ecole interprovinciale de santé de Mouila et de Makokou	Ecole des instituteurs de Franceville et de Mouila	ENASS- ENAM

Tableau réalisé par Ghislain Megne. Source : Ministère du développement de la performance publique, de la prospective et de la statistique.

Pour une compréhension pluridimensionnelle de l'organisation scolaire au Gabon, Gilbert Nguema Endamne propose une analyse socio-historique et contextuelle du système scolaire gabonais dans son ouvrage : « l'Ecole pour échouer, une école en danger. Crise du système d'enseignement gabonais ». Ce dernier pointe du doigt l'échec d'un modèle hérité du colonialisme. Dans le même ordre d'idée, Romaric Franck Quentin De Mongaryas¹⁸³, problématise sur le système éducatif gabonais dans son ouvrage « l'école gabonaise en questions. Quel système de pensée, pour quelle société? ».

¹⁸² Voir tableau numéro 4 présentations des écoles du Gabon.

¹⁸³ Romaric Franck Quentin De Mongaryas (2012), *L'école gabonaise en questions. Quel système de pensée, pour quelle Société ?* Paris, l'Harmattan, Coll. « Etudes Africaines ».

d-L'organisation économique

Le Gabon exporte le bois, le manganèse, le pétrole, l'uranium, et bien d'autres produits de son sol bien avant son indépendance (1960), c'est dire l'importance fondamentale de ce secteur d'activité dans l'économie gabonaise. Les premiers puits de pétrole sont entrés en exploitation dans les années 1950, dans la capitale économique. Pendant longtemps, Elf-Gabon et Shell Gabon se sont partagés l'essentiel des gisements. « Une croissance exceptionnelle dans les années 1970 avec un relèvement massif du prix du pétrole et à l'importance des recettes de l'Etat par rapport au revenu national de 10% à 11% par an durant la période de 1970-1973, le taux de croissance moyenne à prix constant a atteint plus 60% en 1974. De même que les recettes de l'Etat passent de 24 milliards en 1971 à 150 milliards de cfa en 1975 »¹⁸⁴. « Mais la récession des années 1980 n'en a été que plus durement ressentie car l'économie gabonaise est fortement dépendante de la demande du pétrole. Quant au groupe industriel, le pétrole est le moteur de l'économie nationale et représente environ 50% du PIB, 60% des recettes fiscales et 80% des exportations des biens en 2008-2010 »¹⁸⁵.

Par ailleurs, depuis l'indépendance, la part du secteur agricole dans le PIB a connu une lente mais significative régression qui s'explique par la dynamique du pétrole, l'exode rural ainsi que les difficultés d'évacuation et de commercialisation de produits agricoles en raison d'une infrastructure routière peu développée. Conséquence de cette évolution, le taux d'importation des produits alimentaires est d'environ 85% de la consommation. « Classé dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire (PRI), avec un revenu par habitant de l'ordre de 7.370 dollars E.U. Pourtant le niveau de pauvreté gabonais est suivi de la pauvreté (EGEP) révélait un niveau élevé de pauvreté atteignant jusqu'au tiers de la population gabonaise. Toutefois, avec un RNB par habitant supérieur à ceux de la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, le Gabon enregistre un niveau de pauvreté comparable à celui des pays à faibles revenus.

La population gabonaise présente deux caractéristiques majeures : « la part élevée de la population jeune (35.6% de la population a moins de 15 ans) et un taux d'urbanisation élevé (près de 86% de la population vit en milieu urbain). Selon l'enquête sur l'évaluation et le suivi de la pauvreté (EGEP, 2005), le tiers de la population gabonaise vivrait sous le seuil de

¹⁸⁴ Jean Pascal kadhi (2001), *L'économie gabonaise 1960 - 2000*, mémoire de DEA, Université de Bordeaux, 4 p. 63.

¹⁸⁵ Rapport (2011), Groupe de la Banque africaine de développement, République Gabonaise, Document de stratégie pays, 2011-2015. Département Régional centre. ORCE, p.3.

pauvreté »¹⁸⁶. Cette situation, exacerbée par un taux de chômage élevé, en particulier chez les jeunes, met en exergue la nécessité de développer des politiques et programmes qui favorisent la création d'emplois durables et une meilleure répartition des richesses. Ce repli structurel de l'activité pétrolière oblige l'Etat à repenser le secteur réel en donnant plus de vigueur à la diversification.

La filière bois représente à peine 3,5% du PIB et 10% des exportations mais demeure le premier pourvoyeur d'emploi du secteur privé (22%). L'évacuation des agrumes et leur transformation sont rendues difficiles par les distances souvent importantes, le mauvais état du réseau routier et les aléas qui caractérisent la fourniture de l'énergie. On note depuis 2007 un regain du secteur des services notamment les transports et les télécommunications à travers la téléphonie, ainsi que la restauration et l'hôtellerie qui a connu un boom en raison de l'organisation conjointe avec la Guinée Equatoriale de la Coupe d'Afrique des Nations orange 2012. A la lumière de ce qui précède, la croissance économique a connu un repli en 2008 et 2009 dans un contexte de crise internationale et d'incertitudes liées à la transition politique. « En 2010, le taux de croissance est estimé à 5,5% contre -1,4% en 2009. Avec des prévisions favorables à moyen terme, ce taux serait de 4,2% et 4,9% pour 2011 et 2012 respectivement. Le solde budgétaire a enregistré un excédent de l'ordre de 3,7% du PIB en 2010. En revanche, le déficit du solde primaire, hors ressources pétrolières dépasse 14% du PIB »¹⁸⁷.

Ceci s'explique notamment par l'augmentation substantielle des investissements publics résultant d'une volonté politique de réduire le déficit infrastructurel. La gestion de la dette demeure prudente ; « sur le plan du développement humain, si des progrès ont été réalisés, portant l'indice IDH à 0,648¹⁸⁸ en 2010 (contre 0,628 en 2005), le classement du Gabon, qui occupe le 93ième rang sur 169, reste bien en deçà de celui des pays de sa catégorie en termes de revenu par tête. La situation de l'emploi est relativement précaire, le secteur pétrolier n'ayant qu'un impact marginal sur l'emploi. Le taux de chômage est préoccupant, estimé au-delà des 20% et les jeunes chômeurs représenteraient 60% de la population au chômage »¹⁸⁹. Sur le plan monétaire, le pays jouit de la stabilité que lui confère son appartenance à la zone CEMAC dont la politique est régulée par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC). Le coût du travail au Gabon est relativement plus élevé que dans la plupart des pays de la

¹⁸⁶ *Ibid.*

¹⁸⁷ Rapport gabonais groupe de la banque africaine de développement, *op.cit.*, p.7.

¹⁸⁸ Rapport sur le Développement Humain, PNUD, 2010.

¹⁸⁹ *Ibid.*

CEMAC. Son « SMIG de 80.000 FCFA en 2006 est passé à 150.000 FCFA en 2010, soit une augmentation de 87,5%. Ce niveau de rémunération pourrait affecter la compétitivité du pays dans un contexte où le Gouvernement ambitionne de faire du Gabon un pays exportateur de produits à valeur ajoutée »¹⁹⁰. En outre, la main d'œuvre qualifiée fait défaut dans les secteurs d'activités où la diversification est projetée. En définitive, pays côtier, situé sur le littoral du golfe de Guinée, le Gabon est l'un des rares pays qui regroupe autant de ressources naturelles sur le plan terrestre. Il est marqué par une stabilité politique qui en fait un « îlot de paix » et il entretient, aussi bien dans la région qu'au delà, de bonnes relations internationales. Cependant, pour cette thèse, il est judicieux de présenter le nouveau paysage territorial du Gabon. *In fine*, la carte ci-après montre les différentes frontières du Gabon contemporain.

Carte 5: Présentation du Gabon contemporain



Source : <http://indiancorporation.free.fr/coursgea2011/tourisme/Carte.html>

¹⁹⁰ Ibid.

Chapitre II : Approche définitionnelle et conceptuelle pour une analyse contextualisée de l'organisation du sport au Gabon

La recherche impose au chercheur, avant tout contact avec le terrain, de prendre soin de construire les concepts en rapport avec l'objet d'étude pour le rendre plus intelligible, donc scientifique. Pour le politologue Gordon Mace, c'est « le cadre conceptuel qui représente l'arrangement des concepts et des sous concepts construits au moment de la formulation du problème pour asseoir théoriquement l'analyse ultérieure de l'objet de l'étude »¹⁹¹. Toutefois, pour qu'un « concept soit validé, il faut lui ajouter des variables et des indicateurs que l'on doit construire pour isoler des équivalents empiriques aux concepts opératoires de l'hypothèse »¹⁹². A cet effet, le concept n'est pas seulement une aide pour percevoir, mais une façon de concevoir car « il organise la réalité en retenant les caractères distinctifs et significatifs des phénomènes »¹⁹³. Ainsi l'utilisation et la construction d'une approche définitionnelle des concepts orientent la problématique. Dans le cadre de ce travail de recherche cinq concepts seront définis, pour servir de fil conducteur à notre modèle d'analyse à savoir : **l'Organisation, le Sport, le Système, la Politique et la Culture** comme repère identitaire.

1-Définition et construction du concept d'organisation

Dans le discours courant, l'organisation désigne la manière dont un ensemble ou un groupe est structuré agencé, réglé, formaté pour remplir certaines fonctions. Quant à Erhard Friedberg, sociologue des organisations, il « définit les organisations comme des ensembles humains formalisés et hiérarchisés en vue d'assurer la coopération de leur membre dans l'accomplissement de buts donnés »¹⁹⁴. Pour lui « la notion d'organisation désigne donc à la fois un objet d'étude historique, les organisations formelles, et un processus social, la coopération dans le cadre d'une action organisée »¹⁹⁵, elles produisent des événements dont l'ampleur économique, politique, culturelle, et sociale sont planétaires comme les Jeux olympiques et la coupe du monde de football. Ainsi, l'approche définitionnelle des

¹⁹¹ Gordon Mace (1997), *Guide d'élaboration d'un projet de recherche. Méthode en sciences humaines*, 2^e édition, Paris/Bruxelles, De Boeck, p.45.

¹⁹² *Ibid.*, p.45.

¹⁹³ Madeleine Grawitz, *op. cit.*, p. 387.

¹⁹⁴ Jean Etienne, Françoise Bloess, Jean-Pierre Noreck et Jean-Pierre Roux, *op.cit.*,312.

¹⁹⁵ *Ibid.*, p.312.

organisations apparaît alors comme une manière particulière de réfléchir sur l'action collective et plus généralement sur l'émergence et le maintien de la régulation sociale.

a-Approche Socio-historique

Selon Catherine Balle, sociologue des organisations, l'approche socio-historique « des organisations telles que nous les concevons actuellement sont communément associées à l'évolution économique et sociale qui s'est opérée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale : croissance démographique, reconstruction industrielle, ouverture des frontières, multiplication des échanges, efforts de modernisation et de planification »¹⁹⁶. Ne convient-il pas de reconnaître que la société contemporaine est de plus en plus organisée de nos jours par l'entremise de plusieurs associations ? Si le constat de l'existence d'un nombre croissant d'organisations s'impose, il n'est pas toujours associé à l'idée d'un progrès du vivre ensemble car la pensée commune a souvent opposé le caractère spontané d'une action ou d'un événement à son caractère organisé. Pour les théoriciens et penseurs de l'organisation, à l'exemple Michel Crozier¹⁹⁷, l'organisation est le support d'une action collective organisée, il revient donc de montrer la relation existant entre la notion d'organisation et d'action collective dans la société moderne.

Dans la société contemporaine, l'un des aspects fondamentaux de l'organisation incarne la rationalité en action, c'est-à-dire les questions techniques relatives à la gestion de l'existant à travers la recherche d'ajustements efficaces entre les fins et les moyens. Quant à l'action collective, elle s'apparente au mouvement, au dévouement à une cause intentionnelle de protestation et de contestation visant à imposer des changements variables. Elle repose le plus souvent sur les affects que la raison dans la structure sociale. Les théoriciens des organisations entendent que le comportement d'un acteur s'explique par les caractéristiques de la situation dans laquelle ce dernier est engagé par ses calculs. Cette rationalité est toujours culturelle et contextuelle. On entend par culturelle, sa « socialisation », et donc le processus par lequel les individus apprennent les modes d'agir et de penser de leur environnement. Par ailleurs, la rationalité renvoie aux contraintes et opportunités du présent qui conduit les individus à faire des choix spatio-culturels.

¹⁹⁶ Catherine Balle (1990), *Sociologie des organisations*, Paris, PUF, p. 28.

¹⁹⁷ Michel Crozier, Erhard Friedberg, *L'Acteur et le système. Le pouvoir et la règle*. Lire les théories et penseurs de l'organisation : Philippe Bernoux, Jean-Francois Dortier et Jean- Claude Ruano-Borbolan. Etc.

b-Construction socio-historique de l'organisation sportive

L'influence du modèle anglais, dans le domaine des organisations sportives depuis la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, a donné naissance au sport moderne qui voit le jour à l'intérieur des associations privées ou publiques non marchandes. Ainsi, plusieurs nations reproduisent ces formes organisationnelles qui renvoient au modèle du club et du championnat sportif. La nation anglaise exporte alors son idéologie mais aussi son mode organisationnel. « Au XIX^{ème} siècle, le club sportif s'organise sous la forme du cercle britannique. Réservé aux hommes, très hiérarchisé, il reproduit la structure et le système de valeurs des institutions britanniques (les publics *schools*, par exemple) »¹⁹⁸. En France le processus suit son cours le Havre Athlétic Club considéré comme le doyen en France (1872) ensuite, avec le BAC (1877) et enfin Paris avec ses deux clubs le Racing (1881) et le Stade français (1882) s'inscrivent dans cette logique socio-organisationnelle des associations. Comme le souligne Pierre Bourdieu, le sport est « la constitution du système des institutions et des agents directement ou indirectement liés à l'existence de pratiques et de consommations sportives »¹⁹⁹.

Cette première forme d'organisation est non marchande et se singularise par sa faible bureaucratie. On remarque aussi qu'il y a « un moindre coût de la pratique sportive personnelle, des équipements sportifs relativement sommaires, un recrutement essentiellement bourgeois et un encadrement technique et administratif restreint et bénévole. L'organisation interne est simple : un président (le plus fréquemment un commerçant, un entrepreneur ou un membre d'une profession libérale), un trésorier, des membres adhérents, parfois un comité de direction. Le siège social est souvent situé dans un paroissial ou dans un pub »²⁰⁰. Ce cheminement de l'organisation sportive donne naissance à une vertu intrinsèque du sport : « l'esprit sportif ». Il évoque à la fois un idéal, une morale en acte et une disposition personnelle. Produit de cette idéologie, l'association sportive, comme idéal type de l'organisation sportive, formalise un type de sociabilité spécifique et une sphère de médiation entre l'individu et la société »²⁰¹.

¹⁹⁸ William Gasparini, *op.cit.*, p. 9.

¹⁹⁹ Pierre Bourdieu (1984), « Comment peut-on être sportif ? » in (P.) Bourdieu, *Questions de sociologie*, Paris, Editions minuit.

²⁰⁰ *Ibid.*, p. 9.

²⁰¹ *Ibid.*, p. 10.

c- De l'organisation sportive patronale à l'organisation sportive ouvrière

L'avenir des temps sociaux dépend de l'évolution de l'organisation du travail. Les sociétés industrielles traversent de profonds bouleversements dans la manière de produire les richesses. Et cette mutation, en retour, provoque les changements des structures sociales, des modes et condition de vie. C'est pourquoi, dès la XIX^e fin du siècle, le sport moderne avec l'avènement de la gymnastique constitue un noyau important de socialisation paternaliste. « L'objectif est double : occuper les travailleurs pendant leur temps de liberté et assurer une meilleure identification à l'entreprise par un système de valeurs et de conduites, un esprit de corps et de compétition rendant plus efficaces les gestes du travail »²⁰². Cette logique suit son cours dans l'ensemble de l'organisation du travail humain. Toutefois, l'engouement des populations ouvrières débouche sur une volonté d'affilier les acteurs à un mouvement sportif ouvrier. A ce moment-là, « la création d'organisations sportives constitue la première initiative du mouvement ouvrier en vue de se doter d'une structure pour accueillir les jeunes prolétariens désirant pratiquer une activité sportive ailleurs que des clubs bourgeois, aux cotisations jugées trop élevées »²⁰³. Ainsi, la pratique sportive ouvrière connaît une grande croissance et s'ouvre à la compétition tout en se démarquant de celle du patronat adepte de l'aristocratie et du sport anglais élitiste.

d-Les différents modèles d'organisation

Depuis que le monde sportif s'autonomise, il tend à s'organiser à part, dans des associations exclusivement vouées aux activités sportives. Il faut retenir à ce titre le club sportif issu d'un réseau de relations dans un milieu bourgeois ou aristocrate local, le service municipal de sport, l'administration d'Etat spécialisée dans la jeunesse des sports, un niveau où l'on retrouve l'ensemble des fédérations.

Le sport contemporain s'articule à partir de ses différentes institutions comme le CIO, la FIFA, et la FISU. Le niveau local et le niveau matériel s'articulent. Car la mise en place de formes de compétition régulières de règles du jeu est un socle important pour l'internationalisation et l'organisation du sport. Cependant, l'organisation sportive recouvre deux grandes réalités structurelles à savoir, les institutions non gouvernementales, « qui sont représentées pour l'essentiel par le mouvement olympique : comité international olympique, fédérations sportives internationales, (olympiques, non olympiques, affinitaires, scolaires et

²⁰² William Gasparini, *op. cit.*, p.12.

²⁰³ *Ibid.*

universitaires) et confédération “continentales” »²⁰⁴. Aussi « les institutions intergouvernementales, telles que l’ONU et l’UNESCO, ont la possibilité d’intervenir dans l’organisation du sport international. L’ONU a par exemple adopté en 1977, une déclaration internationale contre l’apartheid dans les sports »²⁰⁵. D’où la légitimation de son autorité dans le modèle organisationnel sportif. Par ailleurs, il faut signaler que les institutions gouvernementales supranationales regorgent aussi des hauts fonctionnaires responsables du sport. Ces dernières mettent en place un organisme intitulé « Clearing House, Sport pour tous »²⁰⁶ qui est au centre des interrogations nouvelles du sport et surtout pour une meilleure acceptation des pratiquants potentiels.

Tableau 4: Construction du concept organisation

Concept	Dimensions	Indicateurs
Organisation	Institutionnalisée	<p>Sport moderne : Ce dernier est rigide et côtoie des formes de pratiques différentes, généralement caractérisé par des manifestations, des épreuves, des performances et des compétitions codifiés.</p> <p>Sport Hybride : Plus souple, Il se caractérise des épreuves, des performances, des compétitions, et surtout de sociabilité dans les jeux mais il reste conforme aux institutions.</p>
	Non institutionnalisée	<p>Sous-monde : La pratique sportive est autodéterminée par le groupe à travers des activités ludiques, des expériences partagées. Elle s’envisage comme un processus au moyen duquel un groupe de gens s’unissent pour créer un objet social³</p> <p>Sous-culture : Désigne des pratiques qui entrent en opposition avec le modèle sportif conventionnel exemple un big match sur un terrain de hand de l’université Gabonaise est un exemple manifeste de résistance à l’environnement compétitif, un contre point de la normalité, une contestation classique à la notion du sport.⁴</p>

Tableau réalisé par Ghislain MEGNE

En résumé, le sport moderne rassemble des formes de pratiques différentes, généralement caractérisées aujourd’hui par leur aspect non « formel » et par la recherche des sensations fortes. La pratique associative, organisée autour de la compétition et de la performance, en tant que modèle historique est débordé par d’autres façons de faire du sport. « Des pratiques informelles par leur aspect ne se définissent pas seulement par rapport au modèle dominant du sport : elles constituent une production culturelle originale et façonnent un équilibre

²⁰⁴ *Ibid.*,p.47.

²⁰⁵ *Ibid.*,p. 48.

²⁰⁶ *Ibid.*

communautaire »²⁰⁷. De nos jours émerge une forme de « pratique hybride qui propose à chacun de bénéficier d'une organisation et d'utiliser un espace ou du matériel, en vue d'accéder à des expériences variées »²⁰⁸. Cependant on distingue les différentes formes d'organisation en fonction du cadre institutionnel, à savoir: le sport civil, ou fédéral, qui correspond au sport généralement pratiqué par l'ensemble de la population au sein des associations ; le sport scolaire et universitaire pratiqué par les enfants scolarisés et les étudiants ; le sport militaire pratiqué au sein des forces des armées ; le sport d'entreprise ou corporatif qui relève de l'administration ou de l'entreprise à laquelle appartiennent les individus.

Tableau 5: Schéma de l'évolution de l'organisation sportive: les différents états du système

Etat 1 (19e siècle)	Organisation sportive privée de type libéral.	Sociétés de gymnastique, clubs privés, salles de culture physique, sociétés commerciales diverses (armes, danse, canotage, etc.)
Etat 2 (1880-1930)	Organisation sportive privée et gymnastique scolaire	Sociétés, clubs, associations, unions, fédérations, CIO, introduction de la gymnastique obligatoire dans les écoles, sociétés commerciales de prestation d'exercices corporels.
Etat 3 (1930-1970)	Organisation sportive privée et publique d'Etat	Associations, clubs, mouvements de jeunesse, fédérations sportives affinitaires, scolaires, sport professionnel, intervention de l'Etat dans l'organisation et la gestion du sport (1936/40/45/58/60/67).
Etat 4 (1970-1990)	Organisation sportive privée et territoriale	Segmentation du modèle sportif, nouveaux modes d'organisation associative, tourisme sportif, intervention des collectivités territoriales (régions, département, communes), entreprises de services et de biens sportifs, clubs professionnels.

Tableau réalisé par William Gasparini, extrait de *la sociologie de l'organisation sportive*, p. 8

²⁰⁷Maxime Travert et Nicolas Mascret (2011), *La culture sportive. Education physique*. Paris, Edition EPS, p.21.

²⁰⁸ *Ibid.*

2-Approche conceptuelle et historique du Sport

Fait caractéristique de la société contemporaine, le sport est un des phénomènes sociaux majeurs de notre siècle qui ne doit pas dissimuler par son « caractère amusant »²⁰⁹ le sérieux des études qui lui doivent être consacrées. Cependant, « évoquer le sport au singulier, en effet, est souvent une facilité de langage. Choisir cette voie c'est occulter la pluralité des représentations et des projets que ce mot contient. Le sport est l'objet de nombreuses définitions et pratiques qui reposent sur des modes structurels et organisationnels différents »²¹⁰. Sous l'apparence d'un paradoxe, ce mot est un phénomène compris par tous, mais dont même les meilleurs spécialistes de la question ont généralement des difficultés à cerner la sémantique. Toutefois, « ces aspects peuvent expliquer le caractère hybride et fragmenté de l'action sportive étatique. Cette dernière a ainsi pris pour objet une pluralité de domaines (sports de haut niveau, sport professionnel, sport pour tous, sports de nature...). »²¹¹. Nul doute que sur un plan étymologique ce concept provient de l'ancien français du XII^e-XIII^e siècle avec le verbe *desporter* qui signifie « divertissement, plaisir physique ou de l'esprit »²¹² c'est-à-dire les jeux, la conversation et autres pratiques grâce auxquelles le temps se passe agréablement. En traversant la Manche avec la chevalerie anglaise, le mot deviendra *desport* au XIV^e siècle, puis sport. Dès ce moment, le mot sport évacue de son champ la notion générale de loisirs, des jeux de société ou jeux de l'esprit pour se concentrer sur les seules activités physiques.

Par ailleurs, on ne doit pas s'étonner de la multiplicité des définitions. Il convient de rappeler que certaines pratiques traditionnelles posent également le problème de la définition du sport ou jeu. L'interrogation reste encore ouverte à ce jour, mais il est judicieux ici de retenir trois éléments indispensables pour la construction de cet objet flottant à savoir : le sport comme étant une activité *institutionnalisée*, une pratique orientée vers la *compétition* et une pratique *fédérée* et *organisée* par la tutelle « c'est-à-dire un appareil servant de bouclier institutionnel à l'appareil répressif d'Etat »²¹³. Cette matrice reste indéniablement indéfectible pour la construction de ce concept.

²⁰⁹ André Suchet (2011), *La sportivisation des pratiques, dites nouvelles*. Contribution à une revue de la littérature en sociologie du sport. «Aspect sociologique3, vol.18, N°1, Mars. p.1.

²¹⁰ Marina Honta (2010), *op.cit.*,p. 21.

²¹¹ *Ibid.*,p.21.

²¹² Ronald Hubscher (1992), *L'histoire en mouvement*, Paris, Armand Colin, p. 58.

²¹³ Jean-Marie Brohm (1976), *Critiques du Sport*, Série Rouge, Paris, p. 92.

a-Construction de l'objet sportif

La première étape du chercheur doit donc définir les notions qu'il va utiliser, « c'est la première et la plus indispensable condition de toute preuve et de toute vérification ; une théorie, en effet, ne peut être contrôlée que si l'on sait reconnaître les faits dont elle doit rendre compte »²¹⁴. Pour cette étude, il revient de préciser que le sport est un phénomène total, car « le sport est sorti du sport, il est devenu un état d'esprit, un mode de formation du lien social, un rapport à soi et à autrui pour l'homme compétitif que nous sommes tous enjoint de devenir au sein d'une société de compétition généralisée »²¹⁵.

En plus, il touche tous les indicateurs de socialisation et gagne sa spécificité quand il se dégage d'autres pratiques sociales, telles les loisirs, la culture, l'éducation physique, scolaire ou universitaire, la pratique militaire, le droit et l'économie etc. Cependant, les mutations intervenues dans la société, la transformation des conditions de vie, l'augmentation volontaire ou involontaire du temps libre, l'évolution des mœurs et des mentalités ont fait que le sport, sous toutes ses formes, est devenu un phénomène social culturel de première importance dans la société moderne. Sa définition et son analyse s'avèrent d'autant plus complexes qu'il se développe sous une multiplicité de formes et de modalités, selon l'environnement spatio-temporel²¹⁶.

Dans les années 1950, on pouvait s'en tenir à deux grandes stratifications de la pratique sportive à savoir le sport d'élite, qui relève de compétition et de performance et qui débouche sur le sport spectacle, et le sport ludique ou de masse comme des activités domestiques, la marche, le skateboard. De nos jours, les catégories se sont multipliées grâce aux pratiques fédérées, codifiées, réglementées, intégrant des coefficients, des attributions de titres, sont aussi des pratiques dites libres, hors de toute organisation ou structure fédérale. Une palette que l'on retrouve jusque dans des centres sportifs commercialisés, dans des gymnases, des clubs publics ou privés.

²¹⁴ Emile Durkheim (1988), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion, p.127.

²¹⁵ A.Ehrenberg, cité par G.Veziers (1991), *Sociologie et sociologie de sport. Le culte de la performance*, Paris, Calmann-Lévy, p.22.

²¹⁶ Définir le sport est en soi un acte majeur. Echapper à l'exercice par exemple derrière l'idée d'une définition introuvable pour un objet paradoxal serait une dérobade facile. D'où la convocation de plusieurs auteurs pour la construction de notre concept.

b-La notion du sport dans la société moderne

Le sport dans la société : Par homologie avec la classification de Gaston Mialaret²¹⁷. Il est possible d'envisager le sport à travers des catégories identiques bien qu'il soit un concept indéterminé de la société moderne. A cet effet, on retiendra le sport comme étant une institution, une action, un contenu et un produit.

Le sport-Institution : il est constitué de l'ensemble des structures et institutions qui organisent et interviennent dans la pratique de l'activité sportive : « L'Etat, le mouvement sportif olympique, les fédérations sportives, les fédérations affinitaires, les associations socio-culturelles qui utilisent le sport comme vecteur de leur intervention (politiques, éducatives, sociales et thérapeutiques...)»²¹⁸. Si l'on fait référence au pays qui nous intéresse c'est ce que révèle le décret 602 PR/MJCA/DS du 30 juillet 1969. Portant sur l'organisation du sport au Gabon.

Le sport-Action : organise l'ensemble de la vie sportive ; c'est une « conception méthodologique de l'organisation sociale »²¹⁹ car c'est une action que l'institution sportive par l'intermédiaire d'agents sur des pratiquants met en place afin de pouvoir définir leurs propres pratiques. Ce modèle organisationnel joue un rôle qui va au-delà de la fonction sportive, elle comble des déficits à des niveaux institutionnels ou socio-culturels.

Le sport Contenu : C'est une pratique constituée de l'ensemble des pratiques et de leurs différentes modalités. De nos jours, la restriction aux seules pratiques sportives compétitives, de performance ne semble plus possible, car la réalité est tout autre et montre que les pratiques de loisirs, domestiques, libres, extrêmes, etc. connaissent une certaine fluctuation depuis ces dernières années. Véritable révélateur, les pratiques sportives peuvent avoir une valeur éducative différente selon les valeurs que les personnes leur attribuent : culturelles, psychologiques, physiologiques et sociologiques.

Le sport Produit de marketing : signifie richesse, bien économique issus de la production. A cet effet, le sport produit renvoie alors aux productions des pratiquants à travers des représentations, des discours, des spectacles, des événements, l'apport de leur images, sur l'activité sportive.

²¹⁷ G. Mialaret, cité par Jean-Michel Legras et Marc Clément, (1993), *Sport et Société tome 1 Sport et éducation et insertion*, Paris, édition du CNFPT, p.13.

²¹⁸ *Ibid.*, p.13.

²¹⁹ Jean-Michel Faure (1991), *Rapport de pouvoir et pratiques sportives*, in *Anthropologie du sport*. A.F.I.R.S.E. ANDSHA. Matrice, Quel corps ?, Actes du colloque Paris Sorbonne, 19-20 avril.

c- Définition de la recherche

Pour comprendre l'organisation sociale du sport gabonais la définition d'Henri Vaugrand semble pertinente. En effet, pour cet auteur, « le sport est constitué de l'ensemble des compétitions physiques institutionnalisées, réglementées et régies globalement par un gouvernement capitaliste mondial du sport constitué du comité international olympique (CIO) et des grandes fédérations internationales. (...).Sa pratique est organisée verticalement à des échelons divers (quartier, école, usine, communauté territoriale nationale ou internationale, niveau de compétition) et horizontalement selon les caractéristiques anthropographiques variées (âge, sexe, poids, handicap), et contrôlée médicalement sous couvert des institutions sportives de toute nature et de tout niveau. Système universel, le sport a pour objectif la comparaison dans le temps et l'espace par la mesure du rendement humain.

Le résultat de cette mesure peut prendre la forme du record (mesure quantitative de la performance) ou du champion (mesure qualitative de la performance). Le spectacle sportif est organisé selon un modèle professionnel de combat à outrance et de marchandisation totale, de la victoire pour la victoire et du profit pour le profit. Le sport est la version “entomologique” de la parade et du sensationnel, à la fois archivage méthodique de l'évaluation et de l'amélioration des performances motrices humaines et discours anthropologique mythique des pulsions de plaisir et de mort »²²⁰. Cependant, et nous l'avons déjà noté, cette approche théorique, de multiples pratiques ordinaires lui échappent.

d-Présentation des différentes pratiques sportives

Aujourd'hui, « les sports sont devenus une évidence pour chacun d'entre nous. Ils prennent une place grandissante dans la société »²²¹ y compris dans les petites localités. C'est pourquoi il convient de rappeler qu'un nombre impressionnant de disciplines sportives se sont développées au cours de ces dernières décennies, mais pour cette recherche l'on doit tout simplement présenter les différents sports en sous catégories. Cette liste est évidemment très longue mais voici les regroupements les plus importants :

²²⁰ Henri Vaugrand (1999), *Sociologies du Sport. Théorie des champs et théorie critique*. Paris, L'Harmattan. p.49.

²²¹ Renaud Borderie et Jean-Paul Callède (2013), *Rencontres sportives à Lormont*, Tome 1, Bordeaux, Edition Confluences. p.13.

- **Athlétisme** : marche, marathon, sprint,....
- **Arts martiaux**: judo, karaté, sumo, ...
- **Cyclisme**: BMX, vélo tout terrain, ...
- **Gymnastique**: aérobic, trampoline,...
- **Sports aériens**: ULM, vol libre, ...
- **Sports avec animaux**: sports équestres, course de chameaux,...
- **Sports anciens** : pancrace, course de Chars, volata,...
- **Sports collectifs**: football, le rugby, le baseball,...
- **Sports de combat**: boxe, escrime, lutte,...
- **Sports de glace** : patinage artistique, luge,...
- **Sports de cible**: bowling, golf, tir à l'arc, ...
- **Sports mécaniques**: Formule 1, motocross, karting,...
- **Sports nautiques**: voile, surf, aviron,...
- **Sports de glisse** : ski, kitesurf, snowboard,...
- **Sport de plein air et de nature** : alpinisme, course d'orientation, pêche sportive,...
- **Sports de raquette** : tennis, badminton,...
- **Autres Sports** : Belote, sport électronique, vince pong,...

En résumé, il importe de signifier que le sport comporte une multitude de fonctions dans le monde capitaliste : Ainsi, on peut citer la fonction agonale²²², fonction économique, la fonction hédonique²²³, la fonction esthétique²²⁴, fonction militaire²²⁵, fonction mythologique, hygiénique, fonction ludique, fonction juridique, fonction thérapeutique et socio-politique etc. Cette présentation des différentes fonctions du sport consiste à faire prendre en considération de manière exhaustive que les différentes dimensions du sport relèvent bien de la multiplicité de ses fonctions : Ainsi, elle rompt avec les conceptions univoques du sport. C'est à Michel Bouet que nous devons une approche ordonné de ces différentes fonctions dans sa thèse « Signification du Sport ». C'est la raison pour laquelle, « ce qui caractérise l'évolution du

²²² Michel Clouscard(1963), *Fonctions sociales du sport. Cahiers internationaux de sociologie.* p.131.

²²³ Gilbert Prouteau (1951), *Nouvelle anthologie des textes sportifs de la littérature*, Paris, Amiot, p.318.

²²⁴ Michel Bouet, *op.cit.*,pp.499-500.

²²⁵ Marechal Philippe Petain (1940), *L'éducation Nationale, la revue des deux mondes*, le 15 août.

Chapitre II : Approche définitionnelle et conceptuelle pour une analyse contextualisée du sport au Gabon

sport, c'est sa présence dans tous les univers de vie quotidienne »²²⁶. Ainsi, pour cette recherche on propose un essai de périodisation et une construction de ce fait social total dans les tableaux qui suivent.

Tableau 6 : Essai d'une périodisation générale du sport

Périodisation	Courant
Au début du XIXe Siècle jusqu'à la fin du 2 nd Empire.	La Fête de la Constitution ou les <i>sportsmen</i> , le turf... ? Villégiatures et tourisme. L'esprit de conquête (montagne, mer, etc.) ; L'intégration urbaine des sports. Les équipements, les lieux, les temps (fêtes)... ; Les jeux traditionnels (la pelote basque, les joutes nautiques...) ; La gymnastique (ses diverses formes d'expression).
Du 2 nd Empire au tout début des années 1890.	La première « révolution » sportive : le vélo ; La réforme de l'enseignement (public et privé) ; La deuxième « révolution » sportive : les <i>Athletics</i> .
Des années 1890 à la 1 ^{ère} Guerre mondiale.	Une culture inédite qui conquiert la jeunesse masculine ; Renaissance de l'Olympisme. P. de Coubertin, la défense de l'amateurisme ; L'importance des Expositions universelles ; Le rôle de la presse sportive (le vélo). Naissance du héros sportif ; Un marché des biens d'équipement sportifs (le vêtement).
L'Entre-deux-Guerres.	Quel ministère de tutelle ? Quelles incidences ? La mobilisation autour des Jeux de 1924 (les concours artistiques) ; L'avènement du sport spectacle. La radio ; L'affirmation de la femme sportive ; Les usages politiques du sport.
La France de Vichy.	Un régime liberticide ; Une « éducation nouvelle »...L'autre France, la Résistance
De La libération au Seuil des années 1960.	Valorisation d'un humanisme sportif ; L'avènement de la « civilisation des loisirs » ; Les Jeux de Rome (1960). La télévision.
De 1960 à 1980.	La rivalité entre des « modèles » de société ; Une analyse qui désenchante le sport : la sociologie ; Des pratiques qui tendent à se diversifier : quelle démocratisation ? Un renouvellement de l'esthétique des corps
De 1980 à 2000.	Les derniers avatars de la Guerre Froide ; Le sport pénétré – ou annexé - par le marché (le sport spectacle) ; L'hypermédiatisation du sport (et la violence dans les stades) ; Le sport qui se déshumanise ?... Les apprentis sorciers ; Le sport et l'inter-culturalité : tensions et résistances ; Le sport et l'aventure (les entreprises individuelles).
De 2000 à nos jours.	Normes et valeurs liées au sport... Les fins visées et les moyens requis... les systèmes de valeurs... Retour sur les enjeux culturels et sociétaux. Objectivation et désenchantement, charme et cécité collective... Dans quelle mesure le sociologue ou l'historien peuvent-ils utiliser des « témoignages » du sport ? Ecrire le sport, écrire à partir du sport, écrire sur le sport

Tableau réalisé par Ghislain MEGNE

Cependant, on voit bien comment la concision qui procède d'une définition simple et interprétation (voire théorique) est toujours débordée par la nécessité de produire des définitions énumératives, respectueuses de la grande diversité des activités relevant du sport. C'est pourquoi le tableau ci-joint montre son aspect pluridimensionnel et affirme surtout son caractère de fait social total.

²²⁶ Revue Savoir/Agir (2011), *La double réalité du monde sportif*, Broissieux Ed. Du Croquant. 15 mars. p.9.

Tableau N° 7: Construction du concept sport

Concept	Dimensions	Indicateurs
Sport	économique	Infrastructures ; Investissement sur les structures sportives et organisationnelles, Budgets alloués ; Subvention équitable pour l'ensemble des fédérations ; Gratification pour les meilleurs sportifs ;
	Sociale	Rapport sociaux ; Amélioration des infrastructures sociales centre hospitalier et centre sportif ; Inexistence des techniciens d'encadrement du Sport ; Absence des équipements et structures sportives ; Manque d'accompagnement pour ceux qui peuvent pratiquer le sport.
	Culturelle	Mimétisme avec l'occident ; Sport Spectacle, Evergétisme ; Particularismes locaux ; Réseaux sociaux ; Manque d'implication des autorités ; Pratique à tendances utopistes ;
	Politique	Formation dans le métier du sport, Doctorat, DEA, Diplôme d'études supérieures spécialisées, Maîtrise en sciences et Technique des A.P.S, Licence en STAPS, DEUG, Diplôme d'études universitaires en STAPS, Brevet d'Etat, Brevet d'Etat d'éducateur, Colloques et formation.
	Juridique	Application des textes de lois ; Actualisation des textes de lois.

Tableau réalisé par Ghislain MEGNE

3-Approche conceptuelle du Système

Comme le rappelle Gilles Ferréol, le mot système provient « du grec *sustèma* : assemblage, réunion. Cela évoque un ordre où les différentes parties se soutiennent mutuellement. Ensemble d'éléments, matériels ou non qui dépendent réciproquement les uns des autres, de manière à former un tout organisé »²²⁷. L'apport de la compréhension du système permet de caractériser l'organisation du sport au Gabon par une étude historique de son évolution dans le système institutionnel. En effet, pour Michel Crozier et Erhard Friedberg, le système est

²²⁷ Gilles Ferréol et al, *op.cit.*,p.204.

« un ensemble humain structuré qui coordonne les actions des participants par des mécanismes de jeux relativement stables et qui maintient sa structure, c'est-à-dire la stabilité de ses jeux et les rapports entre ceux-ci par des mécanismes de régulation qui constituent d'autres jeux »²²⁸ Pour ces derniers « il s'agit d'un échange négocié de comportement, de telle sorte que tous les participants y gagnent quelque chose, tout en permettant à certains d'en retirer davantage que d'autres »²²⁹. Ainsi constitué, le système d'action est toujours le produit de relations de pouvoir impliquant une négociation, à travers lesquelles un nombre d'acteurs interdépendant ont stabilisé et structuré leur interaction ici et maintenant.

On peut en déduire l'existence d'au moins deux types de système : un système ouvert, susceptible de connaître des changements, par modification positive d'une ou plusieurs composantes s'accompagnant d'un enrichissement de l'ensemble. Un système ouvert fermé, de simple reproduction routinière supprimant tout effet émergent potentiellement positif, conduisant tôt ou tard à un appauvrissement de l'ensemble. Replacé dans la moyenne durée, le propre du système peut être d'alterner entre ces deux tendances. Quand bien même il s'agit là de « cas types », nous pensons que le système organisationnel du sport au Gabon peut être éclairé, au moins en partie, par cet outillage conceptuel.

a-Approche historique de la notion de Système

L'analyse systémique a vu le jour au cours des cinquante dernières années de la rencontre de plusieurs disciplines dont la biologie, la théorie de l'information, la cybernétique et la théorie des systèmes. « Selon Atlan (1979), il ne faut pas la considérer comme une science, une théorie ou une discipline, mais comme une nouvelle démarche permettant de rassembler et d'organiser les connaissances en vue d'une plus grande efficacité de l'action »²³⁰. A cet effet, l'approche systémique cherche à répondre à trois préoccupations essentielles, à savoir « l'aspect fonctionnel, ce que le système fait ; qui est sensible aux finalités du système ; l'aspect structural, comment le système est composé ; qui vise à décrire la structure du système ; l'agencement de ses composants »²³¹. Ces approches analytiques mettent l'accent davantage sur les relations entre composants que sur les composants eux-mêmes et enfin

²²⁸ Michel Crozier, Erhard (1977), *L'acteur et le système*, Paris, Ed. Seuil, p.246.

²²⁹ *Ibid.*, p.147.

²³⁰ Jean-François Grehaigne (1989), *Football de Mouvement vers une approche systémique du jeu*. Thèse de doctorat, Université de Bourgogne, Unité de Formation et Recherche en Sciences et Techniques des Activités Physique et Sportives, p.52.

²³¹ *Ibid.*, p.55.

l'aspect historique ou dynamique c'est-à-dire ce que le système était ou devient dans son processus fonctionnel et qui est lié à la nature évolutive du système, doté d'une mémoire et d'un projet, capable d'auto-organisation.

Pour cette recherche, l'approche systémique permet de concevoir la politique sportive du Gabon au lendemain de son indépendance en 1960, mais aussi de maîtriser les ensembles vastes et complexes des organisations sportives. Ensuite elle permet de mettre au point une méthode qui mobilise et organise les connaissances en vue d'une meilleure adaptation des moyens, soit l'un des objectifs poursuivis par cette thèse. *In fine*, on pourra s'appuyer sur la notion de système dans le sens où un système est un ensemble organisé d'éléments en interaction qui renvoie à un ensemble en rapport réciproque avec un environnement, ces échanges lui assurent une certaine autonomie à un ensemble formé de sous-système en interaction. Cette interdépendance lui assure une certaine cohérence »²³².

b-Conception des systèmes

Deux grandes catégories de systèmes sont définies : les systèmes fermés et les systèmes ouverts. Nous avons déjà évoqué ce point. A cet effet, un système fermé n'échange ni énergie ni matière avec l'environnement, il se suffit lui-même. Par contre, « un système ouvert est en relation permanente avec son environnement. Il échange énergie, matière, informations utilisées pour le maintien de son organisation (homéostasie) »²³³. Il rejette dans l'environnement de l'entropie que nous définirons par énergie usée, c'est-à-dire du désordre. La complexité de l'objet prend en compte la vérité et l'interaction entre les éléments. Plus un système est complexe, plus la variété des liaisons est importante et non linéaire. Pour Bernard Walliser, « certaines liaisons peuvent être étudiées sous forme causale équilibré, stabilité ou sous forme finale d'adaptation, d'apprentissage qu'il ne faut pas confondre avec la notion d'intentionnalité. En effet la finalité est une propriété révélée par le comportement du système, l'intentionnalité est une propriété affichée par un système »²³⁴. C'est pourquoi, l'approche systémique permet de comprendre le système du sport gabonais en se plaçant dans la perspective des divers observateurs et sous divers aspects, mais surtout d'analyser les interactions et les chaînes de régulation en tenant compte des enseignements issus de

²³² Jean-François Grehaigne *op.cit.*,p.56.

²³³ *Ibid.*

²³⁴ Bernard Walliser (1977), *Système et modèles. Introduction critique à l'analyse de système*. Paris, Ed. Seuil.p.32.

l'évolution du système sportif du pays. En somme, le tableau montre les trois niveaux du système.

Tableau 6: Les trois niveaux du système

1	2	3
Description du Système	Système et sous système	Système Temps
<p>Structural : il s'agit de l'organisation dans l'espace des composants ou éléments d'un système leur organisation spatiale.</p> <p>Fonctionnel : Des flux d'énergie, d'information où l'élément qui circule (les sportifs, le matériel). Des boucles de régulation, soit proactives soit rétroactives, qui jouent un rôle important, déterminant dans le comportement d'un système en gérant l'ensemble des paramètres.</p>	<p>Microsystème un système obtenu en ne conservant que quelques sous-systèmes avec toutes leurs relations (affrontement de lignes de force à un moment donné, par exemple)</p> <p>Infrasystème un système obtenu en ne conservant que quelques sous-systèmes avec quelques unes de leurs relations (un affrontement en 1 contre 1 ou 2 contre 2 lors d'une phase particulière de jeu)</p>	<p>La structure, du système, au sens étroit, est déterminée par l'ensemble des caractéristiques les plus invariants du système, assurant son existence et sa permanence. Au sens large, la structure est formée par l'ensemble des caractéristiques du système à un instant donné, expliquant l'état du système à cet instant.</p> <p>Le fonctionnement du système résulte, d'une part, des transformations effectuées par chaque sous-système et, d'autre part, des flux parcourant les canaux de liaison entre sous-systèmes et entre système et environnement.</p> <p>L'évolution du système résulte, d'une part, de la modification des lois de transformation des sous-systèmes et, d'autre part, des modifications du mode d'organisation en sous-systèmes et des canaux de liaison entre système et environnement.</p>

Tableau réalisé par Ghislain MEGNE

c-Définition de la recherche

Le concept de système tient une place prépondérante dans l'organisation sociale du sport au Gabon. La raison tient à la définition que l'on s'est donnée de l'organisation, « celle d'un construit humain ou d'un ensemble humain structuré. Cet ensemble est composé de membres qui y développent des stratégies aux contraintes changeantes de l'environnement ; il est donc lui-même en mouvement permanent »²³⁵.

Pour cette recherche, la conceptualisation du système permet d'appréhender l'ajustement permanent des objectifs au sein de l'organisation structurelle et fonctionnelle du sport au Gabon. En effet, la connaissance du système « ajoute l'idée de réseau, le fait que ce réseau

²³⁵ Philippe Bernoux, *op.cit.*,p.156.

fonctionne selon un modèle particulier qui permet aux acteurs de résoudre les problèmes concrets de la vie de l'organisation selon les relations habituelles. Celles-ci sont créées et maintenues en fonction des intérêts, des individus, des contraintes, de l'environnement et donc des solutions proposées par les acteurs »²³⁶.

En somme, toute organisation est composée d'acteurs donc d'individus structurant leur relation dans un modèle aussi interactif qu'indépendant. Pour cela, Jean-Louis Le Moigne souligne « qu'un système, c'est un ensemble d'éléments interdépendants, c'est-à-dire liés entre eux par des relations telles que, si l'une est modifiée, les autres le sont aussi et que, par conséquent, tout l'ensemble est transformé »²³⁷. *A contrario*, si les liens qui caractérisent l'ensemble des composants du système ne sont que répétitifs, les qualités intrinsèques du modèle (interactivité, indépendance) sont absentes ou peu opérantes, cette définition sert de paradigme référentiel pour traiter de la configuration du système sportif gabonais.

4-Définition et construction de la notion de politique

a-Approche historique de l'objet politique

Le mot « politique » est une expression tout à fait redoutable parce qu'il est surchargé sémantiquement. Pour ce faire, il faut d'abord bien faire la distinction entre le politique et la politique afin de pouvoir l'appréhender dans une analyse scientifique. Le politique, employé au masculin désigne un champ social de contradictions, d'intérêts (réels ou imaginaires, matériels ou symboliques) mais aussi des convergences et d'agrégation partielle, régulées, pour et par un pouvoir disposant du monopole de la coercition légitime. En sciences politiques, c'est soulever la problématique de son objet et celle plus large encore des principes et méthodes de la science politique, posant ainsi la question de son utilité en sciences humaines et sociales et dans la société. A la croisée de plusieurs disciplines, la science politique se révèle souvent peu aisée à cerner. Et pourtant, il s'agit d'une discipline académique historiquement constituée dont l'objet est d'étudier scientifiquement les logiques politiques constitutives des sociétés. Elle a donc un objet principal dont les frontières peuvent s'avérer fluctuantes à l'exemple de ce qui se passe pour le sport. Si le politique gagne en abstraction en se posant par rapport à des principes d'action publique respectés ou pas, la

²³⁶ *Ibid.*, p.157.

²³⁷ Jean- Louis Le Moigne (1979), *Les systèmes de décision dans les organisations*, Paris, PUF, p.9.

politique tend à distinguer l'exercice concret qui consiste à administrer une collectivité quelconque comme le gouvernement, etc.

Gaston Bouthoul²³⁸ souligne que « la politique constitue un rameau détaché du tronc de la sociologie générale. Elle analyse les institutions ainsi que tous les autres phénomènes politiques. En liaison avec les autres phénomènes sociaux »²³⁹, sa définition ne facilite pas la tâche lorsqu'il s'agit d'entreprendre une analyse des politiques sportives. Dans cette situation complexe où les rôles des acteurs est souvent flou. Pour cela, Pierre Muller montre qu'une politique recouvre à la fois la sphère politique « *polity* » qui fait la distinction entre le monde de la politique et la société civile, mais aussi de l'activité politique « *politics* » qui se résume à la compétition pour l'obtention des postes politiques, en plus la sphère de l'action publique (*policies*) qui désigne « le processus par lequel sont élaborés et mis en place des programmes d'action publique »²⁴⁰.

Au Gabon, tout le champ sportif est aujourd'hui régulé par des lois et des décrets d'application. Il rassemble des acteurs de différents statuts politiques, techniciens, dirigeants, pratiquants, etc. Le champ sportif gabonais est ainsi perçu et peut être assimilé au « politique ». *A contrario* la politique est la scène où s'affrontent les individus et les groupes en lutte pour la conquête du pouvoir d'Etat ou pour influencer directement. Elle est aussi tout ce qui touche à l'organisation et à la mobilisation des ressources nécessaires pour réaliser les fins ou les objectifs d'une collectivité donnée à différents niveaux d'échelle possible.

b-Sport et action de politique publique

Le champ « sportif n'étant pas clairement délimité, une absence de rigueur conceptuelle dans la définition de ce que doit être l'objet de l'action publique empêche inmanquablement de la circonscrire »²⁴¹. Il revient donc à savoir ce qu'est une politique publique sportive ; la première question posée est de savoir à partir de quand est-on en présence d'une politique sportive. Pour cela, Yves Meny souligne qu'« une politique publique est le produit de l'activité d'une autorité investie de puissance publique et de légitimité gouvernementale »²⁴². Cette définition générale pose d'emblée les interrogations suivantes : selon quels processus

²³⁸ Gaston Bouthoul (1965), *Sociologie Politique, Que sais-je ?* Paris, Presse universitaire de France

²³⁹ *Ibid.*, p.7.

²⁴⁰ Pierre Muller et Yves Surel (1998), *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Edition Montchretien, p.13.

²⁴¹ Marina Honta, *op.cit.*, p.21.

²⁴² Yves Meny et Jean-Claude Thoenig cité par Patrick Bayeux dans *Les politiques publiques sportives territoriales*. Edition, *Revue Eps*, p.13.

sont prises ou devraient être prises les décisions qui constituent les politiques publiques. En d'autres termes sur quoi porte la politique ? Comment appliquer les décisions ? Quels critères prendre en compte pour effectuer des choix ? Comment évaluer les différentes actions entreprises ? Une politique sportive est-elle réservée aux seuls acteurs ayant une légitimité gouvernementale ? Cette recherche traitant des politiques sportives porte essentiellement sur les textes législatifs et décrets gouvernementaux du sport gabonais. Autrement dit, des dispositifs politico-administratifs caractérisés par un contenu, un programme, d'une orientation normative, d'un facteur de coercition et d'un ressort social²⁴³ mais aussi sur des acteurs publics qui s'inscrivent dans la logique triptyque : Ineffectivité-Inefficacité-Inefficience, ou l'évergétisme reste la principale politique sportive du pays.

A partir de ces précisions, la mission du service public recouvre trois significations différentes formuler sur le mode d'une proposition de type conditionnel qu'on présente ainsi « (si) le critère retenu est la propriété, les juristes font rentrer les entreprises publiques dans le cadre des organisations publiques la deuxième (si) le critère retenu est le mode de désignation des dirigeants, il convient d'englober dans l'ensemble organisations publiques et organisation de droit privé comme les sociétés d'économie mixte mais aussi d'exclure des organismes de droit public dont les dirigeants sont élus. La troisième (si) le critère retenu est l'exercice d'une mission de service public, et c'est le cas pour les activités physiques sportives, les fondations et associations importantes sont des organismes publics »²⁴⁴.

Dans le domaine des STAPS, le critère à retenir, et ce pour des raisons socio-historiques, est celui de mission de service public à travers l'organisation des politiques publiques c'est un processus de médiation sociale, dans la mesure où l'objet de chaque politique publique est de prendre en charge les ajustements qui peuvent intervenir entre un secteur et d'autres secteurs, ou encore entre ce secteur et la société globale.

In fine, « il existe aujourd'hui un relatif consensus de la part des politistes et des sociologues pour définir les contours d'une politique publique. C'est pourquoi on peut s'accommoder provisoirement des définitions proposées par Yves Mény et Jean Claude Thoenig qui rappellent qu'une « politique publique se présente comme sous forme d'un programme d'action gouvernementale dans le secteur de la société ou dans un espace géographique »²⁴⁵,

²⁴³ *Ibid.*, pp14-15.

²⁴⁴ J Dupuis cité par Patrick Bayeux, *op.cit.*,p.11.

²⁴⁵ Yves Mény et Jean-Claude. Thoenig, cité par Ludovic Martel (2010), *Les politiques d'insertion par le sport du MJS entre 1981 et 2002. Analyse comparée de deux publics, les jeunes des quartiers et les personnes handicapées*. Paris, édition Connaissances et Savoirs, Sciences humaines et sociales. p.43.

mais aussi de Pierre Muller²⁴⁶ pour comprendre la genèse sociale²⁴⁷ de la politique publique du Gabon, ce qui, du point de vue de cette thèse, peut être constructif.

c-L'action politique sportive gabonaise

Au Gabon, l'opinion savante se scinde de la même façon lorsqu'il s'agit d'apprécier la sphère politique. Selon la thèse « restrictive », le politique demeure un compartiment singulier de la société, distinct des autres activités sociales, assujetti à des buts et des règles spécifiques. Selon la thèse « extensive », le politique est omniprésent et traverse de part en part la société, « tout est politique » : l'élection d'un bureau fédéral, ou l'application d'un décret.

De ce fait, la notion de politique renvoie à l'action des pouvoirs politico-administratifs telle qu'elle se déploie dans différents secteurs (politique du pays, politique du gouvernement, etc.). On parle alors « d'action publique » et/ou de « politiques publiques ». C'est ici que se situe l'enjeu des « produits » de l'action gouvernementale, c'est-à-dire les programmes, décisions et actions imputables aux autorités politiques. Le ministère des sports demeure aux cotés des mouvements sportifs l'acteur traditionnel de l'organisation du sport au Gabon. Les conditions d'attribution de subventions de fonctionnement et d'équipement relèvent du gouvernement. En somme, « la thématique des politiques publiques ou l'action publique apparaît comme un champ d'étude complexe et contemporain liés aux mutations des Etats modernes »²⁴⁸. C'est pourquoi l'objet de cette approche définitionnelle consiste à apporter un éclairage sur ce concept multi-référencié²⁴⁹, mais aussi de saisir la complexité de l'action publique en relation avec les perspectives de notre thèse. Pour cela, il est judicieux de présenter sous forme de tableau les paramètres d'une politique sportive.

²⁴⁶ Pierre Muller (1998), *Les politiques publiques*, PUF, Collection Que sais-je ?, Paris, 2^{ème} édition corrigée.

²⁴⁷ La définition Yves Meny et J-C. Thoenig permet de cerner un objet de recherche relativement concret, elle possède néanmoins un inconvénient de rien dire de la genèse sociale de la politique publique selon Pierre Muller, ce qui du point de vue du travail engagé ne peut être satisfaisant.

²⁴⁸ Ludovic Martel (2010) *Les politiques d'insertion par le sport du MJS entre 1981 et 2002. Analyse comparée de deux publics, les jeunes des quartiers et les personnes handicapées*. Edition, Connaissance et Savoirs, Sciences humaines et sociales, p.41.

²⁴⁹ On parle de politique Multi-référencée parce qu'il est question tantôt de la politique de l'Etat, du gouvernement, de la ville, de l'éducation, de l'environnement, de sécurité nationale et internationale, etc.

Tableau 7: Les cinq paramètres d'une politique sportive

Politique	Les enjeux des politiques sportives étatiques	
Contenu	Le MNJS organise le sport au Gabon en fonction de la demande de la population. Il mobilise aussi les ressources pour générer des produits prestations sur un plan local et international.	1
Programme	Le programme doit englober le sport des amateurs, le sport ludique et enfin le sport de haut niveau. En somme pour l'ensemble des fédérations	2
Public ou ressort Social	Le MNJS a un public multidimensionnel selon le niveau d'intervention, national, quartier, arrondissement, régional, départemental. Sa population est constituée de différentes strates de la société, des collectivités en passant par des personnes physiques en formation ou personnes privées et sportives.	3
Sens ou finalité	L'action du MJNS est orientée vers les objectifs globaux.	4
Capacité de structuration ou facteur de coercition	Le MNJS est un des acteurs qui a la plus forte autorité en matière de réglementation puisque c'est lui qui propose les lois au parlement.	5

Tableau réalisé par Ghislain MEGNE

5-Approche définitionnelle de la culture

Il est fondamental de terminer la clarification des notions par le concept de culture, puisqu'on peut considérer que la culture a permis d'expliquer les différences entre les sociétés. En sciences humaines et sociales, elle est souvent utilisée comme facteur explicatif des comportements humains. La culture est donc un concept constitutif de la société. Pour l'anthropologue britannique Edward B. Taylor, c'est un ciment social car elle englobe « un ensemble complexe comprenant les connaissances, les croyances, l'art, la morale, la loi, les coutumes ainsi que toutes les autres capacités et habitudes acquises par l'homme en tant que membre de la société »²⁵⁰. Toutefois, cette approche définitionnelle de la culture renvoie plus à une description énumérative et ne mentionne pas les délimitations et les multiples usages et significations de ce concept pluridimensionnel. A cet effet, il faut se garder d'y voir exclusivement un héritage social car la culture est en mouvement et il faut pouvoir expliquer les différents types et niveaux de culture. C'est-à-dire montrer les différences entre « la culture du grand public aux sous-cultures (pas au sens péjoratif, mais par opposition à la culture destinée au grand nombre), en passant par les microcultures [en d'autres termes des] (cultures

²⁵⁰ Edward B. Tylor (1972), *Primitive Culture, Introduction à l'anthropologie Sociale*, Paris, Payot, p. 33.

appartenant à un ensemble plus large de cultures) »²⁵¹. Ainsi, et aussi paradoxal que cela puisse paraître à l'organisation de la société, le sociologue français Edgar Morin, souligne que « la notion de culture est sans doute en science sociale la moins définie de toutes les notions : tantôt elle englobe tout le phénomène humain pour s'opposer à la nature, tantôt elle est résiduelle ou rassemble tout ce qui n'est ni politique, ni économique, ni religieux »²⁵². C'est pourquoi dans le cadre de cette recherche, on peut aisément conclure que faire usage de la culture revient à évoquer les modalités d'intégration et d'organisation, mais aussi d'héritage des pratiques physiques traditionnelles que des différents sports institutionnalisés au lendemain des indépendances, en Afrique noire francophone et particulièrement au Gabon.

a-Approche historique de la notion de culture

Provenant du latin *cultura*, cette notion revêt de multiples usages et de contenus. « Le mot culture apparaît en français vers la fin du XIII^e siècle. Il désigne à l'origine soit une pièce de terre cultivée, soit le culte religieux »²⁵³. Depuis il a subi, en effet, plusieurs évolutions qui s'enchevêtrent. Pendant ce mouvement spatio-temporel, les littéraires, les politiques, les anthropologues et sociologues ont proposé d'innombrables variantes à ce concept pluridisciplinaire. Mais tous s'accordent à penser que la culture est un comportement lié à l'apprentissage de l'homme dans la société. Dès le XVII^{ème} siècle « le terme commence à s'appliquer par métaphore aux choses de l'esprit, des mœurs, des arts, des sciences. Le sens propre se transpose à un nouveau domaine et prend un sens figuré »²⁵⁴. Fort de ce changement, l'anthropologue américain Ralph Linton, souligne qu'une « culture est la configuration des comportements appris et de leurs résultats dont les éléments composants sont partagés et transmis par les membres d'une société donnée »²⁵⁵. Dans sa construction socio-historique au cours du XVII^{ème}, XVIII^{ème}, XIX^{ème} siècle, et « parallèlement à l'évolution du langage littéraire et politique, le concept de culture est aussi travaillé par l'influence anglo-saxonne et par l'apport d'une conception scientifique issue de l'anthropologie »²⁵⁶.

Pour ces derniers, la culture a une double fonction de cohésion sociale et d'intégration des individus. Transmise de génération en génération, elle est un héritage social, mais cet héritage

²⁵¹ Jay Gabler et Alexis Trémoulinas (2013), *La Sociologie pour les Nuls*, Paris, Edition, First-Gründ, p.15.

²⁵² Edgar Morin (1989), *Encyclopaedia Universalis*, Vol. 14, p. 677.

²⁵³ Gilles Ferréol et al, *op.cit.*, p.39.

²⁵⁴ *Ibid.*

²⁵⁵ Ralph Linton (1977), *Le fondement culturel de la personnalité* (A. Lyotard, trad.), Paris, Dunod, p.59. Ouvrage original publié en 1945 sous le titre *The cultural background of personality*, New York, D. Appleton-Century.

²⁵⁶ Gilles Ferréol et al *op.cit.*, p.41.

se transforme comme un « ensemble organique ordonné »²⁵⁷. Pour construire cette notion, les anthropologues utilisent la notion de culture dans plusieurs acceptions : « 1) capacité de symbolisation propre à l'espèce humaine ; 2) état donné de l'inventivité et de l'invention (technologie) ; 3) entité sociale relativement autonome et complexe ; 4) système collectif de symboles, de signes et de significations propre à plusieurs sociétés selon des modalités diverses d'intégration »²⁵⁸. Pour Robert Redecker la culture va être « vidangée de l'homme comme être politique »²⁵⁹.

En définitive, les rencontres culturelles entre groupes sociaux sont une explication possible de cette évolution car la notion de transmission est souvent mise en avant. Et comme le souligne le sociologue québécois Guy Rocher, « la culture apparaît donc comme l'univers mental, moral et symbolique, commun à une pluralité de personnes(...), à travers lequel ces personnes peuvent communiquer entre elles, se reconnaissent des liens, des attaches, des intérêts communs, des divergences et des oppositions, se sentent enfin, chacune individuellement et collectivement, membres d'une même entité qui les dépasse et qu'on appelle un groupe, une association, une collectivité, une société »²⁶⁰.

b-Construction du concept de culture

Les caractéristiques de la culture résident dans sa définition multidimensionnelle car la notion de transmission est couramment illustrée pour construire une organisation sociale. D'ailleurs si l'on tient compte également des lieux où se tiennent l'emploi de mots ou d'expressions tels que : identité culturelle ; héritage culturel ; tradition culturelle ; coutume culturelle. « Ces caractéristiques concernent le penser, le sentir, l'agir etc., des groupes d'individus. C'est à ce niveau que le référent culturel induit un mécanisme d'identification et d'intériorisation »²⁶¹. En effet, dans le cadre de cette recherche il s'agit d'analyser la manière dont les peuples d'Afrique noire francophone et plus particulièrement le Gabon comprennent les questions d'intégrations, de diffusions, et d'évolutions de la culture traditionnelle qui est prise à la modernité.

²⁵⁷ Guy Rocher (1968), *Introduction à la sociologie générale, Tome 2* « l'organisation sociale », Montréal, Ed, HMH, p.195.

²⁵⁸ Pierre Bonte et Michel Izard (1991), (Sous la direction), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, PUF, p. 194.

²⁵⁹ Robert Redecker (2000), « Le culture contre la culture », *Le passant ordinaire*, n°31 oct-nov.2000.

²⁶⁰ Guy Rocher, *op.cit.*, p.117.

²⁶¹ Jean Ferdinand Mbah (2009), « La culture en question au Gabon » *Les problèmes théoriques et méthodologiques liés au renouvellement de l'expérience culturelle dans une société africaine en transition*. Revue Gabonaise de sociologie N°2, CRES, L'Harmattan p.41.

Toutefois, parler de la dualité tradition/modernité revient tout d'abord à définir ces notions. Au sens étymologique, la tradition vient du latin *traditio* qui est l'action de remettre. Elle évoque ce qui, au sein d'une organisation sociale, se lègue de manière vivante par la parole, l'écriture ou les manières d'agir. Pour Jean-Paul Callède, la tradition désigne « un ensemble de traits culturels de valeurs et de contenus, conservés et transmis qui trouvent un écho favorable au sein d'une collectivité sociale qui reconnaît et partage cette conception au point d'ailleurs de l'ériger parfois en un système de valeurs et de représentations symboliques »²⁶² donc la tradition « est ce par quoi la communauté s'identifie, se maintient dans une relative continuité, se fait de façon permanente »²⁶³. Toutefois, il est judicieux de rappeler que l'usage d'une tradition n'implique pas forcément un souci de conformité et de fidélité à ce qui a été dit ou fait par les plus anciens.

Par ailleurs, la modernité se veut toujours contemporaine c'est un changement ontologique qui permet de penser l'émancipation vis-à-vis des traditions, des doctrines ou des idéologies données et non théorisées par une culture traditionnelle. Dans l'organisation sociale moderne, la transition d'une société traditionnelle à une société moderne entraîne des modifications de la société car le changement des mentalités, des us et des coutumes, transforment les relations entre les individus. « Les fonctions et les réseaux relationnels se modifient, et provoquent une remise en question des formes anciennes de lien social et de solidarité.

La solidarité mécanique propre à la communauté cède la place à la solidarité organique (au sens où les membres d'un même organe sont liés entre eux) propre à la société et la division du travail social qui la caractérise »²⁶⁴. *In fine*, selon le philosophe français Jean Baudrillard, « la modernité n'est ni un concept sociologique, ni un concept politique, ni proprement un concept historique. C'est un mode de civilisation caractéristique qui s'oppose au mode tradition [...]. Pourtant elle demeure une notion confuse, qui connote globalement toute évolution historiquement et changement de mentalité »²⁶⁵. Autrement dit, pour ce chapitre « il

²⁶² Jean-Paul Callède (1993), *Tradition et modernité : deux références complémentaires de la pelote basque en France Approche sociologique*, sous la direction de Charles Pigeassou, Actes du Colloque « Sport Culture Tradition ». Agde, 14-16 Mai, p10.

²⁶³ Georges Balandier (1988), *Le Désordre Eloge du mouvement*, Paris, Edition Fayard, p.92.

²⁶⁴ Maguy Moravie (2010), *Anthropologie culturelle et politique de la yole ronde à la Martinique. Enjeux identitaires et atouts pour une politique de Région. Perspectives Comparatives*. Thèse n°1765 de Doctorat de l'Université de Bordeaux2, Mention STAPS. p.58.

²⁶⁵ Jean Baudrillard (1995), « Modernité », in Encyclopédie Universalis, pp.552-554.

s'agit de réfléchir sur les jeux corporels traditionnels et leur insertion dans le sport institutionnalisé qui, lui constitue un moyen d'intégration »²⁶⁶.

Car historiquement la pratique sportive « fut et demeure une composante de la construction de l'identité des groupes sociaux, intervenant comme élément distinct au double sens du terme, c'est-à-dire qui sépare en tant que pratique qui crée un Etat entre les groupes comme élément qui rassemble »²⁶⁷. En se référant aux différentes approches de l'identité culturelle on constate que c'est « un ensemble de caractéristiques matérielles et spirituelles que la collectivité reconnaît comme communes »²⁶⁸.

c-L'organisation culturelle gabonaise

La notion de culture incarne de multiples usages et significations. « Rarement un signifiant aura couvert autant de signifiés »²⁶⁹ et sera au cœur de tant de polémiques tant scientifiques que politiques. Pour cette recherche, c'est vers une approche socio-anthropologique qu'il faut s'orienter pour dégager une définition consensuelle. Dans les sociétés modernes comme dans les sociétés primitives, la culture est un élément caractéristique d'une société elle est décrite comme un entraînement qui permet à un individu de connaître les codes sociaux de son groupe (socialisation) c'est-à-dire « un ensemble des activités et des comportements, aussi bien pratiques que symboliques, créés, transmis ou transformés par l'espèce humaine. En ce sens la culture s'oppose à la nature »²⁷⁰.

Au Gabon, la vision culturelle « est marquée par un ensemble de documents ou textes produits par les missionnaires »²⁷¹. Pour Jean Ferdinand Mbah « ces textes, écrits par des observateurs occidentaux, sont placés sous le sceau de l'altérité et de l'acculturation »²⁷². L'altérité renvoyant au caractère de ce qui est autre ou bien la reconnaissance de l'autre dans sa différence et l'acculturation est un processus par lequel un groupe ou un individu assimile une culture différente qui lui est étrangère.

²⁶⁶ Joseph Bouzougoula (2012), *Sports, Identités Culturelles et développement en Afrique noire francophone. La sociologie des jeux traditionnels et du sport moderne au Congo- Brazzaville*. Paris, l'Harmattan

²⁶⁷ *Ibid.*, p.22.

²⁶⁸ Le Than Khoi (1992), *Culture, créativité et développement*, Paris, L'Harmattan, p.33.

²⁶⁹ Gilles Ferréol et al (2002), *Dictionnaire de sociologie*, Paris Armand Colin, p.38.

²⁷⁰ Maguy Moravie, *op.cit.*, p.26.

²⁷¹ Largeau, *Encyclopedie pahouine (1925)*, Paris, Editions Leroux, 1901 ; P.L. Martrou, « le nomadisme chez les fangs », *Revue de géographie annuelle*, t3, 1909. ; Larsonneur (administrateur des colonies), « Notes sur les pahouins », *bulletin de l'Agence Générale des colonies*.

²⁷² Jean-Ferdinand Mbah (2009), « les problèmes théoriques et méthodologiques liés au renouvellement de l'expérience culturelle dans une société africaine de transition », *La culture en question au Gabon, Revue gabonaise de Sociologie*, n°2, Paris, l'Harmattan p.15.

Depuis 1960, le peuple gabonais s'est forgé une culture propre qui n'est ni la culture traditionnelle des différentes « ethnies »²⁷³ qui la composent, ni la culture occidentale moderne. C'est une culture en mouvement, un mélange de diversité et de traits communs, faisant cohabiter les croyances et les pratiques les plus diverses. Cette hétéroculture construite sur deux modèles est l'ambivalence culturelle gabonaise. De nos jours, l'identité culturelle est dominée par les valeurs occidentales car les cultures natives ne représentent qu'une infirme partie dans les programmes d'activités physiques et sportives, au primaire, au secondaire et à l'université. L'école, par son enseignement et son idéologie, devient « indispensable grâce aux valeurs reconnues à sa culture c'est-à-dire l'instruction, aux valeurs (économique, sociale, symbolique, et politique) qui incarnent désormais la modernité »²⁷⁴, donc la socialisation des pays francophones et du Gabon plus particulièrement. Colonie française, aussi paradoxalement que cela puisse paraître c'est depuis sa souveraineté nationale le 17 août 1960 que la politique française par son modèle culturel et organisationnel s'est vraiment répandue parmi la société gabonaise au détriment des cultures traditionnelles et vernaculaires. Pour preuve, « les organismes panafricains, en relation avec les fédérations sportives internationales (coupes ou championnat d'Afrique), les pays occidentaux (jeux de l'amitié, jeux du Commonwealth), ou directement par l'intermédiaire du Conseil Supérieur du Sport en Afrique (C.S.S.A), organisme spécialisé chargé du sport au sein de l'organisation de l'Union africaine (OUA), vont tenter d'imiter les compétitions sportives européennes »²⁷⁵. Mais aussi de mettre en place « avant 1965 avec l'aide des pays colonisateurs les jeux de l'amitié pour les pays francophones et ceux du Commonwealth pour les anglophones »²⁷⁶. Plus grave encore au Gabon, la langue française devient officielle à l'école et dans l'administration gabonaise. Toutefois, son usage permet de résoudre un problème réel dans un pays où l'on parle plusieurs dizaines de langues. Jérôme Kwenzi-Mikala, lors de la Table Ronde sur les « Recherches Linguistiques et l'Enseignement des Langues au Gabon » du 9 au 11 décembre 1997, regroupe les 62 parlées du Gabon en dix unités (voir le tableau ci-après) pour appréhender la diversité culturelle de la société gabonaise.

²⁷³ Mireille Minkoue, *op.cit.*, p.53.

²⁷⁴ Placide Ondo (2010), « Culture scolaire et production de l'anomie au Gabon », *La culture en question au Gabon, Revue gabonaise de Sociologie n°2*. Paris, l'Harmattan p.98.

²⁷⁵ Joseph Bouzoungoula (2012), *Sports, identités culturelles et développement en Afrique noire francophone*. Paris, l'Harmattan, p.60.

²⁷⁶ *Ibid.*

Tableau 8: Présentation des langues parlées par unité de langues

Unité de langue	Langues parlées
Mazona	6 langues : Fang-atsi, fang-make, fang-ntumu, fang-nzaman, et fang-okak
Myene	6 langues : Enenga, galwa, mpongwe, nkomi, oroungou, et okoa.
Makanaa/ Mena	10 langues : Akele, unguom, lisigu, mbangwe, metombolo, seki, tumbidi, shake, wumpfu, et lendabomo.
Makona	6 langues : Ikota, benga, shamayi, makongwe, ndasa, bakola
Mekona/Mangote	8 langues : getsogo, gepinzi, lande, gebobe, gehimbaka, gebiya, ebongwe, kota-kota.
Membe/ Okano-Tsogo	10 langues : Gisira, gibarama, gibungu, yipunu, tilumbu, yisangu, ngubi, cibili, yirimba et yigama.
Merye	7 langues : Yinzebi, yitsengi, yiwele, yibili, lima, liwanzi, et yibongo.
Metye	5 langues : Lembaama, lekanini, lindumu, latege et latsitsege.
Membere	3 langues : Bekwil, shiwa, (ou makina), et mwesa
Baka	1 langue : Baka
Total	62 langues parlées au Gabon

Tableau réalisé par Ghislain Megne.

Source : Table ronde sur les recherches en linguistique et l'enseignement des langues au Gabon du 9/11/ 97

Il faut savoir que « trois temps interfèrent l'organisation culturelle gabonaise, « le temps des ancêtres (le passé), le temps vécu dans la situation et les activités de production (le présent colonial) et post-colonial, le temps de projection, c'est-à-dire ce qui se fera (le futur) »²⁷⁷. Cependant, l'organisation du sport moderne en Afrique noire Francophone ne dépend pas seulement du système sportif lui-même. En 54 ans d'indépendance au Gabon, un grand nombre des politiques sportives sont souvent mal planifiés ou pas du tout planifiés. Pour terminer entre tradition et modernité, la culture gabonaise vit et perpétue sa richesse par la diversification de ses peuples, mais aussi par l'apport des peuples étrangers camerounais, togolais, sénégalais, ghanéens, français, chinois, etc.

²⁷⁷ Jean-Ferdinand Mbah (2010), *op.cit.*, p.169.

Chapitre III : Démarche et construction de l'objet de recherche

1-La sociologie du sport comme champ scientifique de recherche

Le champ de la sociologie « prend pour objet la structure et le fonctionnement des sociétés et qui questionne, éventuellement, sur leurs évolutions historiques ou sur le changement social dans les sociétés contemporaines. Elle s'attache à l'organisation sociale et à la vie de l'Homme en société, faite de relations au double sens du mot»²⁷⁸ c'est-à-dire contradictoire. La première relation est caractérisée par un sentiment de rapprochement où les individus d'une même société partagent certaines valeurs, ce qui leur confère un sentiment d'appartenance, d'identité, de communauté, et la deuxième repose sur des relations conflictuelles entre les groupes, les classes sociales, les individus qui s'y opposent pour exister. Cet objet porte sur « l'analyse socio-historique du sport au Gabon » depuis la période précoloniale à la période récente (2012). Cette recherche s'inscrit dans un champ disciplinaire précis, qui nécessite les apports de la sociologie des organisations, et plus précisément de l'analyse stratégique. Ces éléments de champ théorique et surtout de modèle d'analyse vont servir de référence pour comprendre l'organisation sociale du sport gabonais depuis l'accès à la souveraineté (1960) à (2012). A cet effet, la connaissance d'une organisation nécessite donc l'analyse du quadrant organisationnel proposé par de nombreuses recherches en sociologie des organisations à savoir : « la Stratégie ; la Structure ; la Décision et l'Identité »²⁷⁹. On peut dès à présent définir ces concepts clefs.

a- La notion de stratégie

Pour Robert Nadeau, une stratégie est un « plan d'action ordonné à une fin déterminée et impliquant la coopération ou la neutralisation d'autres acteurs. En sciences sociales, on distingue généralement les contextes stratégiques ou (spéculaires), où l'agent se doit de tenir compte des diverses (ré)actions stratégiques possibles des autres agents »²⁸⁰. La stratégie d'une organisation, c'est choisir les demandes à satisfaire et les offres qu'il faut produire. Les choix se repèrent en analysant la manière dont les dirigeants ont alloué les ressources humaines et financières. *In fine* « l'établissement d'une stratégie exige, d'une part, l'estimation de probabilités de réalisation des éventualités susceptibles d'être retenues, d'autre

²⁷⁸ Christian Pociello (1999), *Sports et Sciences Sociales. Histoire, Sociologie et prospective*. Paris, Vigot. p.95.

²⁷⁹ *Ibid.*, p.34.

²⁸⁰ Robert Nadeau (1999), *Vocabulaire technique et analytique de l'épistémologie*, Paris, PUF, p.662.

part, l'adoption d'une règle ou d'un indicateur de préférence permettant de classer les résultats escomptés par la mise en œuvre de stratégies différentes »²⁸¹.

b-La notion de structure

Elle peut être définie comme un ensemble de fonctions et de relations déterminant formellement les missions que chaque unité composante de l'organisation doit accomplir et les modes de collaboration entre ces unités. C'est un principe de cohérence et d'interdépendance formant un système dont « trois caractéristiques importantes : totalité, transformation, autoréglage. Alors que la forme se définit par opposition à une matière qui lui étrangère, la structure n'a pas de contenu distinct : elle est le contenu même, appréhendé dans une organisation logique conçue comme réel ».²⁸²

c-La notion de décision

Pour Gilles Ferréol, le mot décision provient « du latin *decidere* : trancher, couper. Mise en œuvre d'une stratégie pour atteindre une fin ».²⁸³ En effet, le processus de prise de décision s'identifie de trois modèles fondamentaux à savoir la décision comme processus rationnel au sens économiste, la décision comme processus organisationnel et la décision comme processus politique résultat d'un jeu de pouvoir entre plusieurs acteurs présents dans l'organisation. La théorie de la décision est au cœur de la société organisationnelle.

d-La notion d'identité

La notion d'identité est polysémique mais « pour l'ensemble des sciences sociales, la désignerait d'abord un fait de conscience qui différencie les individus entre eux et, ensuite les attributs d'un groupe qui lui confère une spécificité »²⁸⁴. L'identité constitue le fondement de la culture de l'organisation, c'est-à-dire l'ensemble des caractéristiques de l'institution qui la rendent spécifique. Représentation de son image de son métier, sa perception, mais aussi de l'analyse symbolique de l'organisation par les mythes, croyances, rites, tabous.

Au regard du quatuor définitionnel qui précède, le processus de recherche en sociologie recommande que l'on s'appuie sur un corpus théorique qui se vérifie dans un champ empirique. « Toute théorie scientifique a le caractère d'un instrument de connaissance. Elle ne nous fait pas connaître une réalité concrète, mais nous fournit les moyens ou les instruments

²⁸¹ *Ibid.*, p.662.

²⁸² Gilles Ferréol et al, *op.cit.*, p.202.

²⁸³ *Ibid.*, p.44.

²⁸⁴ Jean Etienne et al (2004), *Dictionnaire de Sociologie*, Paris, Hatier. p.232.

de travail intellectuel qui doivent nous permettre de la connaître de manière scientifique »²⁸⁵. Cette science récente qu'est la sociologie des organisations connaît son essor avec l'avènement d'un certain nombre de phénomènes liés à la croissance économique, dans les années vingt à la suite d'une insatisfaction croissante aux effets de l'organisation taylorienne. La sociologie des organisations sportives est devenue aujourd'hui, une démarche de l'analyse qui étudie les différents modes de fonctionnement d'ensemble humains organisés et qui a pour objectif d'expliquer les comportements des individus et/ou groupes au sein des organisations.

Aussi on peut comprendre pourquoi, « depuis les années ‘1950 -1960’, la sociologie est devenue bavarde dès lors que le sport a pris part à la construction de styles de vie à l'inculcation des normes de bonne conduite, aux stratégies de communication des organisations politiques et des entreprises»²⁸⁶. Pour autant, il est évident que le sociologue des organisations sportives s'est structurée au contact des sociétés les plus développées (Etats-unis, Europe de l'Ouest en particulier). S'agissant du Gabon, il ne faut jamais perdre de vue ce qu'on nomme le « double héritage » qui infléchit le développement du sport ; d'une part, la persistance des cultures corporelles vernaculaires et jeux traditionnel, d'autre part, les formes d'organisations sportives nées de la modernité occidentale. Potentiellement, c'est toute une sociologie de la vie sportive organisée en Afrique qu'il faut peut-être inventer ou compléter. Pour terminer, la sociologie des organisations sportives constitue le champ scientifique de notre étude, car elle permet de comprendre l'organisation comme « un construit humain ou ensemble humain structuré, composé de membres qui y développent des stratégies particulières, qui les structurent dans un ensemble de relations régulières soumises aux contraintes changeantes de l'environnement »²⁸⁷.

2- Identification de la thématique et formulation de la problématique

Une interrogation a pour but d'acquérir une certaine information. « Il faut donc la poser de manière qu'on soit certain que c'est bien cette information qu'on obtiendra, et elle seule»²⁸⁸. Dans le cadre de notre thèse, les problèmes relatifs à l'organisation du sport au Gabon peuvent être envisagés à partir d'une double logique, l'une procédant du legs colonial et

²⁸⁵ Marta Harnecker (1992), *Les concepts fondamentaux du matérialisme historique*, traduction de J. Gouverneur, 2^e édition, Bruxelles, l'Harmattan, p. 9.

²⁸⁶ Jacques Defrance, *op.cit.*, p. 7.

²⁸⁷ Philippe Bernoux (1985), *La sociologie des organisations*, Paris, Editions du Seuil, p.140.

²⁸⁸ Rodolphe Ghiglione et Benjamin Matalon (2004), *Les enquêtes sociologiques*, Théories et pratique, Paris, Armand Colin, p.106.

l'autre prenant en compte les particularismes locaux. C'est au confluent de ces deux logiques que réside la spécificité de l'organisation sociale du sport gabonais, en un sens une «organisation indéterminée».

Provenant du latin *problema*, qui fait référence à la «question difficile à résoudre»²⁸⁹ la «problématique, c'est l'ensemble, construit autour d'une question principale, des hypothèses de recherche et des lignes d'analyse qui permettent de traiter le sujet au choix»²⁹⁰. C'est pourquoi l'exigence d'une scientificité que doit recouvrir notre objet lui incombe de l'inscrire dans une perspective théorique précise. A cet effet, l'objectif de cette thèse est de mettre en lumière l'organisation socio-historique du sport gabonais dans toute sa complexité, c'est-à-dire procéder à un examen de l'organisation sportive, en étudiant notamment ses évolutions sociétales, politiques, institutionnelles, en particulier l'influence qu'exerce la puissance publique sur la société civile, et singulièrement dans les fédérations sportives. Il s'agit d'abord d'identifier les conditions d'émergence des premières politiques publiques, en d'autres termes, comment l'Etat a été amené à envisager une politique organisationnelle entre le sport et les fédérations sportives. Cependant, le détour par le passé révèle que les fédérations sportives sont bien cloisonnées dans le rapport culture «gabonaise»²⁹¹/ culture importée, dès lors on assiste à un déphasage de l'offre publique par rapport à la demande sociale. Ce problème montre la nécessité de (re)penser les fédérations sportives dans leur relation aux réalités sociales. Mais pour atteindre cette organisation nouvelle, on s'attèlera dans un premier temps à analyser les textes de lois depuis 1960 afin de dégager les enjeux des politiques sportives et pour montrer l'inadéquation de celle-ci. Recueil des textes de lois aux Archives nationales, aux archives du ministère de la Jeunesse et des Sports, d'exploiter les lectures et les entretiens, de faire le point sur les différents aspects du problème qui sont mis en évidence. Enfin, dans un deuxième temps, il s'agira de construire notre problématique. Nul doute qu'en respectant ces exigences tout en réalisant le point sur les analyses scientifiques disponibles, de manière générale, en examinant la littérature des STAPS, il importera d'envisager sous des angles nouveaux l'objet d'étude afin de faire valoir l'originalité de notre thèse.

²⁸⁹ Albert Dauzat et al.(1971), *Nouveau dictionnaire étymologique et historique*, 4^e édition revue et corrigée, Paris, Larousse, p.604.

²⁹⁰ Michel Beaud (1993), *L'art de la thèse*, Paris, La Découverte. p. 31.

²⁹¹ Gabonisation : comportement propre au Gabonais.

a- Le sport dans la littérature socio-historique

« Le sport (...) dont la signification en anglais n'est pas précise, désigne une nombreuse série d'amusements, d'exercices et de simples plaisirs qui absorbent une portion assez notable du temps des hommes riches et oisifs...Tous ces amusements ou exercices doivent leur attrait principal aux nombreux paris qu'ils font engager, la fureur des paris sur tout et à propos de toute forme de traits saillants du caractère anglais ; cette folie se répand chaque jour davantage en France »²⁹². Par ailleurs on peut rapidement identifier quelques orientations de recherche.

A cet effet, J. Le Flochmoan, témoin des grands événements sportifs contemporains en particulier les jeux olympiques de Rome (1960) a entrepris dans son ouvrage intitulé « La genèse des sports »²⁹³ de remonter aux sources des sports de tous les temps. Du pancrace grec au cyclisme moderne, l'auteur brosse un panorama complet des sports pratiqués aux différents âges de l'histoire ; il en retrace les origines, le développement ou la disparition, depuis les premières compétitions de la Grèce antique jusqu'à la glorieuse résurrection des Jeux olympiques que notre époque doit aux efforts du baron Pierre de Coubertin qui en 1919 définit dans préambule le sport comme « le culte volontaire et habituel de l'exercice musculaire intensif incité par le désir du progrès et ne craignant pas d'aller jusqu'au risque »²⁹⁴.

Cependant, dans l'esprit de Pierre de Coubertin, l'essence du sport c'est l'effort; son condiment indispensable c'est le concours. Il est alors: « le culte volontaire et habituel de l'effort musculaire intensif appuyé sur le désir de progrès et pouvant aller jusqu'au risque. Il doit être pratiqué avec ardeur, je dirai même avec violence. Le sport, ce n'est pas l'exercice physique bon pour tous à condition d'être sage et modéré ; le sport est le plaisir des forts, ou de ceux qui veulent le devenir »²⁹⁵.

Toutefois, Norbert Elias va compléter ce type d'approche et s'interroger sur la violence et l'intériorisation des émotions. Son argument principal est de montrer que l'activité sportive est née en Angleterre, d'un autocontrôle de la violence et notamment d'un effort de civilisation des populations. Le sport apparaît donc au milieu du XVI^e siècle dans un contexte où l'on veut s'éloigner de la guerre, de la chasse. La noblesse. « Norbert Elias inscrit ce

²⁹² *Grand dictionnaire Larousse* ; 1975.

²⁹³ J Le Flochmoan (1962), *La Genèse des sports*, Paris, Payot, p.184.

²⁹⁴ Pierre de Coubertin (1919), *Pédagogie sportive*, Paris, Vrin, p.7.

²⁹⁵ Pierre de Coubertin, cité par Megne M'Ella Ghislain, *op.cit.*, p113.

développement des sports dans le processus historique plus long et plus général de pacification des rapports sociaux dans les sociétés occidentales, il le rattache à la canalisation progressive des expressions de la violence »²⁹⁶.

Pour Pierre Bourdieu, ainsi que pour les sociologues qui partagent sa vision du monde social, les activités sportives sont perçues comme des composantes de l'ensemble des pratiques socialement hiérarchisées aux sports des catégories comme le football s'opposent les sports dominants comme le golf. Plus l'exercice d'une activité sportive est distante par rapport à l'adversaire, plus on s'élève dans la hiérarchie sociale. Ainsi Pierre Bourdieu s'interroge sur les conditions sociales des sportifs à cet effet. Il se pose la question de savoir : « comment s'est constitué, progressivement, ce corps de spécialistes, qui vivent directement ou indirectement du sport et quand est-ce le système d'agent et d'institution a-t-il commencé à fonctionner comme un champ de concurrence dans lequel s'affrontent des agents ayants des intérêts spécifiques lié à la position qu'ils occupent »²⁹⁷.

Dans son ouvrage « Signification du Sport »²⁹⁸ Michel Bouet montre que le sport est un phénomène planétaire le plus important de notre époque. Avec une approche minutieuse, l'auteur procède par une méthode rigoureuse fondée sur l'observation, sur le terrain, de l'immense variété des sports et du comportement de ceux qui les pratiquent. Il fait pénétrer le sport sur les voies du savoir scientifique, afin d'éclairer la multiplicité des facteurs qui conditionnent ce phénomène : économiques, sociaux, culturels, historiques, juridiques, géographiques et même esthétiques « cette pluralité semble correspondre »²⁹⁹ aux fonctions et rôles du monde contemporain.

b-Socio-histoire du psychisme, des habilités corporelles et de la santé

Quand on parle des techniques corporelles, on peut se référer aux travaux fondateurs de Marcel Mauss rassemblés dans son article « Les techniques du corps »³⁰⁰. Ces écrits sont considérés comme les premiers travaux en sociologie et plus encore sur les habilités corporelles. En effet dans cette publication il définit le terme technique de corps, et confirme

²⁹⁶ Raymond Thomas, *op.cit.*, p. 543.

²⁹⁷ Pierre Bourdieu (1980), *Le sens pratique*, Paris, Minuit, p.174.

²⁹⁸ Michel Bouet (1995), *Signification du Sport*, Paris, L'Harmattan, p.670.

²⁹⁹ *Ibid.*, p.447.

³⁰⁰ Marcel Mauss (1934), *Les Techniques du corps*, Journal de Psychologie, XXXII, avril 1936. Communication présenté à la société de psychologie le 17 mai 1934.

la nécessité d'une analyse en forme de triptyque ; car l'(H)omme dans sa socialisation se trouve toujours au croisement de trois domaines : biologie, sociologie et psychologie. C'est ce que Mauss nomme « l'Homme Total ». Dans son approche, il propose une classification des techniques du corps à savoir la division des techniques du corps entre les sexes (feminin-masculin) ; la variation des techniques du corps avec les âges (l'enfance, l'adolescence, la maturité, et l'âge adulte) ; le classement des techniques du corps par rapport au rendement ; et pour terminer la transmission de la forme des techniques corporelles qui mettent en évidence la nécessité de la vie sociale et quotidienne. Mauss souligne que cette recherche peut permettre de comprendre les mécanismes sociétaux en général.

Dans la même perspective, Pierre Parlebas a construit le concept d'«ethnomotricité» qu'il définit comme le « champ et la nature des pratiques motrices envisagées sous l'angle de leur rapport à la culture et au milieu social au sein desquels elles se sont développées »³⁰¹. Cette construction parachève les travaux de Marcel de Mauss et donne une dimension nouvelle à l'éducation physique. Pour cette thèse, son approche permet d'analyser les séquences de sports collectifs afin de déterminer les interactions partenaires-adversaires en tant que communication. Pierre Parlebas ne considère pas uniquement la pratique du sport en tant que fait social ni uniquement d'un point de vue biomécanique. La conduite motrice est définie comme un mode de relation entre l'environnement physique et humain puis en tant que communication. Ensuite Pierre Parlebas crée une nouvelle science consacrée à l'action motivée. Il montre, qu'il est amené à pratiquer une analyse à caractère sociologique des jeux et du sport. Il publie en 1986 « Elément de sociologie du sport »³⁰², ouvrage dans lequel il fonde son analyse sur une classification des jeux sportifs. Les phénomènes sportifs résultent de la composition d'actions individuelles disposant d'une marge d'improvisation et d'originalité non négligeable. A une liaison causale rigide, « il semble plus valide de substituer des processus d'interaction accordant au sujet agissant une réelle capacité d'initiative. Le destin du sportif des individus n'est pas déposé comme une fatalité dans les classes sociales »³⁰³.

Toutefois Serge Fauché, dans « les paradigmes de la psychomotricité »³⁰⁴ et « du corps au psychisme, histoire et épistémologie de la psychomotricité »³⁰⁵, dénuce l'histoire des

³⁰¹ Pierre Parlebas (1985), « La dissipation sportive », in *Culture Technique* N°13 Le sport, Centre de recherche sur la culture technique, Neuilly-sur seine, p.33.

³⁰² Pierre Parlebas (1986), *Eléments de sociologie*, Paris, PUF.

³⁰³ Pierre Parlebas, *op.cit.*, p, 42.

³⁰⁴ Serge Fauché (1994), « Les paradigmes de la psychomotricité », *Revue française de pédagogie*, n°107, avril-mai-juin, pp.97-107.

pratiques corporelles dans l'évolution de l'éducation physique scolaire. Dans la continuité de ces recherches, notamment dans les « Techniques du Corps et Traitement de l'Esprit aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles » Serge Fauché réaffirme que « les exercices du corps participent à l'œuvre de reconstitution des forces, dans une perspective qui tient compte d'un partage anatomique et fonctionnel du cerveau »³⁰⁶. Dans cet ouvrage, il explique comment la pratique sportive peut soigner les maladies des nerfs, de la tête et surtout l'étrange complicité entre le corps et l'esprit.

c -Sociologie des pratiques sportives

Les travaux de Joffre Dumazedier nuancent cette approche et apportent d'autres éclairages pour notre recherche. Ce sociologue spécialiste des loisirs affirme que le temps libéré après le travail assumera une fonction éducative permettant à l'individu de s'adapter aux changements de la civilisation technique. Ce qu'il prône est la participation de tous à la vie culturelle pour que la culture ne soit plus le privilège d'une minorité. Pour lui, le sport est une activité ludique qui ne se réduit pas seulement à la seule fonction compensatoire. « Il permet à l'homme de se former, s'informer pour le développement de ses capacités. C'est assurément pourquoi, le sport s'impose comme un support privilégié d'expressions identitaires »³⁰⁷, mais aussi comme une activité libératrice par rapport aux contraintes du monde du travail. A cet effet, il réduit le sport à trois fonctions essentielles par rapport à la valorisation de l'individu : « il permet le délassement, qui peut libérer de la fatigue ; le divertissement, qui peut libérer de l'ennui ; le dépassement qui peut libérer le corps ou l'espoir des limitations et des routines qu'impose souvent l'exercice répété et spécialisé des obligations professionnelles, familiales, spirituelles ou sociopolitiques »³⁰⁸.

Abordant dans le même courant le fait sportif, Georges Magnane souligne qu'il s'agit d'une «activité de loisir dont la dominante est l'effort physique, participant à la fois du jeu et du travail, pratiquée de façon compétitive, comportant des règlements et des institutions spécifiques, et susceptibles de se transformer en activité professionnelle »³⁰⁹. Force est de constater que la comparaison du sport grec et du sport britannique révèle tout ce qui les

³⁰⁵ Serge Fauché (1993), *Du corps au psychisme, histoire et épistémologie de la psychomotricité*, Paris, PUF.316 p.

³⁰⁶ Serge Fauché (1997), *Techniques du corps et Traitements de l'Esprit aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles*, Paris, l'Harmattan, p.198.

³⁰⁷ Megne Ghislain (2006), *op.cit.*, p.23.

³⁰⁸ Joffre Dumazedier (1962), *Vers une civilisation du loisir ?*, Paris, Seuil.

³⁰⁹ Georges Magnane (1964), *Sociologie du sport*. Cité par G.Veziers « sociologie et sociologie de sport » Paris. p.7.

sépare. Elle permet aussi de constater tout ce qu'ont de simpliste la plupart des théories du sport. Elles veulent que le sport traduise à sa façon des traits permanents de la nature humaine. L'approche de Georges Magnane ouvre le sport dans un ensemble de pratiques sociales institutionnalisées, et régies par le principe de rendement, l'entraînement, la compétition et la sélection, c'est l'un des traits majeurs de fait culturel caractéristique du monde moderne.

3-Sport et Société

a-Sociologie des politiques publiques et sportives

Jean Meynaud, dans *Sport et Politique*, élargit considérablement l'approche de Joffre Dumazeudier qui « voit dans le sport un moyen de culture, c'est-à-dire un moyen de se développer, de devenir plus complet »³¹⁰. En effet, Meynaud pense que les idées de Dumazeudier pourraient utilement servir de base à une politique ayant pour ambition de placer le sport au service de l'homme. C'est pourquoi, il pense que le sport est « un secteur des relations sociales ». Afin de répondre à la question qui construit et maintient le secteur des relations sociales, Meynaud trouve une seule réponse : l'Etat. C'est en cela qu'il justifie le fait que la majorité des comités nationaux olympiques dépendent de subventions de l'Etat pour l'accomplissement de leur mission, notamment par l'envoi d'athlètes aux jeux³¹¹. De plus, pour compléter les arguments de sa position, il énumère un certain nombre de mobiles qui expliquent ou justifient l'intervention permanente des autorités dans le domaine sportif. *Primo*, la sauvegarde de l'ordre public. *Secundo*, l'amélioration de la condition physique de la population. Et enfin, l'affirmation du prestige national³¹². Autrement dit, Meynaud soutient le fait que l'Etat est le principal « artisan » des politiques publiques du sport. C'est en cela qu'il reprend les propos de Maurice Herzog³¹³ qui pense que « seul l'Etat est en mesure de mettre fin à cette situation d'inégalité et d'organiser la pratique sportive sur une base qui écarte les divergences dues à l'inégalité des ressources ou à la variété des charges familiales et sociales ».

A contrario, Jean-Marie Brohm dans « critique du sport »³¹⁴ « regroupe une série d'articles et de textes écrits à des moments différents. Ils ont tous été conçus comme autant d'interventions

³¹⁰ Jean Meynaud (1966), *Sport et Politique*, Paris, Edition Payot.

³¹¹ Jean Meynaud, *op.cit.*, p.125.

³¹² *Ibid.*

³¹³ Haut commissaire ; Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sport de 1958 à 1965.

³¹⁴ Jean-Marie Brohm (1976), *Critiques du Sport*, Paris, Série Rouge, p.239.

théoriques dans un contexte idéologique défini, des fragments d'analyse dans une situation institutionnelle concrète et en définitive des prises de position dans une conjoncture politique nationale ou internationale donnée »³¹⁵. A cette période il réfute l'approche idéologique et naturaliste et propose à *contrario* d'analyser la genèse et la structure du sport moderne qui s'institue avec le mode production capitaliste et s'étend avec l'impérialisme ; à critiquer les fonctions politiques et idéologiques réactionnaires du spectacle sportif de masse, véritable opium du peuple ; à dénoncer l'aliénation de la pratique sportive compétitive, formidable répression du corps transformé en pur objet de manipulation technologique. Jean-Marie Brohm en arrive à conclure que son système est programmatique : « Théoriquement, je me suis efforcé de conjuguer une approche fonctionnelle et structuraliste, qui insiste sur l'homologie entre le club et l'entreprise capitaliste avec une approche dialectique, qui met en avant les contradictions, par exemple entre le sport de pointe et le sport de masse, entre les pratiquants et les dirigeants, entre les pratiquants eux-mêmes. Je n'aurais jamais animé les campagnes de boycott (à propos du mondial en Argentine en 1978, ou des jeux de Moscou en 1980) si je n'avais pas été convaincu qu'elles pouvaient rebondir sur des contradictions »³¹⁶. Il relève différents aspects dans sa programmation dont: la contradiction entre l'idéologie sportive pacifiste, humaniste, sociale et la pratique réelle du sport, la structuration du système sportif sur la base des gestions parentales, dictatoriales et non démocratiques. Le fait que « le sport comme toute institution est médiatisé par les structures de l'appareil d'Etat qui lui donnent une forme politique »³¹⁷ il critique le sport comme agence idéologique. Cette considération se confirme par ses multiples publications sur le corps, la critique du sport, le marxisme, les traductions et son rôle de directeur de la revue *Quel sport ?*³¹⁸.

Dans le cadre des politiques sportives, Jean-Paul Callède dans « La sociologie française et la pratique sportive (1875-2005) »³¹⁹, Ce livre de 607 pages publié par Jean-Paul Callède, qui appartient au Centre National de la Recherche Scientifique, couvre une large période allant de 1875 à 2005. L'auteur répertorie et analyse les publications françaises de sociologie qui

³¹⁵ *Ibid.*, p.7.

³¹⁶ Jean-Marie Brohm, « Le sport, révélateur du lien social », *cahiers marxistes*, n° 189 (« Sport : jeux et enjeux »), Bruxelles, mars-avril 1993, p.17. Dans version remaniée et amplifiée J-M B ajoutera notamment les processus conflictuels aux contradictions, les contradictions entre disciplines, et enfin le fait que les campagnes du COBA et du COBOM- on a là des processus conflictuels- sont organisés pour aviver les contradictions du sport. Ceci paraît comme un testament, retour au marxisme- disons plutôt retour à l'explication marxiste-, dans le dernier numéro de *Quel Corps ?*, s.n., « Auto-dissolution » op.cit., p.50.

³¹⁷ *Ibid.*, p.74.

³¹⁸ Jean-Pierre Escriva et Henri Vaugrand (1996), « L'opium sportif ». *La critique radicale du sport de l'extrême gauche à Quel sport ?*, Paris, l'Harmattan, p.36.

³¹⁹ Jean-Paul Callède (2007), *La sociologie française et la pratique sportive 1875-2005*, Bordeaux, édition. Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, 607 p.

traitent de la pratique sportive associative depuis les débuts de la sociologie du « sport », tout au long de son institutionnalisation universitaire, et jusqu'à la situation actuelle occupée par cette spécialité.

L'année 1875 correspond à la date de publication de la traduction française des *Principes de Psychologie de Spencer*, dont le dernier chapitre développe une analyse du jeu qui s'inspire largement de Kant (des éléments empruntés à sa *Kritik der Urteilskraft*) et de Schiller. L'année 2005 est marquée par l'important congrès de la Société de Sociologie du Sport de langue française accueilli par l'Université de Nantes.

En France, on sait que l'introduction de la sociologie à l'Université est contemporaine des transformations fondamentales de la société, à la veille du XX^{ème} siècle. Cette discipline nouvelle, qui illustre la modernisation de l'enseignement supérieur, les étudie au travers des pratiques sociales, des institutions et des mœurs. Désormais, l'étude du jeu, de l'associativité et de l'activité sportive est partie intégrante de l'histoire des sciences sociales. La forme et la raison de l'échange sportif dans les sociétés modernes – pour reprendre le sous-titre du livre – confortent l'éducation physique de la jeunesse, sensibilisent au principe pédagogique de l'acceptation volontaire des règles et elles contribuent à la cohésion de la collectivité.

Cette histoire est marquée par trois grandes impulsions : d'abord autour des années 1890 (avec l'entrée effective de la sociologie à l'Université), à partir du début des années 1960 (à la suite de la création d'une licence de sociologie) et depuis les années 1990 (qui correspondent à l'affirmation d'une « université de masse », avec de nombreux étudiants inscrits dans les filières de sciences sociales ou de sciences du sport).

Pour les décennies antérieures aux années 1960, la connaissance faisait cruellement défaut. Alors que des pages de sociologie du jeu, de l'associativité ou du sport avaient été publiées par de grands universitaires allemands, par exemple, ou nord-américains, était-il possible qu'on ne trouve pas d'équivalent chez leurs homologues français ? Il importait de focaliser l'attention sur des auteurs aujourd'hui oubliés, méconnus ou négligés, et sur des aspects ignorés de leur production. Espinas, Durkheim, Bouglé, Richard, Duprat, Delville comptent parmi ces auteurs. Dans le cadre de l'Université française, des précurseurs, des pionniers, des sociologues à part entière qui seront considérés ultérieurement comme des « auteurs classiques » ou encore le fondateur de l'ethnologie française qu'est Marcel Mauss ont abordé avec intérêt et pertinence les domaines du jeu et du sport.

Pour la séquence chronologique suivante, qui s'étend des années 1960 jusqu'au milieu des

années 1980, on assiste à la mise en place de différents pôles de recherches : autour de Joffre Dumazedier (qui est surtout un spécialiste du loisir), de Michel Bouet, de Jean-Marie Brohm, de Pierre Parlebas et, plus encore, de Pierre Bourdieu. Enfin, pour la séquence la plus récente, qui couvre une quinzaine d'années, il est plus facile de constater que le développement de la sociologie de la pratique sportive est comparable à ce qu'on peut observer récemment dans la plupart des pays. Le laboratoire de l'INSEP et les équipes de chercheurs constituées dans les facultés des sciences du sport remplissent désormais un rôle majeur. Les colloques se multiplient. Des analyses spécifiques, quantitatives ou qualitatives, sont publiées, s'appuyant sur des modélisations explicatives qui empruntent à la sociologie générale. Evidemment, toutes ces publications sont aussi le reflet de l'essor spectaculaire des pratiques sportives et des activités physiques.

Les quatre chapitres strictement chronologiques sont complétés par quatre autres chapitres qui permettent d'explorer plus à fond deux œuvres d'auteurs contemporains : la réception des traductions de Norbert Elias, les « programmes » pour une sociologie du sport esquissés par Pierre Bourdieu, et deux thématiques centrales : l'étude de la sociabilité sportive, la sociologie des cultures sportives.

Insistons également sur un intérêt supplémentaire du livre. Ce dernier établit plusieurs liens – filiations ou comparaisons utiles - avec des auteurs allemands. Pour la période « classique », notons la mention de quelques belles pages de Max Weber, des travaux de Karl Groos sur le jeu, de Wilhelm Wundt, mais aussi la « présence » de la philosophie kantienne (et néo-kantienne) chez des universitaires français, philosophes de formation initiale, qui ont effectué des voyages d'étude outre-Rhin et qui connaissent parfaitement les auteurs allemands. Pour la période intermédiaire, la sociologie critique de Jean-Marie Brohm intègre avec maîtrise plusieurs analyses d'auteurs allemands : Marx, les représentants de l'École de Francfort, des travaux de spécialistes en sociologie du sport.

Durant la dernière période, des traductions françaises (Heinz Risse, Günther Lüschen, Norbert Elias, en particulier) ou l'implication très active d'universitaires allemands dans la sociologie internationale (G. Lüschen, G. Gebauer lu par Bourdieu, Heinz-Dieter Horch et surtout Klaus Heinemann) permettent à Jean-Paul Callède d'ébaucher une discussion sur un plan comparatif.

Dans le même ordre d'idée, Jean-Paul Callède, dans son ouvrage antérieur intitulé « *Les politiques sportives en France*³²⁰ », met en avant la structuration des politiques publiques du sport en France, qui débute dans les années vingt, Il passe par une analyse socio-historique pour rendre compte des politiques sportives en France et leurs différents niveaux de mise en œuvre nationale, municipale, régionale ou départementale avec la décentralisation, voire même à l'international.

Cet ouvrage est le premier du genre car il s'appuie essentiellement sur une exploitation des débats parlementaires, de la presse ainsi que de divers dossiers conservés aux Archives nationales, il élabore une démarche diachronique. L'étude montre comment les politiques sectorielles du sport procèdent principalement d'une logique de concertation et de coopération entre l'Etat ou les collectivités territoriales et les instances constitutives du mouvement sportif au point de formaliser un espace public autour de l'action sportive, qui marque incontestablement une spécificité de la société française. Pour ce dernier, « les problèmes des loisirs se posent dans une société, lorsque les problèmes de la paix, de la liberté, de l'indépendance nationale sont résolus »³²¹.

b-Sociologie des organisations sportives

Pascal Duret dans son ouvrage « *sociologie du sport* »³²², invite à comprendre ce nouveau champ d'investigation. En effet, ses délimitations portent sur les objets de recherches, les méthodes mobilisées et les disciplines, d'où l'impasse observée sur la sociologie de l'éducation. Mais, déjà signalée aussi, l'approche qu'on pourrait qualifier de philosophie du sport n'y figurera pas non plus, une fois le domaine de recherche défini les travaux de sociologie des organisations sportives feront l'objet d'études du moins en apparence. Dès ce moment, on pourra l'étudier à partir des différents paradigmes. « D'où l'intérêt de la confrontation entre différentes approches pour mieux en cerner les apports, un manuel qui se bornerait à rendre compte d'un seul courant sociologique en se privant des épreuves de comparaisons se condamnerait lui-même au dogmatisme »³²³. C'est pourquoi, en abordant la théorie structuraliste, Pascal Duret rappelle que le chercheur en sport doit « disposer de plusieurs méthodes dans sa boîte à outils et son choix s'inscrit dans la stratégie de

³²⁰ Jean-Paul Callède (2000), *Les politiques sportives en France. Eléments de sociologie historique*, Paris, Economica.

³²¹ *Ibid.*, p.134.

³²² Pascal Duret, *op.*, cit.11

³²³ *Ibid.*, p.11.

recherche »³²⁴ qu'il compte mettre en pratique. Son apport permet de comprendre l'esprit pluridisciplinaire des STAPS, donc de notre objet d'étude.

Dans l'ouvrage « le sport et les collectivités territoriales »³²⁵ Patrick Bayeux, montre que les politiques sportives reposent sur un cadre juridique autant qu'économique et administratif particuliers, il exige donc la gestion de partenariats multiples avec le monde scolaire, universitaire, civils, privé, public, etc.). Dans son exposé « le terme organisation est ici utilisé dans son sens pratique. Il s'agit d'étudier comment les collectivités territoriales s'organisent pour mettre en œuvre leurs politiques sportives. L'élaboration de la politique sportive doit être suivie de sa mise en œuvre opérationnelle »³²⁶. Cette réalité est régulièrement accentuée par les lois de décentralisation chaque entité mobilise des crédits pour la pratique et le développement de son organisation sportive.

Pour Jacques Defrance³²⁷, l'institution sportive devient une pièce importante car c'est un fait social et culturel qui a profondément changé la construction de l'ordre social donc de sa structure organisationnelle. Les conséquences sont multiples. Nous avons assisté à un accord en 2001, pétrole contre compétences signé entre le Venezuela et le Cuba. Cet accord avait pour mission « l'échange d'énergie contre les services des médecins, d'instituteurs et d'entraîneurs sportifs »³²⁸. Le sport devient à ce moment-là un fait institutionnel fondé sur les analyses politiques et identitaires. De ce fait, les équipes sportives où les champions individuels servent de courroie de transmission pour les communautés, « les catholiques d'Irlande du nord, les chrétiens libanais, etc. Elle aborde parallèlement la question de l'unification mondiale du sport ou de sa différenciation nationale et ethnique dans la relation internationale actuelle problématique de la globalisation »³²⁹. Christian Pociello, dans son ouvrage « *Sport et sciences sociales* »³³⁰ explique que les faits sportifs entrent de plein droit dans les questions de société. C'est un phénomène « massif » des sociétés contemporaines car il engage toutes les dimensions économiques, culturelles et technologiques. Pour cette auteur analyser la place du sport dans notre société, c'est étudier les fonctions socioculturelles qu'il peut assumer pour ses pratiquants (plaisir, perfectionnement) ; les institutions ou les organisations qui les gèrent et les contrôlent (règlements, équipements, espaces). Les retentissements « positifs » dans les consciences (joies, émotions, rêves, imageries, etc) ; Ce

³²⁴ *Ibid.*

³²⁵ Patrick Bayeux (1996), *Le sport et les collectivités territoriales*. « *Que sais-je* », Paris, PUF, p.127.

³²⁶ *Ibid.*, p.49.

³²⁷ *Ibid.*, p.3.

³²⁸ Jacques Defrance, *op.cit.*, p. 3.

³²⁹ *Ibid.*

³³⁰ Christian Pociello (1999), *Sports et Sciences Sociales. Histoire, Sociologie et Prospective*, Paris, Vigot, p.223.

dernier arrive à appliquer l'analyse stratégique de Crozier et Friedberg aux organisations sportives car « une fédération, un club sportif, une entreprise privée de service sportif, mais aussi une grande collectivité locale peuvent relever de cette sociologie des organisations »³³¹.

Dans son livre « Gouverner le sport action publique et territoires »³³², Marina Honta renvoie à une étude de l'organisation du sport en France dans toute sa complexité. En effet, elle examine toutes les évolutions institutionnelles de l'Etat : intégration européenne, réforme, décentralisation, intercommunalité. Elle met en avant les modes de fabrication de l'action publique sportive conduite par des acteurs pluriels, publics et privés, et s'adaptant selon un volontarisme hétérogène de la société contemporaine car « plusieurs indicateurs attestent aujourd'hui de la place croissante prise par le sport dans la société »³³³. Grâce à son analyse on peut examiner les modes de fabrication de l'action publique sportive conduite par les acteurs politiques gabonais dans la gestion courante des biens publics et privés.

William Gasparini et Gilles Vieille-Marchiset proposent une contribution à une sociologie du sport dans les quartiers populaires et une sociologie de l'action publique par le sport. Ils se fondent sur l'analyse des pratiques sociales (les sports organisés ou non), des dispositifs publics (d'Etat et des collectivités territoriales) et des représentations à propos des fonctions du sport »³³⁴. En effet, ils partent du domaine des fonctions sociales du sport pour s'apercevoir qu'il y a un écart entre les discours et les réalités empiriques dont souffre la pratique du sport en milieu populaire ou du moins dans les quartiers populaires. Partant d'un constat fait à partir d'un état des lieux des pratiques sportives dans les banlieues, ils arrivent à soutenir la thèse selon laquelle la pratique sportive reste l'apanage des groupes les plus intégrés et qu'elle est quasi inenvisageable dans les fractions sociales les plus défavorisées et les plus marginalisées. Cette thèse met l'accent sur le fait des inégalités sociales et territoriales dans l'accès aux pratiques sportives. Au-delà de la conception parlebasienne, ils ajoutent les modifications apportées par des sociologues et des démographes qui pensent que toutes les compétitions ne sont pas institutionnalisées et que, pour définir le sport, on devrait introduire plus souvent la notion de la fréquence de pratique. Ainsi, pour leur part, ils utiliseront le concept de sport à partir d'une vision élargie afin d'intégrer toutes les formes sportives reconnues comme telles par les habitants des quartiers populaires. Autrement dit, la notion de sport sera définie par l'espace, le temps, l'environnement. A partir de cette

³³¹ *Ibid.*, p. 134.

³³² Marina Honta (2010), *op.cit.*, p.199.

³³³ *Ibid.*, p.7.

³³⁴ William Gasparini et Gilles Vieille-Marchiset (2008), *Le sport dans les quartiers*, Paris, PUF, p.9.

approche sociopolitique, William Gasparini et Gilles Vielle-Marchiset montrent dans une perspective synchronique et diachronique le recours au sport comme forme de réponse aux transformations du lien social dans les quartiers populaires.

Il convient de rappeler que certaines organisations sportives sont en étroite relation avec les changements sociaux du XX^e siècle, car le passage d'une auto-administration par les sportifs à une bureaucratisation révèle d'un processus socio-économique propre aux sociétés postindustrielles. C'est la raison pour laquelle notre intérêt porte sur les organisations sportives car la nécessité des « règles organisationnelles et des règlements sportifs universels s'impose dès que les échanges sportifs s'établissent entre différentes institutions. En secrétant des fonctions aptes à assurer leur fonctionnement (entraîneurs, dirigeants, professionnel etc....) »³³⁵. Les organisations sportives imposent peu à peu leur pouvoir sur la pratique sportive.

Sur le plan des faits bruts, le monde des organisations sportives se définit continuellement et la pratique du sport par ceux qui l'instituent. Il est alors constamment redéfini à mesure qu'il se construit depuis le XX^{ème} siècle. Comme d'autres institutions, le sport en se formant affirme son identité, définit ses propres limites par la multiplication des thèmes des numéros spéciaux des revues scientifiques : « histoire du sport, sociologie du sport, géographie du sport, ou encore économie, droit, ethnologie, anthropologie, démographie, politique du sport »³³⁶. Cet effort de synthèse face à la complexité du fait sportif a amené d'une part Jean Pierre Augustin et Jean-Paul Callède³³⁷ à organiser un colloque interdisciplinaire autour de trois entrées : « les pratiques, les politiques et le marché » sous l'angle des relations sociales et de l'action collective à la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine. L'objectif était de construire scientifiquement le fait sportif, mais également de définir les nouvelles perspectives de recherche et de confirmer les renouvellements qui s'opèrent.

Quant à Serge Fauché, dans « sport et identité »³³⁸ aux éditions l'Harmattan, il a examiné les constructions identitaires dans le champ sportif. Pour lui, la pratique du sport est un terrain particulièrement favorable pour une expression identitaire. La socialisation des jeunes, l'application à un groupe organisé autour du sport, la stimulation opérée par le renouvellement de la mode « sportive » sont des thèmes d'étude important. Sur le versant des

³³⁵ William Gasparini, *op.cit.*, p.7.

³³⁶ Jean-Pierre Augustin et Jean-Paul Callède, (1995), *Sports, relations sociales et action collective* : actes du colloque des 14 et 15 octobre 1993 à Bordeaux, Talence, MSHA, p. 14.

³³⁷ Ibid.

³³⁸ Serge Fauché, Jean-Paul Callède et al (2000) *Sport et Identité*, l'Harmattan, Paris. 452 p.

politiques sportives, il est évident que la livraison d'architectures sportives audacieuses, la réussite dans le sport de haut de niveau, la modernisation des politiques sportives nationales ou territoriales valorisent les constructions identitaires. Voilà succinctement une synthèse du fait sportif dans la littérature sociologique générale. L'organisation y tient une importance capitale.

c-Géographie du sport

Jean-Pierre Augustin³³⁹ envisage le fait sportif sous l'angle disciplinaire de la géographie. « se propose de traiter des rapports existant entre le sport, les espaces sportifs et la mondialisation en utilisant les apports d'une lecture géographique des sociétés »³⁴⁰. Le livre peut être lu conjointement comme une étape supplémentaire par laquelle J.-P. Augustin (ré)agence ses propres problématiques de géographe du sport, à leurs différents niveaux d'échelles spatiales de référence, et comme une synthèse ambitieuse incluant les travaux de recherches menés en France et des publications majeures publiées par quelques auteurs anglo-saxons.

Ambitieux, ce livre l'est également par son intention de rendre compte de la complexité croissante et accélérée du phénomène sportif en ses différents points d'ancrage spatial, se répartissant du micro-local aux plus vastes "ensembles" supracontinentaux. En outre, souligne l'auteur, les logiques globales s'articulent sur des particularités locales. Ces processus, dont la géographie permet de dégager des modélisations particulièrement fécondes, sont affectés ou à tout le moins influencés par des facteurs spécifiques, liés aux contextes économiques, politiques et culturels de proximité ; ce qui ne simplifie pas la tâche du géographe. Pour autant, ce que l'auteur appelle "une mondialisation relative des pratiques" atteste d'une tendance à l'unification de certaines formes de pratiques par-delà des particularismes "locaux" ou "régionaux".

Pour rendre compte de la géographie du sport, Jean-Pierre Augustin se propose d'analyser différentes formes d'apparition, d'implantation et de diffusion des sports en fonction de modèles - et de modélisations - qui appartiennent au *corpus* théorique de la géographie. Le livre s'articule en deux parties : La première s'intéresse aux « cultures sportives »³⁴¹. La

³³⁹ Jean-Pierre Augustin (2007), *Géographie du sport. Spatialités contemporaines et mondialisation*, Paris, Armand Colin (collection U - Géographie) 224 p.

³⁴⁰ Jean-Pierre Augustin, *op.cit.*, p.23.

³⁴¹ *Ibid.*, p17-114.

deuxième partie prend en considération les « aménagements »³⁴² sportifs de l'espace.

Les trois chapitres qui composent la première partie traitent respectivement des aspects suivants : l'origine et le développement spatial du fait sportif, les mécanismes de diffusion du sport et la structuration des emblématiques sportives, la dynamique urbaine et le jeu des localisations sportives. En prenant soin de traiter d'un large éventail de sports et/ou d'échelles spatiales, l'auteur applique des modélisations propres à la géographie. La confrontation entre l'information factuelle et ces modèles explicatifs est particulièrement bien conduite : diffusion internationale des sports et modèles de contre-diffusion« le particularisme nord-américain : théorie du lieu central, modèles d'attractions gravitaires : dynamique centre-périphérie³⁴³.

La deuxième partie envisage la problématique des aménagements et sites sportifs en examinant successivement : la constitution des lieux sportifs en France (comme point de convergence d'une demande sociale et de l'intervention publique), l'invention de la “ nature ” sportive (littoral, montagne, développement local...) les sites d'accueil des grandes compétitions internationales, qui reflètent aussi, de façon oblique, les relations « Nord/Sud »³⁴⁴. Les politiques d'équipement sportif et d'aménagement des sites, entendues au sens large, sont l'expression concrète de stratégies de conversion, de requalification et de promotion des “ lieux ” du sport, indispensables dans un contexte de recomposition accélérée des équilibres économiques.

L'auteur prend soin de noter qu'il ne s'agit pas, au fil des chapitres, « de dresser un panorama exhaustif du sport et des processus socio-spatiaux qui le traversent »³⁴⁵. Les limites d'un livre n'y suffiraient pas. De même, en particulier pour la deuxième partie de l'ouvrage, il n'est pas question pour l'auteur de dresser un inventaire des méthodologies ou des méthodes d'analyses utilisées par les décideurs sportifs (des agents en charge des politiques locales à ceux qui appartiennent aux organismes internationaux que sont les fédérations concernées ou le CIO). En revanche, les aménagements sportifs durablement réussis sont bien la marque d'une transformation de la société qui se traduit par une mobilisation collective des acteurs en présence, par une ouverture sociale des pratiques et par une valorisation symbolique des territoires.

Peut-être pourra-t-on regretter que l'auteur ne détaille pas, ici ou là, quelques situations “ spatiales ” problématiques (un “ sport africain à la fois dominé et sous développée ”, du fait

³⁴² *Ibid.*, p. 115-204.

³⁴³ *Ibid.*

³⁴⁴ *Ibid.*, p.171.

³⁴⁵ *Ibid.*, p.17.

d'un certain impérialisme des puissances économiques du “ Nord ”³⁴⁶... ou des “ erreurs ” d'appréciation (à l'exemple du coûteux chantier olympique de Montréal³⁴⁷, ou bien la pertinence toute relative d'un programme (les J. Sports implantés dans les “ quartiers de relégation ” comme illustration naïve de la thèse “ fonctionnaliste ”, pour reprendre la terminologie de l'auteur), ou encore les conflits locaux d'usage des espaces opposant parfois pratiquants des sports de nature et groupes socio-professionnels ruraux, par exemple. Autant de cas de figure que J.-P. Augustin a déjà étudiés et publiés par ailleurs. Cependant, ce point de détail ne saurait affaiblir les fortes conclusions du livre, qui s'appuient sur un bilan actualisé des travaux disponibles en géographie du sport.

L'auteur opte pour une articulation dynamique entre les travaux et recherches à prétention généralisante (ou nomothétique) et les études idéographiques visant plutôt à mettre en valeur les particularismes. Sous ses formes plurielles, le sport contemporain « progresse et s'affiche comme une expression majeure de la culture » et “ comme un organisateur des spatialités »³⁴⁸. Sa capacité à renouveler les méta-récits louant la fraternité et l'émulation humaine, dont la transposition s'accompagne de multiples traductions spatiales, est peu contestable. « Dans tous les cas, des pistes sont ouvertes mais il reste beaucoup à faire dans chacun des domaines évoqués »³⁴⁹. Certes, mais le livre atteint sans ambiguïté les deux objectifs généraux qu'il s'était fixés au départ : « affirmer la légitimité de l'objet d'étude (...) pour sa capacité à révéler les spatialités contemporaines ; fournir un fond cognitif commun (concepts, méthodes, analyses...) utile à la recherche »³⁵⁰. Enfin, autre aspect des plus utiles, le livre « Géographie du sport » publié par J.-P. Augustin identifie les auteurs et les centres universitaires français qui ont contribué et contribuent au rayonnement de cette spécialité disciplinaire, y compris d'un point de vue comparatif, par rapport aux principales “ Écoles ” géographiques qui rayonnent à l'étranger. C'est principalement pour toutes ces raisons qu'on convoque cet auteur pour comprendre l'organisation sociale du sport gabonais dans l'espace francophone. En effet, il permet d'appréhender la pratique du sport dans un espace géographique précis. Mais surtout, il propose par ces analyses comparatives sociétales le mouvement sportif des pays. Il reste indéniablement important pour la compréhension de la diffusion d'un phénomène sportif.

Dans le même ordre d'idée Olivier Bessy dans son ouvrage collectif « Sport, Loisir, Tourisme

³⁴⁶ *Ibid.*,178.

³⁴⁷ *Ibid.*

³⁴⁸ *Ibid.*

³⁴⁹ *Ibid.*

³⁵⁰ *Ibid.*, p5- p6).

et développement durable des territoires »³⁵¹, met en lumière les différents territoires car « la mise en loisir du sport et l'essor du tourisme sportif se traduisent par une multitude de pratiques qui structurent aujourd'hui différemment les territoires en utilisant les milieux naturels les plus divers et les plus inaccessibles »³⁵². En effet, qu'ils soient en bordure de route, de rivière, de savane, on assiste ainsi à l'appropriation des espaces naturels par la conquête sportive. Toutefois, « ces loisirs sont devenus plus que du sport, de véritables vecteurs de structuration des territoires qui tissent des relations étroites avec le développement durable »³⁵³. Il aborde aussi la question de « L'innovation dans l'événementiel sportif. De l'attractivité touristique au développement territorial »³⁵⁴. Olivier Bessy « éclaire les caractéristiques innovantes propres à cette nouvelle génération d'événements sportifs et montre en quoi ils peuvent être assimilés à de véritables ressources territoriales et participer, grâce au dynamisme des acteurs locaux impliqués, au développement des territoires »³⁵⁵. Pour ce sociologue des loisirs et du tourisme les espaces urbains comme les espaces naturels, s'apparentent de plus en plus à « des territoires médiés par les loisirs et le tourisme sportif »³⁵⁶. Dans le cas du Gabon, sa contribution scientifique permet d'ouvrir d'autres branches de la culture sportive c'est-à-dire le sport comme modèle de développement durable³⁵⁷.

4-Le sport dans la littérature sociologique appliquée au contexte africain

C'est un lieu commun de rappeler que le mot sport ne se limite pas à une définition unique et les interprétations de ce concept multidimensionnel ont vu le jour en occident « Le premier article consacré au sport dans une revue de sociologie n'est publié qu'en 1963. Il commence alors à être perçu comme un fait social à l'état massif »³⁵⁸. Les thèses de Nicolas Bancel et Jean-Marc Gayman, dans leur ouvrage intitulé : *Du guerrier à l'athlète. Éléments d'histoire des pratiques corporelles*, font une généalogie du sport dans le monde, ces derniers situent l'extension du sport moderne dans le Tiers Monde à la fin de la Première Guerre mondiale³⁵⁹.

³⁵¹ Olivier Bessy (2008), *Sport, Loisir, Tourisme et Développement Durable des Territoires*. Paris, édition, Territorial, PUS. p. 175.

³⁵² *Ibid.*, p. 11.

³⁵³ Pierre Chazaud cité par Olivier Bessy dans *Sport, Loisir, Tourisme et Développement Durable des Territoires*. p.11.

³⁵⁴ Olivier Bessy (2014), *L'innovation dans l'événementiel sportif. De l'attractivité touristique au développement territorial*. Paris, édition, Territorial, PUS. p. 245.

³⁵⁵ *Ibid.*, p.19.

³⁵⁶ *Ibid.*, p. 38.

³⁵⁷ Pour entrée dans le sport du développement durable il faut respecter 7 points : **1** Gouvernance ; **2** Equitable ; **3** Social ; **4** Economie ; **5** Vivable ; **6** Environnement ; **7** Viable = **Sport durable**.

³⁵⁸ Maxime Travert, Nicolas Mascaret (2011), *Culture sportive, Education physique*, édition EPS, Paris, p. 11.

³⁵⁹ Nicola Bancel et Jean-Marc Gayman (2002), *Du guerrier à l'athlète. Eléments d'histoire des pratiques*

Leur questionnement porte sur l'Afrique Occidentale Française qui regroupe l'ensemble des pays de l'Afrique de l'Ouest où ils se donnent pour objectif de démontrer la vulgarisation du sport moderne par les occidentaux sur les pays en voie de développement « Colonisateur et colonisé » ou « politiques sportives coloniales. » Cette démarche politique avait pour but de participer à la mission civilisatrice de la puissance tutélaire en inculquant à travers la pratique des sports modernes des valeurs spécifiquement occidentales, facilitant l'europanisation des jeunes scolarisés. Elle se résumait donc à des tournois, des challenges, et prix divers organisés sur l'initiative de commerçants ou des personnalités locales.

a-La sociologie des pratiques sportives en Afrique

Bernadette Deville-Danthu dans : « Le sport en Noir et Blanc du sport colonial au sport africain dans les anciens territoires français (1920-1965) » va utiliser aussi l'AOF comme cadre empirique, elle présente le passage des politiques sportives coloniales à l'organisation du sport par les nouveaux États indépendants. Au-delà d'une démonstration chronologique de l'implantation du sport en A.O.F, Bernadette Deville-Danthu tente de montrer l'évolution des rapports entre la France et l'Afrique pendant la période coloniale. C'est pourquoi « sans lui donner plus d'importance qu'il n'en eût, le sport apparut pour beaucoup comme un précurseur et un initiateur du rapprochement entre les différents États africains, préfigurant l'unité africaine unanimement souhaitée, mais difficile à réaliser ».³⁶⁰

Avant les indépendances, le président du comité olympique international écrivait à la veille des jeux de Dakar « A l'école du sport, c'est-à-dire à l'école de l'amour de l'effort, de la perfection, de la loyauté et de l'esprit d'équipe, nos jeunes prépareront l'Afrique de demain, de l'unité, celle de nos fils qui souriront à la pensée qu'il ait pu exister une autre que celle-là »³⁶¹. Fort de ce discours révélateur, « les jeunes gouvernements d'Afrique francophones s'intéressèrent très tôt après les indépendances au développement sportif de leur pays. Participer à l'édification de la nation et favoriser son affirmation internationale constituaient les principaux objectifs que les États entendaient faire tenir au sport »³⁶². *In fine* ce livre décrit la greffe des pratiques sportives en AOF et la relation permanente dans le champ sportif entre le colonisateur et le colonisé.

Dans leur ouvrage « Le Football et l'Afrique » Paul Dietschy et David-Claude Kemo-

corporelles, Paris, PUF, p. 329.

³⁶⁰ Bernadette Deville Danthu, *op.cit.*, p.445.

³⁶¹ *Ibid.*, p.445.

³⁶² *Ibid.*, 458.

Keimbou³⁶³, font une “autopsie” de l'ensemble du sport colonial africain. En effet, au cours de ce voyage dans le temps et sur les terres africaines, les auteurs nous convient à redécouvrir les dimensions humaines, sociales, culturelles et politiques d'un sport dont les enjeux dépassent largement ceux d'une compétition sportive. Face à cette historicité, ils permettent d'arbore la naissance du football international en Afrique car dans le cas de l'AOF, « les indigènes ont longtemps résisté aux tentatives de l'autorité coloniale de leur imposer la pratique de l'éducation physique et de la préparation militaire, leurs préférences penchaient plutôt du côté des activités qu'ils estimaient plus stimulantes comme le football auquel ils s'essayaient en imitant les colons »³⁶⁴. Toutefois, « il est alors nécessaire de rappeler ici leurs formes et leurs sens pour comprendre ensuite comment s'est effectué le basculement entre jeux traditionnels et sports modernes, et saisir les manifestations de répulsion, d'adhésion et/ou d'appropriation du sport que la colonisation politique et...sportive suscite »³⁶⁵. In fine les pratiques sportives coloniales passaient nécessairement par l'invalidation des jeux et exercices corporels des autochtones.

b-Les thèses de doctorat sur le sport africain

Désormais il faut compter avec les travaux universitaires élaborés par des docteurs en STAPS ou dans d'autres champs disciplinaires. Insistons ici sur les auteurs originaires d'Afrique. Bio Tigri dans sa thèse « Pratiques sportives et identité culturelle en milieu scolaire béninois³⁶⁶ » dirigé par le Professeur Jacques Thibault fait une analyse sur le processus de différenciation des pratiques physiques et celui de l'expression des identités culturelles implicites ou explicites qui sous-tendent le champ de la culture sportive organisée en République populaire du Bénin, afin de cerner les modes d'adaptation réciproque et de coexistence. Cette thèse permet d'entrevoir trois types d'instituant : Le ministère de l'Education Nationale, le ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports par ses fédérations sportives, et enfin la société traditionnelle. Cependant comme les pays de (l'AEF) et de (l'AOF) on remarque une « incapacité de l'état béninois à mettre réellement en place un dispositif fonctionnel sur le territoire national et le matériel indispensable à la pratique sportive se traduit par un

³⁶³ Paul Dietschy et David-Claude Kemo-Keimbou (2008), *Le football et l'Afrique*, 1^{er} édition Virginie Mathieu, Luçon, p.383.

³⁶⁴ Pierre Singaravélou et Julien Sorez (2010), « L'empire de sports. Histoire de la mondialisation culturelle », *La diffusion des sports : un impérialisme culturel*. Paris, Belin. p.33.

³⁶⁵ Paul Dietschy et David-Claude Kemo-Keimbou, *op.cit.*, p.15.

³⁶⁶ Tigri Bio(1989), *Pratiques sportives et identité culturelle en milieu scolaire béninois*, Thèse de doctorat en STAPS n°73, Université de Bordeaux 2.

dysfonctionnement du système formel établi »³⁶⁷.

Kane Abdoul-Wahid dans sa thèse de doctorat qui a pour objet « Le sport au Sénégal. Analyse socio-historique de la diffusion et de l'encadrement des pratiques (1925-2005)» s'inscrit dans la problématique générale du développement du sport dans un contexte spécifique des pays du Tiers-monde, de leurs problèmes et des enjeux qui les traversent. Sa problématique générale est la diffusion des pratiques sportives et de leur appropriation par une société. La pratique sportive pour Kane Abdoul-Wahid est envisagée comme une donnée récente liée aux avancées technologiques et aux transformations économiques, sociales et culturelles qui accompagnent la société industrielle. Par rapport à notre recherche cette problématique présente des traits similaires à notre cadre empirique, pays émergent comme le Gabon, présente des traits particularistes sur le plan historique, économique, social et politique. « Le sport dans la colonie sénégalaise a donc bénéficié de la politique du gouvernement de Vichy »³⁶⁸ comme bon nombre des pays africains francophones le sport relève de l'impérialisme colonial.

C'est dans la même optique que Hougan Comlan Clément dans son doctorat qui a pour titre « Pour un développement de la pratique des activités physiques et sportives par et pour le plus grand nombre en république du Bénin »³⁶⁹ encourage la population à une meilleure acceptation de la pratique sportive. Il met en relief le manque d'implication des autorités et l'inexistence des structures en adéquation avec les normes internationales. S'agissant, de la thèse d'Abalot Emile-Jules « Le volley-ball dans le système sportif de la république populaire du Bénin: discipline marginale et ou défaut d'organisation »³⁷⁰ aborde le thème des pratiques physiques et sportives sous une double perspective diachronique et structurelle. L'étude propose une périodisation des faits socio-historiques couvrant les années 1920-1990 au Bénin. Elle prend en considération l'adhésion quasi exclusive des publics sportifs à une seule discipline, au détriment d'une culture sportive diversifiée (football, athlétisme, hand-ball, volley-ball). Sa thèse démontre qu'un tel déséquilibre est engendré par un système atypique que l'on peut comprendre à partir de trois niveaux de caractéristiques: l'idéologie, la politique, et les organisations. A cet effet, Abalot montre qu'il est possible de hiérarchiser ces caractéristiques bien que les aléas d'une pratique sportive ne renvoient pas de manière

³⁶⁷ *Ibid.*, p.285.

³⁶⁸ *Ibid.*, p.132.

³⁶⁹ Comlan Clément Hougan (1990), *Pour un développement de la pratique des activités physiques et sportives par et le plus grand nombre en république du Bénin*. Thèse de doctorat unique en sociologie, Université de Bordeaux.

³⁷⁰ Emile-Jules Abalot (1993), *Le volley-ball dans le système sportif de la république populaire du Bénin: discipline marginale et ou défaut d'organisation*, Thèse de doctorat en STAPS, Université de Bordeaux 2.

systematique à une autre pratique sportive. C'est pourquoi il analyse et décortique les structures fédérales, les institutions politico-administratives avec la prise en compte des cultures traditionnelles et communautaires. Outre sa double prospection diachronique et structurelle nous sommes d'avis que « l'analyse du développement des organisations sportives contemporaines, doit nécessairement considérer les changements des modes de vie qui ont bouleversé les conduites socio- culturelles des pays développés, depuis la fin des années soixante »³⁷¹. S'agissant de l'Afrique, et en particulier du Bénin, on constate la production d'un ensemble de thèses fondatrices préparées pour l'essentiel dans le cadre de l'Université de Bordeaux ou celle de Grenoble, autour du Professeur Chifflet. En 1986 au Bénin, Gouda Souaibou³⁷² analyse l'organisation des activités physiques et sportives dans un pays d'Afrique noire. Ce dernier met en exergue l'absence des structures sportives et organisationnelles au sein de ce pays de l'Afrique de l'ouest.

Quant à Pascal Dakpo, dans sa thèse d'Etat « Dynamique politique et sociale au Bénin : le mouvement associatif sportif ou les enjeux du pouvoir »³⁷³ insiste sur le mouvement associatif comme système fonctionnel d'action. Différentes disciplines sportives comme matériaux et support ont permis d'analyser la dynamique politique et sociale, les enjeux et les stratégies qui s'y inscrivent. Le questionnement a porté sur l'interaction entre l'Etat et le mouvement associatif de la société. A travers la pertinence de l'analyse du phénomène sportif tel qu'il se déploie, sa thèse appréhende l'écologie sociale et la politique de ce pays en privilégiant les interactions entre le politique et le sportif. Il analyse alors des stratégies de conquête du pouvoir politique par le truchement du mouvement associatif béninois. Pour terminer, le sport servirait alors de tremplin permettant aux dirigeants sportifs d'accéder à la scène politique. Le sport est représenté dans cette recherche comme un espace singulier de réussite politique.

Emmanuel Bakena, dans sa thèse intitulée « L'organisation du double projet du sportif au sein des filières d'accès au sport de haut niveau et des centres de formation des clubs

³⁷¹ *Ibid.*, p 251.

³⁷² Souaïdou Gouda (1986), *Analyse organisationnelle des activités physique et sportives dans un pays d'Afrique noir : Le Bénin. Thèse de doctorat 3^e cycle en sociologie du sport*, Université Joseph Fourier Grenoble I, sciences sociales 1986.

³⁷³ Pascal Codjo Dakpo (2003), *Dynamique politique et sportive au Bénin : Le mouvement sportif associatif ou les enjeux de pouvoir (1960-2001)*, Thèse de doctorat unique en sociologie, Université de Nice Sophia Antipolis, 563 p.

professionnels : l'exemple de la Gironde »³⁷⁴, a *contrario* des autres chercheurs du continent n'étudie pas une problématique liée au legs colonial. Dans sa thèse, il nous montre par contre l'origine de la notoriété sportive de la France sur le plan international. Cette dernière prend ses racines au niveau des structures d'accueils des filières d'accès au sport de haut niveau et des centres de formation, des clubs professionnels. Pour notre travail de recherche Emmanuel Bakena aide à comprendre que le pouvoir politique demeure fondamental dans la quête des résultats et d'organisation sportive. « En France, l'implication étatique dans le sport de haut niveau s'est affirmée dès le début des années soixante après de piètres résultats obtenus par les athlètes français aux jeux Olympiques (JO) de Rome. A partir de cette mauvaise performance, l'Etat décida de mettre à la disposition des fédérations des cadres techniques rémunérés par l'Etat auprès des fédérations, en vue de garantir une meilleure préparation des athlètes»³⁷⁵. Ainsi, on constate le rôle déterminant de l'Etat et du mouvement sportif auprès de notre nation colonisatrice.

La thèse de Houedakor Eteh Koissi « Dans l'action sportive réalisée au Togo réalités nationales et contraintes et perspective de développement » essai d'analyse comparée avec le Sénégal et le Benin³⁷⁶ » est une contribution à la problématique du développement sportif et ses enjeux dans les pays d'Afrique francophone. Le Gabon se situant dans l'Afrique équatoriale française (AEF) a subi le même système d'appropriation des valeurs que le Togo, Benin, et Sénégal tous pourtant membre de (l'AOF). Houedakor Eteh Koissi s'inscrit dans une optique pluridisciplinaire et comparative axée sur les méthodes de géographie du sport. Il procède également à une relecture des marqueurs historiques du contexte togolais comme nous comptons le faire dans l'analyse de l'organisation du sport gabonais par le biais de ses fédérations sportives. Après 1960, année de l'indépendance du Togo, le développement sportif, en continuité avec le legs colonial français, est pris en charge par l'Etat et devient un outil de contrôle social au service d'un régime autoritaire de type militaire. L'analyse de l'état des lieux actuel du sport au Togo montre la centralisation de l'action de l'Etat sur le sport d'élite, le déploiement de différents marchés sportifs et l'apparition de différents phénomènes

³⁷⁴ Emmanuel Bakena (2007), *L'organisation du double projet du sportif au sein des filières d'accès au sport de haut niveau et des centres de formation des clubs professionnels : l'exemple de la Gironde*, Thèse de doctorat en STAPS n° 1422, Université de Bordeaux2.

³⁷⁵ *Ibid.*,p.26.

³⁷⁶ Eteh Koissi Houedakor (2010), *L'action sportive organisée au Togo. Réalité nationale, contraintes et perspectives de développement » essai d'analyse comparée avec le Sénégal et le Benin* ». Thèse de doctorat en STAPS, Université de Bordeaux 2.

sociaux dont la réappropriation des pratiques sportives et l'entraide communautaire»³⁷⁷. Cette thèse permet d'appréhender des nouvelles perspectives à savoir le manque d'institutionnalisation des sports traditionnels au Gabon au détriment des pratiques occidentales. Cependant le Gabon, comme les pays de l'AEF et AOF, a démarré la structuration du mouvement sportif » après les indépendances (1960) par le football.

Joseph Bouzougoula, dans son ouvrage « Sports, Identités culturelles et développement en Afrique Noire Francophone »³⁷⁸, rappelle que « toute société se modifie constamment et il est important de constater l'ampleur de ces changements politiques, économiques, sociaux et culturels, de l'envisager dans sa plus grande continuité sans dissocier le traditionnel du modernisme ». ³⁷⁹ Pourtant la transmission des politiques sportives françaises constitua une ressource pour asseoir leur hégémonie sur les populations autochtones, quand bien même l'organisation de la métropole était inéluctable et incontournable pour la pratique et le développement du sport francophone. Son ouvrage approuve le déracinement des activités sportives traditionnelles au détriment de la culture occidentale dans un espace francophone. Pour ce qui est de notre recherche, c'est le même processus d'acculturation que le Gabon a subi pendant la colonisation.

Dans « Sport et Tiers-monde »³⁸⁰, Fates Youcef présente la thèse selon laquelle, « le sport est essentiellement politique » dans le Tiers-monde. Il parle du vrai visage dévoyé du sport par les Etats Nations indépendants. Pour vérifier ses hypothèses, il confronte les actions de terrain avec le discours politique. Pour lui, le sport est utilisé pour affirmer le prestige national pour faire diversion, pour l'ascension des décideurs étatiques et pour rechercher une cohésion sociale. Ainsi il conclut en démontrant que l'utilisation du sport par le politique en Algérie aboutit nécessairement à une extraversion des appareils sportifs comme au Gabon d'ailleurs.

Tado Oumarou et Pierre Chazaud dans *Football, Religion et Politique en Afrique* vont permettre de comprendre l'organisation du sport le plus prisé du continent africain mais surtout de voir la dichotomie qui existe entre l'organisation africaine et européenne. Cet ouvrage est un véritable guide pour notre travail de recherche dans la mesure où le système sportif africain (Cameroun, Sénégal) tient compte des héritages de l'histoire coloniale et des multiples cultures ethniques. La lecture logique de ce texte nous amène à faire une analogie comparative avec le modèle organisationnel gabonais. Se situant en Afrique centrale et

³⁷⁷ Résumé de la thèse.

³⁷⁸ Joseph Bouzougoula, *op.cit.*, p.195.

³⁷⁹ *Ibid.*,p.14.

³⁸⁰ Fates Youcef (2009), *Sport et Tiers-monde*, Paris, PUF, 214 p.

partageant quasiment les mêmes us et coutumes que le Cameroun (modèles de gestion de type ethnique, communautaire, présidentiel, européenisé). Tado Oumarou et Pierre Chazaud donnent les clefs pour comprendre de l'intérieur le fonctionnement masqué des sociétés africaines francophones. A tel point que « les dirigeants politiques des différents Etats se sont tout simplement inspirés du modèle associatif colonial sans tenter de réaliser un métissage organisationnel (...) aujourd'hui les compétitions officielles de football sont contrôlées par un ministère chargé des sports qui impose une tutelle avec des statuts réglementaires conformes à la charte des sports, l'usage d'un calendrier et de licence pour les joueurs »³⁸¹. Abdel Rahamane Baba-Moussa, dans un article intitulé *L'organisation du sport au Bénin. Continuité et rupture depuis 1990* s'appuie sur une approche sociologique des organisations pour comprendre comment les acteurs du sport béninois ont assumé le changement de régime dans l'organisation du sport au Bénin³⁸². Selon lui, le Bénin est passé d'une organisation du sport centralisé et contrôlé par un État socialiste de 1970 à 1990. Et depuis l'avènement du multipartisme sur le continent africain en 1990, elle a instauré une démocratisation du sport amenée par l'État démocratique. L'auteur met à la lumière le régime politique comme rayonnement de politiques sportives sur un territoire.

Au-delà de ces travaux de recherche qui investiguent un cadre socio-historique et chronologique, des auteurs tels que, Patrick Bouchet et Mohammed Kaach se posent l'interrogation de savoir s'il existe un « modèle sportif » dans les pays africains francophones. Un article intitulé de la même manière que leur interrogation principale traite du développement du sport dans les pays suivants: Algérie, Bénin, Congo, Cameroun, Maroc Sénégal, Tunisie. Pour ces derniers, les auteurs soutiennent la thèse selon laquelle le fonctionnement politique et sportif de ces pays est profondément influencé par l'héritage du passé. L'objectif principal de cette recherche est de percevoir les fondements du décalage entre le niveau de développement du sport des pays africains et celui de la France (ex-métropole) par la mise en évidence des modèles d'organisation dans ces pays. Au terme de leur recherche, les auteurs ouvrent une nouvelle interrogation, celle de savoir si on peut parler d'un « ordre sportif post-colonial » En effet, la plupart des politiques sportives développées dans ces anciennes colonies françaises ne sont pas identiques à celle de la France. Ainsi, leur recherche permet de relancer l'intérêt pour le champ de la recherche sur les pays en voie de

³⁸¹ Tado Oumarou et Pierre Chazaud (2010), « *Football, Religion et Politique en Afrique* » sociologie du football africain, collection Logiques Sociales, l'Harmattan. Paris, p.53.

³⁸² Abdel Rahamane (1990) « *L'organisation du sport au Bénin. Continuité et rupture depuis 1990* », CRAPS Université de Caen UFR-STAPS, pp.61-78.

développement dans les domaines des STAPS. L'ouvrage *Afrique francophone et développement du sport : du mythe à la réalité ?*, sous la direction de Patrick Bouchet et Mohammed Kaach, est issu du premier colloque international de management du sport comme vecteur de développement économique et social³⁸³. L'objectif de ce colloque était de prouver que le sport peut constituer aujourd'hui une priorité de développement pour les pays africains au niveau de la gestion des organisations publiques, privées et associations. Toutefois, cet objectif ne pouvait être réalisé qu'après un constat élaboré autour de la problématique du développement par le sport des pays africains francophones. Ainsi, ils se sont interrogés sur les causes du décalage observé entre les modes d'organisations du secteur sport des pays africains francophones et de la France. Divisé en trois grands thèmes majeurs, le premier concerne les politiques sportives publiques, nationales ou locales, qui apparaissent comme un fondement de la mutation au regard de la mondialisation du sport et de ses implications politiques, économiques, sociales et culturelles. Le deuxième thème quant à lui démontre que le tourisme et les loisirs sportifs représentent un enjeu de développement pour les pays africains francophones en terme de retombées économiques et sociales. Enfin, le troisième thème s'interroge sur les dérives du spectacle sportif et les problèmes de professionnalisation des organisations et des agents pour vivre et durer dans ce secteur.

Dans « L'Etat et le sport au Cameroun. Rhétorique et réalité des politiques sportives en Afrique noire de 1960 à 1996 », David-Claude Kemo Keimbou explique que « l'interventionnisme de l'Etat dont le corolaire est l'émergence d'un service public qui assure de façon exclusive la gestion et le contrôle du mouvement sportif, a ainsi limité son financement en excluant notamment les collectivités locales et les entreprises privées. Par conséquent, le désengagement total de l'Etat n'est pas gage de développement sportif³⁸⁴ ». Dans sa démonstration, Kemo Keimbou David-Claude évoque l'entrée des Etats africains dans un système économique libéral. Ce qui, selon lui, a conduit à l'abandon des prérogatives de l'Etat en matière de soutien au mouvement sportif. De plus, les mesures d'ajustements structurels imposées par le Fonds Monétaire International au sortir de la crise économique des années 1980.

Définissant les politiques sportives comme des formes de « gouvernementalités » et de modes d'actions qu'exercent la puissance publique sur la société civile en général et singulièrement

³⁸³ Colloque qui s'est déroulé à l'Institut Royal de Formation des cadres du Maroc à Rabat-Salé, les 8 et 9 Mars 2002.

³⁸⁴ David-Claude Kemo Keimbou (2004), « *L'Etat et le sport au Cameroun* », *Afrique francophone et développement du sport : du mythe à la réalité ?*, Paris, l'Harmattan. p.13.

dans le sport, David-Claude Kemo Keimbou présente que « les structures administratives du sport sont dominées par le pouvoir politique qui associe les différents programmes de développement aux impératifs de la construction politique »³⁸⁵ avec les conceptions de l'unité nationale et la réaffirmation de l'Etat sur le plan international. David-Claude Kemo Keimbou termine son article par une analyse basée sur la relation entre la situation financière de l'Etat et la situation des mouvements sportifs. Il arrive à la conclusion selon laquelle « la très forte tradition étatique des pays d'Afrique noire ou du sud du Sahara, pour la plupart d'expression francophone, n'a pas permis l'émergence d'une alternative privée ou parapublique qui puisse aujourd'hui pallier cette défaillance de l'Etat »³⁸⁶. Ainsi, il ouvre une perspective de recherche en posant la question de savoir si le mouvement sportif en Afrique francophone peut à ce jour s'autofinancer et s'affranchir de la tutelle de l'Etat ?

En somme, s'il est vrai que nous aurons pu lire d'autres articles qui traitent du « sport », il n'en demeure pas moins que pour une première approche, les auteurs interpellés nous donnent un aperçu des approches scientifiques qui traitent du sport et des politiques élaborées pour leurs mises en place. Ainsi, grâce à la relecture de ces travaux, en pense être à mesure de poser notre problématique de recherche.

c- Le sport dans les travaux universitaires gabonais

Les travaux consacrés à la question du sport au Gabon sont encore rares. Les universitaires gabonais ont beaucoup écrit sur les autres phénomènes sociaux laissant de côté le sport en général encore moins des organisations sportives. Cette carence est un handicap pour ceux qui veulent s'intéresser à la problématique du sport. Cependant, Pamphile Mebiame Akono³⁸⁷, met en exergue les mécanismes linguistiques qui participent au fonctionnement général des interviews de football à travers l'identification des caractéristiques énonciatives qui sont inhérentes à l'homme, car le langage est en partie lié à la vie quotidienne. D'où la langue est considérée comme un vecteur essentiel de la transmission des représentations sociales. Par ailleurs, il semble pertinent de rappeler que son étude n'ambitionne pas de théoriser l'organisation sociale du sport, mais d'interroger les interviews des footballeurs qui régissent les productions discursives de ces derniers dans des conditions bien précises.

³⁸⁵ *Ibid.*, p.16.

³⁸⁶ *Ibid.*, p.21.

³⁸⁷ Pamphile Mebiame Akono (1999), *Analyse interactionniste des interviews de footballeurs professionnels dans la presse écrite et à la télévision*, Thèse de doctorat nouveau régime, Université lumière Lyon II, science du langage, 564 p.

Quant à Henri Nsie Obame, pour l'obtention de son diplôme en Médecine de sport, il met en avant l'intérêt de la surveillance médicale cardio-vasculaire du sportif gabonais. Pour ce dernier « la pratique du sport de haut niveau impose une surveillance médicale continue des athlètes, à partir de la visite d'aptitude, de les orienter vers telle ou telle discipline et enfin traiter leurs accidents sportifs. La médecine du sport apparaît donc comme un auxiliaire précieux dans l'amélioration des performances sportives. Mais sa contribution ne pourra être effective que si elle est sollicitée, écoutée et obéie »³⁸⁸. Il semble opportun de rappeler que la surveillance médicale des sportifs devra se faire tout au long d'une saison sportive. D'où la nécessité pour chaque organisation sportive par la voie des fédérations sportives d'avoir un « bon encadrement médical comprenant un médecin et un kinésithérapeute. Pour cela le bénévolat doit céder la place à une rétribution correcte de l'équipe médicale »³⁸⁹. Evidemment, ce diplôme de médecine du domaine traite très spécialisé qu'est le sport de haut niveau.

La thèse de doctorat de Célestin Allogho-Nze³⁹⁰ met en avant la fragilité des institutions sportives. En tant que pratiquant, enseignant, encadreur et cadre administratif dans le champ sportif gabonais (ministère de la Jeunesse et des Sports), Célestin Allogho-Nze fait une étude à la fois descriptive et interprétative de la politique sportive gabonaise depuis l'accès à son indépendance. Pour lui, « Le Gabon comme beaucoup de pays africains anciennes colonies de la France va hériter des pratiques et des structures sportives du colonisateur. Cependant, le Gabon manque de cadres et de techniciens du sport, les équipements et infrastructures sont précaires et insuffisants. Il convient de mettre en place des politiques sportives réalistes et se projeter sur le long terme. Au contraire, les autorités gabonaises vont semble-t-il faire le choix du sport de haut-niveau au détriment du sport scolaire et du sport de masse qui sont, de notre point de vue, de véritables bases de politiques sportives pouvant garantir des résultats constants et durables »³⁹¹. La thèse de Célestin Allogho-Nze permet de comprendre la genèse des politiques sportives gabonaises, les priorités retenues et les faiblesses qui en découlent.

³⁸⁸ Henri Nsie Obame (1990), *Intérêt de la surveillance médicale (cardio-vasculaire) du sportif gabonais*. Mémoire pour l'obtention du Diplôme interuniversitaire Franco-Africain de Médecine de sport. Université d'Aix Marseille II. Faculté de Médecine de Marseille centre de formation et de recherche en Médecine et Santé tropicale. p.1.

³⁸⁹ *Ibid.*, p.44.

³⁹⁰ Célestin Allogho-Nze (2011), *Etude de l'organisation et du fonctionnement des Institutions Sportives au Gabon, genèse et analyse prospective d'une politique publique*. Thèse de doctorat, Université Bordeaux Segalen, Faculté des sciences du sport et de l'éducation physique, Ecole doctorale des sciences sociales.

³⁹¹ *Ibid.*, p.3.

En somme, il est évident que le champ sportif gabonais reste assez vierge dans les recherches en sport. Toutefois, dans notre rapport de licence sur la question du sport en milieu universitaire, lorsqu'on interroge les caractéristiques propres de l'institution universitaire avec la double interrogation suivante « comment les étudiants pratiquent le sport en milieu universitaire ? Et pourquoi, arrivés à l'université, les étudiants ne pratiquent plus d'activités sportives ? C'est à partir de cette double interrogation qu'on a problématisé l'organisation sociale du sport en milieu universitaire. A cet effet, l'objectif était d'interroger la gestion concomitante du sport et des études dans un même espace social à l'image des pays développés³⁹². La suite de nos recherches en Master restera axée sur la problématique du sport en milieu universitaire. Cependant notre mémoire de recherche à la faculté des sciences de sports de Bordeaux ajoute une analyse des aspects, historiques, économiques, et politiques, mais aussi des données de terrain qui se sont échelonnées pour mieux appréhender l'organisation du sport en milieu universitaire. C'est naturellement grâce à ces acquis, dans le cadre des mémoires antérieurs, qu'on a exploité les ressources de la sociologie générale, de l'anthropologie culturelle et de l'histoire générale. Mais pour la thèse, la part prise par les acteurs économiques et politiques nous a contraints à mobiliser les acquis de la sociologie des organisations, de la sociologie politique et de l'action collective. Dès lors, le modèle d'analyse s'inscrit dans une pluridisciplinarité, « non pas pour confondre les disciplines de référence dans une sorte de « fond commun » mais de manière à appuyer la démonstration sur une complémentarité des perspectives propres à chaque discipline »³⁹³. C'est ainsi que notre thèse inscrite en STAPS peut être définie comme relevant d'une branche des sciences humaines qui cherche à comprendre et à expliquer l'impact et le rayonnement du sport gabonais dans sa dimension sociale. L'objectif étant de comprendre : les représentations ; les organisations ; les institutions ; les Hommes, c'est-à-dire leur (façon de penser) et comportements (façon d'agir). Précisons qu'en STAPS les objets de recherche sont très variés. On s'intéresse à la fois au travail, à la famille, aux médias, aux relations, aux réseaux sociaux, aux apports de genre (homme/femmes), aux statuts et fonctions, aux religions, à l'environnement, aux catégories socioprofessionnelles ou encore aux formes de cultures et d'ethnicités. Sa spécificité est de rendre compte et de démystifier le discours commun dans le champ sportif. Soulignons un aspect que la revue de littérature scientifique présente avec évidence aveugle : des travaux pionniers sont des plus rares, s'agissant du Gabon.

³⁹² Ghislain Megne (2006), *La question du sport en milieu universitaire*. Rapport de licence en sociologie Université Omar Bongo, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, 40 pages.

³⁹³ Maguy Moravie *op.cit.*, p.20

Chapitre IV. Méthodologie de la recherche

1-Elaboration du problème de recherche

Le sport connaît aujourd'hui, une évolution telle que celle-ci révèle des interactions intimes entre sa pratique et les autres champs de l'activité humaine tels que la politique, l'idéologie, le social et la culture. On peut noter que l'évolution fondamentale de la pratique sportive, semble être la forte implication de l'institution dans le nouveau système de l'organisation du travail. Ce modèle domine et continue à se développer parce qu'il s'élargit à l'échelle du monde et parce qu'il régit les compétitions les plus connues.

Pour appréhender le problème on dispose de plusieurs méthodes et tout choix du chercheur s'inscrit dans la stratégie qu'il désire adopter pour comprendre son phénomène. Le choix du cadre théorique demeure fondamental pour la construction de l'objet. Car il faut rappeler que les interrogations et les enjeux actuels du sport correspondent à ceux de notre société et en reflètent les qualités et les travers. A cet effet, notre problématique suggère donc que les procédures tendent à faire de l'objet, un problème dont les réponses ne sont pas acquises et dont les relations restent à découvrir. L'objectif visé par ce travail est de procéder à une analyse de l'organisation du sport au Gabon c'est-à-dire comprendre l'impact et le rayonnement des fédérations sportives de l'indépendance à la période actuelle (2012). Car en 1960, les premières règles d'organisation ne sont qu'un aboutissement logique de la politique sportive menée en France depuis la Troisième république, les grands principes idéologiques et la définition des premières lois sur le sport du Gabon s'inspirent alors directement de cette philosophie.

Comme dans plusieurs pays d'Afrique ce schéma plus général permet d'avoir à l'esprit que les fédérations sportives sont en étroite relation avec les pouvoirs publics (Etat), et que son organisation est tributaire de l'institution sportive qui coordonne le sport dans l'ensemble du territoire national. Au Gabon la pratique sportive dépend principalement du ministère de tutelle. Dès ce moment on assiste à une gestion publique très centralisée des fédérations sportives. **Vue la loi constitutionnelle n°1/61 du 21 février 1961 et les textes modificatifs subséquents³⁹⁴**, pourquoi le Gabon n'a pas connu une organisation propre aux particularismes

³⁹⁴ Le décret n°43/PR du 25 janvier 1967 instituant le ministère de la jeunesse et des sports qui sera réorganisé deux ans plus tard par le décret n°00391/PR/MJCA/CAB et le décret n°00602/PR/MJCA/CAB/DS, du 30 juillet 1969 portant organisation du sport civile; le décret n°00648/PR/MJSSC du 30 juin 1972 faisant état des statuts types des associations, ligues, fédérations sportives, culturelles et de la jeunesse; le décret n°1054/PR/MJSL/MEN du 2 octobre 1972 portant instructions officielle de l'enseignement de l'Education

locaux au sortir de son indépendance ? C'est-à-dire comment la situation du legs colonial a-t-elle influencée les politiques sportives au Gabon et interagit faiblement avec ses us et coutumes ? C'est comprendre les causes de la situation du sport au Gabon au regard du rôle joué par l'Etat et des acteurs qui participent à la vie sportive gabonaise.

Toutefois, la question de l'organisation du sport au Gabon se saisit clairement lorsqu'on interroge les caractéristiques propres à l'histoire. Mais, reconnaissons d'abord qu'aujourd'hui que le système gabonais est, pour reprendre l'expression consacrée par Louis Althusser, « un appareil idéologique d'état »³⁹⁵ car l'organisation sportive tient compte des conditions matérielles, culturelles, idéologiques dans lequel il intervient. Dans ce cas, quelle place occupent les fédérations sportives dans l'organisation politique gabonaise? Que peut nous apprendre l'état des lieux de l'organisation sociale du sport gabonais ? En outre, la faible implication des institutions sportives gabonaises à la pratique de sport ne renvoie-t-elle pas à son organisation ? Le sport pratiqué au Gabon fait-il allusion aux pratiques occidentales ou fait-il illusion à la population gabonaise ? Quel type d'organisation souhaitée pour le sport gabonais ? Publique ou Para-publique? Privée ou Para-privée? Ou un modèle indéterminé ? L'organisation du sport Gabonais diverge-t-elle du processus observé dans les autres pays francophones d'Afrique subsaharienne notamment le Cameroun et le Sénégal ? En d'autres termes, peut-on identifier des traits singuliers propres au Gabon, ou bien la situation d'aujourd'hui correspond-elles à des déterminismes d'ordre général des pays colonisés par la France ? Faut-il considérer qu'un certain retard ou encore des lacunes sont identifiables ?

a-Le jeu d'hypothèses

De manière générale, toute recherche portant sur un objet en sciences sociales nécessite la prise en compte d'un fil conducteur. Pour cela, l'objet de recherche est à la fois une question que l'on se pose et une proposition de réponse à cette question. L'hypothèse pose donc le souci de la vérification des propos avancés sur la base d'une conceptualisation immédiatement observable sur le terrain. Or, l'hypothèse en elle-même renvoie à un fait « fondé sur une réflexion théorique et sur une connaissance préparatoire du phénomène étudié (phase exploratoire), elle se présente comme une présomption non gratuite portant sur le

physique et Sportive ; le décret n°0951/MJSCACS/DS du 1^{er} octobre 1970 portant création de l'office gabonais des sports scolaire et universitaire. L'ordonnance 44/PR/MJS du 15avril création de l'INJS.

³⁹⁵ Louis Althusser (1970), *Appareils idéologique d'état. Note pour une recherche*, la Pensée, n°151.

comportement des objets réels étudiés »³⁹⁶. Pierre Bourdieu souligne que «refuser la formulation explicite d'un corps d'hypothèses fondé sur une théorie, c'est se condamner à engager des présupposés qui ne sont autres que les prénotions de la sociologie spontanée et de l'idéologie, c'est-à-dire les questions et les concepts que l'on a en tant que sujet social lorsqu'on veut ne pas en avoir en tant que sociologue»³⁹⁷.

Or « l'organisation d'une recherche tourne autour d'hypothèses de travail qui constituent le meilleur moment de la mener avec ordre et rigueur sans sacrifier pour autant l'esprit de découverte et de curiosité propre à tout effort intellectuel digne de ce nom. Bien plus, un travail ne peut être considéré comme véritable recherche s'il ne se structure autour d'une ou plusieurs hypothèses »³⁹⁸. C'est en cela que notre problématique de recherche se donne pour ambition d'analyser l'organisation socio-historique des politiques sportives depuis l'accès à l'indépendance sous l'angle de la sociologie des organisations. De fait, elle entend mettre en lumière les mécanismes par lesquels se construisent les contenus des textes des lois, les méthodes d'applications, etc., dans une perspective comparatiste, opérant un rapprochement épistémologique et une articulation entre organisation sportive et sociologie des organisations. Pour cela, notre recherche se propose de formuler un jeu d'hypothèses avec un fil conducteur comme suit :

Les textes officiels garants de l'organisation du sport au Gabon n'ont pas changé depuis l'accès à l'indépendance, ils ne sont pas pertinents mais anachroniques ou déphasés face aux réalités socio-économiques et aux attentes actuelles de la population.

b- Premier groupe : les Hypothèses principales

Pour cette thèse les hypothèses principales sont au nombre de deux (2).

Première hypothèse (H1) : les textes officiels non actualisés risquent d'hypothéquer l'organisation du sport au Gabon.

Deuxième Hypothèse (H2) : les textes régulièrement actualisés sont susceptibles de contribuer au développement du sport au Gabon.

³⁹⁶ Raymond Quivy et Luc Campenoudth, *op.cit.*, p.118.

³⁹⁷ Pierre Bourdieu et al., *Le métier de....,op.cit.*,p.58.

³⁹⁸ Raymond Quivy et Luc Campenoudth, *op.cit.*, 118

c- Deuxième groupe : Les Hypothèses subordonnées

Les hypothèses subordonnées aux hypothèses principales sont au nombre de quatre (4) pour cette thèse.

Troisième hypothèse (H3) et (H3)' : La non séparation des pouvoirs (politiques et fédérations) est préjudiciable à l'organisation du Sport au Gabon si elle s'accompagne des textes non actualisés (H1).

(H3)' : *La non séparation des pouvoirs (politiques et fédérations) est préjudiciable à l'organisation du Sport au Gabon quand bien même elle s'accompagnerait des textes régulièrement actualisés (H2).*

Quatrième Hypothèse (H4) et (H4)' : La séparation des pouvoirs (politiques et fédérations) permet une meilleure organisation si elle s'accompagne des textes régulièrement actualisés (H2).

(H4)' : *La séparation des pouvoirs (politiques et fédérations) permet une meilleure organisation quand bien même elle s'accompagnerait des textes non actualisés (H1).*

d-Troisième groupe : Les Hypothèses complémentaires aux subordonnées

Les hypothèses complémentaires aux subordonnées sont au nombre de 2.

Cinquième Hypothèse (H5) : Les textes actualisés ou non par l'appareil politique dans la gestion publique doivent alors permettre de structurer, ordonner et développer la pratique du sport sur l'ensemble du territoire national et international.

Sixième Hypothèse (H6) : Le constat d'une non séparation entre la sphère du politique et les fédérations nécessite un changement. Il en va de même pour une nécessaire actualisation des textes.

2-La représentation mathématique du jeu d'hypothèses

La probabilité objective est « un calcul statistique qui permet de définir les chances d'apparition d'une pratique ou d'un phénomène »³⁹⁹ c'est la raison fondamentale que ce jeu

³⁹⁹ Patrick Champagne *op.cit.*,p.5.

d'hypothèses peut être appréhendé aussi en termes d'ensemble mathématique. Pour cela, la probabilité se présente comme suit:

A: Ensemble des conditions d'une bonne organisation du sport

B: Ensemble des conditions entraînant une mauvaise organisation du sport

En considérant l'ensemble des hypothèses, il ressort que :

$$A = H_2 \cap H_4 \cap \dots \cap \dots \quad (1)$$

$$B = H_1 \cup H_3 \cup H_5 \cup H_6 \cup \dots \cup \dots \quad (2)$$

a- Eclairage mathématique

L'objectif est d'apporter au-delà d'un diagnostic historico-sociologique des solutions pour permettre au Gabon d'avoir une bonne organisation sportive. C'est pourquoi le problème se pose en termes d'ensemble mathématique. On s'explique en définissant d'abord les notations utilisées :

\cap : Intersection, (1) signifie qu'une bonne organisation du sport passe par l'intersection de plusieurs de nos hypothèses. Une seule non respectée peut compromettre cette organisation. Intersection peut être remplacée par "ET" en langage courant pour dire que : H_2 seul par exemple ne peut pas entraîner une bonne organisation, il faut donc l'associer à plusieurs d'autres conditions.

\cup : Union, (2) signifie qu'une seule hypothèse peut entraîner une mauvaise organisation du sport. Union peut être remplacée par "OU" en français, ceci pour dire \mathcal{E}_1 ou \mathcal{E}_3 ou une autre hypothèse peut entraîner une mauvaise organisation.

L'objectif principal est donc de démontrer que notre jeu hypothèses soit valide du point de vue scientifique et qu'il doit se rattacher à une théorie existante. C'est pourquoi l'équation sous dessous est proposée afin de valider ou d'invalider leurs énoncés, ces réponses provisoires que constituent les hypothèses nécessitent d'être soumises à l'épreuve des faits de terrain.

1/ Si on suppose \mathcal{E}_2 et \mathcal{E}_4 on démontre que $\mathcal{E}_2 \cap \mathcal{E}_4 = \mathcal{E}$

2/ Si on suppose \mathcal{E}_1 ou \mathcal{E}_3 on démontre que $\mathcal{E}_1 \cup \mathcal{E}_3 = \mathcal{E}$

En somme, « si quelqu'un veut sérieusement rechercher la vérité, il ne doit pas faire choix d'une science particulière : elles sont toutes unies entre elles et dépendantes les unes des autres. Qu'il pense seulement à accroître la lumière naturelle de sa raison, non pour résoudre telle ou telle

difficulté »⁴⁰⁰, d'où le choix de cette équation mathématique pour extérioriser la transdisciplinarité d'un objet de recherche en STAPS.

b-Intérêt de l'analyse comparée

Les hypothèses de travail formulées ne concernent que notre objet de recherche à savoir l'organisation sociale du sport au Gabon. Cependant, il paraît judicieux d'envisager une analyse comparative avec le Cameroun et le Sénégal qui permettra d'identifier le modèle organisationnel que partagent ces pays ou qui les différencient. Ainsi, le legs colonial du Cameroun et du Sénégal s'avèrent présenter des analogies dans leur modèle d'organisation, qui viennent (ré)interroger le jeu d'hypothèses. De même, cette approche comparée présente l'intérêt de ne pas enfermer l'analyse du sport gabonais dans une spécificité devenant trop pesante, mais de proposer des perspectives d'ouverture, qui permettent une rupture épistémologique par rapport à notre étude directrice.

S'inscrivant dans la problématique générale de l'organisation du sport dans les pays africains situés au sud du Sahara, il serait intéressant de savoir si les contextes sociopolitiques des organisations sportives à l'œuvre au Gabon sont différents de ceux observables au Cameroun et au Sénégal. Il est alors possible de comprendre à cet effet l'impact colonial du sport au Cameroun, au Sénégal et au Gabon, d'identifier ce que ces situations nationales ont en commun dans le processus d'émergence, de construction et de rayonnement au lendemain des indépendances. Le choix du Sénégal est admis dans cette recherche parce qu'elle représente la capitale coloniale des Etats francophones de l'Afrique de l'ouest avant les indépendances. Quant au Cameroun pays limitrophe avec lequel le Gabon a en partage certaines bases culturelles ou ethniques.

Fort de cette raison, notre recherche trouve son sens complet et gagne à être recontextualisée dans une perspective élargie, car en s'affranchissant de la tutelle administrative métropolitaine, les anciens territoires se retrouvent face au problème de la construction rapide d'un appareil politique afin de « préserver leur part de souveraineté »⁴⁰¹ mais aussi d'avoir « leur place dans la vie internationale »⁴⁰². Cette approche comparée vient consolider la pertinence opératoire du modèle d'analyse. L'objectif ici est de savoir si ces organisations sont propres aux traditions des colonisés, au sens historique du terme, ou bien ne

⁴⁰⁰ Jean-Pierre Durand et Robert Weil cité par Megne Ghislain dans « *Sociologie de la culture et des loisirs* » p. 648.

⁴⁰¹ *Ibid.*

⁴⁰² Bertrand Badie (1994), *Le développement politique*, Paris, Economica, p.183.

s'apparentent-elles pas au néo-colonialisme ? L'organisation sportive présente-t-elle les mêmes caractéristiques dans chacun des pays étudiés ? Ou remet-elle systématiquement en question l'identité sportive de ceux-ci ? Nombreuses sont les interrogations soulevées par cette perspective comparative et qui viennent interroger nos postulats théoriques.

Dans cette perspective, l'objectif est d'apporter quelques éléments d'information et de réponse, en construisant progressivement une grille de lecture des phénomènes étudiés à partir de quelques indicateurs indispensables comme : les caractéristiques de chaque pays ; la politique et l'action gouvernementale ; l'organisation des activités d'expression corporelle, de l'EPS, des sports, etc.

Ces ensembles de facteurs renvoient à des dimensions pluridimensionnelles qui doivent être décomposées analytiquement de façon à pouvoir identifier dans un premier temps, le contexte environnemental, le cadre juridique, le poids démographique, la diversité des ethnies, les rapports qu'elles entretiennent entre elles, l'impact de la colonisation, la posture du colonisateur, leur influence (ou leur perte d'influence), les religions « importés » et leur institutionnalisation actuelle, l'usage de la langue majoritaire. Au fur et à mesure de l'analyse, il conviendra de compléter le caractère opératoire de ces facteurs avec la constitution nationale et ses révisions successives, l'outillage législatif relatif au sport et à l'éducation nationale, à la jeunesse, la résolution des crises successives (exemple la succession à la tête du pays, par la force, par les urnes), le mode d'accès au pouvoir, les élites politiques et leur formation (compétence).

Dans un deuxième temps, il s'agira de faire un inventaire raisonné de départ, afin de caractériser au mieux possible la diversité des activités traditionnelles d'expression corporelle : les jeux d'affrontement, les techniques du corps (nage, course...) les danses, etc. Leur répartition sur le territoire national, leur organisation dans le sport scolaire, les activités récréatives qui se développent en marge du sport organisé, universitaire, civil et militaire, mais aussi dans les institutions comme les fédérations, les ligues ou comités, les clubs, et jusqu'à l'ouverture internationale des fédérations nationales seront examinés. De plus, le recrutement des dirigeants, leur compétence spécifiquement sportive, à distinguer ou non des élites politiques ou politico-économiques, les formes de coopération internationale dans le développement du sport seront pris en considération.

Pour faciliter ce type de travail, il importe de fournir les dates des indépendances, mais aussi de dévoiler les enjeux définis dans l'introduction générale et approfondis dans cette recherche, soit clairement identifiés, soit éludés par l'idéologie. En effet, l'EPS est un lieu de passage

obligé de toute jeunesse du pays, mais s'agit-il d'une simple profession de foi ou d'une réalité effective ? Compétence intellectuelle et technique au sein des institutions de formation adéquate ou « fait du prince » avec des nominations peu légitimes ? Ces aspects, à compléter renvoient au jeu d'hypothèses. L'indifférenciation des compétences, contraire au principe de la « Division du travail social » inaugurée par Emile Durkheim dans sa thèse, ne peut qu'affaiblir l'efficacité du système sportif.

Pour finir, cet exercice permettra de comparer toutes ces organisations sportives afin de préciser ce que leur processus de « sportivation » a de commun et, le cas échéant, d'isoler les traits explicatifs de la spécificité de chacune, ou de quelques-unes d'entre elles. Ainsi, à terme, ce travail pourrait contribuer à l'élaboration d'une politique d'organisation réaliste en fonction des ressources, des potentialités et des contraintes car l'insuffisance des travaux au Gabon ont conduit à inscrire cette thèse dans une approche comparative soutenue par des arguments historiques, politiques, anthropologiques, géographiques, juridiques et économiques.

3-Méthodologie

Inscrite dans une perspective socio-historique, cette recherche prend appui sur les documents officiels et autres archives mettant en relief l'histoire et les tribulations du sport au Gabon. Elle demeure fondamentale pour l'acquisition des informations. Toutefois, voulant saisir, la question de l'organisation du sport au Gabon par la voie des fédérations comme « système d'action concret » c'est-à-dire obéissant à ses propres règles de fonctionnement, mais aussi déterminé par des contraintes extérieures. Il conviendrait de formaliser notre approche en s'intéressant aux institutions gabonaises (ministère de la Jeunesse et des Sports, Comité National Olympique et fédérations) en tant que modalités et moyens de l'action collective. Il s'agit de recueillir les informations susceptibles de contribuer à l'analyse des données de terrain, et donc de l'organisation de la politique sportive. La collecte du matériau sur lequel s'appuie les analyses développés dans cette recherche s'est réalisée en combinant trois techniques de recherche, mais sans pour autant accorder une priorité ou un ordre de passage à l'une des étapes, car il faut le souligner la recherche en sciences humaines et sociales et plus encore en STAPS est un va et vient permanent entre la théorie et la pratique.

Il s'agit de prime abord de l'observation (participante/directe) rappelons tout de même que « l'observation est une démarche d'élaboration d'un savoir, au service de finalités multiples, qui s'insèrent dans un projet global de l'homme pour décrire, comprendre son environnement et

les événements qui s'y déroulent. L'observation se prête aussi parfaitement à l'analyse réflexive sur la manière dont l'homme impliqué dans la vie sociale (acteur social) élabore ses savoirs »⁴⁰³, ensuite de la recherche documentaire⁴⁰⁴ et enfin l'entretien semi-directif⁴⁰⁵.

Dans l'entretien, « si le but est de comprendre des pratiques, il faut cerner comment les acteurs les organisent subjectivement et les valorisent mais il faut également tenir compte de rapports sociaux qui ont des effets indépendants de la conscience. Si l'entretien permet d'accéder aux représentations des sujets (qu'il s'agisse d'opinions, d'aspirations ou de perceptions), il ne renseigne qu'imparfaitement sur leurs pratiques »⁴⁰⁶. C'est pourquoi il est possible d'avoir des données différentes selon le statut et la fonction des postes occupés pendant l'entretien. D'où l'intérêt des procédés de vérification, de contrôle, de recoupage, des points de vue des acteurs en recourant, par exemple, à une comparaison entre plusieurs entretiens, mais surtout, en convoquant d'autres outils de collecte comme l'observation ou l'analyse documentaire. Ce travail triptyque répond aux exigences de Gilles Ferréol, c'est-à-dire au « principe du chevauchement des méthodes visant à mieux percevoir la richesse et la complexité du comportement humain »⁴⁰⁷ mais aussi des travaux d'Audrey Tuailon car pour cette dernière « il ne faut pas se contenter d'une seule façon d'aborder l'objet d'enquête, mais de multiplier les types d'approches afin d'obtenir d'autres données et de compléter et vérifier celles obtenues par le biais de l'observation »⁴⁰⁸. Ce *patchwork* méthodologique nous autorise de penser que les données présentées rendent compte, de façon plus ou moins fidèle, des situations de terrain.

a-Recueil des données et champs d'enquêtes

Notre recueil de données est basé sur trois méthodes principales, la recherche documentaire (photos, articles de journaux et vidéos existantes), les entretiens auprès des principaux acteurs du sport gabonais et l'observation (participante et directe). Cependant la collecte des données du sport gabonais laisse entrevoir la pauvreté de base documentaire sur ce sujet. Au Gabon, le débat n'existe pas : d'une part, le champ d'investigation des activités physiques et sportives est encore vierge dans le monde universitaire et, d'autre part, la pénurie de connaissances,

⁴⁰³ Alain Blanchet et al (2013), *Les techniques d'enquête en sciences sociales*. Paris. Dunod. p.17.

⁴⁰⁴ *Ibid.* Mais voir aussi : Les manuels de recherche en sciences sociales de Rodolphe Ghiglione et al, Raymond Quivy et Luc Van C. Michel Beaud., *L'art de la thèse*. Etc.

⁴⁰⁵ *Ibid.*

⁴⁰⁶ Danielle Ruquoy (1995), « *Situation d'entretien et stratégie de l'interviewer* », in Luc Albarello et al., *Pratiques et Méthodes de Recherches en sciences sociales*, Paris, Armand Colin. p. 62.

⁴⁰⁷ Gilles Ferréol (1995), (sous la dir. de), *Dictionnaire de sociologie*. 2^{ème} édition Paris, Armand Colin p. 273.

⁴⁰⁸ Audrey Tuailon Dénesy (2011), *L'histoire vivante médiévale. Approche socio-anthropologique*, Thèse de doctorat en Sociologie, Université de Franche-Comté, p.96.

même de simples statistiques, sur ce domaine est indéniable. La seule production sur le sport gabonais reste le mémoire de thèse de Doctorat de Célestin Allogho qui se trouve en France à la bibliothèque de l'Université de Bordeaux² et depuis peu en ligne, conformément à la charte des thèses.

Ici, l'enquête sociologique n'étant pas un recensement exhaustif de la population, nous avons dû procéder à un échantillonnage. Ainsi que le précisent Raymond Quivy et Luc Van Campenoudt, «lorsqu'on circonscrit son champ d'analyse, trois possibilités s'offrent aux chercheurs, il peut soit recueillir des données et faire finalement porter ces analyses sur la totalité de la population, soit étudier que certaines composantes typiques bien que non strictement représentatives de cette population »⁴⁰⁹ Il a donc fallu à ce propos être le plus objectif possible. Cette objectivité concerne la constitution de la population d'enquête qui selon les règles méthodologiques doit être représentative, c'est-à-dire que les résultats doivent être généralisables à l'ensemble de la population totale. Pour ce faire, l'intérêt porté aux fédérations sportives notamment celle de la fédération gabonaise de football (FEGAFOOT), de la fédération gabonaise de handball (FEGAHAND) et de la fédération gabonaise du sport scolaire et universitaire (FEGASU), servent de prétexte empirique pour la production des données mais surtout pour analyser la structure sociale de l'organisation sociale du sport gabonais.

b-L'analyse documentaire : textes, images et discours

Notre approche méthodologique s'articule autour de trois axes à savoir les textes, les images et les discours de la presse écrite comme document. De prime abord, l'analyse documentaire approuve l'examen méthodique, et à l'occasion quantitative du contenu de certains textes en vue d'en classer et d'en interpréter les éléments constitutifs qui ne sont pas totalement accessibles à la lecture naïve. A cet effet, l'analyse de contenu des documents permet de rendre explicite l'implicite, de lire au-delà des textes. C'est donc un exercice qui met à la lumière ce qui n'est pas dit ou qui est simplement à l'état latent.

Afin de pallier à cette pauvreté bibliographique, on a tenté d'inventorier et d'exploiter le plus grand nombre de documents et de journaux ayant trait ou de loin à notre objet d'étude. Pour ce faire, les apports de la sociologie des organisations de l'analyse stratégique comme forme d'organisation sportive serviront de paradigme, car une analyse de contenu se fait toujours en fonction d'appareillage théorique. Robert Merton interprète aussi « la fonction non seulement

⁴⁰⁹ Raymond Quivy et Luc Van Campenoudt, *op.cit.*, p.123.

par la finalité des faits sociaux mais du point de vue de leurs conséquences sur les structures sociales ou sur le système social global »⁴¹⁰. En effet, cette théorie permet de comprendre les fonctions et les rôles que doivent jouer les fédérations sportives gabonaises. Cependant, il faut éviter de confondre les textes officiels d'un fait social avec ses fonctions. Car, les fonctions manifestes dont les conséquences sont objectives et comprises et voulues comme telles par les acteurs, et les fonctions latentes qui ne sont ni voulues. Alors, on peut envisager que certains faits peuvent être fonctionnels pour certains groupes d'individus, à titre d'exemple, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, mais en même temps dysfonctionnels, pour d'autres, les fédérations qui doivent organiser le sport de leur principale discipline.

Dans cette perspective, en réalisant une analyse de contenu des entretiens, auprès des responsables qui coordonnent le sport gabonais et des textes officiels du règlement officiel du ministère de tutelle, on a opté pour l'approche dynamique de l'action organisée, en d'autres termes de l'analyse stratégique. Selon Michel Crozier et Erhard Friedberg⁴¹¹, la dynamique renvoie aux processus par lesquels les individus ajustent leurs comportements et coordonnent leurs conduites dans la poursuite d'une action collective. « Ce n'est pas tant la société que les élites sont bloquées. Les dirigeants pensent encore que les réformes s'imposent par le haut. La solution passe par l'écoute des individus et apprentissage de la délibération »⁴¹². A la lumière de ce qui précède, le rapport fédération sportive pratique varie en fonction de la société. C'est la raison pour laquelle notre critique porte aussi sur le rôle que doivent jouer les acteurs dans l'organisation du sport gabonais.

Aussi, de manière générale il convient d'appliquer une méthodologie similaire pour analyser les organisations sportives du Cameroun, Sénégal. Pour chacune d'entre elle, il s'est agi de comprendre le processus de construction de ses politiques sportives au lendemain de leur indépendance. De même, des entretiens semi-directifs ont permis de compléter les informations récoltées et ont précisé la politique organisationnelle actuelle.

c-Les entretiens

Ce choix méthodologique ambitionne de mettre en exergue les ressorts du choix de l'entretien comme outils d'investigation de la recherche. En effet, le choix de l'entretien semi-directif

⁴¹⁰ Robert Merton (1965), *Elément de théorie et de méthode sociologique*, traduit par H. Mendras, Paris, Plon, p.65.

⁴¹¹ Erhard Friedberg cité par Philippe Cabin (1999), *Les organisations. Etat des savoirs. Les théories. Le pouvoir et la stratégie. Les acteurs et le changement. Les outils du management*. Auxerre, Revue Sciences Humaines. p. 51.

⁴¹² *Ibid.*,p. 155.

comme technique de collecte de données n'est pas fortuit car il répond fondamentalement au besoin d'orienter notre analyse dans une perspective tant descriptive qu'explicative, voire compréhensive des politiques sportives et des réformes engagées jusque-là dans le domaine des organisations sportives gabonaises.

L'entretien semi-directif est aussi considéré comme une « conversation avec but »⁴¹³ c'est un mode de recueil des données en sciences sociales. En effet un de nos choix porte sur l'entretien *semi-directif* bien que les études en STAPS consistent presque toujours à observer l'objet d'étude dans lequel on se meut. D'origine psychothérapeutique et se présentant sous plusieurs variables, l'appellation « semi-directif », selon Alain Blanchet⁴¹⁴, désigne l'utilisation d'un guide entretien conjointement à une conduite « non directive » car tout entretien non-directif contient une part de semi-directivité : « aucune des interventions du chercheur n'est indépendante des guides ou schémas implicites qui structurent sa vision du problème »⁴¹⁵ c'est-à-dire une interaction verbale entre deux individus. « Il s'agit d'une forme de communication établie entre deux personnes ayant pour but de recueillir certaines informations concernant un objet précis »⁴¹⁶. C'est dans cet esprit que le choix paraît opportun de procéder par entretien semi-directif afin de recueillir les matériaux qui nécessitent que soient évalués, les opinions, leurs sentiments et les interprétations que les personnes interrogées se font des différentes orientations des organisations sportives au Gabon, mais également le souci de saisir leur vécu et le sens qu'elles donnent à leur propre expérience dans un champ qu'elles sont censées connaître mieux que quiconque. Donc, contrairement aux simples dialogues ou aux entretiens thérapeutiques, ce travail cherche à analyser « le sens que les acteurs donnent à leurs pratiques et aux événements auxquels ils sont confrontés : leurs systèmes, leurs repères normatifs, leurs interprétations de situations conflictuelles ou non, leurs lectures de leurs propres expériences, etc »⁴¹⁷. Il faut souligner que le chercheur provoque, stimule l'enquête et surtout utilise cette méthode afin que son interlocuteur opine à sa la ligne directrice, ce type d'entretien a été choisi afin d'étudier les faits dont la parole est le vecteur principal et celles s'appuyant leur passif de sportif.

A travers l'entretien semi-directif, notre préoccupation principale était de comprendre le type d'organisation du sport gabonais à qui incombe la gestion du sport gabonais. Aux politiques ou aux fédérations ? Ceci pour mieux appréhender l'analyse socio-historique des

⁴¹³ Madeleine Grawitz (2000), *Lexiques des sciences sociales*, Paris, Dalloz, p.25.

⁴¹⁴ Alain Blanchet (1985), *L'entretien dans les sciences sociales*, Paris, Dunod.

⁴¹⁵ *Ibid.*, p.8.

⁴¹⁶ Madeleine Grawitz, *Methodes...*, *op.cit.*, pp. 569-570.

⁴¹⁷ Raymond Quivy et Luc Van Campenoudht, *op.cit.*, p.196.

politiques sportives au lendemain des indépendances, leur entrée dans le milieu sportif et leur implication progressive, et surtout de savoir si leur engagement dans le sport traduit fidèlement leur conception. Il est à noter que pour chaque type d'acteurs un guide d'entretien spécifique a été conçu, même si on peut souligner la similitude de certaines questions périphériques d'un guide à un autre. A ce sujet, Jean-Marie Donegani souligne avec vigueur que « les comportements et les attitudes des agents sociaux ont toujours une signification et que cette signification n'est accessible à l'enquêteur qu'à condition de mettre l'enquêté en situation de s'exprimer »⁴¹⁸. Dès son origine l'entretien « inaugurée depuis les travaux de Wilhelm Dilthey (1833-1911), on est fortement convaincu que le social ne peut être appréhendé que par une approche compréhensive : il s'agit de déchiffrer, par la description et l'interprétation le sens que l'être humain donne à son action ». ⁴¹⁹ Par ailleurs, il conviendrait de rappeler ici, que du fait d'avoir choisi l'entretien semi-directif comme technique de collecte des données, nous n'avons pas souhaité nous étendre sur les questions de représentativité de notre échantillon. Car comme le précise Salvador Juan, « la notion d'échantillon désigne le sous-ensemble des individus qui sont réellement interrogés, et qui sont censés représenter la population visée par l'observation (population de référence ou population mère) » ⁴²⁰. Le problème de fond est, « bien sûr, de savoir dans quelle mesure un échantillon est représentatif de la population voulue et, surtout représentatif de quoi... Un échantillon n'a nullement besoin d'être parfaitement représentatif pour que l'enquête ait une valeur scientifique »⁴²¹.

d-Les documents photographiques

Au Gabon, les réflexions historiques n'ont pas encore été orientées sur l'utilisation de l'image en tant que données empiriques. Bien que « l'expression image(s) de sport est en soi un pléonasme. Car le sport est lui-même. Affrontement, fraternité, dépassement de soi, solidarité, il a endossé selon les sociétés et les régimes politiques dans lesquels il a prospéré tous les habits idéologiques et symboliques qu'il pouvait porter »⁴²². C'est la raison pour laquelle quand on parle de description par l'image pour une recherche en Afrique francophone, nous

⁴¹⁸ Jean-Marie Donegani (1997), « Introduction aux modèles de nature qualitative », in Mayer Nonna (sous la dir.de), *Les modèles explicatifs du vote*, Paris, l'Harmattan, p.168.

⁴¹⁹ Desiré Manirakiza (2013), *Sport et Société en contexte Africain. Analyse des enjeux sociaux du sport-loisir au Cameroun à l'ère de la mondialisation*. Thèse de Doctorat Université de Franche-Comté Ecole doctorale Langages, Espace, Temps, Sociétés et Université de Yaoundé, Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines 1, p.111.

⁴²⁰ Salvador. Juan (1999), *Méthodes de recherche en sciences sociohumaines*, Paris, PUF, p.152.

⁴²¹ *Ibid.*

⁴²² Françoise Bosman, Patrick Clastres et Paul Dietschy (2010), *Images de Sport de l'archive à l'histoire*. Paris, Nouveau Monde. p.9.

sommes obligés de se référer aux modèles d'analyse de l'historiographie française pour essayer de les adapter aux réalités locales. Pourtant cette recherche sur l'organisation du sport au Gabon se prête à l'utilisation de la photographie comme support méthodologique. Car « dès son invention et pendant une longue période, la photographie a été comme un reflet exact de la réalité, un miracle de la science donnant la possibilité de créer une image objective »⁴²³. C'est en ce sens que les prises de vue concernant le sport au Gabon ont été utilisées de manière conjointe avec des observations participantes, mais aussi comme un outil permettant la réactivation de la mémoire. En effet, « l'image est ici un souvenir. Elle est un support qui va enregistrer ce que l'œil ne voit pas ou ce que le chercheur n'a pas pu mémoriser »⁴²⁴ au moment de son expertise de terrain. A ce moment la photographie peut être utilisée de différentes manières dans le cadre d'une sociologie visuelle portant sur l'image comme outil. Pour la reconstitution historique, elle peut contribuer à approfondir un terrain, « mais il est aussi possible de travailler la photographie comme support pour un entretien (*photo-élicitation*). Par ailleurs, le point de vue porté sur l'objet peut être modifié : ce n'est pas alors plus chercheur qui photographie, mais une personne du groupe social étudié (*native image making*) »⁴²⁵. Pour terminer, ces images ont de fait une première valeur significative : celle d'être un document historique car elles constituent et recréent des traces du passé qui permettent de reconstituer, autant que faire se peut, l'histoire des pratiques sportives gabonaises. L'image issue du terrain est tout simplement complémentaire pour une analyse de contenu, car elle devient un support d'interaction et va agir comme un stimulus dans la relation d'entretien.

4-Lieux d'observation

L'observation comme étape ou méthode de la recherche permet de recueillir des informations de plusieurs types. D'après Stéphane Beaud et Florence Weber on en recense divers: « des cérémonies, des interactions, des lieux ou des objets. Les premiers sont des événements ouverts à tous les spectateurs, soit des événements pour lesquels le chercheur a négocié une participation »⁴²⁶. Pour notre recherche, il s'agit des compétitions ouvertes à tous les

⁴²³ Yann Kervran (2013), *Photographier : Construire un espace-temps*, « L'image et ses dérivés dans la recherche, séminaire jeunes chercheurs C3S 2012-2013.Université de Franche –Comté. p.9.

⁴²⁴ Audrey Tuailon Démésy (2013), *Photographier : Construire un espace-temps*, « L'image et ses dérivés dans la recherche, séminaire jeunes chercheurs C3S 2012-2013.Université de Franche –Comté. p.121.

⁴²⁵ *Ibid.*

⁴²⁶ Stéphane Beaud et Florence Weber (2003), *Guide d'entretien de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte. p.180.

spectateurs c'est-à-dire des tournois sportifs des licenciés et non licenciés, jeux universitaire, participation à l'organisation des réunions du sport universitaire, du sport du haut niveau, à la séance de travail de la FEGAHAND et de la FEGAFOOT par dissimulation principe condamnable au regard des exigences d'éthique, mais qui a été utilisé ici pour plusieurs raisons. Bien qu'un faux débat existe en sociologie entre les partisans d'une observation couverte et découverte, Sébastien Chauvin et Nicolas Jouin prônent « l'avantage de l'observation sociologique est son caractère informel »⁴²⁷. Un principe partagé pour cette recherche. Pour ces derniers, « ils n'existent pas d'argument épistémologique absolu permettant de décider d'observer à découvert ou non : l'important est de maintenir sur sa démarche une posture réflexive attentive aux effets du choix de méthode sur la perception de l'objet »⁴²⁸. En STAPS, même s'il n'existe pas de recommandation absolue allant dans le sens de contraindre les chercheurs à telle attitude plutôt qu'à telle autre, il n'en demeure pas moins qu'au Gabon l'observation dissimulée est plus porteuse, surtout lorsque les personnes soumises à l'observation sont fermées à toute question de recherche. En observant de manière informelle, le chercheur se donne la possibilité de collecter des données inédites, pour preuve les informations en « Off »⁴²⁹ sont plus pertinentes que des informations en « on »⁴³⁰. En effet, « la dissimulation se révèle utile, c'est parce que l'enquêteur s'affronte aux dissimulations du monde social lui-même, notamment lorsque l'acuité des rapports de pouvoir qui s'y manifestent interdit une insertion du chercheur qui serait transparente à tous les acteurs »⁴³¹. *En sus* pour cette recherche la méthode d'observation devient alors adaptée pour la compréhension de l'organisation sociale du sport gabonais car elle privilégie l'approche de « la dynamique des comportements humains dans un contexte particulier »⁴³².

a- Le choix des personnes interrogées

En STAPS, les chercheurs doivent avoir à l'esprit le danger de voir leurs croyances et attentes fausser les résultats, quand le choix d'une méthode semble vrai il est « plus susceptible de prêter attention aux informations étayant votre croyance qu'à celle qui la contredisent »⁴³³. C'est pourquoi le choix de cette recherche s'est orienté vers une approche

⁴²⁷ Sébastien Chauvin et Nicolas Jouin (2010), « L'observation direct » in Paugam Serge (sous la dir.de), *L'enquête sociologique*, Paris, PUF » p.148.

⁴²⁸ *Ibid.*, p. 149.

⁴²⁹ Off : Information hors entretien, présentation des documents inédits, confessions, la règle du off est toute simple les propos ne peuvent pas être reproduits.

⁴³⁰ On : La règle du « on » c'est que les propos on le droit d'être repris d'où la justesse dans l'échange.

⁴³¹ Sébastien Chauvin et Nicolas Jouin, *op.cit.*, p. 149.

⁴³² Alain Blanchet et al, *op.cit.*, p.22.

⁴³³ Jay Gabler et Alexis Tremoulinas (2010), *La Sociologie pour les nuls*, Paris, Edition First, p.75.

qualitative car elle consiste à chercher la cause d'un phénomène sans faire intervenir de données quantitatives. En effet, cette thèse est basée autour d'un guide d'entretien et d'une série d'audition et de consultation des personnalités ressources impliquées dans le phénomène sportif gabonais à savoir : Membre des fédérations ; Membre du ministère de la jeunesse et des sports ; Milieux sportifs ; Milieu universitaire ; Journalismes sportifs ; Acteurs-sportifs ; tant au point de vue de l'action que de la réflexion. Ce sont trente-sept (37) personnes, toutes majeures, retenues par rapport à leur statut et à leur rôle dans l'organisation ou la pratique du sport sont conviées à proposer leur point de vue et sur l'interrogation principale : A qui appartient l'organisation du sport au Gabon ? Ces témoignages restitués font partie intégrante des particularismes sur lesquels reposent la culture sportive gabonaise.

b-Présentations des personnes interrogées

Au total, la série d'entretiens, réalisés par nos soins résulte d'un choix raisonné de près d'une trentaine de personnalités, dont on retrouve les caractéristiques ci-dessous. Cependant le Ministre de la Jeunesse et des Sports Monsieur Séraphin Moundounga a opté pour enregistrement en "Off", par simple prise de notes par l'intervieweur. C'est la raison pour laquelle N=37 au lieu de 38 comme le tableau ci-joint.

Tableau 9: Caractéristique des personnes interrogées

Caractéristiques de personnes interrogées	Nombre
Acteurs sportifs	7
Journalistes sportifs	2
Milieux sportifs	6
Milieux universitaire	6
Ministère de la jeunesse et des sports	6
Responsables des fédérations sportives	6
Perspectives comparatives	4
Total	37

Tableau réalisé par Ghislain Megne

c- Profil des personnes ressources

1-Assélé Nicole : Présidente de la Fédération Gabonaise de Handball (FÉGAHAND). Secrétaire Générale du Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement Supérieur et Technique de la Formation Professionnelle et de la Recherche Scientifique de la culture et en Charge de la Jeunesse et des Sports ; Médecin militaire ; Ancienne joueuse d'élite du Handball au Gabon.

2- Aleka Eloughou Yannick : Secrétaire général adjoint de la Fédération Gabonaise de Taekwondo. Ceinture noire 2^{ème} dan de taekwondo. Socio-Ethnologue.

3- Andong Bouebet Reine Sandrine : Athlète gabonaise, doctorante UFR STAPS de Clermont-Ferrand. APS ; Football, Gym et Athlétisme au campus universitaire des Cezaux.

4- Aubame Henri Sie: Docteur en médecine du sport, de rééducation et de mésothérapie. Fondateur l'Association Gabonaise de la Médecine du Sport 1992. Médecin de club ; Médecin de l'équipe Nationale ; médecin fédérale essentiellement à la Fédération Gabonais de Football ; Médecin Olympique ; Participations à quatre olympiades ; Troisième vice-président de l'Union Africaine de Médecine du Sport ; Expert CAF et instructeur du Comité International Olympique : Consultant du CIO en Afrique.

5- Bekale Georges Bertrand : Co-fondateur de l'association sportive Souvenir Football club, équipe d'un quartier populaire du deuxième arrondissement de Libreville. Ancien joueur de 1^{ère} division Olympique football club. Ancien Suppliant de l'ancien Premier ministre Chef du Gouvernement Jean Eyegue Ndong.

6- Bidoung Mathurin : Inspecteur des sports au Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement Supérieur et Technique de la Formation Professionnelle et de la Recherche Scientifique Chargé de la Jeunesse et des Sports. Actuel Directeur du sport du Haut-Niveau.

7- Bongo Georges : Officier Sécuritaire FIFA ; International Gabonais de football 95 sélections ; Double Champion de l'UDEAC ; Quart de finaliste de Football avec ASMO, Lieutenant-Colonel de Police ; Directeur d'Instruction et des Stages des Forces de Police Nationale.

8- Codjo Rawambia Léopold: Secrétaire général de l'UNIFAC, Ancien dirigeant de la FEGAFOOT et joueur de première division du championnat national du Gabon. Enseignant permanent à la FLSH au département d'Histoire.

9- Dramé Alioune : Sportif amateur sénégalais, adepte des *navétanes* aux Sénégal et en France.

10- Emame Nze Marcel : Fondateur d'une équipe associative au quartier la cité des anges dans le deuxième arrondissement. Maître en éducation physique et sportive retraité ; Ancien international gabonais ; Ancien Directeur Technique national en athlétisme, Ancien Chef de Service provincial, Ancien Inspecteur des sports.

11- Essono Owono: Ancien arbitre de district ; ligue ; Inter ligue ; Fédéral.

12- Fall Djerry : Sportif semi-amateur sénégalais.

13-- kodjoué Larissa : Docteur en science politique ; Ancienne licenciée de volley-ball au Cameroun et en France.

14- Malekou Hugues : Cadre à l'Union Gabonaise de Banque ; ceinture noire 3^{ème} dan de karaté, membre à la fédération Gabonaise de karaté et arts martiaux affinitaires, Président fondateur de Galactic Social Club et Co-fondateur de l'Ecole du Centre de Formation Emergence.

15- Mba Nze Jean Felix: Inspecteur en administration de football, Président de la ligue de l'Estuaire, Secrétaire général du comité de normalisation de la Fédération Gabonaise de Football (FÉGAFOOT).

16- Mballa Bekolo Luc Roger : Professeur d'éducation physique et sportive, Directeur administratif et financier du centre de formation, Football-Etude de VOGT AC, Yaoundé au Cameroun. Vice-président de la commission football jeune Mfoundi à Yaoundé au Cameroun.

17- Mboumba Alida: Ancienne Internationale du sport civil et universitaire de Handball, Chargé d'étude au Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Culture du Gabon.

18- Mebiame-Akono Pamphile : Enseignant permanent à la FLSH, Maître De Conférences de Pragmatique Des Interactions Verbales CAMES, Chef de département Des Sciences De l'information et De la Communication, Président de la Fédération Gabonaise du Sport Universitaire depuis (2013), Ancien Secrétaire général de la FEGASU ; Ancien joueur de football des minimes jusqu'à la division d'élite de football du Gabon. Fondateur de l'équipe corpo des Enseignants-Chercheurs de l'Université Omar Bongo et du tournoi sixte à l'U.O.B.

19- Medza-Me-Ndong Raissa Laure: Journaliste Reporter sportive de Gabon TV, Présidente de l'union des femmes reporters sportives du Gabon (UFRESGA). Correspondante au Magazine Panafricain *GOLFICA*.

20- Moundounga Seraphin : Ministre de l'Education National de l'Enseignement Supérieur et Technique de la Formation Professionnelle et de la Recherche Scientifique chargé de la Culture de la Jeunesse et des Sports.

21- Mvame Emame Jacques: Retraité, Membre du comité des sages de l'ASNA, association sportive au sixième arrondissement de Libreville.

22- Mvone Gerald : Ancien joueur de football amateur à l'USM, délégué d'arbitre à l'INAF.

23- Ndoumbou Likouni Dieudonné : Président du comité de normalisation de la Fédération Gabonaise de Football (FÉGAFOOT) en même temps président de la Ligue de Football de l'Ogooué-Maritime la deuxième ligue de football du Gabon en nombre de licenciés ; également instructeur CAF, FIFA pour les arbitres

24- Nguema Edou Axel: Ancien sociétaire de l'USO, International universitaire gabonais, doctorant en STAPS, Université de Strasbourg.

25- Nguema Endamne Gilbert : Président de l'équipe des enseignants chercheurs du Gabon (Ndzimba Corpo) ; Assesseur des grandes au compte de la FEGASU ; Enseignant permanent à l'ENS Maître de Conférences CAMES en Sciences de l'Education ; Directeur des Stages de la formation continue et des relations extérieures.

26- Nkogue Assoume Michel Ferry: Joueur de football du championnat national gabonais. Sociétaire de : la Jeunesse Sportive Libreville, En Avant l'Estuaire ; USB ; Océan club de Nyanga.

27- Nstinla Ruffin : Responsable de l'équipe de football d'entreprise d'Ogar-Vie ; Ancien sponsor des équipes d'élites du Gabon.

28- Nzung Guy Roger : Ancien footballeur, International A gabonais pendant la période de (1992 à 2005). Premier buteur gabonais en Coupe d'Afrique des Nations en 1996 en Afrique du Sud.

29- Obame Anthony : International Gabonais de taekwondo, Médaillé d'argent au Jeux Olympique de Londres 2012, Champion du monde en titre et numéro 1 de taekwondo.

30 - Obiang Metoulou Bernard: Inspecteur de la Jeunesse et des Sports. Directeur général de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports.

31 - Obone Obiang Chantale: Arbitre internationale ; Ancienne internationale d'athlétisme.

32- Ognanga Nancy Frédérique : Journaliste sportive à Gabon TV. Membre de l'union des femmes reporters sportives du Gabon (UFRESGA). Ancienne joueuse de basket-ball.

33- Ondo Rose: Enseignante permanente à la FLSH, Maître assistant CAMES, Spécialiste du développement. Ancienne Chef de département de Sociologie.

34- Ondo Mebiame Pierre: Enseignant permanent à la FLSH ; Ancien chef de département des sciences du langage ; Maître de Conférences CAMES ; Ancien responsable des équipes nationales de football du Gabon; Ancien dirigeant du Tout Puissant Akwenbe ancien joueur du championnat d'élite gabonais.

35- Ondo Valéry: Ancien international Gabonais de football 102 sélections. Directeur Technique National Adjoint ; Président de l'Association des Footballeurs du Gabon ; Conseiller municipal en charge des sports à la mairie de la commune de Libreville.

36- Roumenegani Edouard: Inspecteur principal de la jeunesse et des sports retraité ; Ancien entraîneur de l'équipe national du Gabon. Azingo. Membre du comité des sages de l'ASNA, équipe associative du plus quartier du Gabon.

37- Soumaho Mesmin: Ancien Président de Ndzimba Omnisport ; Conseiller du Recteur ; Enseignant permanent à la FLSH. Ancien chef de département de sociologie. Maître assistant CAMES en sociologie de l'éducation. Ancien joueur de Football de 1^{ère} division du championnat national.

38- Samake Marcel: Ancien sociétaire du Centre Mberi Sportif section handball ; International gabonais.

d-Traitement et analyse de données

Dans un premier temps, après avoir recueilli les données, il faut mettre en place une méthode de traitement de données. C'est pourquoi le traitement des données obtenues sur la base de ce corpus s'est fait à partir d'une analyse de contenu. « On rassemble des textes produits dans les conditions telles que ces états fassent partie de leurs conditions de production. Puis on observe ces textes à travers le cadre théorique fixé pour aboutir à une particularisation des conditions de production considérées, ou à une mise à l'épreuve des hypothèses les concernant. Ces procédures sont dites closes⁴³⁴ car le cadre pré-établi ne peut être modifié »⁴³⁵.

Le second traitement des données consiste aux procédures ouvertes⁴³⁶, c'est-à-dire à « rassembler des textes exploratoires produits dans des situations particulières correspondant

⁴³⁴ **Procédure closes** impliquent la formulation préalable d'hypothèses. Le discours ou les textes à la lumière de ces hypothèses et l'on tente de les vérifier. Les hypothèses structurent les informations recueillies.

⁴³⁵ Rodophle Ghiglione et Benjamin Matalon (2004), *Les enquêtes sociologiques*. Théories et Pratique. Paris, Armand Colin. p.161.

⁴³⁶ **Procédure ouvertes** Approche souvent mise en œuvre lors des phases exploratoires de recherche ou d'évaluation. L'analyste se centre sur la mise en évidence des différents aspects du discours et doit faire une analyse beaucoup plus systématique de façon à dégager la diversité de ce discours aucune hypothèse ne guide l'analyste. Il est toutefois orienté par un objectif, aussi minimal soit-il.

aux états qu'on veut observer ; le cadre d'analyse de ces dernières n'est pas fixé et on part de la mise en évidence des propriétés des textes. On définit des différences, des similitudes et éventuellement des transformations faisant correspondre les textes ou leurs représentations. Les différences, les similitudes, les transformations, doivent être ensuite interprétées pour aboutir à une caractérisation des états observés »⁴³⁷. C'est une méthode en spirale.

Le choix de l'analyse de contenu comme technique d'analyse de donnée paraît pertinent pour mieux appréhender l'organisation sociale du sport gabonais. Elle se définit comme « un ensemble de technique d'analyse des communications visant, par des procédures systématiques et objectives de description du contenu des messages, à obtenir des indicateurs (quantitatifs ou non) permettant de l'inférence de connaissances relatives aux conditions de production/réception (variables inférées) de ces message »⁴³⁸.

Le but est d'examiner méthodiquement, systématiquement, objectivement et, à l'occasion, qualitativement le contenu de certains textes en vue d'en classer et d'interpréter dans sa version thématique les éléments constitutifs à l'inférence de connaissance ou des savoirs qui ne sont pas accessibles à la lecture naïve. La méthode permet alors de mobiliser « un ensemble de procédés de traitement particulier de l'information au sens où elle s'applique au matériel symbolique : il s'agit de convertir les phénomènes symboliques en données scientifiques »⁴³⁹ ; d'analyser la relation pouvoir politique et institution sportive dans le domaine de l'intervention socio-politique. Mais elle permet aussi une étude structurelle au sein d'une organisation « sportive », c'est-à-dire comprendre le fonctionnement du groupe devant un litige ; d'analyser la prise de décision des informations au sein d'une structure, des comportements en situation normale ou pas, sur un plan économique, social, etc.

En somme être en relation avec son environnement, c'est y chercher des interprétations (donner du sens), c'est sélectionner et interpréter chacune des informations. Telle est la vocation de l'analyse du contenu car elle vise à représenter le contenu d'un document différemment de sa forme originelle, mais surtout de le rendre plus explicite, de le débarrasser de son sens caché ou implicite.

⁴³⁷ Rodophle Ghiglione et Benjamin Matalon, *op.cit.*, p. 161.

⁴³⁸ Laurence Bardin (2009), *L'analyse de contenu*, Paris, PUF Coll. « Quadrige/Manuels », p.47.

⁴³⁹ Juan Salvador (1999), *Méthodes de recherche en sciences sociohumaines*, Paris, PUF, Coll. « Le sociologue », p. 193.

Conclusion

Au terme de cette première partie, il était question de montrer comment le sport est un construit idéologique. Indépendant depuis le 17 août 1960, le Gabon anciennement dénommé “**gabao**” a connu deux influences socio-politiques (les Portugais, les Français, qui ont rythmé et marqué la dynamique structuro-organisationnelle du pays.

En effet, le sport comme l’organisation politico-administrative sont des pratiques importées par le pouvoir colonial (1842-1959). Ils seront repris par les divers gouvernements de la post-indépendance. Fort de cet héritage culturel, la définition du cadre théorique est fondamentale dans cette partie, car elle permet de construire la problématique de recherche et faire rupture épistémologique avec le sens commun.

Pour cela, on convoque la sociologie des sports et l’analyse stratégique pour mettre en lumière les choix théoriques et méthodologiques, mais surtout afin de lire les politiques sportives au Gabon. Ainsi, pour cette thèse, l’approche méthodologique reste essentiellement qualitative car elle prend appui sur des documents officiels à savoir : les textes de lois, les décrets, les statuts, les images, les entretiens auprès des acteurs qui pratiquent et organisent le sport gabonais et un travail d’exploitation archivistique, dans la mesure du possible.

Deuxième partie :
**Analyse socio-organisationnelle du sport
gabonais**

Introduction

La problématique de l'organisation du sport au Gabon, de l'indépendance à la période récente, ne peut s'appréhender objectivement qu'en interrogeant l'histoire. En effet, ce qui compte comme connaissance à un moment donné est socialement constitué et construit, d'où la nécessité d'avoir recours aux données historiques et définitionnelles. Mais en quoi l'approche historique du Gabon et du sport peut-il être d'un intérêt dans cette recherche ?

Il faut savoir qu'en sciences c'est seulement en étudiant avec soin le passé que nous pouvons arriver à anticiper et à comprendre le présent. A cet effet, le chercheur ne peut pas analyser les mécanismes fonctionnels des institutions, des structures qu'il observe à un moment factuel, sans s'interroger sur leur genèse. Assurément, la connaissance de l'histoire d'un objet de recherche est l'équivalent d'un laboratoire, dans la mesure où elle est une source inépuisable d'expériences. « L'histoire permet la comparaison, qui est, comme le rappelait Emile Durkheim (1858-1917), la méthode par excellence de la sociologie, dès lors que celle-ci cesse d'être seulement descriptive et aspire à rendre compte des faits »⁴⁴⁰.

Cependant, il importe de préciser que le fonctionnement du sport organisé par les institutions sportives gabonaises par l'entremise du ministère de la Jeunesse et des Sports, *via* les fédérations gabonaises (FEGAFOOT, FEGAHAND, FEGASSU) est le point focal de cette thèse. Il s'agira de faire une analyse socio-organisationnelle du sport gabonais de la période pré-coloniale, coloniale et des indépendances.

Ce tracé historique va permettre d'aborder sous divers aspects les caractéristiques organisationnelles du sport gabonais, c'est-à-dire les outils que l'Etat utilise pour inciter ou pas les fédérations à une politique sportive. En somme, il s'agira de saisir l'organisation du sport gabonais comme héritage culturel combiné ou non avec la recherche de solutions originales.

⁴⁴⁰ Emile Durkheim cité par Patrick Champagne, *La sociologie, op.cit.*, p.28.

Chapitre V: Le sport gabonais dans un contexte des pays en voie de développement

1- L'introduction des pratiques sportives

S'inscrire dans le champ des pratiques corporelles, c'est d'abord subsumer toutes les pratiques sous le genre sportif et surtout rendre compte de cette production sociale dans ses composantes dynamiques. Est-ce un hasard que l'ubiquité⁴⁴¹ soit la notion la mieux partagée pour comprendre l'introduction des pratiques sportives dans la société africaine ? Dans son processus historique, et tenant compte des représentations des pratiques corporelles, « certains sports s'inspirent des mouvements humains fondamentaux qu'on retrouve dans toutes les cultures connues de tout temps et en tout lieu »⁴⁴². Au Gabon, à un moment de son cheminement, l'introduction des pratiques sportives se découpe en trois grandes périodes définies par les visions différentes de l'organisation socio-historique du sport africain, à savoir la période précoloniale. Elle traite essentiellement de la mise en place des peuples et leur organisation avant le contact avec les Occidentaux. La période coloniale, c'est-à-dire la deuxième période, aborde le processus de conquête, et l'implantation du maillage administratif, Et enfin la période Postcoloniale c'est-à-dire après les indépendances (1960-2012) forme la troisième séquence. « Même si cette périodisation n'est pas étanche (car, en fonction de la nature du sujet traité, les lignes de périodisation peuvent bouger), elle permet de faire sens à notre analyse »⁴⁴³

La connaissance de l'histoire permet d'appréhender, l'authenticité, l'originalité, la véracité, la pertinence des faits historiques mais aussi de comprendre comment les acteurs gabonais pratiquent les activités physiques sportives (APS) sous les différents modèles de socialisation. « C'est notre "inconscient social". Nos manières de penser, nos institutions, nos habitudes, qui paraissent inscrites dans nos représentations collectives, trouvent leur origine dans le passé »⁴⁴⁴ et donc dans le temps.

⁴⁴¹ **Ubiquité** : Ce terme provient du latin "ubique" qui signifie la faculté d'être partout en tout temps et en tout lieu simultanément. C'est un mot que l'on retrouve dans les domaines de la théologie, de l'informatique, de la géologie, l'écologie, les mathématiques, les sciences humaines et sociales etc. Il est multidisciplinaire et transdisciplinaire.

⁴⁴² Pierre Singaravelou et Julien Sorez (2010), *L'empire des sports. Une Histoire de la mondialisation culturelle*. Paris, Belin.p.7.

⁴⁴³ Koffi Nutefé Tsigbé (2013) « L'image et ses dérivés dans la recherche » *L'historiographie togolaise postcoloniale face à l'absence des archives : quelle solution par les images ?* Séminaire jeunes chercheurs, Culture, Sport, Santé, Société C3S 2012-2013 p.128.

⁴⁴⁴ Emile Durkheim cité par Patrick Champagne, *op.cit.*, p.29.

C'est pourquoi on peut alors se permettre d'affirmer que « de tous temps, les hommes ont désiré prendre la mesure de leur force, de leur souplesse, de leur rapidité, de leur habilité. Nombreux sont ceux qui au travers des siècles ont voulu »⁴⁴⁵ se mesurer les uns aux autres, à la lutte, à la nage, à la course, au saut, etc. « Soit pour obtenir une médaille ou un poste honorifique, soit pour de l'argent ou pour la gloire, soit simplement par amour-propre »⁴⁴⁶. Ces différentes formes de pratiques sportives instinctives, plus exactement spontanées ou pas démontrent que l'Homme dans sa diversité culturelle est un sportif né.

a-Période précoloniale

Les premières pratiques sportives ont vu le jour avant le colonialisme pendant la longue période précoloniale⁴⁴⁷, à ce moment, la culture gabonaise était fondamentalement basée sur la transmission des connaissances orales par des récits, des contes, des chants. Admettons alors que l'origine des pratiques physiques est un lien naturel et culturel de la société car cette assimilation était obtenue pour exprimer l'appartenance à un peuple ou à un clan par des « danses guerrières, saut en hauteur, course, tir à l'arc, jet de lance et luttes »⁴⁴⁸, mais aussi par des démonstrations physiques, des ballets et des figures acrobatiques.

A ce moment factuel le sport africain et notamment gabonais se rattache alors aux « techniques du corps »⁴⁴⁹ et à leur expression ludique. Dès lors, on constate que « l'existence des jeux et exercices corporels de l'Afrique ancienne (...) peut également être identifiée dans la diversité des empires et autres formes d'organisation étatique ayant existé en Afrique, bien avant la conquête coloniale »⁴⁵⁰. A ce propos, il faut comprendre clairement qu'avant la mouvance du colonialisme les Gabonais pratiquaient les « sports » dits traditionnels qui prenaient forme dans la division du travail social et revêtaient surtout une très grande valeur symbolique. Ces activités sont appelées ainsi par commodité ; il s'agit d'activités physiques d'affrontements festifs ou de participation collective sportive qui remplissaient une fonction sociale importante car elles se pratiquaient dans le cadre d'une organisation qui s'était dotée de structures permettant de respecter les codes sociaux au cours des différentes manifestations heureuses comme la naissance d'un enfant, le mariage, mais aussi malheureuses comme le

⁴⁴⁵ J. Le Flochmoan, *op.cit.*, p.5.

⁴⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁴⁷ 1472-1880 date des premiers colonisateurs au Gabon.

⁴⁴⁸ Thomas Riot (2011), *Sport et mouvements de jeunesse dans l'émancipation politique du Rwanda colonial Histoire d'une libération imaginée (1935-1961)*, thèse de doctorat, université de Strasbourg, p 14.

⁴⁴⁹ Marcel Mauss, *Les techniques du corps, Sociologie et anthropologie*, P.U.F. Quadrige, Paris, 1936.

⁴⁵⁰ Paul Dietschy et David-Claude Kemo-Keimbou (2008), *Le football et l'Afrique*, 1^{er} édition Virginie Mathieu, Luçon, p.15.

décès d'un membre d'une tribu en d'autre d'autres termes la triangulation inconditionnelle de l'homme soit, pour Bernard Jeu : « naissance, mariage, mort »⁴⁵¹.

Pour l'historien Hans Kamphausen, « l'Afrique a développé avant l'avènement du sport et de l'éducation physique des exercices corporels pouvant être identifiés sur le vocable de « jeux », désignant des pratiques ludiques selon une forme plus ou moins organisée, ou « d'épreuves » imposées pour accéder aux cercles initiatiques »⁴⁵². Dans le même ordre d'idée, « Wolfgang Decker à propos de l'Égypte ancienne, env. 1295-1070 av Jésus Christ, a fait remarquer que l'allégeance faite au roi de démontrer des qualités sportives pour légitimer son pouvoir faisait partie intégrante depuis les temps les plus reculés du dogme royal égyptien, et que cette exigence s'est perpétuée jusqu'à la fin de l'Égypte pharaonique »⁴⁵³. L'anthropologie historique éclaire ces faits.

Au Gabon, pendant la période précoloniale, l'absence de support écrit condamne la population à une transmission orale des connaissances. Elle se fait par des sages, des conteurs, des joueurs de « *Mvett* »⁴⁵⁴, de génération en génération. Il faut en outre comprendre clairement que les intuitions scientifiques dépendent fondamentalement de l'héritage (orale), comprenons bien alors la portée de ces affirmations.

Ici il est donc nécessaire de rappeler que les pratiques sportives avaient un but sociétal car les manifestations folkloriques étaient l'héritage « d'une tradition ethnique qui imprime en quelque sorte au niveau du schéma corporel, l'idée de la solidarité tribale et constitue un facteur décisif dans le maintien de l'esprit du Corps »⁴⁵⁵. On comprend dès lors qu'avant l'arrivée des Occidentaux, les pratiques sportives au Gabon étaient essentiellement ludiques. Pourtant, « ces exercices corporels loin d'être liés à une quelconque infériorité technologique étaient en fait le fruit d'un long développement qui puisait ses fondements dans les pratiques sociales, économiques, idéologiques et culturelles des communautés »⁴⁵⁶. Pour terminer, la carte ci-joint permet de décrypter l'invasion des Occidentaux dans le continent africain par le projet colonial de l'exploitation économique à la formation d'un Homme nouveau. La notion d'intérêt fut en effet, au centre de l'entreprise coloniale, « même si les missionnaires et des hommes d'Etat comme Jules Ferry avaient, dans le dernier quart de XIX^{ème} siècle, vanté les

⁴⁵¹ Bernard jeu (1987), *Analyse du sport*, Paris, PUF. pp. 38-45.

⁴⁵² *Ibid.*, p.16.

⁴⁵³ Wolfgang Decker et Jean Thuillier (2004), *Le Sport dans l'antiquité. Égypte, Grèce, Rome*, Paris, Editions A. J. Picard, p.23.

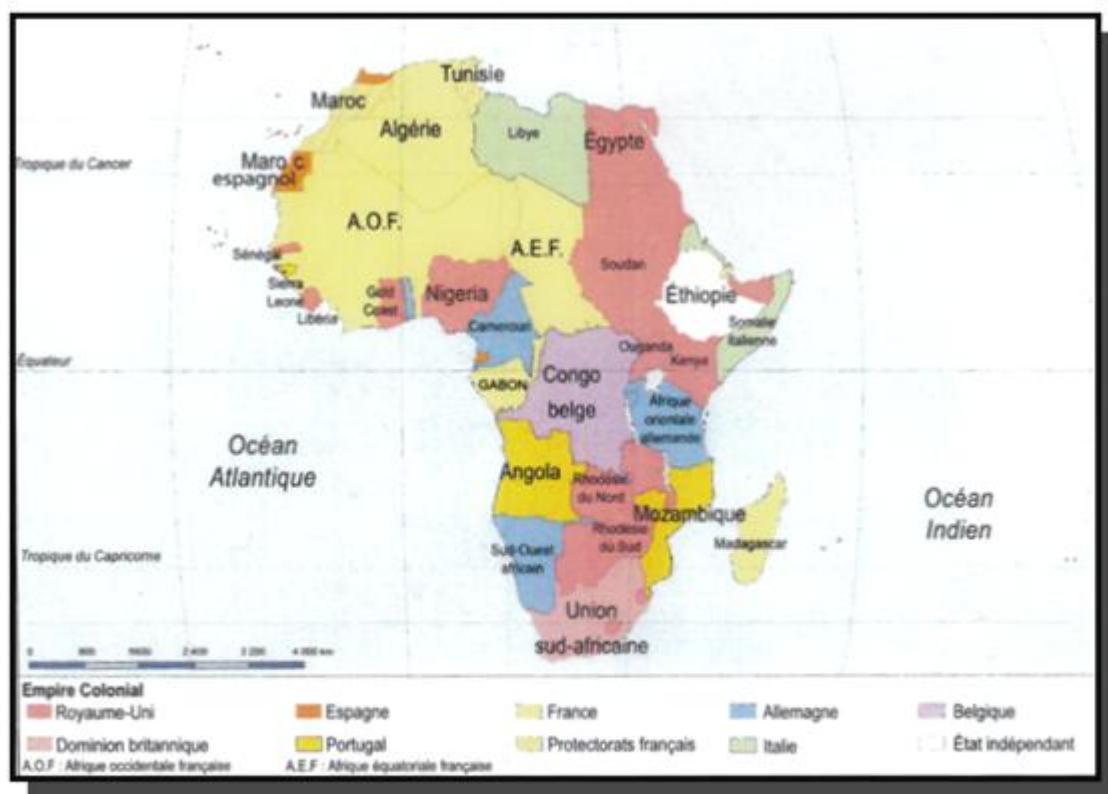
⁴⁵⁴ *Mvett* est un instrument de musique à corde connu depuis l'ancienne Égypte. Il englobe tous les aspects de la culture fang que soit la poésie, la philosophie ainsi que les connaissances du monde. C'est un art total.

⁴⁵⁵ Pierre Erny (1972), *L'enfant et son milieu en Afrique Noire*, Paris, Payot.p.30.

⁴⁵⁶ Paul Dietschy et David-Claude Kemo-Keimbou, *op.cit.*, p.20.

finalités d'évangélisation et de civilisation, en d'autres termes la responsabilité du "supérieur" qu'était l'homme blanc à l'égard de son "inférieur" « l'indigène »⁴⁵⁷.

Carte 6: Empires coloniaux en Afrique en 1914



Source : Paul Dietschy et David-Claude Kemo-Kembou in "L'Afrique et la planète football", p. 41

NB : Ajout du Gabon par l'auteur de la thèse

b-Période coloniale

L'introduction des pratiques sportives remonte à la période coloniale comme pour la plupart des anciennes colonies africaines. « La colonisation au début n'a pas été un acte de civilisation, une volonté de civilisation. Elle est un acte de force, force intéressée »⁴⁵⁸, l'objectif était de façonner, transformer les populations africaines à l'image du colonisateur, en leur inculquant des nouveaux codes de la société. En effet, le sport, ou tout du moins les pratiques sportives, voient le jour en Afrique avant la période du XX^{ème} siècle par un apprentissage de contagion des 3M (Marchands, Missionnaires, Militaires).

⁴⁵⁷ Ibid., p. 40.

⁴⁵⁸ Ibid.

Parallèles ou corrélés, avec l'extension de l'archétype de la modernité occidentale, les modèles de la société que la métropole impose en colonie sont souvent reproduits en Afrique et l'éducation physique et sportive n'est pas en reste. Elle apparaît avec l'arrivée des pasteurs méthodistes presbytériens américains en provenance de Boston, par les Révérends William Wilson et Ira M. Preston en 1842 et se formalise à l'ancienne caserne portugaise de Baraka située sur un promontoire face à la mer. Ces derniers mettent en place l'instruction des activités physiques et sportives dans le programme scolaire des autochtones⁴⁵⁹, mais aussi l'apprentissage de la langue anglaise qui est venue rejoindre les langues locales c'est-à-dire le « *Fang et le Myéné* »⁴⁶⁰.

Le *tic*, dans la conquête des territoires « la métropole poussée par le nationalisme français, qui voulait rendre la colonie plus française, a mandaté le capitaine Corvette Mauléon⁴⁶¹ en provenance de Grand Bassam en Côte d'Ivoire pour mettre en place des écoles françaises et les missions évangéliques par l'entremise du Père Bessieux et du Frère Grégoire »⁴⁶². L'objectif était d'assurer la main d'œuvre sur le territoire, par la voie des activités physiques et sportives afin d'inculquer les règles de l'effort, de la loyauté, de la solidarité déclinée dans la chrétienté du muscle du père Jean Remi Bessieux en 1844.

A son arrivée sur la côte ouest de l'estuaire, le Père Bessieux adopte l'adage *mens sana in corpore sano*. Grâce à cette maxime, il entrevoit constituer *mens fervida in corpore lacertoso* c'est-à-dire « un esprit ardent dans un corps musclé »⁴⁶³ afin de concevoir « les nouvelles valeurs du système organisationnel gabonais et l'étendre aux établissements publics à la suite de la séparation de l'église et de l'Etat »⁴⁶⁴. Toutefois, comme le rappelle Celestin Allogho Nze, « c'est véritablement au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale que commencent quelques ouvertures qui se feront de manière presque synchrone avec la « détente » politique sur le plan international »⁴⁶⁵. Par ailleurs, cette conception du sport est restée en vigueur jusqu'à ce jour dans l'ensemble des établissements catholiques gabonais. Victor Bouin souligne alors que « coloniser, c'est civiliser. L'école du sport est, elle aussi, la

⁴⁵⁹ Gilbert Nguema parle de l'organisation de l'enseignement colonial au Gabon et ses objectifs. *op.cit.*, p.27.

⁴⁶⁰ Langues vernaculaires gabonaises, les plus populaires dans la région de l'Estuaire.

⁴⁶¹ <http://koumba.manonga.over-blog.com/article-chronologie-de-l-histoire-du-gabon-1472-5542800.html>.

⁴⁶² *Ibid.*

⁴⁶³ *Revue Olympique* (1911), Article *Mens fervida in corpore lacerto*, n° 67, 2^e Série, p.99.

⁴⁶⁴ Célestin Allogho Nze, *op.cit.*, p. 115.

⁴⁶⁵ *Ibid.*

base de la civilisation telle que nous la comprenons »⁴⁶⁶, ainsi « la conscience est marquée au lieu du corps, réceptacle sensitif avant de devenir moyen d'action sur le monde »⁴⁶⁷.

Comme pendant la révolution industrielle qui s'opère en Grande Bretagne, « où le sport et ses règles servirent d'abord à civiliser les loisirs des élèves des *publics schools* et les étudiants des universités, puis à assagir les divertissements populaires, les exercices permettaient d'inculquer les règles sociales des classes supérieures aux enfants des chefs et des aristocraties indigènes »⁴⁶⁸. Elle procéda donc de la même manière en Afrique. Il faut bien admettre dès maintenant que « l'administration coloniale française devenant effective, le virus du football s'impose également. Et l'on voit apparaître en 1910, les premières équipes de football, composées exclusivement de Blancs »⁴⁶⁹.

Pourtant si l'affirmation du tout début est que « le sport colonial reste anecdotique et confidentiel, réservé aux Européens, il va se développer et devenir naturellement un enjeu, tant pour le colonisé que pour le colonisateur. On peut penser que le conflit de 1914-1918 est le point de départ du développement du sport sur le sol africain »⁴⁷⁰. Car l'idée de promouvoir les pratiques sportives dans les colonies naquit dans l'esprit de la métropole après la Première Guerre mondiale. A cet effet, Pierre de Coubertin « exposa bien avant la guerre en 1912 le rôle intelligent et efficace que pouvait jouer l'introduction de la pratique sportive en matière de colonisation, pour ce dernier le sport serait un instrument vigoureux de discipline celle-ci permettait de rendre les autochtones plus maniables tout en les amusant »⁴⁷¹. Mais surtout d'améliorer physiquement et moralement la race noire afin de faire un réservoir de main d'œuvre de soldats pour la mise en valeur des colonies et la défense de la France mais aussi comme un garant de cohésion sociale et de paix.

A cette vocation idyllique de l'organisation sportive, il importe de préciser que le comportement des populations autochtones à l'égard « des pratiques physiques européennes fut ambivalent ; si elles rejetèrent l'éducation physique et la préparation militaire proposées par l'administration pour des raisons à la fois religieuses, culturelles et politiques, elles firent preuve d'un goût marqué pour les jeux sportifs »⁴⁷².

⁴⁶⁶ Victor Bouin cité par Paul Dietschy et David-Claude Kemo- Keimbou, *op.cit.*, p.47.

⁴⁶⁷ Serge Fauché (1993), *Du corps au psychisme. Histoire et épistémologie de la psychomotricité*. Paris, PUF. p.153.

⁴⁶⁸ *Ibid.*, p.45.

⁴⁶⁹ Ghislain Joseph Gabio (2012), *La véritable histoire du football congolais*, Paris l'Harmattan. p.9.

⁴⁷⁰ Marcel Piney (2010), *Coopération sportive française en Afrique 1960-2000*. Paris, l'Harmattan. p.67.

⁴⁷¹ Pierre de Coubertin, *op.cit.*, p.233.

⁴⁷² Bernadette Deville-Danthu, *op.cit.*, p.41.

Pendant la Première Guerre mondiale les soldats, en retrait du front, s'initient aux jeux de ballon pendant leurs longues heures de repos, au milieu de l'ennui, ils jouent au football, les colonisateurs perçoivent vite le parti qu'ils peuvent tirer de la mise en place d'actions sportives sur le sol africain. Pour « Pierre De Coubertin, le sport peut rendre d'éminents services en matière de gouvernement de colonies »⁴⁷³ car il s'inscrit comme un instrument de civilisation sans heurts ni problèmes, cette vocation n'est pas originale en soi, puisque tous les aspects de la colonisation et notamment les actions sanitaires, furent considérées comme relevant de la « mission civilisatrice de la France »⁴⁷⁴.

Dans l'esprit de la métropole, la colonisation avait un but humanitaire et devait amener progressivement l'autochtone à bénéficier des bienfaits de la civilisation. « Rien ne serait plus mauvais pour les [futurs] républiques africaines que de laisser se perpétuer cette forme d'assistance qui constitue une forme de dépendance, en quelque sorte de survivance du régime colonial, et qui laisse forcément un sentiment d'amertume chez le donateur comme chez le bénéficiaire si l'habitude s'en prend le premier pouvant s'estimer mal remercié et le second de ne pas jouir de toute liberté »⁴⁷⁵. Dans ces conditions, on assiste à une attitude néo-coloniale, où l'hypothèse serait que la métropole puisse contribuer à l'acculturation⁴⁷⁶ des sociétés africaines et à la mise en place d'institutions étrangères aux traditions africaines et notamment gabonaise, sans tenir compte des particularismes locaux. Pour cela, « certains allaient même jusqu'à soutenir que la France, noble et désintéressée, songeait plus à la conquête des âmes et des esprits qu'à l'exploitation matérielle »⁴⁷⁷.

A la lumière de ce qui précède, Raymond Cartier souligne par ailleurs que « le colonialisme a toujours été une charge en même temps qu'un profit, souvent une charge plus qu'un profit »⁴⁷⁸ car « le colonisé africain est un citoyen de seconde zone, mais il doit être capable de devenir avant tout un citoyen français. Pour ce faire il doit intégrer les valeurs de la République Française. Une éducation physique méthodique vise naturellement l'intégration de ces valeurs »⁴⁷⁹ donc la consolidation et la socialisation d'un nouvel Homme.

⁴⁷³ *Ibid.*, p.67.

⁴⁷⁴ Denise Bouche (1991), *Histoire de la colonisation française*, tome II, Paris, Fayard, p. 207.

⁴⁷⁵ Rapport général du Sénat n°43 du 27 novembre 1962, p. 26.

⁴⁷⁶ **Acculturation** : ensemble de phénomènes qui résultent du contact continu et direct entre des groupes et des cultures différentes, avec des changements avérés dans les groupes mis en relation. Les contacts entre deux cultures sont vécus soit par équivalence ou par égalité, soit dans un rapport dominant-dominé. Au Gabon, c'est l'arrivée des religions et de l'école qui a fait reculer les conceptions traditionnelles.

⁴⁷⁷ Bernadette Deville-Danthu, *op.cit.*, p.23.

⁴⁷⁸ Raymond Cartier (1956), « Paris-macth », 18 août.

⁴⁷⁹ Marcel Piney, *op.cit.*, p.69.

C'est à partir de ce moment-là qu'Owandault Berre, né en 1897, introduit le football dans le territoire gabonais en 1927. Un premier match aurait d'ailleurs été organisé le 27 septembre 1927 sur un stade aménagé à Glass, sur un emplacement actuellement occupé par une station-service à Libreville. « Malheureusement ce pionnier n'aura pas le temps de poursuivre sa mission, puisqu'il meurt le 4 août 1928 à l'âge de 31 ans »⁴⁸⁰. Durant l'entre-deux-guerres des équipes se créent à l'initiative des africains assimilés de 1932 à 1945. Monseigneur Marcel Lefebvre de la paroisse Saint-Pie X s'occupe de l'organisation du football gabonais, « mais c'est surtout après les lois sociales et politiques de 1946 concernant les colonies françaises que la multiplication d'association et la construction des stades de football permettent l'extension des pratiques »⁴⁸¹.

Bien « avant 1950, Paris décide d'installer à Brazzaville, capitale de l'AEF, une école fédérale pour la formation des cadres moyens indigènes dans le domaine du sport, dénommée Ecole Supérieure Edouard Renard (actuellement Ecole Normale Supérieure). Outre la formation dispensée »⁴⁸² la ligue de football de l'AEF se crée le 12 août 1953 « elle est présidée par le Père Bureth, et quatre Vice-présidents, à savoir Gilbert Mankoundia, Jacques Ndinga, Alphonse Gondi, Bernard Boucher Mambeke »⁴⁸³ dont l'objectif est la création des sélections eurafricaines et africaines.

Pendant cette période, les clubs se regroupent à Brazzaville dans la ligue de football de l'Afrique Equatoriale Française (AEF) qui est reconnue par la fédération française de football (FFF), et par la même occasion ils convoquent tous les meilleurs joueurs de la sous-région. Parmi ces derniers, on peut distinguer « Augustin Chango meilleur joueur gabonais de cette période »⁴⁸⁴. Dans ces conditions à la fois sociales, pédagogiques, idéologiques et pragmatiques, la pratique du football s'impose alors comme une « quasi-monopratique sportive » et s'organise autour de trois grands pôles de diffusion, à savoir le sport civil, militaire et scolaire.

En somme, parmi les outils dont se dote le Gabon, il faut indiquer la mise en place d'une organisation sportive permettant son rayonnement à l'échelle internationale. Cette organisation sportive rentre plus ou moins vite dans les préoccupations du nouvel Etat. Le sport devient un moyen d'affirmer sa souveraineté avant les indépendances. « Dans chaque

⁴⁸⁰ Gabon Sports Plus. Organe d'informations sportives et culturelles. Hors série, p.50.

⁴⁸¹ Jean-Pierre Augustin (2007), *ibid.* pp.176-177.

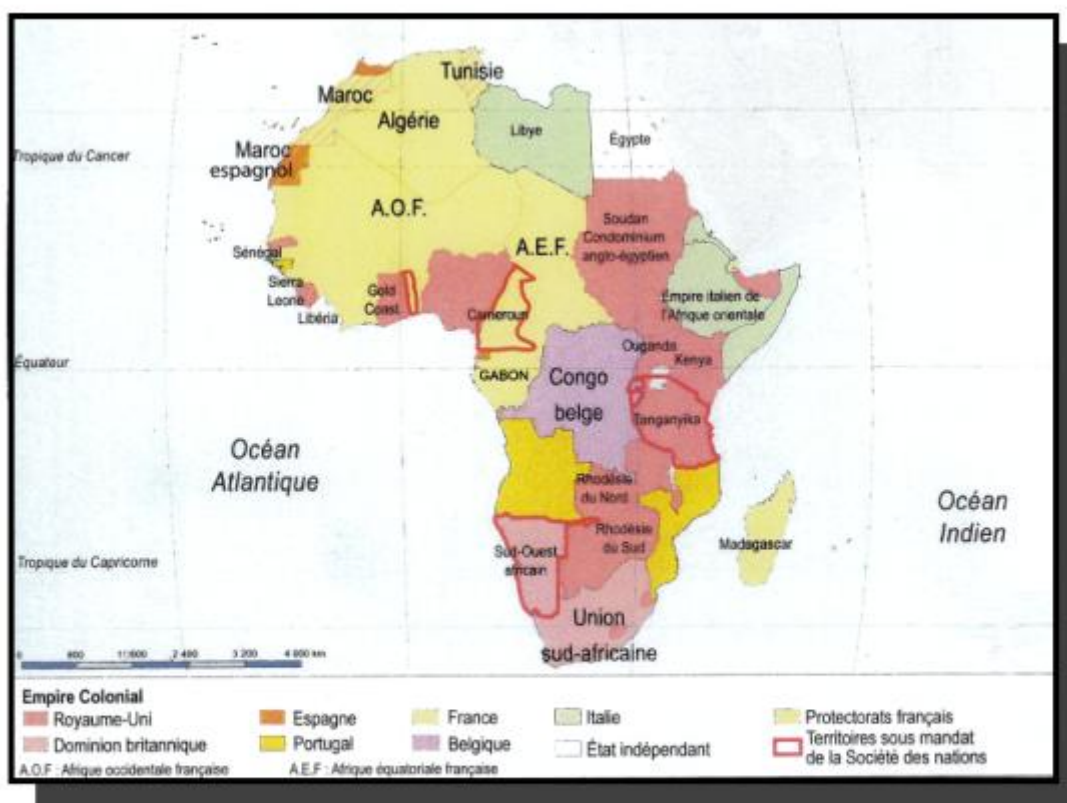
⁴⁸² Joseph Bouzougoula, *op.cit.*, p.55.

⁴⁸³ Ghislain Joseph Gabio, *op.cit.*, p.17.

⁴⁸⁴ Propos recueillis auprès de feu David Akono Ella par nos soins 16/10/1932-15/01/2001.

colonie, sont créés des « comités territoriaux de sport » rattachés aux « ligues » de l'AEF et de l'AOF, qui à leur tour se rattachent administrativement aux fédérations françaises »⁴⁸⁵. L'illustration ci-jointe permet de voir l'affirmation du projet colonial dans le continent africain. Les (3M) commencèrent à diffuser les pratiques sportives auprès des populations autochtones. Dans l'AEF, « après la visite du roi Léopold III au Congo en 1939, on rendit le football accessible aux natifs »⁴⁸⁶.

Carte 7: Empires coloniaux en Afrique en 1939



Source : Paul Dietschy et David-Claude Kemo-Kembou in "L'Afrique et la planète football", p. 41

NB : Ajout du Gabon par l'auteur de la thèse

c-Période des Indépendances

Lors de l'accession du Gabon à la souveraineté internationale le 17 août 1960, par le jeu de la nationalisation des structures héritées de la colonisation, chaque Etat crée son comité olympique national selon les textes proposés par le comité international olympique. On

⁴⁸⁵ Chifflet Pierre et Gouda Souibou (1996), *Olympisme et identité nationale en Afrique noire francophone*, STAPS, N°41, p.95.

⁴⁸⁶ Paul Dietschy, *op.cit.*, p.304

remarque alors que « les institutions publiques chargées des affaires sportives varient suivant les pays et peuvent relever soit de l'Etat directement comme c'est le cas en France, ou comme plutôt des collectivités territoriales comme dans les pays fédéraux »⁴⁸⁷. Au Gabon, il opte pour le modèle français et adhère aux différentes fédérations internationales comme l'association internationale des fédérations d'athlétisme (IAAF), la fédération du sport universitaire (FISU) ou la fédération internationale de football association (FIFA).

Dès ce moment, sur le continent africain, « la confédération africaine de football (CAF) créée en 1959 lors du congrès de la FIFA à Lisbonne, est officiellement enregistrée en 1961 et le conseil supérieur des sports africains (CSSA) se forme à Bamako en 1966 »⁴⁸⁸. Pendant cette période, l'organisation sportive était « encore embryonnaire, et ne comptait que six fédérations sportives continentales : la confédération africaine de football (créée en 1956), de judo (1961), et de volley-ball (1965). Le CSSA a donc occupé le terrain, et s'est efforcé de structurer et d'animer le sport africain »⁴⁸⁹. Toutefois, les statuts sont adoptés le 17 décembre 1979 à Yaoundé capitale, politique du Cameroun et siège du CSSA. Dès ce moment, on constate alors que seuls les Etats indépendants faisant partie de l'Organisation de l'Union Africaine (OUA)⁴⁹⁰ peuvent être membre du CSSA.

Le CSSA, en raison de l'influence colonisatrice la façon de concevoir les relations entre les fédérations, les ligues et les comités, est d'organiser, développer et contrôler la pratique du sport selon le modèle de la métropole. C'est l'une des principales raisons qui explique que les nouveaux responsables nationaux n'introduisent pas de rupture dans le système organisationnel du sport. C'est un « copié-collé »⁴⁹¹ de l'Occident. Car chaque Etat adopte le modèle de sa nation colonisatrice et plusieurs sous confédérations régionales voient le jour « chacune regroupe les fédérations régionales d'une partie du continent et organise des compétitions régionales tant au niveau des sélections nationales qu'à celui des clubs. L'ensemble du continent est également divisé en zones géographiques. Cette répartition sert notamment lors des tirages au sort des compétitions ou lors des jeux africains »⁴⁹²

⁴⁸⁷ Jean-Christophe Lapouble (2006), *Droit du sport*, Paris, Coll. Ellipses, p.51.

⁴⁸⁸ Jean-Pierre Augustin. *op.cit.*, p.96.

⁴⁸⁹ Colin Miège et Jean-Christophe Lapouble, *op.cit.*, p.47

⁴⁹⁰ Union Africaine : lors de son 37^{ème} sommet qui s'est tenu en Juillet 2002 à Lusaka (Zambie) l'organisation de l'Unité africaine s'est transformée en Union Africaine.

⁴⁹¹ La loi gabonaise n°35/62 du 10 décembre 1962 relative aux associations remonte à la loi française du 1er juillet 1901. Voir le journal officiel de l'AEF, 1946, p.502.

⁴⁹² Jean-Marie Nzekoue (2011, *L'aventure mondiale du football africain. Rencontres historiques et résultats mémorables*. Paris, l'Harmattan, p.17.

Avec population dont chaque membre a son statut de citoyen à part entière, l'organisation du sport gabonais prend son envol quand « le Gouvernement crée un service de la jeunesse et des sports rattaché au Ministère des affaires sociales en 1960 ». « Soucieux de mener une véritable politique sportive, le Gouvernement s'apercevra très vite de la nécessité d'une structure autonome de réflexion dont l'objectif sera le développement des sports dans le processus du développement global. Ainsi est créé le Conseil National du Sport⁴⁹³, le 5 juin 1961 »⁴⁹⁴.

Au lendemain de sa pleine souveraineté, le Gabon enregistre un retour massif de ses athlètes en provenance de Brazzaville, capitale politique du Congo. A cet effet, Augustin Chango, s'emploie à organiser le football. Il met en place la ligue et la fédération gabonaise de Football (FEGAFOOT) en 1962, deux ans après les indépendances. Les fondements idéologiques de l'organisation sportive du Gabon vont se traduire dans les objectifs suivants : « développer les pratiques sportives en milieu scolaire, dans les corps d'armées, tout encourageant la création des associations sportives, afin de favoriser la compétitivité des athlètes gabonais et par conséquent de préserver le prestige du Gabon lors des confrontations sportives internationales »⁴⁹⁵.

Fort de cela, « le Gouvernement y voyait aussi un facteur de développement social avec la construction des infrastructures et des équipements sportifs sur l'ensemble du territoire, mais également un moyen de rapprochement social avec la mise en place des compétitions sportives présentées comme occasions d'échanges entre les populations »⁴⁹⁶.

Au Gabon, comme dans tous les Etats indépendants, « l'assemblée générale du CSSA est l'organe suprême. Elle est composée des ministres chargés des sports ou leurs représentants dûment mandatés, du représentant dûment mandaté de chacune des confédérations africaines, des membres du comité exécutif, des membres d'honneur du CSSA »⁴⁹⁷. Généralement, des membres du CIO et des représentants des mouvements de libération nationale reconnus par l'union africaine (UA) et de tout organisme dont les activités sont régies par les statuts du CSSA.

Toutefois, pour l'historien américain Frederick Cooper, spécialiste de la colonisation, « la politique sociale en Afrique francophone était dominée par une affaire non résolue, qui

⁴⁹³ **Conseil National du Sport** dans sa promulgation de loi n° 38/31 du 15 juin 1961 à pour but de sensibiliser toutes les couches sociales de la nation aux problèmes renvoyant au sport national.

⁴⁹⁴ Célestin Allogho Nze, *op.cit.*, p.119.

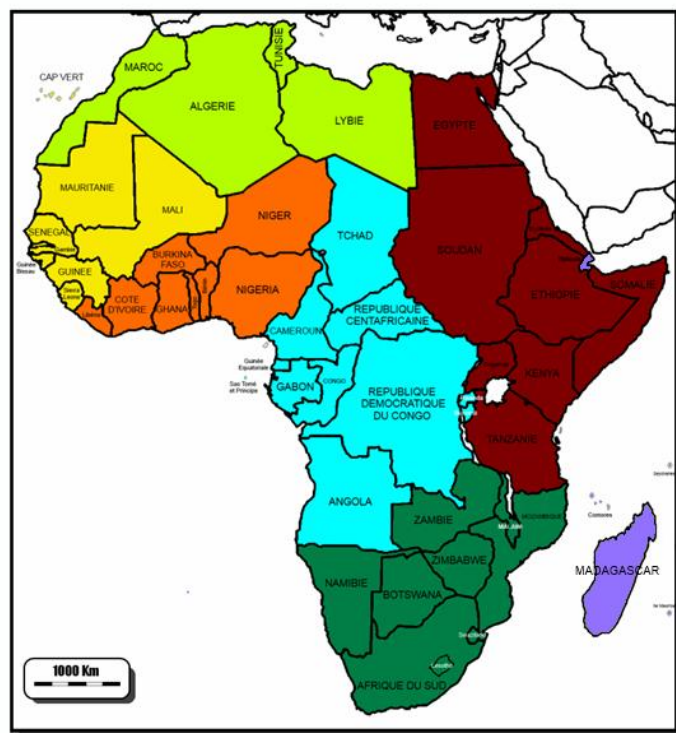
⁴⁹⁵ *Ibid.*, p. 195.

⁴⁹⁶ *Ibid.*

⁴⁹⁷ *Ibid.*

rappelait aux dirigeants qu'ils étaient encore enfermés dans leur croyance en un particularisme africain »⁴⁹⁸. C'est fort de cette assertion qu'il importe de montrer la richesse des pratiques corporelles, bien que l'organisation sportive de la métropole apparait pour les Gabonais comme un idéal type⁴⁹⁹ de l'indépendance (1960) à la période récente (2012). Pour terminer, « devant l'importance prise par le sport, cet intérêt s'est aussi retrouvé au niveau des organisations internationales »⁵⁰⁰ de sorte que pour le continent africain on assiste à un découpage zonal de l'Afrique comme l'illustre la carte ci-joint du conseil supérieur des sports Africains.

Carte 8: Carte constitutive des sept zones du conseil supérieur des sports Africains (CSSA)



Conceptualisation de la carte : Cyril EPAUD/Ghislain MEGNE

- Zone 1 : Algérie, Lybie, Maroc, Tunisie
- Zone 2 : Cap Vert, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Sénégal, Sierra Leone
- Zone 3 : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Libéria, Niger, Nigeria, Togo
- Zone 4 : Angola, Congo, Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé et Príncipe, Tchad
- Zone 5 : Egypte, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Ouganda, Somalie, Soudan, Tanzanie
- Zone 6 : Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie, Zimbabwe
- Zone 7 : Comores, Djibouti, Ile Maurice, Madagascar, Seychelles

⁴⁹⁸ Frederick Cooper (2004), *Décolonisation et travail en Afrique. L'Afrique Britannique et française 1935-1960*. (Traduit de l'anglais). Paris, Kharthala-Sephis, p.157.

⁴⁹⁹ **Idéal type** n'est pas un idéal en termes de valeurs mais une conception en termes de caractéristiques.

⁵⁰⁰ Jean-Christophe Lapouble, *op.cit.*, p.51.

2-Rôle et richesse des quelques pratiques corporelles gabonaises

La période festive «constitue un moment d'exception de la sociabilité populaire traditionnelle. La fête s'impose comme l'abolition momentanée, comme la suspension du temps du labeur quotidien. Les exercices et les jeux, mettant à l'honneur le corps et ses techniques, y tiennent une place importante »⁵⁰¹. C'est la raison pour laquelle, bon nombre de pratiques sportives traditionnelles sous leurs diverses formes ont toujours occupé une place prépondérante dans la socialisation des hommes. *En sus*, « elles ne sont en fait l'apanage d'aucune société particulière et répondent à des considérations ludiques et rituelles, suivant l'organisation particulière d'un groupe d'hommes »⁵⁰².

Au Gabon avec un patrimoine culturel très varié, soit un « ensemble » regroupant près de 62 ethnies⁵⁰³, on s'aperçoit que chaque culture possède ses propres jeux et que toutes ses pratiques sont confinées dans plusieurs groupes de l'activité sociale, culturelle, économique, traditionnelle. C'est pourquoi le sociologue Roger Caillois⁵⁰⁴, spécialiste de la critique littéraire et anthropologue comparatiste, permet d'appréhender la notion de jeu dans les registres des pratiques thérapeutiques, folkloriques et physiques. Pour ce dernier, on retrouve dans les jeux traditionnels le travail en équipe, la notion de règle mais aussi l'apprentissage de la vie en société, car il faut le souligner, le jeu véhicule certaines valeurs ancestrales.

Pour cela, avant de découvrir les exercices et les jeux traditionnels gabonais, il est judicieux de préciser que « dans la société traditionnelle animiste africaine, la vie véritable n'était pas celle de l'individu mais celle du groupement de famille, clan ou ethnie. La destinée individuelle repose sur le salut collectif, c'est-à-dire la sauvegarde de l'unité mystique globale »⁵⁰⁵. En Afrique et au Gabon tout particulièrement, ces pratiques corporelles sont indélébilement liées aux événements de la vie éducative du clan à travers des cérémonies, des fêtes, des initiations, des jeux, des loisirs, des chasses. Son but est la transmission de l'identité culturelle du peuple, de génération en génération. « Dans l'ensemble ces jeux [traditionnels] organisés président à la bonne marche des travaux quotidiens »⁵⁰⁶ mais aussi à la mise en

⁵⁰¹ Jean-Paul Callède, *op.cit.*, p. 13.

⁵⁰² Abdoul-Wahid Kane, *op.cit.*, p. 58.

⁵⁰³ Cf le tableau n° 3 présentation des langues parlées par unité de langue de Kwenzi Mikala.

⁵⁰⁴ Roger Caillois (1958), *Les jeux et les hommes : le masque et le vertige*, Paris, Gallimard.

⁵⁰⁵ Joseph Bouzoungoula, *op.cit.*, p. 82.

⁵⁰⁶ Jean-Paul Callède, *op.cit.* p. 13.

honneur du clan, du groupe, de la famille, à travers « des exercices d'apprentissage physiques (...) des données sur la production, de l'auto-défense, de la culture et des arts »⁵⁰⁷.

Pourtant, les caractéristiques traditionnelles gabonaises ne permettent pas de parler d'activités physiques et sportives (APS) au sens que recouvre ce terme actuellement, mais de présenter une esquisse des jeux traditionnels afin de comprendre l'introduction des sports modernes dans la politique organisationnelle du sport gabonais. Ici l'objectif est de démontrer que le Gabon possède une kyrielle des jeux corporels traditionnels que nous ne sommes pas en mesure de dénombrer exactement. Notre intention est tout simplement de présenter les fonctions des jeux traditionnels dans le processus de l'organisation sociale du sport gabonais. Par ailleurs, Célestin Allogho Nze⁵⁰⁸, dans sa thèse de doctorat, présente quelques caractéristiques des pratiques sportives traditionnelles.

a-Pratique thérapeutique manuelle

Les exercices d'assouplissements ou de massage constituent l'activité corporelle, traditionnelle physique la plus répandue dans l'ensemble de l'organisation sportive gabonaise. Celle-ci commence dès la naissance de l'enfant pendant le premier semestre et elle a lieu tous les matins dans certaines ethnies et d'autres matins et soirs pendant au moins une demi-heure. Dans la structure traditionnelle gabonaise, le corps de l'enfant est trempé dans une cuvette d'eau tiède à base d'écorces, des plantes. On lave ce dernier au rythme d'un chant traditionnel en appliquant les plantes sur son corps, cette thérapie agit entre autres sur la peau, les muscles, les tendons et les ligaments de l'enfant. Ses tissus étant mous, elle vise à améliorer la santé physique du bébé. Comme dans certains pays d'Afrique Noire notamment au Cameroun et au Sénégal, « on suspend l'enfant pendant quelques secondes en le prenant uniquement par le menton et la nuque, puis il est renversé la tête vers le bas, tenu par les chevilles, les deux pieds joints. Tour à tour, l'enfant est tenu par un seul bras, le corps dans le vide »⁵⁰⁹. Après ce massage matinal, « les étirements interviennent la mobilisation des principales articulations jusqu'à leur amplitude maximum »⁵¹⁰. Cette gymnastique corporelle est comparable à une massothérapie⁵¹¹ car elle englobe un ensemble de techniques qui, malgré leurs différences

⁵⁰⁷ Massaye Boukingui- Nguoungui (1999), *La vie associative en Afrique Noire Francophone. Les organisations de jeunesse à Libreville*. Thèse de Doctorat, Université Paris X Nanterre. Faculté des lettres et sciences Humaines, U.F.R. APS. p.110.

⁵⁰⁸ Célestin Allogho Nze, *op.cit.* pp. 47-60.

⁵⁰⁹ Abdoul Wade Kane, *op.cit.*, p.59.

⁵¹⁰ *Ibid.*

⁵¹¹ **Massothérapie** est une technique de massage qui agit au niveau musculaire, ligamentaire et circulatoire. C'est une technique choisie en fonction des besoins de l'individu.

culturelles ou ethniques, partagent un certain nombre de principes et de méthodes ayant pour objectif de favoriser la morphologie de l'enfant *via* l'assimilation fonctionnelle de son anatomie. Fort de cela quand on fait croiser les bras par devant puis par derrière, « jusqu'à ce que les deux coudes se touchent. Enfin, l'enfant est pris sous les aisselles et lancé en l'air, à la verticale, avant d'être saisi au vol au moment où il redescend. C'est, dit-on, afin de chasser en lui les frayeurs soudaines, jusqu'au moment où il sera en mesure de percevoir distinctement de ce qui l'entoure »⁵¹². Sur un plan thérapeutique fonctionnel, on recherche l'amplitude des mouvements, la souplesse, la gestuelle, la force et surtout la mobilité articulaire pour assurer une bonne croissance de l'enfant.

Pendant cette période, la maman n'est pas en reste pour des raisons d'esthétique et pour retrouver sa morphologie initiale, son corps est modelé par une femme d'expérience (sa maman ou sa belle maman) par un bain chaud préparé à base d'écorces d'arbre. Ce bain se fait très tôt le matin et au coucher du soleil à l'aide d'un ballet confectionné des feuilles de palmiers. La masseuse trempe le ballet dans une cuvette tiède et égoutte la nouvelle maman sur l'ensemble de son corps à un rythme soutenu. Ce massage permet de soulager les tensions psycho-corporelles dans le domaine des affections du cœur et de la circulation du sang au lendemain d'un accouchement. Notons au passage que les premières observations sérieuses des ethnographes sont contemporaines du renouvellement des soins thérapies du corps qui s'imposent dans la société occidentale. Par rapport au type de bain qui vient d'être décrit, rappelons que « d'après Raulin, seul le bain tiède humecte et ramollit. Trop fraîche, l'eau a les vertus du froid qui coagule le sang et favorise les obstructions »⁵¹³. S'agit-il d'une nécessaire convergence des acquis de l'expérience ou doit-on penser à une possible circulation des savoirs ? « Pour la fille, elle devait veiller constamment à son hygiène corporelle »⁵¹⁴. Toutefois, au-delà des sensations et des plaisirs personnels que l'on tire en pratiquant des massages thérapeutiques traditionnels, « il y a cette dimension humanitaire, celle qui offre les relations interpersonnelles. Le sport a d'ailleurs besoin de ces relations interpersonnelles pour présenter un « visage humain » celui de la franchise, de la fraternité et du respect de l'autre »⁵¹⁵. Ainsi pour la gente féminine gabonaise, « le corps est le sujet propre du sport, le mouvement apparaît l'acte même. Sous de multiples formes et encore qu'à des degrés divers.

⁵¹² Abdoul Wade Kane, *op.cit.*, p.60.

⁵¹³ Raulin cité par Serge Fauché, *op.cit.*, p.18. On pourrait trouver d'autres illustrations similaires.

⁵¹⁴ Massaye Boukingui- Ngouangui, *op.cit.*, p. 111.

⁵¹⁵ Celestin Allogho Nze, *op.cit.*, p.70.

Le sport consiste toujours à se mouvoir et à donner le mouvement »,⁵¹⁶ quelque soit le lieu et l'espace.

b-Pratiques physiques et sociales

Dans la société gabonaise on retient deux points essentiels de la pratique physique à savoir la *paidia* et le *ludus* si l'on se réfère aux concepts forgés par Caillois. La *paidia* renvoie à la dépense énergétique et quant au *ludus* elle fait appel au calme, au calcul et à la combinaison, l'une est physique et l'autre est mentale. Comme dans la Grèce antique «avant que le sport devienne sport, [...] la compétition existait déjà, sous forme de rituels, où l'on jouait pour participer à l'ordre conjoint de la société et du monde. Ces rituels sont d'abord des rituels de passage»⁵¹⁷.

Hors du contexte Grec, en Afrique, le jeu à travers la pratique physique permet de se socialiser dans un univers ayant ses limites et un cadre bien défini : en *sus* il enseigne la loyauté, le goût de la difficulté, le courage et surtout le sens de la coopération. Ces jeux physiques traditionnels conditionnent la population à un vivre ensemble. Car « le succès du groupe, la vie sociale et même humanitaire en général dépend de la responsabilité de chacun vis-à-vis de l'autre et vis-à-vis du groupe »⁵¹⁸ on peut parler ici de solidarité organique ou d'interdépendance.

Chez les *Fang*, ethnie que l'on retrouve au Cameroun, au Gabon, et en Guinée Equatoriale, on évoquera la lutte traditionnelle *mesing*⁵¹⁹. Pour le *mvettologue* gabonais Tsira Ndong Ndoutoume⁵²⁰, la lutte *mesing* met en avant la volonté de la pratique physique et sociale. Car, bien qu'étant une activité physique qui demande une débauche d'énergie musculaire et de stratégie, le guerrier est imprégné d'une présence occulte lié au phénomène d'une force mystique. C'est ce que l'anthropologue Phillippe Laburthe Tolra nomme « *d'eseneya* » c'est-à-dire l'alliance qu'un lutteur scelle avec toute conscience qui n'est pas humaine et qui constitue un double de son allié »⁵²¹ mais aussi qui sert de transition entre le lutteur et le monde des esprits de la nature du clan, de la tribu, du village. Cet esprit est au service du guerrier comme moyen d'attaque, et ou défense.

⁵¹⁶ Michel Bouet, *op.cit.*, p.25

⁵¹⁷ Roger Caillois, *op.cit.*, pp.42-43.

⁵¹⁸ Joseph Bouzougoula, *op.cit.*, p.80.

⁵¹⁹ *Mesing* qui provient du verbe *asing* (lutter) qui dérive du terme *assing* (haïr, détester). *Mesing* (lutte) dérive de *zing* (haine). Par glissement c'est la haine (*zing* ou *sing*) qui donne naissance à la lutte (*asing*). Cette haine va donc entraîner la personne à *asing* (lutter), contre la personne haïe.

⁵²⁰ Tsira Ndong Ndoutoume (1970), *Le Mvett tome 1*, Paris, l'Harmattan, p 46.

⁵²¹ Phillippe Laburthe Torla (1985), *Initiations et Sociétés au Cameroun*, Paris, Karthala, p.149.

Grâce à ce lien métaphysique, le combattant a une force surnaturelle qui lui permet de se mettre en harmonie avec des glorieux guerriers morts aux combats dont les esprits errent dans la nature (forêt, mer, etc.). Dans le même ordre d'idée on évoquera le jeu « *Tsabe* » chez les *bapunu*, communément appelé les prix. C'est un jeu qui consiste à toucher un des participants afin qu'il devienne le chasseur. Tant que ce dernier ne touche pas un autre individu en dehors du précédent il demeure le chasseur. Le « *Tsabe* » se pratique dans l'eau, au sol sur la terre ferme, et sur les arbres. Lorsqu'il est pratiqué sur les arbres, les participants doivent être de véritables équilibristes au risque de tomber. Dans l'eau, les participants doivent faire appel à leur talent de nageur. Que ce soit dans l'eau, sur les arbres ou la terre ferme, on circonscrit une zone pour ne pas rendre la tâche plus facile aux chassés. Aussi, le « *Silicoté* » le saut en hauteur chez les *Obamba*, « *l'Umboli* » la natation en langue vili de Mayumba ou encore le « *Mognoguili* » en *punu* le jeu sous l'eau ou encore l'Apnée, « *Edourane* » qui est semblable à celui du tir de la corde. Toutes ces formes de jeux véhiculent des valeurs ancestrales. Dès lors on peut dire que, sans idéalisme, « les pratiques du corps participent à l'œuvre de reconstitution des forces, dans une perspective qui tient compte d'un partage anatomique et fonctionnel du cerveau »⁵²² et constituent une véritable occasion à vivre ensemble à travers certaines racines traditionnelles et de contact avec la nature.

Aussi, pour Gilbert Prouteau, l'écrivain médaillé olympique et athlète international, la fin propre du sport n'est nulle part qu'en lui-même. « Je veux dire que sa fin est dans le plaisir qu'il donne, le plaisir de se mouvoir et de respirer un peu plus divinement que ne l'est l'humanité dans l'ordinaire de ses démarches le plaisir de la peine et le plaisir de la fatigue, le plaisir de porter un corps jusqu'à la limite que lui a assigné sa condition de corps, et même au-delà »⁵²³. La pratique physique traditionnelle répond à ces critères et bien qu'elle ne soit pas réalisée dans un cadre défini, elle a une fonction hédonique.

Cependant, les rapports entre joueurs offrent la possibilité d'entrer en relation avec autrui sur le mode simultané d'un combat, de la collaboration, de l'antagonisme et de la coopération. Dans cette forme de compétition à caractère ludique, l'activité physique permet à un membre du clan d'élaborer des échanges avec un autre membre d'un clan. Ainsi « pour préserver l'harmonie, ces combats se font toujours en aller et retour, et les sages persuadent la vainqueur d'aujourd'hui d'accepter de perdre la prochaine fois. Ainsi, aux yeux de la population, les deux protagonistes sont de force égale et considérés comme des hommes

⁵²² Serge Fauché, *op.cit.*, p.198.

⁵²³ Gilbert Prouteau (1955), *Nouvelle Anthologie des textes sportifs de la littérature*, Paris, Amiot Dumont. p.318.

valeureux. L'ordre communautaire s'en trouve préservé »⁵²⁴. Cette configuration sociale correspond à un « jeu à somme nulle », au terme de deux rencontres successives. Le gain, l'avantage de l'un des protagonistes ne sont que provisoires. Ils constituent une perte, un désavantage pour l'autre, avant que cet écart s'annule. L'intérêt culturel ici est d'inscrire l'ordre communautaire dans une alternative dynamique.

Pour terminer, « la compétition dans ces différents jeux traditionnels, doit être considérée comme utile à la qualité pédagogique parce qu'elle permet au joueur de rencontrer un adversaire qui est aussi un partenaire et non un ennemi. C'est pourquoi, il faut plutôt apurer l'énergie liée à la compétition de son aspect agressif pour ne garder qu'une saine émulation »⁵²⁵ entre protagonistes. *In fine*, dès qu'on aura installé un climat de pacification ponctué par des échanges interculturels, ce qui est le but recherché, « le jeu n'est que fiction, l'affrontement y est symbolique »⁵²⁶ et le groupe, le clan y gagnent en solidarité.

c-Pratiques folkloriques

Au Gabon, comme partout en Afrique, les pratiques folkloriques traditionnelles sont des moments particulièrement saisissants car elles permettent de célébrer, les mariages, les récoltes, les naissances, les décès. Le poète Birago Diop connu pour son rapport à la négritude rappelle que pour le commun des Africains, « les morts ne sont pas morts, les morts ne sont sous la terre, ils sont dans l'arbre qui frémit, ils sont dans le bois qui gémit, ils sont dans l'eau qui coule, ils sont dans l'eau qui dort, ils sont dans la case, ils sont dans la foule »⁵²⁷.

Dès lors les activités physiques à travers les danses apparaissent comme un moment honorifique. Dans certaines ethnies (*Fang, Punu, Eshira, etc.*), les pratiques célébrées sont codifiées et nécessitent un entraînement physique et mental rigoureux compte tenu de l'effort physiologique et des figures gymniques exécutées pendant les cérémonies officielles.

Ces danses, qui n'ont d'autre but que la réjouissance lors des fêtes populaires, demeurent encore dans le domaine de la *paidia* c'est-à-dire sans règles. Mais on s'aperçoit que la limite entre le jeu et le rituel est parfois vite franchie. Si elle peut être effectuée juste pour se divertir, la danse scande aussi les moments importants de la vie sociale lors des cérémonies d'initiation, de mariage ou lors des rites funéraires. Lorsque les danseurs portent des masques, que le secret fait son apparition et que la danse devient initiatique, la sphère du jeu est

⁵²⁴ Celestin Allogho Nze, *op.cit.*, p 50.

⁵²⁵ Joseph Bouzougoula, *op.cit.*, pp.80-81.

⁵²⁶ *Ibid.*, p.81.

⁵²⁷ Birago Diop (1906-1989), Extrait du poème « *les morts ne sont pas morts* ».

dépassée et l'on entre dans le monde du rituel. Pour Roger Caillois, « le secret, le mystère, le travesti enfin, se prêtent à une activité de jeu, [...], [mais], quand le secret, le masque, le costume remplissent une fonction sacramentelle, on peut être assuré qu'il n'y a pas jeu, mais institution »⁵²⁸ car il s'agit d'une relation au sacré, le surnaturel et l'imaginaire se retrouvent dans la plus part des jeux traditionnels. Même le diplomate Jean-Jules Jusserand « rappelle que les boules utilisées au jeu de mail (dans lequel la boule est poussée avec une crosse) ont parfois une provenance quasi-fabuleuse ou mystérieuse. Le jeu fut, pour ses fidèles, une sorte de religion qui avait ses superstitions, et aussi ses histoires miraculeuses »⁵²⁹.

Au Gabon, on évoquera le *Byéri*, bien qu'il ne soit pas une institution au sens large du terme. Il est né d'un fait anodin mais fondamental : les *Fang* croyaient à la continuation de la vie après la vie ; cette croyance est au fondement du mythe de la naissance du *Byéri*, elle coïncide avec mort de Nane Nkoghé⁵³⁰, l'ancêtre de la femme.

Pour François N'Sougan Agblémagnon, sociologue de l'Afrique noire orale, « tout se passe comme si la vie sociale était chantée et dansée. Mais il ne faudrait pas voir là une activité désordonnée, une simple propension à des « mascarades », car ces chants et ces musiques sont étonnamment diversifiés et spécialisés. Ces rythmes et ces pas de danse sont des figures. En un mot, cette musique est avant tout un ensemble de codes, de signes réalisant un système de langage »⁵³¹. Dans la société africaine les pratiques folkloriques sont définies en fonction du sexe et la catégorie d'âge. Les images ci-après sont une illustration de ce qui précède.

⁵²⁸ Roger Caillois *op.cit.*, pp.33-34.

⁵²⁹ Jean –Jules Jusserand cité par Jean-Paul Callède, *op.cit.*, p.24.

⁵³⁰ Nane Nkogué d'après la légende Afrikara « Aussi longtemps que vous vivrez, si vous vous trouvez en difficulté dans votre vie, implorez-moi, je viendrai à votre secours. Bernadin Minko Mve, *op.cit.*p115.

⁵³¹ François N'Sougan Agblémagnon (1969), *Sociologie des sociétés orales d'Afrique noire : les Evé du Sud-Togo*, Paris, La Haye, Mouton et Cie, p.114.

Figure 3: Exhibition d'une danse Ikoku



Source : Musée national des arts et des traditions du Gabon

Figure 4: Procession préalable à une danse traditionnelle Myéné



Source : Musée national des arts et des traditions du Gabon

Ces images ont pour origine les archives du Musée National des Arts et Traditions du Gabon. Il s'agit « de faire œuvre originale en construisant les démonstrations à partir d'images qui ne serviraient pas seulement d'illustration ou ne se seraient pas réduites à leur seule valeur esthétique »⁵³². Car la première valeur des photos est la constitution des traces du passé mais aussi de reconstituer « les univers de ceux qui produisent cette image et de ceux qui la voient, dans l'instant de sa création, et plus tard au fil de sa circulation »⁵³³. Comme l'écrit Christian Delporte, « toute image s'inscrit dans une culture d'image, car toute image s'adresse à un public ou demeure dans un cadre intime, se définit comme un mode de pensée, caractéristique du temps qui la produit »⁵³⁴. Ainsi, ces images permettent de décrypter progressivement les énigmes successives associées à la pratique des jeux traditionnels au Gabon.

d-Les jeux de réflexion

Au Gabon, on constate que le peuple *Ekan* accorde une importance particulièrement aux jeux traditionnels de stratégie comme le Songo. C'est un jeu de stratégie de la catégorie des semailles où l'univers du jeu et la société se confondent, bien qu'il y ait plusieurs façons de jouer selon la zone géographique. La tactique reste le point central du jeu. Ce jeu d'intelligence, d'attention qui oppose deux adversaires placés face à face, donne naissance à une maîtrise de soi, car il a pour but d'analyser et d'anticiper la stratégie de l'autre. En effet, la volonté de gagner des points demeure cruciale pour l'ensemble de la communauté, où le groupe a besoin des talents de chacun au même titre que l'apport collectif des équipiers.

Quant, à l'épreuve, « le tableau du jeu et les graines deviennent le village de tous les habitants. Chaque joueur argue ainsi de sa plus grande éloquence et accompagne ses coups de proverbes, chants, évocations qui traduisent le sens qu'il accorde à chacun des coups qu'il donne »⁵³⁵. Ce principe de solidarité compétitive donne naissance à une tension au sein des groupes et on saisit mieux les liens des jeux stratégiques de la pratique ludique qui devient cérébrale car « les chants des graines sur le plateau du *Songo* soufflent les pétales de nos cultures dans ce qu'elles ont de noble et sont ainsi le moteur de notre réelle modernité »⁵³⁶. Cet échange culturel par l'entremise des proverbes permet de « se morfondre dans le moule du temps qui passe. Mais il y en a d'autres qui embarquent sur la pirogue du jeu pour aller à la rencontre des lois du visible ou de l'invisible, donnant un sens à nos actions et permettant de

⁵³² Patrick Clastres et Paul Dietschy (2010) *Images de Sport. De l'archive à l'histoire*. Paris, Nouveau Monde. p.8.

⁵³³ *Ibid.*, p.9.

⁵³⁴ Christian Delporte cité par Patrick Clastres et Paul Dietschy, *op.cit.*8.

⁵³⁵ <http://acs-actionculturelle.over-blog.fr/article-le-songo-awale-adjito-39732075.html>.

⁵³⁶ *Ibid.*

mieux cerner le monde des êtres et celui des choses »⁵³⁷. Le jeu du *Songo* devient à ce moment : transmission de la richesse culturelle d'un clan, d'un groupe, d'une ethnie car elle favorise une interaction qui fournit aux acteurs une occasion d'avoir une connaissance mutuelle de l'un ou de l'autre groupe. « Grâce à ce dialogue « ludique » et « interculturel », les différences sociales et culturelles sont absorbées »⁵³⁸. Il y a dans ce jeu le désir de comprendre la stratégie de l'autre, les proverbes⁵³⁹ utilisés impliquent une compréhension qui dépasse une compréhension intellectuelle de son adversaire. Pour preuve (*nwulu enye ane mine, mbombok nyagha bisso*)⁵⁴⁰. En somme « dans leur type d'organisation, dans leurs caractéristiques, jeux et exercices traditionnels, anciens ou plus récents, révèlent des traits spécifiques. Ils sont liés à des conditions sociales et culturelles données. Ces jeux sont généralement organisés à l'occasion des fêtes locales. »⁵⁴¹. Dans la société africaine, ces jeux traditionnels expriment, initient les acteurs sous une forme particulière vive et symbolique l'identité du groupe, à la fois par le respect des règles, de l'adversaire et de l'organisation sociale. L'illustration qui va suivre montre cette forme d'organisation.

Figure 5: Jeu de songo au quartier cocotier, 2^{ème} arrondissement de Libreville



Photo : Ghislain Megne, juin 2014.

⁵³⁷ <http://www.cameroon-info.net/stories/0,12386,@,serge-mbarga-owona-le-songo-pour-mastiquer-le-temps.html>

⁵³⁸ Joseph Bouzougoula, *op.cit.*, p.81.

⁵³⁹ **Exemples de proverbes :** le mensonge donne des fleurs mais pas de fruit. Le poulailler reste un palais pour le Coq, malgré la puanteur des lieux. Aussi haut qu'un oiseau vole il finit par se poser.

⁵⁴⁰ C'est celui qui marche qui ment et l'immobile qui lui, doute.

⁵⁴¹ Jean-Paul Callède, *op.cit.*, p.26.

Cette organisation culturelle, spatiale et territorialisée toujours dynamique n'entre-t-elle pas quelque peu en contradiction, avec une organisation sportive nationale qui repose sur un axe vertical ? y a-t-il articulation ou désarticulation entre les deux plans ?

3-L'organisation du sport gabonais

L'organisation du système sportif gabonais devient un objet de reconnaissance dans différents textes officiels doctrinaux et politiques (charte, code, règlements généraux). Mais aussi de textes législatifs (lois et constitution), qui réglementent ses objectifs et sa mise en application dans le territoire national dès le 21 février 1961, lors de sa première promulgation de loi, tout juste après l'indépendance. Effectivement, « il porte l'empreinte de ces textes qui reflètent exactement le rapport de force politique entre les partisans de l'Etat moderne et les traditionalistes »⁵⁴². Pourtant, ces textes fondamentaux sont idéologiques car ils expriment une volonté politique et sont au service du pouvoir gabonais soucieux de légitimer ses actions en mettant sur pieds une institution censé organiser le sport.

Nonobstant l'indépendance du Gabon, on constate que les attributions du Ministère de la Jeunesse et des Sports ne se sont pas limitées au seul domaine des pratiques et organisations sportives. Il a eu à gérer à la fois en 1966⁵⁴³ les Affaires Culturelles, Jeunesses et Sports, Organisation Nationale des Femmes gabonaises et Relation avec le Parlement. En 1970⁵⁴⁴ il a une nouvelle désignation: Ministère de la Jeunesse des Sports des Arts Chargé du Service Civique. Dix ans plus tard en 1980⁵⁴⁵, il porte le nom du ministère de la Culture, des Arts, de la Jeunesse des Sports et des Loisirs. En 1990⁵⁴⁶, de nouvelles prérogatives, lui sont assignés, il est chargé de la Jeunesse, des Sports, de la Culture, de l'Education Populaire et de la Francophonie. En 2001⁵⁴⁷, il endosse celui de la Culture des Arts, de l'Education Populaire, de la Jeunesse et des Sports. En 2012, date à laquelle se sont achevées nos enquêtes, ce ministère portait le nom du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et Technique, de la Formation Professionnelle, de la Recherche Scientifique, chargé de la Culture de la Jeunesse et des Sports.

⁵⁴² Youcef Fates (2009), *Sport et Politique en Algérie*, édition Espaces et temps du sport, Paris, l'Harmattan. p.116.

⁵⁴³ Décret. 370/PR/12-11-1966.

⁵⁴⁴ Décret. 1182/PR/07-12-1970.

⁵⁴⁵ Décret. 278/PR/27-02-1980.

⁵⁴⁶ Décret. 230/PR/30-04-1990.

⁵⁴⁷ Décret. 143/PR/24-01-2001.

Néanmoins, il est primordial de préciser que depuis 2014 il porte le nom du Ministère de la Jeunesse et des Sports tout singulièrement. Toutefois, si l'on s'attarde un peu sur le contenu des décrets et des objectifs qui sont assignés au Ministère des Sports, on remarque qu'empiriquement que les politiques publiques sportives incombent au gouvernement gabonais. A cet propos, voulant saisir l'impact et le rayonnement du sport gabonais François Alaphilippe rappelle que les « associations nationales de clubs sportifs, les fédérations sportives nationales jouent, de par leurs attributions et leur situation dans la construction universelle du sport, un rôle fondamental dans l'organisation du sport, et plus précisément, dans l'administration de leur discipline sportive respective »⁵⁴⁸.

Dans cette typologie, on s'aperçoit que les structures des fédérations sportives internationales varient d'un groupement à l'autre, en fonction par exemple de l'importance du nombre de fédérations affiliées ou du caractère amateur ou professionnel de la discipline. On peut espérer que chaque fédération se dote alors d'une organisation souveraine et qu'elle reste fidèle à sa philosophie libérale. Vu sous cet angle, il n'est pas inutile de rappeler que « le pouvoir fédéral est à la fois la résultante et le soutien du réseau universel qui regroupe, dans un même ensemble institutionnel, pratiquants, dirigeants, clubs, fédérations nationales et internationales »⁵⁴⁹ ; toutes néanmoins adoptent la même ossature, quelque soit la zone géographique⁵⁵⁰.

En Afrique Noire francophone et au Gabon spécialement, les fédérations sportives sont des représentants nationaux du mouvement olympique : organe délibérant, organe exécutif, commission technique et, pour certaines, existence de structures continentales, comme c'est le cas dans le domaine du football où la Confédération Africaine de Football (CAF) et la Fédération internationale de football association (FIFA), chapeautent les organisations continentales.

En sus cette construction est étroitement organique et solidaire, et si elle subit depuis quelques temps la pression des Etats et des pouvoirs économiques, elle ne pourra se maintenir que si ses pièces maîtresses, en particulier les organisations sportives savent s'adapter à l'évolution socio-historique⁵⁵¹ du monde contemporain. Au Gabon, on peut constater que la loi du 10

⁵⁴⁸ François Alaphilippe (1992), *Le pouvoir fédéral, le sport*, N°61. Paris, PUF, 1992, p.71.

⁵⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁵⁰ L'autonomie des fédérations ne doit pas être conditionnée ou adapté par le pouvoir politique d'un pays. Mais organisé en fonction des organismes statutaires de chaque continent qui sont censés promouvoir la politique sportive dans l'ensemble du territoire qu'à l'internationale.

⁵⁵¹ Les fédérations doivent avoir la capacité de s'adapter aux transitions économiques, politiques et sociales du monde contemporain.

décembre 1962 s'est très nettement inspirée de la loi de 1901. « De nos jours, on ne devait plus assister en Afrique et au Gabon, à la formation d'association régies par la loi française »⁵⁵². En outre, bien que la loi gabonaise n'ait pas expressément abrogé la loi de 1901, on peut le remarquer, « la lecture comparative des deux textes montre que le législateur gabonais avait à l'esprit le remplacement de la loi française. De la même manière, le décret du 17 décembre 1962 réglementant les modalités de reconnaissance d'utilité publique des associations a quasi intégralement repris les termes du décret du 16 août 1901 (chapitre deuxième : associations reconnues d'utilité publique) »⁵⁵³. Toutefois, il est judicieux de rappeler que les fédérations sportives, association type loi 1901, sont régies par les règles du droit privé, c'est-à-dire la liberté d'organisation inhérente au statut associatif, tel qu'il résulte de la loi⁵⁵⁴. Car pour ce qui est de la problématique des organisations sportives, les fédérations Africaines et Gabonaises doivent se conformer en effet, à un certain nombre de dispositions imposées par les pouvoirs publics mais aussi des forces politiques gabonaises.

a-L 'administration sportive au Gabon

Le cordon ombilical de la France et des anciennes colonies rend le décret du 13 mars 1946 applicable à l'AEF la loi du 1^{er} juillet 1901. En effet, Vu la Loi Constitutionnelle n°1/61 du 21 février 1961 et les textes modificatifs subséquents le Président de la République à légiférer par Ordonnance fixant la composition du Gouvernement et la cour suprême consultée et le conseil des ministres entendu : le Ministère de la Jeunesse des Sports et des loisirs a pour objectif : d'organiser et de développer une politique du sport en mettant en place des formations pour les éducateurs avec des stages fédéraux aussi bien sur le territoire national qu'à l'extérieur.

Le Ministère, structure les fédérations sportives et les comités olympiques dans le territoire gabonais. Il a également pour mission de promouvoir le développement du sport de base et d'élite en mettant en place un financement adapté. Son rôle est aussi de veiller à l'émergence et à la formation des sportifs de haut niveau afin de s'assurer de leur participation dans les meilleures conditions aux compétitions nationales et internationales.

Toutefois, le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de Loisirs a aussi pour mission de relancer les sports les plus populaires à performance moyenne et de hisser durablement à un niveau mondial les disciplines performantes sur le plan africain comme le football et la boxe.

⁵⁵² Propos recueillis par nos soins auprès de Mvono Gerald.

⁵⁵³ *Heddo information* (1991), journal hebdomadaire d'informations et d'annonces légales, n°232, 11 mai.

⁵⁵⁴ Loi du 1^{er} juillet 1901.

Il promeut les disciplines les moins populaires comme le tennis et la natation, de réhabiliter l'Office gabonais du sport scolaire et universitaire. Pour terminer il doit réaliser un programme d'infrastructures sportives sur l'étendue du territoire national concernant toutes les disciplines sportives.

C'est au regard de ce qui précède qu'il convient de présenter le corps des fonctionnaires du ministère de la Jeunesse et des Sports et des Loisirs afin de comprendre le système sportif gabonais qui constituerait un ensemble dont les composantes sont interdépendantes les unes par rapport aux autres, et dont le but devrait être le développement, le rayonnement et le renforcement du sport sur un plan national et international.

b-Fonctionnement du sport au Gabon

Au regard de la Loi Constitutionnelle⁵⁵⁵ et des objectifs qui y sont assignés, le constat montre qu'empiriquement le mode d'administration actuel dépend principalement de la tutelle. De ce fait, on assiste à une gestion publique très centralisée des activités sportives. Comme le montre l'organigramme⁵⁵⁶, le fonctionnement des fédérations sportives est très bureaucratique et légaliste, et fait du ministère de tutelle la base du système organisationnel du champ sportif gabonais. Cependant, il apparaît clairement que la politique du sport au Gabon incombe au gouvernement et en tant que société post-coloniale francophone, l'héritage du passé est le déterminant clé de l'organisation du sport au Gabon car il est le produit évolutif non pas dans son identité, mais de son rapport à la « colonisation » des effets de mode au lendemain des indépendances. Ce schéma plus général permet d'avoir à l'esprit que les fédérations sportives gabonaises sont en étroite relation avec des pouvoirs publics.

Voilà en effet pourquoi, « le début de la sagesse concrète des organisations ne consiste pas à se demander ce que font les organisations prétendument les meilleures mais plutôt à se demander quels sont les besoins de cette organisation particulière, compte tenu de son but, de son histoire et des circonstances actuelles »⁵⁵⁷. C'est-à-dire « savoir organiser le sport car tout ce qui se passe dans notre pays relève de l'approximation »⁵⁵⁸. Pour preuve « le championnat

⁵⁵⁵ Loi n°1/61 du 21 février 1961.

⁵⁵⁶ Illustration et interprétation de l'organigramme page suivante.

⁵⁵⁷ Thomas (P-G.) (1996), « Au-delà des mots à la mode : faire face au changement dans le secteur public », *Revue internationale de science administrative*, Vol. 62, n° 1, p. 31.

⁵⁵⁸ Propos recueillis auprès de Léopold Codjo Rewambia par nos soins.

national de football du Gabon qui quitte à l'amateurisme pour le professionnalisme »⁵⁵⁹ sans respecter les schèmes d'une politique sportive professionnelle : infrastructures, formation des éducateurs, centre de formation, championnat sur l'ensemble des catégories. Bernard Obiang ajoute que « c'est du pilotage à vue »⁵⁶⁰. L'organisation du sport au Gabon, doit d'abord « identifier les causes, les problèmes auxquels nous sommes confrontés et d'envisager des nouvelles perspectives ; ici on improvise tout »⁵⁶¹.

Bien que le système sportif mette en place des règles de fonctionnement, « chaque fédération sportive détermine sa conception structurelle en fonction de certaines contraintes incontournables, mais également en fonction de son histoire »⁵⁶². Le linguiste Pamphile Mebiame Akono qui est aussi président de la FEGASU souligne alors que « l'homogénéité en termes de dotations des moyens n'existe pas »⁵⁶³ car « comment comprendre qu'une fédération comme la FEGASU qui est en réalité, une espèce de comité olympique regroupant en son sein, toutes les entités sportives soit le parent pauvre de la subvention gouvernementale au Gabon, lorsque des fédérations quasi intimistes, comme le tennis, bénéficient d'allocations budgétaires plus conséquentes »⁵⁶⁴. Voir l'article 3 de l'arrêté portant sur la répartition de la subvention allouée aux fédérations sportives saison 2012⁵⁶⁵. Dès ce moment, on assiste à des dotations qui correspondent à des réseaux, des clans, des clientélismes comme l'arrêté ci-dessous.

Document n°1 : Arrêté portant sur la répartition des subventions sportives

⁵⁵⁹ Propos recueillis auprès de Michel Nkogué par nos soins.

⁵⁶⁰ Propos recueillis auprès de Bernard Obiang, par nos soins.

⁵⁶¹ Propos recueillis auprès de Pierre Ondo Mebiame par nos soins.

⁵⁶² Bernard Ramantsoa, Catherine Thiery-Basle (1989), *Organisations et fédérations sportives*, Sociologie de management, Paris, PUF, p.127.

⁵⁶³ Propos recueillis auprès de Pamphile Mebiame Akono par nos soins.

⁵⁶⁴ *Ibid.*

⁵⁶⁵ Annexe n°1/d. Arrêté 0035 : portant répartition de la subvention allouée aux fédérations sportives 2012.

MINISTRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DES LOISIRS
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DES SPORTS
DIRECTION DES SPORTS DE HAUT NIVEAU
N° 0035/MJSL/SG/DGS/DSHN

REPUBLIQUE GABONAISE
Union-travail-justice

ARRETE

**Portant répartition de la subvention allouée aux fédérations
sportives Saison 2012**

Vu la constitution ;

Vu le décret N° 0804/PR du 19 octobre 2009 fixant la composition
du gouvernement ;

Vu la loi N° 35/62 du 10 décembre 1962 relative aux
associations ;

Vu la loi N° 16/2004 du 06 janvier 2005 portant création,
attributions, organisation et fonctionnement du fonds national pour
le développement du sport ;

Vu le décret N° 286/PRMI du 17 décembre 1962, réglementant les
modalités de la reconnaissance d'utilité publique des associations,
modifié par le décret N° 810/PR du 13 septembre 1971 ;

Vu le décret N° 00602/PRMJSCADS du 30 juillet 1969, portant
organisation du sport civil ;

Vu le décret N° 0255 du 23 avril 2009, portant attributions et
organisation du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;

Vu les nécessités de service.

ARRETE

Article 1^{er} : le présent arrêté a pour objet de déterminer la répartition de la subvention allouée aux fédérations sportives pour la saison 2012.

Article 2 : la subvention allouée aux fédérations sportives se dessine de la manière suivante :

- Six cent trente deux millions (632.000.000) représentent le budget alloué à la préparation des sportifs aux compétitions internationales ;
- Un milliard deux cent millions (1.200.000.000) à la participation aux compétitions internationales.
- Compétitions bénéficiant d'une dotation spécifique.

Article 3 : Ce montant total est de un milliard huit cent trente deux millions de francs CFA (1.832.000.000) ; est réparti comme suit:

N° d'ordre	FEDERATIONS	PREPARATIONS AUX COMPETITIONS INTERNATIONALES LIGNE 83.11.6.3.62	PARTICIPATION AUX COMPETITIONS INTERNATIONALES LIGNE 83.11.6.3.83	MONTANT
1	ATHLETISME	52.000.000	70.000.000	122.000.000
2	BASKET BALL	88.000.000	70.000.000	158.000.000
3	BOXE	25.000.000	90.000.000	115.000.000
4	CYCLISME	45.000.000	98.000.000	143.000.000
5	GOLF	30.000.000	30.000.000	60.000.000
6	HANDBALL	90.000.000	155.000.000	245.000.000
7	JUDO	35.000.000		35.000.000

✓

RUGBY	83.11.6.3.59	Promotion du rugby	25.000.000
AGAKADO	83.11.6.3.56	Nuit des arts martiaux	85.000.000

Article 4 : le secrétaire général du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs est chargé de l'exécution du présent arrêté.

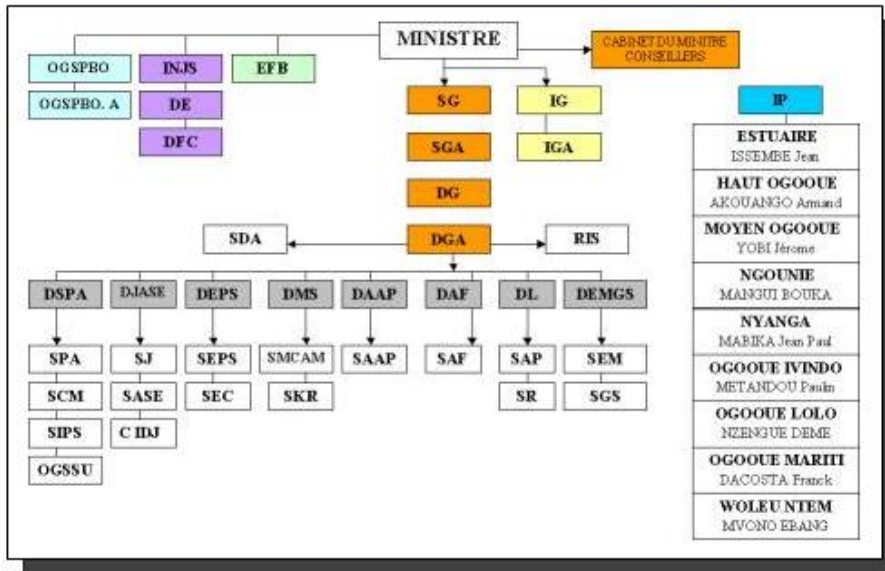
Article 5 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature abroge toutes les décisions antérieures, contraires. Il sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Libreville, le 16 JANV 2012


René NDEMEZO'BIANG

L'organigramme⁵⁶⁶ suivant représente la hiérarchie fonctionnelle et le corps administratif du ministère de la Jeunesse et des Sports chargé des Loisirs.

Organigramme 1: Présentation du ministère de la jeunesse et sport du Gabon



Source : <http://mjsl.refer.ga/spip.php?article76>

Plusieurs entrées de lecture sont possibles. Les textes législatifs permettent de discerner les grandes orientations politiques du MJS et leur rapport avec la politique générale. Ensuite les instructions ministérielles, les déclinaisons opératoires de l'action publique, font le lien entre une élaboration nationale et la population. L'organigramme ci-dessus, permet de saisir les mécanismes fonctionnels du ministère de la Jeunesse et des Sports et surtout les politiques publiques du gouvernement en matière d'organisation sportive. Ce dernier a pour but de coordonner les activités sportives sur le territoire national, mais aussi de construire des infrastructures sportives (plateaux, gymnases, stades, complexes) par l'entremise de la Direction Equipement/Matériel et Gestion des Stades (DEMGS). Dans cette nomenclature, on remarque l'inexistence des collectivités locales pour la pratique du sport dans le territoire national gabonais. Aucune mairie, n'est officiellement propriétaire d'une infrastructure sportive au-delà des appellations des stades⁵⁶⁷, leur gestion relève des inspecteurs provinciaux nommés par le ministère de tutelle⁵⁶⁸.

⁵⁶⁶ <http://mjsl.refer.ga/spip.php?article76>

⁵⁶⁷ Stade Municipal d'Akoukam. Stade municipal de Koulamoutou.

⁵⁶⁸ La politique sportive gabonaise repose essentiellement sur la loi n°1/61 du 21 février 1961 qui donne au Ministère de la Jeunesse et des Sports chargé des Loisirs les pleins pouvoirs, d'élaborer des politiques publiques du sport et des loisirs sur l'ensemble du territoire national et internationale.

c-Fondement historique de la politique sportive

En tant que société post-coloniale francophone, l'héritage du passé est le déterminant clé de l'organisation du sport gabonais car il est le produit évolutif non pas dans son identité, mais de son rapport à la « colonisation » dans sa relative dépendance des effets de mode, au lendemain des indépendances. Fort de cela, Jean Phélix Mba Nze souligne « qu'il faut mettre un terme aux textes fédéraux de la coloniale »⁵⁶⁹, car « tous les conflits liés au mouvement sportifs que nous rencontrons naissent pour beaucoup de l'obsolescence des textes, du fait qu'ils ne sont pas assez complets pour saisir tous les pans de l'activité qui doivent être régis par ces textes »⁵⁷⁰. C'est d'ailleurs « ce qui a amené la FIFA à nommer un comité de normalisation, c'est parce qu'il y a eu une manipulation des statuts. Le problème ne se situe donc pas au niveau des textes mais plutôt au niveau des moyens qui devraient permettre aux acteurs de mettre en pratique leur programme annuel d'activités sportives »⁵⁷¹.

C'est pourquoi l'article 3 du décret n° 000602/PR/MJSCA/DS, portant organisation des sports civils, le gouvernement gabonais franchit le pas et crée un ministère qui s'occupe de fixer le régime général des sports sur le territoire national. A travers les missions et l'organisation du ministère de la Jeunesse et des Sports contenus dans le décret n° 000602 notamment dans son article 4 qui stipule « Le ministère de la Jeunesse, des Sports, de la Culture et des Arts contrôle la participation du Gabon aux compétitions internationales à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire national, dans le souci de l'intérêt supérieur des sports et du prestige national »⁵⁷². Ce schéma plus général permet d'avoir à l'esprit que l'organisation du sport gabonais est en étroite relation avec les pouvoirs publics, et que son organisation est tributaire de l'institution sportive qui coordonne le sport dans l'ensemble du territoire national et au plan international.

d- Lois et décrets en faveur du sport au Gabon

Partant de notre jeu d'hypothèses, il convient d'interpréter les lois et les décrets du sport gabonais pour comprendre l'organisation politique du sport dans le pays. Dans le langage courant, le droit et la loi sont des termes synonymes faisant référence aux diverses règles organisant la vie en société. Leur respect est garanti par la puissance publique et leur non-respect est également sanctionné par cette même puissance publique. Cependant il convient de

⁵⁶⁹ Propos recueillis auprès de Jean Phelix Mba Nze, par nos soins.

⁵⁷⁰ Propos recueillis auprès de Seraphin Bidoung par nos soins.

⁵⁷¹ Propos recueillis auprès d'Obone Obiang Chantale par nos soins.

⁵⁷² Article 3 du décret n° 00062/PRMJSCA/DS. Réf. 1, P. 3.)

rappeler que le droit recoupe deux réalités distinctes à savoir le « droit objectif »⁵⁷³ et le « droit subjectif »⁵⁷⁴. La loi quant « est un ensemble de règles établies par une autorité souveraine »⁵⁷⁵ dans un sens précis, elle désigne des normes juridiques qui émanent du pouvoir législatif par opposition aux décrets qui désignent une décision émise par un pouvoir exécutif et des autorités administratives afin de concrétiser une loi. A cet effet, au Gabon, la hiérarchie des normes est sous une forme pyramidale au sommet de laquelle se trouve la Constitution, ne prend tout son sens que si son respect est contrôlé par un juge. Des textes internationaux, des lois, des règlements, des décrets et des principes généraux de droit. Il existe deux types de contrôle de ces normes juridiques : par voie d'exception ou par voie d'action.

Pour cette thèse, notre analyse documentaire renvoie à la présentation et l'interprétation d'un certain nombre de textes pour cela, Pierre Muller rappelle qu'« une politique publique est d'abord constituée par un ensemble de mesures concrètes qui constituent la substance visible de la politique »⁵⁷⁶. Les deux premières parties de la Loi Constitutionnelle n°1/61 du 21 février 1961 montrent que le Ministère de la Jeunesse et des Sports est le premier partenaire du sport gabonais, il doit réaliser un programme d'infrastructures sportives sur l'étendue du territoire national concernant toutes les disciplines et de développer la pratique du sport sur le plan national et international.

Le 25 janvier 1967, l'Etat gabonais crée le Ministère de la Jeunesse et des Sports par le décret n° 43/PR et réorganise en 1969 un nouveau décret n° 00391 le 16 Mars à Libreville, dont la mission est d'œuvrer pour la politique du Gouvernement dans le domaine de la jeunesse et du sport. Son principal objectif est l'organisation de la politique sportive et le développement du sport civil, scolaire, universitaire et militaire, en collaboration avec toutes les entités concernées.

Trois ans plus tard, le 1^{er} Octobre 1970, le département des Arts chargés du Service Civique est rattaché au ministère de la Jeunesse et des Sports. Ainsi le Décret N° 00951/ MJSACS/DS, portant création de l'Office gabonais des sports scolaires et universitaire consolide le

⁵⁷³ Le droit objectif désigne l'ensemble des règles juridiques officielles ordonnant les rapports humains le Droit est toujours normatif (il indique ce qui doit être et sanctionné en dernier recours par la force publique. Concrètement, l'existence du droit se manifeste dans ses diverses sources formelles : lois, décrets, conventions, coutumes, jurisprudence.

⁵⁷⁴ Le droit subjectif (les droits) désigne la prérogative, la faculté, l'activité permise à chaque individu par l'existence du droit objectif. Le droit subjectif constitue un intérêt individuel juridiquement protégé. Il peut concerner le rapport d'un individu aux choses à titre d'exemple, la propriété ou aux autres par exemple l'obligation.

⁵⁷⁵ *Dictionnaire Larousse de poche, op cit.*, 478.

⁵⁷⁶ Pierre Muller et Yves Surel, *op. cit.*, p.16.

ministère car il a pour but de développer le sport dans l'ensemble des établissements supérieurs, de l'éducation physique des étudiants, et le rapprochement des étudiants de tous les pays et leur coopération pour l'unité du sport universitaire international. Dans son article 2 La FEGASU doit organiser des manifestations sportives nationales et internationales à l'intention des étudiants gabonais et d'organiser la pratique de la compétition sportive pour les étudiants des universités et des établissements d'enseignement supérieur et aussi de participer, sous réserve de conventions particulières, à des compétitions organisées par l'OGSSU. Cette dernière, quant à elle, doit promouvoir le sport, les activités socioculturelles et les loisirs à l'Université. Elle doit veiller à la coordination et au contrôle de tout ce qui relève des activités sportives, culturelles et des loisirs pratiqués à l'Université ; Prévoir une Gamme d'activités adaptées à la demande des étudiants ; concevoir, animer, organiser et développer en collaboration avec les services des autres départements ministériels concernés la politique sportive, socio culturelle et de loisirs en milieu universitaire. Mais aussi faciliter par la pratique des activités saines et éducatives, la libération des étudiants de leurs contraintes universitaires.

Dans le prolongement des lois relatives à l'organisation du sport au Gabon, le 14 décembre 1972, le ministère de la Jeunesse et des Sports est lié au ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique. Arrêté n°002 /MJS/MEN/SSU, portant statuts types des associations sportives des établissements d'enseignement. L'ordonnance n°44/PR/MJS du 15 avril 1974 et le décret n°00601/PR/MJSL de juillet 1976_ portant réorganisation de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports, dans son article 1 rappelle que l'INJS est un établissement public d'enseignement supérieur qui est placé sous l'autorité du ministère de la Jeunesse et des Sports. Ses missions⁵⁷⁷ sont :

- Regrouper autour de la formation, le perfectionnement et le recyclage des personnels enseignants et d'encadrement du ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.
- Planifier l'organisation des stages en vue de l'information, de la formation et du perfectionnement des membres des mouvements, associations et fédérations agréés.
- Mettre en place une politique de formation, en matière d'éducation physique et sportive, d'animation de la Jeunesse et d'activités de loisirs, mais aussi des cadres relevant soit d'autres départements ministériels, soit de collectivités publiques ou privées.
- Conceptualiser l'étude de toutes questions relatives aux techniques propres à faire progresser

⁵⁷⁷ <http://mjssl.refer.ga/spip.php?article218>

la pratique des activités sportives, de jeunesse et des diffusions de ces recherches.

Cependant, axé principalement dans la formation d'enseignants d'éducation physique et sportive, l'INJS n'a que deux spécialités qu'elle nomme des divisions dans le deuxième titre de son décret de création. Parmi ces spécialités, on retrouve la division d'Education Physique et Sportive et « la division Education, Jeunesse et Loisirs. En outre, il importe de rappeler que les débouchés résident principalement dans l'enseignement direct au sein des Lycées et Collèges⁵⁷⁸. Dans le prolongement des lois relatives au développement du sport au Gabon, la loi « n°16/2004 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Fonds national pour le développement du Sport »⁵⁷⁹, autre « emprunt » au cas français. Les articles présentent la loi dans toutes ses dimensions. Dans son article 1, les règles constitutionnelles qui légitiment et légalisent la décision prise par l'Assemblée Nationale et le Président de la République de valider telle ou telle loi. L'article 2 présente les objectifs de la structure qui est créée et que l'on a dénommée Fonds National pour le Développement du Sport (FNDS). L'objectif principal assigné à cette structure est le financement du développement du sport dans le pays. En somme, « une politique du sport ne saurait pleinement engagée avant les urgences et les priorités socio-politiques et économiques nationales n'aient déjà trouvé une solution satisfaisante »⁵⁸⁰; Nicole Asselé souligne « qu'aujourd'hui au Gabon notre gros problème c'est qu'il y a de la politique dans le sport. Il n'y a pas une politique du sport au Gabon »⁵⁸¹. A l'évidence, malgré une situation post-colonial qui s'étend sur plus d'un demi-siècle (1960-2012), il semble que bien des mesures récentes prises au Gabon en faveur du développement du sport s'inspirent du modèle français et ne font pas toujours l'unanimité.

⁵⁷⁸ <http://mjsl.refer.ga/spip.php?article140>

⁵⁷⁹ <http://www.senat.fr/rap/r99-027.html>.

⁵⁸⁰ Jean-Paul Callède, *op.cit.*, p. 134.

⁵⁸¹ Propos recueillis auprès de Nicole Asselé par nos soins.

Chapitre VI. Impact et rayonnement des fédérations sportives gabonaise

1-L'organisation du système sportif fédéral au Gabon

Toute institution sportive fonde une société organisée avec ses règles de fonctionnement. C'est pourquoi pour matérialiser ses objectifs, le gouvernement gabonais crée un service de la Jeunesse et des sports rattaché au ministère des Affaires Sociales en 1960. La nouvelle organisation du sport pose ainsi les bases du système sportif. Pour Jean-Paul Callède et Yves Chateureynaud, c'est « un dispositif, complexe, constitué de composantes distinctes reliées entre elles par un certain nombre de relations. Ce sont justement ces relations contractuelles qui définissent, en partie tout au moins, la spécificité de chaque composante et les propriétés cardinales du système sportif »⁵⁸².

Dans la formulation retenue par le Gabon « un tel modèle, on le voit bien, privilégie indûment le rapport individuel de l'acteur à l'organisation et fait de celle-ci une entité abstraite totalement détachée des acteurs qui la constituent »⁵⁸³. Alors qu'elle doit supposer construire un projet, un objectif, un système sportif avec « l'élaboration de règles communément admises »⁵⁸⁴ par l'ensemble des organisations, des comités et des fédérations sportives. Cette forme de pratique organisationnelle laisse à penser qu'au Gabon « malheureusement » l'intérêt supérieur de la Nation ou le profil professionnalisant passe après la famille, le clan, l'ethnie, la confrérie ; au final, presque après tout. Ainsi Dieudonné Ndombou Likouni, président de la ligue de football de l'Ogooué Maritime, nous confie : « si je vous donne mon opinion sur la situation réelle du sport et du football au Gabon, cela pourrait créer quelques conflits mais bon (...) je pense que le sport chez nous est à réorganiser »⁵⁸⁵ totalement.

a- Les fédérations sportives : rappel historique

Les fédérations sportives, qui désignent de manière générale une union de sociétés, de syndicats en vue d'un intérêt commun apparaissent à la fin du XIX^{ème} siècle. Résultant pour l'essentiel de l'influence britannique, leurs ressortissants étant pionnier en la matière, « leur

⁵⁸² Jean-Paul Callède et Yves Chateureynaud (1990), *Pouvoirs publics et Institutions sportives*. Rapport d'enquête de l'Université Sportive d'Eté de Montpellier. p.10.

⁵⁸³ Michel Crozier et Erhard Friedberg (1977), *L'acteur et le système*, Paris, Edition Seuil. p. 48.

⁵⁸⁴ Jean-Paul Callède et Yves Chateureynaud, *op.cit.*,p.10.

⁵⁸⁵ Propos recueillis auprès par Dieudonné Ndombou Lekoni par nos soins.

création va de pair avec le développement de la société industrielle libérale et celui du sport moderne caractérisé par la multiplication des sociétés sportives et la volonté de donner une assise nationale aux diverses rencontres sportives »⁵⁸⁶. Mais c'est au lendemain des indépendances que les fédérations sportives, pour un grand nombre d'entre elles, se sont constituées⁵⁸⁷. Elles adoptent la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, le statut d'association déclaré à but non lucratif. Elles sont susceptibles de recevoir des subventions publiques et d'être reconnues d'utilité publique. Cette loi constitue, sans nul doute, une étape importante dans le processus de structuration et de développement du mouvement sportif gabonais et africain.

Dans son organisation sportive, l'Etat gabonais reconnaît « la fédération sportive comme étant un organisme dont le but est l'organisation des concours, compétitions ou tout autre forme d'activités sportives , [cela dans chaque discipline] à l'intention des ligues sportives légalement constituées et régulièrement affiliées conformément à la législation sportive et dans le respect des statuts »⁵⁸⁸. Identiquement, les fédérations sportives nationales sont l'émanation directe des ligues sportives provinciales civiles qui pratiquent l'activité sportive appropriée. Chaque fédération est soumise à la loi⁵⁸⁹ relative aux associations, « elle ne peut obtenir le visa de ses statuts par les autorités compétentes qu'après agrément du Ministre chargé des Sports. La fédération est placée sous le contrôle technique, moral et financier du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Des Arrêtés pris par le ministre des Sports déterminent les statuts-types des fédérations sportives du Gabon et précisent notamment leurs compétences et leur administration »⁵⁹⁰. Fort de cette organisation, les fédérations sportives occupent alors une place prépondérante dans la politique sportive du ministère de la Jeunesse et des Sports. De cette façon, on peut admettre que l'architecture générale du sport gabonais devrait se reposer sur deux piliers à savoir : le sport de masse et le sport de performance, car elle possède diverses attaches mais surtout une interaction dialectique entre les deux pans. Ainsi, le sport de masse englobe trois aspects de la pratique sportive qui sont l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS), pratique éducative de masse dans le secteur de l'éducation nationale, l'animation sportive pratique compétitive de masse et la pratique récréative. Quant au sport de performance, il devrait tisser ses liens interactionnels ou

⁵⁸⁶ Charles Dudognon, Denis Musso et al (1993) *Organisation et promotion du sport en France*, les éditions du CNFPT, Paris. p. 18.

⁵⁸⁷ Voir tableau N°13.

⁵⁸⁸ Celestin Allogho Nze, *op.cit.*, p.235.

⁵⁸⁹ Loi n° 35/62 du 10 décembre 1962

⁵⁹⁰ *Ibid.*,p. 235.

dialectiques avec le sport de masse, véritable réservoir des talents sportifs par le biais d'un système de détection et de sélection pour les équipes nationales. Le tableau qui va suivre montre les dates création des fédérations gabonaises dans le paysage sportif gabonais.

Tableau 10: Présentation des dates de création des fédérations gabonaises

Noms des fédérations	Date de création	Champs d'intervention
Fédération Gabonaise de Football	1962	football
Fédération sport universitaire	10 décembre 1962	Sport universitaire
Fédération Gabonaise de Basketball	1965	basketball
Fédération Gabonaise de handball	Vers 1965	Hand-ball
Comité Olympique Gabonais	9 février 1965	Omnisport
Fédération Gabonaise de Boxe	Vers 1965	Boxe
Fédération Gabonaise d'Athlétisme	Vers 1965	Athlétisme
Fédération Gabonaise de Volley	Vers 1965	Volley-ball
Fédération Gabonaise de Karaté	Vers 1965	Karaté
Fédération Gabonaise de Cyclisme	Vers 1965	Cyclisme
Fédération Gabonaise de Judo	Vers 1965	Judo
Fédération Gabonaise de Sport Scolaire	Vers 1965	Omnisport
Fédération de Tennis de table	1988	Tennis de table
Fédération Gabonaise de Tennis	1988	Tennis
Fédération Gabonaise de Golf	Vers 2000	Golf
Fédération Gabonaise de Wushu	Vers 2004	Kung-fu
Fonds National Développement Sport	6 janvier 2005	Omnisport

Tableau réalisé par l'auteur

Le tableau ci-dessus met en avant les dates de création des différentes fédérations sportives gabonaises. On observe que la FEGAFOOT est la fille aînée des fédérations sportives, suivie de neuf fédérations et du comité olympique gabonais qui ont vu le jour en 1965⁵⁹¹ soit cinq ans après les indépendances. Toutefois, depuis 2012, la fédération gabonaise de rugby tente de se mettre en place grâce aux efforts de Serge Louembet⁵⁹² ancien joueur de rugby du stade

⁵⁹¹ Le comité olympique, Fegab, Fegahand, Fegasu, Fegaboxe, Fagaj, Fégacy, Fegaka, Fga, Fegav.

⁵⁹² <http://gabonreview.com/blog/serge-louembet-ce-franco-gabonais-qui-preche-pour-le-rugby/>

toulousain, où il occupait le poste de 3^{ème} ligne ou de talonneur. Il faut aussi rappeler que le premier président du comité olympique, Joseph Ngoua, est un ancien international gabonais de football qui était aussi président de la FEGAFOOT et Député à l'Assemblée Nationale gabonaise⁵⁹³.

A ce jour, le président du comité olympique est Léon Louis Folquet⁵⁹⁴. Au contexte gabonais, ce processus de mobilisation qui se donne à voir dans les pays d'Europe de l'ouest, par exemple, ne saurait devenir une réalité du jour au lendemain. Cependant, il importe de préciser que ce dernier « a manqué à sa mission d'organiser une assemblée générale des membres du CNOG au moins une fois par an et de renouveler le comité exécutif tous les quatre ans, en respect du chapitre 4, règle 28 et 29, alinéa de la charte du comité olympique, face à cette situation il serait inéligible »⁵⁹⁵ pour une prochaine élection. A ce titre, le Président actuel est passible de sanction pour ces faits qui lui sont reprochés depuis 2011, c'est-à-dire la non application des textes officiels du COI. En *sus*, pour avoir été élu président du CNOG en 2006-2007 avec son statut⁵⁹⁶, Léon Folquet conformément aux statuts ne devrait pas se présenter au prochain scrutin car « l'arrêté du 31 août 2006 du ministère des Sports portant sur le code électoral des membres du bureau exécutif du CNOG fait état d'une liste de postes incompatibles avec l'exercice de cette fonction »⁵⁹⁷.

Cette précision permet de comprendre le rôle et le pouvoir des hommes politiques dans le système sportif gabonais et renforce la pertinence de notre hypothèse subordonnée à savoir : la non séparation des pouvoirs (politiques et fédérations) est préjudiciable à l'organisation du sport au Gabon si elle s'accompagne des textes non actualisés.

b-Rôles et pouvoir des fédérations sportives

Le rôle et le pouvoir des fédérations sportives relèvent d'une politique publique. Il s'agit d'une planification gouvernementale, dans un domaine spécifique, qui se formalise par sa « construction permanente et ne se réduit pas à un acte isolément considéré. Les actes s'articulent autour d'un ou quelques axes spécifiques qui en font le dénominateur

⁵⁹³ <http://www.la84foundation.org/OlympicInformationCenter/RevueOlympique/1977/orf120/orf120s.pdf>

⁵⁹⁴ Léon Folquet : il a occupé le poste Directeur général des sociétés d'entreposage des produits pétroliers (SGEPP) et est actuellement Directeur général de la Compagnie Nationale de Navigation Intérieure (CNI).

⁵⁹⁵ Gabonéco (2014), *le quotidien des informations en ligne*, Auteur Pin, publié initialement le 27/03/2014. http://gabonéco.com/nouvelles_africaines_32123.html.

⁵⁹⁶ Directeur général des sociétés d'entreposage des produits pétroliers (SGEPP) et ensuite Directeur général de la Compagnie Nationale de Navigation Intérieure (CNI).

⁵⁹⁷ http://gabonéco.com/nouvelles_africaines_32123.html

commun »⁵⁹⁸. En fait, les fédérations ont pour mission de regrouper les associations sportives, les licenciés, les groupements sportifs, les sociétés d'économie mixte sportives ou locales de plusieurs disciplines unisports ou multisports. Ce regroupement se fait par l'affiliation d'une licence *via* un club. C'est un acte contractuel qui permet l'autorisation administrative de participer aux compétitions organisées par les fédérations sportives. De sorte que celles-ci exercent un pouvoir disciplinaire à l'égard de ses licenciés. Elles assurent aussi la formation et le perfectionnement des athlètes, des cadres bénévoles, du club, du groupement sportif, de l'association, comme c'est le cas dans la métropole. De ce fait, on peut alors souligner que les associations sportives ou les fédérations sportives sont la base de l'organisation du sport d'un pays parce que traditionnellement les fonctions de gestion, d'organisation d'animation relèvent tout simplement du mouvement sportif indépendant. L'Etat se contente alors du financement et d'une fonction d'orientation en matière de politique sportive.

En Afrique noire francophone, compte tenu de son mimétisme avec la France, les fédérations doivent, en outre, respecter et faire respecter les règles d'encadrement, d'hygiène et de sécurité applicables aux disciplines sportives pratiquées par ses membres, mais surtout s'assurer en son sein la liberté d'opinion et le respect des droits de la défense, s'interdire toute discrimination illégale et veiller à l'observation des règles déontologiques du sport définie par le COI. Pour ce qui est du Gabon, les fédérations doivent alors fonctionner de façon démocratique⁵⁹⁹ ; ces conditions générales et peu contraignantes sont renforcées par les statuts et règlements intérieurs auxquels toutes les fédérations doivent se conformer pour participer à l'exécution du service public.

Au Gabon, si le groupement à caractère national n'est pas un groupement sportif, il convient de remplacer dans les statuts le terme fédération par le nom donné au groupement de même. Dans le texte, les qualificatifs « sportifs » ou « sportives » seront remplacés par ceux qui correspondent à la nature des activités pratiquées par le groupement. Dans son article 3 portant sur l'attribution et composition de la fédération, elle a pour mission : de promouvoir, de développer, d'organiser et de contrôler la pratique du sport. D'entretenir toutes les relations utiles avec les autres fédérations des autres pays affiliés à la fédération internationale. D'organiser des compétitions à l'échelon national et international et des rencontres sportives conformément aux textes législatifs et règlement en vigueur.

⁵⁹⁸ Yves Mény et Jean Claude Thoenig (1989), *Politiques publiques*, Paris, PUF, Paris, p.129.

⁵⁹⁹ La Démocratie est un concept né en Occident qui provient du grec ancien *dēmokratia* qui veut dire « souveraineté du peuple ». C'est-à-dire un régime politique dans lequel le peuple est souverain. Selon Abraham Lincoln (16^e président des Etats-Unis de 1860 à 1960), « la démocratie est le gouvernement du peuple, par le peuple, et pour le peuple ».

c-Pouvoir public et politique des fédérations sportives gabonaises

Le pouvoir fédéral ne peut se limiter à demeurer le gendarme de l'ordre sportif ; « il n'a pas les moyens d'être la providence que sa population voudrait. Il ne peut assurer sa position qu'en devenant le centre de partenariats multiples c'est-à-dire, un pouvoir-manager »⁶⁰⁰. Ce développement ne se fera qu'au prix de sensibles transformations des structures actuelles, accordant une place plus large à des profils professionnalisant dans le domaine de la gestion et du management des organisations sportives. Olivier Bessy rappelle que « le sport est aujourd'hui intégré de manière croissante aux stratégies de développement des collectivités publiques, notamment territoriales. Nombre de ces collectivités investissent en effet ce secteur et l'utilisent comme un vecteur de leur communication, le symbole de leur dynamisme ou un vecteur d'image et de visibilité médiatique »⁶⁰¹ c'est-à-dire- naturellement transposée.

A ce propos, les collectivités sont des structures administratives distinctes de l'administration de l'Etat. Elles doivent prendre en charge les intérêts de la population, d'un arrondissement, d'une commune, d'un département ou d'une province. Pour l'exemple du territoire gabonais le décret⁶⁰² portant organisation des sports civils en République Gabonaise dans son article 22, les stades, les terrains de jeux et installations sportives sont construits par l'Etat, par les villes ou à l'initiative de tout groupement ou particulier. Dans ce même décret, l'article 23 indique que dans chaque ville où existent un ou plusieurs stades et des installations sportives, un comité local de gestion sera obligatoirement constitué. Il aura pour but de gérer et d'entretenir le ou les stades et les installations sportives de la ville.

Ce mouvement de diversification a fait adopter la loi sur la décentralisation au Gabon. Pour Jean De Laubadaire, « la décentralisation se présente ainsi comme la démocratie appliquée à l'administration »⁶⁰³ c'est-à-dire un processus d'aménagement de l'Etat unitaire qui consiste à transférer des compétences de l'Etat vers des entités locales distinctes de lui. Mais aussi avec le transfert de certaines compétences à une collectivité. L'Etat doit aussi transférer les ressources correspondantes ; c'est la participation du peuple aux biens publics. Toutefois, il est importe de préciser que depuis près d'une vingtaine année, dans le champ sportif gabonais, le débat sur la loi 15/96 est au-delà du cadre juridique car près d'un quart de siècle après

⁶⁰⁰ Ibid.,p.71.

⁶⁰¹ Olivier Bessy et Christophe Houtbois (2014), « L'innovation dans l'événementiel sportif de l'attractivité touristique au développement territorial ». *L'événement sportif outil du marketing territorial : principes et objectifs de stratégies*. Paris, PUS, édition Editorial, p 55.

⁶⁰² Décret : 00602/PR/MJCA/DS du 30 Juillet 1969

⁶⁰³ Jean De Laubadaire (1984), *Traité de droit administratif*, tome 1. Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence. p.105.

l'avènement de la démocratie par le vent de l'est en 1990, il semblerait qu'à ce jour l'on en soit encore à s'interroger sur le type de politique publique à envisager pour le sport gabonais ? Faut-il un Etat « centralisateur ou décentralisé » ? La loi sur la décentralisation n'existe que de nom dans les textes gabonais. Pour preuve, on recense deux activités phares dans les collectivités territoriales gabonaises à savoir « un concours d'orthographe et une compétition interservices municipaux qui ne concerne d'ailleurs que les agents municipaux. Il faudrait mettre en place un plan d'action annuel en fonction évidemment d'une identification du potentiel »⁶⁰⁴. A partir de ce moment, on prendra en compte toutes les couches de la population⁶⁰⁵, quelle que soit la tranche d'âge des activités conformément aux statuts et aux catégories socioprofessionnelles de la population.

La réalité du Gabon est très en retrait à la différence de la nation colonisatrice, où la loi sur la décentralisation a un effet « moteur sur l'intervention des départements et des régions dans le domaine sportif »⁶⁰⁶. C'est pourquoi Marina Honta fait savoir que « si toutes les régions n'affichent pas à proprement parler une véritable politique sportive, toutes développent, au regard de leurs différentes attributions, des actions en faveur du sport et ce, dans au moins quatre domaines : l'enseignement, la formation professionnelle, les interventions sportives, la communication »⁶⁰⁷. De sorte qu'elles disposent des acquis généraux très spécialisés afin de « promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique, ainsi que l'aménagement de leur territoire, les Régions, mènent de nombreuses actions qui peuvent concerner »⁶⁰⁸ l'organisation sportive même si cette dernière n'a pas fait l'objet d'un transfert de compétences de l'Etat aux collectivités.

C'est la raison pour laquelle Mathurin Bidoung⁶⁰⁹ fait savoir qu'un décret portant promotion et sponsoring du sport au Gabon va voir le jour. « Cela va de soi que le gouvernement gabonais mette en place une équipe de réflexion sur les textes et les statuts-type qui sont, des prescriptions que l'Etat donne aux fédérations avec des règles impératives, auxquelles ces fédérations ne doivent pas déroger, et également la mise en place des contrats d'objectif et de

⁶⁰⁴ Propos recueillis par nos soins auprès de Valérie Ondo.

⁶⁰⁵ Enfants, adolescents, adultes, Troisième âge.

⁶⁰⁶ Marina Honta (2002), *Les territoires de l'excellence sportive*, Presse Universitaire de Bordeaux, Pessac. p.99. Consulter également Astier B, *Sport et décentralisation : le rôle des Régions, Revue juridique et économique du sport*, 1992-2, n°21, p.10. Mais aussi Gerald Simon, « Les interventions de la commune et des autres collectivités décentralisées en matière sportive » *Les cahiers du CNFPT. Les politiques municipales des sports*, n°24, 1988, p.156.

⁶⁰⁷ *Ibid.*, p.99.

⁶⁰⁸ *Ibid.*

⁶⁰⁹ Directeur du sport du Haut Niveau du ministère de la Jeunesse et des Sports.

performance »⁶¹⁰. De cette manière « les financements seront faits au prorata de l'atteinte des objectifs, et lorsque ces objectifs-là ne seront pas atteints, les financements que l'on donne diminueront »⁶¹¹. En conséquence, « qu'elles le veuillent ou pas, les fédérations sont obligées de suivre la ligne tracée par le ministère donc de l'Etat après la mise officielle de ce décret. Par ailleurs Nicole Assélé souligne « qu'avant de parler de contrats d'objectifs ou de contrat performances, il faut mettre en place les infrastructures et un environnement sportif sinon ce serait mettre la charrue avant les bœufs. Quand on parle de politique du sport, c'est une politique d'abord sur la mise en place des équipements, des infrastructures et des ressources humaines donc des techniciens de haut niveau pour faciliter un meilleur rendement »⁶¹². Léopold Codjo Rawambia, vient renforcer cette idée pour lui « le Gabon à cette particularité de voter des décrets sans mettre en place les mécanismes d'accompagnements »⁶¹³.

En effet, en tant qu'activité du service public, le sport se situe dans le champ d'intervention de la sphère étatique. Bien qu'il soit organisé par les fédérations sportives nationales, organismes de droit privé. Le sport fait l'objet d'un contrôle étatique qui s'effectue au travers de techniques juridiques qui se trouvent dans la politique du droit gabonais, comme la délégation de pouvoir, la tutelle ou l'agrément. En raison notamment de la dépendance des hommes politiques dans le champ sportif et surtout de leurs réseaux d'influences beaucoup plus forte que les fédérations sportives gabonaises, on constate une cooptation⁶¹⁴ des responsables qui coordonnent et organisent le mouvement sportif gabonais.

« Même si les règlements de la FIFA récusent la cooptation externe, ce système se retrouve dans nombre de pays africains. Ce qui aboutit dans bien des cas à une cogestion du sport entre les instances sportives et l'Etat »⁶¹⁵. Mais la problématique de l'organisation et la gouvernance du sport ne se limite pas aux strictes relations entre les instances sportives et l'Etat. Elle se pose également au niveau de l'articulation entre les règles nationales et internationales et, par voie de conséquence, au niveau de « justice sportive applicable »⁶¹⁶. Ici le sport gabonais constitue un modèle spécifique car il est envisagé comme une priorité politique impliquant un réel transfert de pouvoirs, de compétences, de responsabilités, de moyens financiers aux hommes politiques. Pour preuve la loi 15/96, dans sa mouture initiale, ne repose à ce jour que

⁶¹⁰ Propos recueillis par nos soins auprès de Mathurin Bidoung.

⁶¹¹ Propos recueillis par nos soins auprès du Ministre Séraphin Moundounga.

⁶¹² Propos recueillis par nos soins auprès de Nicole Assélé.

⁶¹³ Propos recueillis par nos soins auprès de Léopold Codjo Rawambia.

⁶¹⁴ La cooptation consiste à désigner des membres d'une association par une voie autre que l'élection.

⁶¹⁵ Abdoulaye Sakho et Moustapha Kamara (2010), « Les grands défis du football africain », *Revue officielle juridique* du sport N°43. Septembre 2010.p.6.

⁶¹⁶ *Ibid.*,p.6.

sur le seul découpage administratif du territoire, tandis que les pouvoirs appartiennent à l'Etat. « Rien ne se décide au niveau local ou des arrondissements sans l'accord du Maire central qui, à son tour, ne peut rien engager sans l'aval du Ministre des Finances et du Ministre de L'intérieur »⁶¹⁷. Ce modèle organisationnel « vertical descendant » au niveau décisionnel montre aussi ses limites ou sa fragilité car la situation actuelle dénote des difficultés liées au manque d'indépendance des fédérations sportives et des collectivités.

2- L'organisation du football gabonais

D'une manière générale, l'histoire du football commence en 1863⁶¹⁸, date de la fondation de la *Football Association*. Néanmoins, ce sport partage des origines dérivées de « la *choule ou soule*⁶¹⁹ de l'*harpastum* qui aurait été rapporté en Gaule par les soldats de Jules César »⁶²⁰. Telle est « la vulgate que l'histoire du football, ici écrite par Jules Rimet, président de l'association de la fédération internationale de football association (FIFA) de 1921 à 1954 »⁶²¹. En effet, ce sport s'organise au moment où l'idée de progrès et de la modernité s'exprime avec force dans le village planétaire. En Angleterre, il est pratiqué à ses débuts par les étudiants des *publics schools* et des universités ainsi que par les membres de la bourgeoisie anglaise. « Il prend corps sous la forme du football rugby et du *dribbling game* devenu par la suite « le football association ». Vers 1845, les *publics schools* d'Eton et d'Harrow choisissent des règles interdisant l'usage des mains, ainsi que le coup de pied dans les tibias »⁶²². Les Britanniques réglementent et organisent alors le football en prenant l'exemple du cricket et du baseball, ces deux sports collectifs étant déjà structurés avant l'émergence du football. Des ligues professionnelles aux différentes compétitions, le football n'innove pas et s'inscrit dans un *continuum* organisationnel relevant des sports précédents. En Afrique, « il semblerait que les premiers matchs de l'histoire africaine aient été disputés à partir de 1862 au Cap, entre les Britanniques de “souche” et Blancs nés sur place selon l'historien Alegi »⁶²³. Ensuite, le football fut introduit par et pour les missionnaires, les militaires, les marchands, et ce dès les

⁶¹⁷ Célestin Allogho Nze, *op .cit.*, p.207.

⁶¹⁸ 1863 correspond à la date de la création de la fédération anglaise de football ; son objectif était d'unifier le règlement de la pratique du football. faut le préciser au milieu du xx^{ème} siècle, chaque équipe possédait ses règles ce qui rendait les matchs problématiques.

⁶¹⁹ Soule : un jeu traditionnel pratiqué en France, il se rapproche du football et du rugby, si ce n'est que les deux équipes ont souvent un même but, un lieu dit, une mare, que leur composition n'a pas de limites définies.

⁶²⁰ Jules Rimet (1954), « *Introduction et esquisse historique* » le football, Monaco, Encyclopédie des sports modernes, éditions Union européenne, p.10.

⁶²¹ Paul Diestschy (2010), *Histoire du Football*. Pour L'Histoire, Paris, Edition, Perrin, p.18.

⁶²² Pierre Chazaud (1998), *Art et Football, Football and Art 1860-1960. Impressionism (e) Cubism(e), Pop-Art. Portoise*, Edition Mandala. p. 3.

⁶²³ Africa24 Magazine (2011-2012), *Football africain une passion unique*. N°4. Décembre 2011-Février 2012. p.17.

années 1860-1870 dans les possessions anglaises, puis dans les colonies françaises et belges dès 1890-1910 et enfin dans les territoires sous domination italienne et portugaise entre 1910-1920. Au Gabon plus précisément, il remonte à la période coloniale en 1927 par son initiateur Owandault Berre.

Aujourd'hui, considéré comme l'une des formes les plus achevées de la mondialisation sportive, la pratique du football se caractérise pourtant par son extrême hétérogénéité. Pourtant, « dans la galaxie des sports spectacles, l'hégémonie du football est d'autant moins contestée qu'elle repose sur une série de facteurs historiques qui expliquent ce règne sans partage du ballon rond, dès le début du Vingtième siècle »⁶²⁴. Face à cette popularité, on assiste dès 1905 à la mise en place d'une instance qui organise le football (FIFA). Le jeu de balle au pied est si rapidement conquis qu'on glisse vers une vulgarisation des compétitions entre les nations. « Ce n'est un mystère pour personne : le football, qui dépasse toute distinction sociale, toute discrimination intellectuelle, attire les foules, déchaînes les passions, et se retrouve aujourd'hui au centre d'enjeux économiques, politiques, voire géopolitiques complexes »⁶²⁵. Aussi, la « simplicité des règles, dimension populaire de la pratique, identification individuelle et collective favorisée par des formes de supportérisme variées, valeurs éducatives portées autant par les clubs que les institutions qui les gouvernent »⁶²⁶, facilite son développement. Le baron Pierre de Coubertin affirmait alors « qu'il y a dans les mœurs comme dans l'Histoire, des conquêtes imprévues, [on peut constater] (déjà à son époque !) : « un seul sport n'a connu ni arrêts ni reculs : le football. A quoi cela peut-il tenir sinon à la valeur intrinsèque du jeu lui-même, aux émotions qu'il procure, à l'intérêt qu'il présente ? »⁶²⁷. Dès ce moment, le football, va alors s'immuniser dans l'organisation sportive africaine, de telle sorte qu'au lendemain de la Première Guerre Mondiale il va devenir le sport roi de tout un continent, et plus singulièrement de la population sportive gabonaise. *En sus*, il est judicieux de préciser que la « culture sportive n'est pas tant une forme prédéfinie qu'il s'agit d'assimiler, même si un ensemble de règles est requis pour sa pleine expression et sa transmission. Il ne peut y avoir culture sportive qu'en fonction d'une réappropriation active, volontaire, ré-créatrice »⁶²⁸. En revanche, « il ne peut y avoir culture sportive que si la communication, l'échange et le lien social s'en trouvent vivifiées. Dans ces conditions, les

⁶²⁴ Olivier Chovaux (2010) *La Gazette Coubertienne*, Paris, n°29. p.5.

⁶²⁵ Africa24 Magazine, *op.cit.*, p.14.

⁶²⁶ Olivier Chovaux, *op.cit.*,p.5.

⁶²⁷ Africa24 Magazine, *op.cit.*, p.15.

⁶²⁸ Jean-Paul Callède (2010) *Le football et la Coupe du Monde 2010 : une chance pour l'Afrique noire francophone ?*, *La Gazette Coubertinienne*. N°29. 2^{ème} Semestre 2010. p.9.

valeurs du football ne font qu'un avec les valeurs d'universalisme qui ont inspiré largement la pensée et l'action de Pierre de Coubertin »⁶²⁹.

a-Rappel historique du football gabonais avant les indépendances

Comme pour la plupart des ex-colonies africaines, l'introduction du ballon rond signifiait d'abord que les Occidentaux avaient importé le jeu pour leur propre usage et non pour les populations autochtones. Mais, dès l'entre-deux-guerres, les élites des peuples dominés, puis les classes moyennes et populaires, commencèrent à s'approprier le ballon des colons, selon des modalités diverses à propos desquelles les chercheurs tels que Bernadette Deville-Danthu⁶³⁰, David-Claude Kemo-Keimbou⁶³¹, et Pierre Chazaud⁶³² pour ne citer que ceux-là démontrent l'esprit et les formes de la domination européenne. Au Gabon, la pratique du football devait obligatoirement passer par l'Eglise, Le Révérend Père Lefebvre, curé de la paroisse Saint-Pierre de 1931-1953, met en place les activités sportives, au sein de sa paroisse située à Montagne Sainte, pas très loin de l'actuelle présidence de la République. Il créa l'une des premières équipes de football gabonaise, la Jeanne d'Arc de Libreville, à la fin des années 1930⁶³³. Au fil du temps, la pratique du sport devenait presque obligatoire, ceci grâce aux instructions françaises du 1^{er} octobre 1945 définissant la place de l'éducation physique et sportive dans l'enseignement primaire en Afrique. On assiste par ailleurs à une métamorphose de l'organisation sportive consolidée par la « circulaire française n°432 (EP/1 du 30 octobre 1946 »⁶³⁴. Cette dernière est relative aux programmes d'éducation physique dans les écoles normales d'instituteurs). Quoiqu'avant cette circulaire, le Gabon comptait déjà « en 1893, une vingtaine d'écoles et 1118 élèves »⁶³⁵. Ces établissements, par leurs moniteurs, avaient pour mission d'intervenir non seulement à l'école, mais également dans les associations sportives et les offices municipaux puis les centres de formations prémilitaires comme les « scouts ».

Après la Seconde Guerre mondiale, la France décide d'installer à Brazzaville, capitale de l'AEF, une école fédérale pour la formation des cadres moyens indigènes dans le champ sportif. Cette sportification des populations autochtones donne naissance à une équipe de football composée de Congolais, de Gabonais, de Tchadiens, de Centrafricains, et de

⁶²⁹ *Ibid.*, p.9.

⁶³⁰ Bernadette Deville-Danthu, *Le sport en noir et blanc*. Du sport colonial au sport africain dans les anciens territoires français d'Afrique occidentale (1920-1965).

⁶³¹ Paul Dietschy et David-Claude Keimbou, *Le Football et l'Afrique*.

⁶³² Tado Oumarou et Pierre Chazaud, *Football, Religion et Politique en Afrique*.

⁶³³ Illustration N°8, photo numéro 1. L'équipe de Jeanne d'Arc de Libreville vers en 1930.

⁶³⁴ Joseph Bouzougoula, *op.cit.*, p.54.

⁶³⁵ Fidèle-Pierre Nze Nguema (1998), *L'Etat au Gabon de 1929 à 1990. Le partage institutionnel du pouvoir*, Paris, l'Harmattan coll. « Etudes africaines », p.62.

Camerounais. A cette époque, les missionnaires créent aussi une équipe au nom de l'Association Sportive des Missionnaires (ASM). Elle a pour but de faire face à l'action de l'administration laïque en 1950. Dès ce moment, les terrains de football devinrent un lieu cristallisant les identités africaines et servirent d'agora à la popularisation des premières revendications nationalistes. Léon Mba et Jean-Hilaire Aubame⁶³⁶ dénonçaient un système de gestion des richesses de la communauté qui privilégiaient certaines contrées notamment Brazzaville, la capitale de l'Afrique Equatoriale Française, au détriment de Libreville (Gabon). A cet effet, Jean-Hilaire Aubame indiqua lors d'un débat à l'assemblée territoriale, le 15 avril 1953: « nous devons résister aux intrigues de Brazzaville, surtout en ce qui concerne le problème de l'éducation. Nous sommes les descendants de ceux qui ont permis à la France d'obtenir le Moyen-Congo. Notre développement ne saurait être retardé ; nous devons progresser comme tout le monde »⁶³⁷. Dans ces conditions, il était inacceptable d'organiser seulement la pratique du football au Congo. « L'arrêté n°1589 du 12 mai 1953 établit des statuts des sports en AEF et l'arrêté général n° 1589, également du 12 mai 1953, institue en AEF des comités territoriaux et locaux du sport »⁶³⁸. Par ailleurs, on constate heureusement que ces arrêtés vont permettre l'éclosion d'une pratique footballistique régionale et ensuite continentale. C'est à partir de là que la Confédération africaine de football (CAF) voit le jour à Khartoum le 8 février 1957 à l'initiative des fédérations égyptienne, éthiopienne, soudanaise et sud-africaine. Pendant cette période d'institutionnalisation du football africain, la CAF a su militer pour que la FIFA entrouvre un peu plus la porte aux pays africains pour les grandes manifestations sportives comme la coupe du monde football. En 1959, à la veille des indépendances, la ligue de football de l'AEF crée le premier championnat fédéral, remporté par les diables Noirs de Brazzaville face à MOCAF tempête de Bangui. Tels sont les prémices du sport gabonais.

b-Repères chronologiques du football gabonais après les indépendances

° Les années 1960 à 1990

Au moment de l'indépendance en 1960, le Gabon n'a pas pu s'extirper du cadre fédéral pour organiser son propre football. Dans cette histoire récente, la pratique du football avec le legs colonial reste le modèle associatif français. On s'aperçoit vite que pour comprendre

⁶³⁶ Jean-Hilaire Aubame (1912-1989), homme politique gabonais du parti UDSG, opposant farouche à la politique de Léon Mba et Député du Gabon à l'assemblée nationale française à partir 1946.

⁶³⁷ Jean Hilaire Aubame, in Assemblée territoriale du Gabon, *Journal des débats*, 15 avril 1953, cité par F-P. Nze Nguema, *op.cit.*, p.62.

⁶³⁸ Joseph Bouzougoula, *op.cit.*,p.55.

l'organisation du football gabonais, Augustin Chango, de retour de Brazzaville, est contraint de s'inspirer du modèle centralisé du football de type européen pour créer la fédération gabonaise de football (FEGAFOOT) en 1962 conformément aux statuts de la FIFA en 1963. C'est seulement en 1967, soit quatre ans plus tard, que la FEGAFOOT adhère à la CAF. Dans ses statuts, et plus précisément dans son article 1^{er}, la FEGAFOOT est une organisation privée de type associatif conforme à la législation du Gabon. Elle est régie par la charte olympique, la loi⁶³⁹ relative aux associations et le décret⁶⁴⁰ portant organisation du sport civil, elle est reconnue d'utilité publique par décision⁶⁴¹. Elle a une durée indéterminée et est affiliée à la FIFA, à la CAF et à l'UNIFFAC. En revanche, « cette organisation pyramidale montre l'étroite imbrication entre les responsables des fédérations sportives et les différents dirigeants de l'Etat gabonais »⁶⁴², c'est à dire le ministère de la Jeunesse et des Sports et les hommes politiques gabonais. Par contre, après l'accession à la souveraineté internationale, le fait le plus marquant des premières années sportives gabonaises fut sans conteste le match de football qui opposa le Gabon au Congo- Brazzaville pour le compte de la coupe des tropiques en 1962. Les deux équipes l'ont emporté chacune sur son territoire par un score identique de 3 buts à 2 ; le 13 juillet à Libreville et le 16 septembre à Brazzaville. Cette rencontre sportive devient alors un élément de repli identitaire entre les Etats, de violentes émeutes éclatèrent alors à la capitale du Gabon. Les citoyens gabonais fomentèrent des pogroms contre les Congolais. « La plupart d'entre eux portaient autour du cou une sorte de collier sur lequel était incrusté un numéro de matricule. Ils furent expulsés *manu militari* par bateau jusqu'à Pointe Noire »⁶⁴³. On recensa, « 9 morts et [près] de 3000 expulsés »⁶⁴⁴ pendant ce mouvement d'humeur. Par ailleurs, cette haine fut réciproque car les Congolais expulsaient à leur tour les Gabonais résidant au Congo. Cette montée d'adrénaline orchestrée par ce match de football rompt les relations diplomatiques entre les deux pays pendant cette période. Toutefois, l'intervention de la France mais aussi de l'Union africaine et Malgache (UAM) vont permettre pour que les deux pays dirigés par le Feu président Léon Mba et le Feu président Fulbert Youlou se réconcilient à la conférence de Douala, au Cameroun, en novembre 1962.

Dans son élan de vulgarisation du sport roi, sept ans après son indépendance en 1967, se produisit un autre événement qui plaça le Gabon sous les feux des projecteurs. C'était une

⁶³⁹ 35/62 du 10 décembre 1962.

⁶⁴⁰ n°602/PR/MJSCA du 30 juillet 1969.

⁶⁴¹ n°810/MI/AG du 8 janvier 1965.

⁶⁴² Propos recueillis par nos soins auprès d'Edouard Roumenegani

⁶⁴³ Albert M'Paka (2007), *Démocratie et société civile au Congo-Brazzaville*. Paris, l'Harmattan. p.106.

⁶⁴⁴ Paul Diestschy, *op.cit.*, p.329.

rencontre amicale contre et le F.C Santos, champion du Brésil, au sein duquel évoluait Edson Arantes Do Nascimento, plus connu sous le sobriquet de Pelé, celui qui est désigné comme le meilleur joueur de tous les temps. Ce match organisé dans le cadre d'une tournée africaine se solda par une victoire du Brésil 4 buts à 0. Selon Emame Marcel, « les Brésiliens se sont contentés de quadriller le terrain, la préoccupation était avant tout de couvrir la distance séparant les deux buts le plus rapidement possible. Pour accomplir cette formalité chaque joueur devait posséder un bagage technique lui permettant de réussir le contrôle du ballon, la passe et le démarquage sans difficulté. Si à ce bagage technique, vous ajoutez la *vista*, l'anticipation et l'improvisation, vous aviez alors des [*fuoriclasse*]⁶⁴⁵. Toujours selon Emame Marcel, « c'étaient des super-hommes. Et ceci donnait au public gabonais l'impression que nous regardions jouer les Brésiliens et que nos tacles étaient juste pour faire semblant alors que nous donnions le meilleur de nous »⁶⁴⁶. Dans le même ordre d'idée, René Ndemezo' Obiang⁶⁴⁷, qui avait pris part à cette partie au poste de milieu de terrain, se souvient : « nous avons pris 4 à 0, mais Pelé n'avait pas marqué, se contentant d'orienter le jeu et de faire des gestes superbes. Je me rappelle qu'au coup d'envoi de la deuxième période, il a tenté de marquer du milieu de terrain sans élan. Notre gardien a eu du mal à ne pas prendre le but »⁶⁴⁸.

C'est sans doute, dans l'histoire du football gabonais, l'un des événements qui ont le plus marqué sa longue marche. Après cette rencontre de prestige, le Gabon marquait sa présence dans des compétitions organisées dans le cadre de la sous-région et sur le plan continental. Faisant suite au passage de l'équipe du FC Santos, le championnat national fait son apparition en 1968 avec la participation de plusieurs équipes représentant chacun des provinces du pays.

Parmi les grandes équipes du championnat, on peut citer : *Orambaka, Cabosse, Surprise, Zalang, Pigeons verts, Olympique, Association Sportive Scolaire (ASS), Monaco, Abeilles, Buffalo, Aigles Royales*. Dans ces équipes, on note parmi les anciennes gloires comme : Ossey Monday, Pither Bevignat, Marcel Emame, Walker Binkinda, René Ndemezo' Obiang et Paul Manon, etc. Il faut rappeler que, dès les années 1970, « ces clubs à base majoritairement ethnique furent dissous à l'instigation du Ministre des Sports, le Général Jean Boniface-Assélé, au motif qu'ils représentaient un danger pour l'unité nationale, encore fragile »⁶⁴⁹.

⁶⁴⁵ Expression provenant de l'italien qui veut dire « surdoué », mais dans le jargon footballistique ce mot désigne des Joueurs de classe mondiale pour les anglais des *tops players*.

⁶⁴⁶ Propos recueillis auprès d'Emame Marcel par nos soins.

⁶⁴⁷ Ancien international gabonais, Ancien Ministre de la Jeunesse et des Sports. Président de club de football.

⁶⁴⁸ Le quotidien national (2012), *L'Union, Pelé superstar*, n°10 853, vendredi 10 février 2012.p.10

⁶⁴⁹ Propos recueillis auprès de Georges Bertrand Bekale par nos soins.

Pour Georges Bertrand Bekale ancien joueur de l'équipe *Olympique* : « cette décision ralentit l'émulation du football gabonais, à aucun moment il y avait une pensée de repli identitaire ou tribal préconçue par les joueurs, mais tout simplement une reconnaissance géographique »⁶⁵⁰ car tous les joueurs défendaient les couleurs de la localité où ils se trouvaient, et ceci avec passion, tout simplement. Le plus beau, c'était l'après match au collège ou au quartier, il régnait un climat de fraternité, « pas cette théorie du complot du Général Jean Boniface Asséle »⁶⁵¹.

Après le choc pétrolier, le football gabonais connaît une véritable ascension dans les années 1980 avec l'arrivée des équipes sponsorisées par les entreprises gabonaises et les corps habillés. On enregistre parmi elles : le FC 105, l'équipe des militaires, le Cercle sportif de Batavéa (CSB) une équipe de la caisse sociale, le Vautour Club Mangougou (VCM) une équipe de police, l'AS Sogara une équipe de raffinerie, Pétrosport deux équipes sponsorisées par deux sociétés pétrolières Elf et Total. En effet, cette émulation du football va permettre à l'équipe nationale d'obtenir son premier trophée sous-régional⁶⁵² en battant le Congo lors de la finale de la coupe de l'UDEAC en 1985 par un score de 3 buts à 0. Aussi, trois ans plus tard, l'équipe nationale du Gabon récidive à Yaoundé en battant le Cameroun pour la toute première fois sur son sol par 1 but à 0 en 1988. Ce titre de champion de l'UDEAC est d'autant plus significatif, car l'équipe du Cameroun est champion d'Afrique en titre, et Guy Roger Nzamba alors âgé 18ans est élu meilleur joueur du tournoi et Feu Germain Mendome, à 19 ans, désigné meilleur gardien de la compétition. Entre ces deux titres, l'AS Sogara de Port-Gentil dispute une finale des clubs champions en 1986 face à Al Halhy d'Egypte. Après cette finale mythique, le championnat évolue depuis 1987 avec 10 clubs, puis de 1988 à 1990, il passe à 12 clubs.

° Les années 1990 à nos jours

Dès 1990, avec l'arrivée du multipartisme, on assiste à la mise en place d'une organisation nouvelle avec un championnat et une coupe du Gabon qui se jouent régulièrement. Elle renforce l'équipe nationale du pays, de telle sorte qu'en 1991, il aurait suffi d'une victoire face aux léopards du Zaïre, (l'actuel Congo Kinshasa), pour se qualifier pour la toute première CAN (Sénégal 1992). Malheureusement, ce match se termine par un score nul, sur le sol gabonais, et donne naissance à une manifestation sans précédent dans la capitale gabonaise. Les supporters gabonais frustrés par ce revers détruisent tout sur leur passage.

⁶⁵⁰ *Ibid.*

⁶⁵¹ Propos recueillis auprès d'Emane Marcel par nos soins.

⁶⁵² Coupe de l'UDEAC, c'est une compétition qui regroupe l'ensemble des équipes de l'Afrique Centrale.

Malgré cet échec, en 1991, on dénombre 12 clubs dans le championnat national ; en 1992, huit clubs ; en 1993, 7 clubs ; en 1994, 8 clubs. Il faut préciser que cette régularité du championnat qui allait chaque fois à son terme a permis à l'équipe du Gabon de se qualifier pour la première fois à une CAN (Tunisie, 1994). En 1995 le championnat repart de plus bel, avec un nouvel élan engendré par la première participation de l'équipe nationale à la CAN. Dès 1996, plus de dix clubs participent au championnat. Cette éclosion du championnat national, correspond à une deuxième participation à une phase finale de CAN (Afrique du Sud 1996). L'équipe du Gabon joue sûrement sa meilleure partition, avec un jeu chatoyant de telle sorte que « Michel Platini, Président du comité d'organisation de la coupe du monde (France 1998) souhaite voir l'équipe du Gabon à la coupe du Monde. Cette campagne se termine par une élimination aux tirs butts face aux tunisiens en quart de finale et une non qualification à la coupe du monde »⁶⁵³.

De 1998 à 2000, 15 équipes participent au championnat, et l'équipe nationale du Gabon en 2000 participe pour la troisième fois à une CAN : (Ghana Nigeria, 2000). Le seul fait marquant est sans doute le but de Shiva Star N'zigou⁶⁵⁴ qui est le plus jeune buteur de l'histoire des phases finales des Coupes d'Afriques de Nations. Après cette énième élimination, le championnat national reprend son cours. En 2001 il passe à 16 clubs ; en 2002 14 clubs ; de 2003 et 2004 à 12 clubs ; en 2005 et 2006 à 14 clubs ; en 2007 à 13 clubs ; en 2008 à 12 clubs ; en 2009 à 14 clubs. Cette irrégularité des clubs au championnat national est peut être dû à l'inorganisation des responsables des clubs de première division, car on constate qu'ils sont dépendant de la subvention⁶⁵⁵ de l'Etat, pour mettre en place une politique sportive organisationnelle au sein des clubs qu'ils dirigent.

En sus, il est importe de préciser que le Football gabonais passe une décennie sans participer à une compétition internationale. C'est seulement en 2010, sous la houlette d'Alain Giresse, qu'elle participe de nouveau à une coupe d'Afrique des Nations, celle organisée en 2010 en Angola. La participation de l'équipe du Gabon fut d'ailleurs de bonne facture car elle s'impose devant le Cameroun et tient en échec la Tunisie, avant de se faire battre par la

⁶⁵³ Propos recueillis par nos soins auprès de Guy Nzeng.

⁶⁵⁴ Shiva Star N'zigou est né le 24 octobre 1983, et il marque le but 23 janvier 2000 contre l'Afrique du Sud à 16ans et 93 jours. Record actuel.

⁶⁵⁵ L'Etat octroie à chaque club de première division nationale prenant part au championnat d'élite une enveloppe d'une valeur de cinquante (50) millions de francs CFA soient (77.000 euros environ) chaque saison. Cette somme d'argent est versée en deux tranches de vingt cinq 25 millions de francs cfa (environ 38.500 euros) aux clubs jusqu'en 2012. Par ailleurs, au lendemain de la CAN, le championnat national devient professionnel et c'est l'Etat, qui "paye" le salaire minimum de chaque joueur évoluant à l'élite.

Zambie sur le score de 2 buts à 1. L'équipe du Gabon est éliminée au premier tour à la suite du nombre de but marqués, les trois premiers de la poule totalisant 4 points : Cameroun, Zambie, et le Gabon. Le Gabon ayant la plus faible attaque sort du premier tour avec la Tunisie, dernière de la poule, qui avait 3 points pour autant de matchs nuls.

En 2011, un fait majeur vient vivifier le football gabonais. L'équipe du Gabon remporte en décembre la première édition du championnat d'Afrique des moins de 23ans (2-1 face au Maroc), et pour la même occasion écrit son nom dans un palmarès continental « *Yes They can* »⁶⁵⁶ titre *l'Equipe*. C'est un succès historique pour le Gabon qui fait partie, avec le Maroc et l'Egypte, des trois pays qui représentent le football africain aux Jeux Olympique de Londres 2012. Assurément, cette victoire devient « un motif de satisfaction pour le gouvernement gabonais qui n'a pas ménagé ses efforts pour faire de la CAN un plein succès et il mise beaucoup sur le sport pour développer l'image du pays à l'international »⁶⁵⁷. Bien que l'opinion reste ballotée entre l'espoir et le doute, quant à la tenue effective de la 28^{ème} CAN sur le sol gabonais. Il faut savoir que ce scepticisme vient du « projet goal »⁶⁵⁸ qui est encore dans la mémoire collective des Gabonais. Pour Hugues Malekou, « nous sommes dans l'anormalité. Nous sommes à l'opposé du bon sens, de la rectitude morale, de l'éthique et de la déontologie. La correction dans les choix ou la prise de décision engageant notre pays n'est point de mise. Les autres élucubrations sont la base sur laquelle les dirigeants s'appuient pour brader, galvauder le sport au Gabon. La rectitude étant étrangère à notre façon de faire, on ne peut qu'être inquiets à l'organisation de la CAN»⁶⁵⁹. En revanche, si le projet goal avait été à son terme et concrétisé, la préparation des équipes gabonaises aurait pris une tout autre dimension permettant sûrement aux athlètes locaux comme aux joueurs expatriés de se familiariser avec le haut niveau en termes d'infrastructures, de préparation, et la population gabonaise aurait été confiante par rapport à l'organisation de cette CAN.

Malgré cela, en relevant le défi de co-organiser la CAN 2012, le Gabon ajoute son nom à la liste prestigieuse des pays organisateurs de l'épreuve reine du football africain et s'offre ainsi une image de modernité. Pour cette compétition, il est important de rappeler qu'en « janvier 2010, le site d'Angondjé était encore un *no man's land* enfoui dans la broussaille. En avril,

⁶⁵⁶ L'Equipe, *Le Gabon à l'heure de la CAN. C'est parti !* n° 21010 du vendredi 20 janvier 2012.p.2

⁶⁵⁷ *Ibid.*, p.2.

⁶⁵⁸ Projet Goal est la subvention de la FIFA à la hauteur 500 000 mille dollars américains pour mettre en place un centre technique ultramoderne au Gabon. Depuis 2004, le Gabon a déjà reçu 4 subventions et le projet n'est toujours pas sortie de terre. <http://www.union.sonapresse.com/sport-gabon/footballprojet-goal-le-gabon-recoit-un-quatrieme-financement-de-la-fifa-021014-41339>

⁶⁵⁹ Propos recueillis par nos soins auprès d'Hugues Melelou.

avait lieu la cérémonie de lancement de travaux par un consortium chinois »⁶⁶⁰. Vingt-deux mois plus tard, c'est-à-dire en novembre 2011, l'équipement fut inauguré lors d'une rencontre amicale internationale par les descendants de Pélé. Le Gabon perd ce match face au Brésil par 2 à 0 au stade de l'Amitié sino-gabonaise devant un public de « 32 500 spectateurs »⁶⁶¹. Ce stade d'Angondjé de Libreville « s'appuie sur la plus grande structure métallique d'Afrique (320 mètres de long) »⁶⁶², et abrite 40 000 places. Tous ces événements enrichissent l'histoire du football gabonais et posent les bases d'une nouvelle dynamique.

L'année 2012 correspond à la fin de notre enquête de terrain et pour le quotidien sportif français *l'Equipe*, « la 28^{ème} édition de la coupe d'Afrique des Nations est sûrement la mieux organisée de l'histoire »⁶⁶³, bien qu'elle ait donné lieu sur le terrain à de nombreuses surprises comme la victoire de la Zambie sur la Côte d'Ivoire au terme d'une séance de tirs au but invraisemblable (8-7). Pour les adeptes des conceptions « profanes, mythologiques », la victoire de la Zambie était écrite bien avant le début de la compétition, car dix-neuf ans plus tôt au large de Libreville à quelques encablures du stade de la finale, un avion transportant toute l'équipe nationale de football de la Zambie crashait au large des côtes librevilloises. Il n'y eut aucun survivant. Le témoignage suivant donne idée de la superstition qui accompagnait l'équipe Zambienne : « depuis leur arrivée ici, ils ne cessent de parler de ce drame, de voir des signes partout, de scruter le ciel »⁶⁶⁴. Le matin du match, les *Chipolopolos*⁶⁶⁵ se sont tous rendus à la plage tremper leurs pieds dans la mer afin que leurs frères participent à cet événement continental. C'est la notion populaire du destin que développe Comi Toulabor⁶⁶⁶. « Dès le début, les Zambiens avaient décidé de jouer au football dans un style fait de passes courtes, de dédoublements »⁶⁶⁷. Selon Sinkala, joueur zambien, la victoire était prédestinée à leur pays car dans la culture africaine « la notion de destin est en effet centrale dans la cosmogonie *évé* et, vraisemblablement, dans l'ensemble des cosmogonies africaines. Elle revient dans les discussions relatives à la vie et à la mort, au bien et au mal »⁶⁶⁸. Pour Comi Toulabor c'est la « loi de la vie »⁶⁶⁹.

⁶⁶⁰ Gabon Sport Plus, *CAN 2012 les chantiers seront livrés à temps*, Edition de GMCD n°2 aout 2010.

⁶⁶¹ *L'union* n°10 777 du vendredi 11 novembre 2011.

⁶⁶² *L'Equipe*, n°21010, op.cit., p.3.

⁶⁶³ *L'Equipe* n°21 034 du Lundi 13 février 2012.

⁶⁶⁴ *L'équipe* n°21 034 du Lundi 13 février 2012 p.8.

⁶⁶⁵ Chipolopolos est le nom de l'équipe nationale de Zambie, qui signifie les boulets de cuivre.

⁶⁶⁶ Comi Toulabor (2008) explique la notion populaire de destin dans « L'Art du faible », dans *Le politique par le bas en Afrique noire*, Nouvelle édition augmentée, Paris, Karthala, p.122-123.

⁶⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁶⁸ Comi Toulabor (2008), *op.cit.*, p. 122.

⁶⁶⁹ *Ibid.*

En somme, cette CAN suivie par de nombreux téléspectateurs a permis de montrer que le Gabon n'est pas seulement un pays riche d'une longue histoire et de beauté naturelles uniques, mais aussi une nation moderne capable d'organiser des événements sportifs les plus prestigieux de la planète. L'organisation de la CAN 2012 a laissé un héritage considérable : stades flambant neufs, nouvelles routes, réseaux de télécommunication et nouveaux équipements de santé. « La somme des investissements engagés pour la CAN 2012 permettra demain au Gabon de jouer pleinement son rôle de locomotive de l'Afrique centrale »⁶⁷⁰. Pour preuve, un an et demie après la CAN 2012, unanimement saluée pour la qualité de son organisation et de ses infrastructures, le pays organise le trophée des champions à Libreville qui oppose le Paris Saint Germain (PSG) aux Girondins de Bordeaux le 3 août 2013, et qui se termine par la victoire du PSG par 2 buts à 1. Une belle fête donc pour le Gabon, qui aspire à devenir un pays émergent à l'horizon 2025. Une ambition symbolisée par le Plan Stratégique Gabon Emergent, dont les objectifs sont de redéployer la gestion des ressources du pays, de diversifier son économie. Le sport pouvant être un moyen pour émerger sur la scène internationale, le trophée des champions représente pour ce pays une nouvelle occasion de rayonner avec la politique de développement du pays. Après cette chronologie historique, il convient de présenter sous forme de tableau analytique, le palmarès du championnat national gabonais de football depuis (1968 à 2013). *In fine*, le tableau qui va suivre pourra renforcer notre jeu d'hypothèses, car toutes les illustrations, photos, tableaux, cartes, ont pour but de vérifier les hypothèses de ce mémoire. C'est la raison pour laquelle à chaque explication de nos interprétations, nous allons intégrer les probabilités objectives du jeu d'hypothèses. *En sus*, au-delà d'un diagnostic historico-sociologique on considère pertinent de rappeler que l'objectif est d'apporter des solutions pour permettre au Gabon d'avoir "une bonne organisation" dans le domaine du sport ou, à tout le moins d'en concevoir les bases adéquates.

⁶⁷⁰ *L'Equipe*, n°21010, *op.cit.*, p.3.

Tableau 11: Palmarès du championnat national de football du Gabon (1968-2013)

Année	Nom du vainqueur et de la Ville	Année	Nom du vainqueur et de la Ville
1968	Olympique sportif club de Libreville	1991	AS Sogara Port-Gentil
1969	Aigle Royal de Libreville	1992	AS Sogara Port-Gentil
1970	Aigle Royal de Libreville	1993	AS Sogara Port-Gentil
1971	AS Solidarité de Libreville	1994	AS Sogara Port-Gentil
1972	Olympique sportif club de Libreville	1995	Mangasport Mouanda
1973	AS Police de Libreville	1996	Mbinga Port-Gentil
1974	Zalang COC Libreville	1997	FC105 Libreville
1975	Petrosport de Port gentil	1998	FC105 Libreville
1976	Vautour Club Mangougou de Lbv	1999	FC105 Libreville
1977	Vautour Club Mangougou de Lbv	2000	Mangasport Mouanda
1978	FC105 Libreville	2001	FC105 Libreville
1979	Anges ABC Libreville	2002	USM Libreville
1980	USM Libreville	2003	USB Woleu-Ntem
1981	USM Libreville	2004	Mangasport Mouanda
1982	FC105 Libreville	2005	Mangasport Mouanda
1983	FC105 Libreville	2006	Mangasport Mouanda
1984	AS Sogara Port-Gentil	2007	FC105 Libreville
1985	FC105 Libreville	2008	Mangasport Mouanda
1986	FC105 Libreville	2009	AS Stade Mandji
1987	FC105 Libreville	2010	USB Woleu-Ntem
1988	USM Libreville	2011	FC Missile Libreville
1989	AS Sogara Port-Gentil	2012	FC Mounana Libreville
1990	JAC Port-Gentil	2013	USB Bitam

Tableau réalisé par Ghislain Megne

Le tableau met avant les titres des différents clubs du championnat national de football depuis sa création jusqu'à la période récente. En effet, le football canon 105, club Présidé par le

Général Idriss Ngari, ancien Ministre⁶⁷¹, originaire de la province du Haut-Ogooué, occupe la première place du palmarès du football gabonais avec 10 titres de champions. La deuxième place revient à l'équipe de Mangasport avec 7 titres⁶⁷² de champions du Gabon ; c'est une équipe qui appartient à la société minière du Gabon qui se trouve dans la province du Haut Ogooué. Il faut tout de même signaler que ce club est présidé par Marcel Abeke qui est PDG de COMILOG. L'équipe de Sogara occupe la troisième place du palmarès du football gabonais ; c'est la seule équipe gabonaise à réaliser un quadriplé dans l'histoire du football gabonais (1991 ; 1992 ; 1993 ; 1994), mais aussi la seule à prendre part à une finale de coupe d'Afrique des champions en 1986, c'est sans doute l'une des plus belles équipes du football gabonais. Elle avait à son actif 6 titres de champions du Gabon avant sa dissolution. Selon les joueurs de Sogara, « c'est le chef de service de sport de la société de raffinerie, Monsieur Alain Claude Grandet, qui était la pierre angulaire de la politique sportive du club »⁶⁷³. Par ailleurs sa réussite correspondait aux moyens financiers que disposait la société de raffinerie, car et il faut le rappeler, la fermeture de certains gisements de pétrole dans la province maritime du Gabon et la fermeture des compagnies pétrolières entraînèrent la disparition des équipes comme Shell, Petrosport, Sogara ou la Jeunesse athlétique Club (JAC). En prenant du recul, on pourrait s'interroger sur la réalité socio-économique des clubs ou des équipes adossée à des entreprises, dans le contexte du Gabon. Est-ce une situation de stricte dépendance ou une opportunité à explorer ? Cependant, pour ce qui est d'une première approche, on remarque que c'est une conception néo-paternaliste distillée par des multinationales à le demande l'équipe dirigeante et donc du gouvernement qui s'impose à l'observation.

Parmi les plus beaux palmarès du football gabonais, on note aussi celui de l'Union Sportif O'Mbila Nziami (USM), club de la capitale de Libreville avec 4 titres de champions du Gabon. Cette équipe appartient au Général Jean Boniface Asselé, ancien ministre, Sénateur du troisième arrondissement de la commune de Libreville, originaire de la ville d'Akieni dans la province du Haut-Ogooué. On peut aussi citer aussi l'Union sportive de Bitam (USB) avec ses trois titres de champions. Ce club est présidé par René Ndemezo' Obiang, un « baron » du Parti démocratique gabonais (PDG). Il est député, ancien ministre du gouvernement président du groupe parlementaire PDG. C'est une équipe qui se situe dans la région septentrionale du

⁶⁷¹ Ministre de la défense (1994-1999), les transports de (2002-2004) ; le travail, et des travaux publics 2004-2007 ; le tourisme 2007-2009 ; la Santé en 2009.

⁶⁷² Le 7^{ème} titre de Mangasport date de 2014.

⁶⁷³ Propos recueillis par nos soins auprès de Claude Babe, international gabonais gardien de but de Sogara.

Gabon plus précisément dans la province du Woleu-Ntem à Bitam, deuxième ville de la province derrière Oyem.

Comme on peut le remarquer, le palmarès du football gabonais, en dehors même de sa pratique et de son organisation à l'échelle du territoire national, conforte notre jeu hypothèses portant sur la gestion du football gabonais. Comme on a pu le constater, lors de la CAN 2012, le Ministère des Sports qui dessaisit la FEGAFOOT de la gestion de l'équipe nationale, et la Présidence de la République, quant à elle, déjuge le Ministère en créant un Comité d'Organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (COCAN)⁶⁷⁴ directement placé sous la tutelle du Président de la République, un cabinet chargé du sport national. Sur cette question propre à l'administration gabonaise (Etat/Personne), il demeure une réalité qui veut que dans l'ensemble du discours « politique », on ne peut pas nier cette confusion liée au fort degré de personnalisation des institutions. Pour Hugues Malekou, tant que « le dirigeant supposant qu'il est dépositaire d'un « pseudo science infuse et diffuse » ; tout ce qu'il dit ou qu'il décide a valeur d' « injonction divine ». Aucune planification, aucune mouture de référence encore moins d'orientation gouvernementale n'est prise en compte. On est dans le « pilotage à vue », la boule de cristal, en un mot l'improvisation dans son sens premier du terme »⁶⁷⁵. Ce sont là des exemples patents d'un pouvoir personnel qui est contraire à la logique de la démocratie et qui explique la faiblesse des institutions et les déconvenues dans les différentes compétitions sportives nationales et internationales. C'est vrai que les propos peuvent paraître abruptes, « mais au sujet de la démocratie, à moins de considérer qu'un Etat doive se suffire de ce qu'on qualifie de démocratie formelle, il est possible d'admettre que ces dernières années, on est loin des espoirs de la conférence nationale »⁶⁷⁶.

C'est pourquoi la Directrice Générale des Sports⁶⁷⁷ tire la sonnette d'alarme, « reconnaissant la responsabilité de certaines hautes autorités du sport gabonais dans les dysfonctionnements des institutions qu'elles incarnent »⁶⁷⁸. A cet effet, elle souligne : « nous avons tous des comptes à rendre au peuple gabonais. Il faudrait donc que nous nous donnions les moyens de répondre à ses aspirations, car avec la Can 2012 chez nous, mais également celle de 2013 qui suivra dans la foulée, les attentes sont grandes »⁶⁷⁹. Ce *mea culpa* ressemble à celui de René Ndemezo' Obiang qui avait suscité la refondation du Ministère des Sports en avril 2009. Ces

⁶⁷⁴ Hilaire Adiahéno, Président du COCAN Gabon.

⁶⁷⁵ Propos recueillis par nos soins auprès de Claude Babe, international gabonais, gardien de but de Sogara.

⁶⁷⁶ Patrice Moundounga Mouety, *op.cit.* p.145.

⁶⁷⁷ Elisabeth Séraphine Apindangoye, Directrice des sports

⁶⁷⁸ *L'union* n° 10 554 du Mercredi 16 Février 2001.

⁶⁷⁹ *Ibid.*

aveux nous amènent à comprendre l'action du football dans le paysage sportif national et international, mais aussi de savoir dans quel type d'organisation s'inscrit le football gabonais de performance, mais également dans ses composantes d'amateurisme, de spectacle : la logique qui repose sur une rationalité démocratique ou bien la logique de l'évergétisme et donc du capital partisan. Rappelons tout de même que les résultats sportifs sont le résultat d'une politique publique qui détermine « fondamentalement sa structure interne »⁶⁸⁰. Encore faut-il en préciser les fondements.

c- L'action du football dans l'organisation sociale gabonaise

Pour comprendre, l'action du football dans l'organisation sociale gabonaise, il faut nécessairement passer par une analyse sous forme descriptive des équipes de football du championnat national du Gabon. Ou encore décrypter les éléments de récurrences générés par les modes de gestion qu'entretiennent les personnalités publiques gabonaises, dans l'organisation du football à travers des « pseudos tournois de football » organisés le plus souvent à la période des vacances, ou à l'orée des campagnes donnant lieu un à scrutin électif. Très schématiquement, on peut recourir aux travaux de Jean-Jacques Gabas⁶⁸¹ pour analyser le tableau qui va suivre. En effet, « comme toute réalité sociale, le sport s'inscrit dans le cadre de rapports de production qui déterminent fondamentalement sa structure interne »⁶⁸². Pour cela, les Appareils Stratégiques Capitalistes (ASC) visent à développer la « masse » au mépris de l'existence de populations et d'individus conscients. La masse est la « matière » indispensable au développement du capital. Il est de fait assez courant que des leaders politiques locaux ou nationaux mobilisent le football comme une ressource de production. On peut donc se demander quels sont les liens entre football et les organisations politiques partisans et s'interroger sur les rapports du monde politique au football gabonais.

Face à cette situation, le sport en général et le football gabonais en particulier sont devenus des vecteurs de développement économique significatifs. Il n'est donc pas étonnant de faire appel à Patrick Vassort sur les (ASC) pour lire les stratégies des propriétaires des clubs de football du Gabon sur la scène politique nationale. En effet, il en résulte que « L'Etat, le gouvernement, les partis et les associations de jeune, est la preuve supplémentaire que le

⁶⁸⁰ Pierre Laguillaumie (1996), « Pour une critique fondamentale du sport » cité dans *L'Opium Sportif. La critique radicale du sport de l'extrême gauche à Quel Corps ?*, Paris, l'Harmattan. p.75.

⁶⁸¹ Jean-Jacques Gabas, « Acteurs et politiques publiques », *Mondes en Développement* Vol.31-2003/4-n°124.

⁶⁸² Pierre Laguillaumie (1996), « Pour une critique fondamentale du sport » cité dans *L'opium Sportif La critique radicale du sport de l'extrême gauche à Quel Corps ?*, Paris, l'Harmattan, p.75.

football peut être un révélateur puissant du fait politique et des manifestations des phénomènes du pouvoir »⁶⁸³, au Gabon et en Afrique.

A partir de ce moment, on peut donc comprendre les liens entre le football et les organisations politiques partisans et surtout les rapports du monde politique au football en général. Au Gabon, on assiste à une course à la création des équipes de football sans se soucier de respecter les schèmes d'une politique sportive, mais aussi des tournois de football. Mais à y voir de près, ces équipes, ou ces tournois, n'ont d'autres visées que d'élargir le front électoral et de renforcer la politique présidentielle donc du pouvoir en place. C'est donc une forme d'évergétisme car « le don, lui, le cadeau, ne vise pas obtenir des biens au contraire, il sacrifie une satisfaction matérielle pour satisfaire à une relation personnelle »⁶⁸⁴, donc partisane. Le tableau ci-dessous permet de comprendre la place du football dans le paysage politique gabonais. En effet, pour étayer cette thèse, le choix du statut social, du groupe provincial sont des éléments qui permettent d'appréhender la politique des propriétaires ou fondateurs des clubs phares du championnat national de football. Pour Celestin Allogho, « ces hautes personnalités, responsables de structures sportives, assurément rendent un service au sport en le soutenant. Mais en contre partie sûrement elles y trouvent leur compte »⁶⁸⁵. C'est sûrement pourquoi il ya autant d'hommes politiques proches du pouvoir ou encore de la même origine provinciale du Président de la République responsables des équipes de football. Le football gabonais renvoie donc à un sport spectacle, si on peut se le permettre pour cette recherche c'est une « *Gabonganisation* »⁶⁸⁶, car elle est dédoublée des structures institutionnelles de pouvoirs en réseaux personnels et matrimoniaux, c'est-à-dire un cercle fermé, une coterie sportive, qui est redoublé des alliances qui s'accompagnent d'un renforcement hégémonique d'une certaine classe sociale.

Cette organisation du football fragilise la politique sportive nationale qui se veut démocratique, apolitique et à but non lucratif. Ce qui n'est pas le cas du paysage politico-sportif gabonais. Car à considérer des quinze clubs phares, on peut remarquer que le Sogea FC et le Stade Mandji sont sponsorisés par des hommes d'affaires gabonais soit 13.34% de notre échantillon représentatif. Pour ce qui est du reste des équipes, le constat est particulièrement rarissime dans le monde du sport. Sur les treize clubs restant, donc 86.66%,

⁶⁸³ Jules Abalot (2010) *L'esprit sportif et la logique d'entreprise au Bénin : Les seuils et/ou l'arrimage de nouveaux enjeux*. Laboratoire des Sciences Sociales, Institut National de la Jeunesse, de l'Éducation et du Sport (INJEPS). Université d'Abomey-Calavi- Porto-Novo (Bénin).

⁶⁸⁴ Paul Veyne, *Le pain (...)* op.cit., p.77.

⁶⁸⁵ Celestin Allogho Nze, op.cit., p.203.

⁶⁸⁶ Une organisation où les hommes politiques font et défont les institutions, ils sont en aval et en amont. Le ying et le yang, cette dualité qui permet de coordonner et organiser le sport gabonais.

huit clubs fondateurs sont originaires d'une même province, c'est-à-dire le Haut Ogooué, soit 53,33%. On peut donc les citer : Ali Bongo Ondimba, Jean-Boniface Assélé, Idriss Ngari, Marcel Abeké, Alaba Fall Bosco, Hervé Ossamy, Andjoua Bongo Ondimba, Hervé Opiangah. Rappelons par ailleurs, qu'ils ont tous un lien de parenté. Ils sont soit cousin, oncle, gendre, neveux, frère. Pour ce qui est du reste des équipes qui participent au champion national de football, soit 33.33%, le lien commun est le Parti démocratique gabonais, et les différentes fonctions que les responsables occupent dans l'organigramme sociétal du pays. Ministre, ancien ministre, conseiller du Président. Toutefois, pour extérioriser la transdisciplinarité de notre objet de recherche, on présente ces résultats pour affirmer notre jeu d'hypothèses. Car en prenant, la variable du statut social dans l'appareil politique gabonais, ou le groupe provincial, notre questionnement s'inscrit de façon explicite dans la continuité de notre jeu d'hypothèses en mettant en relief les tribulations des hommes publics propriétaires ou fondateurs des clubs de football au Gabon.

Cependant, pour espérer sortir d'une telle organisation du sport, il faut un changement de comportement dans les modes de gestion. Bien que le football soit devenu un espace de détection, de confrontation régulière et de classement des valeurs, son insertion dans une société qui se veut démocratique passe par l'acceptation fort bien imaginée d'un système dont le principe serait une sorte d'actionariat des communautés publiques et privée au sein duquel, les présidents de clubs n'interviennent pas dans la gestion du football. Et ceci dans le respect du régime type loi 1901, qui est inconditionnellement le noyau de tout pouvoir de décision et d'orientation associative. En somme, l'analyse de l'organisation du football gabonais pour cette recherche, termine par une illustration du football à travers les âges. L'image étant un souvenir, elle nous permet de comprendre les différentes étapes du football gabonais.

Tableau 12: Désignation des hommes publics propriétaires ou fondateurs des clubs de football du Gabon

Nbre	Noms des clubs	Nom du fondateur du club ou responsable	Groupe Provincial	Statut social dans l'appareil politique gabonais
1	As Pélican	Richard Auguste Aounoviet	G3 Moyen-Ogooué	Ancien Ministre, héritier politique de l'ancien N°2 du, système politique actuel parti démocratique gabonais (PDG), feu Georges Rawiri, bras droit de feu Omar Bongo.
2	ACB	Omar Bongo Ondimba Andjoua	G2 Haut-Ogooué	Cadet du président de la république.
3	CMS	Alaba Fall Bosco	G2 Haut-Ogooué	Ancien Procureur Général de la République du Gabon.
4	Mangasport	Marcel Abeke	G2 Haut-Ogooué	Ancien Président Directeur Général de la compagnie minière de l'Ogooué (comilog), maire de Lekoni.
5	Missile	Ali Bongo Ondimba	G2 Haut-Ogooué	Président actuel du Gabon. Pendant la création de cette formation, il était Ministre de la Défense.
6	Mounana FC	Hervé Opianga	G2 Haut-Ogooué	Ancien président de la Société de Sécurité du Gabon. (SGS). Ancien manager de l'équipe Nationale de football du Gabon (CAN 2012).
7	USM	Jean Boniface Asselé	G2 Haut-Ogooué	Ancien ministre, sénateur pour le compte de la majorité Présidentielle.
8	USB	Réné Ndemezo'o Obiang	G9 Woleu-Ntem	Ancien Ministre des sports, député au compte du Parti au pouvoir (PDG) dans le ville de Bitam, au nord du Gabon.
9	USO	Hubert Minang	G9 Woleu-Ntem	Ancien directeur de la programmation et des investissements publics du ministère du Plan (DPI).
10	Sapin	Frederick Gassita	G1 Estuaire	Conseiller personnel du Président de la République.
11	Sogea	Jérôme Claude Asseko	G9 Woleu-Ntem	Directeur Général adjoint de Sogea-Satom, société appartenant à Vinci, 1 ^{er} groupe mondial de BTP.
12	Stade Mandji	Alain Claude Grandet	G8 Ogooué Maritime	Ancien chef de service des sports de Sogara, Agent municipal à Port-gentil. Manager général des Panthères du Gabon.
13	EA Estuaire	Hervé Ossami	G2 Haut-Ogooué	Ancien Directeur Général, de Gabon télécom, beau-frère du Président de la République.
14	FC 105	Idriss Ngary	G2 Haut-Ogooué	Ancien Ministre de la république gabonaise, député du parti au pouvoir. Cousin du président actuel.
15	OC Nyanga	Etienne Ngoubou	G5 Nyanga	Ministre du Pétrole du Gabon.

Tableau réalisé par Ghislain Megne

FIGURE 6: LE FOOTBALL GABONAIS A TRAVERS LES AGES



Source : <http://gabonautrefois.blogspot.fr/>

Photo N°1 : L'équipe de Jeanne d'Arc de Libreville, vers 1930



Source : Marcel Emame

Photo N°2 : . Equipe nationale du Gabon en 1967, rencontre Gabon vs Santos FC



Photo : Album de Juste Parfait Ndong

Photo N°3 : 1ère CAN du Gabon en Tunisie, 1994



Photo : Ghislain Megne

Photo N°4 : Equipe du Gabon en CAN 2012, au Gabon

L'illustration ci-jointe, permet de comprendre le cheminement du football gabonais depuis sa pratique par contagion dans les années 1920 par la première équipe de football du Gabon la Jeanne d'Arc Club de Libreville photon n°1. En passant par le premier match à caractère international photo n°2 qui oppose l'équipe du Gabon à celle du FC Santos du Brésil en 1967. La photo n° 3 met en lumière la première équipe gabonaise à participer à une phase finale de CAN (Algérie 1994). Quant à la photo n°4, elle correspond à la fin de notre enquête de terrain ; elle présente l'équipe du Gabon actuelle qui a disputé la CAN (Gabon-Guinée équatoriale 2012).

3 -L'impact du handball gabonais dans le paysage national et international

L'histoire du handball est difficile à cerner, « mais quatre nations, l'Allemagne, le Danemark, la Suède et [l'ancienne] Tchécoslovaquie ont eu une influence fondamentale sur sa construction »⁶⁸⁷. En Afrique Noire francophone, l'activité physique et sportive est

⁶⁸⁷ *Ibid.*,p. 11.

institutionnalisée dans le système éducatif depuis l'avènement des indépendances, ce qui coïncide avec la popularité croissante qui bénéficie à cette discipline. En conséquence, toute une gamme de disciplines sportives est proposée aux jeunes Etats par l'entremise des fédérations sportives, dont le but est de gérer l'ensemble des activités, des compétitions, des clubs soit directement, soit en déléguant ses pouvoirs aux ligues provinciales, aux comités départementaux des sports collectifs qu'individuels. De nos jours, dans un contexte culturel entièrement dominé par la modernisation des pratiques corporelles, force est de constater que le sport est devenu incontestablement une pratique sociale. « Son impact, s'il n'est plus à démontrer, suscite des passions contradictoires et entretient des controverses »⁶⁸⁸.

Au Gabon, sur un plan organisationnel, l'ensemble des sports constitue une structure verticale avec au sommet une « pseudo- fédération » sinon l'Etat. On constate malheureusement que « c'est l'Etat qui fait tout, parce qu'il n'y a pas une seule fédération qui puisse fonctionner sans la contribution de l'Etat »⁶⁸⁹. Pour preuve, son article premier stipule que la fédération Gabonaise de Handball créée en 1976 est régie par les dispositions de la loi n°35/62 du 10 décembre 1962, relative aux associations par celle du décret n°602 du 30 juillet 1969, portant organisation des sports civils, par le décret n°648 du juin 1972, portant statuts types des associations, ligues et fédérations sportives, culturelles et de jeunesse. Cette loi montre à juste titre que la FEGAHAND est sous la tutelle de l'Etat, des statuts particuliers et un règlement intérieur déterminent les statuts de son fonctionnement. *A contrario* du sport roi⁶⁹⁰, qui est une pratique sociale très intégrée depuis la colonisation, le handball est une discipline dite scolaire, elle est supervisée par les structures en charge de la jeunesse, lesquelles organisent, chacune en ce qui la concerne. « Au niveau mondial, le handball est géré par la fédération internationale (IHF) qui regroupe 167 pays membres et environ 19 millions de pratiquants. Elle est responsable de l'organisation des championnats du monde senior et juniors, garçons et filles, et des jeux olympiques»⁶⁹¹.

L'IHF est administrée par un conseil élu, composé de 18 membres, et par un comité exécutif de cinq membres dont le président est actuellement l'Egyptien Hassan Moustafa. Elle comporte cinq commissions principales à savoir : la commission des compétitions ; d'arbitrage ; technique, des relations publiques et celle des litiges et de discipline. Aussi on enregistre cinq fédérations continentales, l'Asian Handball fédération (AHF) ; la

⁶⁸⁸ Raymond Charlie Tamoufe Simo (2013), *La Jeunesse et la pratique du Handball en Afrique*, Paris, l'Harmattan, p.15.

⁶⁸⁹ Propos recueillis par nos soins auprès de Bidoung Séraphin.

⁶⁹⁰ Le football est la pratique sportive la plus pratiquée en Afrique Noire Francophone.

⁶⁹¹ Jean-Paul Martinet et Jean-Luc Pagès (2007), *Handball*, Paris, Vigot, p. 4.

Confédération africaine de Handball (CAHB) ; l'Oceania Handball Fédération (OHF), la Pan-American Team Handball Fédération (PATHF) ; la Fédération Européenne de handball (EHF). Ainsi constituée chaque fédération continentale organise ses championnats pour les différentes catégories⁶⁹², des championnats du monde, des Jeux olympiques, ou continentaux.

a-Repère chronologique de l'évolution du handball gabonais

Pour cette thèse, on n'envisage que l'histoire du handball gabonais. A cet effet, il a été introduit au Gabon peu avant les indépendances par les enseignants d'éducation physique et sportives. Selon Emame Nze Marcel « c'est vers 1952 et 1953 que, les professeurs français du Collège Moderne et Classique de Libreville actuel Lycée Léon Mba initiaient pour la toute première fois cette discipline. Avec l'affectation de Monsieur Gahot (1952-1953) suivi quelques années plus tard de Siblot et Ferry»⁶⁹³. En effet, pendant cette période d'initiation avant les indépendances, le handball est exclusivement réservé aux enfants scolarisés du lycée Classique de Libreville. Ces derniers sont seuls habilités à représenter le pays aux différentes compétitions internationales. En 1959, ils participent pour la toute première fois aux jeux pré-sportifs à Bangui en Centre-Afrique. Un an plus tard, en 1960, les handballeurs gabonais sont présent à Tananarivo aux Jeux de la Communauté ; en 1962, ils sont aux Jeux de l'amitié d'Abidjan, En 1963 au deuxième jeu de l'amitié à Dakar. En 1964, lors de la Coupe des tropiques une exigence apparaît, il faut nécessairement que chaque pays ait un comité olympique dont le statut stipule cinq fédérations au moins par pays pour participer aux différents jeux. Face à cette contrainte administrative, la première fédération gabonaise de handball voit le jour, du moins de nom, par Feu Charles Chambrier. La naissance précipitée de cette fédération disparaissait aussitôt, avec le décès de ce dernier. La pratique du handball se désagrège alors de façon considérable dans le territoire national. En raison de la rareté des compétitions et de l'imprescriptible problème des encadreurs spécialisés mais surtout de la qualité des « infrastructures »⁶⁹⁴. Une autre tentative de restructuration de cette discipline a été mise en œuvre par l'inspecteur de la Jeunesse et du Sport, Monsieur Emile Rashiwa, Directeur du Service Civique. En 1968, la Fédération Gabonaise renaît. Son bureau directeur est constitué pour gérer les seules activités du handball à Libreville. Les compétitions ont lieu sur la place des fêtes en face de l'actuel Commissariat Central de la ville de Libreville. « Les aires de jeux étaient marquées à la chaux vive avec des poteaux mobiles, d'autres compétitions se déroulèrent au Stade Révérend Père Lefebvre. Il reste à noter que ces

⁶⁹² Minime, Cadet, Junior et Senior.

⁶⁹³ Propos recueillis par nos soins auprès d'Emame Nze Marcel.

⁶⁹⁴ Raymond Charlie Tamoufe Simo, *op.cit.*, p.17.

compétitions n'avaient de civil que le nom, car il s'agissait des tournois scolaires inter-établissements »⁶⁹⁵. Dans la même dynamique, les jeunes du service civique organisaient l'initiation du handball au sein des écoles primaires et l'expérience s'étendait tout doucement dans la province de l'Ogooué Maritime et tout particulièrement dans la capitale économique du Gabon Port-Gentil et dans le reste du pays.

Bien que « la pratique du Handball contribue à la mise en place des objectifs assignés à l'EPS, à savoir : l'élargissement de la base sportive afin de détecter de futurs champions »⁶⁹⁶, on constate que cet enseignement fondé sur le système scolaire reste difficile et complexe, car « il faut un environnement adéquat, et surtout une vision commune entre les chefs d'établissement et les athlètes qui représentent valablement leur établissement et surtout l'équipe nationale »⁶⁹⁷.

Cependant, en 1973, le Ministère de la Jeunesse et des Sports met en place l'Office Gabonais des Sports Scolaires et Universitaire dont les missions principales furent l'organisation, l'animation et la coordination du sport à l'Ecole et à l'Université. En 1975, cette exaltation créée par l'OGSSU suscita de l'intérêt et mobilisa les anciens étudiants adeptes du handball de retour de la France comme Kouka Boussamba et Jean-Pierre Bagnena à la restauration du handball civil. Rappelons aussi qu'Augustin Hervo-Akendengue entre dans le club des rénovateurs⁶⁹⁸ du handball Gabonais qui ? à cette période, sort des arcades de la routine et tend progressivement vers un développement planifié. Dès cette rencontre, on assiste à une émulation du handball, et ses promoteurs mettent en place la première Association Civile dénommée Libreville Omnisport Club. (L.O.C.). Tous ensemble, ils élaborent les dispositions statutaires et réglementaires en relation avec celles de la CAHB et de l'IHF. Ils affilient en 1978 la fédération gabonaise à la confédération africaine et à l'Union des fédérations de Handball de l'Afrique (l'UNIFAC), en 1980 à l'IHF. Après cette restructuration de la FEGAHAND, celle-ci va être présidée par Bayonne Mavoungou, Euloge Moussavou Bouassa, Nicole Asselé, Christian Remanda et à ce jour, c'est Nicole Asselé⁶⁹⁹ qui est à nouveau présidente de la FEGAHAND et secrétaire général n°1 du Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Culture.

⁶⁹⁵ Propos recueillis par nos soins auprès de Georges Bertrand Bekale.

⁶⁹⁶ Raymond Charlie Tamoufe Simo (2002), *les représentations sociales du sport et socialisation au stade de l'adolescence : La complexification d'un processus au Cameroun* » ? Acte du colloque international Rabat-Salé Maroc, mars 2002.

⁶⁹⁷ Propos recueillis par nos soins auprès de Marcel Samaké.

⁶⁹⁸ Président Boussamba Kouka, Secrétaire Général Bagnena Jean-Pierre.

⁶⁹⁹ Annexe, n°1 présentation des personnes interrogées.

b- L'organisation du handball gabonais

Au lendemain des Trente Glorieuses, la réorganisation d'une politique nouvelle semble devenir une priorité pour le gouvernement gabonais. Parmi les nombreuses questions soulevées, outre l'héritage de Vichy dans le domaine de l'école, « ce qui concerne la démocratisation de l'éducation en général et celle de l'éducation physique en particulier demeure une condition essentielle pour l'accession du plus grand nombre à une culture commune »⁷⁰⁰. En effet, le gouvernement gabonais cherche à redynamiser les activités sportives dans la politique générale du pays à travers un processus d'apprentissage.

En Afrique Noire francophone, la pratique du handball commence à l'école comme une activité éducative à caractère ludique. Ensuite, les jeunes scolaires « adoptent cette pratique avec les pairs sur les cours d'école comme activité sportive à caractère compétitif lors des rencontres scolaires. Pour terminer, ils adoptent et/ou se font repérer et intégrer dans des clubs »⁷⁰¹. Dans cette configuration, on se rend bien compte qu'il n'existe pas de canevas de formation, dans l'évolution d'une politique sportive. Le handball est pratiqué en majorité par les scolaires au sein des établissements secondaires et supérieurs du pays. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports en collaboration avec les autres départements va prendre la décision de créer en 1973 la première institution OGSSU chargée de l'animation sportive. Ses principales missions se répartissent entre l'école et l'université.

Cependant, en 1983, un communiqué du Conseil des Ministres vient mettre fin au cordon ombilical entre Sport Scolaire et le Sport Civil. Car, Les clubs de Football devinrent Omnisports, plusieurs sections furent annexées ; il s'agissait entre autres des sections Handball, Volleyball, Athlétisme, Boxe, Basketball, etc. Notons que depuis lors, les clubs civils de handball participent de manière régulière à toutes les compétitions nationales et internationales. C'est pourquoi dans son article 3 la FEGAHAND, développe sept (7) points qui sont :

1. Rassembler tous les groupements sportifs faisant pratiquer le handball au Gabon.
2. Promouvoir, développer, organiser et contrôler la pratique du handball au Gabon.
3. Contrôler la délivrance des diplômes permettant l'enseignement du handball.
4. Définir le contenu et les méthodes de l'enseignement du handball.

⁷⁰⁰ Michael Attali et Jean Saint-Matin (2009) *L'éducation physique de 1945 à nos jours*. Paris, 2^{ème} Edition, Armand Colin, p.12.

⁷⁰¹ Raymond Charlie Tamoufe Simo, *op. cit.*, p.108.

5. Déléguer des représentants aux jurys d'examen des brevets d'Etat d'Educateur sportif, spécialité handball.
6. Etablir des conventions avec les associations ou groupements dont les activités sont en rapport avec les objectifs (notamment avec les fédérations multisports ou affinitaires), après approbation du Ministère chargé des sports.
7. Entretenir toutes relations utiles avec les fédérations de Handball des autres pays, avec le comité National Olympique (CNO) et avec les pouvoirs publics.

La Fédération gabonaise de handball est affiliée à la fédération internationale de handball (FIHB) ; à la (CAHB) et à L'UFHAC. La fédération Gabonaise de handball s'interdit toute discussion ou manifestation présentant un caractère politique ou confessionnel.

Il convient maintenant, de transposer l'application de cet article dans le contexte social gabonais afin de mieux percevoir les logiques d'implantation et d'appropriation de cette discipline sportive. Loin d'être un simple héritage colonial, la FEGAHAND crée un championnat national de Handball en 1983. Cette réorganisation sportive permet de relancer la pratique du handball dans tout le territoire national conformément au point 2⁷⁰² de l'article 3 des statuts et règlements intérieurs de cette fédération.

L'objectif est la vulgarisation de ce sport à travers la sauvegarde des valeurs éthiques et morales de l'éducation physique. Il s'organise avec neuf ligues provinciales comme le nombre de provinces du Gabon, seules L'Estuaire et L'Ogooué Maritime présentent des équipes dans plusieurs tranches d'âges. A cet effet, on dénombre six équipes féminines et huit équipes masculines en catégorie sénior. Dans la catégorie des juniors, c'est le même nombre. Chez les cadets, par contre, il ya quatre équipes féminines contre cinq équipes masculines. La ligue de l'Ogooué-Maritime, quant à elle, compte à ce jours sept équipes féminines et masculines chez les séniors. Dans la catégorie des juniors, le constat est le même : sept équipes féminines et masculines. Par ailleurs, les autres ligues provinciales de handball présentent au moins une équipe sénior masculine. Ainsi on s'aperçoit que pour la ligue de la Ngounié, deux équipes existent. Quant au reste des ligues du Woleu-Ntem, la Nyanga, le Moyen-Ogooué, l'Ogooué Lolo, l'Ogooué-Ivindo, Haut-Ogooué une seule équipe est représentative du handball.

⁷⁰² Promouvoir, développer, organiser et contrôler la pratique du handball au Gabon.

Il faut retenir que la FEGAHAND organise des compétitions sportives nationales et internationales, des formations⁷⁰³ conformément aux statuts et règlements intérieur. Sa préoccupation permanente est que le sport de performance et le sport pratiqué par tous doivent être protégés contre les dérives.

C'est pourquoi avant de passer à l'analyse des performances du handball gabonais sur la scène nationale et internationale, il est nécessaire de rappeler que ce sport extrascolaire ne suscite plus l'engouement surtout à l'intérieur du pays par faute de compétition. Il faut rappeler aussi que, depuis plus d'une dizaine d'années, on note une nette diminution ce sport. En revanche, l'OGSSU organise au 2^{ème} trimestre de l'année académique une manifestation sportive regroupant les établissements scolaires du primaire, du secondaire et du supérieur. Cette compétition sportive se fonde dans la fête nationale de la jeunesse gabonaise ; le football, le basketball, le volleyball et le handball sont les disciplines sportives représentées par les établissements scolaires, mais la part belle revient au football. Il a lieu que l'Etat trouve une voie de sortie pour le développement et la promotion du sport scolaire. En outre, « la fédération et le Ministère, sans oublier les ligues doivent se rapprocher des autorités municipales pour la construction des infrastructures sportives mais aussi pour la mise en place au niveau de toutes les provinces, des différents championnats, notamment celui des minimes et cadets masculin et féminin afin d'assurer un socle de formation, donc une relève comme dans les pays voisins»⁷⁰⁴. Pour terminer, il est alors nécessaire de présenter le palmarès du handball gabonais, pour appréhender l'organisation de cette fédération. Le tableau qui suit sert aussi de grille analytique.

⁷⁰³ Annexe n°3. Rapport technique de la saison sportive 2008/2012. En avril 2008, à Mouila, 14 entraîneurs et 12 arbitres y ont pris part. En juillet 2008, on enregistre une participation à une session de cadres féminins sur la structuration de la gestion et le management du mouvement associatif.

⁷⁰⁴ Propos recueillis par nos soins par Obone Obiang Chantale.

TABLEAU 13: PRESENTATION DU PALMARES DU HANDBALL GABONAIS

Période	Championnat Masculin	Coupe Masculine	Championnat Féminin	Coupe féminine
1996	*	*	*	*
1997	Péto sport	Péto sport	*	Amicale
1998	Péto sport	ASL	*	Amicale
1999	*	ASL	*	*
2000	*	Ndzimba	*	Amicale G
2001	ASL	ASL	*	*
2002	ASL	Amicale G	USM	Ndella
2003	ENL. POG	Ndella	USM	USM
2004	CMS	CMS	Dimbouga	USM
2005	CMS	Stade Mandji	Absence de dame	Phoenix
2006	CMS	Stade Mandji	Absence de dame	Phoenix
2007	CMS	Stade Mandji	Absence de dame	Phoenix
2008	CMS	Stade Mandji	Absence de dame	Phoenix
2009	<i>Décès d'Omar Bongo, pas de championnat</i>	<i>CMS</i>	<i>Décès d'Omar Bongo, pas de championnat</i>	<i>Phoenix</i>
2010	Stade Mandji	Stade Mandji	Pas de championnat	Phoenix
2011	Salinas	Salinas	Stade Mandji	Phoenix
2012	Salinas	Salinas	Stade Mandji	Phoenix
2013	Stade Mandji	JSM. Mouila	Phoenix	Phoenix
2014	Stade Mandji	Salinas	Phoenix	Phoenix

Tableau réalisé par Ghislain Megne

Le tableau ci-joint met en avant le palmarès local du handball, gabonais, il a été dressé grâce au concours du Vice-président chargé des affaires administratives et financières⁷⁰⁵ de la FEGAHAND. Toutefois, le manque de culture archivistique ne permet de restituer tout le palmarès du handball gabonais. Selon les administrateurs de la FEGAHAND, « chaque bureau directeur emporte sa base de donnée son mandat terminé, et cette situation engendre

⁷⁰⁵ Ange Mari Makila

alors une inorganisation totale du système fédéral, mais surtout une méconnaissance historique de la FEGAHAND»⁷⁰⁶. De nos jours, l'organisation d'une fédération sportive se doit d'être historique, car la connaissance du passé est pour le sportif un véritable exutoire de motivation pour attendre des objectifs de performances. Ce qui n'est pas le cas du moins jusqu'à la période de notre enquête⁷⁰⁷ auprès de la FEGAHAND. Par ailleurs, on peut retenir qu'en 2009, suite au décès du Président de la République Omar Bongo, le championnat national de handball n'a pas eu lieu comme les années précédentes. Cette situation propre au Gabon renforce encore notre jeu d'hypothèses où on ne peut différencier les attributs, les droits et les devoirs de la FEGAHAND au détriment de la société civile. Dans d'autres pays, on se contenterait de minutes de silence solennelles !

c-Résultats et performances du handball gabonais

Au plan des orientations idéologiques et politiques d'un pays, mais aussi si l'on considère les principes édictés par les textes fondamentaux, le résultat ou la performance est l'affirmation de la volonté de l'Etat d'ériger une activité sportive en termes de nécessité, voire de priorité. De même qu'elle est le symbole de la maturité et de l'engagement des athlètes qui acceptent les contraintes d'un entraînement de haut niveau si celle-ci à des moyens, afin de faire bonne figuration pendant les compétitions nationales ou internationales. Pour cela, il conviendrait, dans ce cadre, d'insister particulièrement sur la formation idéologique et l'éducation morale et politique des jeunes sportifs de performance. Pour qu'au travers de leur comportement, ils puissent constituer pour l'ensemble de la jeunesse, des modèles à suivre à communiquer avec leur temps et leur milieu une culture sportive authentique, incitant le plus grand nombre à la pratique pour une meilleure valorisation aux compétitions continentales pour ce qui est du handball gabonais.

En plus, en prenant le cas de l'Afrique subsaharienne, « la pratique sportive est tributaire des gratifications matérielles. Or, celle-ci se définit dans notre développement comme moyen par lequel le jeune vise la réalisation de soi. Sa particularité réside au fait qu'il offre au jeune non seulement une représentation du monde, mais aussi une réalisation éventuelle»⁷⁰⁸. C'est pourquoi il faut souligner que les résultats des compétitions continentales ne sont pas un critère décisif de la valeur sportive d'un pays d'autant plus que les conditions propres aux compétitions de haut niveau, les particularités de leur évolution rendent délicate toute

⁷⁰⁶ Propos recueillis par nos soins auprès d'Ange Mari Makila

⁷⁰⁷ Mon dernier passage à la FEGAHAND date du 19 octobre 2012.

⁷⁰⁸ Raymond Charlie Tamoufe Simo, *op. cit.*, p.76.





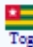




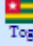





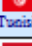
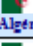
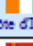
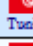
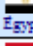
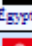
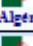

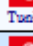
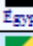
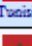
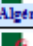
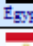
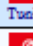
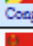
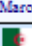
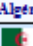
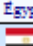
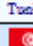
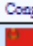



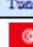















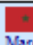










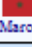


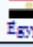

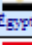
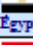
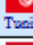
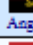
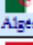
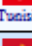

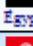
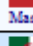
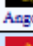
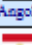
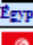
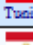
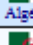
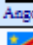
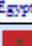
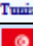
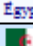
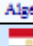
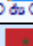
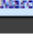
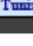
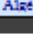
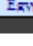
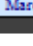





comparaison et interdisent de tirer les conclusions à caractère trop absolu. Toutefois, ces résultats par les tendances qu'ils dégagent apportent des enseignements utiles sur la façon dont les Africains et particulièrement les Gabonais conçoivent le sport de performance. Ils permettent de souligner l'importance des responsables sportifs mais aussi de juger du choix des méthodes et stratégies employées pour une compétition.

Il semble par ailleurs qu'il existe un blocage qui empêche les handballeurs de se transformer en véritables champions. Pour Anthony Obame, le vice-champion olympique de taekwondo des jeux de Londres « c'est une question de préparation mentale et organisationnelle car pour atteindre le top niveau il faut tout revoir au Gabon. En Occident, il y a un préparateur dans chaque ligne et un véritable staff, ce qui est loin d'être le cas chez nous »⁷⁰⁹. Car le manque de matériel didactique dans les clubs, la qualité encore insuffisance de l'encadrement technique, l'excès de passion autour des matches ainsi qu'une formation de base des jeunes qui échappent aux clubs semblent être les points faibles du hand-ball au Gabon. Ceci s'explique par ses performances et ses résultats, qui reflètent tout simplement la qualité de la politique organisationnelle de notre pays dans le domaine du sport. En effet, l'équipe nationale du Gabon de Handball n'a jamais participé à ce jour à un championnat du monde, plus encore son meilleur classement est une 6^{ème} place au championnat d'Afrique en 2000 en Algérie. A cet effet, de 1974 à 2012, on note ce qui suit :

- De 1974 à 1998 aucune qualification, le plus long passage à vide.
- En 2000, elle occupe la 6^{ème} place dès sa première qualification au championnat d'Afrique, son meilleur classement jusqu'à ce jour.
- en 2002 elle se retrouve 12^{ème} au classement général.
- 2004, Malgré cet engouement, elle n'arrive pas à se qualifier.
- 2006, elle se retrouve à la 8^{ème} place du championnat d'Afrique.
- 2008, le Gabon ne dispute pas les phases qualificatives du championnat d'Afrique.
- 2010, 9^{ème} place au championnat.
- 2012, 11^{ème} place. Cependant, bien que notre enquête de terrain s'est achevée en 2012, il importe de signifier qu'en 2014 au dernier championnat de handball elle a occupé la 9^{ème} place, le tableau ci-dessous présente l'ensemble du palmarès africain.

⁷⁰⁹ Propos recueillis par nos soins auprès d'Anthony Obame.

Tableau 14: Présentation du palmarès de la CAHB

Année	Pays Hôte	Finale			Petite finale		
		Champion	Score	Finaliste	Troisième	Score	Quatrième
1974 <i>Détails</i>	 Tunisie	 Tunisie	-	 Cameroun	 Sénégal	-	 Togo
1976 <i>Détails</i>	 Algérie	 Tunisie	-	 Algérie	 Cameroun	-	 Togo
1979 <i>Détails</i>	 Congo	 Tunisie	21 - 17	 Égypte	 Algérie	26 - 24	 Congo
1981 <i>Détails</i>	 Tunisie	 Algérie	30 - 25	 Côte d'Ivoire	 Tunisie	-	 Égypte
1983 <i>Détails</i>	 Égypte	 Algérie	25 - 24	 Congo	 Tunisie	-	 Égypte
1985 <i>Détails</i>	 Tunisie	 Algérie	23 - 17	 Égypte	 Tunisie	-	 Congo
1987 <i>Détails</i>	 Maroc	 Algérie	22 - 16	 Égypte	 Tunisie	-	 Congo
1989 <i>Détails</i>	 Algérie	 Algérie	22 - 17	 Égypte	 Tunisie	-	 Congo
1991 <i>Détails</i>	 Égypte	 Égypte	-	 Algérie	 Tunisie	-	 Maroc
1992 <i>Détails</i>	 Côte d'Ivoire	 Égypte	-	 Tunisie	 Algérie	-	 Zaïre
1994 <i>Détails</i>	 Tunisie	 Tunisie	17 - 16	 Algérie	 Égypte	-	 Maroc
1996 <i>Détails</i>	 Bénin	 Algérie	23 - 19	 Tunisie	 Égypte	28 - 21	 Maroc
1998 <i>Détails</i>	 Afrique du Sud	 Tunisie	22 - 19	 Algérie	 Égypte	35 - 26	 Nigeria
2000 <i>Détails</i>	 Algérie	 Égypte	TTR	 Algérie	 Tunisie	TTR	 Maroc
2002 <i>Détails</i>	 Maroc	 Tunisie	25 - 22	 Algérie	 Égypte	34 - 25	 Maroc
2004 <i>Détails</i>	 Égypte	 Égypte	31 - 28	 Tunisie	 Angola	31 - 30	 Algérie
2006 <i>Détails</i>	 Tunisie	 Tunisie	26 - 21	 Égypte	 Maroc	26 - 25	 Angola
2008 <i>Détails</i>	 Angola	 Égypte	27 - 25	 Tunisie	 Algérie	23 - 20	 Angola
2010 <i>Détails</i>	 Égypte	 Tunisie	24 - 21	 Égypte	 Algérie	30 - 22	 RD du Congo
2012 <i>Détails</i>	 Maroc	 Tunisie	23 - 20	 Algérie	 Égypte	29 - 15	 Maroc

Source <http://www.cahbonline.info/index1.php>

Le tableau ci-dessus permet de comprendre que le handball africain est dominé par la région magrébine avec la Tunisie qui compte 9 titres, l'Algérie, 7 titres et l'Égypte 5 titres. Quant à l'Afrique subsaharienne, c'est le Cameroun qui arrive à la 4^{ème} place avec une participation en finale en 1974 et une 3^{ème} place en 1976. Le Sénégal peut se prévaloir d'une seule 3^{ème} place en 1974. *In fine* ce tableau récapitule le nombre de succès/victoires des pays depuis la création de la CAHB. On constate que le Gabon, comme bon nombre de pays d'Afrique Noire, ne fait pas partie de cette élite sportive. Cette situation peut s'expliquer par la faible qualité des infrastructures, mais aussi d'une politique organisationnelle qui font encore défaut dans le domaine du handball.

Chapitre VII: L'organisation des institutions sportives universitaires

1-Rappel historique du sport universitaire

Le premier programme du « sport universitaire remonte à 1922 à l'université de Montréal, avec une représentation de plusieurs sports individuels et collectifs. Le Français Jean Petitjean délégué au sport de l'Union Nationale des Etudiants de France et de la Confédération Internationale des Etudiants (CIE) organise les premiers Jeux mondiaux universitaires en mai 1923 à Paris »⁷¹⁰. Puis, sous l'égide de la CIE, il organise ceux de Prague 1925, Rome 1927, Paris 1928, Darmstadt 1930, Turin 1933, Budapest 1935, Paris 1937 et enfin Monaco en 1939. Ces derniers jeux se tiennent d'ailleurs en même temps qu'une autre rencontre internationale sportive étudiante rassemblant aussi, les étudiants des pays non membre de la société des nations. Principalement l'Allemagne et l'Autriche, dont les associations nationales étudiantes n'étaient pas ou plus membres de la CIE.

Toutefois, la guerre froide a vite divisé le sport universitaire. En 1949, l'union internationale des étudiants UIE a organisé des jeux où, malheureusement, peu de pays du bloc occidental sont présents. A cette même époque, « la FISU fondée l'année précédente au Luxembourg a tenu des semaines du sport universitaire pour les pays de l'ouest : Merano 1949, Luxembourg 1951, Dortmund 1953 et San Sebastian 1955 ont été les premières villes à accueillir ces événements »⁷¹¹. La France tente à nouveau de relancer le concept original en 1957 en organisant les championnats mondiaux du sport universitaire. Elle gagne son pari avec la participation d'étudiants des deux blocs de l'Est et de l'Ouest. Cette rencontre a ravivé la volonté d'organiser de véritables jeux mondiaux regroupant des étudiants venant de divers horizons. « En 1959, l'UIE et la FISU s'entendent pour convier leurs membres à des jeux qui seront organisés par la confédération universitaire du sport italien (CUSI) et qui seront tenus à Turin. Ces jeux ont agi comme catalyseur de toutes les initiatives précédentes et ils ont donné naissance aux Universiades »⁷¹².

Un drapeau arborant un «U» couronné d'étoiles voit le jour et un hymne : le *Gaudeamus Igitur*⁷¹³, sont acceptés comme symbole de ces compétitions sportives internationales qui dans

⁷¹⁰ Ghislain Megne, *op.cit.*, p. 38.

⁷¹¹ *Ibid.*, p.38.

⁷¹² *Ibid.*

⁷¹³ L'hymne des Jeux universitaires.

Chapitre VII : L'organisation des institutions sportives universitaires

les années à venir allaient convier des milliers d'étudiants venus des quatre coins de la planète. L'universiade de Turin remporte un franc succès sous l'égide du Docteur Primo Nebiolo, qui va devenir le président de la FISU pendant plusieurs années. Avec la participation de plus de 1400 athlètes représentant 43 pays, l'universiade de Turin a provoqué l'adhésion de nombreux nouveaux membres à la F.I.S.U.

Cette consolidation du sport universitaire international s'est réalisée sur les assises de la fraternité étudiante. Aucun drapeau national aucun hymne n'était permis. Car dans son article 2 des statuts, la FISU indique clairement qu'elle poursuit ses objectifs sans discrimination et sans égard aux convictions politiques et ethniques des participants. A compter de ce moment, la FISU prenait véritablement le virage international en organisant des compétitions accessibles à tous les étudiants et étudiantes du monde. Depuis ce temps, les rencontres de la FISU ont considérablement gagné en popularité. Il faut attendre 1949 pour voir la création de la FISU au Luxembourg par le Dr Paul Schleimer. La FISU se trouve alors en concurrence avec l'UIE, qui avait organisé les jeux mondiaux universitaires en 1949, peu avant la fondation de la FISU.

Réservé jusqu'en 1957 aux seules nations occidentales, les épreuves universitaires s'ouvrent à partir de cette date aux pays de l'Europe orientale alors sous régime communiste. Cette évolution se fait sous l'influence française. En 1959, FISU et UIE acceptent de participer ensemble aux mondiaux universitaires organisés en Italie. Ces jeux sont les premiers à porter le nom d'Universiade. La FISU prend ensuite le contrôle des Universiades et met en place des championnats du monde universitaire. C'est à partir de ce moment que la version contemporaine du sport universitaire fut restructurée en 1961 et elle regroupait des universités du monde entier.

a- Les mécanismes fonctionnels du sport universitaire

Les universités se sont engagées à la poursuite de l'excellence dans leurs programmes sportifs, elles ont étendu leurs calendriers de compétitions et ont embauché des entraîneurs sur une base permanente. Permettant ainsi à celles-ci d'appuyer l'Etat dans le dépistage d'athlètes prometteurs, dans l'encadrement des centres d'entraînements nationaux, dans l'accès à des installations sportives, dans la recherche sur le sport et dans la performance des athlètes. Les associations sportives, d'un bout à l'autre du monde, constataient la nécessité d'échanger sur des thèmes rattachés au sport et sur l'importance d'avoir un mécanisme de communication. Pour les enseignants, les entraîneurs, les athlètes, et les chercheurs universitaires. En résumé,

le sport universitaire a pour but de favoriser le développement des étudiants sportifs. Ces priorités portent sur les aspects suivants: la coordination, la promotion et le développement du sport de haut niveau ; la mise en place d'un leadership : technique, administratif, d'orientations, de services, de consultations et de ressources financières permettant ainsi au milieu universitaire d'agir comme intervenant principal d'une politique d'excellence dans le sport. *In fine* la réalité sportive dans le milieu universitaire actuel est très variable car elle est liée à des différences parfois extrêmes entre les contextes culturels, politiques, et économiques des pays concernés.

C'est en effet pourquoi, en dehors de la carence absolue qui caractérise les pays africains, on peut identifier divers schémas, dont certains sont construits de façon à conforter le modèle politico-économique de sa nation civilisatrice. Ainsi, le sport universitaire constitue un cas d'espèce, aux contours qui ont peu varié selon les époques. Tantôt le sport universitaire englobe les associations sportives scolaires, avant que le sport scolaire (éducation physique et sportives, associations des collèges et lycées) ne soit placé sous le contrôle pédagogique des enseignants d'EPS, tantôt le sport qui procède de l'initiative étudiante est dans l'obligation de dialogue avec l'administration universitaire...Qu'en est-il du sport universitaire au Gabon ? Quel cheminement a-t-il suivi jusqu'aujourd'hui ? Tel est l'objectif du présent chapitre.

b-La question du sport en milieu universitaire

A bien considérer les choses, le sport, l'université, et l'administration gabonaise présentent un certain nombre de caractères en commun. Le rapprochement de ces points de convergence, leur analyse, leur organisation permettent de délimiter l'organisation sociale du sport universitaire. Depuis plus d'un demi-siècle d'indépendance, le Sport et l'Université sont tous deux porteurs d'espoir mais aussi de doutes et d'interrogations. Doutes, parce que tous deux vivent une situation paradoxale. Jamais ils n'ont été aussi discutés alors que jamais ils n'ont pris une telle importance. Il en est ainsi du sport, qui n'a jamais connu une semblable audience dans l'opinion, dont le nombre des pratiquants, comme celui des pratiques, n'a jamais été aussi grand et qui, pourtant, n'a jamais été aussi menacé par les déviations, technologiques, scientifiques, économiques, juridiques, médiatiques, politiques, qui le guettent.

Au Gabon l'U.O.B se trouve dans la même situation et n'a jamais compté autant d'étudiants depuis sa création⁷¹⁴, n'a jamais balayé aussi largement le champ des connaissances, jamais participé aussi activement par la recherche à l'extension des savoirs. Pourtant, ce réservoir de capacités humaines et intellectuelles qu'elle rassemble est souvent l'objet de contestations. Pour la sociologue Rose Ondo, cette tendance au nombrilisme renvoie à une « gestion approximative »⁷¹⁵ au respect figé devant une réglementation qui tatillonne et qui freine l'innovation et l'initiative des chercheurs dans le domaine des sciences du sport. Nul plus que le politologue Patrice Moundounga Mouety n'est qualifié pour nous fournir une analyse non partisane sur les réalités et les perspectives relatives à l'Etat. Dans son ouvrage sur la société gabonaise de cour, « l'Etat est l'incarnation de l'histoire collective d'un système de pouvoir ayant choisi perpétuellement de se mettre en scène en confondant domaine public et privé »⁷¹⁶. Quoi qu'il en soit, à l'heure actuelle, entre le sport et l'Université, la similitude du paradoxe des situations vécues est étrange. C'est une pure incantation de nature politique, de sorte que chacune de ces institutions peut être aussi bien la meilleure ou la pire des choses. Toutes deux présentent aujourd'hui une image mitigée ; cela tient semble-t-il, au moins à deux raisons communes : leur hétérogénéité accrue d'une part, et l'impression croissante qui s'attache à leurs frontières, d'autre part. C'est ainsi que Gilbert Nguema souligne que « le sport universitaire gabonais sera ce que les dirigeants gabonais souhaiteront qu'il soit »⁷¹⁷.

c-Les fondements du sport universitaire gabonais

De manière générale, le discours politique fixe les objectifs d'un système organisationnel. Au Gabon, comme partout ailleurs, cette règle est en vigueur et se trouve consignée dans ce qu'on appelle les instructions officielles de formation, qui peuvent se présenter sous forme de loi, de décret ou d'arrêté. Et cela semble être une caractéristique généralisée à l'ensemble des pays africains. En revanche, l'histoire institutionnelle du sport universitaire gabonais peut s'envisager selon plusieurs périodes correspondant pour chacune à un changement de sigle. Ces changements symbolisent des ruptures, des transformations dans le passage d'une période à l'autre. Dans sa lente évolution historique, le sport universitaire gabonais va être créé conformément à la loi 35/62 du 10 décembre 1962, portant sur une association à but non lucratif dénommée « Fédération Gabonaise du sport universitaire », en abrégé FEGASU.

⁷¹⁴ 1970-1971 dates de la création de l'université gabonaise et annexe n°4 présentation de la population universitaire depuis 2000.

⁷¹⁵ Propos recueillis auprès de Rose Ondo par nos soins.

⁷¹⁶ Patrice Moundounga Mouety, La société (...), *op.cit.*, p.20.

⁷¹⁷ Propos recueillis auprès de Nguema Gilbert par nos soins.

A ce sujet, si on admet que la gestion du sport en milieu universitaire incombe à la FEGASU, on peut s'interroger par ailleurs sur notre jeu d'hypothèses afin de comprendre la situation actuelle du sport universitaire gabonais. Car il faut rappeler que « La FEGASU a pour but de promouvoir dans le cadre des présents statuts : le développement du sport universitaire dans l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur de la République Gabonaise ; l'éducation physique et morale de l'enseignement supérieur ; le rapprochement des étudiants de tous les pays et leur coopération pour l'unité du sport universitaire internationale (...). A cette fin, la FEGASU est notamment chargée de faciliter la conciliation entre la pratique sportive à tous les niveaux et la poursuite des études dans l'enseignement supérieur, de délivrer des titres de champions universitaires du Gabon. Elle représente le sport universitaire gabonais auprès des instances sportives nationales et internationales, développe et renforce les relations avec les fédérations sportives nationales »⁷¹⁸. La FEGASU permet-elle de rendre lisible à la fois la représentation étudiante et leur réalisation concrètes en matière de sport universitaire. C'est donc un phénomène social qui suscite autant de représentations et d'interprétations de la part de la population estudiantine gabonaise. A ce propos, il revient donc de saisir son histoire, en interrogeant ses caractéristiques et sa logique de fonctionnement dans sa représentation de ses rapports avec l'Etat gabonais.

Ce faisant, l'organisation sociale du sport universitaire, qui est du ressort de la FEGASU, connaît un dysfonctionnement depuis les dispositions de la loi **35/62 du 10/12/62** portant sur la création de cette association non lucrative. « Les présents statuts s'appuient sur le modèle général de la Fédération Internationale de Sport Universitaire (FISU) »⁷¹⁹, qui a pour mission d'assurer la pratique du sport en milieu universitaire, sans considération ni discrimination de caractère politique, confessionnel ou racial. Comme le dit Georges Balandier : « l'université est inscrite dans la tradition de la culture occidentale soucieuse de conserver sa position éminente et son prestige séculaire, elle s'attache comme toute institution à entretenir son image, elle est fidèle à ses structures »⁷²⁰. Sur la base des principes exprimés par Pierre Bourdieu, l'organisation du sport universitaire s'opère à partir de ce qu'il a appelé « l'écart entre une situation actuelle insatisfaisante et une situation souhaitable satisfaisante »⁷²¹. Pour

⁷¹⁸ Art. 2 du Statut de la FEGASU dans son premier et dernier alinéa, annexe n°4.

⁷¹⁹ Préambule du Statut de la FEGASU, annexe n°4.

⁷²⁰ Georges Balandier (1970), *Sociologie des mutations*, édition Anthropos, Paris, p. 289.

⁷²¹ Pierre Bourdieu (2001), *La sociologie est un sport de combat*, cassette vidéo de Pierre Carles. Paris.

le conseiller du Recteur « l'université gabonaise est un champ de ruine »⁷²² dans le domaine sportif.

Dans cette perspective, le choix du jeu d'hypothèses se justifie par l'écart qui existe entre la date de la création des textes en vigueur (le 10 décembre 1962) et le procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive portant sur le lancement officiel de la FEGASU (le 08 avril 2000), soit un écart de vingt-huit ans. Toutefois, il est judicieux de montrer que cette organisation sportive est donc un rapport, comme le fait remarquer Joseph Tonda « en sciences sociales, l'objet n'est pas une chose, mais un rapport social dont la caractéristique est de se faire méconnaître comme tel ». ⁷²³

2- Présentation du sport universitaire gabonais

Evoquer la vie sportive des étudiants en milieu universitaire gabonais revient à mettre en relief l'ensemble des activités quotidiennes auxquelles s'adonnent ces derniers pendant la période académique. C'est en effet le 1er Octobre 1970 que le décret⁷²⁴ portant création de l'office gabonais des sports scolaires et universitaire OGSSU est signé. Cette entité sportive a pour mission d'organiser et d'administrer cette sphère d'activité sous le contrôle triptyque du ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, de l'Enseignement Supérieur, comme le stipule son article premier. Toutefois, en vue d'optimiser la pratique du sport universitaire, une décentralisation des responsabilités est mise en place. Les chefs de tous les établissements d'enseignement doivent, dans le cadre des activités du service des sports et des activités socio- culturelles et sous réserve des exceptions apportées par décisions ministérielles, mettre en place des associations sportives afin de promouvoir le sport universitaire gabonais. Le gouvernement vote un arrêté⁷²⁵, dont le but est de concevoir le mode de fonctionnement des associations sportives scolaires et surtout consolider l'OGSSU. « Depuis cette mise au point, le Service des Sports Scolaires du Ministère de l'Education Nationale organisait ou plutôt coordonnait les compétitions sportives scolaires inter-établissements dans le premier degré, tandis que l'OGSSU dans le second degré et le supérieur était chargé d'organiser pour tous les élèves et étudiants des établissements

⁷²² Propos recueillis auprès de Mesmin Noel Soumaho par nos soins.

⁷²³ Joseph Tonda (2007), Préface de G. Rossatanga -Rignault, Le travail du blanc ne finit jamais. L'Africain, le temps et le travail moderne, Libreville, éditions Raponda Walker et Dainoïa (coll. « Défis »), p. 9.

⁷²⁴ Décret n° 00951/MJSACSC/DS, portant création de l'Office Gabonais des Sports Scolaires et Universitaires O.G.S.S.U. Libreville, le 1er octobre 1970.

⁷²⁵ Arrêté n°0000/MJS/ MENRS/SSU, portant Statuts-types des Associations Sportives des Etablissements d'Enseignement, Libreville, le 14 décembre 1972.

d'enseignement publics et privés, des compétitions sportives au niveau local, provincial et national »⁷²⁶.

Pendant, plusieurs années la répartition des tâches sur la base des organisations sportives conformément aux règles édictées par le mouvement sportif national et international était fonctionnel sur l'ensemble du territoire. Cependant, le sport, devenant plus attractif et donnant lieu à des compétitions nationales et internationales, suscita un conflit d'intérêt auprès de chaque Ministère. « La fédération internationale du sport scolaire (FISS) qui milite pour que le sport scolaire soit rattaché au Ministère d'origine, et devant l'état de léthargie dans lequel était plongé l'OGSSU, les autorités du Ministère de l'Education Nationale ont été emmenées à créer la FEGASS. De la même manière, les responsables de l'enseignement Supérieur ont encouragé la création de la FEGASU »⁷²⁷. Il convient ici, de préciser que cette stratification organisationnelle va permettre à l'OGSSU de devenir une sorte « mega fédération des sports scolaires et universitaire ».

a-Présentation et objectif de la FEGASU

Créée le 8 avril 2000, la création de cette nouvelle entité est l'aboutissement du travail entrepris depuis 1998 par le comité olympique gabonais et l'association pour la relance du sport universitaire (ARSU) de l'U.O.B. « Le but que s'étaient fixé les partenaires était d'arriver à terme à mettre en place une fédération devant gérer le sport universitaire »⁷²⁸. Elle permettra désormais aux étudiants gabonais de participer, avec leurs homologues universitaires affiliés à la FISU, aux compétitions sportives internationales organisées par les universités du monde. Cette structure aura pour mission de coordonner, redynamiser et relancer la pratique du sport de masse dans les établissements de l'enseignement supérieur mais aussi, « de mettre en place un championnat universitaire multidisciplinaire qui permettra aux étudiants gabonais de ne pas se couper du reste du monde »⁷²⁹. Dès lors, le Gabon pourra constituer des équipes qui défendront les couleurs du pays, sur le plan national et international. Toutefois, cette participation aux jeux mondiaux universitaires des étudiants permet de bâtir un socle sportif solide avec en prime, un vivier inépuisable de compétiteurs de masse et par la suite de haut niveau. Pour cela, la FEGASU se donne trois principales missions qui sont :

⁷²⁶ Célestin Allogho Nze, *op.cit.*, p. 181.

⁷²⁷ *Ibid.*, p. 181.

⁷²⁸ Journal *l'Union* le samedi 29 avril au lundi 1^{er} mai 2000.

⁷²⁹ *Ibid.*

- Assurer la promotion du sport universitaire ;
- Préserver et valoriser le patrimoine culturel ;
- Développer les relations d'amitié et d'échange.⁷³⁰

Document n°2 : coupure de presse pour la promotion du sport universitaire⁷³¹

L'Union LIBREVILLE/SAMEDI 29 AVRIL AU LUNDI 1ER MAI 2000

SPORTS

OMNISPORTS/LANCEMENT DE LA FEGASU

Un cadre idéal pour la promotion du sport

C'est la quintessence qui se dégage des différentes allocutions prononcées lors de la création de cette fédération cours de l'assemblée générale tenue au Méridien Ré-Ndama

Mazarin NGARI ELINGUI

DERNIEREMENT s'est tenue à l'hôtel Méridien Ré-Ndama, l'assemblée générale constitutive de la Fédération gabonaise de sport universitaire (FEGASU). En présence de MM. André Dieudonné Berre et Daniel Ona Ondo, respectivement ministres de l'Enseignement supérieur et de la Jeunesse et des Sports. M. Fidèle Waura, président du Comité national olympique gabonais (CNOG) ainsi que les représentants des missions diplomatiques de la Corée du Sud, du Maroc et de la France accrédités au Gabon.

La création de cette nouvelle fédération est l'aboutissement, selon ses initiateurs, du travail entrepris depuis deux ans par le Comité olympique gabonais et l'Association pour la relance du sport universitaire (ARSU) de l'Université Omar Bongo. Le but que s'étaient fixé les partenaires était d'arriver à terme à mettre en place au Gabon une fédération devant gérer le sport universitaire.

La FEGASU permettra désormais aux étudiants gabonais de participer avec leurs homologues universitaires, affiliés à la Fédération internationale du sport universitaire (FISU), aux compétitions sportives organisées par les universitaires du monde.

En rappel, tous les champions olympiques des pays développés ont fait leurs premières armes au sein de la FISU. La plupart des pays africains ont depuis rejoint cette association, et notre pays était l'un des seuls, qui était resté en dehors de cette structure, alors que le sport universitaire concourt, comme tout le monde le sait, à l'épanouissement de l'étudiant et de l'Homme.

La nouvelle fédération qui vient de voir le jour aura la lourde charge de mettre en place un championnat universitaire multidisciplinaire

qui permettra aux étudiants gabonais de ne pas se couper du reste du monde.

Au cours de cette assemblée générale qui servait donc de lancement de cette fédération, le ministre André Dieudonné Berre s'est dit d'accord pour la pratique du sport de masse à l'université du Gabon à travers une fédération. Mais il n'est pas pour la confusion au niveau des enseignements dispensés entre les universités du Gabon et celles spécialisées pour le sport.

M. Berre est également pour le soutien de son département à la FEGASU, en fonction des moyens mis à sa disposition. Cela permettra des échanges sportifs et culturels entre étudiants gabonais et leurs homologues du monde à travers la FISU.

Pour sa part, le ministre de la Jeunesse et des Sports, Daniel Ona Ondo, a félicité les initiateurs de ce projet dont les conséquences seront largement bénéfiques pour la jeunesse gabonaise. Entre autres initiateurs, il a cité le CNOG, le recteur de l'Université Omar Bongo et l'ARSU. Il a également félicité les personnalités universitaires du Gabon et les étudiants qui ont accepté d'aider à la mise en place de la FEGASU.

PEPINIERES ♦ C'est une cérémonie qui a eu une double signification pour lui. La première est qu'en sa qualité de ministre de la Jeunesse et des Sports, il reste sensible à tout ce qui concerne le sport gabonais, d'autant plus que notre jeunesse y est intimement et pleinement impliquée. Dans la mesure où le sport constitue un élément stabilisateur et forme le caractère de cette dernière.

La seconde signification témoigne de sa reconnaissance sur la nécessité de la création d'une Fédération gabo-



Les officiels pendant la cérémonie du lancement de la FEGASU.

(Photos DR)

naise de sport universitaire, structure dont il salue aujourd'hui la naissance et qui faisait grandement défaut, jusqu'à ce jour, à la jeunesse sportive nationale.

Cette fédération constitue donc une des pépinières du monde sportif gabonais, parce qu'appelée à garantir la relève de nos sportifs de haut niveau pour les années à venir.

«Je souhaite que la fédération qui vient de voir le jour aujourd'hui soit le fer de lance de la promotion du sport universitaire dans notre pays et j'ose espérer que le lancement de votre fédération comblera le vide de votre manque de participants aux compétitions internationales et qu'à partir des prochaines compétitions, elle portera très haut le flambeau du Gabon en faisant vibrer dans les différents stades, notre Concorde nationale», a conclu M. Ona Ondo.

De son côté, M. Fidèle Waura, président du CNOG, estime également que l'évènement revêt une double signification : il répond aux préoccupations des universitaires en matière de sport de haut niveau et elle permet aussi au Mouvement olympique de mettre en place le vivier qui le conduira à gagner les médailles olympiques.

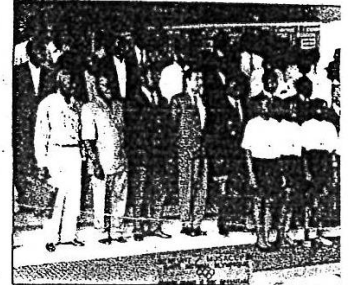
C'est donc fort de ces deux préoccupations que le Comité

olympique gabonais avait accepté de parrainer, il y a deux ans, l'Association pour la relance du sport universitaire (ARSU), de l'Université Omar Bongo.

Pour éviter tout dérapage, que ce soit du côté du comité olympique lui-même, que de celui des étudiants, le CNO avait défini, par écrit, ce que les deux parties attendaient de ce parrainage.

M. Waura a également expliqué que cette nouvelle fédération qui vient d'être mise sur pied est avant tout l'affaire des universitaires, étudiants, responsables d'établissements supérieurs et du ministère de tutelle. C'est pour cela qu'il s'est dit confiant du fait que chaque responsable aidera à la mise en place au sein de son établissement d'une association comme l'ARSU pour gérer les disciplines qui participeront au championnat universitaire qui sera institué.

Ledit championnat tant souhaité par le président du CNOG, permettra au Gabon de constituer les équipes qui défendront les couleurs de notre pays aux Jeux organisés par la Fédération internationale de sport universitaire. Et grâce à eux, nous arrêterons l'ossature des délégations gabonaises aux prochains Jeux olympiques.



Pour matérialiser leur élan de solidarité au sport, toutes les parties prenantes ont posé postérité.

C'est incontestablement pourquoi, lors des ouvertures des premiers jeux universitaires elle a orienté son action vers quatre directions qui sont : « la santé, car l'activité sportive permet d'avoir une âme saine dans un corps sain. Ensuite l'éducation, les vertus du sport sur le plan physique ne sont plus à démontrer. La troisième direction est la formation qui est

⁷³⁰ Cahier de charge de la FEGASU organisation des jeux universitaires 2001.

⁷³¹ Journal l'Union le samedi 29 avril au lundi 1^{er} mai 2000

l'apprentissage des valeurs de solidarité et d'union. Enfin, la recherche qui doit se développer et s'orienter vers une médecine de sport »⁷³².

b- Le fonctionnement et le financement de la FEGASU

Le samedi 8 avril 2000 s'est tenue une assemblée générale⁷³³ portant sur le lancement officiel de la FEGASU à laquelle prenaient part le Ministre de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation Technologique, Chargé des Relations avec des Institutions Constitutionnelles, le Ministre de la Culture des Arts de la Jeunesse des Sports et des loisirs et le Président du Comité olympique gabonais. La création de la nouvelle fédération est l'aboutissement d'une réflexion commune engagée depuis deux ans pour la relance du sport universitaire, le rectorat et le comité olympique. Les autorités réunies fixaient alors les conditions d'organisation et de fonctionnement du sport universitaire. Rappelons que la FEGASU est le prolongement direct de l'office gabonais du sport scolaire et universitaire (OGSSU) qui a pour but de coordonner le sport de masse dans les établissements primaires et secondaires. Il se distingue toutefois de ces disciplines auxquelles sont soumis tous les élèves d'un établissement pendant les heures de scolarité. Car « toute la difficulté à l'université tient à la nécessaire personnalisation du suivi dans la mesure où les sportifs s'engagent dans les filières différentes. Le regroupement dans des classes aménagées, s'il est possible dans le secondaire, devient inconcevable dans le supérieur. A cela s'ajoute le spécificité de la discipline sportive elle-même »⁷³⁴.

C'est fort de qui précède que le bureau exécutif de la FEGASU se réunit sur convocation du président, selon les besoins et au moins quatre fois par an. Dans l'intervalle des réunions, le bureau exécutif peut siéger pour régler les questions urgentes.⁷³⁵ Les décisions sont prises par consensus, le vote ne pouvant intervenir qu'en dernier ressort. En cas d'égalité des votes, la voix du président est prépondérante. Toutefois, l'assemblée générale ordinaire a lieu tous les ans et est présidée par le Président du bureau exécutif en présence des représentants des ministères de tutelle et du CNOG. Elle est convoquée par le bureau exécutif ou à la demande d'un tiers au moins des membres de la FEGASU.

⁷³² Propos recueillis par nos soins auprès du président de la FEGASU lors de la cérémonie d'ouverture. Voir le quotidien d'information gabonais *l'Union* du 14 au 16 avril 2001.

⁷³³ Annexe n°4, *Statuts et Règlement Intérieur de la FEGASU* organisation article12.

⁷³⁴ Marina Honta (1999), « *Politique(s) et administration(s) du sport de haut niveau en région : La territorialisation inachevée* » Thèse de Doctorat n° 646 de l'Université de Bordeaux II Mention STAPS, p.140.

⁷³⁵ Annexe n°4, Article 23.

Chapitre VII : L'organisation des institutions sportives universitaires

Son financement provient nécessairement des ressources ordinaires avec les cotisations versées par les associations et clubs sportifs de la fédération, des produits de vente à destination des licenciés, les recettes réalisées à l'occasion des manifestations sportives organisées, les revenus des biens, fonds et valeurs appartenant à la fédération, les subventions des structures académiques (rectorat, décanats, directions des grandes écoles), les subventions ordinaires de l'Etat et des collectivités tout autre produit utilisé par la loi. Par ailleurs, les ressources extraordinaires font partie du financement⁷³⁶. Cependant, il existe une traçabilité financière entre la FEGASU et l'Etat : cette dernière justifie chaque année auprès de la tutelle et du ministère de l'Economie et des finances l'emploi des fonds provenant de toutes les aides et subventions accordées par l'Etat en cours de l'exercice écoulé.

Document n°3 : Coupure de presse de l'ouverture des jeux universitaires⁷³⁷

9

LIBREVILLE, DU SAMEDI 14 AU LUNDI 16 AVRIL 2001

SPORTS

UNIVERSITÉ OMAR BONGO/OMNISPORTS

Le ministre Berre ouvre les premiers Jeux universitaires

C'était hier au gymnase du complexe omnisports président Bongo...

J. NGOM'ANGO

Après l'exécution de l'hymne national, le Concorde, le président de la Fégasu, Marc-Louis Ropivia, était le premier à « dispenser son cours ». Dans son allocution, il a d'abord précisé que la Fégasu est une section de la Fédération internationale des sports universitaires (Fisu). Pour lui, l'existence des Jeux universitaires crée une distinction avec les Jeux scolaires.

La Fégasu poursuit un double objectif, selon M. Ropivia. Il y a, d'une part, quatre directions vers lesquelles va s'orienter son action. Il y a d'abord la santé. Le sport c'est la santé, il permet d'avoir une âme saine dans un corps sain. Ensuite, l'éducation. Les vertus du sport sur le plan physique, par exemple, ne sont plus à démontrer. La troisième direction est la formation, qui est l'apprentissage des valeurs de solidarité et d'union. Enfin, la recherche, qui doit se développer et s'orienter vers la médecine du sport.

D'autre part, il s'agira pour la Fégasu de faire un sport universitaire de masse, avec pour objectif de marquer sa présence sur le plan international, par la participation aux Jeux mondiaux universitaires. Il s'agit de bâtir un socle sportif solide avec en prime une bonne organisation. Un peu comme cela se fait dans les universités américaines, françaises, canadiennes, chiliennes, kényane, camerounaise, etc. Ces Jeux devraient donc déboucher sur la participation de l'Université Omar Bongo aux universiades de Beijing, en Chine, au mois d'août prochain.

Pour sa part, Fidèle Waura s'est réjoui du fait que le combat, mené depuis huit ans par le CNO ait abouti. « Cela fait huit ans que nous luttons pour la création d'une fédération universitaire. Nous avons estimé que ce sont les militaires et les universitaires qui forment souvent l'élite sportive... », a-t-il précisé. Pour le président du CNO, le réservoir du sport se trouve à l'université. C'est là, a-t-il poursuivi, que tous les jeunes formés dans les lycées arrivent à 20 ans. Et entre 20 et 30 ans, c'est la tranche où l'on a les capacités physiques pour faire du sport.

Pour le ministre de l'Enseignement supérieur, enfin, la Fégasu est une jeune fédération qui a pour vocation, le développement du sport de masse universitaire. La tutelle, dont le devoir est aussi la promotion de la Fégasu, est donc prête à mettre la main à la poche à condition que la fédération fasse preuve de sérieux... « Pour avoir les moyens, il faut convaincre par le sérieux », a averti le ministre André Dieudonné Berre.

Avant d'ouvrir les Jeux, le ministre a souhaité que la compétition soit bien organisée et surtout, que l'esprit de fair-play prévaille. Il a promis de belles surprises au gagnants des différentes finales.



La ministre de l'Enseignement supérieur, André Dieudonné Berre : « Il faut convaincre par le sérieux... ».



Le président de la Fégasu, Marc-Louis Ropivia : « (...) Rupture entre les jeux universitaires et scolaires ».



Vue générale des équipes après le défilé.
(Photos Pendi)

⁷³⁶ Annexe n°4, « Article 7 règlement intérieur de la FEGASU ».

⁷³⁷ Journal l'Union le samedi 14 avril au lundi 16 avril 2001

Par ailleurs, il est importe de rappeler que la FEGASU s'appuie sur le modèle général de la FISU. Bien qu'elle soit créée conformément à la loi 35/62 du 10 décembre 1962, et que ses articles 10 et 12 renvoient à un accompagnement de l'Etat, on constate par ailleurs une démission étatique. Pour preuve, lors du conseil de l'université tenue 17 et 18 novembre 2008 le ministère de l'Enseignement Supérieur, les membres du bureau exécutif de la FEGASU fondent une réflexion sur « la politique du sport au sein des universités et de grandes écoles du Gabon ». Sachant qu'il relève de cette entité administrative les membres du bureau de la FEGASU proposent une problématique articulée sur deux paliers : d'une part, l'état des lieux et d'autre part, des recommandations susceptibles de relancer la pratique du sport universitaire. Mais malheureusement la proposition faite n'a pas été acceptée lors du conseil National de l'Enseignement Supérieur. Toutefois, il est judicieux de rappeler que ce Conseil assiste le gouvernement dans la politique de promotion des universités et des établissements supérieurs comme le stipule son article 29⁷³⁸. Face à cette fuite étatique on peut en déduire qu'il y a un dysfonctionnement entre la loi et son application dans le champ de l'organisation du sport universitaire. Ce constat mérite d'être souligné.

c-La politique sportive universitaire et les attentes de la FEGASU

Le monde universitaire appréhendé sous l'angle de la FEGASU doit valoriser le formidable moyen éducatif que représente le sport en développant les pratiques à partir de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur donnant aux jeunes au travers de ces pratiques une réelle éducation sportive. Dans cette optique, la mise en place d'une politique sportive dans l'enseignement supérieur permettra d'améliorer la pratique sportive des étudiants mais par son rayonnement on pourra situer le sport dans une référence de culture et d'éthique, tout en apportant des solutions concrètes à des problèmes actuels.

Il ne s'agit pas de faire un procès sur les types de sport pratiqué par les étudiants gabonais mais plutôt de saisir les éléments qui influenceraient l'organisation du sport universitaire, ou encore de savoir si les pouvoirs publics mettent en place une pratique de sport en milieu universitaire. L'université gabonaise est par excellence le lieu de la production des valeurs universelles, des connaissances et des pratiques exemplaires d'une structure sociale bien définie. Elle socialise les individus sous une forme autre que celle de la famille, le clan, l'église, ou de tout autre regroupement et permet aux étudiants de se remettre en mouvement

⁷³⁸ Annexe n°4, article29 « texte relatifs a l'Université Omar Bongo de Libreville ».

tant dans son implication, que sa volonté de faire changer les choses comme le démontre le lancement des jeux universitaires.

Document n°4 : Coupure de presse du lancement des jeux universitaires⁷³⁹

OMNISPORTS/APRES LE LANCEMENT DES TERS JEUX UNIVERSITAIRES

Il était temps !

J. NGOM'ANGO

OUVERTS le 13 avril derniers, les premiers jeux universitaires ont pris fin une semaine plus tard, sur un sentiment à la fois de déception et de satisfaction. Déception d'abord parce que l'organisation a été très en deçà des espérances, en tout cas de ce qu'on peut attendre d'une université digne de ce nom. Aucun programme sérieux n'a été établi. Ce fut le pilotage à vue. Et dans ces conditions il était très difficile de suivre un tel événement.

Par ailleurs, les athlètes étaient si mal habillés qu'on se demandait, surtout à l'ouverture, s'il s'agissait du sport ou d'autre chose. C'était, proprement indignes de l'UOB. Ce qui prouve à suffisance que l'événement n'a pas été bien préparé. Le manque d'engagement enfin, aura montré toute la difficulté des responsables de la fédération gabonaise des sports universitaires (Fégasu) d'intéresser le plus d'étudiants possible, à la pratique du sport. Ils étaient seulement quatre cents étudiants, à peine, lors de l'ouverture des jeux, alors que l'université Omar Bongo en compte plus de 9 mille !

Quant à la satisfaction, elle est due au fait que la Fégasu a comblé un vide cruel. Celui, justement du manque des jeux universitaires comme cela se passe dans les grandes universités de par le monde. L'UOB, et c'est vraiment un comble, était jusque-là, devenue "un cimetière" de talents. Quel gâchis ! Et on ne peut que remercier le président de la Fégasu, Marc-

L'union

Louis Ropivia et son équipe d'avoir institué ces jeux. Il n'était pas du tout normal, que les jeunes sportifs, en grand nombre, au demeurant bien formés dans les lycées, ne puissent pas continuer à pratiquer le sport de leur choix, une fois à l'UOB. La mauvaise organisation du sport, parent pauvre à l'université a contraint beaucoup de jeunes à abandonner le sport malgré eux. Où à aller ailleurs, dans les clubs privés.

Voici un exemple pour mieux comprendre cette situation déplorable. En 1984, tous les joueurs de l'équipe senior de volley des Anges ABC du lycée national Léon Mba étaient admis au Bac. Votre serviteur en faisait partie. Et lorsque nous sommes arrivés à l'université quelle n'a pas été notre surprise, désagréable, de constater qu'il n'y avait plus d'équipe de volley-ball du tout. En plus aucune structure pour encadrer les jeunes qui arrivent. En tout cas nous avons fait l'amer constat, que le sport était très négligé, et mal organisé. Tenant coûte que coûte à jouer, nous avons commencé, Marcel Mbélé Loussou, Ekouma Ndong Joël, Lossangoye Valentin, Asséko Ondo Mathurin, Dieudonné Aba'a Owono, Joseph Ngomo Ango etc., à prendre contact avec les grandes sociétés de la place pour la création d'une équipe de volley-ball.

La SEEG qui avait alors pour directeur André Paul Apandina, nous a ouvert ses portes, vu notre sérieux et notre détermination à jouer. Et c'est comme cela qu'une équipe de volley-ball a été créée

par cette société. Nous avons été bien encadrés par Patrice Nziengui, responsable, entre autres, du sport dans cette grande société. De nombreux jeunes joueurs ont, sans doute, été confrontés, au même problème que nous, mais n'ont pas trouvé utile de mener la même démarche. Ils ont dû abandonner...

C'est à l'université Omar Bongo, qu'on a voulu nous faire croire que le sport était incompatible avec les études. Ce qui est naturellement faux, car pour prendre notre exemple, nous avons pratiqué du sport de haut niveau tout en faisant correctement nos études. Personne n'a abandonné, nous sommes allés jusqu'au bout.

Depuis de nombreuses années le sport a été négligé, parce qu'on pensait d'abord "aux études". Mais le constat qu'on fait c'est que les résultats scolaires sont très bas pour ne pas dire négatifs à l'UOB. Alors ? Alors il faut changer le fusil d'épaule et organiser le sport comme cela se doit. Tant il est vrai que la pratique du sport de haut niveau, outre qu'elle rehausse l'image de l'université, entraînera aussi des résultats scolaires positifs. Les autres universités l'ont bien compris.

Pour nous, l'université doit fournir au pays les élites quel qu'en soit le domaine. La Fégasu vient de lancer un vaste chantier qui demande beaucoup d'efforts et surtout de moyens pour son aboutissement. Il était temps. Nous souhaitons que les jeux universitaires soient pérennes et que leur lancement ne vise pas seulement le voyage en Chine où sont prévues les universiades, au mois d'août.

L'U.O.B. apparaît dans ce cas, comme le lieu où les étudiants doivent non seulement acquérir des connaissances mais aussi un lieu où ils doivent construire leur identité. L'Université par la FEGASU doit être partie prenante des problèmes actuels du sport gabonais. En effet, quand on projette une nouvelle organisation du sport universitaire c'est à-dire de façon à étendre son rayonnement à l'intérieur ou l'extérieur du pays tout en améliorant son organisation sportive et sa politique dans le champ universitaire. On se heurte irrémédiablement à un problème de moyens et d'infrastructures sportives. En tenant compte de la mutation sociologique qu'a traversé le monde universitaire lors de sa naissance en 1970, il faut tout d'abord réunir les conditions pour que la pratique du sport à l'Université soit un lien reconnu de vie, un élément important de rassemblement d'animation et d'échange, tout en restant à l'extérieur du monde universitaire, une marque traditionnelle de reconnaissance et d'identification. Car, il faut le

⁷³⁹ Journal l'Union le samedi 29 avril au lundi 1^{er} mai 2001

souligner une partie des infrastructures ont été construites au Gabon lors de la création de l'université d'où, aujourd'hui, la qualité obsolète et l'insuffisance des infrastructures sportives. La figure ci-après montre la qualité des infrastructures actuelles.

Figure 7: Présentation des terrains de basket de l'Université Omar Bongo



Photo : Megne m'Ella, mars 2008

3- La situation du sport universitaire

La situation actuelle du sport à l'université gabonaise est bien entendue très variable, liée à des différences parfois extrêmes entre les contextes culturels, politiques et économiques. En dehors de la carence absolue qui caractérise de nombreux pays parmi les Etats indépendants francophones, on peut identifier divers schémas, dont certains sont construits de façon à conforter le modèle politico-économique africain francophone. Un dénominateur commun semble se dégager dans la plupart des universités africaines : « les activités physiques et sportives sont essentiellement prises en compte comme éléments de la vie sociale des étudiants et sont gérées par un service spécifique, un département chargé d'organiser la pratique volontaire des activités physiques et sportives dans le cadre de l'unification, en cohérence avec le projet socio-éducatif de l'établissement et en fonction des moyens qui lui

Chapitre VII : L'organisation des institutions sportives universitaires

sont alloués »⁷⁴⁰ ; mais aussi par « l'association sportive de l'établissement, structure étudiante autonome ou structure de participation et d'interaction entre les étudiants et les services chargés des Activités Physiques et Sportives »⁷⁴¹. Au Gabon on retrouve un dispositif semblable : c'est le Centre National des Œuvres Universitaires (CNOU) qui se veut un établissement public à caractère administratif et jouissant d'une autonomie de gestion financière et de personnalité morale. On peut se permettre de dire que la mission principale du COU est l'amélioration des conditions de vie de l'étudiant par la prestation de divers activités dont notamment le sport ; de favoriser l'intégration des jeunes issus de l'enseignement secondaire dans le monde de l'enseignement supérieur, à travers l'intégration, rencontre, échange, reconnaissance des étudiants d'origines sociales et culturelles, diverses ou encore inscrits dans des cursus différents. Car, il faut le rappeler, dans le campus de l'UOB il existe une multiplicité d'étudiants appartenant à des univers différents et d'établissements supérieurs différents.

Par ailleurs afin d'optimiser l'organisation du sport en milieu universitaire gabonais, il est importe de spécifier que le sport passe pour être l'une des activités les plus sollicitées par les étudiants. Pour cela elle revêt quatre formes, au campus universitaire gabonais, à savoir : « Le sport pour tous », qui est une pratique informelle et individuelle ou collective des activités physiques et sportives de détente à titre d'exemple le célèbre « Big-Match »⁷⁴² ; « le sport de proximité », qui se pratique dans un cadre formel immédiat, avec des rencontres sportives opposant les étudiants aux enseignants, les étudiants aux personnels administratifs ; « le sport de masse », qui est une pratique sportive dans un cadre organisé avec un championnat inter-département pluridisciplinaire et d'un tournoi sixte pour clôturer la fin d'année académique à l'UOB⁷⁴³, et enfin « le sport d'amateur », à savoir tout simplement la participation des équipes de l'UOB aux différents championnats nationaux et aux compétitions internationales. Toutes ces pratiques sportives mettent en évidence le potentiel sportif des étudiants et surtout la situation du sport universitaire gabonais.

⁷⁴⁰ Claude-Louis Gallien (2008), « Education physique et sportive à l'Université. Réalités et Perspective » *Le Sport, l'Université, la Société. En finir avec les espérances déçues ?* Les cahiers de l'Université sportive d'été n°21, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, p.37. Aujourd'hui Claude Gallien est Vice-président de la FISU et du CNOUF.

⁷⁴¹ *Ibid.*, p.38.

⁷⁴² Rencontre sportive informelle d'une durée indéterminée pas de pause et des changements à la carte, illustre cette pratique au campus universitaire.

⁷⁴³ Tournoi organisé à titre personnel par Pamphile Mebiam Akono. Depuis 2013 Président de la FEGASU.

a-La pratique du sport en milieu universitaire

L'importance accordée au sport par les étudiants peut aussi dépendre du programme académique. Chaque étudiant organise son temps à sa convenance d'autant plus que chacun d'eux n'a en commun que les horaires de cours qui sont imposés par l'institution académique. Pour ce faire, les étudiants doivent établir un planning de travail de telle sorte, qu'au sortir de chaque cours, ils soient capables de définir les idées majeures et de comprendre les grands axes de leurs programmes académiques. C'est la raison pour laquelle la pratique du sport de l'étudiant se base nécessairement sur les caractéristiques de l'acteur et est déterminée par certains indicateurs propres à la condition de vie d'étudiant. En effet, pour Ondo Bérenger « Les éléments qui nous empêchent de pratiquer le sport en milieu universitaire, sont multitudes. Parmi lesquels, le manque de structure organisationnelle, de chronogramme annuel, et des infrastructures modernes et praticables »⁷⁴⁴. Ici, « la vie en cité universitaire s'organise de manière à ce que les activités sportives des étudiants se déroulent au sein de groupes restreints. Ces activités pour l'essentiel se résument à l'organisation du temps du travail académique et du temps du sport »⁷⁴⁵.

A l'université gabonaise, « la majeure partie du temps, le temps libre ou le temps hors des études est marquée par la distraction »⁷⁴⁶. Ceci s'explique par le fait que dans la structure sociale gabonaise, notamment celle de l'université, la pratique ludique du sport est mise en exergue. Toutefois, ces attitudes s'expliquent au travers des dysfonctionnements de la société gabonaise qui fait en sorte que les étudiants sportifs se réfugient dans des regroupements tels que les associations ethnico régionales à la quête d'une « identité » alors que le sport et l'université s'inscrivent dans l'universalisme. L'université gabonaise n'a pas une culture du sport. Bien que le sport soit un élément déterminant de leur vie quotidienne, on retient que ce qui attire les étudiants ce sont les sports populaires et faciles à pratiquer comme le football qui est la discipline sportive la plus prisée par les étudiants.

Toutefois, s'agissant du football, son terrain principal ne bénéficiait pas d'entretien particulier et permanent de la part des institutions qui coordonnent le sport en cité universitaire ; contrairement par exemple à ce que demandent le basket-ball, le volleyball, et le handball, trois disciplines qui commandent un suivi permanent des surfaces de jeux : anneaux, filets, et parquets. Ces terrains de jeux mériteraient tour à tour une cure de jouvence. Cependant,

⁷⁴⁴ Propos recueillis par nos soins auprès de Bérenger Ondo Meye

⁷⁴⁵ *Ibid.*

⁷⁴⁶ Propos recueillis par nos soins auprès d'Axel Nguema.

Chapitre VII : L'organisation des institutions sportives universitaires

l'utilisation du terrain du football par les habitants du Pavillon G⁷⁴⁷ assure l'entretien de cet espace du moins jusqu'en 2011. Par ailleurs, depuis 2012, le terrain de football qui était le seul espace plat à été capitalisé pour mettre des amphithéâtres préfabriqués et des bureaux des directeurs d'établissement. A ce jour, le football se pratique derrière les bâtiments commerciaux...

L'université gabonaise est peut-être même la seule structure capable d'orienter l'évolution future du sport dans une référence de culture et d'éthique, si telle est la volonté et la détermination de tous les acteurs du sport gabonais. Pour cela, il faut mettre au départ un conditionnel à l'application de ce décret qui effectivement dans la pratique est resté lettre morte si on juge la situation de l'analyse de contenu des textes. A cet effet, dans le cadre d'une réflexion argumenté qui peut être développée au niveau d'un certain nombre de solutions au problème de l'organisation du sport en milieu universitaire apparaît. Suffisait-il de mettre en place des décrets et des lois pour la pratique sportive en milieu universitaire ou de l'inscrire dans un mimétisme des réformes étatiques au lendemain des indépendances ? Une ouverture concrète se précise en s'unissant et en mobilisant derrière un projet, si l'on passe d'une culture de pouvoir à une culture d'action, c'est-à-dire si les hommes politiques gabonais mettent leur compétence au seul service de l'action induite par le projet. A défaut d'un projet global, évoluant dans un contexte où le sport universitaire n'a pas une place prioritaire dans un système politique ! L'architecture actuelle de l'organisation du sport à l'université gabonaise n'est pas un facteur dynamisant des énergies. Il constitue même un frein à l'efficacité de toute action d'envergure. Une modification dans l'organisation nécessite de la part des hommes un changement de comportement et de mentalité. Bien qu'elle soit difficile à entreprendre, la réforme du sport universitaire oblige d'aborder les problèmes communs sous un angle différent, en prenant en compte la nécessité de s'ouvrir, de dialoguer, de comparer, pour construire ensemble les solutions d'une meilleure pratique du sport universitaire. Face à cette situation propre à l'université gabonaise, les membres du bureau de la FEGASU ont proposé un état des lieux lors de la 3^{ème} session du Conseil de Université de l'Enseignement supérieur⁷⁴⁸. Ainsi, la commission IV, « Politique du sport au sein des universités et grandes écoles du Gabon », montre l'état de dégradation des structures d'accueil. A cet effet, la commission établit des constats et suggère les mesures ci-dessous :

- Absence de structures pour la pratique du sport universitaire ;

⁷⁴⁷ Noms donnés aux habitants de la périphérie de l'U.O.B.

⁷⁴⁸ Annexe n°4 Statuts et règlements intérieur de la FEGASU, 3^{ème} Session du Conseil National de l'Enseignement Supérieur, Libreville, les 17 et 18 décembre 2008.

Chapitre VII : L'organisation des institutions sportives universitaires

- Structures obsolètes et insuffisantes ;
- Absence d'un chronogramme annuel ;
- Indisponibilité des acteurs du sport universitaire ;
- Manque d'émulation pour ceux qui peuvent pratiquer le sport ;
- Manque d'information ;
- Absence de structure organisationnelle ;
- Manque d'implication des autorités universitaires ;
- Chevauchement d'attributions entre le RECTORAT et le CNOU ;
- Chevauchement d'attributions entre le CNOU, la FEGASU et l'OGSSU ;
- Manque de mutuelle à L'U.O.B. ;
- Manque de police d'assurance pour les étudiants qui s'adonnent au sport ;
- Manque prise en charge (transport, équipement, restauration, etc.) ;
- Inexistence de techniciens d'encadrement du sport universitaire⁷⁴⁹ ;

⁷⁴⁹ Annexe n°3 Conseil de l'Université, Commission 4, politique du sport au sein des Universités et Grandes écoles du Gabon, FEGASSU, 2008.

Figure 8: Présentation des nouveaux bureaux sur le terrain de football de l'UOB



Photo : Ghislain Megne, février 2012

Figure 9: Nouvelle pratique du football en milieu universitaire



Photo : Ghislain Megne, février 2012

b-La pratique sportive à l'université gabonaise

L'université, « conjointement, est une chance pour le sport, en diffusion sociales des pratiques sportives et de l'éducation du corps. On sait, par des études statistiques générales, que le taux de pratique sportive croît avec le taux de scolarisation. Et à partir du moment où les jeunes

sont plus nombreux à être scolarisés dans l'enseignement supérieure »⁷⁵⁰, on peut penser alors que « le taux de pratique augmentera dans une proportion analogue. De même, chez les adultes, le taux de pratique sportive sportive décroît d'autant plus lentement que le niveau de scolarisation initial est élevé »⁷⁵¹. En revanche, lors de la journée de la redynamisation du sport universitaire du samedi 1^{er} Mars 2008, la FEGASU n'a enregistré que quatre disciplines sportives à savoir : le basket-ball, le volley-ball, le handball, et le football. Cette situation reflète le niveau médiocre de la qualité des infrastructures et le retard enregistré face au sport universitaire.

Parmi toutes les activités sportives, le football est la discipline la plus pratiquée par les étudiants. Ce succès à travers le monde étudiantin résulte des propriétés spécifiques du jeu. Il faut tout aussi prendre en compte la dimension du terrain, qui permet de réunir le plus grand nombre de sportifs car l'aménagement d'un terrain de football est plus accessible et praticable au détriment du terrain du handball, volley-ball, basket-ball. Mais aussi « la simplicité des règles, leur stabilité (sauf la règle du hors-jeu, difficile à interpréter et qui donne lieu à une dramaturgie pimentée) »⁷⁵² crée un plus grand nombre d'adeptes.

Par ailleurs, la pratique du football est presque souvent consécutive à une immersion précoce dès l'enfance de ce jeu qui se transformera peu à peu en passion partagée avec ses semblables. C'est, de notre point de vue, qui explique ce fort taux d'étudiants enclins à jouer au football à l'université. Pour ce qui est des autres sports, on constate un manque d'engouement de la part de la population étudiantine. Seul le basket a pu concevoir 4 équipes lors de la journée de redynamisation sport universitaire. Toutefois, il faut préciser que les infrastructures ne permettent pas l'éclosion des sports autres que le football, en l'état des structures existantes au sein du campus de l'UOB.

Pour les étudiants de façon générale, le sport est une pratique récréative des jeux, car il est porté par les loisirs. Mais aussi, de plus en plus, par des organismes privés qui en retirent des profits, financiers et professionnels. A ce moment-là, on peut en déduire que la fonction première est l'évasion donc la distraction pour cette tranche d'étudiants. Pour Alida Mboumba, « le sport à une fonction de consommation car il attaché à la diffusion et la distribution des biens et des services sportifs tels que les soins gratuits au centre hospitalier de l'université et l'accès facile au restaurant universitaire quand celui-ci est bel et bien mis à la

⁷⁵⁰ Jean-Paul Callède (1993), « Le sport, l'Université, L'Europe » *Etat des lieux réciproque et perspectives à explorer*. Les cahiers de l'université sportive d'été N°7. Edition de MSHA. p. 250.

⁷⁵¹ *Ibid.*, p.50.

⁷⁵² Jacques Defrance, *op.cit.*, p.59.

disposition des étudiants »⁷⁵³. Le sport joue aussi « une fonction éducative et universitaire car les valeurs que prône sont la norme, le respect unique et consensuel des sources de réglementation, des codes définis par avance. Toutefois, la fonction spectaculaire et médiatique vise une consommation particulière, celle des images et des événements sportifs de grande envergure. C'est pourquoi, quelque soit le niveau de la pratique sportive, on retrouve en définitive « les mêmes raisons évoquées, et toutes les analyses se ramènent, à des notions passionnelles et spectaculaires, la pratique du football par exemple, est presque toujours consécutive à une pratique commencée dès l'enfance, un amour nostalgique que les médias contemporains ne cessent d'alimenter »⁷⁵⁴.

Dans ce cas, comprenons pourquoi le sport de masse est le plus pratiqué par les étudiants. De tels résultats peuvent s'expliquer par le fait que les étudiants sont pour la majorité de milieu social défavorisé et pour se détacher des conditions souvent difficiles dans lesquelles ils vivent, ils s'adonnent à la pratique d'une activité ludique. Le choix d'un sport, est généralement dicté par son mode d'accessibilité sur le campus universitaire.

Cependant, on retiendra que « c'est à l'université Omar Bongo, qu'on a voulu nous faire croire que le sport était incompatible avec les études », ce qui est naturellement faux. Voici un exemple pour mieux comprendre cette situation déplorable. « En 1984, tous les joueurs de l'équipe senior de volley des anges ABC du lycée national Léon Mba étaient admis au BAC »⁷⁵⁵. Mais arrivés à l'UOB leur surprise fut grande car il n'y avait pas et il n'y a fut toujours pas des structures pour encadrer les jeunes sportifs venus des établissements du secondaire, d'où la mauvaise organisation du sport en cité universitaire.

Ainsi, il est un fait avéré que l'absence d'infrastructure d'accueil incite les étudiants à moins pratiquer le sport en cité universitaire. Alors, peut-on se demander si notre organisation universitaire a une politique sportive et dispose d'une politique sportive ? Car si on établit une analogie avec les différents sports pratiqués donnant lieu à des championnats du monde universitaire, on constate que le sport universitaire gabonais se trouve dans les limbes. Car la liste qui suit, bien qu'elle ne soit pas exhaustive, montre les différents sports pratiqués au championnat du monde universitaire : Aviron ; Badminton ; Baseball ; Beach Volley ; Bridge ; Boxe anglaise; Canoë-kayak; Course d'orientation; Cross-country; Cyclisme ; Echecs ; Fustal Golf Hand ball; Hockey sur glace; Judo; Karaté ; Lutte, Tir à l'arc ; Triathlon ; Rugby à XV; Voile Unihockey ; Soft Ball ; Sports équestres; Squash

⁷⁵³ Propos recueillis par nos soins auprès Reine Andong.

⁷⁵⁴ Ghislain Megne *op.cit.*, p.45.

⁷⁵⁵ Quotidien d'information gabonais, le journal *L'Union* du 26 avril 2001.

;Taekwondo; Woodball. S'agissant du Gabon, depuis la création de la FEGASU, aucune équipe collective n'a été enregistrée aux championnats universitaires. Les prétentions ne sont pas à la mesure des réalisations. Elles sont démesurées au regard de la latitude d'action concrète.

c-Les déterminants du sport universitaire gabonais

Bien que la FEGASU ait vu le jour depuis près de douze ans, on remarque que pour l'ensemble des enquêtés cette entité, qui doit organiser les manifestations sportives en milieu universitaire, ne fait pas l'unanimité. A cet effet, notre jeu hypothèses se confirme car pour les enquêtés, la FEGASU est une institution qui fait illusion. Elle ne pose aucun acte matériel pour la dynamique et la pratique du sport en milieu universitaire et allusion parce qu'elle calque le modèle occidental sans tenir compte de ses réalités spatiotemporelles. Cette répartition semble conforter l'idée que les étudiants sportifs ont de cette fédération. De tels résultats montrent à quel point les étudiants sont imprégnés du chevauchement d'attributions entre le COU-FEGASU-OGSSU et le Rectorat. C'est principalement à cause de ces raisons qu'il importe d'examiner les justificatifs qui donnent la primauté au COU.

L'une des causes du choix du COU et de l'OGSSU au détriment de la FEGASU s'explique par le manque d'initiatives de cette dernière. En effet, pour les étudiants sportifs, la FEGASU n'a réalisé aucune campagne de sensibilisation pour montrer et expliquer les vertus d'une telle fédération, et ce depuis sa création. Cette longue traversée du désert de 2000 à 2008 a été une période creuse et inactive pour la FEGASU. Son seul crédit était les jeux universitaires en 2001 et aussi une participation administrative donc à une absence totale d'athlètes à l'universiade de Chine en 2001. Nul doute que cette manifestation sportive internationale est d'abord le théâtre d'athlètes sportifs donc des étudiants et non celui des administratifs. Or on note néanmoins depuis quelques temps une meilleure lisibilité des activités de la FEGASU. Ainsi, elle a organisé une manifestation sportive le samedi 1^{er} mars 2008 qui regroupait tous les établissements supérieurs de l'estuaire. Fait marquant, les étudiants de l'UOB ont dans l'ensemble boycotté cette manifestation au motif d'une absence de communication ; alors que les responsables de la FEGASU avaient précédemment occupé l'espace médiatique gabonais pour relancer ses activités. A cette fin, on assiste à un tournoi sans programme prédéfini, donc à une improvisation organisationnelle comme lors des lancements officiels des jeux universitaires.

Chapitre VII : L'organisation des institutions sportives universitaires

En définitive, le sport en milieu étudiant est fondamental pour faciliter une intégration sociale, car en arrivant à l'université, les étudiants ont des difficultés à s'adapter à leur nouvel environnement qui s'organise différemment de celui vécu au lycée. Dès cet instant, il devient comme un élément structural à partir duquel les étudiants se positionnent et identifient un lieu où l'on ne peut faire cavalier seul.

Face à cette situation, l'activité sportive en milieu universitaire tourne autour de la camaraderie ce qui permet de comprendre que les activités sportives se résument à une activité ludique. Ceci s'explique par le fait que dans l'organisation sociale gabonaise, le sport n'est pas une pratique reconnue par les autorités rectores. Pour Bounda Sosthène, on pratique le sport en « mode arabe »⁷⁵⁶. La logique de la gestion d'un chronogramme annuel en vue des activités sportives se détermine non seulement par rapport, au calendrier académique, des moyens financiers, mais aussi des infrastructures existantes.

Toutefois, on retient que les étudiants n'ont que le week-end pour pratiquer une activité sportive car en semaine le calendrier académique n'affecte aucune plage horaire pour la pratique du sport ou des activités socioculturelles. Cependant, il importe de préciser, que son dans son Livret de l'étudiant, le jeudi après-midi est réservé aux manifestations socioculturelles et sportives comme sa nation colonisatrice : la France. Par ailleurs l'état de vétusté des plateaux sportifs ne milite pas pour la pratique des sports mais montre surtout le manque d'implication des autorités universitaires quant à la pratique du sport. En effet, pour la plus grande partie des enquêtés l'institution universitaire ne possède pas les installations à la hauteur de leur attente. On note l'absence de piste d'athlétisme, d'anneaux, de filets, de parquets sur les différentes aires de jeux. De plus, l'absence de projecteurs et d'un gymnase est un facteur crucial car s'il existait des équipements de cette nature on peut supposer que davantage d'étudiants pratiqueraient des sports.

Pour les enquêtés, « le sport en nocturne pouvait palier les contraintes académiques comme l'ont bien compris les autres universités de la sous-région voire de l'Occident »⁷⁵⁷. Ainsi, dans la recherche fonctionnelle de la réalisation de la pratique sportive en milieu universitaire on aboutit à un phénomène récurrent qui est l'indisponibilité des équipes universitaires à être compétitives sur le plan national avant d'espérer à l'internationalisation.

Pour l'ensemble des sportifs, l'activité sportive couvre un large éventail. Mais en milieu universitaire, le sport est à la fois un jeu doté d'une certaine gratuité à une activité rationnelle

⁷⁵⁶ Expression gabonaise qui renvoie au bouche à oreille, au « téléphone arabe »

⁷⁵⁷ Propos recueillis par nos soins auprès d'Alida Mboumba.

Chapitre VII : L'organisation des institutions sportives universitaires

tendue vers une forme d'efficacité directement objectivable dans la distraction. De ce point de vue, « les définitions les plus pertinentes sont celles qui retiennent l'ambivalence “jeu plaisant *versus* travail sérieux” »⁷⁵⁸. A une extrémité, celui du plaisir, nous avons le sport des étudiants qui est fondé sur le jeu et la distraction, et prend alors, des formes souples, éphémères, en s'organisant autour des fonctions transitoires qui ont une signification ludique. A l'autre extrémité, la pratique sportive renvoie à la professionnalisation c'est-à-dire aux caractéristiques d'un travail hautement spécialisé. « Activité minutieusement codifiée, exercée à plein temps et avec un souci de rendement très poussé, programme occupant tous les instants de la vie et organisé en véritable “carrière” »⁷⁵⁹. Mais cette pratique n'existe que dans les textes et lois de la constitution gabonaise. On retrouve, par ce constat, la validation de nos hypothèses. Toutefois, les données statistiques ci-après montrent la population de l'université sur dix ans. C'est pourquoi, il est judicieux de concevoir la pratique du sport selon le milieu scolaire.

Tableau 15: Données statistiques liées à l'évolution de la population étudiante de l'UOB

Années	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Effectifs	3839	6378	6686	7934	7975	8935	9427	10679	13287	12465	15315

Source : secrétariat général de l'UOB

Au regard du tableau ci-joint, la pratique sportive est surtout significative dans le milieu scolaire gabonais, en particulier dans l'enseignement secondaire. La raison principale est sans doute le décret portant instructions officielles sur l'enseignement technique et de l'EPS dans les établissements scolaires du premier degré, du second degré, de l'enseignement technique et de l'enseignement supérieur. Il prévoit dans son chapitre 2: « L'EPS fait partie intégrante de l'éducation générale et, comme autre forme d'éducation, elle contribue à l'épanouissement physique, intellectuel et moral des individus. Qu'en se prolongeant par la pratique sportive, elle est de plus, un moyen privilégié de formation sociale et d'intégration du jeune dans des structures de plus en plus larges »⁷⁶⁰. L'EPS à travers l'arrêté N° 0002/ MJS/MENRS/ SSU du 14 décembre 1972 donne les prérogatives à l'institut pédagogique national d'adapter la programmation de l'EPS dans le système éducatif national comme une discipline

⁷⁵⁸ Jacques Defrance, *op.cit.*, p.102.

⁷⁵⁹ *Ibid.*

⁷⁶⁰ Décret N° 1054.

Chapitre VII : L'organisation des institutions sportives universitaires

fondamentale au même titre que l'histoire, l'économie et autres matières aux différents cycles académiques.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, en effet, l'Université est le reflet des crises que connaît la société gabonaise. En 2001 par exemple les grèves récurrentes perturbent le calendrier universitaire et condamnent l'institution universitaire à une année blanche. Ces problèmes affectent l'ensemble du secteur scolaire et universitaire et surtout de l'organisation du sport en milieu universitaire. A cela s'ajoute l'absence d'infrastructures sportives et d'un personnel d'encadrement spécifique dans les établissements supérieurs. A ces difficultés structurelles⁷⁶¹ se superposent des contraintes de moyens⁷⁶² accordés à la FEGASU. Or, pendant ce temps l'évolution démographique ne cesse d'accroître depuis sa création⁷⁶³ et la construction des infrastructures sportives n'ont pas suivi non plus à l'évolution de la population. De plus en plus, la pratique sportive se déroule dans des espaces non aménagés à la pratique du sport.

L'exemple le plus caractéristique est la suppression du terrain du football pour la construction des « hangars géants » en guise de bâtiment académique. L'université, dont les effectifs ont pendant longtemps dépassé ceux de l'ensemble des fédérations du secteur civil, ne reçoit pas de soutiens financiers de l'Etat. Or le sport universitaire, qui réunit, potentiellement au moins, les jeunes scolarisés du monde, est élaboré dans ses fondements philosophiques sur le pacifisme et les valeurs qui en découlent : amitié, solidarité etc. Les jalons historiques qui le caractérisent sont tout à fait éclairants à cet égard, d'où une véritable politique du sport universitaire qui doit être relevée comme un défi, face à l'avenir de la jeunesse étudiante.

⁷⁶¹ Figure n°7, Présentation des infrastructures sportives universitaires gabonaises. Figure n°7, page 273.

⁷⁶² 8 Millions de francs CFA pour l'exercice 2012 soit près de 12300 euros de budget de fonctionnement.

⁷⁶³ Le tableau ci-dessus débute pendant l'année académique 2001-2002, on constate une évolution considérable de la population, seule l'année 2011, est inférieure à la précédente. Cependant, il faut souligner que le Secrétariat général de l'université ne possède que des données statistiques liées à l'évolution de la population de l'UOB, depuis l'année académique 2001-2002. Avant cette date, ils sont dans l'incapacité de fournir une donnée exacte et chiffrée, propos recueillis par nos soins auprès de Dieudonné Obanga, Secrétaire Général adjoint en 2011, et actuellement Secrétaire Général.

Conclusion

Au terme de cette partie, il était question de comprendre le tracé historique du sport gabonais de la période pré-coloniale, coloniale et des indépendances. Mais aussi, d'appréhender l'impact et de rayonnement de la pratique sportive par l'entremise de la fédération gabonaise de football (FEGAFOOT), de la fédération gabonaise de handball (FEGAHAND), et la fédération gabonaise du sport scolaire et universitaire (FEGASU).

Le constat qui se dégage est tout simplement l'emprise des déterminants sociaux sur l'activité sportive. On remarque une absence de traçabilité et de lisibilité entre les fédérations et le ministère de tutelle. L'exploitation des entretiens qui a nécessité la plus grande prudence de notre part, apporte des éléments d'explication à cette situation. Pour l'organisation sociale gabonaise, la place dans la hiérarchie des besoins dépend indéfectiblement du contexte culturel, social et économique, de la structure sociale. On peut considérer que la politique sportive n'est pas en phase avec les exigences d'aujourd'hui en matière de sport de compétition autant que d'éducation sportive de base. Sous cet angle, les fédérations sont en situation très inconfortables. Ces constats justifient l'ensemble de notre jeu d'hypothèses mais aussi de notre fil conducteur : à savoir les textes officiels garants de l'organisation du sport au Gabon n'ont pas changé depuis l'accès à l'indépendance, ils ne sont pas pertinents mais anachroniques ou déphasés face aux réalités socio-économique et aux attentes de la population.

Troisième partie :

**Essai d'une analyse comparée de l'organisation
du sport dans les pays d'Afrique francophone :
Cameroun- Gabon - Sénégal**

Introduction

Cette dernière partie, du manuscrit de la thèse propose une perspective comparative sur le processus socio-historique du développement des pratiques sportives au Cameroun, au Sénégal et au Gabon. Notre objectif est d'actualiser le débat sur les organisations et politiques sportives dans les pays francophones d'Afrique noire. Inscrit dans une perspective diachronique, l'Afrique francophone en tant qu'objet d'étude n'a été investie que très récemment par les STAPS. Il est commun aujourd'hui de rappeler que, dans la division du travail académique entre disciplines des sciences sociales, c'est l'anthropologue Georges Balandier qui a centré ses recherches sur des objets considérés comme exotiques. On se propose d'examiner l'historiographie organisationnelle du sport au Cameroun et au Sénégal, c'est-à-dire comprendre les aspects et les traits spécifiques de telle façon qu'on puisse souligner les caractéristiques propres à chacun des pays choisis pour saisir le legs colonial dans l'espace francophone et la plus ou moins grande capacité à s'en affranchir et à innover

A cet effet, on remarque que les « les typologies juridiques et sociologiques s'adaptent mal aux réalités politiques africaines »⁷⁶⁴. Il est préférable de partir d'une analyse des formations sociales comparatives pour dégager la particularité du sport africain durant la période coloniale et postcoloniale c'est-à-dire celle des Indépendances des pays africains. Ceci ayant hérité respectivement des civilisations occidentales françaises pour les Gabonais et Sénégalais, et britano-françaises pour les Camerounais. L'objectif de la perspective comparative de cette recherche est tout simplement de déceler les tendances fondamentales au niveau des systèmes politiques africains. Il ne s'agit pas d'effectuer une analyse détaillée des organisations sportives du Cameroun et du Sénégal, comme cela a pu être fait précédemment sur le cas du Gabon, plutôt de saisir les politiques sportives et les enjeux qui y sont liés afin d'appréhender les atouts, les handicaps et les incertitudes du sport gabonais. Le choix de ces pays permettra de vérifier la pertinence de notre jeu d'hypothèses mais également notre interrogation principale : « Pourquoi l'organisation du sport gabonais privilégie-t-elle un modèle importé? Plus précisément, Comment la transposition du modèle français influence-t-il les politiques sportives au Gabon et interagit-il avec les particularismes locaux?

⁷⁶⁴ Pierre Francois Gonidec (1983), « Esquisse d'une typologie des régimes politiques africains. Revue française d'étude constitutionnelles et politiques n°25, *les pouvoirs africains*, p.63-78. URL : [http : //www.revue-pouvoir.fr/Esquisse-d-une –typologie-des.html](http://www.revue-pouvoir.fr/Esquisse-d-une-typologie-des.html).

Introduction

A cet effet, on peut reprendre l'hypothèse interrogative de l'historienne française Catherine Coquery-Vidrovitch qui se demande si « la phase coloniale fut-[elle] plus favorable à une percée démocratique ? Certainement pas. Or l'influence coloniale transforma le milieu, bouleversa les mentalités, et fut un inducteur de pratiques politiques et sociales spécifique qui développent encore aujourd'hui leurs effets, ne serait-ce que dans la désacralisation du pouvoir »⁷⁶⁵. Pour cela, l'accent est mis sur l'origine des pratiques sportives. A ce sujet, il convient de préciser que « les uns poursuivent l'œuvre inachevée des colonisateurs et s'inspirent des principes qui sont à la base des systèmes politiques des Etats capitalistes développés. Mais la nature des formations sociales impose des déviations par rapport au modèle, voire des dénaturations »⁷⁶⁶. Quant aux autres « orientés vers une transformation plus ou moins radicale des structures socio-économiques reposent sur des principes différents, voire opposés. Mais, là aussi les caractéristiques des formations sociales expliquent qu'il ne s'agit que de tendances, parfois contredites par la pratique »⁷⁶⁷. Cette situation permet d'illustrer la puissante idée formulée jadis par Catherine Coquery-Vidrovitch à savoir qu'« on sait à quel point le « chef blanc », détrônant le chef ancien, incarna l'autocratie métropolitaine. Le rapport inégalitaire citoyen (métropolitain)/sujet (autochtone) était affirmé dans tous les domaines : législatif et exécutif (réservés au pouvoir blanc), et judiciaire (marqué par le code de l'indigénat ou le système des réserves) »⁷⁶⁸.

A propos de ces deux pays : le Cameroun et le Sénégal, la comparaison avec le Gabon semble intéressante, puisqu'à travers elle nous ouvrons une fenêtre sur l'Afrique francophone à savoir la zone Occidentale et Equatoriale du continent. Car il faut le souligner, la quasi absence dans le domaine des sciences du sport « et donc de recherches en politique comparée dans les premières recherches sur l'Afrique a ensuite reçu des réponses différentes selon que l'on se place à l'intérieur ou à l'extérieur du continent »⁷⁶⁹. Pour le politologue John Harbeson « de l'extérieur, les indépendances et l'émergence de nouveaux États ont donné naissance à des études comparatives et des concepts nouveaux. Ce renouvellement tient beaucoup aux théories du développement et de la modernisation politique. De l'intérieur, le vide n'a pas été comblé de manière brutale et massive même avec les indépendances comme on aurait pu

⁷⁶⁵ Catherine Coquery-Vidrovitch (1992), « L'histoire face au politique » *Histoire et historiographie du politique en Afrique. La nécessité d'une relecture critique (a propos de la démocratie)*. Edition Karthala, Politique Africaine n°46. p. 34.

⁷⁶⁶ Pierre François Gonidec, *op.cit.*, pp-63-78.

⁷⁶⁷ *Ibid.*

⁷⁶⁸ Catherine Coquery-Vidrovitch, *op.cit.*, p.34.

⁷⁶⁹ Mamoudou Gazibo (2001), *L'Afrique en politique comparée*. Polis / R.C.S.P./ C.P.S.R. Vol.8., Numéro spécial. p.1.

Introduction

s'y attendre »⁷⁷⁰. C'est en effet, pourquoi on peut considérer que le demi-siècle dernier a été marqué par une paralysie de l'analyse. Le politologue Yefru, Wosene « estime alors que la réflexion africaine doit aller dans le sens d'un changement paradigmatique dans les domaines du développement social, économique et politique »⁷⁷¹. Ainsi la dernière partie de cette recherche met en évidence un travail historique débordant sur les politiques sportives et entreprend une structuration comparative socio-organisationnelle des enjeux culturels, identitaires, systémiques d'un espace francophone en quête d'une construction d'identités nationales se voulant originales. Pour terminer une grille d'analyse détaillée servira d'essai de synthèse et de conclusion pour cette partie de la thèse.

⁷⁷⁰ John Haberson (1995), « Africa in world Politics: Amid Renewwal», Deeping Crisis, in John Harberson et Donald Rochchild, *Africa in world Politics: Post Cold War Challenges*, Boulder, Westview Press, pp.3-20.

⁷⁷¹ Yefru, Wosene (1999). *21st Century Africa: A Paradigmatic Shift*, Pearson Publisher, p.352.

Chapitre VIII. Le Cameroun : présentation du pays, essor des pratiques et organisation administrative du sport

Les caractéristiques de la société camerounaise tiennent d'un certain nombre de facteurs, qui sont intimement liés les uns aux autres. Il convient de les dissocier **analytiquement** pour opérer une analyse du sport dans l'espace francophone. Situé en Afrique centrale au creux du Golfe de Guinée, entre les 2^e et 13^e degrés de latitude nord et les 9^e et 16^e degrés de longitude est, le Cameroun possède une superficie de 475 000 km²; il se présente sous une forme triangulaire qui s'étire au sud jusqu'au Lac Tchad sur près de 1200km tandis que la base s'étale d'ouest en est sur 800km. Le Cameroun est limité à l'ouest par l'océan atlantique, au nord ouest par le Nigeria, au nord par le Tchad, à l'est par la République centrafricaine, au Sud par le Congo, la Guinée équatoriale et enfin par le Gabon. Il fait la jonction entre l'Afrique centrale et l'Afrique de l'ouest.


De nos jours, la population camerounaise rassemble près de 19 406 100 habitants⁷⁷², avec un accroissement annuel de 2.6% depuis janvier 2010. Le pays n'est pas un Etat multiracial. Par ailleurs, il possède une mosaïque de plus de deux cents ethnies⁷⁷³, en ce sens que chaque ethnie possède sa langue vernaculaire, ses us et ses coutumes, c'est-à-dire sa propre socialisation. L'urbanisation est très certainement le fait démographique le plus marquant que révèlent les résultats définitif du troisième recensement général de la population (RGPH). En effet, le nombre de villes de plus de 100 000 habitants est passé de 6 à 9 entre 1987 et 2005. Toutefois, le Cameroun est une terre de passage depuis toujours, « cette constatation explique partiellement le désir des dirigeants camerounais de coopérer avec les Etats voisins »⁷⁷⁴ d'où l'adhésion du pays aux organismes supranationaux comme la communauté des états monétaires d'Afriques centrale (CEMAC) et de l'Union africaine (UA).

⁷⁷² Selon le Bureau central des recensements et des études de la population (BURCREP).

⁷⁷³ Les ethnies les plus représentés du Cameroun sont : les Bantoues, les fangs, les Betis, les Bamous, les Bamilékés, les Sawas, les Peuls, et les pygmées.

⁷⁷⁴ Pierre François Gonidec (1969), *Encyclopédie politique et constitutionnelle, la république du Cameroun*, série Afrique, Editions Berger-Levrault, Paris, p.9.

FIGURE 10: PRESENTATION GENERALE DU CAMEROUN



N°	Région	Chef-lieu	Nombre de départements	Langues officielles
1	Adamaoua	Ngaoundéré	5	français (majoritaire), anglais
2	Centre	Yaoundé	10	
3	Est	Bertoua	4	
4	Extra Nord	Maroua	6	
5	Littoral	Douala	4	
6	Nord	Garoua	4	
8	Ouest	Bafoussam	8	
9	Sud	Ebolowa	4	
7	Nord-Ouest	Bamenda	7	
10	Sud-Ouest	Buéa	6	

Source : Cameroon Provinces numbered 300pxCC BY-SA 3.0

Le tableau ci-dessus présente les grands groupes ethniques du Cameroun, en effet, comme le Gabon, le Cameroun ne possède pas de langue nationale dominante ou commune. L'anglais et le Français sont des langues officielles pour l'administration et l'enseignement. Ce bilinguisme est un héritage de la colonisation et permet au Cameroun de faire partie des rares pays africains à posséder deux langues officielles. Cependant, il est judicieux de préciser que le français est la langue la plus parlée, du fait d'un plus grand poids démographique de la population francophone.

1-Contexte historique

De passage sur les côtes camerounaises, « les Portugais qui arrivent après les Carthaginois, ont légué à cette terre son nom Cameroun »⁷⁷⁵ en 1472. Dans le cadre de la colonisation dont l'avènement date du XIX^{ème} comme le Gabon. *A contrario* du Gabon, ce pays embrasse trois cultures importées : d'abord celle de l'Allemagne 1884, qui ne fût complètement évacuée qu'en 1916 ; au terme du Traité de Versailles à la fin de la première guerre mondiale. Le pays a été placé par la Société des Nations (SDN) sous mandat des administrations françaises (1916-1960) et de la grande Bretagne (1916-1961). « A ces cultures s'ajoute l'influence des Foulbé, ce qui achève le caractère pluriculturel du Cameroun »⁷⁷⁶. Le Cameroun possède alors deux capitales, une sous tutelle française qui se situe à Yaoundé dans la zone orientale du pays et une autre à Buéa dans le Cameroun Occidental. Alors que Libreville, est la seule capitale du Gabon.

Loin d'être un handicap « conquis par les troupes françaises et anglaises en 1916, le Cameroun fût partagé entre les deux puissances et placé sous le régime international du mandat. Désormais, les deux Cameroun connaissent des destins séparés mais politiquement semblables »⁷⁷⁷. On remarque que du côté français, les traits dominants furent la monopolisation du pouvoir politique par la métropole, la centralisation et l'autocratie de l'administration. Le Cameroun devient alors un territoire englobé dans l'Union Française. Aussi pendant cette période l'autonomie politique est inexistante ou quasi-inexistante, la construction d'un nouvel Etat apparait alors le 1^{er} janvier 1960. Le Cameroun oriental devient un Etat souverain admis à l'ONU, avec le parrainage de la France le 20 septembre 1960. Dès ce moment, le nouveau pays signe des accords de coopération en matière militaire, économique, culturelle avec sa nation colonisatrice et devient un Etat fédéral.

Toutefois, il importe de rappeler que la constitution « de 1960 s'inspirait fortement de la constitution française de 1958, mises à part quelques différences : monocamérisme, absence de contrôle de constitutionnalité des lois, long préambule contenant l'énoncé des droits de l'homme »⁷⁷⁸. Pour l'historien Daniel Abwa, les Camerounais de culture française qui vont s'approprier la langue de Voltaire... vont s'abreuver de géographie française, d'en connaître

⁷⁷⁵ Daniel Abwa (2008), *Identité culturelle et mondialisation*, Annales de la Faculté des arts, lettres et sciences humaines. Numéro spécial. Juin 2008.p.1.

⁷⁷⁶ *Ibid.*,p.1.

⁷⁷⁷ Pierre François Gonidec (1969), Encyclopédie politique et constitutionnelle, *la république du Cameroun* série Afrique, Editions Berger-Levrault, Paris, p.19.

⁷⁷⁸ *Ibid.*,p .25.

Chapitre VIII : Le Cameroun : présentation du pays, essor des pratiques et organisation administrative du sport

les coteaux et les vallées, les mers et les fleuves, alors qu'ils en savent si peu sur le territoire voisin de celui où ils sont nés »⁷⁷⁹. De même que pour « les Camerounais de culture anglaise qui s'approprient la langue de Shakespeare et la pratiquent comme leur principale langue de communication »⁷⁸⁰.

On doit cependant à la vérité de dire, que ce *patchwork* culturel n'a pas tué l'esprit patriotisme et nationalisme chez ces Camerounais qui, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, « dans un sursaut d'orgueil, ont revendiqué et obtenu leur émancipation de ces puissances coloniales de même que leur réunification. Cette prise de conscience a eu pour résultat la conquête des indépendances célébrées respectivement le 1^{er} janvier 1960 et le 1^{er} octobre 1961 »⁷⁸¹. A cet effet, vu la constitution du 4 mars 1960, l'Assemblée nationale a délibéré que la République Fédérale du Cameroun est « démocratique, laïque et sociale »⁷⁸². Le 20 mai 1972, à la suite d'un referendum, la Fédération cède la place à l'Etat unitaire. En 1983, La République Unie devient la République du Cameroun.

Après une longue période de régime du parti unique au lendemain de l'indépendance en 1960 le multipartisme est réintroduit au Cameroun par la loi N° 90/053 du 19 décembre 1990, comme dans bon nombre pays africain comme le Gabon, Sénégal etc. Le pouvoir exécutif est exercé par un Président de la République élu au suffrage universel pour un mandat de sept ans renouvelable une fois. Le Président actuel est son Excellence Paul Biya. L'Assemblée Nationale est composée de 180 députés et exerce le pouvoir législatif. Le pouvoir judiciaire est exercé par la Cour Suprême. Il existe également un Conseil Économique et Social et une Chambre/Cour des Comptes. Ce modèle organisationnel est semblable au Gabon.

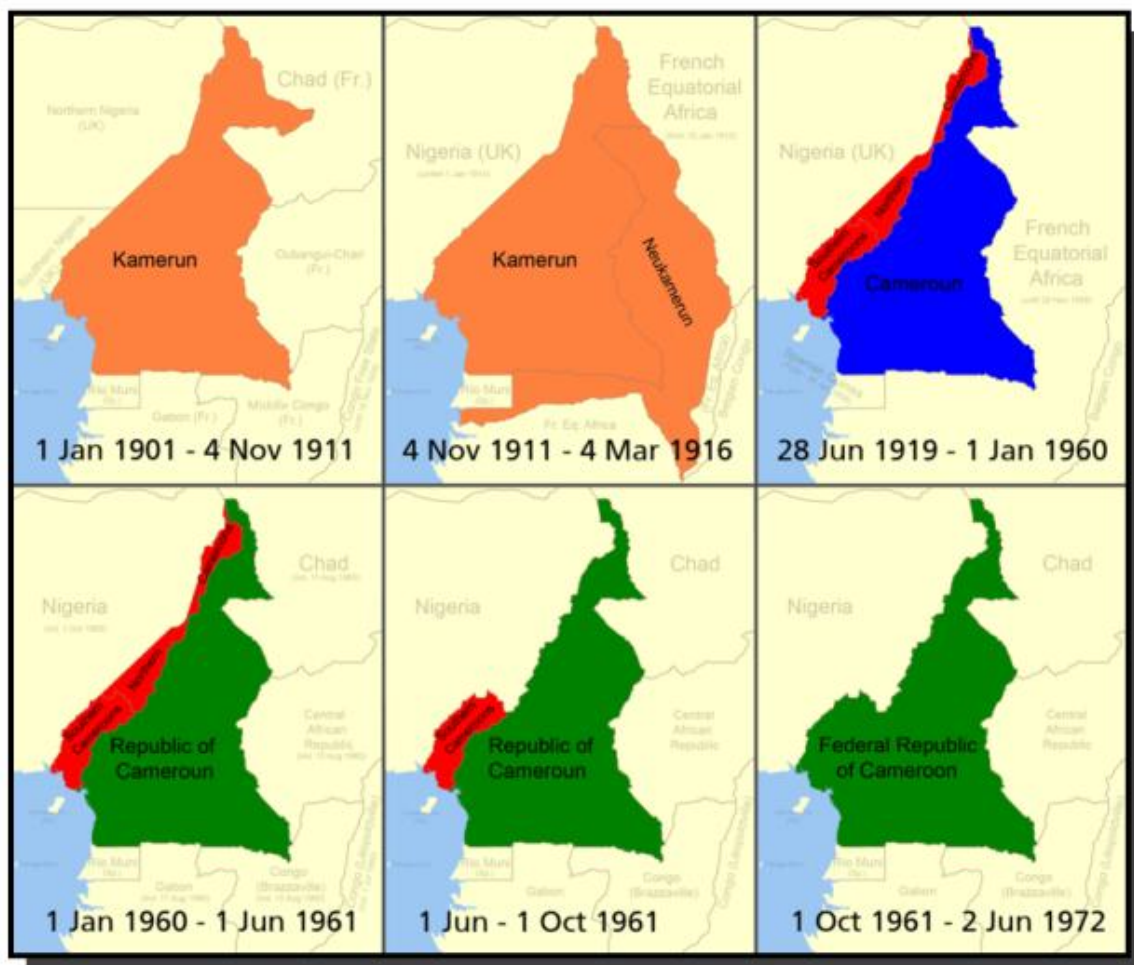
⁷⁷⁹ Daniel Abwa, *op.cit.*, p.3.

⁷⁸⁰ *Ibid.*

⁷⁸¹ *Ibid.*,p.5.

⁷⁸² Article premier de la Constitution camerounaise

CARTE 9 : PRESENTATION DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET FRONTIERES SUCCESSIVES DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN DE 1901 A 1972



Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_coloniale_du_Cameroun#mediaviewer:File:Cameroun_1901-1916.png

a-Approche socio-historique du sport camerounais

Toute analyse organisationnelle et évolutive de la société africaine nous place d'emblée dans la politique coloniale. L'imposant faisceau de la réglementation sportive, tant au plan organisationnel qu'au plan fonctionnel, nous a tout naturellement amené à privilégier l'approche socio-historique pour appréhender l'analyse de l'organisation, politique, culturelle, systémique du sport francophone en général et camerounais en particulier. Comme, il en est ainsi de la plupart des colonies françaises d'Afrique Noire et en l'occurrence au Cameroun, « la mise en place des pays conquis fut la grande affaire de l'administration coloniale. En dehors des aspects typiquement économiques à savoir l'agriculture, le

Chapitre VIII : Le Cameroun : présentation du pays, essor des pratiques et organisation administrative du sport

commerce, les routes, les voies ferrées »⁷⁸³, le développement l'éducation physique et sportive fut un des objectifs poursuivis par les colonisateurs. L'objectif n'était pas désintéressé car cette sportification de la population autochtone devait fournir aux colons des auxiliaires robustes, forts et surtout dévoués pour des activités sportives. Pour preuve le décret du 24 novembre 1912⁷⁸⁴ renforçait cette idée de socialisation importée, mais aussi « la circulaire du 18 décembre 1924 consacre l'institutionnalisation des APS au Cameroun, amorcée dans celle du 8 août 1923 et du 5 juin 1924 »⁷⁸⁵. A l'évidence on remarque alors que l'histoire du Cameroun recoupe deux histoires, celle de la colonisation, mais surtout celle de l'introduction de l'école dans ce pays. Identique au Gabon, qu'ils soient d'origines portugaises, américaines, françaises, britanniques, l'école a été choisie par le colon comme cadre de vulgarisation des APS car les « valeurs morales et éducatives attachées aux pratiques physiques renforçaient la conviction du bien-fondé d'une telle mesure »⁷⁸⁶. Toutefois, l'introduction de l'école a été marquée pour la première fois par la mission des baptistes⁷⁸⁷ au Cameroun après la mise en route du protectorat allemand, cette dernière met en place dans le sud-ouest du Cameroun en 1843 à Bibia une école. La deuxième fois elle s'inscrit dans le *continuum* du protectorat allemand en (1884-1916), et la troisième fois et surtout la dernière fois selon Appoline Abena elle correspondait au mandat franco-britannique (1916-1959). C'est donc ce long cycle, ou triptyque d'alternance, que fut construite la pratique sportive au Cameroun.

On constate aussi, qu'en Afrique francophone l'action idéologique ne se limite pas seulement au plan du système scolaire pendant la période coloniale. Elle se poursuit dans les œuvres extrascolaires comme dans les groupes culturels de la population africaine. La « restauration des Jeux Olympiques va accéder la création des fédérations internationales dans les périodes 1900-1924 et 1946-1950 »⁷⁸⁸, et va surtout étouffer les activités physiques dans les sociétés traditionnelles. C'est-à-dire, les jeux traditionnels qui répondent aux particularismes locaux. Comme au Gabon, il faut le rappeler, le sport camerounais non institué repose sur la culture

⁷⁸³ Joseph Bouzougoula, *op.cit.*, p. 45.

⁷⁸⁴ Le décret du 24 novembre 1912 prévoyait en lieux et places, des écoles urbaines, écoles primaires supérieures, école supérieures professionnelles et enfin une école normale.

⁷⁸⁵ David-Claude Kemo, *op.cit.*, p. 47.

⁷⁸⁶ Bernadette Deville-Danthu, *op.cit.*, p. 461.

⁷⁸⁷ Jean Tabi Manga (2000), *Les politiques linguistiques du Cameroun. Essai d'aménagement linguistique*, Paris, Khartala, 2000, pp.19-20.

⁷⁸⁸ Francois Dikoumé (1989), *Le service public du sport en Afrique Noire (L'exemple du Cameroun)*, édition Dalloz, Paris.p.32.

Chapitre VIII : Le Cameroun : présentation du pays, essor des pratiques et organisation administrative du sport

locale et favorise la « solidarité mécanique »⁷⁸⁹ entre les membres d'une même communauté. La présence d'activités physiques dans les sociétés traditionnelles « se confond avec l'existence de ces sociétés. La pêche, la chasse, la nage, la lutte, la danse et autres se sont développées en relation avec l'activité des hommes et des femmes dans leur vie sociale, et donc le travail, le mode de vie locale, les traditions, le contexte géographique, la relation entre travail et temps libre »⁷⁹⁰. A ce jour, ces activités sont encore vivantes chez les pygmées de l'Afrique centrale au Gabon, au Cameroun, au Congo, et au Centre-Afrique.

b-La pratique du sport camerounais pendant la période coloniale

Il convient de rappeler pendant la période coloniale, « les défaites françaises devant un public allemand aux jeux olympique de Berlin en 1936 furent ressentie comme une véritable humiliation. Et les victoires de Jesse Owens et des ses compatriotes de couleur ne laissèrent pas l'administration française indifférente »⁷⁹¹. Celle-ci permit alors une vulgarisation et surtout une prospection des athlètes africains en vue de renforcer le contingent français pour les prochaines rencontres sportives mais aussi de mettre en place une nouvelle politique sportive dans les colonies. Certains travaux d'Evelyne Combeau-Mari⁷⁹² traitent de ce fait qu'on peut qualifier de para-colonial.

C'est pourquoi, au lendemain de la débâcle aux Jeux de Berlin, en 1936, l'activité sportive se développa par une politique de sportivisation au sein des différentes sociétés ethniques camerounaise. Avec une mosaïque de peuples plus ou moins liés aux intérêts parfois opposés, on assiste à une multitude de pratique sportive. Dans la région septentrionale, d'influence islamique la pratiques sportives au Cameroun est très hiérarchisée dans la zone de Garoua, Lamidat, Maroua, Ngaoundéré, l'organisation sportive repose essentiellement sur des valeurs locales « dans les tribus *Massa* de l'Extrême Nord, chez les *Bakouérés* dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest la lutte était conçue comme le développement des Hommes »⁷⁹³, les courses de chevaux, de pirogues permettaient de perfectionner l'adresse et les habilités motrices des camerounais. Dans le sud du Cameroun, les peuples sont animistes, polythéistes et

⁷⁸⁹ **Solidarité mécanique** : est une notion introduite par Emile Durkheim dans *la division du travail* (1893). Elle décrit un type de relation sociale fondée sur les caractéristiques de la société traditionnelle. Elle s'oppose à la solidarité organique qui se retrouve dans les sociétés dites modernes.

⁷⁹⁰ Joseph Bouzougoula, *op.cit.*, p.66

⁷⁹¹ Tado Oumarou et Pierre Chazaud, *op.cit.*, p.34

⁷⁹² Evelyne Combeau-Mari (2000), *Sport et décolonisation, La Réunion de 1946 à la fin des années 60*. Editions Espaces Temps, Paris, l'Harmattan.

⁷⁹³ Tado Oumarou et Pierre Chazaud, *op.cit.*, p.28.

Chapitre VIII : Le Cameroun : présentation du pays, essor des pratiques et organisation administrative du sport

superstitieux. C'est une région qui a une population diversifiée. On remarque qu'il n'existe pas des regroupements centralisés. L'Est, le Centre, le Sud du territoire correspond à une organisation sociopolitique lâche. En d'autres termes, il n'y a pas de contrainte en famille au clan des chefs, pas d'autorités contraignantes sur les sujets. On parle de société acéphale pour cette zone géographique. Pour preuve, le « *Tchippa*⁷⁹⁴ », « *l'Abbia*⁷⁹⁵ », « *le Kora* »⁷⁹⁶ sont des jeux prisés par cette population.

Ici, avant les Indépendances, les populations indigènes s'adonnaient à des confrontations sociales compétitives à travers des jeux de réflexion, des danses, des courses traditionnelles, des lances, de tirs, etc. Il faut retenir que « tous ces affrontements n'étaient pas seulement l'occasion des prouesses corporelles. Ils avaient surtout une fonction à la fois religieuse et sociale. Ils s'accompagnaient d'un certain nombre de rites et de sacrifices liés »⁷⁹⁷ aux périodes saisonnières, mais aussi aux événements marquant la vie en communauté. Par exemple, la naissance d'un enfant, le mariage, le décès, ou la période de circoncision des hommes, pour reprendre les propos de Pierre Chazaud, c'est-à-dire marquant « le passage des jeunes gens à la société des hommes mûrs »⁷⁹⁸. Cette organisation est tout aussi similaire au Gabon.

Toutefois, il importe de préciser que ces pratiques sportives communautaires, qui s'appuient sur un espace géographique, spécifique, se caractérisent d'abord par l'existence d'un conseil de sages composé des personnes âgées. Ce comité intervient de manière décisive dans les moments importants de la vie du groupe ethnique.

Alors, que ces modèles communautaires en Afrique Noire francophone opèrent leur rôle structurant, un certain nombre de textes administratifs sont promulgués par le gouvernement de Vichy en 1942. Par exemple, les Gouverneurs adoptent « l'organisation des ensembles territoriaux que sont l'AEF et l'AOF aux nouvelles orientations en matière de politique éducative et sportive, en appliquant par exemple des directives relatives à l'éducation générale et sportive »⁷⁹⁹. Ces textes vont avoir une influence sur le développement et l'organisation du sport en Afrique Noire francophone. Au Cameroun, « le premier acte réglementaire relatif à l'administration des sports au Cameroun date du 21 octobre 1949. En effet, par cet arrêté le

⁷⁹⁴ **Tchippa**, un jeu de Dames.

⁷⁹⁵ **Abbia**, jetons sculptés mettant en scène des représentations symboliques de la vie sociale d'un peuple, aussi ces jetons ou dés sont porteurs de messages

⁷⁹⁶ **Kora** est semblable au Hockey, mais il se pratique sur du sable.

⁷⁹⁷ *Ibid.*, p.28.

⁷⁹⁸ *Ibid.*

⁷⁹⁹ Joseph Bouzougoula, *op.cit.*, p.50

Chapitre VIII : Le Cameroun : présentation du pays, essor des pratiques et organisation administrative du sport

haut-commissaire de la République française au Cameroun crée un comité consultatif de l'éducation physique et des sports comprenant douze membre »⁸⁰⁰ à savoir :

- Cinq membres de droit ;
- Le directeur des finances ;
- Le directeur des affaires politiques et administratives ;
- Le chef des services de l'instruction publique camerounaise ;
- Le directeur de la santé publique ;
- Le chef de service de l'instruction camerounaise ;
- Le commandant militaire ou ses représentants ;
- Deux membres consignés par le haut le commissaire ;
- Un professeur d'éducation physique ;
- Un médecin qualifié par son intérêt ou ses études pour le sport ;
- Trois membres choisis par le haut-commissaire sur une liste présentée par les membres des comités directeurs régulièrement élus des fédérations ;
- L'inspecteur de la jeunesse et des sports, secrétaire rapporteur⁸⁰¹.

La France instaure au Cameroun comme au Gabon un type d'organisation social, culturel, politique fondé sur ses propres valeurs. Mais « peu à peu, les athlètes africains appréhendèrent le sport européen en fonction de leur spécificités culturelles, non seulement dans les techniques d'entraînement, mais aussi à travers le cérémonial qui accompagnait les compétitions. A titre de comparaison, les instruments de musique africains, tels que les tam-tams remplacèrent peu à peu les sirènes et les trompettes des supporters français »⁸⁰². Cette politique organisationnelle du sport, dans les territoires colonisés, « est géré à l'égal du sport métropolitain puisque les ligues locales sont liées administrativement aux fédérations françaises »⁸⁰³. C'est donc là qu'apparaît « petit à petit, le jeu dit moderne »⁸⁰⁴ en Afrique francophone. Pour reprendre un mot de Jean-Paul Callède, on assiste à une forme de « recolonisation »⁸⁰⁵. Par ailleurs, il est important de spécifier qu'en France le mouvement sportif s'est développé de façon autonome sur la base de la liberté d'association : la loi du 1^{er} juillet. C'est bien le gouvernement de Vichy qui entame, avec la loi du 20 décembre, ce qu'il convient d'appeler « l'intervention de l'Etat dans le sport. L'ordonnance d'Août 1945 a

⁸⁰⁰ Francois Dikoumé, *op.cit.*, p.67.

⁸⁰¹ *Ibid.*

⁸⁰² Tado Oumarou et Pierre Chazaud, *op.cit.*, p.37.

⁸⁰³ Joseph Bouzoungoula, *op.cit.*, p.50.

⁸⁰⁴ Jean-Paul Callède (2010), dans l'ouvrage de Tado Ouamarou et Pierre Chazaud. *op.cit.*, p.14.

⁸⁰⁵ *Ibid.*

Chapitre VIII : Le Cameroun : présentation du pays, essor des pratiques et organisation administrative du sport

conservé à l'Etat le droit exclusif d'organiser les compétitions sportives et de procéder à la sélection des athlètes puis des équipes devant représenter la France dans les compétitions internationales »⁸⁰⁶. En France, cette promulgation de loi est accompagnée de la procédure de délégation de pouvoir aux fédérations sportives. Dans les colonies francophones d'Afrique Noire, c'est l'Etat qui très tôt fait preuve d'un dirigisme sans équivalent. Pour David-Claude Kemo Keimbou, le cas camerounais reste assez particulier, car « il est dans une certaine mesure révélateur de la situation de l'encadrement sportif en Afrique, où la toute-puissance de l'Etat s'exerce entièrement sur le mouvement sportif, aussi bien dans la définition des orientations politiques et de leur mise en œuvre, que dans les stratégies d'encadrement »⁸⁰⁷.

c-Introduction des pratiques sportives dans le Cameroun indépendant

Avant l'accession à la souveraineté suprême du Cameroun en 1960, comme au Gabon, « le sport est institutionnalisé dans le système éducatif depuis 1954 »⁸⁰⁸. C'est l'arrêté n°3959 du 27 juillet 1954 qui met en exergue l'organisation générale des activités sportives mais aussi des attributions et fonctionnement du service de la Jeunesse et des Sports. L'objectif de cet arrêté était de mettre à jour les règlements administratifs de l'activité physique et sportive sur l'ensemble du territoire Camerounais. Dans son article premier, par exemple, il est précisé que « le service de la Jeunesse et des Sports connaît au territoire toutes les questions relatives à l'éducation physique, aux mouvements de la jeunesse »⁸⁰⁹. A cette situation, le service de la Jeunesse et des Sports « peut obtenir du directeur de l'Enseignement une délégation permanente lui permettant de traiter directement avec le secrétaire général et les services de haut-commissaire, avec les personnalités et les organismes compétents, toutes les questions relatives à la jeunesse et aux sports »⁸¹⁰. C'est ainsi que, dans la politique sportive camerounaise, cette nouvelle administration contrôle les grandes manifestations sportives locales et internationales. On peut constater par ailleurs qu'en 1957 à Bangui, au Centre-Afrique actuel, le Cameroun a pu participer pour la première fois à une compétition

⁸⁰⁶ Joseph Bouzougoula, *op.cit.*, p.52.

⁸⁰⁷ David-Claude Kemo Keimbou (2004), « Afrique Francophone et développement du sport du mythe à la réalité ? » *L'Etat et le sport au Cameroun. Rhétorique et Réalité des politiques sportives en Afrique Noire de 1960-1996*. Paris, l'Harmattan, p.15.

⁸⁰⁸ Tamoufe Simo Raymond Charlie (2004), « Afrique Francophone et développement du sport du mythe à la réalité ? » *Les représentations sociales du sport et la socialisation au stade de l'adolescence. La complexification d'un processus au Cameroun*. Paris, l'Harmattan, p.103.

⁸⁰⁹ François Dikoumé, *op.cit.*, p.67.

⁸¹⁰ *Ibid.*

Chapitre VIII : Le Cameroun : présentation du pays, essor des pratiques et organisation administrative du sport

internationale : les Jeux de l'Amitié, sous tutelle française. En 1958, dans la même dynamique le Cameroun organise la deuxième édition à Dschang⁸¹¹, capitale de la province ouest du Cameroun. C'est une ville qui était déjà connue pour avoir accueilli le premier congrès de l'Union des populations du Cameroun en 1950. C'est aussi un lieu de villégiature. En 1959, à Pointe Noire, à Brazzaville, capitale de l'AEF, se déroule la troisième édition quelque mois avant les indépendances des pays francophones.

Le début de la période des indépendances est formaté par une « organisation analogue à celle de la puissance tutrice, bien que ne cadrant pas les structures, l'environnement socioculturel et les moyens tant humains que matériels »⁸¹². Ainsi, on peut convenir avec François Dikoumé que « la presque totalité des problèmes liés au sport à cette époque ont été circonscrits et supervisés par un comité consultatif, puis par un service de l'éducation physique et des sports. Il est presque certain que ces structures ont permis la prise de conscience pour un sport organisé, sans pour autant atteindre les objectifs poursuivis »⁸¹³.

À l'orée des indépendances, au Cameroun, ce processus a donné naissance à une gamme de disciplines sportives s'adressant aux jeunes, en sports collectifs et individuels. La pratique sportive est devenue aujourd'hui une pratique sociale que « le décret du 31 mars 1962, n°62/DF/106 porte création à la présidence de la république, d'un commissariat général à la Jeunesse, aux sports et à l'Éducation populaire ; celui-ci se substitue à l'ancien service de la jeunesse et des sports »⁸¹⁴. Cependant, en 1963, avec la présence de deux États issus de deux systèmes politiques bien opposés, l'antinomie entre la lourdeur des organes administratifs et la volonté du peuple camerounais d'un développement exigeait une réforme du système organisationnel camerounais. Car, et il faut le souligner, avec des mœurs et des habitudes différents provenant de l'héritage colonial, il était presque impossible pour ce nouvel État indépendant de coordonner et d'organiser des activités sportives sur l'ensemble du territoire. En 1970, après une décennie de vacillation en matière d'organisation sportive, la structure sportive va connaître des modifications substantielles. On remarque que la réorganisation du gouvernement fédéral fait naître un ministère de la Jeunesse et des Sports au terme du décret N° 70/DF/273 du 12 juin 1970, portant création d'un ministère de la Jeunesse et des Sports. Cette date est donc charnière pour le décollage de la politique et l'organisation du sport au

⁸¹¹ Dschang est une ville historique située à l'ouest du Cameroun, en pays Bamileké. Sous autorité allemande de 1884 à 1916. La ville a remplacé Fontem en tant que capitale district militaire allemand en 1909. Au lendemain de la victoire des Anglais et Français, Dschang devient alors capitale de province.

⁸¹² François Dikoumé, *op.cit.*, p.69.

⁸¹³ *Ibid.*

⁸¹⁴ *Ibid.*, p.71.

Chapitre VIII : Le Cameroun : présentation du pays, essor des pratiques et organisation administrative du sport

Cameroun ; c'est ainsi que plusieurs textes organisant et réorganisant cette administration ont été élaborés et mis en pratique.

2-L'organisation administrative du sport camerounais de 196 à 2012.

A la recherche d'une identité nationale, les années 1960 correspondent à la plupart des indépendances des pays d'Afrique Noire. Pour autant, ces indépendances héritent à cette période du péché originel d'eurocentrisme c'est-à-dire la transplantation des systèmes sportifs, économiques, politiques des pays occidentaux. Le Gabon n'échappe pas lui aussi à cette transplantation. Rappelant tout de même que la décolonisation devait permettre une rupture afin d'enraciner une politique originale des cultures sportives traditionnelles, au lieu de se trouver « décervelée »⁸¹⁵, pour reprendre l'expression de Joseph Ki- Zerbo. Face à cette situation incongrue, le Cameroun comme le Gabon sont à la recherche de leur identité. On peut ainsi en déduire que cette indépendance est nominale, car le Cameroun, comme bon nombre des pays africains, à adhérer aveuglement à l'organisation politique, culturelle, économique, et sportive des pays occidentaux. Pour ces jeunes Etats africains, le mimétisme permet de montrer leur civilité ; c'est donc culturellement que le modèle du sport international va prévaloir en Afrique. Ainsi, les Etats, puis les organismes panafricains en relation avec les fédérations sportives internationales ou par le canal du Conseil supérieur du Sport en Afrique, vont tenter d'imiter les compétitions sportives européennes. Toutefois, il est important de préciser que les statuts du CSSA n'ont été adoptés que treize ans plus tard après leur indépendance en 1960. En effet, c'est seulement le 17 décembre 1979 à Yaoundé, au Cameroun, que le CSSA « assume une fonction de coordination générale du mouvement sportif africain, en tant que Conseil des ministres africains des sports, et donc en tant qu'organe gouvernemental, agissant pour le compte de l'OUA »⁸¹⁶. Cependant, peuvent être membre du CSSA tous les Etats indépendants faisant parti de l'Organisation de l'Union Africaine. Pour ce faire, il a, entre autres buts, celui de rechercher et d'appliquer toutes les mesures susceptibles de favoriser l'essor du sport africain dans les structures et dans les organisations sportives.

⁸¹⁵ Joseph Ki-Zerbo, communication au cinquantenaire de l'IFAN, Dakar, mars 1989.

⁸¹⁶ Francois Dikoumé, *op.cit.*, p.51.

a-La politique sportive au Cameroun

Au lendemain de son indépendance, le Cameroun a adopté le régime présidentiel, situation disproportionnée avec celle des « Etats fédérés, demeurés fidèles au parlementarisme d'inspiration anglaise ou française. En réalité, la constitution et la législation organisent un régime constitutionnel caractérisé par la tendance à renforcer la position du chef de l'exécutif, c'est-à-dire la tendance à la monocratie »⁸¹⁷. Comme beaucoup de pays africain l'évolution politique a renforcé cette tendance et a donné naissance à une réforme structurelle de la politique administrative du pays. Le sport n'a pas échappé à cette nouvelle impulsion. En effet, la nouvelle organisation sportive repose sur des structures étatiques aux tâches plus moins clairement spécifiées par des textes législatifs et réglementaires. « De ce fait, l'établissement de relations de confiance et de coopération entre les Etats et Gouvernements d'une part et les structures du mouvement olympique d'autre part ne peut que favoriser le développement harmonieux du sport au bénéfice en particulier de la jeunesse sportive »⁸¹⁸. C'est en effet pourquoi la République du Cameroun a mis en place une charte de « Bonnes Relations entre les Etats et les Fédérations Nationales et Internationales le 7 avril 2005 »⁸¹⁹. Toutefois, cet intérêt semble tellement superficiel que nous sommes en droit de nous demander si à travers cette nouvelle politique organisationnelle, il n'existe pas autre chose que l'effet d'annonce. Car « malheureusement, des événements nés des conflits entre ces acteurs continuent d'émouvoir le monde sportif international et en appellent à la responsabilité et à la dignité de tous les dirigeants et au-delà de toute la communauté sportive. Même si ces événements ne représentent qu'une infirme partie de la réalité qui est largement plus sereine et plus productive »⁸²⁰, on constate que les conflits perdurent et se renouvellent toujours pendant les phases finales des grandes compétitions sportives. Prenant à titre d'exemple la dernière coupe du monde de football au Brésil en 2014, qui s'est achevée avec le sacre de l'Allemagne.

L'équipe du Cameroun a donné le ton, bien avant le coup d'envoi du mondial, en faisant une grève pour recevoir des primes de participation à cet événement planétaire. Ce mouvement d'humeur a créé une perturbation dans sa préparation et a occasionné un retard au Brésil. En 2010, en rejoignant le Japon avec un grand retard et surtout en ordre dispersé le Cameroun se

⁸¹⁷ Pierre François Gonidec, *op.cit.*, p.38.

⁸¹⁸ Recueil des textes (2007) du Ministère des sports et de l'Education physique. Tome 1.p. 49.

⁸¹⁹ *Ibid.*, p.55. Article 21 du chapitre VII Disposition finale.

⁸²⁰ *Ibid.*, p. 49.

Chapitre VIII : Le Cameroun : présentation du pays, essor des pratiques et organisation administrative du sport

fait logiquement éliminer au premier tour. Plus grave encore, même pendant leur plus belle épopée du football africain et camerounais en 1990, lorsque les « Lions indomptables » atteignaient les quarts de finale du mondial face à l'Angleterre, la revendication des primes avait pollué l'ambiance dans le groupe et débouché, entre autres, sur la mise en à l'écart du gardien de but, Joseph Antoine Bell. Force est de constater que les équipes anglophones ne sont en reste pour engendrer ces perturbations pécuniaires. Le Ghana, au moment où on spéculait sur une éventuelle qualification au second tour, les joueurs exigent le paiement des primes. Cette requête, qui a semé le trouble dans le groupe, pousse le gouvernement ghanéen à acheminer à bord d'un avion affrété pour la circonstance trois millions de dollars »⁸²¹. Quant au pays le plus peuplé d'Afrique, le Nigeria, à quelques jours du match de huitième de finale, choisit ce moment pour poser sur la table le problème des primes. Les joueurs se sont même octroyé « un quartier libre » pour obtenir gain de cause en manquant volontairement une séance d'entraînement. Un comportement suicidaire qui n'est pas étranger à leur élimination face à la France 2 à 0. Il faut retenir que ces conflits en Afrique subsaharienne ont des sources diverses, juridiques, économiques, politiques et sociales, et renforcent l'idée selon laquelle il faut un expatrié à la tête des équipes nationales pour le Football au Cameroun, au Gabon ou au Sénégal.

Notons que ce manque de professionnalisme est causé par une pseudo-élection des présidents qui coordonnent et organisent les fédérations sportives en Afrique Noire. Au Cameroun, bien que l'administration des fédérations soit régie par la charte des sports qui impose à ces dernières une structure prédéterminée, les fédérations nationales sont placées sous le contrôle du Ministre chargé des sports, à l'exception de la fédération sportive militaire qui est placée sous l'autorité du Ministre chargé de la défense qui l'exerce en liaison avec le ministre chargé des sports⁸²². On constate, lors des congrès, que « des membres influents constituent des listes qui sont soumises à l'approbation des congressistes. Généralement une seule liste est présentée, car le leader reçoit presque officiellement le soutien du chef du département du sport »⁸²³. Ainsi les dés sont pipés d'avance : « tel est le candidat du ministre, le plus aberrant

⁸²¹ <http://www.afrikasports.com/football-les-primes-au-mondial-un-mal-africain>.

⁸²² Article 16 : Un décret d'application de la présente loi précise les modalités du contrôle du Ministère chargé des sports sur les fédérations sportives celles d'exercice de l'autorité du Ministre chargé de la défense sur la fédération militaire, ainsi que les rapports entre les fédérations sportive militaires et les autres fédérations. Dans le cadre de l'exercice des pouvoirs prévus chaque ministère concerné veille au respect par la fédération des lois en vigueur. Les ministres chargés de l'éducation nationale de la santé publique participent, en tant que besoin, à la définition et à la mise en œuvre des objectifs des fédérations sportives scolaires et universitaire et pour personnes handicapés.

⁸²³ Francois Dikoumé, *op.cit.*, p.51.

Chapitre VIII : Le Cameroun : présentation du pays, essor des pratiques et organisation administrative du sport

c'est que le candidat à une telle élection, surtout la tête de liste ne présente même pas un programme d'action sur la base duquel son équipe devrait être élue »⁸²⁴. On constate aussi que le ministre a le libre arbitre de choisir un de ses parents de fait, que l'article 8, alinéa 2 de la charte des sports donne la latitude au Ministre Chargé des Sports de nommer le président, le secrétaire générale et le trésorier. Frank Simon, journaliste sportif, « a démontré les carences et le dysfonctionnement d'un certain nombre de fédérations en matière de gestion des équipes nationales »⁸²⁵. Pour preuve, le Cameroun « s'était aussi payé sa crise annuelle après réélection ensuite invalidée du président de la fécafoot Mohamed Iya, alors que ce dernier était...en prison ! Le premier vice-président sortant s'était alors senti pousser des ailes, jusqu'à s'installer à la Fécafoot avec le soutien de la gendarmerie nationale ! »⁸²⁶. Cette prise du pouvoir fut aussitôt dénoncée par la FIFA, « qui reprocha surtout au gouvernement d'avoir tenté d'influer sur cette élection. Un comité de normalisation fut mis en place jusqu'à la prochaine élection, mais la suspension pendant plusieurs semaines empêcha clubs et sélections de jouer des matchs officiels »⁸²⁷. C'est ici que se trouve l'enjeu de notre approche comparative, afin que le choix de notre jeu d'hypothèses soit conforté pour appréhender l'organisation du sport camerounais dans l'espace francophone.

b-L 'action formelle du sport au Cameroun

L'action formelle du Cameroun n'est pas simplement une variable exogène aux autres projets de société, mais il est au cœur de l'Etat camerounais. Depuis le début des années 1990, après la coupe du monde des Lions Indomptables du Cameroun, on assiste à plusieurs tentatives de renouvellement de la classe dirigeante et autres processus de gestion transitoire parfois aux issues incertaines. Tous ces événements ont donné naissance à la constitution d'un nouvel ordre sportif perceptible sur trois plans : politique, culturel, et social.

Sur un plan politique, les missions sont déterminées par les objectifs généraux de la politique du gouvernement *via* le ministre de la Jeunesse et des Sports. On remarque « sur le devant de la scène tout un groupe d'individus talentueux dont les attitudes, les valeurs et le style personnel satisfont aux nouvelles exigences »⁸²⁸ du chef de l'Etat. Pour cela, ils mettent en

⁸²⁴ *Ibid.*

⁸²⁵ Magazine France Football, *Afrique, les 7 péchés capitaux*, n° 3538 du mardi 4 Février 2014. p.44.

⁸²⁶ *Ibid.*, p.45.

⁸²⁷ *Ibid.*

⁸²⁸ Yatie Yakam Celestin (2009), *Les formes d'échanges et de pouvoir dans le football au Cameroun. Contribution à une analyse des enjeux sociaux du sport de haut niveau en Afrique Subsaharienne*. Thèse de doctorat en STAPS, à l'Université de Strasbourg. p.119.

Chapitre VIII : Le Cameroun : présentation du pays, essor des pratiques et organisation administrative du sport

place des stratégies à l'organisation sociale du sport, veillent à l'élaboration des programmes de formations afin d'élever le niveau techniques des cadres dans le champ sportif.

Sur le plan culturel, « il n'y a pas une Afrique mais des Afrique avec des climats, des cultures, des religions, des langues, des histoires, des systèmes politiques, des niveaux économiques...très différents les uns des autres »⁸²⁹. C'est pourquoi, dans son allocution, le Président du Cameroun demande au ministère de la Jeunesse et des Sports de promouvoir l'esprit et la culture olympique au sein de la société, mais aussi d'élaborer les projets de textes relatifs au secteur du sport dans tout le territoire national. Dans le même ordre d'idées, il confie au « Ministère des Sports et de l'Education physique une responsabilité sociale dont le signifiant sociologique reste celui de la cohésion sociale à l'intérieur de la nation et du renforcement sur tous les plans (diplomatiques, économique et géopolitique) relations internationales par le sport de haut niveau »⁸³⁰. C'est ainsi que l'action formelle relative au sport est orientée au Cameroun.

3- De l'organisation coloniale à l'exportation des talents individuels

Le sport est devenu une notion magique utilisée de manière incantatoire à travers le village planétaire, suivant l'origine sociale à laquelle ils appartiennent, les individus pratiquent des APS qui sont propres à l'environnement spatio-temporel auquel ils se trouvent. La pratique de ces sports coïncide souvent avec des changements économiques et sociaux.

Dans, l'organisation sportive coloniale du Cameroun, il convient de rappeler que les oppositions ethniques mises en place par l'administration des colons trouvent écho dans la formation des clubs sportifs, qui se fait sur le rapport identitaire donc tribal. Dès le début des années 1950, à l'image du territoire camerounais on constate une répartition ethnique sur l'ensemble du paysage sportif. « A Douala, on trouve le Caïman d'*Akwa* (le quartier des Douala), l'Oryx Bellois et l'Union *Bamileké*. A Yaoundé, le Canon de *Nkondongo* et le Tonnerre de *Mvog Ada*, représentent les deux quartiers Ewondo. Les appellations tribales étaient encouragées par les colons. Diviser pour mieux régner...jusque sur les pelouses »⁸³¹.

En revanche, un demi-siècle plus tard, la présence plus en plus affirmée des sportifs africains dans les championnats professionnels en Europe reflète les bienfaits du libre échange cultivé

⁸²⁹ *Le journal du CNRS* (2010), *Afrique le nouvel élan*, n°244. mai. p.19.

⁸³⁰ Yatie Yakam Celestin, *op.cit.*, p.120.

⁸³¹ *Magazine Africa24* (2010), *Football africain une passion unique*, p.22.

Chapitre VIII : Le Cameroun : présentation du pays, essor des pratiques et organisation administrative du sport

par les compétitions sportives. Mais aussi, c'est le principal espoir d'ascenseur social pour les classes modestes. Car depuis deux décennies, l'Afrique est même, si le sujet porte à caution, la principale gagnante de la mondialisation du sport. L'exode de ses sportifs vers les plus grands championnats occidentaux a professionnalisé les sélections nationales par les conditions posées par ses athlètes, selon le principe des vases communicants. En 2009, lors de la demi-finale de la "champions league", Chelsea contre le Barca, les deux équipes alignent sur le terrain pas moins de six joueurs issus de l'Afrique noire : les Ivoiriens, Salomon Kalou, Yaya Touré, et le plus grand joueur du siècle de Chelsea selon un forum de supporter de Chelsea, Didier Drogba, le Nigérian Obi Michael, le capitaine du Ghana Michael Essien et le plus grand avant-centre du siècle de l'histoire du Barca toujours selon les « *aficionados catalans* », Samuel Eto'o Fils. L'Afrique noire se trouve dans le grand Monopoly du football mondial et quand ses enfants endossent le maillot de leur patrie, ces joueurs apportent les outils acquis pendant leur séjour en Occident. Si, pour des raisons évidentes, les premiers pays à avoir bénéficié de cet afflux sont les anciennes puissances coloniales. France, Belgique, Angleterre, Portugal, pour Alain Calmat « c'est la recherche d'un partenariat équitable et efficace dans la stratégie et la gestion des activités sportives d'un pays »⁸³². Par ailleurs, pour Philippe Troussier⁸³³, « la première réalité de l'Afrique, c'est qu'il ya d'autres priorités que le Football. Et c'est toujours des problèmes d'infrastructures de formation de joueurs d'entraîneurs, de qualité de championnat, etc »⁸³⁴ qui ralentissent la bonne organisation du sport africain donc camerounais, gabonais et sénégalais.

a- L'organisation du football camerounais

Au Cameroun comme au Gabon, le football n'a pas pu s'organiser en dehors du cadre fédéral. En effet, le Gouvernement camerounais par l'entremise de son ministère de la Jeunesse et des Sports « prend appui sur un système fédéral dont les objectifs sont édictés par l'Etat lui-même et non par l'ensemble des associations et des clubs fédéraux. Le sport étant au Cameroun un service public au même titre que les autres domaines d'activités, l'Etat l'entend l'organiser lui-même »⁸³⁵. Cette organisation sportive montre le caractère singulier de la politique footballistique du Cameroun. Pour Mbala Roger Luc « l'Etat camerounais est responsable de

⁸³² Alain Calmat (2010), *La Gazette Coubertienne*, n°29 2^{ème} semestre 2010. p.2.

⁸³³ Philippe Troussier, est un ancien joueur professionnel, puis sélectionneur français. Véritable globe-trotter du continent Africain. Il a notamment entraîné en sélection : la Côte-D'ivoire, l'Afrique du Sud, le Burkina-faso, le Nigeria et le Maroc. En club, l'ASSEK en Cote D'ivoire, Kaiser Chiefs en Afrique du Sud, le Sportif Sfaxien en Tunisie.

⁸³⁴ *Magazine du Sud Ouest* (2010) *L'Afrique aseptisée*, du dimanche 16 mai.

⁸³⁵ Pierre Chazaud et Tado Oumarou, op.cit., 58.

Chapitre VIII : Le Cameroun : présentation du pays, essor des pratiques et organisation administrative du sport

la désorganisation du football, il est inconcevable que de nos jours, les hommes politiques prennent des décisions techniques à la place des entraîneurs, des médecins en gros du staff (...), cette politique ne peut entraîner que de la cacophonie auprès des fédérations et des équipes nationales (...). Mais aussi, drainer des résultats approximatifs pendant des échéances internationales»⁸³⁶, comme la coupe du monde ou la CAN. Dans la même perspective, les tournois de vacances qui, de par leur caractère saisonnier et « leurs principaux lieux de déroulement (les villages) mobilisent une forte assistance des hommes politiques lors du lancement ou de la clôture des événements. En 2009, par exemple la quatrième édition de la Super Coupe Chantal Biya⁸³⁷ à *Nkoteng* a vu la présence de trois ministres à l'époque en fonction, à savoir le ministre des Travaux publics, Bernard Messengue Avom, le ministre de la Jeunesse, Adoum Garoua, et le ministre des Sports et de l'Education physique, Michel Zoah, ainsi que celle des sept maires des communes de la Haute-Sanaga »⁸³⁸. Ce type d'événement sportif, légitime le choix de notre jeu d'hypothèses car les autorités tentent d'utiliser le sport et les rencontres sportives comme tremplin politique donc comme sport spectacle. Pour Guy Debord, « le spectacle est une guerre de l'opium permanente pour faire accepter l'identification des biens aux marchandises ; et de la satisfaction à la survie augmentant selon ses propres lois »⁸³⁹. *In fine*, au Cameroun comme au Gabon on remarque une forme d'évergétisme dans l'organisation du football.

b- L'organisation du sport scolaire et universitaire camerounais

Dans le contexte social camerounais, il existe des influences qui rendent complexes les différentes organisations du sport scolaire et universitaire. Sur le plan organisationnel, le sport est essentiellement amateur. Au niveau scolaire il est supervisé par la fédération nationale des sports scolaires (FENASSCO), au niveau l'enseignement supérieur par l'organisation des sports scolaires et universitaire du Cameroun (OSSUC). On peut constater alors que l'organisation sportive est une partie intégrante de l'éducation, où la réalité culturelle est de plus en plus marquée dans le paysage social camerounais. Pour preuve, la politique sportive constitue une composante essentielle de tous les programmes de formation. A cet effet, on

⁸³⁶ Propos recueillis par nos soins auprès de Mbala Roger Luc.

⁸³⁷ Chantal Biya épouse du président de la République du Cameroun.

⁸³⁸ Desiré Manirakiza (2013), *Sport et Société en contexte Africain*, Thèse de Doctorat à l'Université de Franche-Comté et de l'Université de Yaoundé I, p.336.

⁸³⁹ Guy Debord, *op.cit.*, p.41.

Chapitre VIII : Le Cameroun : présentation du pays, essor des pratiques et organisation administrative du sport

remarque une forme de similitude entre les Etats gabonais et camerounais lors des promulgations des lois au lendemain des indépendances. Ainsi les pouvoirs publics camerounais, « grâce aux instructions officielles parues en 1969, ont fait de l'éducation physique et sportive une matière obligatoire dans l'enseignement secondaire général et technique. En revanche, c'est la situation inverse qui prévaut au niveau de l'école primaire, du supérieur et même des écoles militaires ou aucune réglementation sur la pratique sportive n'est mise à jour »⁸⁴⁰ comme au Gabon.

Par ailleurs, Larissa Kodjoué souligne que « le sport universitaire est l'une des choses les mieux organisées (...); chaque année une université d'Etat organise et rassemble des étudiants habilités par le corps administratif de leur tutelle pour défendre leur institution, dans le cadre des jeux universitaires ». Dans le champ sportif camerounais, plus de la moitié des disciplines olympiques sont représentées, même le football féminin participe à cette fête universitaire. A la différence du Gabon, où on recense que quatre disciplines sportives : football, basketball, volleyball. Pour terminer Mbala Roger Luc, rappelle qu'au « Cameroun, en matière de socialisation par le sport, il serait plus judicieux que l'Etat tienne compte des infrastructures sportives car pour qu'un athlète puisse être performant, il faut que ses capacités motrices soient l'objet d'une formation adéquate. Mais comment être performant dans un pays où il y a carence des infrastructures sportives ? Le manque de moyens tant humains et financiers ne permet pas un développement du sport scolaire et universitaire camerounais». C'est ici que ce renforce le choix du Cameroun.

⁸⁴⁰ Tamoufe Simo Raymond Charlie (2004), « Les représentations sociales du sport et la socialisation au stade de l'adolescence. La complexification d'un processus au Cameroun », *Afrique francophone et développement du sport : du mythe à la réalité ?* Paris, l'Harmattan, p.113.

Chapitre IX. Le Sénégal : présentation du pays, essor des pratiques et organisation administrative du sport

Avec une superficie de 196 722 km², le Sénégal est un pays situé à la pointe avancée de l'Afrique de l'ouest. Il est bordé par l'océan Atlantique à l'ouest, la Mauritanie au nord et à l'est, le Mali à l'est et la Guinée et la Guinée-Bissau au sud. La Gambie forme une quasi-enclave dans le Sénégal, pénétrant de plus de 300 km à l'intérieur des terres. Les îles du Cap-Vert sont situées à 560 km de la côte de la côte sénégalaise. Le pays doit son nom au fleuve qui le borde à l'est et au nord et qui prend sa source dans le Fouta Djallon en Guinée. Son climat est de type tropical sec caractérisé par deux saisons : une saison sèche de novembre à juin et une saison des pluies de juillet à octobre. Il possède notamment trois types de végétation : une forêt au sud, une savane au centre et une steppe au nord.

D'après le premier recensement effectué en 1960-1961, tout juste après son indépendance, le Sénégal comptait une population de « 3 109 840 habitants »⁸⁴¹, mais à ce jour, elle s'élèverait à peu près à 13 000 000 habitants. La population des moins de vingt ans représente 50% de la population, les adultes quant à eux sont à 44% c'est-à-dire la tranche d'âge qui oscille entre [21ans et 59 ans] et enfin les personnes âgées de plus de soixante ans sont à 6%. En outre, on observe une grande diversité ethnique les *Wolof*, 43% de la population totale, largement majoritaire dans les grandes villes. Les *Peuls* et les *Toutcouleurs*, sont à 23%, qu'on retrouve dans la vallée du Sénégal et en Haute Casamance. Les *Sérères* (14%), se répartissent en plusieurs sous-groupes dans le centre-ouest et les îles de la côte. Les *Diolas* (5.5%) forment un peuple homogène en Basse Casamance entre la Gambie et la Guinée Bissau, les *Mandingues* représentent approximativement plus de 4% de la population. « Sur un plan socioculturel, la population sénégalaise est à majorité musulmane, soit près de 94%, les chrétiens représentent 5%, les animistes et autres 1%. Près de 71% de la population utilise comme première ou deuxième langue le *wolof*. Le français est cependant la langue officielle du pays »⁸⁴².

Dans sa Constitution du 7 mars 1963 modifié par la loi du 20 juin 1967 portant révision constitutionnelle, « le peuple du Sénégal proclame solennellement son indépendance et son

⁸⁴¹ Pierre François Gonidec (1968), *Encyclopédie politique et constitutionnelle, la république du Sénégal*, série Afrique, Editions Berger-Levrault, Paris, p.19.

⁸⁴² Addoul-Wahid Kane, *op.cit.*, p.168.

Chapitre IX : Le Sénégal : Présentation du pays, essor des pratiques et organisation administrative du sport

attachement aux droits fondamentaux tels qu'ils sont définis dans la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen de 1789 et dans la Déclaration universelle du 10 décembre 1948 »⁸⁴³. On y proclame à cet effet, le respect et la garantie intangibles : « des libertés politiques ; syndicales ; des droits de libertés de la personne humaine, de la famille et des collectivités locales ; des droits et des libertés de la personne humaine, de la famille et des collectivités locales ; des libertés philosophiques et religieuses, du droit de propriété individuelle et collective ; des droits économiques et sociaux »⁸⁴⁴. Dans son article, premier, par exemple la République du Sénégal est déclarée laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation politique est un régime présidentiel pluraliste. Le Président de la République est élu au suffrage universel et pour sept ans. L'actuel président de la République du Sénégal est Macky Sall élu le 25 mars 2012. Les assemblées représentatives de la République du Sénégal composent le parlement et portent les noms d'Assemblée Nationale et de Sénat. Leurs membres portent les titres de députés à l'Assemblée nationale et de sénateurs. Son organisation administrative est composée de « quatorze régions dont les chefs-lieux sont les principales villes : Dakar capital politique, Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kédougou, Kaolack, Kolda, Louga, Matam, Saint Louis, Sédhiou, Tambacounda, Thiès, Ziguinchor »⁸⁴⁵.

1-Contexte historique

Pour caractériser l'organisation sportive de la société sénégalaise, il convient d'examiner les facteurs historiques, politiques, culturels, économiques, pour éclairer notre recherche. A ce propos, pendant sa période coloniale, le Sénégal n'a joui d'aucune politique, mais simplement de certaines libertés administratives pour une infime minorité de la population. « L'autonomie politique n'apparaît qu'avec la loi cadre de 1956 et surtout en 1958 lorsque le Sénégal devient un Etat semi-autonome au sein de la communauté »⁸⁴⁶. Pendant cette période coloniale, il n'y avait qu'un seul pouvoir politique, celui de l'Etat colonial. Comme dans l'ensemble des territoires africains, l'évolution politique et constitutionnelle est divisée en deux grandes périodes : coloniale et post-coloniale.

⁸⁴³ Pierre François Gonidec, *op.cit.*, p.37.

⁸⁴⁴ *Ibid.*

⁸⁴⁵ <http://www.gouv.sn/Presentation-generale.html>.

⁸⁴⁶ Pierre François Gonidec, *op.cit.*, p.17.

Chapitre IX : Le Sénégal : Présentation du pays, essor des pratiques et organisation administrative du sport

Au début, de la colonisation, la République du Sénégal fût dominée par les Occidentaux et les premières formes de stratification sociale voient le jour dans le paysage sénégalais, avec les premiers travailleurs salariés en 1937. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la situation se métamorphose. « Un bouillonnement se manifeste après la libération de la France. Des mouvements politiques divers apparaissent et témoignent d'une certaine activité politique »⁸⁴⁷.

Les ordonnances de 1945 élargissent le corps électoral, puis la constitution de 1946 confère la qualité de citoyen français à tout ressortissant du Sénégal. Aussi, on remarque que les Sénégalais étaient fondamentalement réformistes, car leur préoccupation première était de refonder le système occidental. Dès ce moment, ils apportaient leur soutien aux partis politiques d'autant plus qu'il y avait une certaine harmonie entre les cadres politiques et les cadres syndicaux. En 1951, le cégétiste Abbas Gueye faisait liste commune avec l'écrivain Léopold Sedar Senghor⁸⁴⁸. Les syndicats sénégalais envisagent d'affirmer leur autonomie par rapport aux centrales métropolitaines. Il évoque aussi, l'idée d'unité syndicale africaine »⁸⁴⁹. Les réformes réalisées en 1956-1957 n'étaient pas loin de conférer à la République du Sénégal, comme aux territoires d'outre-mer, le caractère de collectivité politiquement décentralisées. En 1958 elle adopte le modèle politique français.

En janvier 1959, le Soudan Français (actuel Mali) et le Sénégal fusionnent pour former la fédération du Mali, qui devient complètement indépendant le 20 juin 1960. Cette souveraineté est la conséquence des transferts de pouvoirs convenus dans l'accord signé en France le 4 avril 1960. Cette date est considérée comme le jour officiel d'accession du Sénégal à l'indépendance. Par ailleurs, le 20 août 1960, le Sénégal se retire de la fédération du Mali et proclame son indépendance. Cette constitution établit un régime parlementaire avec Léopold Sedar Senghor comme président de la République et Mamadou Dia est le chef de gouvernement. En 1962, l'interprétation divergente de la constitution entre les deux hommes provoque une rupture. Ce quiproquo donne naissance à une nouvelle constitution. Elle est aussitôt adoptée à la suite d'un référendum au mois d'avril 1963, qui instaure un régime présidentiel.

⁸⁴⁷ *Ibid.*, p.18.

⁸⁴⁸ **Leopold Sédar Senghor** (1906-2001). Homme politique, poète, écrivain est le 1^{er} Président du Sénégal en 1960-1980. Il fut aussi le premier africain à siéger à l'Académie française. Il a également été ministre en France avant l'indépendance du Sénégal.

⁸⁴⁹ *Ibid.*, p.19.

Chapitre IX : Le Sénégal : Présentation du pays, essor des pratiques et organisation administrative du sport

Dès lors, le nouveau Président bénéficie d'une stabilité politique qui est due au renforcement des pouvoirs du chef de l'exécutif par la constitution et la législation. Comme le rappelle Addoul-Wahid Kane ; « c'est ce processus qui définit l'émergence de l'Etat souverain du Sénégal marqué par un contexte géographique et humain, socio-économique, socio-culturel et politiques particuliers »⁸⁵⁰. Par ailleurs, il est nécessaire de spécifier que le Sénégal et la Gambie s'unissent en 1982 pour former la confédération de Sénégalie, mais celle-ci ne fut que théorique et n'a jamais été mise en application. Elle est finalement dissoute en 1989.

Pour terminer, le contexte historique sénégalais permet d'appréhender l'organisation sociale du sport sénégalais dans un espace francophone. En effet, sa longue marche revient à comprendre que la France et le Sénégal sont restés proches. C'est une longue histoire partagée, une tradition de coopération dans tous les domaines, un courant d'échanges humains et matériels constants dans le sens que la République du Sénégal est une fille incestueuse de la France et demeure la plus forte communauté d'Afrique noire francophone en France.

CARTE 10: PRESENTATION GEOGRAPHIQUE DU SENEGAL CONTEMPORAIN



Source : DTGC, CSE. Réalisation : ANDS

a-Chronologie historique du sport sénégalais avant l'indépendance

⁸⁵⁰ Addoul-Wahid Kane, *op.cit.*, p.165.

Chapitre IX : Le Sénégal : Présentation du pays, essor des pratiques et organisation administrative du sport

Comme sur l'ensemble du continent, avant l'arrivée des sports modernes introduits par les Occidentaux, le peuple Sénégalais pratiquait les sports dits traditionnels, comme au Gabon. Cette pratique avait pour but de consolider la fonction sociale de la famille, du clan, du peuple. Ces pratiques sportives s'étaient dotées des structures permettant de respecter les codes sociétaux au cours des différentes manifestations socioculturelles de la société. A cette période, le sport revêtait une signification symbolique dans le paysage Sénégalais. Néanmoins, le sport "moderne" a vu le jour vers les années 1920, au lendemain de la Première Guerre Mondiale. Les pionniers étaient les militaires, ensuite les marchands et enfin les missionnaires, comme dans l'ensemble l'Afrique subsaharienne. C'est exclusivement à partir de cette période que datent les premières formes d'associations sportives. En effet, l'essor commence par une sportivisation des populations autochtones *via* l'armée, l'école et des patronages de l'Eglise. Les missionnaires français assimilèrent très vite le goût des Africains pour le sport et « ils en vinrent même à les encourager au sein de leurs œuvres de jeunesse pour les rendre plus attrayantes ; une grande partie des clubs se baptisèrent Jean d'Arc. Le Club de Dakar, créé en 1921 par le Père Lecocq, comme une des formations de Saint Louis »⁸⁵¹. Cet élan donne naissance aussi au premier club sportif des tireurs de Dakar (U.S.T.D) présidé par M. Turbé, directeur des établissements. En juillet 1929, une première équipe exclusivement composée par des Africains fut formée, toutefois, ses membres se virent menacés d'excommunication par le Père Lecocq s'ils venaient à jouer contre la Jeanne d'Arc. Le 21 avril 1931⁸⁵², on assiste à une vulgarisation des associations sportives avec la création de plusieurs sections comme le *water-polo* (1931), l'aviron et le football (en 1933). Pendant cette période, « les dirigeants de clubs dakarois se regroupèrent pour fonder le comité fédéral des sports. Cet organisme privé devait tenir "le rôle des grandes fédérations de sport en France, [décerner] les titres de champions de l'A.O.F., [délivrer] les licences »⁸⁵³. En 1934, c'est autour de l'athlétisme. Le cyclisme quant à lui commence à se formater dans la société sénégalaise en 1938. Dès les années 1940, on assiste à une montée vertigineuse de la politisation des associations sportives au Sénégal. C'est au tour du basket, du rugby et du tir de se fondre dans le concert sportif de la société sénégalaise. Durant « la période de l'entre-deux-guerres, le développement des activités sportives avait souffert du manque d'infrastructures. Face à cette situation le gouvernement de Vichy invita les préfets à créer

⁸⁵¹ Paul Dietschy, *op.cit.*, p. 305.

⁸⁵² Archives nationale du Sénégal (A.N.S), O 6 (31), le C.N.D, les événements vécus depuis la création du club, document adressé le 30 mai 1942 au gouverneur général, Haut-commissaire de l'Afrique noire, 1.

⁸⁵³ Bernadette Deville-Danthu, *op.cit.*, p. 87.

Chapitre IX : Le Sénégal : Présentation du pays, essor des pratiques et organisation administrative du sport

immédiatement (...) des terrains scolaires d'éducation physique »⁸⁵⁴. Dotées d'un cadre institutionnel, le sport au Sénégal prit un essor et fut le maillot jaune de l'A.O.F. L'extension de la loi 1901 sur la liberté d'association permit une véritable explosion du mouvement sportif associatif qui, dès 1943, s'était étendu à l'ensemble de la fédération gagnant les villes de l'arrière-pays. Par ailleurs, bien que toutes les réformes ne fussent pas à la hauteur des espoirs des sportifs, elles n'empêchèrent pas cependant l'essor des activités sportives en A.O.F. D'ailleurs, dès mars 1944, Henry Larrieu déclarait « le sport digne de ce nom commence ou va commencer en A.O.F. »⁸⁵⁵. C'est aussi là, le début de la contestation de la politique de l'Etat français car les dirigeants du comité fédéral des Sports et des dirigeants de clubs civils, mandatés par leur base, adressent au gouverneur général un rapport posant la nécessité d'apporter de sérieux amendements aux textes organiques organisant la pratique sportive en AOF. En 1949, conformément à une conception jacobine de la France, l'organisation du sport sénégalais est une copie de la nation civilisatrice. Comme en AEF, on assiste à la création d'une ligue locale pour chaque sport. Ces dernières sont rattachées aux fédérations sportives unisports. Au début des années 1950 s'amorcent les réformes qui mèneront jusqu'à l'indépendance du Sénégal. Cependant, la conférence de Bandoeng, de 1955, fut une des expressions les plus marquantes. Elle exprima la solidarité du Tiers-Monde à l'égard des pays non encore affranchis. En effet, « l'éveil politique et syndical dans les colonies et le contexte international marqué par une dénonciation du système colonial, obligent la France à faire des concessions et à accorder plus de liberté aux pays qu'elle dirige »⁸⁵⁶. La loi du 23 juin 1956, dite « Loi cadre », dote le Sénégal d'une nouvelle organisation. *A contrario* Loum Fatou Dame souligne que « le vote de cette loi accordant une autonomie aux colonies ne change en rien cette organisation »⁸⁵⁷, bien que la loi instaure une semi-autonomie dans les textes, pour permettre aux différents acteurs de conceptualiser leur organisation sportive. Pendant cette période, le Sénégal perpétue le système sportif colonial. Ainsi on peut constater le 28 septembre 1958 en France la constitution de la V^{ème} République soumise au référendum propose la création d'une communauté française intégrant la métropole à la colonie. Cette dernière est « approuvée massivement, sauf en Guinée où le Président Sékou Touré fait

⁸⁵⁴ A.N.S. : 0368 (31) : Circulaire relative à la création de terrains et bassins de natation scolaire, du secrétaire d'Etat à l'Intérieur Marcel Peyrouton et du secrétaire d'Etat d'instruction publique Georges Ripert datée du 12 décembre.

⁸⁵⁵ A.N.S. : 0368 (31) : Lettre d'Henry Larrieu, président de la commission de football, au directeur de l'Enseignement, de l'Education générale et des sports, datée du 22 mars 1944.

⁸⁵⁶ Addoul-Wahid Kane, *op.cit.*, p.164.

⁸⁵⁷ Dame Lamou Fatou (2004), « Afrique francophone et développement du sport : du mythe à la réalité ? ». *Evaluation des politiques sportives au Sénégal de 1960 à 1998*. Paris l'Harmattan. p. 29.

Chapitre IX : Le Sénégal : Présentation du pays, essor des pratiques et organisation administrative du sport

trionpher le « non » et entraîne le pays à l'indépendance. Le Sénégal, sous l'impulsion de Léopold Sedar Senghor, se prononce par contre en faveur d'une dans le cadre de la communauté et opte donc pour le statut « d'Etat membre ». Dès 1959, les chefs des différents gouvernements demandent que soit engagé le processus conduisant à une véritable indépendance »⁸⁵⁸. *In fine*, à l'accession du Sénégal à l'indépendance en 1960, force est de constater que le Sénégal ne fait pas de rupture organisationnelle avec la métropole. « Les ligues existantes ont été nationalisées et transformées en fédération nationales et les caractéristiques du modèle sportif français introduites à l'ordonnance du 25 août 1945 ont été maintenues »⁸⁵⁹ malgré l'indépendance du Sénégal.

b-Analyse socio-historique du sport sénégalais après l'indépendance

A l'accession du Sénégal à l'indépendance, le paysage sportif organisationnel semble se modifier sensiblement. Durant la colonisation française, l'administration générale du Sénégal, y compris celle du sport, était celle de l'AOF. Face à cette nouvelle situation, la souveraineté implique alors la mise en place de structures autonomes dans le champ sportif tout comme dans tous les autres secteurs d'activités du pays. Contrairement aux autres colonies, du fait de son statut de capitale de l'AOF, le Sénégal tout comme le Congo « disposait de quelques infrastructures dans certaines villes et de certains établissements scolaires permettant de pratiquer le sport. Le nombre de licenciés était estimé approximativement à 5 300 »⁸⁶⁰. A ce nouvel élan, on enregistre déjà en 1960 un bureau de la fédération sénégalaise de football comprenant plus de dix membres dont 4 dirigeants issus du F.F.S et 3 de la J.A, soit 70% de l'effectif⁸⁶¹. Abdoulaye Diallo est vice-président ; c'est un inspecteur de l'enseignement désigné par le ministre mais il n'a jamais participé à la vie de cette structure. On peut aussi remarquer, la naissance de 12 fédérations⁸⁶² olympiques au lendemain de l'indépendance du Sénégal. L'évolution de l'administration sportive reflète les préoccupations de l'État

⁸⁵⁸ Addoul-Wahid Kane, *op.cit.*, p.164.

⁸⁵⁹ Dame Lamou Fatou, *op.cit.*, p. 30.

⁸⁶⁰ Dame Lamou Fatou, *op.cit.*, p.31.

⁸⁶¹ Un Président, Joseph Gomis du F.F.S ; Vice-président, Pierre Monet J.A. ; Vice-président qui n'a pas de club, un Secrétaire général, Mamadou Didibé J.A.; un Secrétaire général adjoint, Alioune Diack du F.F.S., un trésorier général Rito Alcantra sans club ; un trésorier général adjoint François Ndaw ; Secrétaire administratif Boubacar Gassama de Saint Louisienne ; et pour terminer deux de membres de F.F.S. Henri Diémé et Maguette Diack.

⁸⁶² Athlétisme, Pr Alioune Fall ; Basket, Pr Oumar Diouf ; Boxe Pr Révérend Père Boyer ; Cyclisme Pr Ousseynou Camara ; Courses Hippiques Pr Chir Thiam ; Escrime Pr M Trinchant ; Football Pr Joseph Gomis ; Handball, Pr Cheikh Dia ; Judo, Pr Mamadou Niang ; Natation, Pr Oumar Diallo ; Sport équestres, Pr M. Bauman. Volley-ball, Pr Abdoul Aziz Gueye.

Chapitre IX : Le Sénégal : Présentation du pays, essor des pratiques et organisation administrative du sport

sénégalais qui, comme la plupart des nouveaux États indépendants, en fait un outil de mobilisation et d'éducation nationales, de modernité et de reconnaissance internationale. Cependant, au Sénégal, il convient de rappeler que dès son indépendance, le pouvoir public a organisé le sport selon le modèle français. Toutefois, cette transposition a donné naissance à un projet politique ambitieux mais très éloigné des réalités sociales, économiques, culturelles et religieuses du pays.

2-L'organisation nouvelle du sport sénégalais

L'analyse de l'organisation du sport au Sénégal depuis 1960 a été caractérisée par deux moments forts : il y a d'une part la transposition du modèle libéral sur les populations autochtones et d'autre part celui de la société sénégalaise qui est fortement hiérarchisée à travers ses *us* et ses coutumes. L'observation de l'organisation sociale sportive révèle une division fondamentale entre les individus. « En dehors de l'ethnie Diola et des Sérères de la petite côte, une « société égalitaire », on retrouve cette organisation sociale dans l'ensemble des autres groupes ethniques qui composent le Sénégal »⁸⁶³. La famille est la principale cellule de base de la société et les classes d'âge sont de repères de stratifications sociales. Pour Pierre Erny, cette forme de hiérarchisation des individus sur la société « règle les obligations sociales et les normes qui régissent la manière de s'habiller, de manger, de se tenir en public, de participer aux rites, au point que l'on pourra interdire par exemple à une classe d'âge de jouer avec une autre »⁸⁶⁴. Dans la société africaine les pratiques sportives sous leurs diverses formes ont toujours occupé une place essentielle dans la société sénégalaise. « Elles ne sont en fait l'apanage d'aucune société particulière et répondent à des considérations ludiques et rituelles, suivant l'organisation particulière »⁸⁶⁵ d'une ethnie, d'un clan, d'un peuple. Aussi, dans sa sportivisation, l'organisation sportive est prédéfinie selon le sexe, masculin ou féminin, mais surtout selon l'âge.

a-L'institutionnalisation des pratiques sportives au Sénégal

Depuis son héritage culturel, infrastructurel et colonial, la République sénégalaise s'est toujours inscrite dans une politique de développement des organisations sportives, *via* une vulgarisation du sport pour tous, dans le territoire, national et international. C'est la raison pour laquelle à la veille de son indépendance, la pratique du sport a fait l'objet de différentes

⁸⁶³ Addoul-Wahid Kane, *op.cit.*, p.55.

⁸⁶⁴ Pierre Erny (1972), *L'enfant et son milieu en Afrique noire*. Paris, Payot. p.83.

⁸⁶⁵ Addoul-Wahid Kane, *op.cit.*, p.58.

Chapitre IX : Le Sénégal : Présentation du pays, essor des pratiques et organisation administrative du sport

réformes et de réflexions qui, finalement, ont abouti à la mise en place d'un ministère de la Jeunesse et des Sports. C'est la Loi 84-59 qui voit le jour par la constitution du 24 janvier 1959, accordant le statut de la République au Sénégal, et qui permet de mettre en place une politique sportive. De ce fait, un secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil chargé de la Jeunesse et des Sports fut nommé par le décret n°59-064 du 4 avril 1959 fixant la composition du conseil des ministres. Quelques jours plus tard, le 10 avril 1959, le décret n°59-077 fait état de l'existence d'un secrétariat chargé de la Jeunesse et des Sports. Cette loi fondamentale organise et oriente le dispositif actuel de la pratique sportive. Elle émane d'un processus qui débute en 1973 avec la convocation du séminaire de Blaise Diagne suivi, à partir de 1976, de la session annuelle du conseiller national du sport. Cette nouvelle organisation a pour mission de préparer et de mettre en œuvre la politique arrêtée par le Président de la République dans le domaine de l'Education Physique, des Sports et des Activités socio-éducatives de la jeunesse. A ce titre, « il est chargé de la promotion et de la vulgarisation de l'éducation physique et de la pratique populaire des sports, il veille à l'émergence et à la formation de sportifs de haut niveau et à assurer leur participation dans les meilleures conditions aux compétitions internationales, « il contrôle les fédérations, assure la promotion des groupements de jeunes, leur apporte un soutien et veille au développement des activités socio-éducatives pour les jeunes, pour terminer, il assure la réalisation et l'amélioration des infrastructures de base. Avec la régionalisation n°96-077 du 22 mars 1996, certaines compétences en matière de jeunesse et de sports attribuées aux régions, aux communes et aux communautés rurales »⁸⁶⁶.

b- Les politiques sportives au Sénégal

Il convient de rappeler sur un plan historique, que c'est sous le Haut-commissaire de l'Afrique française, le Gouverneur Boisson, qu'on inculque immédiatement, dans l'Empire, les mesures nouvelles du gouvernement de Vichy. Dès le début, sont mis en œuvre « un corps doctrine relatif aux activités sportives, un cadre institutionnel et réglementaire spécifique, une action de formation des cadres d'encadrement, une promotion de la pratique et, une mise œuvre de moyens pour l'équipement et les infrastructures »⁸⁶⁷. Ce sont là les prémices de la politique sportive au Sénégal. Dès l'indépendance du Sénégal, les fédérations sportives sont régies par des textes qui sont une reprise « certifiée conforme » aux textes législatifs français. Pour preuve le premier décret n°60-299 du 1^{er} septembre relatif aux activités des groupements atteste dans article 1 que « toutes compétitions sportives, associations, comités, districts ou

⁸⁶⁶ Dame Lamou Fatou, *op.cit.*, p.33.

⁸⁶⁷ Addoul-Wahid Kane, *op.cit.*, p.117.

Chapitre IX : Le Sénégal : Présentation du pays, essor des pratiques et organisation administrative du sport

groupement (...), ayant pour objet de désigner une association, une équipe, un joueur, un athlète comme champion du Sénégal ou d'une région du Sénégal dans les épreuves nationales ou internationales doivent être autorisées par le Ministère de la Jeunesse et des sports »⁸⁶⁸, qui délègue ses pouvoirs aux « pseudos-fédérations » comme en Afrique Francophone. Toutefois, la décision n°5334 du 19 avril relative à la délégation de pouvoir, ne renseigne pas sur les modalités, les contenus, et surtout les aboutissants. C'est pourquoi, en 1965, Racine Ndiaye commence la mise en place de sa politique sportive avec une réforme. L'Etat sénégalais est contraint de mettre en place un arrêté 12 527 du 31 août 1966 portant délégation du pouvoir. En effet cet arrêté vient compléter les textes déjà existants. Ce nouveau texte insiste sur les prérogatives des fédérations sportives qui doivent établir et soumettre à « l'approbation du département les règlements techniques concernant le ou les sports dont elles sont responsables. A ce titre, elles peuvent s'opposer à une organisation de toutes manifestations quelles jugent être d'un déroulement inopportun »⁸⁶⁹. Cette première réforme inaugure la rationalisation du contrôle de l'Etat sur le mouvement sportif en instaurant la délégation de pouvoir aux fédérations. Quant à la seconde réforme de Lamine Diack, en 1969, la politique de l'Etat Sénégalais dans l'organisation sportive commence à se préciser : « une série de réglementations institue le club national ; il doit être omnisports, disposer de 500 membres, d'un entraîneur diplômé. La réforme Lamine Diack instaure aussi la fusion des petits clubs, en clubs de niveau national et l'organisation d'un championnat national »⁸⁷⁰.

Parmi les mesures qui sont prises pour le contrôle du mouvement sportif, la réforme institue aussi pour la toute première fois, un championnat dit « populaire » qui est en fait une formalisation des rencontres sportives inter-quartiers » que sont les « *navétanes* »⁸⁷¹. A l'origine le mot désigne le migrant saisonnier qui vient travailler pendant la saison des pluies pour la culture de l'arachide. Plus tard, le mot est associé aux matchs saisonniers de football durant la saison des pluies. A l'origine, simples matchs opposant les jeunes de différentes rues des quartiers d'un village ou d'une ville durant la saison des pluies (périodes des vacances scolaires), les *navétanes* sont devenus au fil du temps, un mouvement populaire national et international. A tel enseigne que la communauté Sénégalaise de Bordeaux est aujourd'hui à

⁸⁶⁸ Archives, du ministère de la Jeunesse et des Sports du Sénégal.

⁸⁶⁹ *Ibid.*

⁸⁷⁰ Eteh Kouassi Houadakor, *op.cit.*, p. 185.

⁸⁷¹ Navétane provient du mot *navete* qui signifie saison des pluies en *Wolof*. Pour appréhender cette forme de pratique, lire la thèse de Mbaye, A. (1997), *La navétane: une nouvelle forme de culture et de lien social au Sénégal*, Thèse de doctorat en STAPS, Université Blaise Pascal-Clermont Ferrand, 1997.

Chapitre IX : Le Sénégal : Présentation du pays, essor des pratiques et organisation administrative du sport

plus d'une douzaine des tournois de navétanes. Pour Loic Ravenel⁸⁷², c'est une forme de pratique « épidémiologique » dont la diffusion comprend à un modèle du sport du sport. On constate alors que l'ascension des navétanes sur le sol Sénégalais va pousser le Gouvernement à mettre en place une loi et dans son article 37⁸⁷³, il va déléguer, administrer, animer, promouvoir et surtout développer les disciplines sportives en respectant les dispositifs réglementaires en vigueur au Sénégal et l'éthique de la fédération internationale de tutelle. Selon Dramé Alioune, « pour ce qui est du football, c'est le tournoi le plus prisé par la communauté, (...) qui défend des valeurs communautaires de chaque région pendant les *navétanes* »⁸⁷⁴.

« Face à l'ampleur de cette activité et en conformité à la volonté de l'Etat de contrôler le mouvement sportif, est créé en 1969 un organisme de régulation chargé d'organiser le championnat populaire. Il deviendra en 1971, l'Organisme de Coordination des Activités de Vacances (O.N.C.A.V.) »⁸⁷⁵. L'Etat Sénégalais institutionnalise ainsi les "navétanes", mais l'organisation sportive garde son indépendance et se développe parallèlement au mouvement sportif national. Car, il faut le signaler les finalités assignées aux politiques sportives sont les mêmes que celles de la loi d'orientation de l'éducation nationale n° 71-36 du 30 juin 1971⁸⁷⁶. Le sport est considéré comme une composante à part entière de l'éducation. On remarque alors que « la formation d'un homme physiquement et moralement sain, apte à contribuer à la lutte contre le sous-développement, enraciné dans les valeurs de sa société mais ouvert aux apports du monde extérieur »⁸⁷⁷ constitue la nouvelle ligne du sport sénégalais. Dans sa longue marche, la réforme Lamine Diack est suivie de la réforme Joseph Mathiam en 1973, et plus tard encore, la charte du sport de 1984, synthèse de la politique sportive. Ceci permet la mise en place du dispositif contemporain du sport sénégalais. Car cette structuration intègre les principes que sont la démocratisation de la pratique sportive, la cogestion et l'amateurisme. Il est vrai aussi que les Associations Sportives et Culturelles (A.S.C.) qui assurent la vie quotidienne des quartiers et le déroulement des pratiques sportives pendant les vacances s'inscrivent dans cette dynamique. C'est pourquoi dès les années 1990, avec la loi

⁸⁷² Loic Ravenel (1998), *La géographie du football en France*. Paris. PUF.

⁸⁷³ La Loi 84-59.

⁸⁷⁴ Propos recueillis auprès Alioune Dramé par nos soins.

⁸⁷⁵ Eteh Kouassi Houadakor *op.cit.*, p.185.

⁸⁷⁶ Former des Sénégalais équilibrés physiquement et moralement capables de créer les conditions de leur propre épanouissement à tous les niveaux et de contribuer efficacement au développement national. Former des Sénégalais capables d'intégrer les valeurs respectueuses des traditions, mais libérées des freins au changement. Former des Sénégalais maîtres à la fois de leur corps et de leur esprit, actif, créateur.

⁸⁷⁷ Addoul-Wahid Kane, *op.cit.*, p.220.

Chapitre IX : Le Sénégal : Présentation du pays, essor des pratiques et organisation administrative du sport

sur la décentralisation, l'Etat poursuit sa logique de développement et de promotion du sport dans l'ensemble du pays. Comme le stipule cette dernière, elle délègue certaines de ses responsabilités aux régions et aux communes. Toutefois, il faut préciser que cette loi a eu très peu d'effets car la population sénégalaise n'est pas encore prête du moins psychologiquement à jouer le jeu de la démocratie locale.

A la différence des pays véritablement démocratiques, on assiste à une organisation de la société sur un modèle ternaire entre l'Etat, les citoyens et la société civile. « La liberté acquise et exercée par l'individu permet la constitution de ces groupes intermédiaires qui ne sont que la matérialisation de phénomènes identitaires, qu'ils soient régionaux, locaux, ou de toute autre nature. « L'Etat, face à ces groupes, ne sent ni son pouvoir, ni son unité menacé et peut même parfois favoriser leur développement tant qu'ils respectent les règles du droit »⁸⁷⁸.

Pour ce qui est de l'organisation politique du Sénégal, « il est juste de dire que seuls l'expérience politique et le régime démocratique de gouvernance ont permis, dès l'indépendance, le développement d'activités sportives en marge du mouvement sportif national avec comme résultat un modèle ternaire d'organisation sociale »⁸⁷⁹. Dans l'organisation sociale sénégalaise, les *navétanes* permettent un retour aux sources à travers l'affirmation des identités liées à la famille, au clan, à la région, au village ou à la ville, etc. Elle renvoie plus à l'organisation communautaire, une force dans une société masquée de plein fouet dans le système social, et mieux que ne le ferait le mouvement sportif national fondé sur une copie française.

3-De l'héritage colonial à une organisation indéterminée

Le travail mené montre que l'organisation sportive au Sénégal subit un ensemble de contraintes qui limitent fortement son action dans le paysage sportif sénégalais. En effet, il en ressort que ces contraintes sont à la fois internes et externes. Ici, après l'indépendance du Sénégal, comme dans la plupart des anciens pays d'Afrique noire francophone, on constate que le nouvel Etat souhaite contrôler le mouvement sportif. C'est pourquoi il met en place une structure censée organiser le sport sur l'ensemble du territoire sans discrimination aucune. Par ailleurs, la volonté gouvernementale ne suffit pas pour promouvoir et développer

⁸⁷⁸ *Ibid.*,p.185.

⁸⁷⁹ *Ibid.*,p.186.

Chapitre IX : Le Sénégal : Présentation du pays, essor des pratiques et organisation administrative du sport

l'organisation du sport au Sénégal. On a pu constater à travers l'analyse des politiques sportives une certaine incohérence dans les actions et les mesures prises par le gouvernement sénégalais.

De ce fait, on remarque tout simplement que les organisations fédérales dirigeantes s'effondrent au détriment des organismes comme l'ONCAV ou le sport corporatif. Sur un autre plan, les institutions officielles se caractérisent par leur dépendance à l'égard du pouvoir central. Cette situation relève des caractéristiques des systèmes politiques africains où le néopatrimonialisme et le clientélisme sont des modèles dominants de la société. L'Etat sénégalais repose donc un principe sur la non-dissociation des rôles politiques et économiques. Cela suppose une administration totalement contrôlée par une tranche de la population c'es-à dire ceux qui détiennent le pouvoir. « La politique sportive sénégalaise reproduirait alors un modèle de domination personnalisée fondée sur l'assujettissement des institutions au pouvoir politique incarné par le chef »⁸⁸⁰. Par ailleurs, dans la société sénégalaise, cette organisation politique entraîne une disparité au sein du peuple. A cet effet, on peut le voir avec les *réfractaires*. Pour eux, c'est la place dominante de leurs valeurs ancestrales et culturelles qui prédominent, ils fustigent la politique de l'Etat à ce sujet. Quant aux *mitigés*, « il ya d'abord ceux qui reconnaissent la nécessité de ces politiques mais qui jugent l'option choisie par l'Etat inadaptée aux réalités du pays »⁸⁸¹. Jerry Sow, rappelle que « l'organisation sportive sénégalaise est désuète et ne tient pas en compte des réalités sociales »⁸⁸². Et enfin, pour les *optimistes* et les proches du pouvoir décisionnel, les actions menées par l'Etat dans le domaine du sport international ont permis d'affirmer l'existence du Sénégal. Cependant, il importe de souligner que cette tripartition est une forme qui ne recoupe pas nécessairement la stratification sociale du pays. Pour terminer, Addoul-Wahid Kane souligne que « l'indépendance et l'équilibre des institutions qui caractérisent les sociétés démocratiques ne sont pas ici une réalité tangible. Le sous-développement économique, les résistances communautaires, l'inexistence de classes sociales structurées et l'inanité de la société civile compromettent la mise en place de contre-pouvoirs à un niveau national »⁸⁸³.

⁸⁸⁰ Addoul-Wahid Kane, *op.cit.*, p. 271.

⁸⁸¹ Dame Lamou Fatou, *op.cit.*, p. 45.

⁸⁸² Propos recueillis par nos soins auprès de Jerry Sow.

⁸⁸³ Addoul-Wahid Kane, *op.cit.*, p. 271.

a- L'organisation du football au Sénégal

Une des caractéristiques de l'organisation du football sénégalais est qu'il n'est pas l'apanage d'un seul acteur ou institution sportive comme au Gabon. Il est vrai qu'il existe un ministère de la Jeunesse et des Sports, mais la pratique est encadrée par un ensemble d'intervenants, d'où la nécessité de fonctionner en synergie afin d'optimiser toutes les missions de la pratique sportive, auprès de tous les publics et différentes couches sociales de la société sénégalaise. En effet, au Sénégal « le mouvement *navétane* et les ASC forment en fait le principal tissu associatif du pays. Par exemple « sur les murs de la capitale, partout s'affiche le nom des ASC, les associations sportives et culturelles. On en compte plus de 2 500 à travers le territoire, et 350 rien qu'à Dakar. Conçues comme une compétition pour occuper la jeunesse pendant les vacances d'été, les *navétanes* symbolisent l'âme du football sénégalais »⁸⁸⁴. A ce titre, comme au Gabon, « elles font l'objet d'une cour assidue de certains hommes politiques qui espèrent s'attirer le soutien des populations en arrosant ostensiblement des associations de millions de francs CFA... »⁸⁸⁵. Par ailleurs, ce football populaire qui déchaîne des passions sert de stratification sportive pour les clubs d'élites. C'est pourquoi, au Sénégal, on constate une harmonisation commune pour la relance du football d'élite. Ainsi Simon Maro rappelle que « toutes les religions, tous les partis politiques se retrouvent, pour relancer un championnat professionnel moribond. La fédération sénégalaise de football a d'ailleurs invité certaines écuries navétanes à y participer. Plusieurs équipes dont Niary Tally, HLM ou Pikine ont franchi le pas »⁸⁸⁶. Cette politique organisationnelle est une spécificité propre au Sénégal. En effet, elle s'enracine dans la proximité, avec une dynamique qui part du bas vers le haut, en d'autre de la masse naîtra l'élite.

b- L'organisation du sport scolaire et universitaire Sénégalais

L'organisation du sport scolaire existait au Sénégal durant la colonisation et après l'indépendance, le décret n°71-765 du 12 juillet portant sur la réglementation des activités sportives amorçait les fondements du sport scolaire et universitaire dans le territoire sénégalais. Semblable au Gabon, « le caractère obligatoire de l'éducation physique dans les établissements scolaires, la place qu'elle accorde aux disciplines sportives dans ses programmes, mais aussi l'encadrement du personnel enseignant et l'existence

⁸⁸⁴ Simon Maro (2012), « les navétanes une âme dans les quartiers », *Football Africain, une passion unique*, Africa24 Magazine, n°4, décembre 2011-février 2012. p.110.

⁸⁸⁵ *Ibid.*

⁸⁸⁶ *Ibid.*, p.110.

Chapitre IX : Le Sénégal : Présentation du pays, essor des pratiques et organisation administrative du sport

d'infrastructures pluridisciplinaires dans les grands établissements sont sans doute à la base d'un tel développement »⁸⁸⁷. L'arrêté n° 1033 du 10 février 1972 fixe le statut de l'Union des associations sportives scolaires et universitaires (UASSU). « Celle-ci est reconnue d'utilité publique par le décret n°72-436 du 14 avril 1972. Placée sous l'autorité du MJS, elle est administrée par des organes nationaux (qui disposent d'un bureau permanent), régionaux et départementaux »⁸⁸⁸.

Par ailleurs, il est judicieux de préciser que la pratique sportive est surtout significative dans l'enseignement secondaire, comme au Gabon. Cette politique organisationnelle s'explique par l'absence d'infrastructures sportives et d'un personnel d'encadrement spécifique dans les établissements de l'enseignement élémentaire. Ici, l'organisation sportive incombe à ce niveau aux instituteurs à qui se posent des problèmes de formation et surtout de motivation. A ces difficultés structurelles le sport sénégalais ajoute des problèmes de gestion surtout au niveau du sport scolaire et universitaire. Il souffre ou prétend souffrir d'un manque de ressources comme au Gabon. « L'UASSU, dont les effectifs ont pendant longtemps dépassé ceux de l'ensemble des fédérations du secteur civil, ne reçoit pas de soutiens financiers réguliers et suffisants »⁸⁸⁹. C'est ici que notre jeu d'hypothèses prend tout son sens car le sport universitaire sénégalais et gabonais est un construit idéologique au lendemain des indépendances.

⁸⁸⁷ Addoul-Wahid Kane, *op.cit.*, p. 248.

⁸⁸⁸ Dame Lamou Fatou, *op.cit.*, p. 35.

⁸⁸⁹ Addoul-Wahid Kane, *op.cit.*, p.251.

[Tapez un texte]

Essai d'une synthèse de l'analyse comparée

Cet essai de synthèse, relatif à trois pays de référence : Gabon, Cameroun et Sénégal, peut être immédiatement présenté. Dans un premier temps par un tableau récapitulatif présentant les facteurs généraux de chaque pays, les facteurs politiques et gouvernementaux, l'organisation du sport dans le continent, et les traits culturels. Dans un second temps des commentaires sur tous ces éléments d'analyse serviront de synthèse et de conclusion pour cette troisième partie.

TABLEAU 16: GRILLE DE LECTURE POUR L'ANALYSE COMPARATIVE

Pays	Gabon	Cameroun	Sénégal
Facteurs généraux du pays			
Démographie, maillage et poids et rural	Faible	Fort	Moyen
La population et la diversité des ethnies	Fort	Fort	Fort
Continuité historique	Fort	Fort	Fort
Impact de la colonisation	Fort	Moyen	Faible
Facteurs politiques et gouvernementaux			
Indépendance, régime, mode d'accès au pouvoir	Faible	Faible	Moyen
Constitution nationale	Moyen	Moyen	Fort
Outillage législatif relatif au sport et à la population	Moyen	Moyen	Fort
Introduction des pratiques sportives, période précoloniale	Faible	Moyen	Fort
L'organisation du sport africain			
Rôle et richesse des pratiques sportives, thérapeutiques, Physiques, folkloriques etc.	Faible	Moyen	Fort
Administration sportive, patrimoine, fonctionnement, Fondement, lois, décrets, corps des fonctionnaires	Faible	Moyen	Moyen
Impact et rayonnement des fédérations sportives	Faible	Faible	Moyen
Système sportif ; rôles et pouvoirs des fédérations	Faible	Moyen	Fort
Formes de coopération internationale dans le sport	Fort	Fort	Fort
Infrastructures sportives	Faible	Faible	Faible
Le sport comme outil de légitimation idéologique	Fort	Fort	Moyen
Défaillance de formateurs, installé des entraîneurs	Faible	Faible	Faible
Quelques traits culturels			
Le sport expression d'une identité nationale	Faible	Fort	Fort
Lieu d'expression d'une classe sociale	Fort	Fort	Fort
Vecteur médiatique	Fort	Fort	Fort
Moyen de valorisation communautaire	Fort	Fort	Fort
Parité homme/Femmes	Faible	Faible	Faible
Outil de développement touristique	Faible	Faible	Faible
Légende	Fort	Moyen	Faible

Tableau réalisé par Ghislain Megne.

Légende : Ensemble des traits qui ont une fonction organisatrice et structurante dans l'organisation du sport en Afrique francophone noire étudiée. Les notations sont les suivantes : **fort** ; **moyen** ; **faible** c'est-à-dire simplement effective.

- **Commentaires et éléments d'analyse**

A la lecture du tableau ci-joint, on constate que le Gabon, le Cameroun et le Sénégal présentent certaines caractéristiques communes quant à leur origine et organisation sociale. En effet, le fait colonial est à l'origine des mutations socioéconomiques et politiques dans chacun des pays étudiés mais également de la diffusion du développement du sport dans les pays d'Afrique Noire francophone.

Le taux « fort »⁸⁹⁰ et « faible »⁸⁹¹ relevés dans la grille d'analyse comparative démontre une certaine culture organisationnelle commune résultant de notre passé colonial. Les interférences entre les responsables sportifs et les politiques s'expriment souvent à travers des accusations de corruption, des suspensions, ou la création de comités de « normalisation », qui ne constituent que quelques manœuvres parmi d'autres dans la lutte pour le contrôle de la société africaine. A cet effet, on peut alors se poser la question de savoir pourquoi l'organisation sociale de sport africain, plus singulièrement francophone s'inspire-t-elle du modèle français après les indépendances, et pourquoi elle ne tient pas en compte de ses particularismes locaux. Même si le cas des *navétanes* semble prendre les apparences d'une pratique culturelle ancestrale, aussi bien dans les techniques de construction que dans la logique ludique, folklorique de la pratique, il s'agit d'une création socio-culturelle. Les principaux enjeux ne sont pas d'ordre sportif mais sont plus axés sur le maintien d'une authenticité, d'une convivialité première, qui ne saurait être préservée sans veiller à l'évolution de leur organisation qu'on ne saurait dénaturer.

Plus généralement on pourra se demander pourquoi certaines organisations africaine, pour parler du Sénégal, sont plus fortes structurellement que le Gabon. Car, il faut le signaler, malgré la diversité ethnique dans les trois pays étudiés, la République du Sénégal arrive à maintenir un socle culturel dans ses rapports avec les institutions sportives, avec le maintien des ligues nationales mais aussi une langue quasi commune dans toute la société « le *Wolof* ». Après les Indépendances, le Sénégal poursuit le processus de développement sportif et inaugure même la « sportivisation » de pratiques traditionnelles, notamment la lutte. Le Sénégal a ainsi continué à faire fructifier les acquis coloniaux pour son propre compte, perpétuant ainsi la première option de l'introduction des sports qui met en avant la représentation de l'Etat. D'autre part, il a su mettre en valeur des activités traditionnelles

⁸⁹⁰ **Fort** : Diversité ethnique ; continuité historique ; forme de coopération internationale ; lieu d'expression d'une classe sociale ; vecteur médiatique ; moyen de valorisation communautaire.

⁸⁹¹ **Faible**: Infrastructure sportives ; parité homme femme ; outils de développement.

(lutte, organisation des *navétanes*, etc.) ce qui illustre la deuxième option de l'introduction des pratiques sportives à savoir la transmission culturelle que défendent fièrement les sages sénégalais.

Par ailleurs, au Gabon, la politique coloniale a mis en œuvre des politiques de contagion et des politiques de jeunesse dans la capitale de Libreville avec un fort taux d'établissement pour la population autochtones, ce qui a pu influencer l'évolution de l'organisation sportive locale ou nationale. Ces éléments ne constituent que quelques réponses de l'héritage sportif gabonais. Car suite à la fin de la Première Guerre mondiale, soit vers les années 1920, l'application de la politique sportive coloniale française dans le territoire a abouti à la diffusion du phénomène sportif.

Après les indépendances acquises dans les années 1960, l'Etat gabonais s'inspire de la France pour son propre modèle organisationnel et demeure englué dans la logique de la représentativité internationale et dans la conformité au modèle du sport olympique développé par les pays les plus avancés. En cela, les politiques sportives actuelles perpétuent doublement le legs colonial. D'une part, pendant la colonisation, il s'agit de produire des représentants sportifs et des défenseurs (hommes de troupes) pour l'Empire français. Le Gabon, comme certains pays africains (pour le cas du Cameroun), ont tous repris à leur compte cet objectif de représentativité en élaborant des politiques sportives qui ne sont pas définies sur la base des aspirations des populations locales, mais sur des déterminants exogènes en opposition avec les contextes socioéconomiques et politiques. D'autre part, les mouvements sportifs actuels n'ont fait que poursuivre la structuration inaugurée pendant la colonisation et les changements de dénomination ont permis une acculturation et un renforcement de l'hégémonie occidentale. Toutefois, si on se réfère à l'histoire du Cameroun, on peut remarquer que le modèle de l'organisation historique sportive au Gabon est bien différente sur ce point de vue de celui du Cameroun. En effet, sur la base du fondement culturel du Cameroun, on remarque que l'Etat, dans ce pays a subi trois chocs culturels pour la mise en place de son organisation politique, culturelle, donc sportive. Par ordre de colonisation, les Allemands, les Anglais et les Français. Ce dernier constat permet de dire que la complexité locale permet de vérifier une hypothèse simple. Mais comme au Gabon, ce sont les (3M)⁸⁹² qui sont à l'origine de la diffusion des pratiques sportives depuis sa colonisation.

Aussi, on doit remarquer, au cours de cette approche comparative, des différences notables entre les trois pays, à savoir l'orientation des régimes politiques qui les ont durablement

⁸⁹² Missionnaires, Marchands, Militaires.

marqués : démocratique au Sénégal, totalitaire au Gabon, et autoritaire au Cameroun. L'interaction entre les Etats et les sociétés respectives a abouti à des réponses originales dans chaque pays car les populations démontrent leurs capacités à s'adapter et à ajuster l'utilisation des pratiques modernes à leurs réalités. Ainsi, s'agissant du Sénégal, l'importance prise par les navétanes en tant que forces socio-culturelle créatrice doit-elle en partie son succès, à l'instauration un régime démocratique ? Et a *contrario*, un régime autoritaire n'est-il pas dissuasif par rapport à toute initiative collective de ce type, identifiée comme le ferment d'un contre-pouvoir ? C'est non moins possible. Au Sénégal, le développement des « *navétanes* » se présente comme un cas exemplaire à une échelle nationale de la mobilisation sociale sur des bases à la fois traditionnelle et moderne qui échappe au contrôle étatique. Si la dimension intégrative du sport concerne, en principe, des individus en mal de valeurs sociétales, il est une autre fonction qui, quant à elle, touche principalement les Africains au sens économique-capitaliste du terme. Il s'agit des individus "animalisés" par le milieu du travail et qui s'adonnent aux sports dans l'intention de recréer, une façon pour eux de diluer les effets de la monotonie à laquelle les soumet leur culture traditionnelle. Pendant longtemps, la colonisation et les régimes postcoloniaux ont mis en place, dans les trois pays, des programmes de développement qui répondaient à des déterminants externes. C'est donc en effectuant un retour à des motivations endogènes, sur la base des aspirations de la société, que les acteurs politiques peuvent s'assurer d'ancrer et d'engager le développement de leur pays sur des bases fiables. Ceci implique que l'élite sportive dans ces pays s'engage dans une vision des activités sportives radicalement différente de celle qui prévaut jusqu'à présent et qu'elle s'engage dans un processus de concertation de la société. Les différences observées, à savoir les processus de réappropriation et les réponses originales données dans chaque pays aux politiques sportives par les sociétés, sont autant d'indices pour comprendre les facteurs de réussite de l'action publique. Cette situation renvoie donc à la prise en compte des caractéristiques et des réalités vécues des populations dans l'élaboration de nouvelles orientations au développement sportif. Pour terminer, dans la plupart des Etats africains, il existe en général six types d'organisations sportives qui sont présentées ci- dessous :

- Une organisation du sport amateur fédéral ;
- Une organisation sportive informelle ;
- Une organisation sportive officielle et politique ;
- Une organisation sportive militaire ;

-
- Une organisation sportive professionnelle ou semi-professionnelle ;
 - Une organisation du sport scolaire et universitaire.

Pour terminer, deux niveaux sont fondamentaux : l'organisation du sport scolaire puisque l'Ecole est le lieu de passage obligé de toute jeunesse d'un pays ; une organisation sportive informelle lorsque celle-ci est laissée à l'initiative de la société civile dans les diverses localités, et agit comme facteur de cohésion sociale.

Conclusion générale

Notre recherche s'inscrit dans la problématique des pays en voie développement considérée dans le champ sportif africain. En effet, au terme de ce travail, qui porte de façon détaillée sur un demi-siècle d'activité socio-politique, il était question de repérer les traces historiques pouvant amener à comprendre le fonctionnement des organisations sportives et leurs particularismes locaux dans un espace francophone.

Il faut d'abord rappeler que c'est grâce aux acquis de nos recherches précédentes qu'on a pu se saisir des ressources de l'histoire générale, de l'anthropologie culturelle, de la géographie. La part prise par les acteurs économiques et politiques nous a contraints à mobiliser les acquis de la sociologie des organisations, qui est considérée à juste titre comme une contribution majeure à la science des faits sociaux, et qui se donne pour ambition d'expliquer et de démystifier la complexité sociale dans une organisation ou une structure organisationnelle. Cette démarche oblige ainsi à considérer les interactions entre acteurs ou groupes d'acteurs.

Par cette vocation, on peut affirmer que « la sociologie dérange en priorité ceux qui bénéficient de ces mécanismes invisibles par lesquels la domination se perpétue. Elle dérange, en priorité, ceux qui bénéficient de ces mécanismes c'est-à-dire les dominants »⁸⁹³. *En sus*, en s'inscrivant dans une pluridisciplinarité traitant du processus de diffusion des pratiques sportives dans l'espace francophone, et plus singulièrement au Gabon, notre objectif était d'actualiser le débat dans un pays où la recherche sur le sport se trouve dans la précarité. Le sport connaît de nos jours une évolution telle que celle-ci révèle des interactions intimes entre sa pratique et les autres champs de l'activité humaine tels que la politique, l'économie, l'idéologie, le social, l'organisation de la vie sociale et la culture. Pouvions-nous, pour ce premier essai, manquer de nous inscrire dans une perspective comparatiste ? La question subséquente est la suivante : la situation de l'organisation sociale du sport gabonais est-elle différente de celle des autres pays d'Afrique francophone ? Tel est le double chantier auquel *in fine* doit s'attaquer le Gabon.

Au-delà de notre contribution à l'analyse de la construction du phénomène sportif au Gabon, notre but est, autant que possible, de démontrer que le sport constitue un objet de recherche et qu'il mérite l'attention des chercheurs. En effet, les pratiques sportives sont autant révélatrices de l'état de développement de la société gabonaise que tout autre indicateur. L'enjeu du développement sportif au Gabon ne se limite pas au seul domaine des activités physiques. Il

⁸⁹³ Pierre Bourdieu, *L'université syndicaliste*, Paris, PUF, 1999, p. 45.

touche jusqu'aux fondements de l'organisation sociale, à l'identité nationale, bref au développement du pays.

- **L'institutionnalisation du sport**

La pratique sportive semble être caractérisée par la forte implication de l'institution dans le nouveau système de l'organisation du travail. Ce modèle domine et continue à se développer parce qu'il s'élargit à l'échelle du monde et parce qu'il régit les compétitions les plus connues, comme les Jeux olympiques, la coupe du monde de football ou la coupe d'Afrique des nations. Il en ressort que ce mouvement organisationnel a permis au sport de prendre une place cruciale dans la société contemporaine. De ce fait, les problématiques et les enjeux actuels du sport correspondent à ceux de la société gabonaise et en reflètent les qualités et les travers. Face à cette situation, la pratique du sport au Gabon s'est révélée comme étant liée fondamentalement aux organisations sportives œuvrant pour la coordination et l'organisation du sport mondial. Ceci pour dire que, le Gabon se résume à une aire géographique délimitée arbitrairement sans tenir compte des réalités locales au moment des premières politiques sportives. On peut à ce jour confirmer que « l'état postcolonial africain appartient incontestablement à cette catégorie »⁸⁹⁴.

L'Etat gabonais s'inscrit dans un « placage »⁸⁹⁵ occidental de telle sorte que l'organisation sportive recouvre schématiquement, deux réalités structurelles : d'une part les institutions non gouvernementales, représentées par le mouvement olympique et par les fédérations sportives internationales et d'autre part des institutions intergouvernementales de nature multiforme comme l'Organisation des Nations Unies (ONU), et l'organisation pour le développement de la coopération internationale dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture (UNESCO). Ces organismes internationaux traduisent l'importance du sport dans le village planétaire ; c'est la raison pour laquelle le mouvement olympique et les fédérations internationales restent, sans conteste, les institutions internationales les plus importantes : elles méritent vraiment une attention très particulière lorsqu'il s'agit d'appréhender l'impact et le rayonnement de l'organisation du sport gabonais. Pour autant, l'importance qu'il convient d'accorder à ces facteurs exogènes ne saurait dispenser le chercheur de prendre en considération la dynamique endogène qui caractérise le développement d'une nation. S'agissant du continent africain, la question coloniale introduit une complexité

⁸⁹⁴ Jean-Francois Bayart, Achille Mbembe, Comi Toulabor (2008), *Le politique par le bas en Afrique noire*, nouvelle édition augmentée, Paris, Karthala. p. 68.

⁸⁹⁵ *Ibid.*, p.74.

supplémentaire et diversifiée en fonction des « tutelles » coloniales. Il existe une marque du passé qui n'en finit pas être toujours présente.

A ce sujet, les études sociohistoriques montrent qu'une fois implanté par le truchement de milieux ayant des relations avec d'autres facteurs ou indicateurs, le sport trouve assez vite d'autres vecteurs de vulgarisation. Dès ce moment, le sport s'institutionnalise, trouve une place dans « les passe-temps et les spectacles, dans l'éducation, et le système éducatif, dans l'armée et ailleurs. Activité mal connue au début, et très peu légitime à l'exemple d'un « jeu un peu puéril », elle fait l'objet d'une propagande et de discours de célébration qui, peu à peu, gagnent des esprits et multiplient le soutien »⁸⁹⁶. Il est alors nécessaire de montrer pour cette thèse que les modes d'emprise du sport en général sont articulés comme une totalité concrète de structures et de superstructures. A partir de cet instant, l'institution crée ses lois et impose ses règles à tous les individus sans discrimination de race, de couleur, d'ethnie, etc.

- **L'organisation sportive**

Le sport moderne gabonais se présente comme une organisation hypertrophiée autour d'une élite sportive nationale par rapport à la masse des pratiquants, mais surtout au regard des moyens qu'elle dispose. Au Gabon, l'arrivée de la colonisation française met fin à une première période et marque le début de la deuxième, au cours de laquelle sont introduites les premières pratiques sportives par l'entremise des « 3M » « Marchands, Missionnaires, Militaires » concrètement, c'est la mise en application de la politique sportive coloniale française. Avec l'indépendance s'ouvre une autre ère pour le Gabon : celle de l'indépendance. Les activités sportives sont alors réduites à un outil de contrôle social et de propagande pour la construction de la nation.

Dès ce moment, le sport couvre un large éventail d'activités. Il est à la fois un jeu doté d'une certaine gratuité et une activité rationnelle tendue vers une forme d'efficacité directement objectivable dans la performance. « Un exemple caractéristique d'institution dont, nous tous prenons connaissance à travers un rapport quotidien de familiarité »⁸⁹⁷. Le sport des indépendances correspond alors à la survivance d'une éthique face à la menace du pouvoir sous quelque forme que ce soit : l'argent, la politique. Le risque d'une certaine instrumentalisation du sport se précise dès lors que le contrôle démocratique est faible,

⁸⁹⁶ *Ibid.*, p.25.

⁸⁹⁷ Jacques Defrance, *op.cit.*, p.108.

incomplet ou inexistant. C'est à partir de ce constat qu'il faut rompre avec la doxa⁸⁹⁸, l'illusion de la transparence des faits sociaux, afin de pouvoir saisir le véritable impact que joue la pratique sportive dans la structure sociale gabonaise et, partant, des différentes catégories d'acteurs en présence : athlètes, responsable des fédérations, journalistes sportifs, bref tous ceux qui contribuent à l'affirmation d'un monde sportif.

Ainsi, on peut lever le voile qui occulte la vocation des organisations sportives. Par exemple, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les Etats ont créé un certain nombre d'organisations internationales, relevant du droit international public, dont les résolutions peuvent concourir au développement du sport. Bien qu'on l'a déjà évoqué. Il s'agit de l'ONU et de l'UNESCO. Pour preuve « en 1977, l'ONU a adopté une déclaration internationale contre l'apartheid dans les sports, suivie en 1985 d'une convention internationale contre l'apartheid dans les sports. Ces actions ont constitué des éléments de pression efficace sur l'Afrique du Sud, qui ont contribué à l'abolition officielle de l'apartheid dans ce pays en 1992 ». ⁸⁹⁹ En fin d'année 1994, l'ONU a encore « adopté une résolution pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique » ⁹⁰⁰.

Toutefois, l'UNESCO, de par ses attributions, s'intéresse naturellement au sport. C'est pourquoi en 1958, en France, le Conseil international de l'éducation physique et du sport (CIEPS), qui est une organisation non gouvernementale, rassemble aussi bien des membres gouvernementaux que des organisations internationales d'éducation physique (FIEP), l'association internationale des écoles supérieures d'éducation physique (AIESEP), et certaines FSI, comme la FISU. « Le CIEPS exerce un rôle de coordination, de promotion et de diffusion de la recherche dans le domaine du sport et de l'Education physique » ⁹⁰¹. En Afrique, c'est à partir des indépendances en 1960, qu'on voit apparaître les premières institutions intergouvernementales, comme le Conseil Supérieur du Sport en Afrique (CSSA). « Sans être la « coquille vide » dénoncée par certains détracteurs, le CSSA exerce une action diffuse, et voit de surcroît son rôle limité du fait de la volonté d'indépendance exprimé de façon croissante par le mouvement sportif africain vis-à-vis des organisations gouvernementales » ⁹⁰². Cette institution est rattachée à l'Organisation de l'union africaine (OUA), mais il faut citer aussi la CONFESJES ⁹⁰³ dont le but est de mettre en commun leurs

⁸⁹⁸ Doxa une opinion confuse

⁸⁹⁹ Colin Miège (1997), *Les institutions sportives*, Paris, PUF (Coll. Que sais-je ?), 2^{ème} édition. p. 24.

⁹⁰⁰ *Ibid.*, p. 25.

⁹⁰¹ *Ibid.*

⁹⁰² Colin Miège et Jean-Christophe Lapouble, *Sport et Organisation Internationales*, *op.cit.*, p. 48.

⁹⁰³ Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française.

moyens d'action en vue du développement des activités physiques et sportives. Au Gabon, les fédérations sportives nationales sont soumises à la loi n°35/62 relative aux associations sportives. Quelle est la situation de chaque fédération ? « Elle ne peut obtenir le visa de ses statuts par les autorités compétentes qu'après agrément du ministre chargé des Sports. La fédération est placée sous le contrôle technique, moral et financier du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Des arrêtés pris par le ministre des Sports déterminent les statuts-types des fédérations sportives du Gabon et précisent notamment leurs compétences et leur administration »⁹⁰⁴ dans l'article 2 du décret⁹⁰⁵ portant sur l'organisation sportive gabonaise.

De nos jours, le sport contemporain présente une structuration si aboutie que l'adhésion au sport a pu être présentée comme un symbole de conformisme, car la façon dont l'activité sportive a été vulgarisée et organisée permet de comprendre que sa « singularité réside dans la normalisation des règles de jeux sportifs, qui sont précisées, fixées systématisées, et universalisées comme jamais auparavant et comme rarement dans les autres genres de pratiques culturelles »⁹⁰⁶. C'est la prévalence du modèle compétitif, à la fois méritocratique (valorisation de l'excellence) et juste (les compétiteurs doivent être à égalité de chances) et le jeu des qualifications (local, national, international) qui fondent cette caractéristique.

De ce fait, le sport, comme toute organisation humaine, cherche à préserver son éthique et à assurer la pérennisation de son être. A partir de ce moment, il intègre l'universalité de la norme qui est une condition principale de la pratique sportive et l'égalité de chance de gagner. Cependant, « les règles sportives ont eu pour but de définir l'éligibilité des personnes qui ont le droit de s'inscrire à une compétition, les conditions dans lesquelles elles se trouvent lors de leur engagement (conditions de santé, d'entraînement, statut sexuel, profession, etc.) et des consignes définissant la conduite correcte à tenir pendant la performance »⁹⁰⁷ d'où son universalisme. Sous cet angle de vue, on oublie de rendre compte de la façon dont les dirigeants du sport accèdent aux postes de direction, de présidence et autres prises de responsabilités. Or, de toute évidence, quand une collectivité se réclame du processus démocratique, les élites dirigeantes sportives doivent être placées en situation de compétitions légitimes, que sont les élections, qui favorisent le renouvellement des personnes compétentes à la gouvernance du sport.

⁹⁰⁴ Celestin Allogho Nze, *op.cit.*, p 235.

⁹⁰⁵ Décret N° 00391/PR/ du 24 février 1969 portant composition du gouvernement et les textes modificatifs subséquents : l'article 2- l'organisation sportive gabonaise comporte : l'association sportive-la ligue- la fédération- le comité olympique gabonais et le conseil du sport.

⁹⁰⁶ Jacques Defrance, *op.cit.*, p. 81.

⁹⁰⁷ *Ibid.*, p.82.

- **Questionnement, hypothèses de travail et démarche engagée**

Pour cette thèse, il s'agit de saisir comment, à partir de ses fonctions, le sport est organisé au Gabon, mais également en identifiant les éléments déterminants de la politique sportive dans l'espace gabonais. Toutefois, l'inadaptation du système sportif aux exigences sociales, économiques, et scientifique reste une donnée permanente. Et ce malgré tous les projets, de lois de réforme, la conclusion reste la même. C'est en cela que nous avons formulé notre jeu d'hypothèses qui incluait les textes officiels. Car l'objectif est d'apporter au-delà d'un diagnostic historico-sociologique des solutions pour permettre au Gabon d'avoir une organisation adéquate, de façon à optimiser ses potentialités.

A cet effet, notre fil conducteur s'énonce comme suit à partir d'un constat: les textes officiels garants de l'organisation du sport au Gabon n'ont pas changé depuis l'accès à l'indépendance, ils ne sont pas pertinents mais anachroniques ou déphasés face aux réalités socio-économiques et aux attentes actuelles de la population.

Ceci permet d'affirmer finalement que les projets d'adaptation de lois, de l'organisation sportive, à savoir **la loi du 35/62 du 10/12 /62 et l'article 10 et 12**, ne sont que de vaines écritures car il s'agissait tout simplement de répondre aux exigences universelles lors de l'accession à l'indépendance. C'est pourquoi, le sport au Gabon se résume à une forme d'utopie, bien que l'utopie ait par ailleurs été une nécessité parce que c'est grâce à elle qu'on progresse, c'est une des réalités de l'histoire. S'il est une utopie féconde, qui ne perd de vue la question de l'articulation entre les fins (les idéaux visés) et les moyens (les ressources à mobiliser), une autre forme d'utopie se confond avec la cécité, c'est un point aveugle sur l'avenir. Le sport gabonais a pour l'heure un devoir d'utopie qu'il faut réveiller, stimuler car, par anticipation, il préfigure l'avenir.

Pour parvenir à ces conclusions, nous avons mis en place des moyens théoriques d'abord afin de refuser la lecture du réel qui est toujours sélective lorsqu'il s'agit de démystifier la réalité sociale. A cette fin, on a inscrit ce travail de recherche dans la théorie de la méso sociologie à savoir le "fonctionnalisme" et "l'interactionnisme". C'est grâce à l'emploi de cette double théorie que nous avons pu opérer une nécessaire rupture épistémologique. Ces courants ont permis d'analyser l'organisation sociale du sport gabonais mais aussi de rendre compte des différents modèles d'organisation sportive.

Dans ce contexte, « généralement constituées sous forme d'associations sans but lucratif, et soumises à la législation du pays où elles ont leur siège social, les fédérations sont néanmoins

des « organismes supranationaux, possédant un pouvoir réglementaire et juridictionnel étendu »⁹⁰⁸. Quant aux fédérations internationales, elles ont pour objet d'établir des règlements des compétitions, d'organiser et de contrôler leur déroulement, de mettre en place la liste des records et la fréquence des rendez-vous, de fixer les normes concernant les infrastructures sportives. Sur un plan juridictionnel, il s'agit de prendre des sanctions à l'encontre des fédérations nationales comme la mise en place du comité de normalisation de la fédération gabonaise de football en 2012 dans la mesure où les potentiels candidats auraient transgressé le règlement. On retrouve ici cette articulation incontournable entre le plan supra national (international) et le niveau national qui structure l'ordre mondial du sport.

Toutefois, c'est l'ancrage national et local qui doit fonder le dynamisme sportif. Assurément la loi du 1^{er} juillet 1901 a permis la diffusion des fédérations sportives, en procurant à la sphère privée le support juridique qui le faisait défaut antérieurement. C'est à partir de ce moment que le mouvement sportif est devenu une véritable institution sportive, avec une organisation spécifique et sa réglementation propre. On constate alors une pléiade de fédérations, mais selon le cadre institutionnel dans lequel le sport est pratiqué, on distingue habituellement les formes de sport suivant : le sport ludique, amateur et professionnel.

Par ailleurs, depuis que le monde sportif s'autonomise, il tend à s'organiser à part, dans les associations exclusivement vouées aux activités sportives. On retient à ce titre, le club sportif issu d'un réseau de relations dans un milieu bourgeois ou aristocrate local, le service municipal de sport, l'administration d'Etat spécialisée dans la Jeunesse et des Sports ou l'on retrouve l'ensemble des fédérations. Evidemment, dans le contexte africain ces composantes sont plus ou moins efficaces. Le sport contemporain s'articule à partir des institutions sportives ou fédérations. Car la mise en place de formes de compétitions régulières mais aussi de règles du jeu est un socle important pour l'internationalisation et l'organisation du sport. Il reste indéniable que « le sport constitue une forme d'institution à la fois nationale et internationale (le CIO, l'IHF, la FIFA et la FISU), tirant profit de son retentissement mondial comme de son enracinement dans les traditions d'un pays. Les raisons de lui accorder de l'importance semblent s'être multipliées : source d'emploi, support d'identification collective, vecteur d'intégration sociale, ressource de santé, matière d'éducation »⁹⁰⁹. L'institution sportive apparaît donc comme un lieu d'idées, de croyances, et de valeurs (l'humanisme, la fraternité, l'apolitisme). Régées par voies légales, les institutions ont des missions et des

⁹⁰⁸ Colin Miège, *op.cit.*, p.16.

⁹⁰⁹ Jacques Defrance, *op. cit.*, p.25.

fonctions officielles qui s'expriment sous la forme d'interactions et de symboles, (les étoiles des jeux universitaires, les anneaux et la flamme olympique) en sont les témoins. Ces éléments étant posés en généralités, plus aisés à identifier dans les politiques des pays très développés, revenons à nos terrains de recherche.

- **Interprétation des données et valorisation des acquis de la recherche**

Tout au long de cette recherche, nous avons tenté d'apporter des éclairages sur l'analyse de l'organisation sociale du sport gabonais depuis son accès à l'indépendance jusqu'à la période actuelle au moyen d'un jeu hypothèses. Les conclusions qui suivent sont les principaux résultats, c'est-à-dire ceux qui ont un rapport direct aux prédictions spécifiques de notre fil conducteur et qui aident à répondre à la question majeure. Pourquoi l'organisation du sport gabonais privilégie-t-elle le modèle importé ? Plus précisément, comment la transposition du modèle français influence-t-elle les politiques sportives au Gabon et interagit-t-elle avec les particularismes locaux? C'est en cela que notre problématique de recherche s'est donnée pour ambition d'analyser l'organisation socio-historique des politiques sportives depuis l'accès à l'indépendance jusqu'à aujourd'hui sous l'angle de la sociologie des organisations. De fait, on entend mettre en lumière et surtout interpréter le jeu d'hypothèses préalablement formulé soumis à l'épreuve des faits, par la lecture critique des textes des lois, des méthodes d'applications, et de leur efficacité concrète.

Notre jeu d'hypothèses comprend des hypothèses principales, des hypothèses subordonnées et des hypothèses complémentaires aux subordonnées. Soit un jeu d'hypothèses de trois grands groupes. Ainsi, on peut présenter les résultats de cette recherche en nous limitant à ce corps d'hypothèses. Il y a des hypothèses qui sont validées en généralité, c'est-à-dire dans des contextes autres que celui du Gabon. Ce qui explique que le Gabon, en particularité, présente une situation par d'autres paramètres ou traits.

Premier groupe : les hypothèses principales

Première hypothèse (H1) : « les textes officiels non actualisés risquent d'hypothéquer l'organisation du sport au Gabon », cette première hypothèse est validée entièrement dans cette recherche. De fait, ces textes officiels hypothèquent, contraignent l'organisation du sport au Gabon.

Deuxième Hypothèse (H2) : « les textes régulièrement actualisés pourraient contribuer au développement du sport au Gabon » correspond à une hypothèse validée dans le cadre général de notre recherche. En l'occurrence, pour le Gabon, il ne s'agit que d'une potentialité !

Deuxième groupe : les Hypothèses subordonnées aux hypothèses principales. Elles sont au nombre de quatre (4).

Troisième hypothèse (H3) et (H3)' : « La non séparation des pouvoirs (politiques et fédérations) est préjudiciable à l'organisation du Sport au Gabon surtout si elle s'accompagne des textes non actualisés (H1). Cette hypothèse est validée car c'est le propre de la situation au Gabon.

(H3)' : *La non séparation des pouvoirs (politiques et fédérations) est préjudiciable à l'organisation du Sport au Gabon quand bien même elle s'accompagnerait des textes régulièrement actualisés (H2).* Cette hypothèse est partiellement validée. L'ordre des textes (l'outillage législatif) est inopérant si l'ordre des faits le supplante.

Quatrième Hypothèse (H4) et (H4)' : « La séparation des pouvoirs (politiques et fédérations) permet une meilleure organisation si elle s'accompagne des textes régulièrement actualisés ». (H2). Cette hypothèse est validée en généralité, mais difficile à appliquer en Afrique, et a fortiori au Gabon.

(H4)' : « *La séparation des pouvoirs (politiques et fédérations) permet une meilleure organisation quand bien même elle s'accompagne des textes non actualisés* » (H1). Hypothèse non validée dans le cas du Gabon, mais d'une grande pertinence en généralité.

Troisième groupe, les hypothèses complémentaires aux subordonnées sont au nombre de 2.

Cinquième Hypothèse (H5) : « Les textes actualisés ou non par l'appareil politique dans la gestion publique doivent alors structurer, ordonner et développer la pratique du sport sur l'ensemble du territoire national et international », cette hypothèse est entièrement validée en généralité.

Sixième Hypothèse (H6) : Le constat d'une non séparation entre la sphère du politique et les fédérations nécessitent un effort d'actualisation. Il en va de même pour une nécessaire actualisation des textes. Tel est le double chantier auquel doit s'attaquer le Gabon. S'y ajoutera également ce que l'on pourrait appeler la mobilisation des périphéries, c'est-à-dire des localités, des unités de vie dans le cadre d'une dynamique centre périphérie à double sens : du centre vers la périphérie et, conjointement, des périphéries vers le centre.

En analysant les réponses, on observe une forte tendance à actualiser les textes, mais également à séparer les pouvoirs politiques (L'Etat) et les fédérations sportives dans l'organisation du sport gabonais. Mais intention est-elle accompagnée d'actions

significatives ? On peinerait à établir. Comment se débarrasser de l'interventionnisme de l'Etat quand on sait qu'au Gabon aucune fédération ne fonctionne véritablement de façon autonome sur un plan financier, c'est-à-dire sans la subvention de l'Etat ? Ainsi on peut en déduire que soit l'interventionnisme s'accompagne d'un contrôle *a priori* « c'est-à-dire l'Etat donne la ligne de conduite à suivre donc une politique injonctive » ou *a posteriori* l'Etat laisse la gestion du sport aux fédérations et ne se donne un droit de regard, de vérification qu'à la fin.

Limites de la recherche

Toute recherche, aussi féconde soit elle, peut souffrir de manquements. La perfection n'étant pas de ce monde, il convient de souligner que le présent travail s'inscrit dans les premières recherches en sociologie du sport si l'on considère l'univers de la recherche scientifique gabonais. C'est pourquoi, quelque soit le niveau de technicité maîtrisé, une étude ne saurait prétendre à l'exhaustivité et plus encore en STAPS. En effet, le lecteur est susceptible de constater quelques glissements théoriques et méthodologiques. *En sus*, l'une des limites de cette étude tient, en ce qui concerne les sciences sociales, au fait que ni l'affirmation, ni la confirmation des hypothèses ne permettent d'établir un jugement définitif. Cette étude ne saurait donc échapper à cette caractéristique générale de la recherche, le phénomène n'ayant pas été suffisamment abordé dans la littérature scientifique africaine. Faut-il regretter que nous n'ayons pas accordé plus d'importance à la littérature en langue anglaise ? Nous n'ignorons pas le constat formulé par Catherine Coquery-Vidrovitch dans son compte rendu du livre de Fred Cooper : *Décolonization and African Society (1996)* : « on peut que constater sur un tel sujet la misère de l'historiographie africaniste publiée en langue française ». Disons que nous avons souhaité mobiliser cette production en langue française. Ultérieurement, nous élargirons ce champ d'expression scientifique.

En outre, une recherche de type socio-historique est souvent confrontée à des lacunes. Le Gabon souffre d'un contexte social singulier où la culture archivistique fait gravement défaut. Dans la littérature gabonaise, il semble rarissime de trouver des documents d'universitaires qui traitent du phénomène du sport. D'ailleurs, pendant que nous effectuions notre étude, la Bibliothèque Nationale était en travaux. Alors que cette dernière est censée représenter le lieu de mémoire et d'histoire du pays. Cette bibliothèque est confrontée, depuis près de dix ans, à de sérieux problèmes de fonctionnement inhérents à la dégradation avancée de ses locaux dont les travaux de rénovation tardent à prendre fin. « Il semble que la structure soit victime

d'un certain désintérêt de la part des responsables politiques »⁹¹⁰ a-t-on pu noter. Un désintérêt qui se justifierait par le fait qu'elle représente, aux yeux des décideurs « un secteur non productif, et que le pays dans son ensemble, manque de culture archivistique »⁹¹¹. On peut dire que cette histoire se fait attendre. Ce désagrément empêche le chercheur de consulter certains documents qui, certainement, auraient pu être d'un apport utile et qui, sans doute, auraient pu étoffer le corpus de l'analyse documentaire.

D'un autre côté, la suppression de notre bourse d'étude pendant nos deux premières années doctorales et sans motif apparent ne nous a pas facilité la tâche. Cela dit, on pense toutefois que ces quelques imprévus n'entachent pas la qualité du présent travail. Ainsi à travers l'analyse socio-historique qu'on vient de réaliser nous n'avons pas la prétention d'avoir épuisé le thème. L'organisation du sport au Gabon reste un vaste chantier. C'est progressivement qu'il sera possible de lui donner un contenu, un sens, une méthode d'approche avant qu'il ne suscite une forte adhésion de la population gabonaise. A ce propos, s'il fallait proposer un complément d'enquête dans un proche avenir, il s'agirait de réaliser une série d'entretiens semi-dirigés centrés sur le niveau le plus élémentaire de la pratique sportive organisée, en fonction des cadres de vie (grande ville, secteur rural, autres agglomérations humaines) et des contextes (initiatives diverses, écoles, quartiers. Après tout, la France a produit et produit régulièrement un outillage complexe, redéfinissant le rapport aux fédérations nationales ou s'autorisant de contrôler la bonne tenue des compétitions et le respect des règles (contre la violence, contre le dopage, dans la protection de la santé des pratiquants de tous âges. Mais on ne peut ignorer que dans ce pays qu'est la France, deux pratiquants, sur trois s'adonnent aux activités sportives en dehors de ce cadre. Le loisir, la convivialité sportive, la solidarité associative sont expérimentés et enrichis au niveau le plus élémentaire. D'ailleurs, un débat virulent et critique traverse aujourd'hui le monde « monde sportif français »

Essai d'une proposition pour l'organisation sportive gabonaise

Pour terminer, nous allons proposer un schéma directeur pour une meilleure organisation du sport gabonais. Le Gouvernement gabonais doit s'assigner la mission de restaurer la paix sociale, de relancer l'économie, d'asseoir la démocratie. Pour cela, il faut commencer par des Etats généraux du sport pour élaborer une loi-cadre sur le sport « futuriste » mais réaliste qui donnerait davantage de précisions et d'éclaircissements notamment sur la question du sport de

⁹¹⁰ C. Messi Me Nang (2005), cité par Dany Bekale *op.cit.*, « Les archives nationales du Gabon, déliquescence d'une institution documentaire », *Afrique et Histoire*, Vol.3, pp. 157-164.

⁹¹¹ *Ibid.*

compétition (scolaire, universitaire, civil et militaire), du sport amateur, du sport traditionnel, du sport de loisir et du sport professionnel, ainsi que sur la problématique des écoles de sport, du sport marchand, des entreprises sportives, du sponsoring, etc. Cette mobilisation collective, respectueuse de la diversité de parties prenantes, serait source d'enrichissement mutuel. Grâce à ces Etats généraux, on pourra optimiser le rendement des pratiques sportives, mais aussi avoir un sport qui unit, éduque et respecte les principes généraux qui régissent la charte des sports.

Pour ce faire, la procédure selon laquelle le Ministère de la Jeunesse et des Sports, qui est l'épine dorsale du sport gabonais, conformément à son statut, doit avoir une politique de planification car (« qui ne planifie pas, planifie l'échec »), dit-on. Donc, s'ils sont réunis, les Etats généraux du sport gabonais vont permettre de définir le cadre de collaboration des ministères intervenant dans le sport gabonais. Ministère de Finances ; Ministère de la Santé ; Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche ; Ministère de l'Education Nationale ; Ministère de l'intérieur ; Ministère de la Défense Nationale ; Ministère de la Justice ; Ministère de L'Environnement ; Ministère des Travaux Publics.

Cela dit, l'élaboration d'une politique sportive planifiée peut permettre de préciser les *droits* et les *devoirs* de chaque entité Etatique, mais aussi de se familiariser avec des nouvelles formes de démocratie sportive. Qui fait quoi ? Telle est bien la question centrale. En effet ces états généraux vont permettre de procéder à la collecte des données en vue de l'élaboration des textes visant à encourager et à organiser la pratique des activités sportives et socioculturelles sur toute l'étendue du territoire. Cette mobilisation doit reposer sur une participation élargie. Faut-il encourager la tenue d'Assises locales puis régionales ? Au sens précis, des Etats généraux signifient l'expression pluraliste des diverses composantes du sport. Colin Miège et Jean-Christophe Lapouble rappellent que « trop souvent les fédérations ne disposent de structures d'accueil, et en particulier de clubs sportifs, que dans les capitales, sans avoir de relais organisés en province, ce qui limite considérablement les capacités de promotion des disciplines concernées, et donc les possibilités de résultats »⁹¹². A cet effet, il faut identifier les projets visant à satisfaire les différents besoins préalablement identifiés par les coordonnateurs du service des sports et des activités socioculturelles du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Cela permettra d'étudier les conditions de réalisation effective desdits projets, mais aussi de contacter les experts nationaux ou internationaux en vue d'organiser des formations.

⁹¹² Colin Miège et Jean-Christophe Lapouble, *op.cit.*, p.56.

Si on considère un domaine comme l'équipement, le gouvernement gabonais doit d'abord commencer par dresser un inventaire des infrastructures. Si on vote un décret sur le professionnalisme au Gabon comme c'est le cas du championnat national de football, les clubs doivent avoir un siège, des infrastructures sportives, des pratiquants dans toutes les catégories des compétitions, mais aussi des cadres sportifs. Pour cela le gouvernement doit d'abord se rassurer de la qualité de formation des cadres sportifs. Dans le même ordre d'idées, l'Etat doit réfléchir sur la nécessité d'intégrer des activités sportives dans le cursus scolaire et universitaire, et faire un inventaire des sports traditionnels, les revaloriser dès l'école primaire et le collège, et surtout réinstaurer la demi-journée sportive par un championnat scolaire et universitaire sur tout le territoire. La plus grande attention doit être accordée à ce niveau de la vie ordinaire des populations. Et « prêter attention », c'est « écouter » avant que de « proposer », entendre la « demande sociale » afin de ne pas plaquer une « offre » de technocrate...

L'Etat doit également encourager le sport dans les entreprises ; Encourager la création de fédérations affinitaires ; Favoriser le sport des personnes âgées et des handicapés. Exécuter la politique nationale en matière du sport ; Promouvoir les sports de compétition et les sports professionnels ; Assurer l'encadrement et le suivi des fédérations et d'autres organisations sportives nationales ; Mettre en œuvre des programmes pour les sports de haut niveau ; Suivre la préparation des sportifs de haut niveau en relation avec les fédérations, organisations et structures sportives concernées ; Coordonner toutes les actions relatives au développement du sport de haut niveau ; Former, recycler et gérer les encadreurs techniques et les sportifs de haut niveau, en relation avec les organisations sportives concernées ; Réunir les conditions de détection, d'orientation, de sélection et de prise en charge des jeunes talents sportifs au plan national et international.

Pour cela, l'Etat doit faire face à la société civile, qui regroupe entre autres les instances du mouvement sportif, ses fédérations et ses clubs, leurs dirigeants. L'Etat ne peut pas tout faire, au risque d'annexer les fédérations et d'imposer ses propres instances dirigeantes de façon unilatérale. Un dialogue doit s'instaurer, laissant augurer une modernisation du sport organisé. L'Etat doit faire un distinguo entre les fédérations affinitaires agréées et les fédérations délégataires. A ce propos, les fédérations affinitaires agréées participent à l'exécution d'une mission de service public et sont chargées notamment et promouvoir l'Education par les APS, de développer et d'organiser la pratique ; elles reçoivent des subventions de l'Etat pour compléter leurs propres ressources. Les fédérations délégataires sont directement chargées de

l'exécution d'une mission de service public spécifique. Elles reçoivent la délégation de pouvoirs du ministère pour être la seule association nationale dans une discipline sportive donnée pour organiser des compétitions à l'issue desquelles sont délivrées des titres régionaux et nationaux. Elles assurent la formation, élaborent des règles, des programmes, conçoivent des projets à court, à moyen et à long termes, etc.

Dès lors, les fédérations doivent comprendre qu'elles exercent une mission de service public dans la légalité (respect des lois et règlements en vigueur). Ce n'est pas « un empire dans une république ». Ce n'est pas non plus un dédoublement mécanique du pouvoir politique. Les fédérations tiennent la place des corps intermédiaires dont l'animation, à ses différentes échelles, du local à l'international, avec ses dirigeants légitimés par leurs pairs et reconnus pour leur compétence, pour que vive le sport au Gabon.

Bibliographie

Intitulés des différentes rubriques bibliographiques

- I- Références théoriques générales
- II- Références relatives à la méthodologie et aux techniques d'enquêtes
- III- Articles et chapitres d'ouvrages collectifs autour de l'Afrique
- IV- Travaux relatifs à la politique publique et à la sociologie des organisations
- V- Références relatives aux Jeux et aux Sports
- VI- Thèses de doctorats et mémoires de recherche
- VII- Documents officiels, rapports nationaux et autres textes
- VIII- Quelques médias
- IX- Sitographie

I- Références théoriques générales

- Abwa Daniel (2008), *Identité culturelle et mondialisation*, Annales de la Faculté des arts, lettres et sciences humaines. Numéro spécial. Juin 2008
- Agblémagnon Francois N'Sougan (1969), *Sociologie des sociétés orales d'Afrique noire : les Evé du Sud-Togo*, Paris, La Haye, Mouton et Cie.
- Althusser Louis (1970), *Appareils idéologique d'état. Note pour une recherche*, la Pensée, n°151.
- Atoz Ratanga Ange, *Les peuples du Gabon occidental*. « Cosmogonie gabonaise ou la vision du monde par les peuples gabonais du littoral et du bas-Ogooué ».
- Aubame Jean-Marie (2004), *Les betis du Gabon et d'ailleurs*. Croyances, us et coutumes, Tome 2, Paris : l'Harmattan.
- Baudrillard Jean (1995), « Modernité », in Encyclopédie Universalis.
- Bouche Denise (1991), *Histoire de la colonisation française*, tome II, Paris, Fayard.
- Champagne Patrick (1998), *La sociologie*, Les Essentiels Milan, numéro 102.
- Cooper Frederick (2004), *Décolonisation et travail en Afrique. L'Afrique Britannique et française 1935-1960*. Paris, Kharthala-Sephis.
- Culman Henri (1950), *L'Union Française*, Paris, Presse Universitaire de France.(Coll. Que sais-je ?).
- Diop Birago (1906-1989), Extrait du poème « *les morts ne sont pas morts* ».
- Edighoffer Roland (1982), *Les roses-croix*, édition, Presse universitaire de France. (Coll. Que sais-je ?).
- Erny Pierre (1972), *L'enfant et son milieu en Afrique Noire*, Paris, Payot.
- Gaulme François (1988), *Le Gabon et son ombre*, Paris, Karthala.
- Guy Rocher (1968), *Introduction à la sociologie générale, Tome 2 « L'organisation sociale »*, Montréal, Ed, HMH.
- Harnecker Marta (1992), *Les concepts fondamentaux du matérialiste historique*, traduction de J. Gouverneur, Bruxelles, l'Harmattan, 2^e édition.
- Hubscher Ronald (1992), *L'histoire en mouvement*, Paris, Armand Colin.
- Khoi Le Than (1992), *Culture, créativité et développement*, Paris, L'Harmattan.
- Linton Ralph (1977), *le fondement culturel de la personnalité* (A. Lyotard, trad.), Paris, Dunod, p.59. Ouvrage original publié en 1945 sous le titre *The cultural background of personality*, New York, D. Appleton- Century.

Bibliographie

- Ottenheimer Ghislaine et Lecadre Renaud (2001), *Les frères invisibles*, Paris : Albin Michel.
- Petaïn Philippe (1940), *L'éducation Nationale*, la revue des deux mondes, le 15 août.
- Piney Marcel (2010), *Coopération sportive française en Afrique 1960-2000*. Paris, l'Harmattan.
- Peyrefitte Alain (1994) , *in C'était de Gaulle*, Paris, Ed. Fayard.
- Redecker Robert (2000), « Le culture contre la culture », *Le passant ordinaire*, n°31 oct-nov.2000.
- Rossatanga –Rignault Guy (2007), *Le travail du blanc ne finit jamais. L'Africain, le temps et le travail moderne*, Libreville, éditions Raponda Walker et Dainoïa (coll. « Défis »).
- Tylor Edward B. (1972), *Primitive Culture, Introduction à l'anthropologie Sociale*, Paris, Payot.
- Varagnac André (1948), *Civilisation traditionnelle et genre de vies*, Paris, Albin Michel.

II- Références relatives à la méthodologie et aux techniques d'enquêtes

- Albarello et al., *Pratiques et Méthodes de Recherches en sciences sociales*, Paris, Armand Colin.
- Bachelard Gaston (1970), *La formation de l'esprit scientifique*, 7^e édition, Paris, Vrin.
- Bourdieu Pierre (1980), *Le sens pratique*, Paris, Minuit.
- Beaud Michel (2003), *L'art de la thèse*, Paris, la Découverte, 2003.
- Beaud Stéphane et Weber Françoise (2003), *Guide pratique de l'enquête de terrain. Produire et analyser les données ethnographiques*, Nouvelle édition, Paris, la Découverte.
- Blanchet Alain (1985), *L'entretien dans les sciences sociales*, Paris, Dunod.
- Blanchet Alain et al. (2013), *Les techniques d'enquête en sciences sociales*. Paris. Dunod.
- Bardin Laurence (2009), *L'analyse de contenu*, Paris, PUF Coll. « Quadrige/Manuels ».
- Bonte Pierre et Izard Michel (1991), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, PUF.
- Dauzat Albert et al. (1971), *Nouveau dictionnaire étymologique et historique*, 4^e édition. Revue et corrigée, Paris, Larousse
- Durkheim Emile (1988), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion, (rééd.).
- Donegani Jean-Marie (1997), « Introduction aux modèles de nature qualitative », *in* Mayer Nonna (sous la dir.de), *Les modèles explicatifs du vote*, Paris, l'Harmattan.

Bibliographie

- Etienne Jean et al (2004), *Dictionnaire de Sociologie*, Paris, Hatier.
- Ghiglione Rodolphe et Matalon Benjamin (1998), *Les enquêtes sociologiques, théories et pratique*, Armand Colin, Paris.
- Grawitz Madeleine (2000), *Lexiques des sciences sociales*, Paris, Dalloz, (rééd.).
- Grawitz Madeleine (2008), *Methodes en sciences sociales*, Paris, Dalloz, (rééd.).
- Keck Frédéric et Plouviez Mélanie (2008), *Le vocabulaire d'Emile Durkheim*, Paris, Ellipses.
- Kervran Yann (2013), *Photographier : Construire un espace-temps*, « L'image et ses dérivés dans la recherche, séminaire jeunes chercheurs C3S 2012-2013. Université de Franche-Comté.
- Koffi Nutefé Tsigbé (2013), « L'image et ses dérivés dans la recherche » *L'historiographie togolaise postcoloniale face à l'absence des archives : quelle solution par les images ?* Séminaire jeunes chercheurs, Culture, Sport, Santé, Société C3S 2012-2013 p.128
- Ferréol Gilles et al. (2002), *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Armand Colin.
- Mace Gordon (1997), *Guide d'élaboration d'un projet de recherche. Méthode en sciences humaines*, 2^e édition, Paris/Bruxelles, De Boeck.
- Merton King Robert (1965), *Elément de théorie et de méthode sociologique*, traduit par H. Mendras, Paris, Plon.
- Nadeau Robert (1999), *Vocabulaire technique et analytique de l'épistémologie*, Paris, PUF.
- Nizet Jean et Rigaux Nathalie (2005), *La sociologie de Erving Goffman*, Paris, la Découverte.
- Nonna (sous la dir. de), *Les modèles explicatifs du vote*, Paris, l'Harmattan.
- Raymond Quivy et Luc Van Campenhoudt (1995), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod.
- Ruquoy Danielle (1995), « *Situation d'entretien et stratégie de l'interviewer* », in Luc Albarello et al., *Pratiques et Méthodes de Recherches en sciences sociales*, Paris, Armand Colin.
- Walliser Bernard (1977), *Système et modèles. Introduction critique à l'analyse de système*. Paris, Seuil.
- Weber Max (1992), *L'objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociales*, in *Essais sur la théorie de la science*, trad.fr. Paris, Presse Pocket, 1992, pp.117-201 (1^{ère} éd. allemande : 1904).

III- Articles et chapitres d'ouvrages collectifs autour de l'Afrique

Abalot Jules (2010) *L'esprit sportif et la logique d'entreprise au Bénin : Les seuils et/ou l'arrimage de nouveaux enjeux*. Laboratoire des Sciences Sociales, Institut National de la Jeunesse, de l'Éducation et du Sport (INJEPS). Université d'Abomey-Calavi- Porto-Novo (Bénin).

Astier B (1992), « Sport et décentralisation », *le rôle des Régions dans la Revue juridique et économique du sport*, 1992-2, n°21.

Balandier Georges (1965), *Problématique des classes sociales en Afrique Noire*, « Cahiers international de sociologie », Revue publiée par le centre National de la Recherche scientifique. Volume XXXVIII.

Bayart Jean-François (1989), *L'Etat en Afrique : La politique du ventre*, Paris, Fayard.

Bayart Jean-François, Comi Toulabor, Achille Mbembe, (2008), *Le politique par le bas en Afrique noire*, Paris, Karthala.

Bibang Meyo Frédérique et Nzamba Jean Martin (1975), *Notre Pays le Gabon*. Edicef.

Bouquerel Jacqueline (1970), *Le Gabon*, Paris, PUF. (coll. Que sais-je?).

Cooper Frederic (1996), *Decolonization and African Society*. The labor question in French and British Africa, Cambridge University, press.

Coquery-Vidrovitch Catherine (1992), « L'histoire face au politique », *Histoire et historiographie du politique en Afrique. La nécessité d'une relecture critique (à propos de la démocratie)*. Edition Karthala, Politique Africaine n°46.

Comi Toulabor (2008), « L'art du faible » in *Le politique par le bas en Afrique noire*, Paris, Kartala, Nouvelle édition augmentée.

Dikoumé François (1989), *Le service public du sport en Afrique Noire (L'exemple du Cameroun)*, édition Dalloz, Paris..

Gabas Jean-Jacques, « Acteurs et politiques publiques », *Mondes en Développement*, Vol.31-2003/4-n°124.

Gazibo Mamoudou (2001), *L'Afrique en politique comparée*. Polis / R.C.S.P./ C.P.S.R. Vol.8., Numéro spécial.

Gerbi Alexandre (1958), *Aux origines du mal ou l'affaire gabonaise*, Article, mise en ligne le 16 octobre 2008.

Grebert Fernand (1948), *Au Gabon (Afrique équatoriale française)*, Société des missions évangéliques. Paris.

Bibliographie

- Gonidec Pierre François (1969), *Encyclopédie politique et constitutionnelle, la République du Cameroun*, série Afrique, Editions Berger-Levrault.
- Gonidec Pierre François (1983), « Esquisse d'une typologie des régimes politiques africains. *Revue française d'étude constitutionnelles et politiques*, n°25, *Les pouvoirs africains*.
- Haberson John (1995), « Africa in world Politics: Amid Renewal », Deeping Crisis, in John Harberson et Donald Rochchild, *Africa in world Politics: Post Cold War Challenges*, Boulder, Westview Press, pp.3-20.
- Largeau, *Encyclopedie pahouine (1925)*, Paris, Editions Leroux, 1901 ; Martrou P.L, « le nomadisme chez les fangs », *Revue de géographie annuelle*, t3, 1909. ; Larsonneur (administrateur des colonies), « Notes sur les pahouins », *Bulletin de l'Agence Générale des colonies*.
- Loum Fatou Dame (2004), « Evaluation des politiques sportives au Sénégal de 1960 à 1998 », *Afrique francophone et développement du sport : du mythe à la réalité ?*, Paris, l'Harmattan.
- Manga Tabi Jean (2000), les politiques linguistiques du Cameroun. Essai d'aménagement linguistique, Paris, Khartala, 2000.
- Mbah Jean Ferdinand (2009), « La culture en question au Gabon » *Les problèmes théoriques et méthodologiques liés au renouvellement de l'expérience culturelle dans une société africaine en transition. Revue Gabonaise de sociologie*, N°2, CRES, l'Harmattan.
- Mitegue N'nah Frédérique (2006), *Histoire du Gabon des origines à l'aube du XX^{ème} siècle*, Paris, l'Harmattan, Coll. « Etudes africaines ».
- Minko Mve Bernardin (2003), *Entre tradition et post-modernité Dynamique des structures d'accueil fang*, Paris, l'Harmattan.
- M'Paka Albert (2007), *Démocratie et société civile au Congo-Brazzaville*. Paris l'Harmattan.
- Ndombet Wilson-André (2009), *La transmission de l'Etat colonial au Gabon (1946-1966)*, Institutions, Elites et Crises. Karthala, Paris.
- Ndong Ndoutoume Tsira (1970), *Le Mvett tome I*, Paris, l'Harmattan.
- Nguema Endanne Gilbert (2011), *L'école pour échouer. Une école en danger. Crise du système d'enseignement gabonais*. Edition Publibook. Paris.
- Nze-Nguema Fidèle-Pierre (1998), *L'Etat au Gabon de 1929 à 1990. Le partage institutionnel du pouvoir*. Paris, l'Harmattan.
- N'Sougan Agblémagnon François (1969), *Sociologie des sociétés orales d'Afrique noire : les Evé du Sud-Togo*, Paris, La Haye, Mouton et Cie.
- Nang Me C. Messi (2005), « Les archives nationales du Gabon, déliquescence d'une

Bibliographie

institution documentaire », *Afrique et Histoire*, Vol.3.

Ondo Placide (2009), « La culture en question Gabon ». *Culture scolaire et production de l'anomie au Gabon*. Revue gabonaise de sociologie n°2, Paris, l'Harmattan.

Pean Pierre (1983), *Affaires Africaines*, Paris, Fayard.

Sahou Any-Gbayere (2006), *Politique éducative et développement en Afrique*, Paris, l'Harmattan.

Sanmarco Louis (1983), *Le Colonisateur Colonisé*, Ed Pierre Marcel Favre ABC, p.211.

Sanmarco Louis et Mbajum Samuel (2007), *Entretien sur les non-dits de la décolonisation*, Ed l'officine.

Simo Tamoufe Charlie Raymond (2004), « Afrique Francophone et développement du sport du mythe à la réalité ? » *Les représentations sociales du sport et la socialisation au stade de l'adolescence. La complexification d'un processus au Cameroun*. Paris, l'Harmattan.

Tonda Joseph (2005), *Le souverain moderne. Le corps du pouvoir en Afrique centrale (Congo, Gabon)*, Paris, Karthala.

Torla Laburthe Phillippe (1985), *Initiations et Sociétés au Cameroun*, Paris, Karthala.

Tsigbé Nutefé Koffi (2013) « L'image et ses dérivés dans la recherche » *L'historiographie togolaise postcoloniale face à l'absence des archives : quelle solution par les images ?* Séminaire jeunes chercheurs, Culture, Sport, Santé, Société C3S 2012-2013.

Wauthier Claude (1997), « L'étrange influence des franc-maçons en Afrique francophone », *Le monde diplomatique*, Septembre 1997.

Wosene Yefru, (1999), *21st Century Africa: A Paradigmatic Shift*, Pearson Publisher.

IV- Travaux relatifs à la politique publique et à la sociologie des organisations

Badie Bertrand (1992), *L'Etat importé*, Paris, Fayard, 1992.

Balandier Georges (1970), *Sociologie des mutations*, édition Anthropos, Paris.

Balandier Georges (1988), *Le Désordre Eloge du mouvement*, Paris, Edition Fayard.

Balle Catherine (1990), *Sociologie des organisations*, Paris, PUF

Bernoux Philippe (2007), *La sociologie des organisations*, 6^e édition, Paris, Seuil.

Bourdieu Pierre (1999), *L'Université syndicaliste*, Paris, PUF, 1999.

Bouthoul Gaston (1965), *Sociologie Politique*, Paris, Presses universitaires de France (coll. *Que sais-je ?*).

Bibliographie

- Crozier Michel et Friedberg Erhard, (1977), *L'acteur et le système*, Paris, Editions du Seuil.
- Crozier Michel (2000), *A quoi sert la sociologie des organisations ?* Paris, Edition Séli, Arslan.
- Friedberg Erhard (1997), *Le pouvoir et la règle. Dynamique de l'action organisée*. Paris, édition Seuil.1997.
- Cabin Philippe (1999), *Les organisations. Etat des savoirs. Les théories. Le pouvoir et la stratégie. Les acteurs et le changement. Les outils du management*. Auxerre, Revue Sciences Humaines.
- Gasparini William (2000), *Sociologie des organisations sportives*, Paris, Edition La Découverte.
- Gazibo Mamoudou (2001), *L'Afrique en politique comparée*. Polis / R.C.S.P./ C.P.S.R. Vol.8., Numéro spécial.
- Gonidec Pierre François (1968), Encyclopédie politique et constitutionnelle, *La République du Sénégal* série Afrique, Editions Berger-Levrault, Paris.
- Honta Marina (2002), *Les territoires de l'excellence sportive*, Presse Universitaire de Bordeaux, Pessac.
- Ki-Zerbo Joseph, *communication au cinquantenaire de l'IFAN*, Dakar, mars 1989.
- Le Moigne Jean- Louis (1979), *Les systèmes de décision dans les organisations*, Paris, PUF.
- Patrick Bayeux (2004), *Les politiques publiques sportives territoriales*. Edition, Revue Eps.
- Ludovic Martel (2010), *Les politiques d'insertion par le sport du MJS entre 1981 et 2002. Analyse comparée de deux publics, les jeunes des quartiers et les personnes handicapées*. Paris, édition Connaissances et Savoirs, Sciences humaines et sociales.
- Mény Yves et Thoenig Jean-Claude (1989), *Politiques publiques*, Paris PUF, Paris.
- Mongaryas De Quentin R-F. (2012), *L'école gabonaise en questions. Quel système de pensée, pour quelle Société ?* Paris, l'Harmattan, Coll. « Etudes Africaines ».
- Moundounga Mouity Patrice (2010), *La société gabonaise de cour*, Paris, l'Harmattan Etudes Eurafriennes.
- Muller Pierre et Surel Yves (1998), *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Edition Montchretien.
- Muller Pierre (1998), *Les politiques publiques*, Paris, PUF, Collection Que sais-je ?, 2^{ème} édition corrigée.
- Ramantsoa Bernard, Thiery-Basle Catherine (1989), *Organisations et fédération sportives*, Sociologie de management, Paris, PUF.

V- Références relatives aux jeux et aux sports

Alaphilippe François (1992), *Le pouvoir fédéral, le sport*, N°61. Paris.PUF.1992.

Attali Michael et Saint-Matin Jean (2009) *L'éducation physique de 1945 à nos jours*, Armand Colin, Paris, 2^{ème} Ed.

Augustin Jean-Pierre (2007), *Géographie du sport. Spatialités contemporaines et mondialisation*, Paris, Armand Colin (collection U - Géographie).

Augustin Jean-Pierre et Callède Jean-Paul, (1995), *Sports, relations sociales et action collective* : actes du colloque des 14 et 15 octobre 1993 à Bordeaux, Talence, MSHA.

Bancel Nicolas et Gayman Jean-Marc (2002), *Du guerrier à l'athlète. Eléments d'histoire des pratiques corporelles*, Paris, PUF.

Bayeux Patrick (1996), *Le sport et les collectivités territoriales*. Paris, PUF. (Coll. Que sais-je).

Bessy Olivier (2008), *Sport, Loisir, Tourisme et Développement Durable des Territoires*. Paris, édition, Territorial, PUS.

Bessy Olivier (2014), *L'innovation dans l'évènementiel sportif. De l'attractivité touristique au développement territorial*. Paris, édition, Territorial, PUS.

Blot Sophie, Gamelien Carole et Vigny Auriane (2008), *Les métiers du sport. Entraîneur, Professeur, Médecin...* Studyrama, Levallois-Perret.

Bodin Dominique et Heas Stéphane (2002), *Introduction à la sociologie des sports*, Paris, Chiron, 2002.

Borderie Renaud et Callède Jean-Paul (2013), *Rencontres sportives à Lormont*, Bordeaux Tome 1, Edition Confluences.

Bosman Françoise, Clastres Patrick et Dietschy Paul (2010), *Images de Sport. De l'archive à l'histoire*. Paris, Nouveau Monde.

Bourdieu Pierre (1984), « Comment peut-on être sportif ? » in (P.) Bourdieu, *Questions de sociologie*, Paris, Editions minuit

Bourdieu Pierre (2001), *La sociologie est un sport de combat*, film de Pierre Carles Production/Montparnasse

Brohm Jean-Marie (1993), « Le sport, révélateur du lien social », *Cahiers marxistes*, n° 189 (« Sport : jeux et enjeux »), Bruxelles, mars-avril.

Brohm Jean-Marie (1976), *Critiques du Sport*, Paris, Série Rouge.

Bouet Michel (1995), *Signification du Sport*, Paris, l'Harmattan. (1^{ère} ed.1968).

Bibliographie

- Bouzoungoula Joseph (2012), *Sports, Identités Culturelles et développement en Afrique noire francophone. La sociologie des jeux traditionnels et du sport moderne au Congo- Brazzaville*. Paris, l'Harmattan.
- Calmat Alain (2010), son texte *La Gazette Coubertienne*, n°29 2^{ème} semestre 2010.
- Caillois Roger (1958), *Les jeux et les hommes : le masque et le vertige*, Paris, Gallimard.
- Callède Jean-Paul (1987), *L'Esprit Sportif. Essai sur le développement associatif de la culture sportive*, Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, Presses Universitaires de Bordeaux.
- Callède Jean-Paul (1993), Tradition et modernité : deux références complémentaires de la pelote basque en France Approche sociologique, sous la direction de Charles Pigeassou, Actes du colloque « Sport Culture Tradition ».Agde, 14-16 Mai, p.10
- Callède Jean-Paul (1993), « Le sport, l'Université, L'Europe » *Etat des lieux et perspectives à explorer*. Les cahiers de l'université sportive d'été N°7. Edition de MSHA.
- Callède Jean-Paul (2000), *Les politiques sportives en France. Eléments de sociologie historique*, Paris, Economica.
- Callède Jean-Paul (2007), *La sociologie française et la pratique sportive 1875-2005*, Bordeaux, édition.Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine.
- Callède Jean-Paul (2010), *Le football et la Coupe du Monde 2010 : une chance pour l'Afrique noire francophone ?*, *La Gazette Coubertinienne*. N°29. 2^{ème} Semestre 2010.
- Chazaud Pierre (1998), *Art et Football, Football and Art 1860-1960*. Impressionism (e) Cubism(e), Pop-Art. Portoise, Edition Mandala.
- Chifflet Pierre et Gouda Souïbou (1992), *Sport et Politique nationale au Benin de 1975 à 1990*, STAPS, 28, 71-81.1992.
- Chifflet Pierre et Souibou Gouda (1996), *Olympisme et identité nationale en Afrique noire francophone*, STAPS, N°41, p.95
- Clément Jean-Paul et al (1993), *L'identité de l'Education physique au XX^{ème} siècle*, Paris, Edition AFRAPS.
- Cloucard Michel (1963), *Fonctions sociales du sport. Cahiers internationaux de sociologie*.
- De Courbertin Pierre (1919), *Pédagogie sportive*, Paris,Vrin.
- De Coubertin Pierre (1931), *Mémoires olympique*, Paris, Editions Revue EPS, coll. « Archives et mémoire de l'éducation physique et du sport » 1^{er} janvier 1996 (1^{er} ed 1931).
- Decker Wolfgang et Thuillier Jean (2004), *Le Sport dans l'antiquité. Egypte, Grèce, Rome*, Paris, Editions A. J. Picard.
- Defrance Jacques (2007), *Sociologie du sport*, Paris, La Découverte, 5^e édition.
- Dietchy Paul et Kemo-Keimbou David-Claude (2008), *Le football et l'Afrique*, 1^{er} édition

Bibliographie

Virginie Mathieu, Luçon.

Diestschy Paul (2010), *Histoire du Football*. Pour L'Histoire, Paris, Edition, Perrin.

Dudognon Charles, Musso Denis et Pecout Jocelyne (1993) *Organisation et promotion du sport en France*, les éditions du CNFPT, Paris.

Ehrenberg Alain, (1991), *Le culte de la performance*, Paris, Calmann-Lévy.

Escriva Jean-Pierre et Vaugrand Henri (1996), « L'opium sportif ». *La critique radicale du sport de l'extrême gauche à Quel sport ?*, Paris, l'Harmattan.

Fates Youcef (2009), *Sport et Politique en Algérie*, édition Espaces et temps du sport, Paris, l'Harmattan.

Fates Youcef (2009), *Sport et Tiers-monde*, Paris, PUF.

Fauché Serge (1993), *Du corps au psychisme, histoire et épistémologie de la psychomotricité*, Paris, PUF.

Fauché Serge (1994), *Les paradigmes de la psychomotricité*, *Revue française de pédagogie*, n°107, avril-mai-juin

Fauché Serge (1997), *Techniques du corps et Traitements de l'Esprit aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles*, Paris, l'Harmattan.

Fauché Serge, Callède Jean-Paul et al (2000) *Sport et Identité*, Paris. L'Harmattan.

Faure Jean-Michel (1991), *Rapport de pouvoir et pratiques sportives*, in *Anthropologie du sport*. A.F.I.R.S.E. ANDSHA. Matrice, *Quel corps ? Actes du colloque Paris Sorbonne 19-20 avril*.

Gabio Ghislain Joseph (2012), *La véritable histoire du football congolais*, Paris l'Harmattan

Gallien Claude-Louis (2008), « Education physique et sportive à l'Université réalités et Perspective » *Le Sport, l'Université, la Société. En finir avec les espérances déçues ?* Les cahiers de l'Université sportive d'été n°21, MSHA.

Gasparini William et Vieille-Marchiset Gilles (2008), *Le sport dans les quartiers*, Paris, PUF.

Honta Marina (2010), *Gouverner le sport. Action publique et territoires*. Grenoble, PUG, Collection Sports, Cultures, Sociétés.

Jean-Christophe Lapouble (2006), *Droit du sport*, Paris, Coll. Ellipses.

Keimbou Kemo David-Claude (2004), « Afrique Francophone et développement du sport du mythe à la réalité ? » *L'Etat et le sport au Cameroun. Rhétorique et Réalité des politiques sportives en Afrique Noire de 1960-1996*. Paris, l'Harmattan.

Keimbo Kemo Davide-Claude (2004), « L'Etat et le sport au Cameroun » *Afrique francophone et développement du sport : du mythe à la réalité ?*, l'Harmattan.

Bibliographie

- Laguillaumie Pierre (1996), « Pour une critique fondamentale du sport » *L'Opium Sportif. La critique radicale du sport de l'extrême gauche à Quel Corps ?*, Paris, l'Harmattan.
- Magnane Georges (1964), *Sociologie du sport*, Paris, Gallimard (Coll. Idées).
- Martinet Jean-Paul et Pagès Jean-Luc (2007), *Handball*, Paris, Vigot.
- Mauss Marcel (1934), *Les Techniques du corps*, Journal de Psychologie, XXXII, avril 1936. (Communication présenté à la société de psychologie le 17 mai 1934).
- Mialaret Gaston, cité par Legras Jean-Michel et Clément Marc, (1993), *Sport et Société tome 1 Sport et éducation et insertion*, Paris, édition du CNFPT.
- Miege Colin (1997), *Les Institutions sportives*, Paris, PUF (Coll. Que sais-je ?) 2ème édition.
- Miège Colin et Jean-Christophe Lapouble (2004) *Sport et Organisations Internationales*, Paris, Economica.
- Nzekoue Jean-Marie (2011), *L'aventure mondiale du football africain. Rencontres historiques et résultats mémorables*. Paris, l'Harmattan.
- Oumarou Tado et Chazaud Pierre (2010), *Football, Religion et Politique en Afrique* »sociologie du football africain, collection Logiques Sociales, l'Harmattan.
- Parlebas Pierre (1985), « La dissipation sportive », in Culture Technique, N°13, *Le sport*, Centre de recherche sur la culture technique, Neuilly-sur seine.
- Parlebas Pierre (1986), *Éléments de sociologie du sport*, Paris, PUF, Coll. Logique sociale.
- Piney Marcel (2010), *Coopération sportive française en Afrique 1960-2000*. Paris, l'Harmattan.
- Pociello Christian (1999), *Sports et Sciences Sociales. Histoire, Sociologie et prospective*. Paris, Vigot.
- Prouteau Gilbert (1955), *Nouvelle Anthologie des textes sportifs de la littérature*, Paris, Amiot Dumont.
- Rahamane Abdel (1990) « *L'organisation du sport au Bénin. Continuité et rupture depuis 1990* », CRAPS Université de Caen UFR-STAPS.
- Ravenel Loic (1998), *La géographie du football en France*. Paris. PUF.
- Rimet Jules (1954), « *Introduction et esquisse historique* », *Le football*, Monaco, Encyclopédie des sports modernes éditions Union européenne.
- Revue Olympique (1911), Article *Mens fervida in corpore lacerto*, n° 67, 2° Série, p.99.
- Sakho Abdoulaye et Kamara Moustapha (2010), *Les grands défis du football africain*, Revue officielle juridique du sport N°43. Septembre 2010.
- Simo Tamoufe Raymond Charlie (2002), *les représentations sociales du sport et socialisation*

Bibliographie

au stade de l'adolescence : La complexification d'un processus au Cameroun » Acte du colloque international Rabat-Salé Maroc, du 07-09 mars 2002.

Suchet André (2011), *La sportivisation des pratiques dites nouvelles*. Contribution à une revue de la littérature en sociologie du sport. «*Aspect sociologique*, vol.18, N°1, Mars.

Simo Raymond Charlie Tamoufe (2013), *La Jeunesse et la pratique du Handball en Afrique*, Paris, l'Harmattan.

Singaravelou Pierre et Sorez Julien (2010), *L'empire des sports. Une Histoire de la mondialisation culturelle*. Paris, Belin.

Thomas Raymond (1990) «*Sociologie du sport* », *La sociologie contemporaine*, Paris, Vigot (coll. Essentiel) 1990.

Travert Maxime, Mascret Nicolas (2011), *Culture sportive, Education physique*, édition EPS, Paris.

Vaugrand Henri (1999), *Sociologies du Sport. Théorie des champs et théorie critique*. Paris, l'Harmattan.

VI- Thèses de doctorats et mémoires de recherche

Abalot Emile-Jules (1993), *Le volley-ball dans le système sportif de la république populaire du Bénin: discipline marginale et ou défaut d'organisation*, Thèse de doctorat en STAPS, Université de Bordeaux 2.

Allogho-Nze Celestin (2011), *Etude de l'organisation et du Fonctionnement des Institutions Sportives au Gabon, génèse et analyse prospective d'une politique publique*. Thèse de doctorat, Université Bordeaux Segalen, Faculté des sciences du sport et de l'éducation physique, Ecole doctorale des sciences sociales.

Andy Felix (2005), *Le personnel gouvernemental gabonais 1968-1981 : Approche prosopographique d'une élite politique*, Thèse de Doctorat, Histoire Contemporaine, Bordeaux III.

Assebe Ndoume Jean (1979), *L'enseignement missionnaire au Gabon (1842-1960)*, thèse de doctorat de 3^e cycle en histoire, Université de Paris1 Panthéon Sorbonne.

Boukingui-Ngouangui Massaye (1999), *La vie associative en Afrique Noire Francophone. Les organisations de jeunesse à Libreville*. Thèse de Doctorat, Université Paris X Nanterre. Faculté des lettres et sciences Humaines, U.F.R. APS.

Bibliographie

Bakena Emmanuel (2007), *L'organisation du double projet du sportif au sein des filières d'accès au sport de haut niveau et des centres de formation des clubs professionnels : l'exemple de la Gironde*, Thèse de doctorat en STAPS n° 1422, Université de Bordeaux 2.

Bekale Dany Daniel (2013), *Politiques éducatives et reformes curriculaires au Gabon à l'ère de la mondialisation : Enjeux socioculturel et Jeu des acteurs dans l'école moyenne*. Thèse de doctorat Université Victor Segalen. Bordeaux 2.

Dakpo Codjo Pascal (2003), *Dynamique politique et sportive au Bénin : Le mouvement sportif associatif ou les enjeux de pouvoir (1960-2001)*, Thèse de doctorat unique en sociologie, Université de Nice Sophia Antipolis.

Essono Mezui Hervé (2006), *Eglise catholique, vie et politique et démocratisation au Gabon (1945-1995)*, Thèse de doctorat en Histoire, Université Lumière Lyon 2.

Gouda Souaidou (1986), *Analyse organisationnelle des activités physique et sportives dans un pays d'Afrique noir : Le Bénin. Thèse de doctorat 3^e cycle en sociologie du sport*, Université Joseph Fourier Grenoble I, science sociales.

Grehaigne Jean-François (1989), *Football de Mouvement vers une approche systémique du jeu*. Thèse de doctorat, Université de Bourgogne, Unité de Formation et Recherche en Sciences et Techniques des Activités Physique et Sportives.

Honta Marina (1999), « *Politique(s) et administration(s) du sport de haut niveau en région : La territorialisation inachevée* » Thèse de Doctorat n° 646 de l'Université de Bordeaux II, Mention STAPS.

Houedakor Koissi Eteh (2010), *L'action sportive réalisée au Togo réalités national et contraintes et perspective de développement » essai d'analyse comparée avec le Sénégal et le Bénin* ». Thèse de doctorat en STAPS, Université de Bordeaux 2.

Hougan Comlan Clément (1990), *Pour un de développement de la pratique des activités physiques et sportives par et le plus grand nombre en République du Bénin*. Thèse de doctorat unique en sociologie, Université de Bordeaux.

Kane Abdoulaye-Wahid (2005), *Le sport au Sénégal. Analyse socio-historique de la diffusion et de l'encadrement des pratiques (1920-2005)*. Thèse de doctorat en STAPS, nouveau régime, n°1232, Université Victor Segalen Bordeaux2.

Manirakiza Desiré (2013), *Sport et Société en contexte Africain. Analyse des enjeux sociaux du sport-loisir au Cameroun à l'ère de la mondialisation*. Thèse de Doctorat Université de Franche-Comté Ecole doctorale Langages, Espace, Temps, Sociétés et Université de Yaoundé, Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines.

Bibliographie

- Mebiame Akono Pamphile (1999), *Analyse interactionniste des interviews de footballeurs professionnels dans la presse écrite et à la télévision*, Thèse de doctorat nouveau régime, Université lumière Lyon II, science du langage.
- Megne M'Ella Ghislain D (2007), *L'organisation du sport en milieu universitaire*, rapport de licence, en sociologie de travail Université Omar Bongo, Faculté des lettres et de sciences humaines.
- Megne M'Ella Ghislain D (2008), *L'organisation sociale du sport en milieu universitaire*, mémoire de maîtrise en sociologie de travail Université Omar Bongo, Faculté des lettres et de sciences humaines.
- Megne M'Ella Ghislain (2010), *Pour une analyse de l'organisation du sport en milieu universitaire : Cas du Gabon*, mémoire de master 2, Université Bordeaux Segalen, UFR STAPS.
- Minkoue M'Akono Mireille Carine (2008), *Francophonie et culture au Gabon*, thèse de doctorat en langue et littérature françaises, Université Jean Moulin- Lyon3.
- Moravie Maguy (2010), *Anthropologie culturelle et politique de la yole ronde à la Martinique. Enjeux identitaires et atouts pour une politique de Région. Perspectives Comparatives*. Thèse n°1765 de Doctorat de l'université de Bordeaux2, Mention STAPS.
- Ngouangui Massaye Boukingui (1999), *La vie associative en Afrique Noire Francophone. Les organisations de jeunesse à Libreville*. Thèse de Doctorat, Université Paris X Nanterre. Faculté des lettres et sciences Humaines, U.F.R. APS.
- Nsi Assoumou Michel (2011), *L'église catholique au Gabon. De l'entreprise missionnaire à la mise en place d'une église locale*. Thèse de doctorat, Histoire contemporaine, université de Pau et des pays de l'Adour.
- Obame Nsie Henrie (1990), *Intérêt de la surveillance médicale (cardio-vasculaire) du sportif gabonais*. Mémoire pour l'obtention du Diplôme interuniversitaire Franco-Africain de Médecine de sport. Université d'Aix Marseille II. Faculté de Médecine de Marseille, centre de formation et de recherche en Médecine et Santé tropicale.
- Riot Thomas (2011), *Sport et mouvements de jeunesse dans l'émancipation politique du Rwanda colonial. Histoire d'une libération imaginée (1935-1961)*, thèse de doctorat, Université de Strasbourg.
- Tigri Bio (1989), *Pratiques sportives et identité culturelle en milieu scolaire béninois*, Thèse de doctorat en STAPS n°73, Université de Bordeaux 2.
- Tuailion Dénesy Audrey (2011), *L'histoire vivante médiévale. Approche socio-anthropologique*, Thèse de doctorat en Sociologie, Université de Franche-Comté.

VII- Documents officiels, rapports nationaux et autres textes

Jean-Paul Callède et Yves Chateaufreynaud (1990), *Pouvoirs publics et Institutions sportives*. Rapport d'enquête de l'Université Sportive d'Eté de Montpellier.

Jean Pascal Kadhi (2001), *L'économie gabonaise 1960 - 2000*, mémoire de DEA, Université de bordeaux.

Rapport (2009), Ministère du développement, de la performance publique, de la prospection et de la statistique. *Direction de la statistique et des études économiques 2001-2007*, n°11 Juillet.

Rapport (2011), Groupe de la banque africaine de développement République Gabonaise, Document de stratégie pays 2011-2015, Département Régional – ORCE Août.

Rapport (2009), Ministère du développement, de la performance publique, de la prospection et de la statistique. *Direction de la statistique et des études économiques 2001-2007*, n°11 Juillet.

Rapport de l'Education Nationale (2013), *Les cahiers de l'émergence, l'éducation au Gabon*, n°1.

Rapport (2009), Ministère du développement, de la performance publique, de la prospective et de la statistique. *Direction de la statistique et des études économiques, annuaire statistique 2001-2007*, n°11.

Rapport (2011), Groupe de la Banque africaine de développement, République Gabonaise, Document de stratégie pays, 2011-2015. Département Régional centre. ORCE.

Rapport gabonais groupe de la banque africaine de développement

Rapport sur le Développement Humain, PNUD, 2010

Rapport général du Sénat n°43 du 27 novembre 1962.

Rapport Technique de la fédération gabonaise de handball saison sportive 2008/2012.

VIII- Quelques médias

Africa24 Magazine (2012), *Football Africain, une passion unique*, n°4, décembre 2011-février 2012.

Bibliographie

Le journal du CNRS (2010), *Afrique le nouvel élan*, n°244, mai 2010.

Gabon Sports Plus (2012). Organe d'informations sportives et culturelles. Hors série.

Gabon Sport Plus (2010), *CAN 2012 les chantiers seront livrés à temps*, Edition de GMCD n°2 août.

Gabonéco (2014), *le quotidien des informations en ligne*, Auteur Pin, publié initialement le 27/03/2014.

Magazine, *France Football* (2014), *Afrique les 7 péchés capitaux*, n° 3538 du mardi 4 Février.

L'Union du 15 février 1996, Entretien du ministre François Owono Nguema, grand Maître du Rite Equatorial Gabonais.

L'Union du samedi 29 avril au lundi 1^{er} mai 2000.

L'Union du 26 avril 2001.

L'Union du vendredi 11 novembre 2011.

Quotidien sportif français *L'Equipe*, n°21010.

L'Equipe n°21 034 du lundi 13 février 2012

Quotidien d'information, *Sud Ouest* (2010) *L'Afrique aseptisée*, du dimanche 16 mai.

Revue Olympique (1911), Article *Mens fervida in corpore lacerto*, n° 67, 2^e Série.

Revue Savoir/Agir (2011), *La double réalité du monde sportif*, 15 mars, Broissieux Ed. du Croquant.

IX- Sitographie

<http://www.cameroon-info.net/stories/0,12386,@,serge-mbarga-owona-le-songo-pour-mastiquer-le-temps.html>

<http://fusionnisme.blogspot.fr/2008/10/alors-que-la-marseillaise-t-une.html>

<https://www.google.fr/search?q=population+du+gabon&oq=population+du+gabon&aqs=chrome..69i57j69i60j0l4.9422j0j4&sourceid=chrome&espv=210&es>

<http://koumba.manonga.over-blog.com/article-chronologie-de-l-histoire-du-gabon-depuis-1472-55642800.html>

<http://www.senat.fr/rap/r99-027.html>.

<http://gabonreview.com/blog/serge-louembet-ce-franco-gabonais-qui-preche-pour-le-rugby/>

<http://www.la84foundation.org/OlympicInformationCenter/RevueOlympique/1977/orf120/orf120s.pd>

Bibliographie

<http://www.afrikasports.com/football-les-primas-au-mondial-un-mal-africain>

<http://gabonreview.com/blog/la-grande-loge-du-gabon-gestionnaire-des-finances-de-letat/>

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k846038>

<http://mjsl.refer.ga/spip.php?article76>

<http://mjsl.refer.ga/spip.php?article218>

<http://mjsl.refer.ga/spip.php?article140>

[www.senat.fr/Rap/r13-104:](http://www.senat.fr/Rap/r13-104)

Table et illustrations

Tableau 1: Présentation du premier gouvernement gabonais par consensus	52
Tableau 2: Présentation chiffrée de la population gabonaise 2012	57
Tableau 3: Présentation des écoles	64
Tableau 4: Construction du concept organisation	72
Tableau 5: Schéma de l'évolution de l'organisation sportive: les différents états du système .	73
Tableau N° 6: Construction du concept sport	80
Tableau 7 : Essai d'une périodisation générale du sport.....	79
Tableau 8: Les trois niveaux du système	83
Tableau 9: Les cinq paramètres d'une politique sportive	88
Tableau 10: Présentation des langues parlées par unité de langues	94
Tableau 11: Caractéristique des personnes interrogées.....	141
Tableau 12: Présentation des dates de création des fédérations gabonaises	186
Tableau 13: Palmarès du championnat national de football du Gabon (1968-2013).....	203
Tableau 14: Désignation des hommes publics propriétaires ou fondateurs des clubs de football du Gabon	209
Tableau 15: Présentation du palmarès du handball gabonais.....	217
Tableau 16: Présentation du palmarès de la CAHB	220
Tableau 17: Données statistiques liées à l'évolution de la population étudiante de l'UOB....	243
Tableau 18: Grille de lecture pour l'analyse comparative	284
Carte 1: Situation géographique du Gabon dans le monde	33
Carte 2: Le Gabon en 1909: L'avènement de l'administration territoriale de la géographie	38
Carte 3: Frontières successives du Gabon.....	40
Carte 4: Montrant le processus d'indépendance en Afrique	41
Carte 5: Présentation du Gabon contemporain.....	67
Carte 6: Empires coloniaux en Afrique en 1914	153
Carte 7: Empires coloniaux en Afrique en 1939	158
Carte 8: Carte constitutive des sept zones du conseil supérieur des sports Africains (CSSA)	161
CARTE 9: PRESENTATION DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET FRONTIERES SUCCESSIVES DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN DE 1901 A 1972.....	254

Table des illustrations

Carte 10: Présentation géographique du Sénégal contemporain	272
Figure 1: Les miroirs divinatoires, rite traditionnel gabonais au XVIII ^e siècle	44
Figure 2: Drapeau colonial du Gabon avant 1960.....	52
Figure 3: Exhibition d'une danse Ikoku.....	169
Figure 4: Procession préalable à une danse traditionnelle Myéné	169
Figure 5: Jeu de songo au quartier cocotier, 2 ^{ème} arrondissement de Libreville	171
Figure 6: Le football gabonais à travers les âges	210
Figure 7: Présentation des terrains de basket de l'Université Omar Bongo	233
Figure 8: Présentation des nouveaux bureaux sur le terrain de football de l'UOB	238
Figure 9: Nouvelle pratique du football en milieu universitaire	238
FIGURE 10: PRESENTATION GENERALE DU CAMEROUN.....	251
Diagramme 1: Population gabonaise depuis son accès a l'indépendance jusqu'en 2009.....	54
Organigramme 1: Présentation du ministère de la jeunesse et sport du gabon	179

Index des auteurs

A

Abalot Jules, 307
Abwa Daniel, 304
Achille Mbembe, 19
Afrique, 35, 36
Agblémagnon Francois N'Sougan, 304
Alaphilippe François, 173, 311
Alaphilippe Françoise, 173, 311
Albarello, 134, 305, 306
Allogho-Nze Celestin, 20, 124, 315
Althusser Louis, 304
Astier B, 190, 307
Attali Michael, 214, 311
Aubame Jean Marie, 304
Augustin Jean-Pierre, 22, 110, 111, 113, 157, 159, 160, 196, 213, 311

B

Bachelard Gaston, 305
Badie Bertrand, 309
Bakena Emmanuel, 19, 118, 119, 316
Balandier Georges, 307, 309
Bancel Nicolas, 114, 311
Bardin Laurence, 305
Baudrillard Jean, 304
Bayeux Patrick, 85, 86, 108, 310, 311
Beaud Michel, 305
Beaud Stéphane, 305
Bernoux Philippe, 309
Bessy Olivier, 113, 114, 189, 311
Bibang Meyo Frédérique, 307
Blanchet Alain, 305
Blot Sophie, 28, 311
Bodin Dominique, 16, 311
Bonte Pierre et Izard Michel, 305
Bordcrie Renaud, 77, 311
Bosman Françoise, 138, 311
Bouche Denise, 304
Bouet Michel, 78, 100, 106, 165, 311
Bouquerel Jacqueline, 307
Bourdieu Pierre, 305, 309, 311
Bouthoul Gaston, 309
Bouzougoula Joseph, 92, 93, 120, 157, 162, 165, 171, 194, 195, 312
Brohm Jean-Marie, 19, 74, 103, 104, 106, 311

C

Cabin Philippe, 310

Caillois Roger, 162, 165, 168, 312
Callède Jean-Paul, 3, 18, 26, 77, 91, 104, 106, 107, 110, 162, 168, 171, 183, 184, 193, 239, 258, 311, 312, 313, 318
Calmat Alain, 266, 312
Champagne Patrick, 304
Charlie Raymond, 309
Charlie Tamoufe, 211, 212, 213, 214, 218, 259, 309, 314, 315
Chazaud Pierre, 1, 3, 114, 120, 121, 192, 194, 256, 257, 258, 312, 314
Chifflet Pierre, 312
Clastres Patrick, 138, 170, 311
Clément Jean-Paul, 31, 117, 312, 314, 316
Clément Marc, 31, 76, 117, 312, 314, 316
Clouscard Michel, 312
Comi Toulabor, 19, 201, 290, 307
Cooper Frederick, 304
Coquery-Vidrovitch Catherine, 307
Crozier Michel, 310
Culman Henri, 304

D

Dauzat Albert, 305
Decker Wolfgang, 152, 312
Defrance Jacques, 15, 17, 97, 108, 239, 243, 291, 293, 295, 312
Dietschy Paul, 192, 194, 196, 313
Dietschy Paul, 115, 116, 138, 151, 152, 155, 158, 170, 273, 311, 312
Dikoumé François, 307
Diop Birago, 304
Donegani Jean-Marie, 305
Durkheim Emile, 305

E

Edighoffer Roland, 304
Ehrenberg, 313
Erny Pierre, 304
Etienne Jean, 306

F

Fauché Serge, 3, 101, 102, 110, 155, 164, 166, 313
Faure Jean-Michel, 76, 313
Ferréol Gilles, 306
France, 35, 36, 37
François Alaphilippe, 173
Friedberg Erhard, 310

G

Gabio Ghislain Joseph, 155, 157, 313
Gabon, 35, 36, 37
Gallien Claude-Louis, 234, 313
Gamalien Carole, 28, 311
Gasparini William, 16, 28, 70, 71, 109, 110, 310, 313
Gaulme François, 304
Gayman Jean-Marc, 114, 311
Gazibo Mamoudou, 307, 310
Gerbi Alexandre, 307
Ghiglione Rodolphe, 306
Gonidec Pierre, 308, 310
Gonidec Pierre François, 308, 310
Gouda Souaidou, 22, 118, 158, 312, 316
Gouda Souïbou, 22, 118, 158, 312, 316
Grawitz Madeleine, 306
Grebert Fernand, 34, 307
Grehaigne Jean-François, 81, 82, 316
Guy Rocher, 35, 90, 304

H

Haberson John, 308
Harberon, 249, 308
Harnecker Marta, 304
Heas Stéphane, 16, 311
Honta Marina, 310, 313, 316
Houedakor Koissi Eteh, 316
Hougan Comlan Clément, 117, 316
Hubscher Ronald, 304

J

Jean-Christophe Lapouble, 3, 20, 159, 161, 292, 300, 313, 314

K

Kamara Moustapha, 191, 314
Kane Abdoulaye-Wahid, 316
Keck Frédéric et Plouviez Mélanie, 306
Keimbou Kemo David-Claude, 313
Kervran Yann, 306
Khoi Le Than, 304
Koffi Nutefé Tsigbé, 150, 306

L

Laguillaumie Pierre, 206, 314
Le Moigne Jean- Louis, 310
Lecadre Renaud, 305
Legras Jean-Michel, 76, 314
Libreville, 37
Linton Ralph, 304

Loum Fatou Dame, 274, 308
Luc Van Campenhoudt, 23, 24, 306
Ludovic Martel, 86, 87, 310

M

Mace Gordon, 306
Magnane Georges, 102, 314
Manga Tabi Jean, 308
Manirakiza Desiré, 138, 316
Martinet Jean-Paul, 211, 314
Mascret Nicolas, 73, 114, 315
Matalon Benjamin, 306
Mauss Marcel, 14, 100, 101, 105, 151, 314
Mbah Jean Ferdinand, 308
Megne M'Ella Ghislain D, 18, 25, 317
Mény Yves, 310
Merton King Robert, 306
Mialaret G, 76, 314
Miege Colin, 314
Minko Mve Bernardin, 308
Minkoue M'Akono Mireille Carine, 32, 35, 36, 43, 317
Mitegue N'nah Frédérique, 34, 308
Moravie Maguy, 91, 92, 125, 317
Moundounga Mouity Patrice, 310
Muller Pierre, 310
Musso Denis, 185, 313

N

Nadeau Robert, 306
Nang Me C. Messi, 308
Ndombet Wilson-André, 308
Ndong Ndoutoume Tsira, 308
Ngouangui Massaye Boukingui, 317
Nguema Endamne Gilbert, 308
Nicolas Bancel et Jean-Marc Gayman, 114
Nizet Jean, 306
Nonna, 138, 305, 306
Nzamba Jean Martin, 307
Nzekoue Jean-Marie, 159, 314
Nze-Nguema Fidèle-Pierre, 308

O

Olivier Bessy, 113
Ondo Placide, 309
Ottenheimer Ghislaine, 305
Oumarou Tado, 120, 121, 194, 256, 258, 314

P

Pagès Jean-Luc, 211, 314
Parlebas Pierre, 101, 106, 314
Petain Marechal Philippe, 305
Peyrefitte Alain, 305

Index des auteurs

Pierre Pean, 47, 309
Piney Marcel, 155, 305, 314
Pociello Christian, 95, 108, 314
Prouteau Gilbert, 78, 166, 314

R

Rahamane Abdel, 121, 314
Ramantsoa Bernard, 310
Ravenel Loic, 279, 314
Raymond Charlie, 16, 17, 23, 24, 100, 128, 134, 135,
137, 156, 211, 212, 213, 214, 218, 259, 306, 309, 314,
315
Raymond Quivy, 23, 24, 128, 134, 135, 137, 306
Raymond Thomas, 16, 17, 23, 24, 100, 128, 134, 135,
137, 156, 211, 212, 213, 214, 218, 259, 306, 309, 314,
315
Redecker Robert, 305
Revue Olympique, 19, 48, 49, 79, 85, 90, 92, 93, 101,
136, 154, 175, 190, 191, 247, 305, 307, 308, 309, 310,
312, 313, 314, 319
Rigaux Nathalie, 306
Rimet Jules, 314
Riot Thomas, 151, 317
Rossatanga –Rignault Guy, 305
Ruquoy Danielle, 306

S

Sahou Any-Gbayere, 309
Saint-Marin Jean, 214, 311
Sakho Abdoulaye, 191, 314
Sanmarco Louis, 309
Simo Raymond, 211, 213, 259, 309, 314, 315

Simo Tamoufe, 211, 212, 213, 214, 218, 259, 309, 314,
315
Singaravelou Pierre, 150, 315
Sorez Julien, 116, 150, 315
Suchet André, 74, 315
Surel Yves, 310

T

Thiery-Basle Catherine, 310
Thoenig Jean-Claude, 310
Thuillier Jean, 152, 312
Tigri Bio, 116, 317
Tonda Joseph, 309
Torla Laburthe Phillippe, 309
Travert Maxime, 73, 315
Tsigbé Nutefé Koffi, 309
Tuaille Dénésy Audrey, 134, 317

V

Varagnac André, 305
Vaugrand Henri, 15, 77, 104, 313, 315
Vielle-Marchiset Gilles, 109, 313
Vigny Auriane, 28, 311

W

Walliser Bernard, 306
Wauthier Claude, 309
Weber François, 305
Weber Max, 306

ANNEXES

Annexe 1- Présentation des Lois

- a- Décret n°602
- b- Décret 01054
- c- Arrêté 009
- d- Arrêté répartition de allouée aux fédérations sportives Saison 2012

Annexe 2- Guide méthodologique

- a- Guide méthodologique d'entretien
- b- Retranscription intégrale de quelques entretiens

Annexe 3- Rapport Technique de la saison 2008-2012 de la FEGAHAND

- a- Compétitions nationales et internationales
- b- Formations nationales et internationales
- c- Missions
- d- Analyse technique des compétitions

Annexe 4- Le sport universitaire

- a- Statuts et règlement intérieur
- b- Liste nominative national du nouveau bureau de la FEGASU

Annexe 5- Présentation du palmarès du football senior gabonais, camerounais et sénégalais

- a- Historicité des entraîneurs seniors gabonais**
- b- Historicité des entraîneurs seniors camerounais et palmarès**
- c- Historicité des entraîneurs seniors sénégalais et palmarès**

Annexe 1- Présentation des Lois

a- Décret n°602 portant Organisation des Sports Civils

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
DE LA CULTURE ET DES ARTS

DIRECTION DES SPORTS

UNION-TRAVAIL-JUSTICE

D E C R E T

N° 00602 /PR/MJSCA/DS.- PORTANT ORGANISATION DES SPORTS CIVILS.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE GABONAISE
CHEF DU GOUVERNEMENT

VU LA LOI N°1/61 DU 21 FÉVRIER 1961 PORTANT CONSTITUTION DE LA RÉPUBLIQUE GABONAISE ET LES TEXTES MODIFICATIFS SUBSÉQUENTS ;
VU LE DÉCRET N°43/PR DU 25 JANVIER 1967 INSTITUANT LE MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES AFFAIRES CULTURELLES ;
VU LE DÉCRET N°159/PR DU 24 FÉVRIER 1969 PORTANT COMPOSITION DU GOUVERNEMENT ET LES TEXTES MODIFICATIFS SUBSÉQUENTS ;
VU LE DÉCRET N°00391/PR/MJSCA/CAB DU 16 MARS 1969 PORTANT RÉORGANISATION ET ATTRIBUTIONS DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DES ARTS ;
VU LA LOI N°35/62 DU 10 DÉCEMBRE 1962 RELATIVE AUX ASSOCIATIONS ;
SUR LE RAPPORT DU MINISTRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DES ARTS ;
LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU.

D E C R E T E :
TITRE PREMIER
- DES SPORTS CIVILS -

ARTICLE 1ER.- ON DÉSIGNE PAR SPORTS CIVILS L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS SPORTIVES PRATIQUÉES PAR DES PERSONNES APPARTENANT À DES GROUPEMENTS SPORTIFS APPELÉS ASSOCIATIONS, LIGUES ET FÉDÉRATIONS, DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE SPORTIVE NATIONALE ET DE LA LÉGISLATION EN VIGUEUR SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉPUBLIQUE.

ARTICLE 2.- L'ORGANISATION SPORTIVE GABONAISE COMPORTE :
- L'ASSOCIATION SPORTIVE
- LA LIGUE
- LA FÉDÉRATION
- LE COMITÉ OLYMPIQUE GABONAIS
- LE CONSEIL NATIONAL DES SPORTS.

ARTICLE 3.- LE MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DES ARTS FIXE LE RÉGIME GÉNÉRAL DES SPORTS SUR LE TERRITOIRE NATIONAL. IL ORIENTE ET CONTRÔLE L'ACTIVITÉ DE TOUS LES GROUPEMENTS AYANT POUR BUT LA PRATIQUE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS ET L'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SPORTIVES. IL APORTE À L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET AUX SPORTS L'AIDE MORALE, TECHNIQUE ET MATÉRIELLE UTILE À LEUR ESSOR. IL ŒUVRE AU DÉVELOPPEMENT DE L'ESPRIT SPORTIF ET À LA FORMATION D'UNE ÉLITE DANS LES DIFFÉRENTES DISCIPLINES SPORTIVES.

IL EST JUGE, EN DERNIER RESSORT, DE TOUTES LES DÉCISIONS ET MESURES INDIVIDUELLES OU COLLECTIVES PRISES PAR LES ASSOCIATIONS, LES LIGUES ET LES FÉDÉRATIONS SPORTIVES.

.../...

ARTICLE 4. - LE MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DES ARTS CONTRÔLE LA PARTICIPATION DU GABON AUX COMPÉTITIONS INTERNATIONALES À L'INTÉRIEUR COMME À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE NATIONAL, DANS LE SOUCI DE L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DES SPORTS ET DU PRESTIGE NATIONAL.

TOUTE COMPÉTITION SPORTIVE ENTRE ASSOCIATIONS, LIGUES, FÉDÉRATIONS OU ENTRE JOUEURS OU ATHLÈTES, AYANT POUR OBJET DE DÉSIGNER UNE ASSOCIATION, UNE ÉQUIPE, UN JOUEUR OU UN ATHLÈTE COMME VAINQUEUR NATIONAL OU RÉGIONAL OU COMME REPRÉSENTANT DU GABON OU D'UNE RÉGION DANS LES ÉPREUVES INTERNATIONALES DOIT ÊTRE AUTORISÉE PAR LE MINISTRE CHARGÉ DES SPORTS QUI PEUT DÉLÉGUER SES POUVOIRS À UN OU PLUSIEURS GROUPEMENTS OU FÉDÉRATIONS DÉTERMINÉS.

L'INOBSERVATION DES RÈGLES ÉNONCÉES CI-DESSUS PAR UNE ASSOCIATION OU UN GROUPEMENT ENTRAÎNE L'INTERDICTION POUR EUX ET LEURS MEMBRES DE PRENDRE PART AUX COMPÉTITIONS ET ÉPREUVES VISÉES À L'ALINÉA PRÉCÉDENT. CETTE INTERDICTION EST PRONONCÉE PAR LE MINISTRE CHARGÉ DES SPORTS, SUR PROPOSITION DES GROUPEMENTS OU FÉDÉRATIONS INTÉRESSÉS, OU SUR RAPPORT MOTIVÉ DU DIRECTEUR DES SPORTS. L'INFRACTION EST SANCTIONNÉE, EN OUTRE, PAR LE RETRAIT DE L'AGRÈMENT DONNÉ À L'ASSOCIATION.

TITRE II

- DES ASSOCIATIONS SPORTIVES -

ARTICLE 5. - L'ASSOCIATION SPORTIVE CIVILE EST UN GROUPEMENT DE PERSONNES EN VUE DE PRATIQUER ET D'ENSEIGNER L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET LES SPORTS. L'ASSOCIATION SPORTIVE EST SOUMISE À LA LOI N°35/62 DU 10 DÉCEMBRE 1962 SUR LES ASSOCIATIONS. MAIS ELLE NE PEUT OBTENIR LE VISA DE SES STATUTS PAR LES AUTORITÉS COMPÉTENTES QU'APRÈS AGRÈMENT DU MINISTRE CHARGÉ DES SPORTS.

ARTICLE 6. - LES ASSOCIATIONS SPORTIVES SONT PLACÉES SOUS LE CONTRÔLE TECHNIQUE, MORAL ET FINANCIER DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DES ARTS. ELLES SONT AFFILIÉES AUX FÉDÉRATIONS NATIONALES À RAISON DES SPORTS PRATIQUÉS PAR L'INTERMÉDIAIRE DES LIGUES.

ARTICLE 7. - DES ARRÊTÉS PRIS PAR LE MINISTRE CHARGÉ DES SPORTS DÉTERMINENT LES STATUTS-TYPES DES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET PRÉCISENT NOTAMMENT L'ADMINISTRATION DE CES ASSOCIATIONS.

TITRE III

- DES LIGUES -

ARTICLE 8. - LA LIGUE EST L'ORGANISME SPORTIF AYANT POUR BUT DE CONTRÔLER ET D'ORGANISER DANS LE CADRE RÉGIONAL LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS SPORTIVES DANS UNE DISCIPLINE DONNÉE, DE PROPAGER PARMI LES JEUNES LES EXERCICES PHYSIQUES EN PLEIN AIR EN CONTRIBUANT À LA FORMATION DES CLUBS, DE CRÉER UN LIEN ENTRE LES DIVERS CLUBS DE LA RÉGION. LA LIGUE EST L'ÉMANATION DIRECTE DES CLUBS CIVILS QUI PRATIQUENT LA DISCIPLINE SPORTIVE INTÉRESSÉE.

ARTICLE 9. - LA LIGUE EST SOUMISE À LA LOI N°35/62 DU 10 DÉCEMBRE 1962 RELATIVE AUX ASSOCIATIONS. ELLE NE PEUT OBTENIR LE VISA DE SES STATUTS PAR LES AUTORITÉS COMPÉTENTES QU'APRÈS AGRÈMENT DU MINISTRE CHARGÉ DES SPORTS.

LES LIGUES SPORTIVES SONT PLACÉES SOUS LE CONTRÔLE TECHNIQUE, MORAL ET FINANCIER DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DES ARTS. ELLES SONT AFFILIÉES AUX FÉDÉRATIONS NATIONALES À RAISON DES SPORTS PRATIQUÉS.

.../...

ARTICLE 10. - DES ARRÊTÉS PRIS PAR LE MINISTRE CHARGÉ DES SPORTS DÉTERMINERONT LES STATUTS-TYPES DES LIGUES ET PRÉCISERONT NOTAMMENT LES COMPÉTENCES DE LEUR ADMINISTRATION.

TITRE IV

- DES FÉDÉRATIONS NATIONALES -

ARTICLE 11. - LA FÉDÉRATION EST L'ORGANISME SPORTIF AYANT POUR BUT, DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE SPORTIVE NATIONALE, L'ORGANISATION DE CONCOURS, COMPÉTITIONS OU TOUT AUTRE FORME D'ACTIVITÉS SPORTIVES, DANS UNE DISCIPLINE SPORTIVE À L'INTENTION DES LIGUES SPORTIVES CIVILES LÉGALEMENT CONSTITUÉES ET RÉGULIÈREMENT AFFILIÉES CONFORMÉMENT À LA LÉGISLATION SPORTIVE ET DANS LE RESPECT DES STATUTS. IL N'EXISTE QU'UNE SEULE FÉDÉRATION NATIONALE PAR DISCIPLINE SPORTIVE.

ARTICLE 12. - LA FÉDÉRATION NATIONALE EST L'ÉMANATION DIRECTE DES LIGUES SPORTIVES CIVILES QUI PRATIQUENT LA DISCIPLINE SPORTIVE INTÉRESSÉE. ELLE EST SOUMISE À LA LOI N°35/62 DU 10 DÉCEMBRE 1962 SUR LES ASSOCIATIONS MAIS ELLE NE PEUT OBTENIR LE VISA DE SES STATUTS PAR LES AUTORITÉS COMPÉTENTES QU'APRÈS AGRÉMENT DU MINISTRE CHARGÉ DES SPORTS.

ARTICLE 13. - LA FÉDÉRATION EST PLACÉE SOUS LE CONTRÔLE TECHNIQUE, MORAL ET FINANCIER DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DES ARTS.

ARTICLE 14. - DES ARRÊTÉS PRIS PAR LE MINISTRE CHARGÉ DES SPORTS DÉTERMINERONT LES STATUTS-TYPES DES FÉDÉRATIONS NATIONALES ET PRÉCISERONT NOTAMMENT LEURS COMPÉTENCES ET LEUR ADMINISTRATION.

TITRE V

- DU COMITÉ OLYMPIQUE -

ARTICLE 15. - LE COMITÉ OLYMPIQUE GABONAIS EST L'ORGANISME CHARGÉ D'ASSURER, DE PRÉPARER ET DE RÉALISER LA REPRÉSENTATION DU GABON AUX JEUX OLYMPIQUES ET AUX JEUX RÉGIONAUX ORGANISÉS ET CONTRÔLÉS PAR LE COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE ET DE VEILLER AU RESPECT DES RÈGLES DE L'AMATEURISME.

ARTICLE 16. - TOUT PROJET OU DÉCISION DU COMITÉ OLYMPIQUE DE NATURE À ENGAGER LE SPORT NATIONAL DOIT ÊTRE SOUMIS À L'APPROBATION DU MINISTRE CHARGÉ DES SPORTS.

ARTICLE 17. - LE COMITÉ OLYMPIQUE EST UN ORGANISME SOUMIS À LA LOI N°35/62 DU 10 DÉCEMBRE 1962 SUR LES ASSOCIATIONS. IL NE PEUT OBTENIR LE VISA DE SES STATUTS QU'APRÈS AVOIR REÇU L'AGRÉMENT DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DES ARTS.

ARTICLE 18. - LE COMITÉ OLYMPIQUE, SAISI PAR LES FÉDÉRATIONS SPORTIVES PROPOSE AU MINISTRE CHARGÉ DES SPORTS LE PORT DES COULEURS NATIONALES PAR LES REPRÉSENTANTS NATIONAUX EN COMPÉTITION AVEC CEUX DES PAYS ÉTRANGERS.

.../...

TITRE VI

- DU CONSEIL NATIONAL DES SPORTS -

ARTICLE 19.- LE CONSEIL NATIONAL DES SPORTS CRÉÉ PAR LA LOI N°38/61 DU 5 JUIN 1961 A POUR BUT DE SENSIBILISER TOUTES LES COUCHES SOCIALES DE LA NATION AUX PROBLÈMES INTÉRESSANT LE SPORT NATIONAL.

ARTICLE 20.- UN DÉCRET PRIS EN CONSEIL DES MINISTRES FIXERA LA COMPOSITION DU CONSEIL NATIONAL DES SPORTS ET LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT.

TITRE VII

- DES ÉCOLES DE SPORTS -

ARTICLE 21.- DES ÉCOLES DE SPORTS PEUVENT ÊTRE CRÉÉES EN VUE D'INITIER DES JEUNES, FILLES ET GARÇONS À LA PRATIQUE DES SPORTS.

DES ARRÊTÉS PRIS PAR LE MINISTRE CHARGÉ DES SPORTS DÉTERMINERONT L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE CES ÉCOLES DE SPORTS.

TITRE VIII

- DE L'ÉQUIPEMENT SPORTIF -

ARTICLE 22.- LES STADES, TERRAINS DE JEUX ET INSTALLATIONS SPORTIVES SONT CONSTRUITS PAR L'ÉTAT, PAR LES VILLES OU À L'INITIATIVE DE TOUT GROUPEMENT OU PARTICULIER.

ARTICLE 23.- DANS CHAQUE VILLE OÙ EXISTE UN OU PLUSIEURS STADES ET DES INSTALLATIONS SPORTIVES, UN COMITÉ LOCAL DE GESTION SERA OBLIGATOIREMENT CONSTITUÉ. IL AURA POUR BUT DE GÉRER ET D'ENTREtenir LE OU LES STADES ET LES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE.

UN DÉCRET ULTÉRIEUR DÉTERMINERA LA COMPOSITION DE CE COMITÉ ET LES MODALITÉS DE GESTION DES INSTALLATIONS SPORTIVES.

LES RESSOURCES DE CE COMITÉ PROVIENNENT DES REÇETTES DES MATCHES ET MANIFESTATIONS ORGANISÉS SUR LES STADES ET SELON DES MODALITÉS QUI SERONT DÉTERMINÉES PAR ARRÊTÉ DU MINISTRE CHARGÉ DES SPORTS.

TITRE IX

- DISPOSITIONS GÉNÉRALES -

ARTICLE 24.- L'AGRÈMENT DES ASSOCIATIONS SPORTIVES, DES LIGUES, DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES CIVILES ET DE TOUTS LES GROUPEMENTS SPORTIFS PAR LE MINISTRE CHARGÉ DES SPORTS EST SUBORDONNÉ À L'ENVOI AU MINISTÈRE D'UN DOSSIER COMPRENANT LES STATUTS, LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE ET LA LISTE DES MEMBRES DU BUREAU ET DU COMITÉ DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION DE LA LIGUE OU DE LA FÉDÉRATION.

ARTICLE 25.- AUCUN GROUPEMENT AUTRE QUE LES ASSOCIATIONS, LIGUES ET FÉDÉRATIONS EXISTANT CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU PRÉSENT DÉCRET NE PEUT ORGANISER DES COMPÉTITIONS SPORTIVES OU Y PARTICIPER SANS AUTORISATION PRÉALABLE DU MINISTRE CHARGÉ DES SPORTS.

ARTICLE 26.- LES DÉCISIONS PRISES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES FÉDÉRATIONS DANS LE CAS OÙ ELLES ONT UNE PORTÉE GÉNÉRALE DE NATURE À ENGAGER LE SPORT NATIONAL NE SONT APPLICABLES QU'APRÈS APPROBATION DU MINISTRE CHARGÉ DES SPORTS.

ARTICLE 27.- LE CONTRÔLE PAR LE MINISTRE CHARGÉ DES SPORTS DE L'ACTIVITÉ ET DU FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS, DES LIGUES, DES FÉDÉRATIONS ET DES GROUPEMENTS SPORTIFS S'EXERCE PAR LE DIRECTEUR DES SPORTS, PAR LES INSPECTEURS DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS OU PAR TOUT AUTRE PERSONNE DÉLÉGUÉE À CET EFFET PAR LE MINISTRE.

.../...

CES ORGANISMES SONT TENUS DE PRÉSENTER À LA RÉQUISITION DU REPRÉSENTANT DU MINISTRE TOUS LES RÉGISTRES ET PIÈCES COMPTABLES NÉCESSAIRES À L'ACCOMPLISSEMENT DE SA MISSION.

ARTICLE 28.— LES ASSOCIATIONS, LES LIGUES, LES FÉDÉRATIONS ET LES ÉCOLES DE SPORTS DOIVENT OBLIGATOIREMENT ASSURER LEURS MEMBRES PRATIQUANTS ET DIRIGEANTS CONTRE LES RISQUES D'ACCIDENT AUXQUELS IL PEUVENT ÊTRE EXPOSÉS, AU COURS DES ENTRAÎNEMENTS, DES RENCONTRES AMICALES, DES COMPÉTITIONS OFFICIELLES NATIONALES ET INTERNATIONALES ET DANS LES DÉPLACEMENTS NÉCESSAIRES POUR SE RENDRE À CES MANIFESTATIONS.

ARTICLE 29.— LES DISPOSITIONS ANTÉRIEURES CONTRAIRES AU PRÉSENT DÉCRET SONT ABROGÉES.

ARTICLE 30.— LE MINISTRE DES SPORTS EST CHARGÉ DE L'EXÉCUTION DU PRÉSENT DÉCRET QUI SERA PUBLIÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE GABONAISE.

FAIT À LIBREVILLE, LE 30 Juillet 1969

PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT

P. le Président de la République
Chef du Gouvernement
Le Vice-Président du Gouvernement
Chargé de la Coordination, -

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS, DE LA CULTURE
ET DES ARTS

Léon MEBIAME.-

JEAN-BAPTISTE OBIANG EKONTE, -

P. LE MINISTRE DES FINANCES
ET DU BUDGET EN MISSION
LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE
LA PRÉVOYANCE SOCIALE, CHARGÉ DE
L'INTÉRIEUR

PIERRE MEBALEY, -

b- 01054 : Portant Instruction officielles sur L'enseignement de l'Education physique et sportive dans les établissements scolaires du premier degré, du second degré de l'enseignement technique et de l'Enseignement Supérieur

MANUAL VA Wang
Edile P.A. 1.
Important
20/11/72

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
SECRETARIAT D'ETAT A LA JEUNESSE
ET AUX SPORTS CHARGE DU SERVICE
CIVIQUE
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

REPUBLIQUE GABONAISE
UNION-TRAVAIL-JUSTICE

D E C R E T

N° 01054 /PR/BEJSSC/MEN.-

Coll. Jeunes
3 10 72

portant Instructions Officielles sur l'Enseignement de l'Education Physique et Sportive dans les établissements scolaires du premier degré, du second degré, de l'enseignement technique et de l'enseignement supérieur.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Loi n° I/61 du 21 février 1961 portant Constitution de la République Gabonaise et les textes modificatifs subséquents ;

Vu le Décret n° 221/PR du 3 février 1972 fixant la composition du Gouvernement, tel que modifié par le Décret n° 382/PR du 9 Mars 1972 ;

Vu le Décret n° 913/PR du 22 Juillet 1972 portant modification de la composition du Gouvernement ;

Sur le rapport conjoint du Ministre de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique et du Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports Chargé du Service Civique ;

La Cour Suprême Consultée ;
Le Conseil des Ministres entendu.

D E C R E T E

ARTICLE 1er - Les activités physiques et sportives dans les établissements scolaires du premier degré, du second degré, de l'enseignement technique et de l'enseignement supérieur sont organisées conformément aux dispositions du présent Décret.

I.- Introduction

Il apparaît que, faute d'instructions officielles, l'enseignement de l'Education Physique et Sportive est dispensé de façon hétérogène dans les divers établissements scolaires et que les instituteurs, les maîtres et les professeurs d'EPS, formés le plus souvent à des écoles différentes dans des instituts étrangers éprouvent les plus grandes difficultés pour harmoniser leur action et pour donner à leurs séances d'EPS le contenu et l'esprit nouveaux que réclame la formation des Jeunes Gabonais.

.../...

- 29 -

- d'apporter son concours à la préparation et au déroulement des compétitions universitaires ainsi qu'à la participation des équipes d'étudiants aux rencontres organisées par l'Office Gabonais des Sports Scolaires et Universitaires.

- de répartir les tâches d'éducation et d'animation entre les personnels enseignants (professeurs d'Education Physique et Sportive et Conseillers Sportifs) affectés à l'Université ou mis à sa disposition à temps partiel par le Ministère chargé des Sports.

B/- Le personnel enseignant

La mission du personnel enseignant d'EPS affecté à l'enseignement supérieur comporte un triple aspect : enseignement direct, animation, organisation. Un large appel à la participation d'un personnel complémentaire (éducateurs sportifs recrutés notamment parmi les étudiants titulaires de brevets d'Etat ou de diplômes fédéraux dans l'une des spécialités sportives et de plein air demandées par les étudiants) devrait permettre, d'une part, de limiter au minimum nécessaire les emplois de professeurs d'EPS affectés à l'enseignement supérieur et, d'autre part, de confier à ces professeurs l'importante mission globale ci-dessus définie, tout en assurant une animation dynamique des activités.

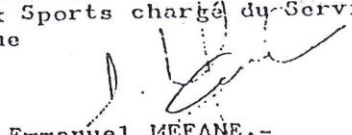
Les règles administratives prévues au chapitre IV des présentes Instructions Officielles s'appliquent à l'Université pour ce qui concerne l'horaire du personnel enseignant, les heures supplémentaires, la coordination de l'enseignement, l'animation sportive, les installations sportives et le matériel, le contrôle pédagogique et la notation.

ARTICLE 2.- Le Ministre de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique et le Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, chargé du Service Civique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application des présentes instructions qui seront publiées au Journal Officiel de la République Gabonaise et communiquées partout où besoin sera./-


Fait à Libreville, le 2/10/72

Par LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT

Le Secrétaire d'Etat à la Jeunesse
et aux Sports chargé du Service
Civique


Emmanuel MEFANE.-

Le Ministre de l'Education Na-
tionale et de l'Enseignement
Technique


Albert-Bernard ZONGO

- 24 -

- d'apporter son concours à la préparation et au déroulement des compétitions universitaires ainsi qu'à la participation des équipes d'étudiants aux rencontres organisées par l'Office Gabonais des Sports Scolaires et Universitaires.

- de répartir les tâches d'éducation et d'animation entre les personnels enseignants (professeurs d'Education Physique et Sportive et Conseillers Sportifs) affectés à l'Université ou mis à sa disposition à temps partiel par le Ministère chargé des Sports.

B/- Le personnel enseignant

La mission du personnel enseignant d'EPS affecté à l'enseignement supérieur comporte un triple aspect : enseignement direct, animation, organisation. Un large appel à la participation d'un personnel complémentaire (éducateurs sportifs recrutés notamment parmi les étudiants titulaires de brevets d'Etat ou de diplômes fédéraux dans l'une des spécialités sportives et de plein air demandées par les étudiants) devrait permettre, d'une part, de limiter au minimum nécessaire les emplois de professeurs d'EPS affectés à l'enseignement supérieur et, d'autre part, de confier à ces professeurs l'importante mission globale ci-dessus définie, tout en assurant une animation dynamique des activités.

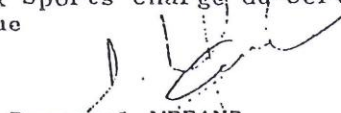
Les règles administratives prévues au chapitre IV des présentes Instructions Officielles s'appliquent à l'Université pour ce qui concerne l'horaire du personnel enseignant, les heures supplémentaires, la coordination de l'enseignement, l'animation sportive, les installations sportives et le matériel, le contrôle pédagogique et la notation.

ARTICLE 2.- Le Ministre de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique et le Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, chargé du Service Civique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application des présentes instructions qui seront publiées au Journal Officiel de la République Gabonaise et communiquées partout où besoin sera./-

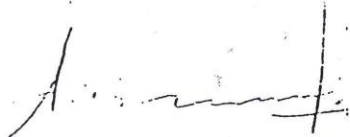
Fait à Libreville, le 2/10/72

Par LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT

Le Secrétaire d'Etat à la Jeunesse
et aux Sports chargé du Service
Civique


Emmanuel MEFANE.-

Le Ministre de l'Education Nationale
et de l'Enseignement
Technique


Albert-Bernard BONGO

c- Arrêté 009 : Portant création des comités de Gestion des Stades

ES/AD

MINISTRE DE LA JEUNESSE ET
DES SPORTS

DIRECTION GENERALE DE LA
JEUNESSE ET DES SPORTS

DIRECTION DES SPORTS ET DU
PLEIN AIR

REPUBLIQUE GABONAISE

UNION-TRAVAIL-JUSTICE

ARRETE

n° 009 /MJS/DGJS/DSPA.-

11/04/90

Portant création des Comités
de Gestion des Stades.-

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Vu la Constitution;

Vu les Décrets n°s 933-934-935-936/PR du 29 Août
1989 portant composition du Gouvernement ensemble les
textes modificatifs subséquents;

Vu le Décret n° 01774/PR du 31 Décembre 1983
portant attributions et organisation du Ministère de la
Jeunesse et des Sports;

Vu l'Arrêté n° 659/MJS/DG/DEMGS du 16 Octobre
1985 portant réglementation des locations des Installations
Sportives.

ARRETE :

ARTICLE 1er.- Il est créé dans chaque ville de l'Intérieur
où existe un stade de Foot-Ball construit par l'Etat, un
Comité de gestion dudit stade.

ARTICLE 2.- Le Comité de gestion est chargé :

1/- de gérer les recettes provenant :

- a)- de la vente des billets des manifestations
sportives et socio-éducatives
- b)- de la location des Installations sportives
et socio-éducatives
- c)- de la location des espaces publicitaires.

2/- d'assurer le fonctionnement et l'entretien
de tous les équipements et matériels sportifs et socio-
éducatifs.

.../...

ARTICLE 3.- Le Comité de gestion est composé :

- Du Chef du Service Provincial de la Jeunesse et des Sports
- Du Président de la Ligue de Foot-ball
- D'un Représentant de la Municipalité et éventuellement
- D'une ou plusieurs personnes physiques et morales connues pour leur contribution au développement du Sport ou des activités socio-éducatives nommées par décision du Ministre de la Jeunesse et des Sports.

ARTICLE 4.- Le Comité de gestion est nommé par décision du Ministre de la Jeunesse et des Sports sur proposition du Directeur des Sports. Il est présidé par le Chef de Service Provincial de la Jeunesse et des Sports.

ARTICLE 5.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

ARTICLE 6.- Le Directeur Général de la Jeunesse et des Sports est chargé de l'application du présent arrêté qui prend effet à la date de sa signature et sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Libreville, le 11 Avril 1990.


AMPLIATIONS :

PR.	1
PM.	1
1ER VPM.	1
2E VPM.	1
3E VPM.	1
4E VPM.	1
MATCLI	1
M.J.S.	2
IPJS	10
FEDERATIONS	9
LIGUES	9
ARCHIVES	5
TOTAL	42

/_e Ministre de la Jeunesse
et des Sports.


Victor AFENE.-

d- Arrêté 0035 : portant répartition de la subvention allouée aux fédérations sportives saison 2012

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES LOISIRS ----- SECRETARIAT GENERAL ----- DIRECTION GENERALE DES SPORTS ----- DIRECTION DES SPORTS DE HAUT NIVEAU -----		REPUBLIQUE GABONAISE ----- Union- travail- justice -----
N° <u>0035</u> /MJSL/SG/DGS/DSHN		

ARRETE

Portant répartition de la subvention allouée aux fédérations sportives Saison 2012

- Vu la constitution ;
- Vu le décret N° 0804/PR du 19 octobre 2009 fixant la composition du gouvernement ;
- Vu la loi N° 35/62 du 10 décembre 1962 relative aux associations ;
- Vu la loi N° 16/2004 du 06 janvier 2005 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du fonds national pour le développement du sport ;
- Vu le décret N° 286/PRMI du 17 décembre 1962, réglementant les modalités de la reconnaissance d'utilité publique des associations, modifié par le décret N° 810/PR du 13 septembre 1971 ;
- Vu le décret N° 00602/PRMJSCADS du 30 juillet 1969, portant organisation du sport civil ;
- Vu le décret N° 0255 du 23 avril 2009, portant attributions et organisation du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;
- Vu les nécessités de service.

ARRETE

Article 1^{er} : le présent arrêté a pour objet de déterminer la répartition de la subvention allouée aux fédérations sportives pour la saison 2012.

Article 2 : la subvention allouée aux fédérations sportives se dessine de la manière suivante :

- Six cent trente deux millions (632.000.000) représentent le budget alloué à la préparation des sportifs aux compétitions internationales ;
- Un milliard deux cent millions (1.200.000.000) à la participation aux compétitions internationales.
- Compétitions bénéficiant d'une dotation spécifique.

Article 3 : Ce montant total est de un milliard huit cent trente deux millions de francs CFA (1.832.000.000) ; est réparti comme suit:

N° d'ordre	FEDERATIONS	PREPARATIONS AUX COMPETITIONS INTERNATIONALES LIGNE 83.11.6.3.62	PARTICIPATION AUX COMPETITIONS INTERNATIONALES LIGNE 83.11.6.3.83	MONTANT
1	ATHLETISME	52.000.000	70.000.000	122.000.000
2	BASKET BALL	88.000.000	70.000.000	158.000.000
3	BOXE	25.000.000	90.000.000	115.000.000
4	CYCLISME	45.000.000	98.000.000	143.000.000
5	GOLF	30.000.000	30.000.000	60.000.000
6	HANDBALL	90.000.000	155.000.000	245.000.000
7	JUDO	35.000.000		35.000.000

8	KARATE	20.000.000	102.470.900	122.470.900
9	KICK-BOXING	30.000.000	80.000.000	110.000.000
10	FEGOPH	50.000.000		50.000.000
11	FEGASSU	13.000.000		13.000.000
12	FEGASS	30.000.000		30.000.000
13	TAEKWONDO	45.000.000	90.000.000	135.000.000
14	TENNIS	16.000.000	45.000.000	61.000.000
15	TENNIS DE TABLE	18.000.000	24.000.000	42.000.000
16	VOLLEY BALL	30.000.000	50.000.000	80.000.000
17	WUSHU	15.000.000	25.000.000	40.000.000
18	COMITE NATIONAL OLYMPIQUE		50.000.000	50.000.000
19	TOURNOI INTERNATIONAUX		220.529.100	220.529.100
TOTAUX		632.000.000	1.200.000.000	1.832.000.000

DOTATIONS SPECIFIQUES

FEDERATIONS	Lignes Budgétaires Correspondantes	Compétitions	Montant alloué
JUDO	83.11.6.3.69	CAN Judo 2012	91.000.000
HANDBALL	83.11.6.3.83	CAN 2012 Handball	270.000.000
Pôle Cadet (HANDBALL)	83.11.6.3.61	sports études	300.000.000

*

RUGBY	83.11.6.3.59	Promotion du rugby	25.000.000
AGAKADO	83.11.6.3.56	Nuit des arts martiaux	85.000.000

Article 4 : le secrétaire général du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature abroge toutes les décisions antérieures, contraires. Il sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Libreville, le 16 JAN 2012


René NDEMEZO'OBIANG

Annexe 2 : Guide méthodologique

a- Guide méthodologique d'entretien : matrice générale

Objectif: une série d'auditions et de consultations est réalisée auprès de personnalités ressources impliqués dans le monde du sport gabonais à savoir: Présidents des fédérations; Elus politique; Milieux sportifs; Milieux universitaires; Journalisme sportifs tant au point de vue de l'action que de la réflexion. Ces personnalités sont conviés à proposer leur point de vue argumentés sur l'organisation du sport au Gabon autour de l'axe pouvoir public et institution sportive. Et sur l'interrogation principale: A qui appartient l'organisation du sport au Gabon?

1° Les acteurs: Renseignement personnels (âge, profession) leur vécu en tant sportif rôle et fonction et trajectoire dans ce milieu.

2° Questions possibles: Parlez-moi de vous, comment êtes-vous rentré(e) dans ce milieu? Quels grands changements figurent entre hier et aujourd'hui? Qu'est ce qui a fondamentalement changé? Comment avez-vous vécu ces changements? Quelle évolution s'est produite dans les mentalités des sportifs?

3° L'organisation et le fonctionnement des entités sportives

Son statut, (association ?) son siège, son organigramme formel et informel ?date de création par qui et pourquoi ? Réunions (fréquence et décisions...) Calendrier de la saison sportive, événement important et ses particularités, le budget alloué ?

4° Objet de recherche

Quelle est votre conception du sport? Votre engagement dans le domaine du sport traduit-il fidèlement votre conception ? L'organisation sportive est héritée de la colonisation peut –on dire aujourd'hui encore qu'il en dépend fortement ? Pourquoi l'organisation du sport gabonais privilégie-t-elle le modèle français ? Toute nation dispose des valeurs comment sont-elles incorporés dans la politique sportive ? Comment analysez-vous le contact permanent entre culture locale et culture occidentale au sein de la politique sportive gabonaise ? Quelles sont les grandes composantes institutionnelles ou autres qui structurent le sport au Gabon?

5° Problématique

Pensez-vous que le ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement Supérieur et Technique de la Formation Professionnelle et de la Recherche Scientifique chargé de la Culture et de la Jeunesse et des Sports joue son rôle d'organisation sportive conformément au décret n°00391/PR/MJSCA/CAB du 16 mars 1969 ? Dans son article 2- Organisation sportive comporte: l'association sportive, la Ligue; La fédération; Le comité Olympique Gabonais; Le conseil national des sports ?

6° Vérifications des hypothèses

Pensez-vous que les textes non actualisés risquent d'hypothéquer l'organisation du sport au Gabon ? L'avenir du sport au Gabon vous paraît-il certain si l'on actualise les textes ? Avez-vous des inquiétudes à ce sujet ? Que peut nous apprendre l'état des lieux du sport gabonais? Développement ? Retard ? Progrès ? Déphasage ? La non séparation des pouvoirs (politiques et fédérations) est préjudiciable au bon fonctionnement du sport Gabonais ? Pensez-vous que la séparation des pouvoirs politiques et fédérations permet une meilleure organisation du sport au Gabon ? Dans les relations pouvoir public et institution sportive quels à votre avis le risque de déséquilibre ?

7° Phase supplémentaire interaction politico-sociale:

Pensez-vous que l'on puisse parler aujourd'hui d'une unité dans l'organisation du sport gabonais en termes de niveau et de forme ? cout etc..? Comment concevez-vous les droits et obligations des partenaires du sport Gabonais ? On peut penser qu'il ya surement moyens d'éviter tel ou tel organisation ?

8° Essai de proposition et synthèse

Quel constat pouvez-vous faire de l'organisation du sport au Gabon ? Pouvez-vous nous brosser brièvement le tableau de ce que sera, demain le sport Gabonais ?

Remarque complémentaire :

Le choix raisonné des personnalités à interroger à été estimé a une cinquantaine d'entretiens. Nous avons administré 47 entretiens qui sont tous exploitables. On trouvera ci-après en retranscription quasi-intégrale cinq entre eux, qui donnent une idée précise de la passation de l'entretien, de sa retranscription et de son utilisation dans le mémoire de recherche proprement dit.

b- Retranscription intégrale de quelques entretiens semi-dirigés

1- Entretien avec le Président de la FEGASU M. Mebiame Akono Pamphile le 13 juillet 2013 à Libreville à son bureau.

MG. Parlez-moi de vous ?

Mon nom est : Pamphile Mebiame-Akono, je suis Enseignant permanent à la FLSH, Maître De Conférences de Pragmatique Des Interactions Verbales, Chef de département Des Sciences De l'information et De la Communication, Président de la Fédération Gabonaise Du Sport Universitaire. En tant que sportif, j'ai fait toutes mes classes : des minimes jusqu'à la division d'élite de football de mon pays (Première division), Je suis détenteur de la Coupe Du Gabon (1989), Vice –champion du Gabon (1990), champion du Gabon Universitaire avec la FLSH à trois reprises, International Universitaire. Je suis par ailleurs, le fondateur de l'équipe corpo des Enseignants-Chercheurs de l'Université Omar Bongo.

MG. Comment êtes-vous rentré(e) dans ce milieu?

Le football est une passion qui m'a toujours habité depuis ma tendre enfance. Je pense que la formation intellectuelle, spirituelle, d'un homme ne peut faire l'économie, d'une formation sportive qui véhicule des valeurs d'effort, de solidarité, de remise en cause, d'humilité, de solidarité

MG. Quels grands changements figurent entre hier et aujourd'hui? Qu'est ce qui a fondamentalement changé? Comment avez-vous vécu ces changements? Quelle évolution s'est produite dans les mentalités des sportifs?

Le grand changement qui est perceptible dans notre pays est la volonté exprimée par l'exécutif actuel de notre pays, de faire du Gabon, une place forte des événements sportifs en Afrique. Je vis cette vision sportive avec beaucoup d'enthousiasme : Le Gabon a en effet, organisé quelques grands rendez-vous sportifs : CAN de foot à Libreville et Malabo, une course cycliste (Amissa Bongo) est organisée régulièrement à Libreville, avec une très belle exposition médiatique à l'international, un marathon international vient d'être organisé à Libreville. De plus, un championnat professionnel de football a été lancé depuis l'année dernière. L'une des difficultés majeures pour l'éclosion véritable du sport au Gabon est l'absence des structures d'accueil au niveau des municipalités et des établissements scolaires et universitaires. Pour ce qui est des sportifs, pour ne parler que du lancement du championnat

Annexes

professionnel, la presse relaie que les footballeurs ne semblent pas dans l'ensemble, bénéficier à juste titre, de cette plus-value, dans leur vie quotidienne.

MG. L'organisation et le fonctionnement de la FEGASU ? Son statut, (association?) son siège, son organigramme formel et informel ? date de création par qui et pourquoi? Réunions (fréquence et décisions...) Calendrier de la saison sportive, événement important et ses particularités, le budget alloué ?

Pour ce qui est de la FEGASU, je me permets de vous transmettre l'ensemble des documents administratifs, afin que vous puissiez le capitaliser au maximum cher jeune. Par ailleurs, Au niveau de la saison 2013-2014, ma volonté est de mettre en place trois ligues provinciales : Libreville, Franceville, Port-Gentil. Le choix de ces ligues s'explique car ces trois villes accueillent les trois Universités publiques du pays et un long contingent, d'établissements privés et publics, à même de servir de vivier, à l'éclosion du sport universitaire dans notre pays. Nous mènerons également deux missions : l'une à Bruxelles (Belgique) et l'autre, à Yaoundé (Cameroun) ; ce premier déplacement en Europe, nous permettra de sceller, un partenariat avec la FISU, qui est l'organe institutionnel gérant la politique universitaire, à l'échelle mondiale ; l'expérience camerounaise nous permettra d'accélérer des rapports inter-régionaux avec ce pays de sport, d'Afrique centrale. Enfin, nous allons clore l'année, avec un championnat de la Fegasu réunissant les trois pôles pédagogiques dans quatre disciplines : Foot, basket, volley, hand. Reste que les ligues sont invitées à organiser dans chacun de leur bassin pédagogique, des compétitions.

MG. Quelle est votre conception du sport?

Le sport tel pratiqué au Gabon a certes hérité de l'héritage colonial mais aujourd'hui, cinquante ans après les indépendances : il reflète l'organisation idéologique et politique du Gabon. En d'autres termes, les équipes sportives sont traditionnellement gérées par des hommes politiques qui y voient, un excellent moyen de tisser des liens sociaux avec les différentes strates de la société gabonaise.

MG. Pensez-vous que le ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement Supérieur et Technique de la Formation Professionnelle et de la Recherche Scientifique chargé de la Culture et de la Jeunesse et des Sports joue son rôle d'organisation sportive ? Toutes ces composantes concourent en effet, à la gestion du sport mais je déplore le fait que le rôle du Conseil national des sports ne soit pas suffisamment expliqué aux dirigeants sportifs, que nous sommes.

MG. Pensez-vous que les textes non actualisés risquent d'hypothéquer l'organisation du sport au Gabon?

Je pense que les textes devraient être en phase avec la volonté consensuelle des acteurs du Sport au Gabon.

MG. L'avenir du sport au Gabon vous paraît-il certain et assuré si l'on actualise les textes? Avez-vous des inquiétudes à ce sujet?

Il est certain que des textes actualisés fixent les droits et devoirs des principaux acteurs concernés, par la pratique du sport dans notre pays.

MG. Que peut nous apprendre l'état des lieux du sport gabonais? Développement? Retard? Progrès? Déphasage ? Un retard considérable dans l'érection des plateaux sportifs, une absence de programmation d'une politique de pratique du sport de masse où l'on peut déceler, des sportifs d'élite.

MG. La non séparation des pouvoirs (politiques et fédérations) est-elle préjudiciable au bon fonctionnement du sport Gabonais? Oui, dans la mesure où la clé de répartition de la subvention annuelle n'est pas équitable d'une fédération à une autre. Comment comprendre que la Fegasu qui regroupe en son sein, toutes les Universités et grandes écoles bénéficie de la subvention la moins importante du paysage sportif gabonais en 2012.

MG. Pensez-vous que la séparation des pouvoirs politiques et ceux des fédérations permettrait une meilleure organisation du sport au Gabon?

C'est une question difficile parce que le sport au-delà du fait qu'il soit une activité d'essence ludique n'en est pas moins, un puissant moyen de développement économique ou politique : Ces deux composantes sont aujourd'hui inextricablement liés pour une raison simple : C'est le politique qui porte une vision sur la société. On le voit avec le Qatar, petit pays, du golfe persique mais qui mène une politique très ambitieuse en se positionnant dans les grandes villes occidentales (Paris, Londres) et même dans l'organisation de la coupe du monde de football 2022. La bonne question pour le Gabon est quelle est la place du sport dans la stratégie de développement de ce petit pays d'Afrique centrale.

MG. Dans les relations pouvoir public et institution sportive, quel est à votre avis le risque de déséquilibre ?

Annexes

Les risques sont que des décisions verticales soient prises par les politiques à des fins électoralistes sans envisager un ancrage d'une véritable culture sportive fondée à partir d'un constat sur le terrain, des experts.

MG. Pensez-vous que l'on puisse parler aujourd'hui d'une unité dans l'organisation du sport gabonais, en termes de niveau et de forme? Non, l'homogénéité en termes de dotations des moyens n'existe pas. Je peux comprendre que la fédération gabonaise de football bénéficie de moyens avantageux voire colossaux : le football est le sport le plus populaire dans le monde. Mais comment comprendre qu'une fédération comme la Fégasu qui est en réalité, une espèce de comité olympique regroupant en son sein, toutes les entités sportives soit le parent pauvre de la subvention gouvernementale au Gabon, lorsque des fédérations quasi intimistes au Gabon, comme le tennis bénéficient d'allocations budgétaires plus conséquentes. Ne perdons pas de vue, que c'est par l'école et l'Université que le sport a connu, le plus grand développement dans le monde. Et notre pays ne peut s'autoriser de dénier à la Fégasu, son rôle de locomotive, si on veut asseoir un développement réel du sport dans notre pays. En d'autres mots, La Fégasu se doit d'être par excellence, le partenaire au développement du sport au Gabon.

MG. Le sport au Gabon est-il principalement une organisation: Politique, Culturelle? Economique? Scientifique, Folklorique, ou Utopique? Justifiez le choix de votre réponse.

C'est une organisation circonstanciée des événements sportifs et non pas, une réflexion intégrative qui installe le citoyen au cœur du développement de la société via le quartier, la ville, l'arrondissement, la ville, la province ; l'école primaire, secondaire, l'Université et les grandes écoles. Ce n'est que par une organisation réfléchie et intégrative comme c'est le cas, dans de petits pays démographiques comme la Suède que le Gabon pourra espérer est une destination sportive de premier-plan.

MG. Quel constat pouvez-vous faire de l'organisation du sport au Gabon.

Il faut que l'Etat par des installations structurelles développe le sport de masse pour espérer avoir une élite compétitive.

MG. Pouvez-vous nous brosser brièvement le tableau de ce que sera, demain, le sport gabonais ?

Le Sport de demain permettra d'avoir tous les dix ans, comme aujourd'hui, quelques talents comme un Anthony Aubame, une Rudy Milama, un Pierre Aymeric Aubame Eyang qui sont la conséquence de parcours personnels alors que c'est à l'Etat, par des pôles de détections à

Annexes

toutes les échelles de la société qui doit mettre à la disposition de ses compatriotes, une politique lisible et intégrative d'une pratique du sport.

2- Entretien avec la Présidente de la Fédération Gabonaise de Handball (FÉGAHAND) et Secrétaire Général du Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Culture le 14 septembre 2013 à Libreville au siège de la FEGAHAND.

Megne Ghislain : Madame, pouvez-vous vous présenter, s'il vous plait ?

Nicole Asséle : Je suis madame Nicole Asséle, présidente de la fédération Gabonaise de handball.

MG : Vous êtes présidente de la Fédération Gabonaise de Handball. Quand est née votre passion du Handball ?

N.A. : J'ai été joueuse...donc j'ai été joueuse, j'ai été arbitre, j'ai été entraîneur ; je suis dirigeante du sport et puis je suis restée dans mon domaine du Handball. Donc c'est depuis l'école primaire je dirai.

MG : Vous avez une casquette multiforme : dirigeant, arbitre etc. Quelle est votre conception du Sport, de manière générale ?

N.A. : Je vais reprendre De Coubertin : « l'essentiel c'est de participer » .Et comme je suis médecin de formation, je dirai que le sport c'est la santé. Mais au-delà de ces phrases, je pense que le sport c'est le brassage, c'est ce qui fait l'unité si on peut dire...C'est une grande famille le sport, et c'est là où il y a le plus grand brassage de personne et je crois que le sport c'est une politique, pas la politique politicienne, je parle là de la politique du sport qui va vers la famille.

MG: Qu'entendez-vous par « politique sportive qui va vers la famille » et quel état des lieux pouvez-vous faire ?

N.A. : Je dirais que je ferai beaucoup plus la politique du sport et non la politique dans le sport, il y a une nuance : politique dans le sport et politique du sport...Euh aujourd'hui au Gabon notre gros problème c'est qu'il y a de la politique dans le sport. Il n'y a pas une politique du sport au Gabon.

MG : Comment l'expliquez-vous ?

Annexes

N.A. : Non parce que c'est ce qui est. Est-ce que Vous avez fait le tour on vous a donné un document sur la politique du sport au Gabon ? Il n'y a pas une politique du sport au Gabon encore... il y a une vision, la vision de « l'Emergence dans le sport » dans ce cas vous prendrez le document de « l'Emergence » ; le P.S.G.E. et vous verrez quelle est la politique en matière de sport dans ce document... il y a une vision du sport, mais il n'y a pas une politique du sport au Gabon pour l'instant.

MG: Votre engagement dans le domaine du sport traduit-il fidèlement votre conception ?

N.A. : Hum... plus maintenant tout simplement parce que hier le sport était un loisir pour moi, je suis médecin de formation. Aujourd'hui mon loisir s'est transformé en boulot, c'est devenu mon travail donc je n'ai plus la même vision. Parce que en dehors d'être la présidente de la Fédération Gabonaise de Handball, je suis le secrétaire générale adjoint en charge des sports au ministère de la jeunesse et des sports , au ministère de l'éducation nationale je suis le secrétaire générale adjoint chargé de la culture et des sports, donc mon loisir devient mon travail à partir de ce moment je ne peux pas vous dire que je m'y retrouve comme je le veux parce qu'il y a des moments comme aujourd'hui où vous m'interviewez en tant que présidente de la FEGAHAND mais à un moment donné je vais déborder... je serai obligée de répondre comme un secrétaire générale 1.

MG : C'est d'ailleurs pourquoi vous figurez dans notre échantillon représentatif. Parce que vous avez non seulement une double casquette mais aussi par rapport à notre approche du genre comment une femme fait-elle pour gérer une fédération sportive au Gabon ?

N.A. : Comme un homme, mais avec beaucoup plus de rigueur...

MG : Nous le remarquons (rires)...Comment se déroulent vos réunions quotidienne ?

N.A. : C'est vrai que vous voulez parler d'approche de genre... mais dans tous les domaines ,en générale quand une femme a des responsabilités elle a tendance à faire beaucoup plus que les hommes parce que l'on se dit « ce sont des boulots d'homme », donc quand une femme arrive elle est obligée de faire plus, elle n'a pas droit à l'erreur donc je dirai ;comme un homme avec beaucoup plus de rigueur et beaucoup plus de perfectionnisme .

MG : Toute Nation dispose de valeurs. Quelles sont celles du Gabon et comment sont elles incorporées dans la politique sportive...

Annexes

N.A. : (elle l'interrompt) Mais si vous parlez de politique sportive, moi personnellement je vous dis que nous n'avons pas encore de politique sportive bien établie. On a une vision du sport dans le PSGE du chef de l'Etat dans sa vision pour « l'Emergence » en matière de sport, mais on n'a pas une politique du sport donc je ne peux pas vous répondre dans ce cadre là.

MG : **L'organisation sportive au Gabon est héritée de la colonisation. Peut-on dire encore aujourd'hui qu'elle en dépend fortement ? Si oui, qu'est-ce qui vous permet de le dire ?**

N.A. : Oui beaucoup, tout simplement parce que à partir du moment où l'on n'a pas de politique à nous que l'on a mis en place, une politique du sport à nous...c'est que l'on travail toujours sur la base des acquis. Là tout à l'heure j'ai lu votre document, vous m'avez parlé de loi de 1960, nous sommes quand même en 2013...S'il faut encore travailler sur la loi de 1960 c'est que nous travaillons encore sur les bases de la colonisation, c'est clair.

MG : **Pour revenir à cette loi, pensez-vous que le ministère de la Jeunesse et des Sports joue son rôle d'organisateur du sport sachant que vous avez une quadruple casquette : secrétaire générale, présidente de la fédération, ancienne grande sportive, etc. est ce que le ministère de la Jeunesse et des sports joue pleinement son rôle ?**

N.A. : Si vous me posez la question, je ne peux pas être juge et partie, je ne peux pas me juger moi-même. Je vous dirai que nous jouons notre rôle dans l'environnement qui nous est permis de le jouer. Je vais vous donner un exemple pour vous répondre: Vous me donnez dix roses et vous me demandez d'offrir une rose par personne mais à quinze personnes...j'en donnerai au dix premières et les cinq autres n'auront rien. Donc je travaille avec les moyens que l'on me donne : le ministère des sports joue son rôle dans le cadre des moyens qui lui sont donnés.

MG: **Pensez-vous que la séparation des pouvoirs politique et ceux des fédérations permet ou permettrait une meilleure organisation du sport ?** **N.A. :** C'est-à-dire ?

MG : **Prenons votre cas par exemple. Vous êtes secrétaire générale notamment du ministère de la jeunesse et des sports, vous êtes présidente de la Fédération Gabonaise de Handball, vous êtes ancienne joueuse internationale de Hand, vous êtes passionnée de Hand. Est-ce que les présidents de fédérations et les dirigeants politiques peuvent être réunis ou confondus dans le même sac ?**

N.A. : D'abord secrétaire générale ce n'est pas politique mais administratif. Moi je ne fais pas de politique. Le secrétaire général c'est un administratif donc logiquement ce n'est pas un politique. Ensuite, les fédérations sont des associations à but non lucratif. Donc ce sont des

Annexes

élus dans une assemblée générale d'une association...Ce ne sont pas des permanents, ni des personnes rémunérées ...donc quiconque peut-être président de fédération même s'il a des hautes fonctions parce que c'est du bénévolat dans le respect de la déontologie. Je vous ai dit, ce qui tue le sport c'est la politique dans le sport, la politique ne doit pas gérer le sport ce qui ne veut pas dire que l'homme politique ne peut pas gérer le sport là aussi il y a une nuance. par exemple on fait une équipe Nationale où l'origine ethnique ou la connotation politique priment sur la valeur du joueur et c'est ce genre de chose je combats, donc dans ce cadre-là je suis pour cette séparation. Mais cela n'empêche que tout Gabonais a le droit d'apporter au sport national tant que ce n'est pas pour des buts politiques.

MG : Comment analysez-vous le contact permanent entre culture locale et culture occidentale dans le sport Gabonais ?

A.N. : Nous n'avons pas réellement de culture locale du sport, nous copions tout de l'ancienne puissance coloniale française, donc je ne sais pas si nous avons une culture à nous...Ce que nous faisons, c'est une adaptation de ce que fait l'occident. En matière de sport, en dehors du fait que nos jeunes font beaucoup de suivisme –et c'est à nous de recadrer cela- en dehors de ce fait là, je ne pense pas que nous en avons une. Par exemple, on nous a demandé d'établir des contrats d'objectifs de performance entre le ministère et les fédérations ce que je trouve mal venu car pour faire de la performance, il faut un environnement adéquat .Aujourd'hui Anthony (Obame) est champion du Monde de taekwondo, mais parce qu'il est pris en charge en France et en Espagne où il y a des structures adéquates, une prise en charge adéquates et un environnement pour. Quand on parle de performance, on parle de haut niveau et le haut niveau il faut non seulement des infrastructures, mais aussi tout e qui va ensemble : la couverture médicale, la nutrition, la psychologie etc. ce que nous n'avons pas au Gabon pour le moment. Avant de parler de contrats d'objectifs ou de contrat performances, il faut mettre en place les infrastructures qu'il et l'environnement sportif qu'il faut sinon ce serait mettre la charrue avant les bœufs. Quand on parle de politique du port, c'est une politique d'abord sur la mise en place des équipements, des infrastructures et des ressources humaines donc des techniciens de haut niveau. Ce que nous faisons à l'heure actuelle à la Fédération Gabonaise de Handball c'est de la magie...Nous sommes la seule fédération au Gabon à avoir qualifié une équipe au mondial deux fois de suite, c'est un exploit ! C'est de la magie ! Ça veut dire que ces enfants-là ont de la volonté compte tenu de leurs conditions d'entraînement et de préparation. Ce n'est qu'après avoir vu nos résultats qu'en 2010 l'Etat a commencé à nous donner les moyens pour entretenir notre sport-étude mas il n'empêche que pour la

Annexes

performance, en allant deux fois en coupe du monde ,nous nous sommes rendus compte que nous sommes très loin derrière nos adversaires au niveau mondiale. Les petites performances que nous obtenons c'est de la magie...

MG : L'avenir du sport au Gabon vous paraîtrait-il meilleur si l'on actualisait les textes ?

N.A. : La politique du sport ne se résume pas seulement à une actualisation les textes qui d'ailleurs existent aujourd'hui et son régulièrement revus. C'est d'avoir une vision que l'on conçoit ensemble, la valider et la faire appliquer dans tous les secteurs concernés .Il faut mettre en place cette politique du sport dont nous avons tant besoin et l'appliquer.

MG : Vous diriez que le sport au Gabon est plutôt une organisation culturelle, économique, scientifique, folklorique, utopique ou politique ?

N.A. : Elle commence à tendre vers une organisation économique. Je pense que avec la vision de « l'émergence » -là je fais un peu de politique- nous allons vers le sport économique avec tout les événements sportifs qui ont lieu au Gabon en ce moment notamment dans le football. Ce que j'aurais souhaité c'est que cela soit planifier et que cela touche tous les sports car il n'y a que la compétition pour préparer la compétition. Il faudrait aussi que nos jeunes aient plus de personnalités sportives à qui ils pourront s'identifier. Au Gabon, le sport est donc encore un loisir qui tend pour certains sports à devenir beaucoup plus économique. Mais pour passer de loisir à sport économique il y a toute une batterie de choses à mettre en place et qui passe obligatoirement par une politique du sport au Gabon.

MG: Pouvez-vous nous brosser le tableau de ce que sera demain le sport gabonais ?

N.A. : En tant que présidente de la fédération, je ne peux vous dire ce que sera le sport Gabonais demain, mais je peux vous donner ma vision pour le Handball Gabonais demain. Ma vision pour le Handball Gabonais demain c'est que d'ici 2017, mes seniors obtiennent une qualification au Mondial, ce qui veut dire être dans les trois premières nations Africaines ; et en compétition de club, je vise une finale Africaine, voir même une coupe d'Afrique car nous avons le potentiel pour y arriver. Et pour aussi, je souhaite remettre sur pied le Handball féminin qui avant donné de bons résultats auparavant. Notre vision à terme c'est de faire partie des meilleures nations Africaines et d'exister à l'ombre du football et ce que ce soit chez les hommes comme chez les femmes.

3- Entretien avec le Directeur du Sport du Haut Niveau. M. Bidoung Mathurin le 5 septembre 2013 au ministère de la Jeunesse et des Sports à Libreville.

MG: Monsieur s'il vous plait, parlez-moi de vous, comment êtes-vous rentré dans le milieu sportif, pouvez –vous vous présenter ?

S.B. : Je m'appelle Bidoung Séraphin. Je suis inspecteur de la Jeunesse et des Sports ; rentré au ministère des sports après ma formation universitaire à l'Université Omar Bongo où j'ai suivi une formation en faculté des lettres et sciences humaines dans la spécialité Histoire. Après ma maîtrise, je suis allé en formation à Abidjan (Côte d'Ivoire) d'où je suis sorti inspecteur de la Jeunesse et des Sports. Je dois dire que le sport a toujours été une passion pour moi, une passion depuis mon jeune âge :j'ai pas mal joué au football et j'ai pratiqué un peu de karaté...le sport est une passion .Mais de là à penser que j'en ferai une profession, je dois dire qu'à l'époque je n'aurais pas franchi le pas. Mais je ne l'ai pas regretté parce qu'au moment où j'opte pour la formation de professionnel du sport à Abidjan, j'avais également la possibilité d'aller dans le monde des médias car j'avais été reçu au concours de l'ISTI à Dakar. Donc j'ai combiné, ce qui est rare, à la fois ma passion et l'activité qui me fait vivre, qui me procure de ressources pour vivre tous les jours. En sus de ma formation initiale à l'université telle que je l'ai décrite, j'ai adjoint une formation de juriste avec une licence en droit privé. Je suis quelqu'un qui pratiquait quand même le sport assez longtemps, d'ailleurs la conséquence de l'abandon du sport, c'est un peu la propension à prendre du poids. En gros voilà l'homme que je suis, passionné de sport, aimant la culture et curieux intellectuellement.

MG. : Quelle est votre conception du sport ?

S.B. : Du sport, je n'ai pas une conception qui m'est personnelle, dès que l'on parle de sport on parle d'une activité codifiée orientée vers la compétition sportive. Mis à côté de cela il y a le sport de masse, le sport d'entretien etc. ma conception du sport c'est que c'est quelque chose de vital à la vie d'un individu, dans la vie d'une nation. Et pierre de Coubertin l'a très bien compris car on sait tous que c'est lui qui a lancé les jeux olympiques modernes, mais ce que beaucoup ne savent pas c'est qu'il l'a fait en se fondant sur l'observation de la société française. À cette époque-là il avait remarqué que la jeunesse était quelque peu déliquescents, apathique. Et pour lui redonner de la vigueur c'est pour cela qu'en tant que pédagogue, il a demandé à ce que l'on relance l'éducation physique dans les établissements scolaires pour donner plus de vie aux citoyens français. Donc le sport a un aspect vital, un aspect plus qu'important que l'on doit tous observer. D'ailleurs les scientifiques ont prouvé en partant du

Annexes

lien entre le sport et la santé que c'est quelque chose d'absolument indispensable et pour les hommes et pour une nation parce qu'une nation ne vit et ne se forme que par les hommes.

MG : L'organisation sportive au Gabon est héritée de la colonisation. Peut-on dire encore aujourd'hui qu'elle en dépend fortement ?

S.B. : Oui naturellement parce que il y a, si vous voulez un lien historique, un lien naturel. Le lien naturel est que les sports tels que nous les connaissons aujourd'hui nous sont hérités de la colonisation, donc toute l'institutionnalisation et toute l'organisation de ce mouvement sportif se fondent sur ce qui se fait en Occident.

Donc il en dépend aussi largement qu'en dépendent toutes les institutions que nous avons dans nos Etats ; ce sont des institutions héritées et beaucoup inspirées de la colonisation avec des adaptations locales et des adaptations contextuelles.

MG : Comment analysez-vous le contact permanent entre la culture locale et la culture occidentale au sein de la politique sportive gabonaise.

S.B. : Ce contact-là a des effets en ce que à mon avis il nous empêche d'avoir l'approche scientifique que nous devons avoir dans la recherche de la performance. Les STAPS comme vous savez sont une science, et si nous voulons atteindre les résultats du haut niveau il faut que nous ayons les paradigmes qui sont utilisés en occident. Alors qu'ici on pense encore que pour gagner un match de football il faut appeler des charlatans au Bénin ou au Togo qui ne sont pourtant pas des foudres de guerre en dehors de ces dernières années pour le cas du Togo. Si le Bénin auquel on attribut beaucoup de vertus mystiques, métaphysiques était aussi fort que cela, ce serait la figure de proue du football au niveau ne serait-ce que continental. Les aspects négatifs c'est ce type d'approche là, où l'on met de côté les aspects objectifs que sont le travail, l'entraînement etc. la récupération, le repos, la tactique et tout le management qu'il faut pour atteindre les performances de haut niveau que l'on souhaite car il y a des facteurs de performance qui sont des facteurs scientifiques. Malheureusement, nos chaînes culturelles nous embrigadent là-dedans et nous empêchent d'avoir les résultats que nous devons avoir alors que nous avons des athlètes de très haute qualité. Le jour où nous seront débarrassé de ces carcans culturels qui font que nous restons toujours dans nos traditions, nous atteindront réellement le haut niveau.

M.G : Pensez-vous que les textes non actualisés risquent d'hypothéquer l'organisation du sport au Gabon ?

Annexes

S.B. : Naturellement parce que tous les conflits liés au mouvement sportifs que nous rencontrons naissent pour beaucoup de l'obsolescence des textes, du fait qu'ils ne sont pas assez complets pour saisir beaucoup les pans d'activité qui doivent être régis par ces textes-là. Je vous un exemple : aujourd'hui nous avons un problème pour que les athlètes de haut niveau qui sont dans le moule scolaire, ou dans le moule professionnel puissent combiner en même temps à leur profit et leurs études ou leur travail avec le sport, donc l'ensemble des textes que nous devons faire vise à saisir ces pans-là d'activité qui sont restés vierges où il y a une vacuité juridique absolue pour permettre aux enfants -parce que c'est le souci des parents qui veulent d'abord que leurs enfant aillent- par un régime juridique préférentiel qui lui permet de se ménager le temps nécessaire pour leurs études ce serait tout bénéfice pour la Nation et pour les parents de ces enfants-là. Il faut donc nécessairement actualiser notre cadre juridique, l'actualiser pour avoir également un cadre institutionnel qui soit neuf, qui soit adapté au monde d'aujourd'hui pour bien recadrer les choses et qu'il y est de la démocratie au sein des associations car malheureusement beaucoup y nt des « titre fonciers », ils ne veulent plus s'en aller et c'est aussi pou cela qu'il faut revoir l'ensemble de ces textes.

M.G : **Pensez-vous que la séparation des pouvoirs politiques et de ceux des fédérations permettrait une meilleure organisation du sport ?**

S.B. : Je ne le pense pas, parce que l'on a beau clamer la sacro-sainte indépendance du sport vis-à-vis du politique, d'ailleurs même au plan international ça devient presque chimérique ; l'importance des lobbies économiques et l'importance du politique font qu'aujourd'hui le sport aurait du mal à garder son autonomie. Et surtout dans nos pays du tiers monde où c'est l'Etat qui fait tout, parce qu'il n'y a pas une seule fédération qui puisse fonctionner sans la contribution de l'Etat, peut-être le football et encore...toutes ces associations dépendent à 99% des financements de l'Etat qui aurait par conséquence du mal à s'affranchir de cette nécessité de regarder au moins où va l'argent du contribuable . Donc penser que ça irait parce qu'il y aurait cette indépendance, non bien au contraire. D'ailleurs la preuve c'est que à chaque fois que o leur a laissé cette autonomie, les présidents des fédérations en ont profité pou en faire des « propriétés privées » : les gérer à leur guises avec leurs amis etc. au détriment des règles de l'association. L'association est régie par ses statuts, l'assemblée générale e est souveraine et c'est elle qui dicte la conduite de l'association. Si elle se réduit à une poignée de personnes, on est plus là dans le cadre de la démocratie et donc c'est source de disfonctionnement même de cette association.

M.G : Vous diriez que le sport au Gabon est plutôt une organisation culturelle, économique, scientifique, folklorique, utopique ou politique ? Justifiez le choix de votre réponse, s'il vous plait.

S.B. : Le sport est une organisation culturelle en ce que le sport est un élément de la culture, ça va de soi. Est-ce que c'est une organisation politique ? Je dirais que oui parce que de plus en plus le politique y regarde de très près. Économique aussi , oui parce qu'il y a des enjeux économiques de plus en plus prononcés, d'ailleurs l'un des buts de la mise en place du championnat de football professionnel c'est d'avoir un rôle économique prépondérant en ce sens que l'on va créer un système économique qui va permettre à pratiquement tous les acteurs du football professionnel de s'y nourrir, de vivre par le championnat de football professionnel que ce soit les joueurs, les encadreurs et tout ce qui va autour ,donc un rôle économique majeur. Utopique ? je dis non parce que même si les choses ne sont pas parfaites aujourd'hui, elles ont vocation à se parfaire car il ne faut pas oublier que ce que l'on admire en Occident chez notre model, c'est quelque chose qui s'est fait dans la durée, c'est un processus. Nous sommes également nous dans un processus qui ira se « parfaissant ».Utopique non pas du tout, le chef de l'Etat a mis la barre haut, il veut faire de ce pays une place forte du football continental, pour quoi pas mondiale...il faut rêver, il faut rêver car tout dans la vie participe d'une vision et puis de la mise en œuvre des moyens pour cela et en ce moment ,le Président de la République est en train de mettre de gros moyens pour que notre pays soit une figure de proue au niveau du sport continental. Moi je le sais car je connais les montants que l'on alloue au sport et il n'y a pas beaucoup de pays sub-saharien qui y mettent autant d'envie.

M.G : Pensez-vous que l'on puisse parler d'une unité au sein du sport gabonais ?

S.B. : Oui dans un sens, tout dépendant de ce que vous appelez unité.

D.M. : Unité en termes d'organisation, unité en termes de coût ? Quel est le qualificatif que vous pouvez donner à l'organisation du sport gabonais, en particulier de ces fédérations, sachant que l'Etat est leur principal accompagnateur ? Est-ce que le Gabon peut avoir un nom pour qualifier une organisation propre à lui ?

S.B. : Hum...Bon c'est une organisation je vais dire qui est en train d'être mise en place. Vous-même vous avez constaté avec la fédération de handball que l'on est en train de quitter quelque peu l'amateurisme pour inciter les gens à plus de professionnalisme, à plus de transparence dans la gestion de deniers publics, à plus de démocratie aussi parce que nous

Annexes

sommes en ce moment e train de travailler notamment sur le dossier du Tennis sur cours où il y a eu un conflit lors des dernières élections...Le candidat perdant a fait un recours en annulation, annulation qui a été acceptée et d'ici la première semaine de Novembre ,nous devons organiser d'autres élections. Les fédérations fonctionnaient un peu en vases clos, aujourd'hui nous voulons y mettre un terme. Nous voulons d'abord les obliger à observer des statuts-type du ministère, à ne plus avoir des statuts taillés sur pièce. Et d'ailleurs, les textes que nous sommes en train de faire, les textes d'application du nouveau décret portant promotion et sponsoring du sport au Gabon, là-dedans le ministre a demandé que l'on revoit et les statuts-type qui sont si vous voulez des prescriptions que l'Etat donne aux fédérations avec des règles impératives auxquelles ces fédérations ne doivent pas déroger, et également la mise en place des contrats d'objectif et de performance car l'Etat ne va plus engager son argent à la légère. Les financements seront faits au prorata de l'atteinte des objectifs, et lorsque c'est objectifs là ne seront pas atteints, les financements que l'on donne diminueront d'autant. Donc aujourd'hui qu'elles le veulent ou pas les fédérations sont obligées de suivre la ligne tracée par le ministère donc par l'Etat, c'est à ce titre là que l'on peut parler d'unité ,d'unité de vue, d'unité d'organisation...c'est un processus, nous sommes en train de reconstruire et je dirais même que nous sommes dans une phase de restructuration de notre mouvement sportif, pour l'amener vers haut, donc vers l'élite sportive.

M.G : Avant de nous brosser un tableau de ce que sera demain le sport Gabonais, quel état des lieux pouvez-vous nous faire du sport gabonais en termes d'infrastructures ?

S.B. : Bon...je peux en parler un peu avec une relative autorité parce que j'ai quand même fait les pays Africains et j'ai vu notamment un grand pays voisin qui est un grand pays de sport, comparé au Gabon, là-bas c'est le chaos absolu. Nous avons déjà ici les infrastructures qui ont été construites pour les besoins de la C.A.N. 2012, et comme je sais que le pays est en train de postuler comme vous dû le lire dans la presse pour l'organisation de la C.A.N. 2019, donc le Gabon est un vaste chantier qui intègre non seulement les équipements collectifs commun que nous connaissons ,mais également les équipements sportifs parce que ça doit coller avec l'ambition du chef de l'Etat. L'Etat des lieux c'est que tout est en phase de reconstruction, de restructuration ,tout est à bâtir et d'ailleurs je me réjouis de ce que vous fassiez une thèse sur la sociologie du sport dans notre pays, c'est l'entrée au ministère des élites intellectuelle que vous êtes que le ministère va également démarrer car malheureusement chez nous la ressource humaine n'est pas la chose la mieux partagée. Pendant trop longtemps on a pensé que pour entrer dans les métiers du sport, il suffisait de

Annexes

savoir courir ou de savoir taper dans un ballon, on a oublié que c'est une activité comme une autre, éminemment scientifique, qui fait appel à des connaissances pluridisciplinaires transversales de pointe. Aujourd'hui on commence à c'en apercevoir et je suis tout heureux de constater que des universitaires de votre niveau vont faire leur entrée dans le monde du sport. Tout cela va nous tirer vers le haut, mais pour l'instant c'est un vaste chantier qui est à reconstruire, qui est à bâtir parce que nous sommes encore aux fondations. Malgré toutes les années que l'on a faites depuis les indépendances, nous sommes encore en phase de refondation, il faut refonder, le nom qu'il faut donner à cette dynamique c'est la refondation.

4- Entretien avec Monsieur Dieudonné Ndoumbou le 2 octobre 2013 au siège de la FEGAFOOT à Owendo commune de l'Estuaire.

Megne Ghislain : Monsieur pouvez-vous vous présenter s'il vous plait ?

Dieudonné Ndoumbou Likouni : Je suis président du comité de normalisation de la Fédération Gabonaise de Football (FÉGAFOOT) en même temps président de la Ligue de Football de l'Ogooué-Maritime qui est la deuxième ligue de football du Gabon en termes de licenciés et je suis également instructeur CAF, FIFA pour les arbitres.

M.G : quelle est votre conception du Sport de manière générale ?

D.N.L. : Pour moi le sport c'est d'abord la santé. Pour rester dans le domaine du football ; le football pour nous depuis l'enfance a toujours été un facteur de rassemblement, de rapprochement de différents enfants issues de différentes couches sociales. Pour moi c'est d'abord ça, c'est une famille. Après bon, le sport business ou le foot business je ne suis pas très attaché à cela. Car pour moi c'est un facteur de rapprochement des peuples et le sport c'est la santé comme on dit.

M.G : Votre engagement dans le domaine du sport traduit-il fidèlement votre conception ?

D.N.L. : Ecoutez, j'ai omis de le dire que je suis le fondateur d'une petite structure de formation qui s'appelle « Terre de Foot » à Port-Gentil ,structure qui compte plus de 150 gosses de 4 à 14 ans et tous les samedis avec ses enfants ,on lit dans leurs yeux la joie et le bonheur ; le foot participe beaucoup à l'épanouissement des enfants. Donc moi je suis beaucoup plus dans le cadre de l'épanouissement et du rapport entre football et social et dans le cadre foot et développement voilà le cadre dans le cadre je me situe.

M.G : Toute Nation dispose de valeurs : Quelles sont celles du Gabon et comment sont-elles incorporées dans la politique sportive ?

D.N.L. : Écoutez, moi en tant que fédération je n'ai pas de réponse à vous donner à ce sujet, il faudrait vous rapprocher des autorités qui sont censés réfléchir sur la politique générale du sport car si je vous donne mon opinion sur la situation réelle du sport et du football au Gabon, cela pourrait créer quelques conflits mais bon ... je pense que le sport chez nous est à réorganiser. D'ailleurs, il y a récemment eu un décret qui lie les subventions aux performances et dans ce décret, le premier article parle des moyens et des structures avant d'exiger des fédérations et des sportifs des performances. Il y a un manque énorme

Annexes

d'infrastructures au Gabon, et donc aujourd'hui on ne peut pas parler de performances tant qu'on n'a pas ces infrastructures, donc le plus important aujourd'hui au Gabon ce serait de construire ces infrastructures non seulement pour l'élite mais aussi pour le grand public notamment aux enfants. Tout part de l'enfance ; j'ai vécu 6 ans en Chine et j'ai vu comment le sport est organisé là-bas. Le potentiel est détectés dans la pratique des plus jeunes et les plus prometteurs sont choisis et encadrés pour arriver au plus haut niveau. Prenez les cas de notre vice-champion olympique (Anthony Obame) et de Ruddy Zang Milama , ils ont dû s'expatrier pour atteindre les sommets ; nous n'avons pas d'infrastructures sportives ici pour permettre à nos jeunes d'atteindre le haut niveau.

M.G : L'organisation sportive au Gabon est héritée de la colonisation. Peut-on dire encore aujourd'hui qu'elle en dépend fortement ? Si oui, qu'est-ce qui vous permet de le dire ?

D.N.L : En dépendre fortement je dirai non, même s'il y a cette particularité dans nos pays Africains où l'on fait toujours beaucoup plus confiance aux entraîneurs de foot expatriés. Mais je pense qu'aujourd'hui on a des exemples comme le Ghana qui a des bons résultats avec un entraîneur local et récemment encore Stephen KESHI (Nigeria). Dire que l'on dépend encore de l'héritage coloniale ...je dirai dans le sport non. Nous n'avons peut-être pas eu un bel héritage, nous n'avons pas réussi à organiser le sport chez nous, c'est des individus qui ont pris l'initiative mais dans l'ensemble, on n'a pas réussi à mettre en place une politique sportive. Nous avons eu de temps en temps quelques résultats, mais sur la pérennité et la continuité de ces résultats ça n'a pas été le cas donc pour moi le problème ne vient pas de cet héritage. Nous n'avons peut-être pas mit le sport comme priorité chez alors que dans les grands pays, le nombre de pratiquants etc. c'est impressionnant, nous n'avons pas encore ça.

M.G : Pensez-vous que les textes non actualisés risquent d'hypothéquer l'organisation du sport au Gabon ?

D.N.L. : Nous avons souvent eu de bons textes au Gabon que ce soit dans le sport ou dans les autres domaines, c'est beaucoup plus l'application de ces textes qui fait défaut. Théoriquement, nous avons de bons textes, après nous n'avons peut-être pas su mettre en place des mécanismes pour éviter la manipulation de ce textes. C'est d'ailleurs ce qui a amené la FIFA à nommer un comité de normalisation, c'est parce qu'il y a eu une manipulation des statuts. Le problème ne se situe donc pas au niveau des textes mais plutôt au niveau des

Annexes

moyens qui devraient permettre aux acteurs de mettre en pratique leur programme annuel d'activités sportives.

M.G : Pensez-vous que le ministère de la Jeunesse et des Sports joue son rôle d'organisateur du sport conformément à loi constitutionnelle ?

D.N.L. : Disons que depuis un temps il n'y a pas de lisibilité parce qu'on a mélangé trop de ministères...Moi j'avais toujours fait le reproche aux autorités que j'ai eu en face de moi ... C'est difficile pour un seul ministre de gérer autant de départements et je pense que l'on montre par cela que finalement l'on n'accorde pas trop d'importance au sport si on l'encombre du ministère de l'éducation nationale qui a déjà ses problèmes, celui de l'enseignement supérieur et de la recherche et celui de la formation professionnelle, on ne voit pas vraiment le sport dans ce ministère-là. Je l'ai dit aux autorités, que c'est trop surcharger un ministre que de lui donner autant de département et qu'il fallait vraiment que l'on ait un département ministériel propre aux sports et à la culture.

M.G : Pensez-vous que la séparation des pouvoirs politique et ceux des fédérations permettrait une meilleure organisation du sport au Gabon?

D.N.L. : Il faut savoir tracer cette limite. Mais les fédérations travaillent sous la tutelle du ministère des sports et c'est lui qui donne le tempo pour la politique générale du sport. Après il faut laisser la liberté aux fédérations de travailler, mais ces fédérations doivent rendre compte. Pour le cas du Ghana qui a de bons résultats par exemple, je sais que le rapport de la fédération Ghanéenne va jusqu'à l'Assemblée Nationale, et les députés ghanéens donnent leur avis sur ce rapport. Vous voyez donc l'importance que le football a au Ghana. Il faut savoir encadrer, il faut savoir ne pas dépasser chacun ses prérogatives et ses limites. Après on a remarqué que dans certains pays Africains, il y avait des conflits entre les ministères des sports et les fédérations, c'est parce que très souvent certaines fédérations ne jouent pas leur rôle.

M.G: Comment concevez-vous les droits et obligations des partenaires du sport ?

D.N.L. : Pour le cas de la Fédération Gabonaise de Football qui a un partenaire comme Olam et Kioba aussi...je pense que quand vous avez des partenaires qui viennent vous aider, il faut vendre leur image. Et je pense que le sports dans les pays développés est très peu soutenu par les pouvoirs publics, c'est beaucoup plus les partenaires privés. Je reviens d'Afrique du Sud où Super Sport est le partenaire majeur qui supporte le football professionnel .Ensuite, pour avoir des partenariats, il faut que les gens soient crédibles ; c'est à dire qu'il y a peu de

Annexes

partenaires dans les fédérations au Gabon parce qu'il y a beaucoup de cacophonie et les gens ne travaillent pas suffisamment dans les fédérations. Il faut donc revoir tout cela, il faut que le lien entre partenaire et fédération soit plus forte et que chacun puisse en retour bénéficier de ce partenariat. Tout est à refaire au Gabon, en tout cas pour la FEGAFOOT, nous essayons de faire au mieux pour que ceux qui viennent nous soutenir soient satisfaits et que l'on puisse vendre leur image.

M.G : Pensez-vous que l'on puisse parler aujourd'hui d'une unité dans l'organisation du sport gabonais en termes de niveau, de forme, de coût ?

D.N.L. : Je disais tantôt que tout est à refaire...je ne vois pas comment établir une unité en termes d'organisation, de réussite ou de performance car nous n'avons pas encore à la base suffisamment d'infrastructures pour que les gens de manière spontanée aient cette envie au quotidien de faire du sport. Moi j'estime que tout est à refaire, et je pense qu'il faut profiter au niveau du sport de la politique du chef de l'Etat qui voudrait faire du Gabon un pays émergent ; le sport est aussi un élément majeur pour faire connaître son pays dans le monde comme l'a fait le Cameroun.

M.G : Vous diriez que le sport au Gabon est plutôt une organisation culturelle, économique, scientifique, folklorique, utopique ou politique ?

D.N.L. : je crois qu'il y a un peu de tout ...même si je dirais plutôt économique sociale et culturelle...Je pense que l'on a souvent pris les sportifs pour des hommes sans têtes et uniquement pourvus de corps or dans le sport il faut aussi faire preuve d'intelligence. Nous avons plusieurs problèmes dans le football aujourd'hui car beaucoup de nos jeunes ne vont pas à l'école et cela se ressent sur le terrain car il y a un manque d'intelligence de jeu. Par ailleurs, je pense que le sport a totalement sa place dans un pays qui se veut « émergent » car il faut être en bonne santé pour pouvoir bien travailler.

M.G : Pouvez-vous nous brosser le tableau de ce que sera demain le sport gabonais ?

D.N.L. : Difficile à dire mais la volonté y est. Avec le nouveau décret sur lequel nous travaillons, il faut amener l'Etat à mettre en place les infrastructures. En ce qui nous concerne le football, à la fédération nous sommes en train de mettre en place un programme d'assistance de l'intérieur du pays parce que malheureusement le football ne se pratique comme il ne se voit qu'à Libreville et à Port-Gentil, un petit peu à Franceville aussi car il y a aussi du potentiel à l'intérieur du pays . Le plus important c'est donc de mettre en place des

Annexes

infrastructures, car si l'Etat met les moyens et les infrastructures partout dans le Gabon, on devrait avoir des résultats à moyen et long terme.

M.G : Je vous remercie pour cet entretien

D.N.L. : C'est moi qui vous encourage en espérant que votre thèse pourra servir un jour car le reproche que l'on fait souvent aux prédécesseurs, c'est de ne pas avoir mis à l'écrit des idées pour améliorer les choses car nous rencontrons aujourd'hui les mêmes problèmes qu'il y a 30 ans.

Entretien avec Valéry Ondo Ebè le 08 septembre 2013 à Akanda au Ballon d'or.

Megne Ghislain : Monsieur, parlez-moi de vous. Pouvez-vous vous présenter, s'il vous plaît ?

Valéry Ondo : Oui merci. Je suis Valéry Olivier Ondo Ebè, je suis né le 14 Août 1967 au Mans (France) et voilà...Je suis ancien footballeur international gabonais avec 102 sélections ,entraîneur diplômé de football également sanctionné par l'obtention du DEF c'est-à-dire le Diplôme d'Entraîneur de Football à Clairefontaine en France ,Aujourd'hui Directeur Technique National Adjoint ,président de l'Association des Footballeurs du Gabon et conseiller municipal en charge des sports à la mairie de la commune de Libreville .Voilà succinctement ramassé qui je suis dans le milieu sportif.

M.G : Comment êtes-vous rentré dans ce milieu ? Là, vous êtes interrogé en tant que conseiller municipal.

V.O. : Dans le milieu de la mairie ? Ça a été des échanges avec l'un des conseillers du maire qui me proposait de venir faire valoir mon expertise pour relever le cadre jeunesse et sport au niveau de la mairie sur la base d'un projet que leur présenterai et je crois que ce projet a retenu l'attention des autorités municipales et c'est comme ça que je suis entré dans la mairie de la commune de Libreville en charge de la jeunesse et des sports.

M.G : Quels grands changements figurent entre hier et aujourd'hui par rapport à la gestion de votre organisation jeunesse et sport au sein de la mairie ?

V.O. : Ce qu'il faut dire c'est qu'il y a beaucoup de choses à faire, parce qu'actuellement dans la direction qui est grande où il y a l'art, l'artisanat, la culture, la jeunesse et les sports, mais concernant spécifiquement le volet Jeunesse et Sports il n'y a qu'une seule activité c'est la Coupe Interservices Municipaux qui de mon point de vue est largement en dessous de ce que la mairie doit pouvoir faire à l'attention des administrés et pour pouvoir jouer pleinement son rôle dans le développement, la vulgarisation et la sensibilisation des populations par rapport à son épanouissement à travers la pratique du sport. J'espère que lors du prochain mandat ou donc la prochaine équipe municipale qui sera mise en place puisque les élections auront lieu dans très peu de temps, que l'on va véritablement aller dans le sens où la mairie par rapport à l'activité sportive donc qui dit activité sportive dit forcément la jeunesse ,qu'elle pourra mettre en place un programme d'activité sur la durée du mandat et un plan d'action annuel pour évidemment comme je l'ai dit au niveau des populations et dans les six arrondissements véritablement proposer à toutes les tranches de la population que ce soit les

Annexes

jeunes filles et garçon évidemment , et puis les adultes et voir même le troisième âge des activités qui conformément au rôle de la mairie devraient pouvoir faire en sorte que la mairie face à ses administrés joue pleinement son rôle comme je l'ai dit. Mais cela passe par une mise en place d'un programme d'activités, d'un plan d'action qui devra être validé par le conseil municipal parce que tout cela a un coût et de véritablement mettre les moyens humains pour que l'on puisse animer ce plan d'action.

M.G : De manière générale, quelle est votre conception du sport, sachant que vous avez une expertise élargie dans ce domaine notamment.

V.O. : De manière générale, je crois que l'Etat par le canal du ministère de tutelle a délégué de manière technique son expertise aux fédérations qui de ce fait ont un énorme rôle dans la vulgarisation la sensibilisation, la promotion, le développement ,l'organisation et le contrôle des activités sportives spécifiques à leurs disciplines. Donc à partir de ce moment il est important de mon point de vue de pouvoir mettre en place des espèces de partenariats avec les mairies déjà et puis également avec les établissements scolaires avec la chance qu'aujourd'hui le ministère qui est en charge des sports est également le ministère de l'éducation nationale .Donc on devrait pouvoir trouver une synergie dans cette identification du potentiel que ce soit à l'école primaire, au secondaire voir universitaire puisqu' 'également le ministère est en charge de l'enseignement supérieur ,donc de permettre aux fédérations d'avoir ces différents partenariat puisqu'il y a une fédération du football scolaire qui est en place et même de l'élargir au sport militaire mais avec ceci de particulier puisque les écoles et toutes ces entités sont répartie de manière géographique dans certaines circonscriptions donc de faire intervenir les mairies pour que ces partenariats puissent véritablement donner lieu à des échanges que je dirais efficaces par rapport à la pratique voir la promotion dans un premier temps et la sensibilisation de la pratique du sport , là on peut parler de football ou on peut parler d'autres disciplines. Donc c'est ce déjà de mon point de vue qu'il faut mettre en place. Après évidemment également puisque nous avons sur pan de l'activité sportive de manière spécifique le football qui est passé au professionnalisme ce qui veut dire que le reste va suivre...Mais au préalable il faut revisiter la loi organique sur le sport et créer en place un tribunal arbitral du sport pour éviter que les conflits, les incompréhensions voir les litiges n'aillent dans tous les sens. De mon point de vue ce sont les deux préalables qu'il faut remplir pour rapidement mettre en place une politique sportive objective et faire en sorte que la jeunesse s'épanouisse à travers la pratique du sport et qu'évidemment (...) des athlètes de haut niveau mais que nous sachons également que nous ne formons pas que des athlètes de haut

Annexes

niveau, nous devons former des jeunes filles et jeunes garçons capables à travers le sport de se connaître soi-même. Donc d'aller dans la découverte de soi-même, d'aller dans le goût de l'effort, d'aller dans le respect des règles et cela je pense que le sport devrait pouvoir remplir cette mission mais comme je l'ai dit dans une organisation qui doit pouvoir rapidement mettre des objectifs bien définis en place et trouver les partenaires pour pouvoir véhiculer et mettre tout cela en musique.

M.G : Mais de manière ramassée, pour vous, c'est quoi le Sport ?

V.O. : Le Sport c'est une activité qui véhicule beaucoup de valeurs dans un premier temps, au niveau de la jeunesse ; des valeurs morales, spirituelles, physiques voir intellectuelles également. Donc je crois que le sport également que le sport est un bon outil marketing pour les pays en voie de développement ou émergents. Il est également un moyen politique pour pouvoir économiquement gagner certaines choses. Nous l'avons lors de la CAN 2012 au Gabon il y a eu un trafic économique important au niveau des hôtels, au niveau des transports etc... tout le monde a pu à travers l'organisation de cette CAN là que je n'espère pas la dernière du moins en tant qu'événement sportif dans notre pays, tous les petits commerces y ont trouvé leur compte.

V.O. : Et puis comme on le dit souvent le sport c'est l'école de la vie : c'est là où on découvre également dans la société cette capacité à vivre ensemble, cette capacité à accepter la différence, cette capacité à rebondir après les échecs à se connaître et à respecter les règles établies. Je pense que pour moi c'est aujourd'hui également un moyen pour certains pays de se développer et d'acquérir des structures qu'elles soient sportives, routières ou même hôtelières de haut standing, donc aujourd'hui le sport est devenu un énorme partenaire dans le développement économique et social des populations voir des pays.

M.G : Votre engagement dans le domaine du sport traduit-il fidèlement votre conception notamment ?

V.O. : Pour le moment non car il y a quelques barrières comme dans toute œuvre humaine rien n'est facile. Mais j'ai la conviction et surtout l'espoir que petit à petit les choses vont se mettre en place si tant est que chacun tire dans le même sens et regarde dans la même direction. Mais si c'était trop facile ce serait trop beau, je crois qu'il faut aujourd'hui cumuler les efforts. Regarder ce qui s'est fait avant, l'améliorer et le rendre encore plus performants pour les générations futures. Donc je peux me dire que j'ai bon espoir que les choses vont se mettre en place si tant est que tout le monde que ce soit les politiques, les sportifs, les

Annexes

différents partenaires et évidemment les athlètes eux même tirent dans le même sens pour que finalement le sport joue le rôle qu'il devrait jouer dans la société.

M.G : L'organisation sportive a hérité de la colonisation. Peut-on dire aujourd'hui qu'elle en dépend fortement ?

V.O. : Non je crois simplement que dans un premier temps qu'elle est aujourd'hui caduque donc inadaptée aux exigences et aux réalités actuelles. Nous sommes en 2013, donc déjà par rapport à la loi organique qui est de 1962 ,je ne pense pas qu'elle cadre aujourd'hui avec les réalités et les exigences du moment donc il faut la réadaptées aux ambitions actuelles. Et puis également réorganiser les choses dans les fédérations : nous avons malheureusement des fédérations qui ne s'occupent que des équipes nationales quelque soit la discipline. L'équipe nationale n'est que l'aboutissement, il faut que l'on regarde en terme de formation donc dans la masse, dans l'élite, dans la formation des encadreurs, dans la recherche de la documentation et d'évaluation en matière de sport, il faut que l'on regarde dans la formation des formateurs etc. donc il y a toutes ces choses qu'il faut mettre en place, mais pour les mettre en place ,il faudrait que les direction techniques de ces disciplines soient également revisitées dans leur organisation structurelles pour faire en sorte que il y ai des pans qui arrivent à s'occuper de manière spécifique de chaque élément ce qui n'est pas le cas. Donc aujourd'hui je peux dire que la conception ou l'organisation qui avaient été mis en place dans les années 1960 n'est plus adaptées .À nous aujourd'hui de la remettre sur scelle selon les ambitions, les exigences et puis les permanentes mutations que connait le sport.

M.G : Donc, pour vous, l'avenir du sport au Gabon vous parait certain si l'on actualise les textes ? Vous n'avez pas d'inquiétude à ce sujet ?

V.O. : Bon à partir du moment où cela n'a pas encore été tenté ou cela n'a pas encore trouvé un refus je ne peux pas dire que je le mettrai en doute. Simplement il faut mettre des structures ou une commission en place pour revisiter les textes.

V.O. : Même si et nous allons être d'accord là-dessus, ce sont les hommes qui animent les textes, mais il faudrait déjà qu'ils existent conformément aux exigences actuelles. Après évidemment comme je l'ai dit , revoir comment les choses devraient se faire. Il y a des activité qui sont aujourd'hui passées au professionnalisme d'autres vont suivre donc nous ne pouvons pas rester dans les textes amateurs et puis être professionnels de manière superficielle ;il faudrait qu'il y ait une harmonisation dans tout cela et à partir de ce moment je pense qu'il ya

Annexes

dans notre pays des expertises avérées pour justement faire en sorte qu'il y ait conformité dans tous ces éléments là.

M.G : Pensez-vous que la séparation des pouvoirs politique et ceux des fédérations permet une meilleure organisation du sport notamment ?

V.O. : Elle est inévitable même si ça va se rejoindre quelque part. Elle est inévitable parce que le politique permet la pratique dans un cadre clairement défini par la loi organique. Donc à partir de ce moment le politique c'est le cadre institutionnel, maintenant le cadre fonctionnel ce sont les fédérations. Et les fédérations justement sur la base de cette délégation de pouvoir devraient à mon sens jouer pleinement leur rôle. Il est important que si l'on veut aller le plus loin possible, il faudrait que l'on évite la cacophonie qui existe malheureusement. Nous avons même la multipropriété des clubs dans certaines disciplines mais tout cela est dû au fait qu'il n'y a aucune clarté, aucune visibilité sur un certain nombre de textes ou sur un certain nombre de chose qu'on n'arrive pas à clarifier car il y en a qui sont en amont et en aval, et il y en a qui sont au départ et à l'arrivée. Donc aujourd'hui, quand on prend le football, sur 14 clubs, il y a environ 10 qui sont dirigés par des politiques. Ce n'est pas une mauvaise chose, mais il faudrait que nous arrivions à définir leur cadre d'intervention parce qu'on a besoin de la politique pour pouvoir avancer dans le sport, mais il faudrait que l'équilibre soit respecté ; si nous avons 70% de politique et 30% d'aspect sportif voir d'aspect technique, on avance nullement .Je crois que c'est cet équilibre qu'il faut trouver, mais a séparation est inévitable ou alors on fait la politique du sport qui est une chose , ou on fait le sport de la politique c'est selon. Mais la séparation est inévitable ; dans le fonctionnement, dans l'autonomie, dans la prise de décision il faudrait que le monde du sport puisse être capable, puisse être indépendant pour prendre certaines mesures qui feront avancer le sport tout en respectant le cadre institutionnel dans lequel le sport se pratique.

M.G : En tant que conseiller du maire, quel est le rôle de la mairie ? Est-ce que la mairie joue son rôle d'organisateur à travers les collectivités territoriales ? Pouvez-vous nous faire un état des lieux ?

V.O. : De ce que je sais, je dirais non parce que je vous l'ai dit précédemment, la seule activité qu'il y a... , enfin il y en a deux :un concours d'orthographe et une compétition interservices municipaux qui ne concerne d'ailleurs que les agents municipaux .Il faudrait donc mettre en place un plan d'action annuel en fonction évidemment d'une identification du potentiel. Lorsqu'on fait une identification du potentiel, on prendra en compte tous les

Annexes

administrés c'est-à-dire : les jeunes donc les élèves, les actifs donc les travailleurs et le troisième âge. C'est maintenant selon des périodes adaptées que l'on va proposer des activités à ses tranches d'âge-là. Et la mairie notamment la mairie centrale de Libreville a le devoir en tant qu'institution décentralisée de mettre ça à disposition des populations selon

V.O. : (suite) des périodes bien établies. On prendra certainement pour les scolarisés des périodes de vacances. Cela passe également par la création des plateaux sportifs par la mairie ; la mairie doit pouvoir doter la commune de Libreville dans ses six arrondissements de plateaux sportifs afin de pouvoir organiser par rapport aux vacances scolaires des activités que ce soit dans le judo, le basket, le tennis, le football, le hand-ball etc. ça c'est totalement possible. Et puis, maintenant nous avons également un souci au niveau de la gent féminine de la population gabonaise car il y a beaucoup de femmes qui tendent vers l'obésité. Il est important de regarder également cet aspect-là en proposant des activités à ces dames qui certes sont très occupées mais pour un souci de santé publique il est important que les administrateurs mettent à la disposition des administrés un certain nombre d'activités pour pouvoir être comme on le dit en harmonie avec l'esprit et le corps. Donc je me dis que nous devons déjà mettre cela en place, la mairie a le devoir de pouvoir mettre à la disposition des populations quelque soit la tranche d'âge des activités conformément aux statuts de ces populations. Et après également je l'ai dit, de créer des partenariats avec d'autres mairies en Afrique ou dans le Monde entier afin que si nous avons détecté qu'il soit élève ou universitaire, quelqu'un qui a du potentiel, on peut dans une mairie en fonction de tout ce qui se fait comme structure là-bas, on peut également avoir ces possibilités de perfectionnement voir de formation non seulement des athlètes mais aussi des encadreurs voir même du personnel de la mairie car le sport dans toutes les mairies du monde occupe un volet important. Donc je crois que la mairie, je l'espère va au cours du prochain mandat jouer le rôle qui est le sien au sein de la commune de Libreville.

M.G : Comment analysez-vous le contact permanent entre la culture locale et la culture occidentale au sein du sport gabonais notamment ?

V.O. : Bien, moi je partirai d'abord d'un constat c'est de savoir quelle est la position de l'un vis-à-vis de l'autre ce qui me paraît important. Aujourd'hui il est clairement établi que l'Occident a les moyens financiers pour pouvoir faire en sorte que le vivier qui est important en Afrique et gorgé de talent de par ces échanges, percevoir des retombées pour améliorer les

Annexes

structures sportives et le fonctionnement voir l'organisation du sport au Gabon. Je pense que c'est dans qu'il faut établir ses échanges ou passerelles, parce qu'aujourd'hui il est évident que un sportif de haut niveau talentueux ne peut pas rester longtemps en Afrique, il va s'orienter vers l'Occident parce que les moyens de son existence que nous tous nous voulons meilleure sont là-bas, parce que les structures sont là-bas, parce que les compétitions les plus en vus sont là-bas. Maintenant nous quel rôle devons-nous jouer dans l'accompagnement de ces sportifs ? C'est comme ça qu'à mon avis il faut poser le problème. Donc il faut faire que ces échanges soient du gagnant-gagnant sachant que nous ce que nous allons avoir comme retombées que ce soit au niveau matériel, humain, financier etc. puisse nous permettre d'avoir un meilleur fonctionnement ,une meilleure organisation et de meilleures structures sportives pour que nous puissions continuer à avoir des sportif de haut niveau bien formés en leur donnant les armes nécessaires pour pouvoir aller lutter à armes égales avec les autres parce qu'aujourd'hui nous ne pouvant pas lutter avec l'Occident, on ne peut même pas au niveau de l'Afrique sub-saharienne à un certain niveau lutter avec les pays d'Afrique du nord, c'est compliqué parce que nous n'avons pas les structures nécessaires, nous n'avons pas les moyens financiers nécessaires ...

V.O. : (suite) Et certainement à part certains pays, nous avons également au niveau démographique des écarts considérables donc c'est comme cela à mon avis que nous pouvons faire que d'ici 5 à 10 ans, nous par la valeur et le niveau des athlètes que allons former ici, quand ils iront en Occident les retombées vont nous permettre d'acquérir des structures de haut niveau, de former des encadreurs, de continuer à former des athlètes et pourquoi pas d'avoir des plateaux sportifs qui vont amener la pratique du plus grand nombre parce que c'est cela le problème ,si nous ne sommes pas nombreux il faudrait que le plus grand nombre participe ,pratique et dans les conditions les meilleures avec un encadrement de qualité. Donc cette relation c'est comme ça que je la vois, autrement de moins point de vue ça me paraît compliqué.

M.G : Selon vous, le sport au Gabon est-il plutôt une organisation, politique, culturelle, économique, scientifique, folklorique ou utopique ? Justifiez s'il vous plait le choix de votre réponse

V.O. : Forcément c'est d'abord une organisation politique car le politique permet la pratique puisque sinon on n'aurait pas mis un ministère avec cette dénomination donc le politique l'Etat, le gouvernement a conscience que la population ne peut pas s'épanouir sans la pratique du sport chacun évidemment à son niveau donc je pense qu'il y a une organisation politique.

Annexes

Maintenant de cette organisation qui est à parfaire, il faut définir les rôles des uns et des autres. Je ne dirai pas qu'elle est utopique parce qu'elle existe, mais elle n'existe pas selon les réalités ou les exigences actuelles. La vision n'est pas totalement claire, la philosophie n'est pas établie donc la pratique elle est faite tant bien que mal. Ce sont tous ces aspects qu'il faut voir pour que les ambitions des uns et des autres puissent conformément à ce que nous voulons mettre en place, puissent véritablement être réelle. Pas folklorique ce serait limite injurieux, mais elle a du mal à trouver sa place parce que pas clairement définie dans sa pratique dans son organisation dans son fonctionnement.

M.G : Pensez-vous que l'on puisse parler aujourd'hui d'une unité dans l'organisation du sport gabonais ?

V.O. : Ce qui est sûr c'est que l'organigramme est su, il est claire au niveau du sport : il y a le ministère, il y a le comité olympique, il y a les fédérations, il y a les ligues, il y a les clubs et il y a différents partenaires. Maintenant il faut mettre tout cela ensemble pour qu'il y a une véritable vision qui dans le temps s'installe. Cela revient donc aux fédérations de proposer des choses adaptées puisqu'elle en a l'expertise, et elle en a délégation des pouvoirs publics. C'est à elle de proposer aux pouvoir public la marche à suivre selon une certaine vision et certains objectifs précis, Si nous arrêtons d'avoir des président des équipes nationales et que ce soit véritablement des présidents de fédérations, oui on pourra avoir une visibilité beaucoup plus claire et se dire que d'ici quelques temps, des retombées politico-économiques peuvent être envisageables.

D.M. : Pouvez-vous nous brosser brièvement de ce que sera demain le sport gabonais ?

V.O. : Eh bien, je vais me reprendre : nous devons revisiter la loi sur le sport, il faut qu'elle cadre avec la réalité actuelle. Après, les fédérations sur la base de leur durée qui est alignée sur les olympiades devront proposer un programme d'activités et de faire des plans d'action annuels avec un évaluation budgétaire, et après, de rechercher des partenaires et sponsors pour apporter que ce soit de manière matérielle, financière, humaine un plus au sport. C'est également en terme de communication et de marketing, avoir une visibilité vers l'extérieur qui va nous permettre de mettre à la disposition non seulement sur l'échiquier national mais à l'extérieur également les activités des fédérations voir même du ministère et après également participer à tout ce qu'il y a comme séminaires, stages de formation colloques au niveau national et international pour rester au contact de l'évolution permanente du sport .Et enfin,

Annexes

avoir très rapidement un centre de documentation du sport car nous ne pouvons rien faire sans statistiques, donc sans évaluation des compétitions nationales ,internationales .C'est cela qu'il va nous permettre à un moment donné de savoir d'où nous venons, ce qui a été fait et ce que nous devons faire. Mais cela passe par une mise en place d'un centre de documentation de la pratique du sport au Gabon. C'est notamment avec le tribunal arbitral du sport au Gabon, l'une des mesures qu'il faut rapidement prendre pour que nous ayons des archives et des supports pour évaluer le travail qui a été fait et de faire en sorte que nous ne retombions pas dans les mêmes erreurs, pour que nous soyons le plus performants possible chaque fois que nous irons en compétition . Il faut également donner des statuts aux pratiquants que ce soit aux sportifs actuels, aux anciens, aux éducateurs, à tout ce qui gravite autour du sport. C'est cette vision que j'ai qui me parait totalement cohérente par rapport à ce qui veut se faire selon la vision du chef de l'Etat puisque c'est lui qui a souhaité vivement que le football soit professionnel ,il l'est mais il ne l'est que de nom puisque aucune mesure n'a été mise en place pour accompagner cette vision-là .Et je crois que de ce que j'ai énoncé tout à l'heure ,cela pourrait être beaucoup plus efficace et chacun sache évidemment quel est le rôle qu'il doit jouer dans son activité par rapport aux ambitions qui vont être fixées .

M.G : Bien, je vous remercie Valery Ondo Ebè pour cet entretien

V.O. : Merci et bonne chance à vous.

Annexe 3- Rapport Technique de la saison 2008-2012 de la FEGAHAND

FEDERATION GABONAISE DE HANDBALL
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

REPUBLIQUE GABONAISE
UNION-TRAVAIL-JUSTICE

RAPPORT TECHNIQUE

SAISON SPORTIVE 2008/ 2012

A l'aube de cette nouvelle saison sportive, la Direction Technique Nationale tout en vous souhaitant ses vœux les meilleurs, vous présente son rapport qui est axé sur les aspects suivants:

- **Compétitions**
- **Formations**
- **Analyse technique**
- **Propositions**

ANNEE 2007 / 2008

I – COMPETITIONS:

A – Nationales:

- Super coupe du Gabon 22.12.2007 (CMS / Salinas) vainqueur CMS.
- Championnat National Cadets / Juniors prévu à Oyem en mars 2008 n'a pas eu lieu suite à l'indisponibilité des infrastructures.
- Coupe du Gabon Interclubs de mars 2008 vainqueurs :
Dames : phœnix
Hommes : Stade Mandji
- Tournoi National des Ecoles de Handball juin 2008 vainqueurs :
Péto en filles et garçons.
- Championnat National Senior Août 2008 vainqueurs :
Dames : Stade Mandji
Hommes : CMS

B – INTERNATIONALES

- Janvier 2008, participation en filles au 18^e Championnat d'Afrique des Nations en Angola. Le Gabon occupe la dernière place.
- Mai 2008, participation de Phœnix et Stade Mandji à la 24^e édition de la coupe d'Afrique des Vainqueurs de coupe. Au classement final : Phœnix occupe la 12^e place sur 12 et Stade Mandji la 8^e sur 11.

II – FORMATION :

- Décembre 2007 à Libreville, organisation d'un stage d'entraîneur 1^{er} degré. 15 stagiaires y ont pris part.
- Mars / Juillet 2008 participation de messieurs ETOUGHE Jean Pierre et SANGAKABE IKONGO Lié Roger à un stage de formation d'entraîneur à l'Université de Leipzig en Allemagne.
- Avril 2008 à Mouila, organisation d'un stage de remise à niveau. Y ont pris part : 14 entraîneurs et 12 arbitres.

a- Formations nationales et internationales

- Juillet 2008, participation à une session de cadres féminins sur la structuration, la gestion et le management du mouvement associatif de :
 - Mélanie NTSAME MBA
 - Sosthina NDEME
 - Maryse BADJINA
 - Charlie ANGUE ANGHONG
 - Mélissa GWANGUA RIZOGO.
- Juillet 2008, Organisation par la CAR d'un stage de passage de grade (arbitres fédéraux et ligues).
- Août 2008, le Directeur Technique National Jean Christian Serge BALIKIDRA et le Conseiller Technique Paul BLESSON ont pris part à un stage de formation sur l'entraînement de la musculation organisé par le Ministère de la Jeunesse et Sport.
- A la demande de la FEGAHAND, une bourse d'étude pour une durée de trois (03) ans a été attribuée par la Direction Générale des Bourses et Stages à mademoiselle OYANE OBAME Stéphanie sociétaire de NDZIMBA afin de poursuivre ses études à CUBA.

ANNEE 2008 / 2009

COMPETITIONS

A – Nationales

B – Internationales

- **Coupe d'Afrique des vainqueurs de Coupe**

C – Formation

- **Lecteur Entraîneur CAHB**

ANNEE 2009 / 2010

COMPETITIONS

A – Nationales :

- Mars 2010 Coupe du Gabon (23^e édition) vainqueurs :
 - Dames : Phœnix
 - Hommes : Stade Mandji
- Avril/Mai 2010 Championnat National Cadets/Juniors. Vainqueurs :
 - Cadets filles : BATAVEA
 - Cadets garçons : SALINAS
 - Juniors filles : PETRO ACADEMIE
 - Juniors garçons : ASMA
- Mai 2010 Tournoi National des Ecoles de Handball. Vainqueur :
 - Filles : NTCHORERE
 - Garçons : PRYTANEE MILITAIRE
- Septembre/Octobre 2010 Championnat National Seniors Hommes. Vainqueur :
 - Stade Mandji

B – INTERNATIONALES

b- Formation et Mission

- Février 2010 Championnat d'Afrique des Nations Seniors au Caire en Egypte. Le Gabon occupe la 7^e place derrière la Tunisie, l'Egypte, l'Algérie, le Congo, le Maroc et l'Angola.
- Mai 2010 Challenge Trophy dames zone 4 (nées en 1990 et plus tard) à Kinshasa en RDC. Sur 06 pays, le Gabon occupe la dernière place.
- Juillet/Août 2010, participation des U17 ans filles à la Partille Cup en Suède. 7 matches perdus sur 7 joués.
- Juillet 2010 5^e Championnat d'Afrique des Nations Cadets à Libreville au Gabon. Notre équipe est classée 3^e derrière la Tunisie et l'Egypte, se qualifiant ainsi pour le Mondial des jeunes.
- Juillet/Août 2010 17^e Championnat d'Afrique des Nations Juniors à Libreville au Gabon : notre équipe occupe la 6^e place.
- Octobre 2010 32^e Championnat d'Afrique des Clubs Champions à Casablanca au Maroc, nos représentants occupent les places suivantes :
Phoenix : 9^e sur 10 équipes engagées.
Stade Mandji : 8^e sur 10 clubs engagés.

FORMATION :

- Mai 2010 en RDC en marge du Challenge Trophy deux stages de formations pour entraîneurs et arbitres ont été organisés. Y ont pris part :
Robert EBOULIAS (entraîneur)
Joseph Marie OGOMBA et Oswald MASSONGA (arbitres).
- Juillet / Août 2010 en Suède, un stage de remise à niveau a été organisé pour les entraîneurs. Y a pris part Nathalie DOWE
- juillet / Août 2010 au Gabon en marge des CAN Cadets/Juniors est organisé un séminaire sur la médecine du sport. Y ont pris part :
Redrick DJOUMBOU CHOTA
Alain Christian NDINGA
- Novembre 2010 Monsieur ASSELE M'AKIENI Léandre Apôtres reçoit son diplôme de troisième degré d'entraîneur de la Fédération Tunisienne de Handball, après un stage de formation en Tunisie.

ANNEE 2010 / 2011

I – Missions :

- **janvier 2010** à la demande du bureau Fédéral, le **Directeur Technique National** séjourne à Port – Gentil. Avec pour mission :
 - L'observation et l'évaluation des jeunes pendant le Tournoi **Nicole Christiane ASSELE**

c- Missions

- La détection des talents pour les pré sélections futures.

Ce travail réalisé avec certains entraîneurs a permis au DTN d'établir deux listes (filles et garçons), des **U 14 et U 17 ans**.

- **février 2010** pendant que l'équipe Nationale est en mise au vert en France en prélude de la CAN, à la demande de la Présidente de la Fédération le Directeur Technique National effectue des missions à l'intérieur du pays avec pour objectif l'animation des stages de formation. Initialement prévus pour Tchibanga et Mouila, il modifie ce programme en remplaçant Tchibanga par Moanda, car il met l'accent sur la détection des talents en vue de la CAN 2010 en Cadet et en Junior.

Ainsi son périple débute dans le Haut – Ogooué ou après des séances plus pratiques avec des jeunes d'U 14 ans, il retient lors des rencontres organisées par la ligue les joueurs :

- **ONDO ABOGHE Yves et,**
- **NGUEMA ABOGHE Willis en cadets**

Dans la Ngounié, sont retenus :

- **MBOUTSOU Yann et,**
- **HSIANGA Ordinhol en cadets**
- **MBOUGOU Martial DECHUEKE en juniors.**

Profitant de ce déplacement, il séjourne à Lambaréné ou il assiste à des séances d'entraînement qui, lui permettent de retenir en pré sélection :

- **LITONA SOMAND Nathanael et,**
- **NZE MBA Stéphane en cadets.**

Tous ces cadets ont participé à la C.A.N. et se retrouvent actuellement en Sport – Etudes préparant le Championnat du Monde.

Février 2010 participation de la Sélection Nationale Masculine à la C.A.N en Egypte.

Mars 2010 participation des U 17 ans filles à la Coupe du Gabon à Mouila. Objectif : évaluation du niveau des athlètes et du groupe. Il ressort de là qu'une seule joueuse sort du lot **MATSANGA Tania**.

Pour le reste, jeu approximatif et fébrilité suite à un manque de travail musculaire et à une formation technico – tactique hâtive et incomplète.

En avril 2010 la Direction Technique Nationale est en déplacement à Port – Gentil lors du championnat national cadet et junior objectif finalisation des pré sélections nationales féminines et masculines en cadets et en juniors. Ceci en prévision du **Challenge Trophy, de la Partille Cup et de la C.A.N. cadets et juniors**.

Mai 2010 participation des juniors filles au **Challenge Trophy en RDC**.

Juin 2010 participation des cadets en filles à la Partille Du rapport technique de l'entraîneur DOWE Nathalie, il ressort au regard des différences des buts allant grandissant à chaque match que, outre la préparation physique insuffisante, les manquements technico – tactiques ont été très grands comme observés en mars à Mouila lors de la coupe du Gabon.

d- Analyse technique

Juin/ juillet 2010 préparation de la C.AN (mise au vert au Cameroun). Cette préparation très controversées débute tardivement pour une compétition de cette envergure. Mais ce qui est le quotidien des entraîneurs Gabonais n'est pas compris par l'entraîneur Principal Mr MABROUKI qui, par la suite décide d'annuler la mise au vert pour les cadets. Une modification de dernière minute après discussion avec le DTN leur permet de s'accorder sur un déplacement au Cameroun.

Juillet/ Août 2010 participation successive des cadets et des juniors à la C.A.N. Au sortir de cette compétition seuls les cadets se qualifient pour le Championnat du Monde de leur catégorie, les juniors ratent la qualification de peu en perdant contre le Benin le match comptant pour la 4eme place (aucun rapport de président de la commission d'observation).

Novembre 2010 le DTN est envoyé en mission en Tunisie. Objectifs :

- Assister à la remise du diplôme d'entraîneur 3eme degré à **Mr Léandre Apôtres ASSELE M'AKIENI** responsable de l'équipe nationale junior fille.
- Rencontrer la Direction Technique de la Fédération Tunisienne de Handball, et voir avec elle la possibilité pour nos cadets de participer au tournoi de la méditerranée, ceci dans le cadre de leur préparation pour le mondial d'août 2011.

Décembre 2010 la Direction Technique Nationale reçoit deux experts Français avec pour objectif : la mise en place d'un programme de préparation annuel et périodique pour le pôle cadet.

ANNEE 2010 / 2011

Mondial Cadets 2011

Résultats des rencontres :

Date	Rencontres.....	Résultats.....	Observations....
10.8.2011	SUISSE / GABON	44 : 24 (23 : 09)	
11.8.2011	ESPAGNE / GABON	33 : 13 (16 : 06)	
13.8.2011	GABON / CHILI	15 : 24 (07 : 08)	
15.8.2011	GABON / ARGENTINE	24 : 37 (13 : 20)	
	CLASSEMENTS		
17.8.20011	TUNISIE / GABON	27 : 14 (13 : 10)	
18.8.2011	NOUVELLE ZELAND / GABON	21 : 35 (09 : 13)	

Statistiques du jeu individuel sur toute la compétition

➤ **Tournoi National des Ecoles de Handball**

Cette compétition qui a pour objectif la détection des jeunes talents voit son nombre de participants décroître au fil des années. Elle est également ternie par des entraîneurs avides de victoires, et ne respectant pas les tranches d'âges imposées par la Fédération.

b) Compétitions internationales :

Championnat d'Afrique des Nations

A. Seniors Dames:

La dernière participation de notre équipe nationale à la CAN remonte à 2008. Malgré la dernière place, l'objectif ici était la mise en place d'un nouveau groupe de jeunes joueuses et leur initiation à la haute compétition.

B. Seniors hommes :

C. Juniors garçons :

D. Cadets garçons :

➤ **Février 2010 CAN** en Egypte aucun rapport n'est parvenu à la Direction Technique Nationale, le DTN n'a pas été du voyage.

➤ **Mai 2010 Challenge Trophy en RDC** aucun rapport de la part des participants, le DTN n'a pas effectué le déplacement.

➤ **Juin 2010 Partille Cup en Suède** sur la base du rapport de l'entraîneur, il ressort l'analyse suivante : préparation physique insuffisante, non maîtrise des fondamentaux technico-tactiques.

➤ **Juillet/ Août 2010 CAN Cadets et Juniors** : malgré un résultat satisfaisant pour les cadets et passable pour les juniors, il ressort qu'individuellement nos joueurs pour beaucoup ont les mêmes problèmes technico-tactiques individuelles et de renforcement musculaire d'où un déséquilibre en rapport de force.

Au regard des résultats des seniors hommes on peut espérer arriver à un niveau plus élevé, à condition qu'on n'attende pas seulement les phases de pré compétitions pour regrouper les joueurs, car la mise en place d'un collectif et des stratégies collectives nécessite une longue période de préparation. Ceci est valable pour toutes les sélections.

Un regard sur les jeunes doit nous amener à une logique qui s'appuie sur le postulat que, toute activité est définie par un ensemble de contraintes posant un problème moteur soluble à l'aide d'outils techniques et stratégiques. Le haut niveau est une forme historique aboutie du système, résolvant ces contraintes d'ordre réglementaire, moteur et spatial et cherchant à diminuer l'incertitude de manière la plus efficace possible. La sélection des cadets et des juniors est le baromètre du jeu du jeune Gabonais de ces tranches d'âge. Aussi beaucoup doit être fait en qualité sur le plan de l'entraînement dans les clubs. D'où la nécessité des stages, des recyclages. car, il faut redonner du sens à l'apprentissage moteur en faisant revivre au jeune l'évolution ci-dessus énoncée, en lui posant une succession de problèmes moteurs

Annexe 4- Le sport universitaire

FEGASU
Fédération Gabonaise du Sport Universitaire



STATUTS
ET
REGLEMENT INTERIEUR

24 novembre 2007

FEDERATION GABONAISE DU SPORT UNIVERSITAIRE
Association à but non lucratif régie par les dispositions de la loi 35/62 du 10-12-62

Statuts

TABLE DES MATIERES

STATUTS DE LA FEGASU
A. OBJET- BUT- SIEGE	3
B. MEMBRES	4
C. ORGANISATION	4
D. REVISION DES STAUTUTS	6
E. DISSOLUTION	6
F. DISPOSITIONS GENERALES	7

PREAMBULE

Les présents statuts de la Fédération Gabonaise du Sport Universitaire s'appuient sur le modèle général de la Fédération Internationale du Sport Universitaire (FISU).

A. OBJET-BUT- SIEGE

Article 1 : Il est créé, conformément à la loi 35/62 du 10 Décembre 1962, une association à but non lucratif dénommée " Fédération Gabonaise du Sport Universitaire" en abrégé FEGASU.

Article 2 : La Fédération Gabonaise du Sport Universitaire (FEGASU) a pour but de promouvoir, dans le cadre des présents statuts :

- a)-le développement du sport universitaire dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de la République Gabonaise;
- b)-l'éducation physique et morale des étudiants de l'enseignement supérieur ;
- c)-le rapprochement des étudiants de tous les pays et leur coopération pour l'unité du sport universitaire international.

Dans ce but, elle se propose notamment :

- d'assurer la plus large publicité autour des expériences tentées en faveur du sport universitaire dans le monde et d'en diffuser les résultats ;
- de contribuer au renforcement du sport universitaire en organisant des groupes de travail, des séminaires et des ateliers de formation ;
- d'organiser la pratique de la compétition sportive amateur pour les étudiants des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de participer, sous réserve de conventions particulières à des compétitions organisées par l'OGSSU (Office Gabonais des Sports Scolaires et Universitaires) ;
- d'organiser des manifestations sportives nationales et internationales à l'intention des étudiants gabonais ;
- de défendre, par tous les moyens à sa portée, l'idéal du sport universitaire mis au service de la formation générale de l'étudiant gabonais pour la consolidation de la concorde nationale par le sport.

À cette fin, la Fédération est, notamment, chargée de faciliter la conciliation entre la pratique sportive à tous les niveaux et la poursuite des études dans l'enseignement supérieur, de délivrer des titres de champion universitaire du Gabon. Elle représente le sport universitaire gabonais auprès des instances sportives nationales et internationales, développe et renforce les relations avec les fédérations sportives nationales.

Article 3 : La FEGASU poursuit son but sans considération ni discrimination de caractère politique, confessionnel ou racial.

Article 4 : Le siège social de la FEGASU est situé au sein du campus universitaire de l'Université Omar Bongo, B.P 5585 Libreville- Gabon. Il peut être transféré en tout autre lieu par décision de l'Assemblée Générale.

B. MEMBRES

Article 5 : Peuvent devenir membres de la FEGASU, les associations sportives énumérées ci-dessous quand elles sont l'émanation d'un établissement d'enseignement supérieur reconnu par le ministère chargé de l'enseignement supérieur ou par un ministère de tutelle :

- a)-l'organisation sportive universitaire d'une université quand cette dernière regroupe effectivement tous les étudiants sportifs de cette institution ;
- b)-l'organisation sportive d'un établissement d'enseignement supérieur (grande école) ou d'un démembrement d'une institution universitaire (Faculté, Département) ;
- c)-un Club en tant que regroupement de sportifs unis par des affinités corporatistes ou amicales.

Article 6 : L'admission des associations-membres ne peut être prononcée que par l'Assemblée Générale.

Article 7 : Les associations-membres de la FEGASU s'engagent à collaborer à la réalisation des buts de la Fédération et acceptent de respecter ses statuts et son règlement intérieur.

Article 8 : Les associations-membres paient une cotisation annuelle qui est fixée par l'Assemblée Générale. Seules les associations-membres à jour de leur cotisation sont considérées comme membres effectifs ; celles qui ne s'acquittent pas de leur cotisation pendant deux années consécutives sont considérées comme démissionnaires.

Article 9 : Les associations-membres qui ne se conforment pas aux dispositions de la FEGASU ou qui ont un comportement indigne du sport universitaire peuvent être exclues de la FEGASU. L'exclusion se fait par l'Assemblée Générale ; les deux tiers des membres effectifs doivent y être représentés ; l'exclusion n'est admise qu'à la majorité des deux tiers des votes émis.

C. ORGANISATION

Article 10 : La Fédération Gabonaise du Sport Universitaire est placée sous la triple tutelle du Ministère de l'Enseignement supérieur, du Ministère de la Jeunesse et des Sports et Comité National Olympique Gabonais.

Article 11 : Les organes de la FEGASU sont :

- 1- l'Assemblée Générale ;
- 2- Le Bureau exécutif ;

1- L'Assemblée Générale

Article 12 : L'Assemblée Générale est l'organe suprême de la FEGASU ; elle est composée des délégués mandatés par les membres effectifs, des membres observateurs que sont les

Recteurs et chefs d'établissements de l'enseignement supérieur dont les clubs et associations sont membres de la Fédération, des Directeurs des Centres des œuvres universitaires ou leur représentant, des représentants des Ministères de tutelle et du Comité Olympique Gabonais (COG). Il lui revient :

- d'approuver le rapport d'activité, du compte-rendu de gestion et des comptes de l'exercice écoulé ;
- d'admettre ou d'exclure une association ou un club sportif membre ;
- d'élire le Bureau exécutif et de désigner le Commissaire aux comptes ;
- de fixer le montant de la cotisation ;
- d'adopter le plan d'activité ;
- d'adopter le budget de l'exercice suivant;
- de modifier les statuts ;
- de statuer sur toutes les questions qui lui sont soumises par les associations ou clubs membres ou par le Bureau exécutif.

Article 13 : L'Assemblée générale ordinaire a lieu tous les ans et est présidée par le Président du Bureau Exécutif en présence des représentants des Ministères de tutelle et du CNOG. Elle est convoquée par le Bureau Exécutif ou à la demande d'un tiers au moins des membres effectifs de la FEGASU.

Article 14 : L'ordre du jour de la réunion est proposé par le Bureau exécutif au moins 15 jours à l'avance. Les délibérations de l'A.G. ne sont valables que si plus de la moitié des membres effectifs est représentée.

Article 15 : Le Secrétaire Général du Bureau exécutif est le rapporteur au cours des réunions de l'A.G.

Article 16 : Chaque membre effectif dispose d'une voix. Seul le délégué mandaté par un membre effectif peut prendre part aux votes.

Article 17 : Quand un membre effectif ne peut envoyer à l'A.G. un délégué, il peut confier son mandat au délégué mandaté par un autre membre effectif. Cette procédure fait l'objet d'une notification écrite munie du cachet de l'association-membre et envoyée au Président du Bureau exécutif au moins la veille de la réunion. Toutefois, un délégué ne peut cumuler plus de deux mandats.

Article 18 : Toutes les décisions sont prises à la majorité simple des votes émis.

2- Le Bureau Exécutif

Article 19 : Le Bureau exécutif comprend dix (10) membres :

- 1- Le Président ;
- 2- Le Vice-Président
- 3- Le Secrétaire Général
- 4- Le Trésorier Général;
- 5- Le Trésorier-Adjoint ;
- 6- Des assesseurs.

Ils sont élus pour quatre (4) ans.

Article 20 : Les candidatures aux différentes fonctions ne peuvent se manifester qu'au sein du corps enseignant du supérieur. Elles peuvent être individuelles ou suscitées par un membre effectif de la Fédération. Toutefois, d'autres catégories d'agents exerçant dans une institution universitaire reconnue d'utilité publique peuvent candidater à un poste de la FEGASU selon les critères établis par le Bureau exécutif.

Article 21 : Le candidat élu au Bureau exécutif siège à titre personnel.

Article 22 : Les membres du Bureau exécutif sont élus par scrutin de liste.

Article 23 : Le Bureau exécutif se réunit sur convocation du Président, selon les besoins et au moins quatre fois par an. Dans l'intervalle des réunions, le Bureau exécutif peut siéger pour régler les questions urgentes.

Les décisions au Bureau Exécutif sont prises par consensus ; le vote ne pouvant intervenir qu'en dernier ressort.

En cas d'égalité des votes, la voix du Président est prépondérante.

Article 24 : Le Président du Bureau exécutif assure l'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale.

D. REVISION DES STATUTS

Article 25 : Les statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale sur proposition de la tutelle, du Bureau exécutif ou du quart au moins des membres effectifs de la Fédération.

Article 26 : Les deux tiers des membres effectifs doivent être représentés pour qu'une modification des statuts puisse être soumise au vote. La modification n'est admise qu'à la majorité des deux tiers des votes émis.

Article 27 : Les délibérations de l'Assemblée Générale sont adressées sans délai au Ministre de l'intérieur et à la tutelle.

E. DISSOLUTION

Article 28 : Les deux tiers des membres effectifs doivent être représentés pour que la dissolution de la FEGASU puisse être soumise au vote de l'Assemblée Générale. Si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée est convoquée dans un délai d'une semaine minimum, deux semaines maximum. Elle peut alors délibérer valablement, quel que soit le nombre des membres présents. La dissolution ne peut être prononcée qu'à la majorité des trois-quart des votes émis. Par vote émis il faut entendre les « oui », « non », « abstention ou blanc ».

Article 29 : En cas de dissolution, l'Assemblée Générale décidera de l'affectation des biens de la FEGASU. Pour cela, il désignera deux ou trois commissaires chargés de la liquidation des biens en faveur des établissements publics ou privés et des associations-membres ayant participé activement et régulièrement aux activités mises en place par la Fédération.

F. DISPOSITIONS GENERALES

Article 30 : Le Président de la FEGASU est chargé de remplir toutes les formalités de déclaration et de publication prévues par la loi 35/62 du 10 Décembre 1962 relative aux associations.

Article 31 : Les modalités d'application des présents statuts, ainsi que tous les cas qui n'y sont pas prévus sont fixés par le règlement intérieur préparé par le Bureau exécutif et adopté par l'Assemblée Générale.

Article 32 : Le règlement intérieur ne peut entrer en vigueur qu'après adoption par l'Assemblée générale.

Article 33 : L'emblème de la FEGASU est une carte du Gabon à l'intérieur de laquelle s'ouvre un livre au centre duquel se trouve plaquée une grande lettre U au bas de laquelle sont disposées cinq étoiles symbolisant les anneaux du mouvement olympique.

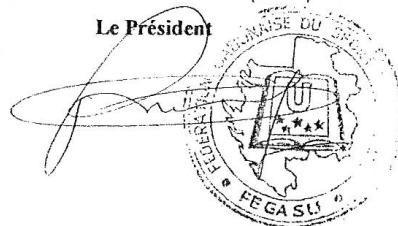
Article 34 : Les présents statuts, qui prennent effet à compter de la date de signature par le Président et le Secrétaire Général de la FEGASU, seront enregistrés, publiés et communiqués partout où besoin sera.

Le Secrétaire Général



Fait à Libreville, le 30/11/07

Le Président



The seal of FEGASU is circular with the text 'FEDERATION GABONAISE DU SPORT' around the top and 'FEGASU' at the bottom. In the center, there is a map of Gabon with a book open in front of it, a large letter 'U' below the book, and five stars at the bottom of the 'U'.

REGLEMENT INTERIEUR

I. DU BUREAU EXECUTIF

Article 1^{er}

Le Bureau Exécutif comprend un nombre d'assesseurs pouvant évoluer en fonction de la création des universités en territoire gabonais. Ils sont répartis comme suit :

- un (1) assesseur par université ;
- deux (2) assesseurs pour les établissements d'enseignement supérieur publics ;
- un (1) assesseur pour les établissements d'enseignement supérieur privés.

Chaque assesseur se voit confier la charge de diriger une commission technique ou autre.

Article 2

La qualité de Trésorier ou de Trésorier Adjoint de la FEGASU peut échoir à un fonctionnaire exerçant dans l'administration universitaire.

II. DU CONSEILLER DU PRESIDENT

Article 3

Dans le cadre de ses prérogatives discrétionnaires, le Président de la FEGASU nomme un ou deux conseillers chargés de l'assister dans sa fonction administrative au titre de concepteurs de l'action stratégique de la Fédération.

Ces conseillers ne disposent pas de voix délibératives. Cependant, ils peuvent intervenir dans une réunion de la FEGASU à titre consultatif.

DU STATUT DE MEMBRE OBSERVATEUR

Article 4

Le statut de membre observateur est conféré à une autorité d'un établissement d'enseignement supérieur, à un représentant d'un ministère de tutelle académique ou à un organisme de tutelle sportive siégeant à l'Assemblée générale de la FEGASU en qualité d'observateur. A ce titre, le membre observateur ne dispose pas d'une voix délibérative mais consultative.

II. DU CLUB SPORTIF

Article 5

La notion de club sportif concerne des équipes sportives participant à des compétitions universitaires mais non soumises aux règles de participation aux épreuves internationales de la FISU.

II. DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Article 6

L'opportunité de l'intervention d'un Commissaire aux comptes est décidée par l'Assemblée Générale qui le désigne parmi les fonctionnaires du contrôle financier, du contrôle d'Etat ou parmi les professionnels du Barreau.

III. FINANCES

Article 7 : Les ressources de la Fédération sont réparties en ressources ordinaires et en ressources extraordinaires.

Les ressources ordinaires comprennent :

- 1- Les cotisations versées par les associations et clubs sportifs membres de la Fédération qui peuvent s'effectuer de manière exceptionnelle par eux-mêmes ou de manière régulière par les services de la Vie étudiante ayant la charge des activités sportives dans les universités et les grandes écoles ;
- 2- Le produit de la vente des licences sportives ;
- 3- Les recettes réalisées à l'occasion des manifestations sportives organisées par la Fédération ;
- 4- Les revenus des biens, fonds et valeurs appartenant à la Fédération ;
- 5- Les subventions des structures académiques (Rectorat, Décans, Directions des grandes écoles) ;
- 6- Les subventions ordinaires de l'Etat et des collectivités locales ;
- 7- Tous autres produits autorisés par la loi.

Les ressources extraordinaires comprennent :

- 1- Le produit de l'aliénation des biens et valeurs de la Fédération ;
- 2- Les subventions extraordinaires ou à destination spéciale ;
- 3- Les dons et legs ;
- 4- Les autres ressources exceptionnelles.

Article 8 : Les dépenses de la FEGASU sont réparties en dépenses ordinaires et dépenses extraordinaires.

Les dépenses ordinaires comprennent :

- 1- Les dépenses de fonctionnement du Bureau Exécutif de la FEGASU ;
- 2- Les dépenses administratives, nécessaires au fonctionnement des services ;
- 3- Les dépenses exigées par le développement de la pratique sportive en milieu universitaire : les cotisations de la FISU ; les cotisations au COG ; l'organisation des compétitions sportives ;

Les dépenses extraordinaires :

Elles sont imputées sur les recettes extraordinaires énumérées à l'article 7 ci-dessus ou sur l'excédent de recettes ordinaires. En aucun cas des virements de crédits ne peuvent modifier l'emploi des ressources affectées à une destination spéciale.

Article 9 : Le budget est, pour chaque année, préparé par le Trésorier Général de la FEGASU, apprécié en ressources et emplois par le Bureau exécutif avant d'être présenté pour adoption à l'Assemblée Générale qui se réunit en cette occasion en séance ordinaire.

Article 10 : Il est tenu par le Trésorier Général de la FEGASU une comptabilité faisant apparaître annuellement un compte d'exploitation général et le bilan.

Le Bureau exécutif justifie chaque année auprès de la tutelle et du Ministère de l'Economie et des Finances l'emploi des fonds provenant de toutes les aides et subventions accordées par l'Etat au cours de l'exercice écoulé.

DU VOTE

Article 11

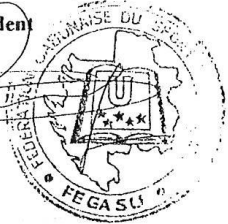
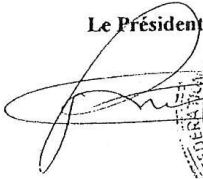
Le vote est effectué à bulletin secret.

Fait à Libreville, le 30/11/07

Le Secrétaire Général



Le Président



Liste nominative du nouveau bureau de la FEGASU

Fédération Gabonaise du Sport Universitaire
FEGASU



Tél. : 07 64 79 35
07 91 74 95

E-mail : mropivia@yahoo.fr
BP 5585 - LIBREVILLE

Libreville, le 24 Mai 2013.

Le Président de la FEGASU

A

Monsieur Le Directeur Du Sport de Haut-Niveau

Objet : Liste nominative conduite par Pamphile MEBIAME-AKONO à l'élection de la FEGASU.

Monsieur,

Je viens par la présente auprès de votre autorité, vous décliner la liste nominative des ressources humaines retenues, au titre de la liste conduite par le Pr. Pamphile MEBIAME-AKONO, à l'élection de la FEGASU prévue, le samedi 1^{er} juin 2013 :

Président : Pr. Pamphile MEBIAME-AKONO ;

Vice-Président : Simon Pither ;

Secrétaire Général : Achille-Fortuné MANFOUMBI-MVE ;

Secrétaire Général Adjoint : René Casimir ZOO EYIDANGA ;

Trésorier : Dieu-Donné MADEBE ;

Trésorier Général Adjoint : Léandre ASSA MBOULOU ;

Directeur Technique : Sylvain PENDI ;

Assesseur chargé des Universités : Benjamin MOUSSAVOU ;

Assesseur chargé des Grandes écoles : Gilbert NGUEMA-ENDAMNE ;

Assesseur chargé des Sports collectifs : Charles-Edgar MOMBO ;

Assesseur chargé des Sports individuels : Natacha MBOUNA.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie, **Monsieur Le Directeur**, de bien vouloir agréer, l'expression de toute ma considération.

Le Président de la FEGASU

Pr. Marc Louis ROPIVIA

Copie aux Responsables d'établissements.



Annexe n°5 Présentation des entraîneurs et du palmarès du football gabonais, camerounais et sénégalais.

a- Présentation des différents entraîneurs de l'équipe nationale gabonaise depuis 1979

-  Robert Vicot (1979-1985)
-  Alain de Martigny (1985-1987)
-  Alain Da Costa (1987-1989)
-  Edouard Eroumbengani (1987-1989)
-  Robert Pintenat (1991-1992)
-  Jean Thissen (1992-1994)
-  Alain Da Costa (1994-1997)
-  Serge Devèze (1997-1998)
-  Antônio Dumas (1998-2000)
-  Alain Da Costa (2000-2002)
-  Michel De Wolf (2002-2003)
-  Claude Mbourounot (2003)
-  Jairzinho (2003-2005)
-  Raphaël Nzamba-Nzamba (2005-2006)
-  Alain Giresse (2006-février 2010)
-  Gernot Rohr (février 2010-février 2012)
-  Paulo Duarte (Avril. 2012-septembre 2013)
-  Jorge Costa (2014)

b- Présentation du palmarès camerounais et des sélectionneurs camerounais depuis l'indépendance à nos jours.

Quatre fois champions d'Afrique (1984 ; 1988 ; 2000 ; 2002). Vice-champion d'Afrique en 1986 et 1998 ; demi-finaliste en 1972. Quart de finaliste de coupe du monde 1990. Finaliste à la coupe des confédérations en 2003. Champion olympique 2000.

- 1960-1965 : Commission technique
-  Dominique Colonna (1965-1970)
-  Raymond Fobete (1970)
-  Peter Schnittger (1970-1973)
-  Vladimir Beara (1973-1975)
-  Ivan Ridanović (1976-1979)
-  Branko Žutić (1980-1982)
-  Jean Vincent (1982)
-  Radivoje Ognjanović 1982-1984 :
-  Claude Le Roy (1985-1988)
-  Valeri Nepomniachi (1988-1990)
-  Philippe Redon (1990-1993)
-  Jean Manga Onguéné (1993-1994)
-  Léonard Nseké (1994)
-  Henri Michel (1994)
-  Jules Nyongha 1994-1996)
-  Henri Depireux (1996-1997)
-  Jean Manga Onguéné (1997-1998)
-  Claude Le Roy (1998)
-  Pierre Lechantre (1998-2001)
-  Jean-Paul Akono (2001)
-  Winfried Schäfer (2001-2004)
-  Artur Jorge (2004-2006)
-  Arie Haan (2006)
-  Jules Nyongha (2006-2007)
-  Otto Pfister (2007-2009)
-  Thomas Nkono (2009)
-  Paul Le Guen (2009-2010)
-  Javier Clemente (2010-2011)
-  Denis Lavagne (2011-2012)
-  Jean-Paul Akono (2012-2013)

c- Présentation du palmarès sénégalais et des sélectionneurs sénégalais depuis l'indépendance à nos jours.

Vice-champion à la Can 2002. Vice-champion au 5^{ème} jeu de la francophonie, quart de finaliste de la coupe du monde de football 2002.

-  Raoul Diagne (début des années 1960)
-  Abdoulaye Thiam (1962-1963)
-  Luis Marciano (années 1960)
-  Habib Bâ (CAN 1965)
-  Mawade Wade (début des années 1970)
-  Pape Diop (années 1970)
-  Otto Pfister (1979-1982)
-  Pape Diop (1982-1986)
-  Claude Le Roy (1989-1992)
-  Lamine Dieng (1992-1993)
-  Saar Boubacar (1993-1994)
-  Jules Bocandé &  Saar Boubacar (1994-1995)
-  Karim Séga Diouf (1995-1997)
-  Amsata Fall (1997-1999)
-  Peter Schnittger (1999-2000)
-  Bruno Metsu (2000-2002)
-  Guy Stéphan (2002-2005)
-  Ablaye Sarr et  Amara Traoré (2005-2006)
-  Henryk Kasperczak (2006-2008)
-  Lamine N'Diaye (février 2008-octobre 2008)
-  Amsata Fall (intérim)
-  Amara Traoré (déc 2009-fév. 2012)
-  Aliou Cissé et Karim Séga Diouf (intérim, février-avril 2012)
-  Joseph Koto (avril-octobre 2012)
-  Alain Giresse (depuis jan. 2013)

Table des matières

Dedicace	2
Remerciements	3
Sigles & abréviations	5
Introduction générale.....	14
Préalables épistémologiques et construction de l'objet de recherche	15
Première partie	30
Introduction	31
Chapitre I : Présentation générale du Gabon.....	32
1-Rappels historiques du Gabon	34
2- L'éducation religieuse dans le système organisationnel gabonais	42
3- L'Organisation politique.....	50
4- L'organisation socio-politique du Gabon contemporain	59
Chapitre II : Approche définitionnelle et conceptuelle pour une analyse contextualisée de l'organisation du sport au Gabon	68
1-Définition et construction du concept d'organisation.....	68
2-Approche conceptuelle et historique du Sport.....	74
3-Approche conceptuelle du Système.....	80
4-Définition et construction de la notion de politique	84
5-Approche définitionnelle de la culture	88
Chapitre III : Démarche et construction de l'objet de recherche.....	95
1-La sociologie du sport comme champ scientifique de recherche	95
2- Identification de la thématique et formulation de la problématique.....	97
3-Sport et Société.....	103
4-Le sport dans la littérature sociologique appliquée au contexte africain.....	114
Chapitre IV : Méthodologie de la recherche	126
1-Elaboration du problème de recherche	126
2-La représentation mathématique du jeu d'hypothèses.....	129
3-Méthodologie.....	133
4-Lieux d'observation.....	139
Chapitre V: Le sport gabonais dans un contexte des pays en voie de développement ..	151

Table des matières

1- L'introduction des pratiques sportives	151
2-Rôle et richesse des quelques pratiques corporelles gabonaises	163
3-L'organisation du sport gabonais.....	173
Chapitre VI. Impact et rayonnement des fédérations sportives gabonaise	185
1-L'organisation du système sportif fédéral au Gabon.....	185
2- L'organisation du football gabonais	193
3 -L'impact du handball gabonais dans le paysage national et international.....	211
Chapitre VII: L'organisation des institutions sportives universitaires.....	222
1-Rappel historique du sport universitaire	222
2- Présentation du sport universitaire gabonais	227
3- La situation du sport universitaire	234
Chapitre VIII. Le Cameroun : présentation du pays, essor des pratiques et organisation administrative du sport.....	251
1-Contexte historique.....	253
2-L'organisation administrative du sport camerounais de 196 à 2012.	262
3- De l'organisation coloniale à l'exportation des talents individuels.....	266
Chapitre IX. Le Sénégal : présentation du pays, essor des pratiques et organisation administrative du sport.....	270
1-Contexte historique.....	271
2-L'organisation nouvelle du sport sénégalais.....	277
3-De l'héritage colonial à une organisation indéterminée	281
Conclusion générale	289
Bibliographie.....	304
Index des auteurs	324
Annexe 1 - Présentation des Lois	328
Annexe 2 - Guide méthodologique	342
Annexe 3 - Rapport technique de la saison 2008-2012 de la FEGAHAND	373
Annexe 4 - Le sport universitaire	379
Annexe 5 - Présentation du palmarès du football senior gabonais, camerounais et sénégalais	392
Table des matières	395

Table des matières
